

**Université Lumière Lyon 2**  
**Sciences Humaines et Sociales**  
**Faculté des Sciences Economiques et de Gestion**  
*Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE)*

# Libéralisation économique et problèmes de la transition en Algérie

**Par Ahcène AMAROUCHE**

Thèse de Doctorat en Sciences Economiques

*Mention Analyse et histoire économique des institutions et des organisations*

Dirigée par Girard KLOTZ

Présentée et soutenue publiquement le 26 mai 2004

Devant un jury composé de : Philippe HUGON, Professeur à l'Université de Paris 10 ; René SANDRETTO, Professeur à l'Université Lyon 2 ; Girard Klotz, Professeur à l'Université Lyon 2 ; Ahmed HENNI, Maître de conférences HDR à l'université d'Arras ; Mohand El Hocine BENISSAD, Professeur de l'Université d'Alger.



# Table des matières

<b>Abreviations et acronymes .</b>	<b>1</b>
<b>Remerciements . .</b>	<b>3</b>
<b>..</b>	<b>5</b>
<b>Résumé .</b>	<b>7</b>
<b>Abstract . .</b>	<b>9</b>
<b>Introduction générale . .</b>	<b>11</b>
Positionnement du problème. .	12
Objet de la recherche. . .	14
Questions de méthode. . .	15
Structure et contenu de l'étude. .	17
<b>Première partie : les leçons de l'histoire .</b>	<b>23</b>
Chapitre Premier : Economie de marché, capitalisme et Etat national : un triptyque aux éléments contradictoirement solidaires. .	26
1.1. Considérations générales sur l'économie de marché. .	27
1.2. Economie de marché et catégories marchandes. .	32
1.3. Rapports marchands et principe d'autorité. .	34
1.4. Pouvoir et argent. .	36
1.5. Nation, Etat, Capital. . .	45
1.6. Du principe de composition et de son mode opératoire à l'intérieur de l'Etat-nation. . .	48
1.7. Aux origines de l'Etat-nation moderne. . .	54
1.8. Les figures historiques du rapport salarial. . .	65
Chapitre Deuxième : Etat et marché, marché contre Etat ou des deux logiques de la régulation sociale. . .	71
2.1. Les Etats-nations à l'épreuve de la libéralisation dans les pays à économie de marché constituée. .	73
2.2. Libéralisation économique et paradigme productif. .	78
2.3. Le rôle des investissements directs étrangers dans la diffusion du paradigme productif fordien. .	81

2.4. Libéralisation financière et paradigme productif fordien. . .	85
2.5. Monétisation et financiarisation des économies : mise en échec ou redéploiement du paradigme productif fordien ? . .	98
Chapitre Troisième. La libéralisation dans les pays à régime autoritaire : de la préférence pour la logique tutélaire au triomphe de la logique financière. . .	102
3.1. De la nature économique des régimes autoritaires ou comment l'autoritarisme agit en économie. . .	104
3.2. Pays à régime autoritaire ayant assimilé le principe de composition : les cas de la Russie et de la Corée du sud. . .	110
3.3. Pays à régime autoritaire n'ayant pas assimilé le principe de composition. Cas et de la Turquie et de l'Egypte. . .	128
Chapitre quatrième : De l'économie d'endettement à l'économie sous ajustement : vrais problèmes et fausses solutions pour les pays n'ayant pas la maîtrise du principe de composition. . .	143
4.1. Aux sources de l'économie d'endettement, le sous-développement. . .	146
4.2. Nouvelles recherches sur l'économie d'endettement et sur la nature du sous-développement. . .	157
4.3. L'économie d'endettement à l'épreuve des programmes d'ajustement structurel. . .	171
<b>Deuxième partie : y a-t-il une spécificité algérienne ? . .</b>	<b>191</b>
Chapitre cinquième : La stratégie algérienne de développement à l'épreuve du principe de composition. . .	193
5.1. Contenu politique du projet industriel. . .	194
5.2. La stratégie algérienne de développement, doctrine et faits. . .	197
5.3. Les critiques de la stratégie algérienne de développement. . .	204
Chapitre sixième : Les déterminants non monétaires externes et les facteurs internes de blocage de l'accumulation. . .	224
6.1. Sur les concepts de financement et d'accumulation. . .	225
6.2. La rente est-elle un surplus accumulable ? . .	229
6.3. L'ambivalence des rapports de travail en économie étatique de rente. . .	236
Chapitre septième : Une libéralisation sur fond d'échec du projet industriel. . .	259
7.1. L'échec des réformes économiques comme tentative de changement systémique ou de l'impossible renoncement à un mode étatique d'administration économique. . .	262
7.2. Les réformes et les nouveaux rapports de travail, les réformes et le nouveau rapport au travail. . .	289

7.3. Des résultats catastrophiques en termes de performances du système productif. .	297
Chapitre huitième : Libéralisation financière et ajustements monétaires en système d'économie à base de rente. . .	303
8.1. Nouvelles considérations sur la nature de la monnaie. .	306
8.2. De la nature du système monétaire et financier algérien. . .	310
8.3. Faiblesse du système productif algérien et statut de la monnaie nationale. .	325
8.4. Les effets aggravants de la libéralisation financière sur les inégalités sociales en système d'économie à base de rente. .	329
Chapitre neuvième : Les conditions socio-historiques de blocage de la formation de l'Etat-nation en Algérie. . .	341
9.1. Aux origines de l'extériorité de l'Etat dans la formation sociale algérienne. . .	342
9.2. Le mouvement national à l'épreuve de sa mission historique. . .	348
9.3. L'Etat national à l'épreuve de l'esprit de clan. .	354
9.4. Du rôle de l'esprit de rente dans la déconstruction de l'Etat-nation. . .	360
<b>Conclusion générale .</b>	<b>367</b>
Un cadre de référence historico-conceptuel : l'économie de marché. .	368
L'échec consommé du régime de gouvernement dans sa double mission historique. . .	370
La libéralisation économique à l'épreuve de l'esprit de rente. .	372
Pour un usage socialement utile des revenus pétroliers. .	374
<b>Bibliographie. .</b>	<b>377</b>



## Abreviations et acronymes

AARDES ABFF	Agence Algérienne de Recherches Démographiques, Economiques et Sociales.
ALN ANP ATE	Accumulation Brute de Fonds Fixes. Armée de Libération Nationale (Algérie).
ATU BAD CAD	Armée Nationale Populaire (Algérie). Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise
CENEAP	Assemblée des Travailleurs de l'Unité Banque Algérienne de Développement
CNAS CNES	Caisse Algérienne de Développement Centre National d'Etudes et d'Analyses
CPE CREA	pour la Planification. Caisse Nationale des Assurances Sociales (Algérie).
CREAD DA	Conseil National Economique et Social (Algérie). Conseil des Participations de
ECA ENIE	l'Etat. Centre de Recherche en Economie Appliquée (Algérie). Centre de
EPE ESIL	Recherches en Economie Appliquée pour le Développement (Algérie). Dinar
FBCF FMI	Algérien. Economic Cooperation Administration (USA). Entreprise Nationale des
FRF GATT	Industries Electroniques. Entreprise Publique Economique (Algérie). Emploi sur
GPRA HCE ISI	initiative locale Formation Brute de Capital Fixe. Fonds Monétaire International.
ISMME INT	Franc Français. General Agreement of Tariffs and Trade. Gouvernement
IRG ITO KM	Provisoire de la République Algérienne. Haut Comité d'Etat (Algérie).
MPAT MTLD	Industrialisation par Substitution aux Importations. Industries Sidérurgiques,
NEP NPI	Métallurgiques, Mécaniques et Electriques. Institut National du Travail (Algérie).
OCDE OCFLN	Impôt sur le Revenu Global (Algérie). International Trade Organization.
OECE ONS	Kilomètre. Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
PAS PCA PDG	(Algérie). Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (Algérie).
PIB PMTE	Nouvelle Politique Economique. Nouveaux Pays Industriels. Organisation pour
PPA PRC PRI	la Coopération et le Développement Economique. Organisation Civile du Front de
RAR RASJEP	Libération Nationale (Algérie). Organisation Européenne de Coopération
RFA SAU SEP	Economique. Office National des Statistiques (Algérie). Programme d'Ajustement
SGT SN	Structurel. Parti Communiste Algérien. Président Directeur Général. Produit
COTEC SNS	Intérieur Brut. Plan à Moyen Terme de l'Entreprise. Parti du Peuple Algérien.
SONATRACH	Prime de Rendement Collectif (Algérie). Prime de Rendement Individuel
SONITEX SP	(Algérie). Restes A Réaliser. Revue Algérienne des Sciences Juridiques,
SPA TAPC	Economiques et Politiques. République Fédérale Allemande. Surface Agricole
TAPnAC	Utile. Secrétariat d'Etat au Plan. Statut Général du Travailleur (Algérie). Société
TAPhHC TSJC	Nationale de Commercialisation des produits Textiles (Algérie). Société Nationale
TVA TUC UEP	de Sidérurgie (Algérie). Société Nationale de Transport, d'Exploitation et de
UGTA URSS	Commercialisation des Hydrocarbures (Algérie). Société Nationale de production
USA USD VA	Textile (Algérie). Secteur Public (Algérie). Société Par Actions (Algérie). Toutes
	Activités Productives Confondues. Toutes Activités Productives non Agricoles
	Confondues. Toutes Activités Productives hors Hydrocarbures Confondues.
	Tous Secteurs Juridiques Confondues. Taxe sur la Valeur Ajoutée. Taux
	d'Utilisation des Capacités. Union Européenne des Paiements. Union Générale

	des Travailleurs Algériens. Union des Républiques Socialistes Soviétiques. United States of America. United States Dollar. Valeur Ajoutée.
--	---



## Remerciements

L'idée de ce projet de thèse sur la libéralisation économique et sur les limites d'un système d'économie à base de rente n'a pas cessé de nous *tarauder* depuis de nombreuses années. Nous devons à Monsieur le Professeur Mohammed Yacine Ferfera, qui s'est prêté à toutes nos sollicitations, de nous être *jeté à l'eau* pour le concrétiser. Sa formulation définitive a été un long processus semé d'embûches théoriques et de difficultés pratiques. Nous devons à l'attention bienveillante de Monsieur le Professeur Gérard Klotz de pouvoir présenter aujourd'hui les résultats de nos réflexions sur la question. Nous les prions tous les deux de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous tenons à dire combien nous sommes redevable à notre ami et collègue, Abdelmalek Boussaïd, d'avoir assumé sans complaisance le rôle de contradicteur que nous lui avons assigné. De nombreux passages lui doivent d'avoir été reformulés pour une plus grande clarté de l'exposé des résultats de nos investigations. L'aboutissement de ce travail est la meilleure preuve de notre reconnaissance envers lui.

Lahsen Abdelmalki a payé de sa personne pour nous rendre agréables les nombreux séjours que nous avons effectués à Lyon dans le cadre de cette recherche. Nous lui savons gré de sa disponibilité.

Madame Bernard-Barret s'est employée à aplanir toutes les difficultés matérielles qui pouvaient perturber notre sérénité au cours de ces séjours. Nous la remercions vivement pour sa sollicitude.

Nous voudrions remercier également pour leur compréhension Monsieur le Directeur Général de l'INPS et Monsieur le Directeur des Etudes pour nous avoir libéré de nos charges d'enseignement au cours des deux dernières années de façon à nous consacrer entièrement à la finalisation de ce travail.

Nos remerciements vont enfin à tous ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour ce travail ou de la sympathie pour son auteur ; ce en quoi nous avons puisé des motifs d'encouragement et de réconfort.



---

*A la mémoire de mon père, de qui je garde le souvenir d'un homme attentif aux malheurs d'autrui. Puisse ce travail être digne de l'idéal pour lequel il a payé de sa vie.*

**Lorsque notre nourriture, nos vêtements, nos toits ne seront plus que le fruit exclusif de la production standardisée, ce sera le tour de notre pensée. John Steinbeck, A l'est d'Eden.**



## Résumé

L'étude traite de la libéralisation économique comme modalité de transition à l'économie de marché à partir d'un système d'économie à base de rente qu'illustre bien l'économie algérienne. Elle tente de faire ressortir le contenu des rapports de travail à l'œuvre dans ces deux types d'économie en tant qu'ils déterminent leur capacité à produire un surplus et à en faire un usage productif. L'étude examine l'évolution de ces rapports à travers l'histoire longue des pays de vieille industrialisation et celle, brève, des pays d'industrialisation récente. Le but de ce détour par l'histoire est d'esquisser, en termes de degré de *maîtrise du principe de composition* (concept fortement investi dans la recherche) et de construction de l'Etat-nation, le cadre conceptuel d'analyse des expériences de libéralisation. Ce faisant, on cherche à saisir, par delà les vicissitudes du phénomène de libéralisation, ce qu'il y a de permanent et de récurrent dans l'économie de marché pour tirer des enseignements utiles à l'étude de l'expérience algérienne en la matière.

L'expérience algérienne de libéralisation est replacée dans la perspective historique en tant qu'elle découle de l'abandon de la stratégie algérienne de développement. L'étude conclut à l'échec de la tentative du régime autoritaire de gouvernement (dont pourtant c'était la raison d'être historique) et du système d'économie à base de rente sur lequel il s'appuie, de faire accéder le pays à la maîtrise du principe de composition et de l'élever au rang d'Etat-nation. Cet échec est le résultat de l'incapacité du système à base de rente à produire un surplus accumulable en situation de prévalence de rapports économiques et sociopolitiques présentant une sorte de récurrence historique. On se demande si, finalement, la libéralisation économique en cours n'est pas une vaine entreprise tant elle paraît surdéterminée par ces facteurs.

Mots clés : Economie de marché, libéralisation, système d'économie à base de rente, principe de composition, Etat-nation, régime autoritaire de gouvernement.



## Abstract

The research deals with the economy liberalization as a way to reach the market economy. It tries to show up the content of working relationship in this type of economy, as they determine the system ability to produce surplus and to make a productive usage out of it. The research examines these relations progress through old industrialized countries long history and short history of the recently industrialized ones. This approach aims to draw in terms of composition principle (*principe de composition*) control in the achievement of the state-nation concept in doing so. The research tries to state, beyond the liberalization, the permanent factors which are inherent to the market itself and then draw a conclusion to put a link with the Algerian experience.

This experience is put in the historical perspective as it results from the Algerian development strategy failure. The research concludes that this failure is a result of the government authoritarian régime. A fact due to situational factors having a historical permanency. One would wonder if this liberalization is not doomed to fail because it is overdetermined by these factors.

**KEYS WORDS:** Market economy, economic freedom, system based on rent, composition principle (*principe de composition*), state-nations, government authoritarian régime.





# Introduction générale

Depuis le milieu des années 1980, une profonde crise économique sévit en Algérie. Succédant à l'euphorie du développement des deux décennies antérieures, la crise n'a pas épargné la sphère politique de laquelle elle s'est propagée vers les autres sphères de la vie. Débordant le cadre des désajustements macrofinanciers dans lequel elle était née, la crise a atteint le mode de fonctionnement de l'économie, mettant ainsi en cause le système d'économie à base de rente qui prévalait.

Par système d'économie à base de rente, on entendra ici le mode d'organisation économique fondé sur la rente, surplus d'origine externe qui se subordonne l'ensemble des rapports économiques internes et qui influe même sur tous autres types de rapports sociaux. Comme forme de revenu, la rente évolue dans la sphère de la circulation ; comme catégorie économique, elle inverse l'ordre des déterminations existant entre rapports de production et rapports de distribution. Dans l'un et l'autre cas, elle place l'Etat au *centre de commandement* du système parce qu'elle présuppose un centre unique de décision. Aussi n'est-il pas étonnant que le système d'économie algérien soit un système étatique et que la forme de propriété des principaux moyens de production soit la forme d'Etat. De ce fait, non seulement les rapports économiques mais l'ensemble des rapports sociaux revêtent un contenu politique en ce sens qu'ils se transforment en des rapports à l'Etat. Il n'y a pas jusqu'aux rapports de travail qui ne subissent cette métamorphose. Comme l'Etat est le siège de l'Autorité, la crise économique a tôt fait de se muer en *crise de l'autorité* alors même qu'un régime autoritaire de gouvernement était instauré à l'effet de régler les problèmes de légitimité du pouvoir en s'assurant une forte emprise sur la société. On comprend que, du coup, celui-ci ait perdu tout crédit auprès de la population

depuis que la crise a frappé au cœur le système d'économie à base de rente sur lequel il s'appuyait. Plus difficile à admettre d'emblée le fait que cette crise ait muté en une crise de société mais ce fait est bien plus facile à comprendre qu'il n'y paraît si on ne perd pas de vue cet autre fait : il n'y a de société en Algérie que politique<sup>1</sup> dans la mesure où c'est dans le rapport à l'Etat que se définissent et les individus (si tant est qu'on puisse parler d'individu dans un tel contexte<sup>2</sup>) et les groupes sociaux, fussent-ils d'extraction communautaire.

Peut-on pronostiquer dans ces conditions la réussite ou l'échec des réformes menées en Algérie sous le mot d'ordre de libéralisation, parrainées par le FMI et la Banque Mondiale ?

### Positionnement du problème.

La réponse à la question ci-dessus n'est pas évidente tant elle recèle d'ambivalence. D'une part la libéralisation a tout d'un processus irrépressible si même il n'est pas irréversible ; d'autre part le système économique algérien n'a rien d'un système *réformable*, adossé qu'il est à la rente dont il tire et sa substance et sa subsistance. Mais par-delà cette caractérisation lapidaire des termes du problème, l'arrière fond historique en signale toute l'ambiguïté.

D'un côté en effet la libéralisation est bien un processus global irrépressible. Pourtant l'histoire nous en révèle les vicissitudes. S'il paraît être tel à l'heure actuelle, il n'a rien en revanche d'un processus irréversible : par le passé, bien des pays à économie de marché constituée ont fourni la preuve de sa réversibilité. Tout est suspendu en fait au sens qu'ont les gouvernants de l'intérêt *national* de leur pays et de la façon dont ils entendent le concrétiser. A la logique du marché ils opposent la logique de l'Etat ou bien accommodent celle-là par celle-ci. Bien entendu, c'est dans les relations économiques internationales qu'ont surtout lieu ces accommodements parce que c'est là que se manifeste le besoin de contrer (ou à tout le moins de contenir) la concurrence des produits étrangers sur le sol national ou de favoriser l'écoulement des produits domestiques sur les marchés étrangers. La politique des subventions pratiquées à grande échelle par les Etats-Unis d'Amérique (acier, produits agricoles etc.) et par les pays de l'Union Européenne (la politique agricole commune) procède de ce double souci. L'histoire économique des pays du vieux continent (la Grande-Bretagne en tête) et du nouveau monde (les Etats-Unis d'Amérique) abonde d'illustrations de cette pratique quasi-paradigmatique.

Et pourtant ce sont ces mêmes pays qui ont le moins besoin de protection parce qu'ils ont atteint le plus haut degré de *maîtrise du principe de composition*. Par principe de composition on entendra ici en première approximation la conjonction de facteurs techniques, économiques, politiques et culturels concourant à la croissance cumulative de

---

<sup>1</sup> On entend par société politique une société où l'ensemble des rapports sociaux se présentent comme des rapports de pouvoir.

<sup>2</sup> Voir au chapitre premier ce qu'on dit du procès d'individuation comme procès historique de formation de l'individu.

la production <sup>3</sup>. S'ils se présentent de nos jours comme les champions de la libéralisation, la pratique de ces pays est aux antipodes de leur doctrine, mettant ainsi en cause la crédibilité même de celle-ci aux yeux de l'analyste comme aux yeux de l'homme de la rue. De fait, la libéralisation planétaire en cours paraît bien être la forme que revêt l'hégémonie des nations les plus industrialisées sur les autres, une forme insidieuse que M. Ferro n'hésite pas à qualifier de forme nouvelle d'exploitation, de « colonialisme sans colons » <sup>4</sup>.

D'un autre côté le système économique algérien n'a rien d'un système réformable. Là aussi c'est à l'histoire que nous ferons appel pour le démontrer. Si on admet l'hypothèse selon laquelle l'Etat-nation est le cadre pour ainsi dire naturel dans lequel se réalise la maîtrise du principe de composition, on doit convenir aussi que la crise de l'Etat-nation et la non maîtrise du principe de composition qui ont conduit à l'échec de la stratégie algérienne de développement procèdent de la même cause. Cette cause est à rechercher dans la nature du système sociopolitique et dans le type de rapports économiques à l'œuvre dans la formation sociale algérienne ; rapports qui ont quelque chose à voir avec la catégorie de rente dont nous nous proposons d'étudier toutes les implications sur le corps social. Ce n'est donc pas tant le contenu technique de la stratégie de développement qu'il faut incriminer dans la recherche des causes de la crise multidimensionnelle que vit l'Algérie mais son contenu sociopolitique et le type de rapports économiques qu'elle met en œuvre. Il se trouve que tant le système sociopolitique que le système des rapports économiques réfèrent à des prémisses d'ordres logique et historique :

- logique, dans la mesure où la maîtrise du principe de composition et la formation de l'Etat-nation constituent un diptyque structurant et l'économie et la société, ce dont on peut inférer que, *a contrario*, l'absence de maîtrise du principe de composition et la faiblesse de l'Etat-nation ont des effets déstructurants sur l'une et l'autre ;
- historique, dans la mesure où ce diptyque n'est pas un donné mais un processus et un processus qui plus est cumulatif – qui intègre donc la dimension temps.

Dans le cas de l'Algérie, les déterminants historiques et logiques, qui ont œuvré de conserve à disqualifier le principe de composition et à bloquer la formation de l'Etat-nation, ont cette caractéristique commune d'être d'origine externe à la formation sociale algérienne. Ces déterminants ont pour noms rente et pouvoir d'Etat. C'est à l'analyse de leur action combinée sur la formation sociale algérienne qu'est consacrée la présente recherche qui se propose donc de remonter le cours de l'histoire pour se saisir de leur quintessence.

L'hypothèse de base est que, comme catégories d'analyse ou comme faits, rente et pouvoir d'Etat définissent un système économique et un système sociopolitique qui n'offrent aucune prise aux réformes et ceci en raison de leur exogénéité même par rapport à la formation sociale dans laquelle ces systèmes opèrent. Si tel est le cas, alors

<sup>3</sup> Sur le concept de principe de composition, voir les développements de la section 1.6 du chapitre premier de la présente étude.

<sup>4</sup> M.Ferro (sous la direction de), *Le livre noir du colonialisme XVI-XXIe siècles : de l'extermination à la repentance*, Ed. Robert Laffont, Paris 2003.

la libéralisation en cours en Algérie n'a aucune chance d'aboutir aux changements systémiques qu'on sous-entend habituellement en parlant de transition à l'économie de marché si par économie de marché on entend un système d'économie fondé sur un certain type de rapports de travail, oeuvrant à la plus grande maîtrise possible du principe de composition dans le cadre d'un Etat-nation. C'est ce que nous voulons signifier en parlant des limites d'un système d'économie à base de rente.

### Objet de la recherche.

La présente recherche a donc pour objet de faire ressortir, en analysant les déterminants de toutes natures, les limites de la libéralisation en système d'économie à base de rente.

Les présupposés implicites du raisonnement qui sera développé sont nombreux. Il en est qui méritent d'être explicités d'emblée pour la bonne compréhension de la thèse développée tout au long de ces pages. Ainsi est qualifié de système productif *marchand* le système d'économie appelé économie de marché. Celui-ci est tout entier organisé autour du rapport salarial, type même de rapport de travail correspondant au mode de produire le plus performant que l'humanité ait jamais expérimenté : le mode de produire industriel. Rapport salarial et mode de produire industriel sont les conditions permissives de la croissance cumulative de la production (autrement dit de l'accumulation qui suppose la production d'un surplus). On ne peut donc pas s'étonner de ce qu'on ait consacré de longs développements à la formation de l'économie de marché pour en connaître les lois de fonctionnement. Celle-ci constitue pour nous tout à la fois le cadre de référence pour l'analyse et l'objet d'une critique à contenu historico-logique. Autre présupposé implicite, la libéralisation est le processus conduisant à l'instauration de l'économie de marché (cas des pays à économie anciennement planifiée ou plus généralement à économie administrée) ou au renforcement des bases de l'économie de marché (cas des pays à forte implication de l'Etat dans l'économie restée globalement une économie de marché). Quant à la libéralisation qui a cours dans les pays sous-développés en butte à des difficultés de toutes natures, elle signifierait simplement que ces pays commencent à adopter les principes de l'économie de marché et donc à transformer en rapport salarial les rapports de travail à l'oeuvre dans la formation sociale considérée pour tout à la fois accéder à la maîtrise du principe de composition et au statut d'Etat-nation.

Est-il réaliste de postuler, sur la base de ces présupposés et eu égard aux processus mondiaux en cours dont on a dit qu'ils ont tout de processus irrépressibles de libéralisation ; est-il réaliste de postuler que la transition à l'économie de marché n'a aucune chance d'aboutir en Algérie ? Certes non s'il s'agissait de nier purement et simplement les effets des réformes sur l'économie et la société ainsi d'ailleurs que sur les institutions. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de dire que tant que la rente représentera l'essentiel des revenus en devises du pays et tant que le système sociopolitique qu'elle définit continuera de régenter la société, le système productif algérien sera dans l'incapacité de secréter des ressources à hauteur des besoins de

l'économie (autrement dit de dégager un surplus) et restera handicapé quant à son aptitude à endogénéiser le principe de composition, compromettant par cela même son accession au statut d'Etat-nation *qui compte* dans le concert des autres Etats-nations. Si le système économique algérien est sommé de réaliser les transformations qu'appelle de toute nécessité son insertion dans l'économie mondiale, celles-ci resteront des transformations de type formel en ce qu'elles n'intégreront que formellement (c'est-à-dire sans changer l'ordre des déterminations entre rapports de production et rapports de distribution, ordre dont on peut dire qu'il se présente de façon inversée à celui ayant cours dans une économie de marché constituée) les changements systémiques inscrits dans la transition à l'économie de marché. Ce n'est pas pour autant qu'on doive ignorer les restructurations sociales qui se produisent dans ce pays à la faveur de la libéralisation économique en cours. Celles-ci ont même un caractère plus prononcé en Algérie que dans les pays à économie de marché constituée malgré le poids des traditions communautaires et malgré les difficultés politiques rencontrées par les tenants du régime autoritaire de gouvernement dans leur tentative de renoncer à l'idéologie populiste de l'égalitarisme social pour épouser celle d'un libéralisme débridé : la paupérisation se développe à grande échelle en Algérie.

Tels sont, brièvement formulés, les termes du problème que nous nous sommes fixé l'objectif de traiter. Reste à dire quelques mots sur les questions de méthode et sur la structure et le contenu de l'étude.

## Questions de méthode.

La présente étude doit beaucoup à plusieurs courants de pensée en économie. Elle s'inspire grandement (si même elle ne s'en réclame pas) de l'école de la régulation dans ses variantes parisienne et grenobloise. Celle-ci s'appuie comme on sait sur les travaux de Marx et de Keynes dont elle tente de réaliser une synthèse portée, sinon à dépasser leurs limites intrinsèques, du moins à les fructifier en investissant dans l'analyse leur apport respectif à l'économie. Que ce soit dans l'une ou l'autre des variantes de cette école, les concepts ne prennent tout leur sens que replacés dans leur contexte, ce qui revient à postuler leur historicité. C'est ce qui donne toute sa valeur à l'approche historique en économie. En ce domaine, les auteurs du courant régulationniste trouvent un appui chez les historiens – les historiens de l'économie en particulier. Nous les avons suivis dans cette voie. Nous nous sommes fortement inspiré non pas tant seulement de l'oeuvre mais (pour autant que nous en ayons perçu quelque chose) de l'esprit des grands historiens contemporains à l'exemple de Fernand Braudel, de K. Polanyi, de Paul Bairoch, d'Eric Hobsbawm, de Paul Kennedy, de David S Landes pour ne citer que les plus importants parmi ceux que nous avons consultés.

L'étude accorde donc une place centrale à l'histoire économique. Histoire longue des pays à économie de marché constituée, histoire brève de certains des pays en transition à l'économie de marché. Le but n'est pas simplement de relater les faits (encore que la relation des faits ne nuise en rien – tout au contraire – à la compréhension du sujet) mais

de pénétrer au coeur des catégories économiques et sociopolitiques qui donnent toute leur signification aux faits. Même alors, l'effort resterait insuffisant s'il ne débouchait sur la mise en relation de ces catégories et sur la mise en cohérence de tout l'appareil conceptuel. C'est ce que nous avons tenté de faire au fur et à mesure que nous avançons dans nos recherches. Dans cette mise en cohérence nous sont apparus des *vides* théoriques que nous avons cherché en conséquence à combler. Ainsi avons-nous forgé le concept de principe de composition que nous avons doté d'un pouvoir explicatif à la mesure de son contenu pluriel. Celui-ci ne s'articule pas seulement en effet aux concepts de l'économie politique mais aussi à ceux de la science politique – ceux d'Etat-nation et de régime autoritaire de gouvernement entre autres qui ont un grand pouvoir explicatif quand on les couple avec les premiers (la précaution étant prise de les définir au préalable de façon à servir à cette fin) – et de la sociologie.

L'étude fait grand cas de la mise en évidence par les auteurs de l'école de la régulation de l'existence de deux logiques de régulation sociale : la logique marchande et la logique tutélaire. Leur champ d'action privilégié est l'Etat-nation mais elles opèrent aussi, et de façon manifestement plus contradictoire que dans le cadre de l'Etat-nation, dans les relations économiques internationales. Nous avons essayé de tirer tout le profit possible de l'étude de l'action tantôt antinomique tantôt complémentaire de ces deux logiques de régulation à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Etat-nation. L'expérience des pays à économie de marché constituée est, en cette matière, plus riche et variée que celle des pays en transition quoi que puisse laisser croire l'idée généralement admise de l'univocité de cette expérience où les lois du marché joueraient à plein.

Si on parle aujourd'hui de libéralisation, c'est pour faire entendre l'idée de l'abandon de la logique étatique de régulation au profit de la logique marchande. Bien évidemment, c'est dans les pays à régime d'économie administrée comme l'Algérie que cette libéralisation prendrait tout son sens. D'où le choix que nous avons fait de traiter en détail de l'expérience de ce pays en matière de libéralisation, ce qui nous a obligé (suivant en cela la démarche consistant à replacer les faits économiques dans leur contexte historique) à nous intéresser au contenu de la politique industrielle de l'Algérie en tant qu'elle délimite le cadre dans lequel évoluent les paramètres fondamentaux de l'économie.

L'analyse que nous présentons de la rente comme catégorie économique et comme revenu laisse sceptique – sauf à s'en tenir au caractère purement formel de la libéralisation – quant à une sortie possible du système d'économie administrée tant qu'elle représentera l'essentiel du surplus investissable. C'est dire combien est problématique la transition vers une économie de marché sans base productive ; ce qui a conduit certains auteurs à parler d'*économie de bazar*. Si tel est le cas, c'est bien entendu à cause de la survivance de la rente comme surplus d'origine externe, ce qui disqualifie toute étude de ce genre d'économie dans les termes de l'économie politique (à moins de réussir l'exploit de construire une économie politique de la rente). D'où le choix que nous avons fait d'un éclectisme méthodologique susceptible de fournir des éclairages multiples à un même fait social total.

---

## Structure et contenu de l'étude.

L'étude que nous nous proposons de mener sur la libéralisation économique en Algérie part d'un présupposé qui a tout en réalité d'un constat : celui de l'échec de la stratégie algérienne de développement, échec suivi de celui des réformes menées depuis 1980 à l'effet de préparer la transition à l'économie de marché.

L'économie de marché est un long processus qui plonge ses racines dans l'Europe médiévale au sein de laquelle s'est produite une révolution sociale porteuse de nouveaux modes de produire et de consommer et porteuse aussi de modes d'être et d'agir en tous points différents de ceux, ancestraux, qui avaient cours sous le régime féodal ou de ceux, tout aussi anciens, qui prévalaient sous le régime communautariste dont l'Algérie moderne garde maintes traces. Au regard de ce seul fait, la question se pose de savoir si, même réformé, le système économique algérien peut adopter sans coup férir les principes et règles de l'économie de marché et se transformer par simple volonté – fût-elle la volonté de ceux qui détiennent le pouvoir dans le pays – en système productif marchand. L'idée qui sous-tend toute la réflexion développée dans ces pages est qu'il ne peut en être ainsi. C'est à l'histoire économique en tant que creuset des expériences humaines que l'on fait appel pour le montrer. Quant à l'expérience algérienne en la matière, bien que très récente, elle fournit suffisamment d'éléments tendant à prouver qu'il existe une spécificité du système d'économie à base de rente qui y prévaut, spécificité qu'on a cherché à rendre en parlant de l'inversion des déterminations entre rapports de production et rapports de distribution, inversion qui en cache une autre : celle entre la société et l'Etat. Il en découle de sérieuses difficultés pour l'économie algérienne à se constituer en un système productif marchand, difficultés qu'on se propose de relater en cherchant à en saisir la vraie nature.

L'étude s'articule donc en deux grandes parties.

Dans la première, intitulée "*L es leçons de l'histoire*", il est question de l'économie de marché, de ses formes d'existence, de ses principes et lois et des modalités de sa réalisation ou de son développement – ce qu'on désigne à proprement parler par libéralisation. Cette partie est composée de quatre chapitres.

Dans le premier chapitre, on traite du lien entre l'économie de marché, le capitalisme et l'Etat-nation en tant qu'ils forment un triptyque quasi-indestructible. Après avoir indiqué le sens du rapport qui existe entre ces trois éléments, on expose le contenu des principales catégories marchandes pour aboutir à la formulation d'un concept inédit – celui de principe de composition – dont on dit ce qu'il faut en entendre avant de le placer au centre de l'étude. Le concept de principe de composition est couplé avec celui d'Etat-nation (et pour la période primitive du développement du capitalisme dans les pays à économie de marché constituée comme pour la période actuelle dans le cas des pays en transition, avec celui de régime autoritaire de gouvernement) pour définir le cadre sociopolitique dans lequel évoluent les systèmes dits d'économie de marché. En tant qu'elles forment des systèmes productifs (par système productif on entend le système

possédant la capacité de générer un surplus et de se reproduire sur une base élargie), les économies de marché constituées se trouvent entièrement structurées par le rapport salarial, type de rapport de travail correspondant aux modes de produire et de consommer propres aux sociétés industrielles. C'est ce dont traite en dernier lieu le chapitre premier de l'étude où sont examinées les figures historiques du rapport salarial à l'effet de leur comparer ultérieurement le rapport de travail à l'oeuvre dans le système économique algérien.

Les chapitres deuxième, troisième et quatrième traitent de la libéralisation économique dans les contextes différents des pays ayant atteint un haut degré de maîtrise du principe de composition et de ceux n'ayant pas entièrement assimilé le dit principe ni – *a fortiori* – pu le développer en des applications nouvelles. Le contraste est grand entre les situations nées de l'application des mesures de libéralisation dans l'un et l'autre de ces groupes de pays. On relate dans chacun d'eux les vicissitudes de l'économie résultant de la combinaison particulière à chaque palier de leur développement des deux logiques de régulation sociale : la logique marchande et la logique *tutélaire*. L'étude est illustrée par l'expérience de plusieurs pays du premier et du deuxième groupes dont on essaie de tirer des conclusions à même de servir à l'analyse de l'expérience algérienne d'industrialisation et de libéralisation. Au chapitre quatrième, on fait état par ailleurs de recherches nouvelles sur l'économie d'endettement et sur la nature du sous-développement où il apparaît que les pays sous-développés sont aux prises avec une logique d'accumulation du capital qui les dépasse et qui disqualifie toute entreprise de recouvrement de leur indépendance économique. C'est cette logique qui les conduit à adopter, à leur corps défendant, des programmes d'ajustement structurel qui les obligent à renoncer à toute forme de protection de leur économie sans pour autant être assurés d'accéder au degré minimal de maîtrise du principe de composition à partir duquel ils peuvent envisager positivement leur insertion dans la division internationale du travail. De fait, ils n'y ont pas accédé, ou s'ils y ont accédé c'est d'une façon toute problématique car ils sont constamment aux prises avec la logique selon laquelle ce principe opère ; logique qui veut que la viabilité même des économies et la pérennité des sociétés dépendent des progrès techniques, de l'accroissement de l'efficacité productive des systèmes technico-industriels, des modalités particulières de mise au travail des producteurs qui leur sont associées et en fin de compte de la capacité des Etats-nations à se tenir constamment à l'affût des prouesses techniques des autres Etats-nations. Bien entendu, tous les Etats-nations de la planète ne réunissent pas toutes ces conditions pour prétendre au statut de puissance et conséquemment à s'insérer dans la hiérarchie des puissances qui résulte de cette compétition aux allures d'une guerre de position. Dans un tel contexte, la libéralisation apparaît comme un pis aller dans la mesure où elle donne prise à la domination de certains Etats-nations sur d'autres sans possibilité pour ces derniers de se sortir de l'état de sous-développement où les a plongés l'ordre colonial.

La deuxième partie de l'étude est entièrement consacrée à l'expérience algérienne de développement et à son expérimentation en cours de la libéralisation. Elle est intitulée : *Y a-t-il une spécificité algérienne?*

Le chapitre premier (cinquième de l'étude) confronte la stratégie algérienne de développement définie et mise en pratique depuis la deuxième moitié des années 1960



jusque vers le début des années 1980 au principe de composition. On y expose le contenu politique du projet industriel en tant qu'il fonde la démarche des autorités publiques sur une sorte de volontarisme à toute épreuve. Si tout, dans cette stratégie, semblait militer en faveur de l'assimilation du principe de composition, sa mise en oeuvre laissait pourtant grandement à désirer. Les carences du modèle (mises en exergue dès la fin de la décennie 1970 par de nombreux auteurs) jointes aux déviations du projet lors de sa réalisation ont tôt fait de mener l'Algérie à une crise dont on n'a compris que bien plus tard le caractère systémique. C'est qu'en effet le système d'économie à base de rente offrait fort peu de chances au pays de se saisir du principe de composition pour l'assimiler et le développer en des applications nouvelles. Paradoxalement, c'est le volontarisme politique lui-même, censé faire accéder l'Algérie à la maîtrise du principe de composition de façon accélérée, qui a constitué un frein – que dis-je, un obstacle majeur à la réalisation de cet objectif. Malgré sa prise en mains par un régime autoritaire de gouvernement qui, ailleurs, a tout à la fois réussi à endogénéiser le principe de composition et à transformer la vieille société en un Etat-nation moderne, le projet de société porté par la stratégie algérienne de développement a fait chou blanc parce que bâti sur la rente (forme de surplus exogène à l'économie) et sur un pouvoir d'Etat qui, pour n'être pas extérieur à la société civile, n'en a pas moins nié jusqu'à l'existence de celle-ci, étant servi en cela par sa mainmise sur les revenus pétroliers du pays qui lui permettent de s'affranchir de cette dernière. Parce qu'elle ne produit pas en quantité suffisante les moyens de subsister – et, *a fortiori*, d'accumuler – pour n'avoir pas accédé à la maîtrise du principe de composition, la société civile en Algérie s'est retrouvée dans cette situation paradoxale de dépendre de l'Etat au lieu que ce soit l'Etat qui dépend d'elle. Cette inversion perverse de l'ordre des déterminations sociales ne se présentait évidemment pas comme telle. Tout était fait sur le plan institutionnel pour donner l'image de la *normalité*, ce qui se traduisait par un formalisme pesant devenu au fil du temps un mode d'être social caractéristique non seulement des dirigeants politiques mais de tout un chacun dès lors qu'il sent poser sur lui l'oeil inquisiteur de son prochain. La mystification était complète.

Mystificateurs aussi, et de façon plus prégnante encore, furent les rapports de travail instaurés sous l'égide de l'Etat censé impulser, par l'industrialisation accélérée, l'accumulation du capital en Algérie. Ce problème est étudié en détail dans le chapitre sixième de l'étude où l'on présente au préalable les concepts d'accumulation et de rente à l'effet d'en préciser le sens dans lequel ils seront investis dans la suite de l'étude. En ce qui concerne les rapports de travail, on a cherché à en faire ressortir toute l'ambivalence en étudiant leurs déterminants économiques (liés à la nature du procès de production industriel et à son caractère fordiste) et politico-idéologiques (liés à leur surdétermination par l'Etat qui fait usage à cette fin de la rente comme d'un fonds d'entretien de la force de travail).

L'analyse a montré qu'en fin de compte le système ainsi conçu n'était doté d'aucune efficacité productive et qu'en fait d'accumulation l'on a assisté à ce que nous avons appelé *la cumulation*, processus consistant à créer en grand nombre des industries qui, si elles n'obéissaient à une logique externe d'accumulation du capital, n'obéissent en tous cas pas à une logique interne, en sorte qu'elles offrent l'image d'un *entassement* de

moyens de production tout juste destinés à servir d'alibi à une consommation improductive de la rente.

Les chapitres septième et huitième traitent des tentatives de réforme de ce système dont l'inefficacité productive est devenue patente vers le milieu des années 1980 à la faveur de la crise pétrolière. On y montre que, parce qu'elle n'a mis en cause ni la nature du système, ni son mode de fonctionnement, la réforme de 1980 était vouée à l'échec, un échec d'autant plus retentissant que les tenants du pouvoir avaient fini par perdre tout crédit auprès de la population pour s'être convertis à un libéralisme honteux sans cesser d'user du discours lénifiant, de type populiste, du régime antérieur. La réforme de 1980 amorça l'abandon de la stratégie algérienne de développement. Mais comme aucun autre projet ne vint la remplacer, le pays allait droit vers la crise, une crise qui, comme nous l'avons dit, n'allait épargner aucune sphère et qui allait devenir une crise de société, plongeant l'Algérie dans le cycle de la violence extrême.

La réforme de 1988 était, selon toute vraisemblance, beaucoup plus conséquente que la précédente. Au moins annonçait-elle, bien que de façon encore timorée, le renoncement au système d'économie administrée qui prévalait. Mais soit que la crise ait déjà fait son oeuvre destructrice, inhibant les volontés les plus déterminées à réaliser les changements systémiques qui s'imposaient, soit que ces volontés aient été elles-mêmes mystificatrices<sup>5</sup> la réforme est restée à ce jour à mi-chemin de son objectif. Ainsi continue-t-on d'évoluer dans une sorte *d'entre-deux* où, tout en ne renonçant pas à régir l'économie parce qu'il a la haute main sur les revenus pétroliers qui représentent la quasi-totalité (98%) des recettes d'exportation du pays, l'Etat s'est engagé dans un processus de libéralisation tous azimuts. Soutenu par le FMI et la Banque Mondiale, il a adopté un programme d'ajustement structurel dont le volet stabilisation macroéconomique est réalisé dans les délais impartis par ces organismes. Mais alors qu'on attendait de voir le pays s'engager résolument dans la restructuration de son économie pour la sortir de la logique de rente qui la structurait, ce volet est constamment remis sur le métier depuis 1995 parce qu'il mettait en cause la nature même du système d'économie. Or rien n'est fait depuis l'abandon de la stratégie de développement des années 1960 et 1970 pour mettre sur pied un système productif digne de ce nom, c'est-à-dire fondé sur la maîtrise du principe de composition et participant à le développer en des applications nouvelles. C'est donc le même système d'économie à base de rente qui prévaut, avec ce qu'il suppose de centralisation politique et de mainmise de l'Etat sur l'économie.

Cela n'a pas empêché la situation matérielle de franges de plus en plus nombreuses de la population de se dégrader et le pouvoir d'achat d'autres franges – qui forment désormais la base sociale du nouveau régime – de se renforcer : une redistribution du pouvoir économique a bien eu lieu à la faveur des réformes. Mais les nouvelles classes possédantes sont moins intéressées encore que les anciennes à effectuer les changements systémiques qui s'inscrivent dans la transition à l'économie de marché : elles ne font que recycler par le commerce les revenus pétroliers en des profits dont elles sont les premières à reconnaître le caractère de manne<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Voir ce qu'on dit au chapitre septième de la politique du gouvernement dit *des réformateurs* (1990-1991).

<sup>6</sup> Sur le devant de certaines maisons cossues nouvellement construites on lit ce verset du Coran : « Ceci par la grâce de Dieu ».

Tous ces éléments sont développés dans les chapitres septième et huitième de l'étude. Finalement la question s'est posée à nous de savoir s'il n'y avait pas quelque raison transcendante à tous ces faits de nature économique et sociopolitique. Cette question est traitée dans le chapitre neuvième de l'étude où nous tentons d'appréhender les déterminants historiques de ce que la presse non gouvernementale algérienne appelle parfois la *négation de soi*<sup>7</sup>, expression que nous lui emprunterions volontiers pour désigner l'entreprise de *déconstruction nationale* dont le pays fait les frais n'était-ce sa charge idéologique. Cette entreprise est confortée par le règne de ce que nous appelons *l'esprit de rente*, disposition d'esprit résultant de la survivance des rapports claniques dont on dit, à la suite d'Ibn Khaldoun, qu'ils supposent l'exogénéité du surplus par rapport à l'économie, ce qui est précisément le cas de la rente en tant qu'elle constitue l'essentiel du surplus en Algérie.

---

<sup>7</sup> Expression employée pour stigmatiser les tenants de l'idéologie arabo-bâathiste qui s'acharment à renier leur identité ancestrale pour s'en approprier une autre qu'ils se sont inventée.



## Première partie : les leçons de l'histoire

L'analyse économique contemporaine est particulièrement réticente à s'engager sur le terrain politique. L'expression même d'économie politique, qui a eu son temps de gloire, est tombée en désuétude à cause de cette réticence des économistes qui, adoptant une attitude d'apparente neutralité en politique, croient ainsi faire oeuvre scientifique en économie. Il est vrai que, telle qu'elle s'est développée depuis les classiques, l'économie politique et plus particulièrement ce qui en constitue le coeur – à savoir la théorie de la valeur – s'accommode fort peu des faits relevant du politique. Qu'elle se soit laissée aller à une mathématisation outrancière (comme c'est le cas chez les auteurs néo-classiques modernes) ou qu'elle en soit restée à ces *bons vieux concepts ricardiens* de valeur, de salaire, de profit et de rente, l'économie politique dans sa version actuelle n'échappe pas à l'emprise des catégories de la logique formelle desquelles sont évidemment exclus les faits concrets réels qui ne se laissent jamais saisir par la pensée qu'*a posteriori*, sans quoi l'homme aurait tôt fait de se rendre maître de son destin.

Pourtant aucune théorie en sciences sociales n'a d'intérêt si elle n'est pas une *théorie de la pratique*. Et la pratique est, en ce domaine, immédiatement politique si par politique on entend, comme il se doit, le pouvoir que les hommes exercent les uns sur les autres ; que ce pouvoir soit ou non médiatisé par le rapport aux choses, autrement dit objectivé. Aussi bien, l'économie politique (ou pour employer la terminologie néoclassique, l'Economique) ne peut-elle se passer de traiter de la chose politique sans perdre énormément de son pouvoir explicatif des faits et comportements humains liés à la production, l'échange-distribution et la consommation de biens et services. C'est donc à Keynes (pour l'approche néo-classique) et à Marx (pour l'approche ricardienne) qu'il échet

d'apporter du sang nouveau à la science économique en la soumettant à la critique politique sans pourtant quitter le terrain de l'abstraction.

Or la chose politique ne se réduit pas à une équation mathématique ni même à une relation logique fût-elle des plus complexes. Elle est constituée de faits concrets qui, pour n'être pas dénués de toute logique, n'obéissent pas pour autant en toutes circonstances à celle, simpliste, du lien de cause à effet. Et puis en irait-il ainsi qu'il resterait à définir le cadre dans lequel se déroulent les faits, avec lequel ils interfèrent d'ailleurs au point qu'on ne puisse distinguer nettement ce qui relève des faits et ce qui relève du cadre : dans le cas d'espèce le cadre lui-même est un ensemble de faits.

Toujours est-il que la science économique ne peut, pour se saisir de leur quintessence même, se contenter d'examiner les faits sous le seul angle de la logique formelle. Elle doit aussi les appréhender dans leur dynamique, ce qui l'oblige à réintroduire l'histoire dans l'analyse ; à chercher dans l'histoire une autre logique. C'est dire combien peu accessibles à la compréhension immédiate sont les faits de l'économie, fussent-ils se dérouler sous nos yeux.

Mais même replacés dans la trame historique qui leur donne sens, les faits économiques restent ambivalents, comme d'ailleurs tout ce qui a trait à l'humain, parce que l'humain n'est pas un mais pluriel. C'est donc par un effort d'abstraction, de constructions théoriques constamment renouvelées que l'économiste a quelque chance de comprendre – et de faire comprendre – l'objet de ses investigations. C'est cet effort que nous tentons dans cette première partie de la présente recherche.

Bien que centrée sur l'expérience algérienne de libéralisation économique en cours, l'étude s'ouvre donc par une rétrospective sur le phénomène même de libéralisation, celle-ci étant précédée de l'étude de l'économie de marché à laquelle elle se rapporte. L'approche est délibérément critique et, comme toute approche critique qui se veut novatrice, elle se donne ses propres catégories d'analyse à l'aide desquelles elle cherche non seulement à se saisir de son objet dans sa dimension historique, mais aussi à l'appréhender dans son actualité brûlante ; le tout présenté en forme de *leçons de l'histoire* pour l'étude de l'expérience en cours en Algérie avec ce qu'elle contient de générique et de spécifique. D'où le titre de la première partie de la recherche.

Quant aux catégories d'analyse, elles procèdent des enseignements de l'histoire dont elles tentent de rendre compte de la *pluridimensionnalité* en des formules qui, pour être lapidaires n'en sont pas moins expressives.

Bien sûr, les catégories de l'économie ne sont pas récusées dans ce travail. Ainsi en est-il de la principale – la catégorie de valeur – qu'il semble bien difficile aux économistes de dépasser. Tout au contraire, celles-ci sont investies dans l'analyse de tout le pouvoir explicatif qu'elles recèlent. Mais il faut bien convenir qu'elles sont notoirement insuffisantes pour qui veut se saisir de son objet dans sa complétude et dans sa dynamique historique. Certes, d'autres catégories telles celles de la science politique viennent à la rescousse de l'économiste un tant soit peu soucieux de sortir des sentiers battus. Parmi ces catégories, celles d'Etat-nation et de régime de gouvernement paraissent les plus dignes d'intérêt en tant qu'elles délimitent le cadre sociopolitique où se meuvent les catégories économiques. Mais ni l'Etat-nation, ni le régime de gouvernement,

ni aucune autre catégorie de la science politique ou de la sociologie ne suffisent à définir ce qu'on peut appeler le complexe de représentations du réel pour autant qu'on cherche à y intégrer toutes les déterminations qui l'animent. Il en est de même des catégories de l'économie. C'est ce qui nous a poussé à forger le concept de *principe de composition* défini comme la conjonction de facteurs techniques, économiques, politiques et culturels tendant à réaliser une croissance cumulative de la production. Opérant à l'intérieur de l'Etat-nation, le principe de composition est soumis dans son développement aux influences tantôt contraires, tantôt complémentaires de deux logiques de régulation sociale : la logique du marché et la logique de l'Etat, cette dernière pouvant parfois se muer en *raison d'Etat*, bloquant ce faisant momentanément mais durablement l'action de la loi de la valeur. Mais c'est hors de l'Etat-nation, dans les relations économiques internationales que se manifeste avec le plus de vigueur la logique tutélaire. C'est que les relations économiques internationales obéissent davantage au principe d'hégémonie qu'à celui du marché même si, formellement, tout semble tenir de la loi du profit. Et le principe d'hégémonie a évidemment quelque chose à voir avec le principe de composition, les nations ayant atteint le plus haut degré de maîtrise de ce dernier dictant leur loi aux autres et organisant ainsi un système hiérarchique de puissances où se mêlent intérêts économiques et motifs de prestige national. Souvent d'ailleurs ces deux catégories de mobiles ne peuvent se passer de faire appel au bras armé de l'Etat, ce qui justifie bien des guerres...

Tels sont les principaux résultats de l'analyse développée dans cette première partie de l'étude. Comme on peut le supposer à la lecture de ces considérations préliminaires, la libéralisation économique mondiale entendue comme généralisation des lois du marché est un mythe qui a la vie longue. Et quand des Etats-nations constitués en deviennent les thuriféraires, c'est qu'ils occupent une position enviable dans la hiérarchie des puissances dont on a parlé. Ces mêmes Etats-nations ne se font aucun scrupule à changer de politique au gré de leurs intérêts stratégiques comme l'atteste l'attitude de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique depuis le 18<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Comme le note P. Bairoch, "contrairement aux idées reçues, l'avance technologique de la Grande-Bretagne qui lui permit de se convertir au libre-échange, avait été acquise à l'abri de barrières tarifaires élevées, maintenues sur une longue période"<sup>9</sup>. Quant aux Etats-Unis d'Amérique, ils sont "la patrie et le bastion du protectionnisme moderne"<sup>10</sup> quelque argument qu'ils puissent faire valoir à présent en faveur du libre-échange.

## Chapitre Premier : Economie de marché, capitalisme

<sup>8</sup> Ha-Joon Chang, Professeur à la faculté d'économie et de politique à l'université de Cambridge (Royaume-Uni) écrit à ce sujet : "Nulle part l'écart entre le mythe et la réalité historique n'est aussi flagrant que dans le cas de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis" Voir *Du protectionnisme au libre-échangeisme une conversion opportuniste*, in *Le Monde Diplomatique*, juin 2003, p 26.

<sup>9</sup> P. Bairoch, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Ed. La Découverte, Paris 1995.

<sup>10</sup> Ibid.

## et Etat national : un triptyque aux éléments contradictoirement solidaires.

"Economie de marché" est devenue depuis peu d'années une expression courante fortement médiatisée dans tous les pays où s'opèrent des réformes structurelles de type libéral. C'est pourtant une expression qui prête à équivoque. Son usage s'est imposé surtout par opposition à économie planifiée sans que son contenu ne soit clairement défini.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire économique de l'humanité on peut toujours découvrir des traces de l'existence du marché, que ce terme désigne le lieu où s'effectuent les transactions commerciales ou ces transactions elles-mêmes<sup>11</sup>. Dans "Economie et Société en Grèce ancienne", Moses. I. Finley<sup>12</sup> traite longuement du commerce... des esclaves dans l'Antiquité. Il montre en particulier que les techniques les plus raffinées de l'économie de marché moderne – comme par exemple la vente aux enchères – avaient déjà été inventées. Des contrats de vente rédigés *en bonne et due forme*<sup>13</sup> indiquaient non seulement que les cités grecques et romaines antiques s'étaient organisées autour de cette pratique ancienne qu'est l'esclavage, mais qu'elles en faisaient un commerce florissant.

Dans " Les origines de l'économie occidentale"<sup>14</sup> R. Latouche consacre un chapitre au commerce et aux échanges sous les premiers Carolingiens où il fait état, sur la foi des hagiographes de l'époque, de l'existence dans les cités et les villages, de marchés de denrées de première nécessité dont les fournisseurs étaient des producteurs locaux ou des marchands de produits étrangers provenant de contrées éloignées.

Dans la Mouqaddima<sup>15</sup>, au chapitre " les sources du gain", Ibn Khaldoun expose les divers procédés par lesquels le commerçant peut s'enrichir. Ce faisant, il traite du commerce comme d'une activité tout à fait régulière, malgré le "risque extrême encouru sur les routes"dans le cas où les marchandises étaient acheminées sur de longues

<sup>11</sup> "A l'origine un marché était un lieu public dans une ville où l'on exposait, en vue de la vente, des provisions et d'autres objets ; mais le mot a été généralisé jusqu'à ce qu'il ait eu pour signification toute corporation de gens qui sont en relation continue d'affaires et font des transactions étendues sur toutes espèces de produits". William Stanley Jevons, "La théorie de l'économie politique", traduction française de H.E. Barrault et M. Alfassa, Ed. Giard et Brière.

<sup>12</sup> Ed. La Découverte, 1984.

<sup>13</sup> C'est-à-dire selon les règles écrites du droit.

<sup>14</sup> Edition Albin Michel, 1970.

<sup>15</sup> Ouvrage introductif à son *Histoire Universelle* généralement traduit sous le titre : Prolégomènes. Cf. Textes économiques de la Mouqaddima (1375-1379), classés, traduits et annotés par G.H. Bousquet, Imprimerie P. Guiauchan 1961, Alger.



distances.

Chacun des exemples pris ici montre que le marché est une institution dont l'existence est attestée chez des peuples aussi différents qu'éloignés dans l'espace et dans le temps les uns des autres. Néanmoins, l'économie de ces divers peuples de diverses contrées ne présente aucune caractéristique de ce que l'on désigne aujourd'hui par économie de marché. K. Polanyi, qui a consacré son œuvre maîtresse à essayer de caractériser l'économie de marché, écrit que « quoique l'institution du marché ait été tout à fait courante depuis la fin de l'Âge de pierre, son rôle n'avait jamais été que secondaire dans la vie économique »<sup>16</sup>. Puis il s'attelle à définir l'économie de marché. C'est comme « économie gouvernée par les prix du marché et par eux seuls » qu'il la présente, ajoutant : « On peut assurément dire d'un tel système [le système d'économie de marché] capable d'organiser la totalité de la vie économique sans aide ou intervention extérieure, qu'il est autorégulateur »<sup>17</sup>. Pourtant cela ne semble pas suffire pour la bonne compréhension du concept. Serait-il plus juste de dire, en paraphrasant K. Marx, que l'économie de marché est l'économie où prédominent les rapports d'échange<sup>18</sup> – où donc les relations qu'entretiennent les hommes entre eux se trouvent *médiatisées* par le marché ? Sans doute, dans la mesure où cela revient à postuler que les produits du travail humain se transforment en marchandises avant de pouvoir satisfaire les besoins qu'ils sont destinés par nature à satisfaire. On verra dans ce qui suit que même ainsi défini, le concept d'économie de marché n'est pas entièrement intelligible parce que manque dans cette définition le principe selon lequel les produits du travail se transforment en marchandises. C'est donc sur ce principe qu'il conviendra de s'attarder.

## 1.1. Considérations générales sur l'économie de marché.

---

Ce qui caractérise au premier abord l'économie de marché et la distingue d'autres types d'économies où le marché a aussi existé, c'est la transformation en marchandises des produits du travail humain, que ces produits forment le surplus économique ou fassent la matière de ce qui est nécessaire tant à la vie de tous les jours qu'à la reproduction économique. Cette transformation suppose l'appropriation privative des produits autour de laquelle se construit un système de rapports économiques "dépersonnalisés" – les êtres humains reportant sur les produits dont ils ont la propriété le pouvoir de *négocier* leur place au sein de la société qu'ils forment envers et contre leur propre volonté.

Le principe de propriété est donc à la base de l'économie de marché entendue comme système de rapports économiques. Ces rapports sont dits marchands en ce que le marché leur confère un caractère impersonnel au travers duquel se réalise ce que nous appellerons ici un *procès d'individuation des personnes* pour désigner le processus de

<sup>16</sup> *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Ed. NRF/Gallimard, 1972, p 71.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> « J'étudie dans cet ouvrage, écrit Marx dans la préface à la première édition allemande du *Capital*, le mode de production capitaliste et les rapports de production et d'échange qui lui correspondent ». *Le Capital* LI TI, Ed. Sociales 1972, p 18.

transformation des personnes en individus génériquement indifférenciés au regard de l'acte d'échange<sup>19</sup>. C'est ce processus qui serait le fondement de la liberté entendue comme "modalité qui se réalise dans la reconnaissance mutuelle"<sup>20</sup> que les êtres humains s'accordent les uns aux autres<sup>21</sup>. Selon C. Schowb, la société civile dans le cadre de laquelle se déroule l'activité économique, n'est autre que le réseau des interdépendances qui se créent de par la position symétrique (au regard du principe de liberté) où se trouvent les individus les uns par rapport aux autres. Et le droit ne serait que l'homologation sociale de cette liberté. "Plus les acteurs sont conscients de leur liberté d'action, (...) plus le besoin de comportements civiques se fait sentir" écrit H. Moulin<sup>22</sup>.

Mais telle que définie, l'économie de marché reste une abstraction.

Si on admet qu'il existe une différence de nature entre le travail (en fait la force de travail<sup>23</sup>) et les produits du travail comme objets d'échange marchand, on ne peut nier que les individus ne se trouvent en position symétrique par rapport au principe de liberté que de façon formelle : la force de travail étant l'énergie potentiellement productive contenue dans le corps de l'homme, il ne peut l'aliéner qu'en aliénant pour un temps sa propre personne, c'est-à-dire en se dépossédant momentanément de sa propre liberté au profit d'autrui. C'est ce qui se produit en système capitaliste fondé sur le rapport salarial par lequel sont liés vendeur et acheteur de cette marchandise particulière qu'est la force de travail. Ce ne sont donc pas les rapports marchands en général qui définissent une forme quelconque de socialité<sup>24</sup> mais leur forme particulière ou du moins, comme c'est le cas pour le capitalisme, la forme particulière du rapport fondamental – ici le rapport salarial.

Le capitalisme est donc une forme concrète d'économie de marché ; celle où le

<sup>19</sup> De ce point de vue, la "fiction" de l'homo oeconomicus n'en est pas une mais un fait, certes réducteur de la personnalité, mais bien réel, renouvelé dans chaque acte d'échange.

<sup>20</sup> C. Schowb: *Le marché est-il un objet économique non identifiable?*, in *Economies et Sociétés*, n° 10, 1995, p 143.

<sup>21</sup> "Dans les mondes qui l'[le monde moderne] ont précédé, le statut d'homme libre est conditionné par celui d'esclave ou par celui de serf". C. Schowb, op. cit. p 143.

<sup>22</sup> *Comportement stratégique et communication conflictuelle : le cas non coopératif*, Cité par C. Schowb, op. cit.

<sup>23</sup> Il échet à K. Marx d'établir la différence entre travail et force de travail, différence qui se trouve à la base de sa théorie de la plus-value. L'auteur écrit pour définir la force de travail : « ...Pour pouvoir tirer une valeur échangeable d'une marchandise, il faudrait que l'homme aux écus eût l'heureuse chance de découvrir au milieu de la circulation, sur la marché même, une marchandise dont la valeur usuelle possédât la vertu particulière d'être source de valeur échangeable, de sorte que la consommer serait réaliser du travail et par conséquent créer de la valeur. Et notre homme trouve effectivement sur le marché une marchandise douée de cette vertu spécifique ; elle s'appelle puissance de travail ou force de travail ». Cf. *Le Capital*, op. cit. p 170.

<sup>24</sup> 2 Par socialité nous entendons le mode selon lequel s'organisent les rapports sociaux. On distinguera la socialité fondée sur les rapports économiques et la socialité fondée sur les rapports culturels. Néanmoins dans le premier cas les rapports culturels ne sont pas absents, pas plus que ne le sont les rapports économiques dans le second cas de figure. On verra au chapitre dixième de la présente étude comment l'imbrication des rapports culturels et des rapports économiques fonde une socialité ambiguë en Algérie.

rapport salarial prend le pas sur les autres rapports marchands tout en en revêtant l'habit, c'est-à-dire sans déroger en apparence à ce qui fonde les rapports marchands, savoir l'égalité des intervenants dans l'acte d'échange (l'égalité étant établie au moyen de l'égalisation des valeurs dans l'échange).

Historien de formation, Fernand Braudel a montré que l'égalité économique n'est qu'illusion. Mais il se contente de fournir à l'appui de cette thèse une argumentation de type sociologique général. Selon lui, "l'inégalité économique [est...] la transposition de l'inégalité sociale [laquelle trouve sa source dans] "l'animalité sociale de l'homme" <sup>25</sup>. L'argument n'est évidemment pas infondé. Si l'inégalité économique est un fait qui ne peut échapper à la perception de tout un chacun (*a fortiori* à l'historien), elle suppose l'existence d'une collectivité et renvoie aux phénomènes de pouvoir qui s'y manifestent. « Le pouvoir est la capacité d'influence nette sur autrui » note Philippe Hugon <sup>26</sup> qui ajoute : « Il est l'expression d'une violence, d'une domination ou d'une hégémonie qui soumet la volonté d'un individu ou d'un groupe d'individus à d'autres » <sup>27</sup>. Il est aussi, pourrions-nous compléter en anticipant sur les développements qui suivent, l'expression d'une violence, d'une domination ou d'une hégémonie qui soumet un Etat-nation à d'autres. Comme l'écrivent Y. Dubuys et B. Maris, "les phénomènes de pouvoir apparaissent dès que l'on quitte les hypothèses de concurrence, en particulier la règle d'atomicité des intervenants" <sup>28</sup>. Ce point de vue peut se résumer en l'idée selon laquelle le procès d'individuation des personnes qui est à l'oeuvre dans les actes d'échange marchand repose sur la négation de ce que F. Braudel appelle l'animalité sociale de l'homme en tant qu'elle fonde la vie en collectivité. Mais on ne peut affirmer avec les auteurs (qui en appellent à François Perroux) que le pouvoir est occulté dans la relation marchande qu'en considérant ce qu'il y a de plus abstrait dans cette relation, non son contenu concret réel.

Il se trouve que c'est dans son contenu concret que cette relation doit être envisagée pour voir surgir en son sein le phénomène de pouvoir. De ce point de vue, il paraît évident que le rapport salarial diffère essentiellement des autres rapports marchands en ce qu'il intègre tout en l'occultant le principe d'autorité. Selon la forme de socialité, le principe d'autorité a un fondement économique ou culturel. En économie de marché et plus encore en système capitaliste, le contenu économique du principe d'autorité prévaut sur son contenu culturel. Il se présente comme pouvoir d'appropriation privative du surplus.

Dans le système capitaliste, le pouvoir d'appropriation privative du surplus n'est pas moins effectif que dans d'autres systèmes économiques tels le féodalisme ou l'esclavagisme mais il est rendu moins visible, moins criant pour ainsi dire, par l'illusion que crée la forme marchande du rapport salarial. On comprend alors pourquoi l'économie

<sup>25</sup> 3 Cf. *Une leçon d'histoire de Fernand Braudel*, Actes du colloque de Chateaufallon, oct. 1985, Ed. Arthaud/Flammarion, p 95.

<sup>26</sup> Le « *consensus de Washington* » en question, Revue Tiers-Monde n° 137, janvier-mars 1999, p 27.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> 1 *Le pouvoir et le marché : une relation complexe*, in Problèmes Economiques, n°2495, nov. 1996, p1.

de marché "a besoin pour son fonctionnement de structures économiques et sociales plus *compliquées* que la simple existence de rapports marchands"<sup>29</sup> : c'est à travers des institutions légitimant l'appropriation privative que s'opère la transformation du surplus en profit.

Certes, le marché lui-même est une institution, mais ce sont toutes les autres institutions sociales en tant que lieux d'exercice d'un certain pouvoir qui sont ainsi mobilisées, encore que l'appropriation privative du surplus sous la forme de profit ne constitue pas une fin en soi puisque la finalité réside dans l'accumulation du capital, c'est-à-dire dans la transformation du profit en capital additionnel, en un pouvoir encore plus grand d'appropriation privative. C'est par le biais de ces institutions que les rapports marchands se trouvent intégrés dans un procès de socialisation des individus alors même que, dans un mouvement inverse, ils tendent à annihiler toute forme de socialisation en s'inscrivant dans un procès d'individuation des personnes. C'est dire combien est compliquée en effet – pour reprendre cette expression d'Elsenhans – la réalité que, par simplification, on désigne par économie de marché.

Puisque, dans ce qui précède, on a admis que le capitalisme est la forme concrète d'existence de l'économie de marché, on doit examiner de plus près le rapport salarial qui structure et qualifie à la fois le système capitaliste.

A première vue rien ne distingue ce rapport des autres rapports marchands si ce n'est qu'il s'applique à l'achat-vente d'une marchandise particulière<sup>30</sup> : la force de travail. Dans l'acte d'échange qui réunit vendeur et acheteur de la force de travail, le rapport salarial met en oeuvre le principe d'équivalence comme n'importe quel autre rapport d'échange.

On ne peut cependant ignorer que, une fois l'acte d'échange réalisé et au contraire des autres marchandises devenues de simples valeurs d'usage, objets sans vie et sans volonté, la force de travail ne fait que commencer son oeuvre en s'insérant dans le procès de travail. C'est seulement à ce moment-là que, de force virtuelle, elle recouvre sa vraie nature en devenant force vive : il s'agit de la force d'êtres humains qui, tout soumis qu'ils puissent être à l'autorité d'autrui, n'en gardent pas moins leurs traits distinctifs comme êtres doués de raison, de conscience et de volonté.

C'est dans la subordination de ces êtres humains à d'autres que le principe d'autorité prend tout son sens. Dans "L'ordre et la production", J.P. de Gaudemar passe en revue en les analysant les formes de discipline que le salariat a inventées ou qu'il a adaptées à la finalité du système capitaliste : l'accumulation du capital. Il écrit que la soumission des travailleurs à un ordre productif qui leur est imposé du fait de leur statut de salariés peut parfois désigner la pire des conditions humaines<sup>31</sup>. Plus significative encore de la précarité de la condition des travailleurs est son analyse de la discipline hors de l'usine,

<sup>29</sup> 2 H. Elsenhans, *La transition à l'économie de marché à partir d'économies sous-développées*, in NAQD, Revue d'études et de critique sociale, n°3, juin-nov 1992, p 23.

<sup>30</sup> 1 Ce n'est pas tant le caractère productif exclusif de la force de travail que nous visons ici que le fait que celle-ci est indissociable de la personne humaine.

<sup>31</sup> *L'ordre et la production*, Ed. Dunot 1982, p.8.

car la discipline capitaliste ne se limite pas au contrôle direct du procès de travail : elle imprègne toutes les modalités d'organisation sociale. "Famille et armée, hôpital et école dans une moindre mesure, fournissent les premiers modèles" <sup>32</sup> de cet ordre productif où tout semble pourtant relever d'un libre-arbitre que ne limite que la réciprocité inhérente à la relation d'équivalence produite et constamment reproduite dans le procès d'individuation.

Ainsi apparaît-il clairement que l'acte d'échange force de travail contre salaire n'épuise pas le contenu du rapport salarial. Celui-ci étend pour ainsi dire ses tentacules à l'extérieur de l'usine ou de l'atelier en s'emparant des conditions d'existence du salarié pour le *façonner* à la convenance du capital. Mais si la discipline suppose l'autorité, le salarié ne se laisse jamais totalement enfermer dans la logique de commandement militaire que cherche à lui imposer le capitaliste. Il lui oppose une hostilité de tous les instants, forme passive de refus de la discipline d'usine, et développe à travers les luttes syndicales, les grèves et autres mouvements de contestation, une forme active, *collective* de rejet du rapport salarial. Ce faisant, il s'affirme comme être social, ce que la forme marchande du rapport salarial tend précisément à lui dénier.

Dans ces conditions, le rapport salarial ne se maintient et ne se reproduit pas par la seule vertu qu'il a d'être un rapport marchand mais par d'autres moyens : l'instrumentation du droit... et de l'Etat par exemple. La loi régit les relations de travail en définissant les droits et obligations des parties au contrat de travail. L'Etat se charge de faire respecter la loi. Mais ni la loi ni l'Etat ne mettent en cause ce qu'il y a de fondamentalement inégal dans le rapport salarial : la distribution de la propriété.

Certes, l'Etat s'est imposé au fil du temps comme un partenaire social à part entière dans la négociation du rapport salarial. Il a pu définir et conduire "des politiques nationales de gestion globale de la force de travail" <sup>33</sup>, mais c'est pour "assurer la survie même du système économique" <sup>34</sup> (comme ce fut le cas lors de la grande crise des années 1930) ou pour "assurer la régulation d'ensemble du système social *en fonction des besoins de l'économie*" <sup>35</sup> et de l'état des rapports sociaux" <sup>36</sup>. Sans même aller jusqu'à dire avec J.P. de Gaudemar que "le rôle de l'Etat est un indice important du niveau de constitution d'une stratégie unifiée de la classe capitaliste" <sup>37</sup>, on ne peut dédouaner pour autant l'Etat de toute responsabilité dans le maintien du rapport salarial sous les formes les plus adéquates à la poursuite de l'accumulation du capital <sup>38</sup>.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> P. Dockès, B. Rosier, "L'histoire ambiguë", Ed. PUF 1988, p.185.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>36</sup> Id. p 185.

<sup>37</sup> Op. cit. p 27.

Comme on peut le constater, le rapport salarial n'est donc pas un simple rapport d'échange. Là où règne le rapport salarial, le système économique prend la forme capitaliste, forme concrète d'économie de marché où Etat et marché concourent à instaurer un mode de production et de répartition inégalitaire des richesses.

Savoir si l'économie de marché peut revêtir une autre forme que la forme capitaliste revient à se demander si l'économie de marché peut exister sans le rapport salarial ; autrement dit sans que la force de travail ne se transforme en marchandise. Les leçons de l'expérience des anciens pays socialistes à économie planifiée tendent à prouver que c'est une utopie. Mais tant dans les anciens pays socialistes que dans les pays sous-développés à économie anciennement planifiée comme l'Algérie, la transition à l'économie de marché se heurte à des difficultés quasi-insurmontables en raison des obstacles qui se dressent devant les tentatives de mise en place d'un véritable rapport salarial ; obstacles découlant du caractère hybride de la socialité à l'œuvre dans ces pays.

Cherchant à vérifier l'hypothèse selon laquelle l'économie de marché ne se conçoit pas hors du rapport salarial, nous essaierons de montrer dans ce qui suit, à travers l'étude de quelques expériences de libéralisation, que le contenu économique réel des politiques menées en ce domaine dans différents pays ne conduit qu'à une forme étriquée d'économie de marché. Sans préjuger des résultats détaillés de l'analyse qui sera développée, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que si, dans ces pays, le caractère administré de l'économie est à l'origine de l'incapacité des pouvoirs publics à instaurer un véritable rapport salarial malgré les mesures de libéralisation prises dans le cadre de la transition, l'absence du rapport salarial empêche le système économique de tirer tout le profit possible des secteurs productifs existants pour conférer une place convenable à l'Etat-nation dans le concert des nations. Car c'est de l'instauration du rapport salarial que dépend la production d'un surplus accumulable.

### 1.2. Economie de marché et catégories marchandes.

---

L'économie de marché, avons-nous écrit dans les pages qui précèdent, est un système de rapports économiques. Dans son principe, l'économie de marché suppose l'appropriation privative des produits du travail ; appropriation sans laquelle ils ne peuvent se transformer en marchandises. Dans l'échange, la marchandise se présente sous la forme valeur. Mais l'échange renvoie au marché, lieu de transactions auxquelles les marchandises sont livrées par ceux-là mêmes qui en ont la propriété à titre privé.

Dans les transactions, la confrontation des volontés des coéchangistes se fait de manière biaisée : la valeur de chaque marchandise parle pour son possesseur. Les rapports personnels sont ainsi objectivés ; l'échange effectif apparaît à la fois comme le dénouement d'une situation conflictuelle larvée (les rapports de force réels sont dépouillés de la subjectivité des personnes en présence), et comme une forme impersonnelle de résolution des inégalités (l'équivalence des valeurs se traduit en identité de situations personnelles sinon inégales, du moins différentes). Par ce procès, les valeurs se transforment en prix, achevant ainsi la transformation des faits humains en faits de nature.

<sup>38</sup> Nous développerons ultérieurement ce point en traitant des différentes configurations du rapport salarial.

Aux rapports sociaux qui, déjà sous la catégorie de valeur, se trouvent dissimulés, viennent se substituer sous la forme prix des rapports d'objet à objet. Les prix deviennent indices des raretés relatives (prix relatifs) des marchandises.

Mais la métamorphose de la catégorie de valeur n'est pas pour autant achevée : c'est sous la forme argent que les prix se présentent d'emblée à l'acheteur. Ces prix sont dits "prix absolus" parce qu'ils traduisent un état de faits où toutes les marchandises expriment leur valeur dans une même unité de compte, unité qui n'est rapportée qu'à elle-même<sup>39</sup> (unité monétaire). Que cette unité ne soit plus depuis longtemps déjà en elle-même une marchandise mais du simple papier, voire un simple nom, une abstraction pour tout dire, cela ne fait que lui conférer une fonction sociale consistant à éluder davantage encore que ne le font les marchandises les rapports réels ; à les désincarner totalement et durablement.

L'argent peut tout acheter dit l'adage populaire. Il le peut précisément parce qu'il est délié de toute substance, apparaissant ainsi pouvoir être l'équivalent de choses matérielles tangibles tout autant que de faits purement moraux. Dans cet univers surréaliste, ce sont les catégories abstraites de valeur et de prix qui, sous la forme monnaie, tiennent le rôle d'êtres animés, recréant une société virtuelle où l'homme réel fait figure d'instrument<sup>40</sup>. Comme le nombre dont l'homme est pourtant le créateur, l'argent mène une existence autonome, se découvrant en lui-même sa propre finalité.

Point n'est besoin de revenir ici sur ce qui a été dit précédemment à propos du capitalisme comme forme concrète d'existence de l'économie de marché. Les catégories de valeur, de prix et de monnaie ne sont pas altérées par le fait que l'économie de marché s'accomplit sous sa forme capitaliste ; au contraire, le capitalisme achève de réaliser dans une sorte de catharsis leur effet ultime : l'abolition chez l'homme du sentiment d'appartenance à une collectivité, la négation complète du rapport à l'autre comme mode d'être social de la personne. Le procès d'individuation achève de s'accomplir lorsque l'abstrait devient le mode d'existence du concret, inversant ainsi l'ordre des déterminations ; lorsque l'argent est recherché pour lui-même quitte à faire "le détour de la production"<sup>41</sup> matérielle où les rapports réels ne peuvent pas être oblitérés. Quant au rapport salarial qui contient en l'occultant l'inégalité fondatrice de la société marchande capitaliste, s'il est réduit à sa plus simple expression comme rapport d'échange marchand, c'est-à-dire à une

<sup>39</sup> Nous envisageons ici pour les besoins de l'analyse la situation d'une économie fermée.

<sup>40</sup> Ceci est particulièrement visible à l'observation des séances de la Bourse où les agents paraissent complètement *possédés* par leur travail et subjugués par la valse des valeurs mobilières. Dans *L'argent*, E. Zola décrit avec sa méthode naturaliste habituelle empreinte de lyrisme, la fièvre boursière qui se saisit des banquiers et autres agents de la finance. Se détachant de la sphère réelle, l'argent semble mener sa propre existence jusqu'au jour où la crise survient, anéantissant, avec les espoirs de nouveaux gains, les fortunes amassées par les agents de la finance ainsi que celles de leurs clients les plus crédules. Voir *L'Argent*, Ed. Classiques de poche 1998.

<sup>41</sup> Cette expression est de E. von Böhm-Bawerk reprise à son compte par F.A. Von Hayek. Elle est significative de la conception des économistes libéraux qui ne voient en la sphère productive où se nouent les rapports réels qu'un *détour* pour l'accumulation du capital.

équation où le premier terme – savoir la force de travail – ne fait que se mirer dans le second, étant lui-même de l'argent en puissance, il n'est pas aboli pour autant comme principe d'autorité ; au contraire, il arrive même qu'il le représente dans toute sa nudité comme par exemple dans les colonies du temps du règne sans partage de l'ordre colonial. D'autres fois il revêt les formes les plus inattendues<sup>42</sup>.

### 1.3. Rapports marchands et principe d'autorité.

---

Si on devait rechercher la quintessence même du rapport salarial, c'est comme principe d'autorité qu'il faudrait l'analyser. L'inégalité fondamentale qu'il contient ne peut être pensée hors le principe d'autorité sur lequel elle s'appuie. Mais le principe d'autorité ne peut se présenter pour ce qu'il est en raison du caractère marchand du rapport salarial qui suppose au contraire le principe d'équivalence. Aussi le principe d'autorité se trouve-t-il rejeté en dehors du rapport salarial sous sa forme marchande. C'est l'Etat et les autres institutions qui se trouvent investis de la force que requiert l'autorité. De là à penser l'Etat comme produit du seul rapport Capital/Travail<sup>43</sup> il y a un pas qu'il ne semble pas possible de franchir. L'Etat est-il producteur des rapports de production ? Peut-être bien si on admet, avec B. Théret, qu'il est lui-même un rapport social d'appropriation/expropriation des moyens de coercition<sup>44</sup>. Est-il la réalisation de l'Idée, la substance éthique consciente d'elle-même comme Hegel l'a enseigné ? Rien n'est moins sûr sauf à adopter le point de vue idéaliste qui était le sien. Enfin l'Etat ne se présente pas davantage comme un *deus ex machina*, espèce d'être incréé qui tiendrait le rôle de la Providence. Ce qui est sûr, c'est que l'Etat est une institution sociale ambivalente qui incarne le principe d'autorité. Comme tel, il évolue dans la sphère des catégories abstraites en se présentant sous les traits de *l'Autorité* du moment.

Sans doute l'Etat ne peut-il être dissocié totalement de la société civile en tant qu'elle forme le substrat *naturel* où se meuvent les catégories les plus abstraites. Dans la mesure où la société civile n'est pas un corps informe mais un organisme vivant auquel s'appliquent et que structurent des lois de mouvement, l'Etat n'échappe pas à des déterminations sociales qui l'affectent dans sa nature même. Ces déterminations, on l'aura compris, sont celles-là mêmes qui sont à l'origine de la formation et de la transformation des classes sociales. En ce sens, l'Etat est bien la "condensation matérielle d'un rapport"<sup>45</sup> à chacun des moments de son développement. Dans le cas de la société capitaliste c'est bien évidemment du rapport salarial qu'il s'agit. L'Etat évolue

<sup>42</sup> Ainsi en est-il par exemple du travail forcé sous l'occupation allemande des autres pays européens pendant la deuxième guerre mondiale.

<sup>43</sup> C'est par exemple le point de vue de Pierre Salama et G. Mathias dans *L'Etat surdéveloppé, des métropoles au Tiers-Monde*, Ed. La Découverte/Maspéro, 1983.

<sup>44</sup> *Régimes économiques de l'ordre politique, esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*, Ed. PUF, 1992, p 37.

<sup>45</sup> L'expression est de N. Poulantzas: *Les transformations actuelles de l'Etat, la crise politique et la crise de l'Etat*, in *La crise de l'Etat*, Ed. PUF 1976, p 44.



avec l'évolution de ce rapport fondamental. Il se présente comme un *capitaliste collectif en idée* selon l'expression de F. Engels<sup>46</sup>. Mais le caractère marchand des rapports capitalistes ne s'accommodant guère en apparence du principe d'autorité, l'Etat ne peut exister que comme être collectif imposant à tous sa loi de l'extérieur. Le principe d'autorité s'abstrait des conditions sociales autant que matérielles pour devenir Etat.

C'est sous le règne de la bourgeoisie que l'Etat a atteint son plus haut degré de cohésion interne. Du fait que la bourgeoisie aspire à l'universalité en raison même du caractère potentiellement universel des principes qui fondent le libéralisme, l'Etat libéral se présente comme catégorie tendancielle universelle. Cela est dû aussi au fait que les intérêts de la bourgeoisie, son mode d'être et d'agir, *s'universalisent*; c'est-à-dire qu'ils représentent le mode d'expression universel sinon effectif, du moins normatif des intérêts de classe. Le droit sert à rapporter aux normes prévalentes les intérêts en présence et plus généralement les attitudes et comportements des gens. Mais c'est aussi la fonction de l'idéologie dominante d'agir sur les consciences de façon à faire accepter comme allant de soi la vision, les normes de comportement etc. bref, le mode de vie de la classe possédante, en l'occurrence la bourgeoisie<sup>47</sup>. Paradoxalement, c'est lorsque l'Etat atteint ce degré de représentation des intérêts de classe qu'il connaît une relative autonomie même si, comme expression d'un rapport social fondamental, il ne peut échapper à la mainmise de la classe dominante.

Comme catégorie universelle donc, l'Etat n'a pas d'existence antérieure au libéralisme. Il est le produit spécifique de la révolution bourgeoise, la seule à avoir fait sienne l'exigence de liberté portée par ce que nous avons appelé le procès d'individuation des personnes inhérent à l'économie de marché. *Mais « l'Etat se présente aussi et dans le même mouvement, comme un être collectif opposé en tous points à l'homo oeconomicus »*<sup>48</sup>. S'émancipant de sa propre origine, il est principe d'autorité à l'oeuvre dans tout le corps social alors que l'homo oeconomicus fonctionne selon le principe d'équivalence. Tirant sa légitimité de la société organisée, il la représente en idée en transcendant et les contradictions de classe qui y sont à l'oeuvre, et les formes de sujétion personnelle<sup>49</sup>. C'est cette capacité qu'à l'Etat de représenter la société en idée qui fait que les personnes de diverses conditions se reconnaissent en lui, y voient la matérialisation de leur être social que l'homo oeconomicus a plutôt tendance à renier.

Quand donc il est question de la nature de classe de l'Etat, ce ne peut être de l'Etat-être collectif seulement qu'il s'agit mais aussi de son autre être : celui que nous avons désigné par principe d'autorité, en l'occurrence le rapport salarial. Comme tel, l'Etat est bien de nature ambivalente, encore que le pouvoir d'Etat en lequel il se représente

<sup>46</sup> *Anti-Dühring* (M.E. Dühring bouleverse la science), E. Sociales, 1977, p 315.

<sup>47</sup> A l'échelle des nations le même phénomène se produit, imposant par exemple l'"american way of life" comme manière de vivre.

<sup>48</sup> B. Théret, *Les métamorphoses fiscales du capital, une approche marxiste-webérienne des finances publiques*, Revue Economie Appliquée, n°2, 1993.

<sup>49</sup> « L'idée de l'Etat, écrit G. Burdeau, procède du souci de détacher les rapports d'autorité à obéissance des relations personnelles de chef à sujet ». Cf. *L'Etat*, Ed. du Seuil 1970 .

tende toujours à lui conférer un sens univoque. Souvent d'ailleurs la confusion règne entre Etat et Pouvoir d'Etat et c'est pourquoi les tenants du pouvoir du moment se considèrent parfois comme l'incarnation même de l'Etat, cédant en cela à une forme de fétichisme de l'Etat analogue au fétichisme de la marchandise analysé par Karl Marx dans le Capital<sup>50</sup>. C'est sous la forme de pouvoir en effet que l'Etat intègre des déterminations sociales qui le font agir en fonction d'intérêts de classe bien déterminés. Mais le pouvoir lui-même ne peut évacuer l'autre dimension de l'Etat qui le pousse à agir en faveur de ce qui apparaît comme étant l'intérêt général. C'est ce qui arrive quand l'Etat applique une politique sociale avantageuse pour les classes non possédantes. Encore faut-il ne pas omettre cependant que même ce type de politique (on le sait depuis les travaux foisonnants sur le rôle de l'Etat dans le financement de l'accumulation du capital sous le régime des monopoles<sup>51</sup>) est l'expression d'une instrumentation de l'Etat par les classes possédantes. Au total, on voit bien que, tout en se présentant comme principe d'autorité transcendant les intérêts de classe, l'Etat ne mène pourtant pas d'existence indépendante des rapports réels. C'est ce que nous entendons en parlant de la nature ambivalente de l'Etat, fût-il un Etat de classe.

### 1.4. Pouvoir et argent.

---

Reste à savoir pourquoi pouvoir et argent ont fait bon ménage depuis des temps immémoriaux.

En parlant d'argent, ce n'est pas de ses fonctions qu'il faut s'occuper en premier lieu comme il est d'usage de procéder lorsqu'on vise des objectifs pédagogiques : il faut remonter à son essence même. « La principale difficulté de l'analyse de la monnaie se trouve surmontée, écrit K. Marx, dès que l'on a compris que l'argent a son origine dans la marchandise elle-même »<sup>52</sup>. J.K. Galbraith montre à l'aide d'exemples concrets pris dans l'histoire économique somme toute récente des Etats-Unis d'Amérique que l'argent peut être représenté par de simples objets sans valeur intrinsèque hormis celle que leur confère la culture des peuples de l'Amérique précolombienne : « Dès l'origine, écrit

<sup>50</sup> Ed. Sociales, 1972, p 83 et suivantes.

<sup>51</sup> Cf. par exemple *Traité marxiste d'économie politique*, Ed. Sociales 1976 ; P. Boccara, *Le capitalisme monopoliste d'Etat, sa crise et son issue* », Ed. Sociales 1974 ou encore P. Grevet, *Besoins populaires et financement public*, Ed. Sociales 1972.

<sup>52</sup> *Contribution à la critique de l'économie politique*, Ed. Sociales 1972, p 39. A. Smith, pour sa part, définit la monnaie comme une marchandise dans le paragraphe suivant : « ... tout homme prévoyant dans chacune des périodes de la société qui suivirent le premier établissement de la division du travail, dut naturellement tâcher de s'arranger pour avoir par devers lui dans tous les temps, [...] une certaine quantité de quelque marchandise qui fût, selon lui, de nature à convenir à tant de monde que peu de gens fussent disposés à la refuser en échange du produit de leur industrie ». In *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Ed. Gallimard 1976, p 55. Dans le même esprit, J.B. Say écrit : « S'il existe dans la société une marchandise qui soit recherchée non à cause des services qu'on peut en tirer par elle-même mais à cause de la facilité qu'on trouve à l'échanger contre tous les produits nécessaires à la consommation, une marchandise dont on puisse exactement proportionner la quantité qu'on en donne avec la valeur de ce qu'on veut avoir, [...] Cette marchandise est la monnaie. ». Cf. *Traité d'économie politique*, Ed. ENAG 1990, Alger, p 228.

l'auteur du *Nouvel Etat industriel*, les colons avaient expérimenté des substituts à la monnaie métallique [...] Leur premier substitut fut emprunté aux Indiens [...]. Les wampum, coquillages utilisés par les Indiens, devinrent la monnaie de petite valeur acceptée partout »<sup>53</sup>. Mais l'auteur avait pris soin de préciser d'entrée de jeu<sup>54</sup> que l'utilisation de ces coquillages ne faisait que combler un vide créé par l'absence de pièces métalliques de valeur minime. Il reste que, même dans ces cas-là, l'argent ne se détache pas d'un corps matériel. Et si ces objets ne sont pas des marchandises, c'est sans doute simplement parce que la société marchande ne s'était pas encore extraite des limbes de l'économie naturelle que les premiers colons eurent à pratiquer à l'instar des autochtones dans un pays où tout était à recréer. On comprendra que notre propos ne puisse s'attarder sur cette forme d'économie sans dévier de son objet : l'économie de marché.

#### 1.4.1. Retour sur la question controversée de la nature de la monnaie.

Nous partons du postulat que la monnaie est l'agent de la socialisation en économie marchande de production. Elle est la cristallisation éphémère d'un rapport social en devenir.

Lorsque se réalise un acte d'échange entre deux coéchangistes, l'un reçoit de l'autre sous la forme argent, en contrepartie de la marchandise qu'il lui cède, tout le pouvoir acquisitif que recelait cette dernière considérée sous son aspect de valeur. Il détient momentanément sous cette forme la valeur de sa propre marchandise, à charge pour lui de la convertir ultérieurement en son contraire : en valeur d'usage. En ce sens, la monnaie est valeur. Dans le même acte d'échange la monnaie n'est déjà plus valeur : entre les mains de l'autre coéchangiste elle s'est en effet déjà convertie en valeur d'usage. Ainsi la monnaie ne se présente jamais que comme forme en devenir de la valeur. Elle n'est valeur que virtuellement ; une valeur sans cesse portée à se réaliser mais dont la réalisation même l'anéantit en la transformant en valeur d'usage. Comme valeur, la monnaie est pouvoir et comme lui, elle s'anéantit en se réalisant.

La monnaie est valeur en ce sens qu'elle en représente la quintessence, c'est-à-dire précisément le pouvoir acquisitif. Sa rétention concentre entre les mains de ses détenteurs une certaine capacité à *commander* aux autres. Mais cette capacité s'épuise au rythme des commandes qui font passer les signes monétaires des mains de leurs détenteurs dans celles d'autrui. A moins de vivre de l'air du temps, celui-ci doit bien à un moment ou à un autre soustraire au marché le produit de sa commande pour le consommer, anéantissant ainsi la valeur dont il est porteur. D'où l'importance de la sphère productive où se renouvelle la valeur en même temps que la valeur d'usage qui la porte.

C'est dans la production de marchandises que la valeur se renouvelle sans cesse, ce qui signale l'importance de la production en économie de marché. L'économie de marché peut donc être qualifiée d'économie monétaire de production<sup>55</sup>. Pour ce qui est de la

<sup>53</sup> J.K.Galbraith : *L'Argent*, Ed. Gallimard 1975, p. 87.

<sup>54</sup> Il écrit en effet au tout début de l'ouvrage en parlant de cette sorte de monnaie : «Mais les éléments plus étranges ou exotiques tels que bétail, coquillages, whisky et cailloux qui font pourtant les délices des professeurs d'économie n'ont jamais eu qu'une importance très relative pour les peuples tant soit peu éloignés d'une existence agreste ou primitive». Cf *L'argent*, op. cit. p 24.

valeur, on comprend mieux en disant qu'elle est pouvoir pourquoi elle est insaisissable, ne se réduisant à aucune substance ; pourquoi elle paraît si mystérieuse et pourtant si puissamment douée de force.

Comme signe de la valeur, l'argent mène pour ainsi dire sa propre existence en sorte qu'il peut servir à acquérir des objets qui n'ont pas une once de valeur, c'est-à-dire des objets dont la valeur d'usage n'est pas porteuse de valeur. C'est en ce sens qu'on dit de l'argent qu'il peut tout acheter, même la vertu et l'honneur. Il crée l'illusion d'être détaché de tout substrat matériel.

Même lorsqu'elle se présente sous la forme matérielle de produits du travail tels l'or ou l'argent-métal, la monnaie se trouve exclue du monde des marchandises, exclusion qui lui confère un statut particulier : celui d'équivalent général. Aussi, la production de la monnaie obéit-elle à des lois toutes différentes de celles de la production de la valeur. Pour bien marquer cette différence, nous dirons que, dans le cas de la valeur, la production est socialement déterminée alors qu'elle est institutionnellement déterminée dans le cas de la monnaie. Ce n'est qu'ultérieurement, dans la confrontation qui a lieu sur le marché entre chaque marchandise prise isolément et le numéraire, que se fixe la quantité de monnaie devant représenter la valeur de la dite marchandise. Ce procès se répète autant de fois qu'il y a de marchandises à *évaluer* de sorte que, la masse monétaire en circulation étant donnée à un instant déterminé et le nombre de transactions étant supposé connu, la valeur de chaque marchandise est représentée dans un plus ou moins grand nombre de signes monétaires. C'est ce qui explique que la même valeur puisse, à un autre moment, et parce que les données relatives à la monnaie ont changé, se représenter dans un plus grand nombre de signes monétaires (inflation) ou dans un nombre plus réduit de ces derniers (déflation). Dans un cas on dit que le pouvoir d'achat de la monnaie a baissé ou que la monnaie s'est dépréciée ; dans l'autre on dit que le pouvoir d'achat de la monnaie a augmenté ou que la monnaie s'est appréciée.

Dans la mesure où la valeur ne connaît de forme concrète que monétaire on voit combien est grand le rôle que joue la politique monétaire dans la régulation économique. La politique monétaire agit en particulier sur la sphère productive dont elle détermine l'extension ou le repli, de sorte que le système productif dans son ensemble s'en trouve affecté dans la mesure où les paramètres de la gestion monétaire (taux d'intérêt, taux de change notamment), produisent des effets certes indirects mais effectifs sur les conditions de production de la valeur. Outre les conditions naturelles qui en forment le substrat matériel, la politique monétaire et financière contribue à définir le cadre dans lequel se déploie le système productif<sup>56</sup>.

Il est à peine besoin de souligner que l'Etat, institution qui a la charge de cette

---

<sup>55</sup> A. Barrère, traitant de la théorie keynésienne, distingue l'économie monétaire de production de l'économie réelle d'échange dans laquelle non seulement il n'y a pas de production, mais où il n'y a pas non plus de monnaie, la monnaie elle-même étant une simple marchandise. Ce faisant, il se place du point de vue du nominalisme en économie, doctrine dont nous aurons à fournir la critique dans la seconde partie de la présente recherche. Cf. *Déséquilibres économiques et contre-révolution keynésienne*, Ed. Economica, 1983.

<sup>56</sup> Voir chapitre deuxième, section 4 ci-après.

politique et qui a pouvoir de création de la monnaie fiduciaire et pouvoir de contrôle sur la création de la monnaie scripturale, l'Etat donc, se trouve pleinement impliqué, à travers la politique monétaire et financière, dans la création de richesse. Cette implication, c'est ce que les auteurs du courant régulationniste définissent comme la fonction de régulation économique de l'Etat.

Si l'Etat est à ce point impliqué dans la régulation économique, celle-ci ne dépasse pas cependant la limite où s'exerce sa souveraineté – non pas tant sa souveraineté territoriale, mais sa souveraineté monétaire. En d'autres termes, l'Etat a un pouvoir effectif de régulation dans l'aire géoéconomique où circule sa propre monnaie ; aire correspondant à l'espace où se déploie le système productif du pays considéré. Pour autant que, comme nous l'avons indiqué précédemment, la monnaie a un rapport avec la valeur, elle en a un aussi avec le système productif ; c'est-à-dire que si les activités productives s'organisent selon la logique que leur insuffle le paradigme productif à l'œuvre dans le système, ce paradigme tire sa force de ce que la monnaie en renouvelle le mode opératoire à travers chaque acte d'achat-vente où elle intervient comme forme concrète de représentation de la valeur. C'est pour avoir su intégrer la monnaie dans l'analyse économique que J.M. Keynes a fait montre d'originalité par rapport à ses prédécesseurs néoclassiques<sup>57</sup>. Aussi est-ce à bon droit que l'économie de marché peut également être désignée selon l'expression d'Alain Barrère par « économie monétaire de production ». Tirant les conclusions d'une étude où ils se proposaient de montrer les déterminants *réels* de la crise de 1929, G. Duménil et D. Lévy ne purent s'empêcher de constater que le *dysfonctionnement* prolongé du système bancaire a conduit à la crise financière qui « eut, à son tour, un effet en retour désastreux sur le système productif »<sup>58</sup>.

Que peut-on conclure des considérations qui précèdent sur la nature de la monnaie en régime d'économie de marché ? Que la monnaie est le mode d'être concret de la valeur. Comme telle, elle n'échappe certes pas aux déterminations socioéconomiques qui définissent et structurent le système des rapports sociaux dont les rapports de production – et plus particulièrement le rapport salarial – forment le noyau dur. Mais dans la mesure où elle est créée hors de la sphère de production de la valeur dont elle ne se saisit pour ainsi dire que dans la sphère de la circulation, la monnaie semble mener sa propre existence indépendamment de la valeur. C'est cette circonstance qui fait dire à B. Shmidt que la monnaie est une *non-valeur*, l'auteur s'empressant toutefois d'ajouter que c'est parce que la monnaie est une non-valeur qu'elle sert à mesurer la valeur, ce qui un non sens scientifique<sup>59</sup>. Nous aurons à revenir sur ces considérations générales sur la monnaie et la politique monétaire lorsque nous devons examiner dans les chapitres qui suivront le rôle de la politique monétaire des Etats-Unis dans la diffusion du paradigme productif fordien et le statut de la monnaie dans le procès d'accumulation

<sup>57</sup> L'auteur écrit dans la préface à la première édition anglaise de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* : « Le présent ouvrage a fini par devenir au contraire une étude portant principalement sur les forces qui gouvernent les variations du volume de la production et de l'emploi dans leur ensemble ; et comme il apparaît que la monnaie joue dans le mécanisme économique un rôle primordial et d'ailleurs très particulier, les détails de la technique monétaire se situent à l'arrière-plan du sujet ». Ed. Petite bibliothèque Payot, 1977, p10.

<sup>58</sup> *La crise de 1929 et la dépression des années 30: des événements paradoxaux*, Economies et Sociétés n° 4-5, 1996, p 215.

en Algérie <sup>60</sup> .

### 1.4.2. Un exemple de rapport du pouvoir à l'argent.

On trouve la monnaie sous la forme de métaux précieux dans la haute antiquité comme au Moyen-Âge et jusque dans les temps modernes <sup>61</sup> . Dans tous les âges, des pièces d'or et d'argent sont frappés à l'effigie de rois, princes et autres seigneurs et à l'effigie d'hommes d'Etat moins favorisés par le Ciel mais investis d'une autorité non moins réelle. Le monopole de la frappe des monnaies que se sont arrogés les gouvernants est un autre signe du lien indéfectible qui existait dans les temps anciens entre le pouvoir et l'argent. Bien que se présentant sous une forme différente, ce lien n'est pas moins fort de nos jours. Qu'est-ce qui justifie sa permanence sous des régimes, en des époques et en des lieux si éloignés les uns des autres ? Cette question n'est pas oiseuse pour qui veut comprendre les rapports intimes que le pouvoir entretient avec l'argent. Mais peut-être ne faut-il pas remonter très loin dans l'histoire pour découvrir la nature de ce rapport : il suffit de se reporter à l'occident médiéval pour voir comment, dans certains cas, le seigneur est sorti des flans de l'homme riche et comment par conséquent le pouvoir est né de l'argent pour ensuite le mettre à son service.

Des études portant sur les conditions de la naissance du système seigneurial <sup>62</sup> ont montré en effet que dès le 10<sup>e</sup> siècle en Europe, la majeure partie des paysans qui désiraient s'installer sur de nouvelles terres contractaient, pour les défricher, y construire leur maison et les travailler, des dettes trop lourdes pour espérer un jour pouvoir les rembourser. Le prêteur, qui pouvait être un homme riche du voisinage, un abbé ou un prieur à la tête d'un couvent, « consentit à n'être jamais remboursé en échange de quoi l'emprunteur s'engagea à mettre en valeur une terre jusque-là sans valeur et à servir au prêteur, à *perpétuité* <sup>63</sup> l'intérêt de la somme avancée » <sup>64</sup> .

Relatant les conditions économiques de la formation du système seigneurial, J.L. Corriéras fait le commentaire suivant qui indique combien pouvoir et argent sont liés : « La féodalité a surtout laissé l'image du seigneur chef de guerre et justicier mais le

<sup>59</sup> De même qu'on mesure les longueurs avec une unité de longueur, les volumes avec une unité de volume, on mesure les valeurs avec une unité de valeur. On notera que l'auteur, en voulant dissocier de manière indubitable valeur et monnaie définit l'une par la négation de l'autre, reconnaissant ainsi malgré lui l'existence d'un lien solide entre ces catégories. Cf. Encyclopedia Universalis, article sur la monnaie.

<sup>60</sup> Voir chapitre 9, sections 1 et 2 ci-après.

<sup>61</sup> Jusqu'au 15 août 1971, l'or monétaire était au centre du système monétaire international.

<sup>62</sup> M. Gonon, *Le Moyen-Âge*, archives départementales de la Loire, cité par J.L. Corriéras in : *Fraude fiscale et pratiques monétaires au Moyen-Âge : le cas de l'évaluation et du paiement du cens*, Revue Economies et Sociétés n°4-5 1996, pp 248-249.

<sup>63</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>64</sup> J.L. Corriéras, op cité p 250.

rayonnement de la gloire chevaleresque a caché le pouvoir économique : le seigneur est d'abord un créancier.»<sup>65</sup>

Bientôt cependant, le seigneur lui-même, sous l'effet de l'amenuisement des rentes et redevances qu'il percevait du paysan, et alors qu'il est pris dans le tourbillon de la vie de château, exubérante et luxueuse, « fait le bonheur des prêteurs bourgeois »<sup>66</sup>. Alors, le seigneur ruiné cède la place : « à d'autres seigneurs, souvent de riches bourgeois qui n'en maintiennent pas moins le système »<sup>67</sup>.

Ce système consiste à faire payer au paysan, même libéré des liens du servage, toutes sortes de redevances auxquelles s'ajoutent la dîme versée à l'Eglise et l'impôt, versé à l'Etat, tout entier représenté en la personne du roi, lui-même n'étant qu'un seigneur de plus grande envergure que les autres. Le souverain a beau se présenter alors pour l'incarnation du pouvoir céleste, le maître absolu «ne dépendant quant au contenu de ses décisions que de Dieu»<sup>68</sup>, son pouvoir il le tient en réalité de sa capacité à lever l'impôt.

L'impôt est la source sinon unique, du moins primordiale de la richesse du souverain. Mais l'impôt n'est rien autre chose qu'une partie du surproduit de l'économie paysanne, peut-être la plus importante, en tous cas la plus apte à se convertir en monnaie si on en juge par l'importance et la diversité des dépenses du souverain qui servent à entretenir la Cour, à mener des guerres incessantes, à construire châteaux et cathédrales etc., toutes utilisations qui, dans le langage de l'économie politique, représentent des dépenses improductives.

Ce qu'il convient de noter ici au sujet du surproduit ainsi dépensé, c'est que sa transformation préalable en argent ne tient d'aucun mystère : l'argent comme la matière en laquelle se présente d'emblée le surproduit (blé, huile, vin, volailles et autres produits de l'agriculture) sont tous la matérialisation de la valeur. L'argent comme monnaie ne s'était pas alors dépouillé de sa substance matérielle du moment que c'est l'or et l'argent-métal qui donnaient corps à ses fonctions. L'or et l'argent-métal avaient l'avantage sur les autres marchandises de faciliter, par leur qualité physiques intrinsèques, l'évaluation<sup>69</sup>, c'est-à-dire l'estimation chiffrée de la valeur de toutes les marchandises, ce qui en a fait les meilleurs instruments des échanges que l'humanité ait connus depuis la plus haute antiquité.

Au total, on peut dire que si l'impôt est la source de la richesse du souverain, les

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, T2 : *les jeux de l'échange*, Ed. A. Colin 1986, p 226.

<sup>67</sup> Id.

<sup>68</sup> G. Burdeau : *L'Etat*, Ed. Seuil 1970, p 63.

<sup>69</sup> Le problème de l'évaluation est le problème-clé de toute l'économie politique. De là la recherche éperdue de sens du mot *valeur*. Certains auteurs modernes croient pouvoir s'émanciper de cette problématique simplement en renonçant au concept de valeur. Peine perdue du moment qu'ils en restent à l'idée d'évaluation comme préoccupation centrale de leurs travaux.

métaux précieux en sont la matérialisation. C'est sous la forme monnayée que ces métaux sont amassés pour servir à tous les usages. Ce n'est que bien plus tard, lorsque le capitalisme s'est solidement emparé des pratiques économiques, que la richesse est apparue dans ce qu'elle a de plus abstrait, sous la forme valeur, comme pouvoir de commandement à autrui.

### 1.4.3. Où l'on voit l'Etat se mettre sous le pouvoir de l'argent.

Mais voilà que les usages – qui n'ont pas pour principale caractéristique d'être *alternatifs* – s'avèrent plus nombreux et plus coûteux que jamais en ces siècles de désordres où les guerres (guerres de religion à l'intérieur du royaume, croisades à l'extérieur) ne cessent de se relayer, engloutissant les personnes et les biens.

Pour rétablir la paix, pour asseoir l'ordre et la discipline, «l'Etat a besoin d'argent, et de plus en plus à mesure qu'il étend et diversifie son autorité»<sup>70</sup>. Le pouvoir central est pris dans la tourmente : il a beau «se retourner contre les contribuables, les pourchasser, inventer de nouveaux impôts, créer des loteries – rien n'y fait ; le déficit se creuse comme un gouffre. Il n'est pas possible d'aller au-delà de certaines limites, de faire entrer dans les caisses de l'Etat la totalité du stock monétaire du royaume»<sup>71</sup>. *Il recourt à l'emprunt.*

C'est Venise, Cité-Etat comme il en existe tant dans cette Europe médiévale, qui inventa l'emprunt forcé. Il consistait à contraindre les riches à souscrire, au profit de l'Etat vénitien, à un emprunt remboursable pour financer la guerre. C'était au 15<sup>e</sup> siècle! La dette publique était née et avec elle tout un arsenal de procédés qui conduisirent à l'éclosion de ce que bien plus tard on désignera par l'expression de marché financier (mais c'est en Angleterre que le marché financier prit véritablement corps au 18<sup>e</sup> siècle ; que se sont développés les techniques financières les plus élaborées). Tous les Etats européens, grands ou petits, eurent recours à l'emprunt. Le pape lui-même fit appel au crédit « pour équilibrer les finances pontificales... au moment où s'amointrissent ou disparaissent les redevances de la Chrétienté »<sup>72</sup>.

Certains Etats lancent des emprunts à l'extérieur de leur territoire, auprès d'autres Etats, quitte pour cela à tisser des liens, à développer des alliances qui ne satisferont pas au critère d'indépendance (mais peut-on vraiment appliquer à cette période si riche en croisements sanguins entre les familles régnantes un critère que de nos jours encore on ne peut établir sur une base strictement objective?). Les rois d'Angleterre, de France, d'Espagne et de bien d'autres pays encore ont ainsi fait usage de l'emprunt public «qui ne fera que grandir» note F. Braudel qui ajoute : «Bien des capitaux accumulés à Amsterdam s'engouffreront au 18<sup>e</sup> siècle dans les caisses des princes d'Europe.»<sup>73</sup>. C'est maintenant les marchands, les *capitalistes* qui, par le biais de l'emprunt public, deviennent

<sup>70</sup> F. Braudel, op cité p 467.

<sup>71</sup> Id. P 467.

<sup>72</sup> Id. p 465.

<sup>73</sup> Ibid.



les créanciers de l'Etat – à *perpétuité* pourrait-on presque ajouter tant les déficits<sup>74</sup> s'accumulent, offrant aux créanciers des perspectives sans fin de profit garanti<sup>75</sup>.

Quand la bourgeoisie s'empara enfin du pouvoir d'Etat, elle ne fit pour ainsi dire que *rentrer dans ses fonds* : économiquement, le pouvoir lui appartenait déjà et depuis longtemps !

Il faudrait retracer ici l'histoire de l'enrichissement des marchands ; faire état des prodigieuses sources de profit que représentaient le commerce triangulaire et la colonisation avec son cortège de spoliation, d'exploitation, de sévices et d'extermination des populations autochtones d'Amérique, d'Afrique, des Indes et de bien d'autres contrées. « La production de la canne pour le sucre, le rhum, la mélasse, écrit M. Beaud ; le commerce des esclaves noirs, le pillage et l'extraction des métaux précieux d'Amérique, constituent tout au long du siècle<sup>76</sup>, d'importantes sources de richesses pour l'Espagne »<sup>77</sup>. L'Espagne est inondée de métaux précieux, à telle enseigne que le roi peut enfin rembourser ses énormes emprunts étrangers. Mais les métaux précieux qui représentent aux yeux des mercantilistes la substance même de la richesse, paraissent avoir pour propriété essentielle d'être une richesse évanescence : à peine entraînent-ils en Espagne qu'ils en sortaient déjà en direction de la France, de l'Angleterre et d'autres pays d'Europe pour finir par se retrouver dans les réserves de la Banque d'Amsterdam, la première grande banque de commerce de l'Europe bourgeoise.

La Banque d'Amsterdam est née au tout début du 17<sup>e</sup> siècle, en 1609. C'était à l'origine une simple banque de dépôt et de change mais sa réputation est définitivement établie aux dépens de la Banque de Barcelone et de la multitude d'autres banques de moindre envergure qui opéraient en Hollande comme dans les autres pays d'Europe. A cette époque les Provinces-Unies (l'actuelle Hollande) n'étaient encore qu'une colonie et comble de dérision, une colonie espagnole ! Malgré les troubles politiques au centre desquels se trouvait la Hollande, malgré les troubles monétaires consécutifs à l'afflux de métaux précieux en provenance du Nouveau Monde, la Banque d'Amsterdam prouva sa solidité en continuant de réaliser à des coûts réduits toutes sortes d'opérations de banque. Les récépissés de dépôt qu'elle délivrait commencèrent bientôt à circuler au même titre que les lettres de change et les autres effets de commerce qu'elle acceptait à l'escompte quel qu'en fût le montant et en quelque monnaie qu'ils fussent libellés. Par ces opérations, elle préfigurait déjà les banques modernes, versées dans le crédit à

<sup>74</sup> «Le déficit est le montant par lequel les dépenses dépassent les recettes fiscales durant une période donnée et donc le montant qui doit être emprunté ou qui s'ajoute à la dette durant la dite période ». R. Eisner : *Déficits, épargne et politique économique*, in *Revue Economies et Sociétés*, n° 1-2, 1994, p 233.

<sup>75</sup> A. Smith écrit au sujet des dettes publiques accumulées par les souverains de l'Europe : « Les besoins de l'Etat rendent le gouvernement très disposé, dans la plupart des occasions, à emprunter à des conditions extrêmement avantageuses pour le prêteur ». Et il ajoute une page plus loin : « Les progrès des dettes énormes qui écrasent à présent toutes les grandes nations d'Europe et qui probablement les ruineront toutes à la longue, a eu un cours uniforme. ». *Recherches...* Op. cité, p 411-412.

<sup>76</sup> Il s'agit du 16<sup>e</sup> siècle.

<sup>77</sup> *Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours*, Ed. du Seuil, 1987, p19.

l'investissement dont allait dépendre la poursuite de l'accumulation du capital <sup>78</sup> .

Les succès de la Banque d'Amsterdam paraissaient inexplicables à bien des auteurs de l'époque, pénétrés de l'idée mercantiliste selon laquelle les métaux précieux formaient le corps et la substance de la richesse. Or ces métaux, c'est en Espagne qu'ils se déversaient, non dans les Provinces-Unies dont le statut de colonie aurait dû plutôt jouer en leur défaveur. C'est que la Hollande possédait une avance sur toutes les puissances européennes de l'époque en ce qui concerne le niveau de développement des forces productives ! Si la Banque d'Amsterdam constituait un pôle d'attraction pour les métaux précieux en provenance de toute l'Europe et de l'Amérique, c'est parce que la Hollande était une puissance économique de premier plan avec sa flotte représentant la moitié du tonnage de la flotte mondiale, Chine exclue ; avec ses 120 000 marins sillonnant toutes les mers du globe <sup>79</sup> .

Mais, comme le note P. Vilar, «les Provinces-Unies ne sont pas seulement un pays commerçant et marin, mais aussi un pays d'agriculture avancée, sans jachère ; un pays où l'industrie textile passe justement vers son apogée entre 1670 et 1680 ; un pays donc où, [...] l'argent afflue.» <sup>80</sup> . Le même auteur ajoute pour souligner l'importance de la Banque d'Amsterdam : «Il est certain que pendant longtemps, soit parce que le commerce hollandais drainait lui-même beaucoup de métal, soit parce que beaucoup de commerçants européens qui faisaient le commerce avec l'Amérique [...] portaient leur gain métallique à Amsterdam ; soit enfin parce que les capitaux s'y réfugiaient en cas de crise spéculative sur les autres places, la Banque d'Amsterdam a été une plaque tournante du système monétaire européen et mondial» <sup>81</sup> .

L'Espagne puis la France usèrent successivement de la guerre contre les Provinces-Unies pour leur ravir leur place de puissance monétaire de l'Europe. Sans succès ! Alors ces pays eurent recours à une politique protectionniste : ils interdirent l'exportation de métaux précieux et l'importation de produits ouvrés étrangers ; créèrent en compensation des manufactures royales (l'équivalent des entreprises publiques d'aujourd'hui), octroyèrent monopoles et privilèges à des opérateurs nationaux pour favoriser la production locale ; rien n'y fit : l'or et l'argent continuèrent de sortir de ces pays non sans avoir provoqué au préalable les pires calamités. Une inflation des prix aussi importante que répétitive, une érosion du pouvoir d'achat des salaires émaillèrent tout le 17<sup>e</sup> siècle. Des cohortes de pauvres se formèrent contre lesquelles les souverains et les classes régnautes durent édicter et appliquer des lois répressives (lois sur les pauvres en Angleterre, édit de 1539 interdisant les coalitions ouvrières en France etc.). Voilà que, finalement, ce qui représentait aux yeux des mercantilistes la matière même de la

<sup>78</sup> Nous verrons dans la deuxième partie de la présente recherche que telle n'est pas la caractéristique des banques algériennes qui se présentent comme de simples caisses plus préoccupées de financer le cycle d'exploitation des entreprises que leurs investissements.

<sup>79</sup> Ces données sont fournies par P. Vilar: «Or et monnaie dans l'histoire», Ed. Flammarion, 1974, p 249.

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Id. p 257.

richesse, était devenu source de pauvreté, de ruine et de désolation pour la majeure partie de la population. A l'opposé de Machiavel pour qui : «dans un gouvernement bien organisé, l'Etat doit être riche et les citoyens pauvres»<sup>82</sup>, Thomas Morus, philosophe et humaniste anglais, faisait dire à un navigateur portugais avec lequel il entrait en conversation : «Mon cher More, pour te dire le fond de ma pensée, là où tous mesurent toutes choses d'après l'argent, dans ces pays-là, il est à peu près impossible que la justice et la prospérité règnent dans la chose publique»<sup>83</sup>.

Thomas More n'avait raison qu'à moitié : si la justice n'a pas régné dans la chose publique, la prospérité n'a pas fait défaut aux princes et aux marchands liés maintenant par une communauté d'intérêts consistant, pour les premiers, à céder une parcelle de leur pouvoir aux marchands par le truchement du Parlement que ceux-ci ont investi ; pour les seconds à remplir les caisses de l'Etat et à unifier sous la bannière de la royauté des territoires jusque-là politiquement épars, en en faisant un *vaste marché intérieur*. L'Etat-nation était né, aidé plutôt qu'entravé dans sa formation par le capital qui tourne à son profit toutes les situations.

## 1.5. Nation, Etat, Capital.

La nation est une entité abstraite au contenu ambivalent : si, comme l'écrit G. Burdeau, «ce à quoi l'esprit adhère à travers elle, c'est à la pérennité de l'être collectif»<sup>84</sup>, ou, comme le dit A. Malraux, «...ce qui fait sa force sentimentale, c'est la communauté des rêves»<sup>85</sup>, on ne peut s'empêcher de noter avec R. Sandretto qu'«en son nom également est justifiée l'exclusion»<sup>86</sup>. Mais ce n'est pas son contenu affectif qui nous intéresse au premier chef ici : c'est son contenu économique.

La science économique ne prend pas la peine de se donner le concept de nation qu'elle mobilise pourtant empiriquement quand elle aborde les relations économiques internationales. C'était déjà le cas du temps des mercantilistes qui, pour traiter du commerce avec les étrangers, assimilaient l'intérêt national et l'intérêt du souverain. On connaît depuis Ricardo la thèse des Classiques reprise, affinée et amendée par les néo-classiques selon laquelle il y a immobilité des facteurs à l'intérieur de frontières délimitant chaque nation. Ces derniers considèrent de surcroît les ressources en facteurs comme des invariants, données une fois pour toutes ; ce qui leur permet de formuler leur théorie de la spécialisation internationale, chaque nation étant offreur de biens qu'elle produit chez elle dans de meilleures conditions et demandeur de biens qu'elle produit

<sup>82</sup> Cité par M. Beaud, in *Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours*, op. cit. p25.

<sup>83</sup> Cité par M. Beaud, *Ibid.*

<sup>84</sup> *L'Etat*, op .cit. , p 35.

<sup>85</sup> Cité par G. Burdeau in *L'Etat*, op. cit. p 35.

<sup>86</sup> *Mondialisation et crépuscule des nations?* in *La nouvelle coexistence des nations*, (sous la direction de) L. Abdelmalki et D. Dufourt, Les Editions de l'Epargne, 1994, p 55.

dans de moins bonnes conditions que ses partenaires. Cette thèse a montré ses limites à l'heure de la mondialisation ou de la globalisation, termes par lesquels on cherche aujourd'hui à rendre compte du caractère *transnational* des économies mais qui renvoie en réalité, comme nous aurons à le montrer, à une plus ou moins grande maîtrise du principe de composition et à la hiérarchisation des puissances qu'elle implique.

Plus soucieux de saisir le réel dans son expression historique, F. Braudel<sup>87</sup> préférerait parler au sujet des économies ayant connu un certain dynamisme, *d'économie-monde*, expression reprise à I. Wallerstein<sup>88</sup>. D'autres auteurs, sans nier le caractère opératoire du concept de nation, lui substituent celui de système productif qui, comme celui d'économie-monde mais à un niveau d'abstraction plus élevé, *fédère* des forces qui sortent du cadre territorial de la nation prise dans son sens politique<sup>89</sup>.

Ce qu'il importe de souligner ici au sujet de la nation, ce sont les conditions économiques de sa genèse pour voir ensuite comment son concept opère et comment sa réalité sociopolitique intervient en pratique dans les processus économiques.

Force est de remonter pour ce faire assez loin dans l'histoire, jusqu'à cette époque où l'ordre mondial fondé sur *l'Etat impérial* décline et où se profile un ordre nouveau, fondé sur *l'Etat national*. P. Kennedy a montré dans un ouvrage<sup>90</sup> du plus haut intérêt pour la compréhension de l'histoire des grandes puissances du passé quels étaient les facteurs primordiaux du déclin de l'ordre ancien : les grandes puissances impériales étaient victimes de leur propension à l'expansion territoriale. Regroupant sous son autorité d'immenses territoires peuplés de gens formant des communautés disparates, le souverain n'a de cesse de mener des invasions sous peine de se voir lui-même contraint de renoncer à ses possessions convoitées par d'autres puissances impériales. La guerre prolongée, les luttes d'influence que se livrent les chefs militaires, la corruption et toutes sortes d'autres facteurs internes comme l'hostilité permanente qu'entretiennent les diverses communautés entre elles du fait de leur diversité ethnique, linguistique, culturelle et cultuelle, finissent par venir à bout de la puissance et du prestige du pouvoir central qui entre de ce fait dans sa phase de déclin puis de mort<sup>91</sup>.

C'est en Europe du Moyen-Âge finissant que le sort de l'ordre mondial fondé sur l'Etat impérial a été scellé. L'Europe présentait cette caractéristique de réunir sur un

---

<sup>87</sup> «Civilisation matérielle...», op. cit.

<sup>88</sup> «Capitalisme et économie-monde, (1450-1640)», Ed. Flammarion 1980.

<sup>89</sup> Voir notamment sur ce sujet les arguments de l'école grenobloise de la régulation et plus particulièrement les travaux de J. Calvet et R. Di Ruzza, notamment l'article de ces auteurs intitulé *Système productif et industrialisation*, in *Crise et régulation*, Recueil de textes 1983-1989, Université P. Mendès France, Grenoble.

<sup>90</sup> *Naissance et déclin des grandes puissances*, Ed. Payot, 1986.

<sup>91</sup> L'analyse de l'auteur rappelle étrangement celle d'Ibn Khaldoun dans le *Mouqqadima* au sujet de la naissance, du déclin et de l'extinction des dynasties dans le Maghreb médiéval. Cf. *El Mouqqadima*, Introduction, traduction et annotations de V. Monteil, Ed. Sinbad, Coll. « Thésaurus » 1997.

espace somme toute restreint et accidenté un nombre extraordinairement élevé de communautés humaines distinctes, particulièrement hostiles à un quelconque pouvoir central dont elles ne pouvaient attendre qu'un surcroît d'oppression (prélèvements, conscription). Aussi est-ce en Europe que l'aspiration à un Etat *national* a trouvé sa première expression avant de se généraliser à l'ensemble de la planète pour former un nouvel ordre mondial. Par opposition à l'Etat impérial, l'Etat national se distingue non pas tant par un changement de régime politico-institutionnel (bien que cela puisse être une conséquence logique de l'instauration de l'Etat national), mais par le renoncement à la guerre de conquête au profit d'une paix, même précaire. Cela passe par la reconnaissance mutuelle par les Etats de leur souveraineté sur le territoire où ils sont installés, ce qui en fait des Etats-nations constitués.

C'est par les traités de paix de Westphalie que cette reconnaissance a été pour la première fois obtenue en Europe. C'était en 1648. Ces traités ont mis fin à la guerre de Trente ans qui opposa l'empire des Habsbourg à la France et à la Suède, son alliée. «La paix de Westphalie, écrit M. Dehove, marque une authentique rupture de régime dans l'organisation de la puissance publique et la coexistence des entités régionales et communautaires»<sup>92</sup>.

Il ne faudrait pas pourtant tirer la conclusion que les traités de Westphalie ont mis fin à la guerre. Si ces traités n'ont pas mis fin à la guerre, du moins en ont-ils redéfini les mobiles : c'est la constitution ou le renforcement d'un Etat national qui la légitime ; un Etat national centré sur une intégration ethnique et linguistique de populations plus ou moins nombreuses déployées sur un espace géographique continu à défaut d'être homogène. Ce n'est qu'avec les guerres coloniales que cette logique a subi des accrocs mais alors les déterminants économiques qui sont à la base de l'Etat national ont pris le pas sur les questions de puissance et de prestige qui étaient les motifs essentiels des guerres sous le régime de l'Etat impérial. Même les guerres civiles qui ont eu lieu dans les Balkans au cours de la décennie 1990 ou qui ont présentement lieu en Afrique (sans parler des velléités de guerre qui se font jour dans le Kurdistan) obéissent à cette logique ; découlent du caractère artificiel des Etats-nations qui se sont constitués dans ces contrées.

Bien évidemment, le nouvel ordre mondial qu'appelaient les traités de Westphalie présupposait un nouvel ordre économique, celui-là même qui émergeait des cités-Etats d'Italie et de Flandre alors en plein renouveau commercial : un ordre fondé sur des rapports marchands référant à un cadre juridique – celui des contrats – combinant la confiance et la contrainte et excluant par conséquent la force brutale. Mais ceci ne fournit que partiellement les raisons pour lesquelles l'ordre capitaliste (car c'est de lui qu'il s'agit) «s'est développé sur une base *nationale* à partir des royaumes constitutifs de l'Empire»<sup>93</sup>. C'est P. Kennedy qui apporte un élément de réponse à cette énigme : les guerre antérieures aux traités de Westphalie ont été un motif puissant d'innovation technique et de renouvellement des matériels militaires. Il était dans l'ordre des choses que, sous le

---

<sup>92</sup> *Régionalisme et souveraineté, éléments pour une approche institutionnaliste*, La Revue de l'IRES, n° 27, printemps-été 1998, p 193.

<sup>93</sup> M. Dehove, Op. cit. p 194.

régime de l'Etat national post-westaphalien l'économie, alors en plein essor, tirât avantage des applications techniques d'origine militaire. L'esprit d'innovation gagna toutes les sphères d'activité qui s'intégraient progressivement en un système de production régi par la loi du profit. Le capitalisme commercial dont le rayon d'action dépassait de loin les frontières de l'Etat-nation se muait en un capitalisme industriel à *compétence nationale*. La nation devenait le cadre d'expression d'un génie spécifique intégrant économie, culture et politique en un mélange détonnant de puissance dont l'Etat national ne faisait pas que tirer parti : il y contribuait aussi en se faisant le promoteur ou le financier d'œuvres qui portaient la marque de ce génie spécifiquement national.

C'est une situation nouvelle en ce que la nation a maintenant une existence avérée. Mais c'est aussi une situation nouvelle en ce que l'ensemble formé par le triptyque économie-culture-politique est régi par les lois de l'économie : tout semble en effet obéir à cette rationalité inédite consistant à *remettre constamment en jeu ses gains en vue de réaliser de plus gros profits*. Or cette même logique se trouve déjà lovée, comme par un fait exprès, dans le principe actif selon lequel se développent les applications techniques. Nous appellerons dans la suite de ce travail *principe de composition* cette conjonction de facteurs techniques, économiques, culturels et politiques tendant à réaliser une croissance cumulative de la production.

### 1.6. Du principe de composition et de son mode opératoire à l'intérieur de l'Etat-nation.

---

Le principe de composition est donc à la base de ce processus cumulatif qu'on appelle la croissance conjuguant *applications techniques* et *esprit de gain* en un paradigme économique d'un type nouveau.

Par applications techniques on entendra ici toutes opérations nécessitant un certain savoir qui ne relève pas de la seule expérience pratique et à laquelle est attachée une certaine fin qui ne relève pas de la seule volonté, fût-elle collective. La technique est en effet en elle-même *un objet social* complexe sans cesse renouvelé dans son contenu par les applications qui en sont faites. Celles-ci cristallisent un certain savoir-faire entendu – ainsi que le terme même l'indique – comme le produit syncrétique du savoir et du faire. Par le fait même qu'elle intègre le savoir dans le faire, la technique est *innovante*, l'innovation n'étant rien autre chose que la traduction en acte de production des connaissances acquises par l'étude théorique des lois de la nature. Acte éminemment social en ce qu'il s'inscrit dans ce que certains auteurs appellent « la maîtrise sociétale du changement technologique »<sup>94</sup>, il détermine les capacités de chaque Etat-nation à remettre en cause les acquis des autres, provoquant ainsi un changement dans la hiérarchie des puissances. Acte social aussi, quelque obstacle que la société puisse élever elle-même devant son accomplissement<sup>95</sup>, en tant qu'il détermine la capacité de chaque Etat-nation à « enclencher et à entretenir un processus de rattrapage d'une cible technico-industrielle mouvante »<sup>96</sup>. Etudiant les raisons pour lesquelles la révolution

---

<sup>94</sup> P. Diaz, L'accumulation technologique face à la crise asiatique, Revue Economies et Sociétés, Hors Série n°36, novembre-décembre 1999, p 346.

industrielle est apparue en Europe et pas ailleurs, David S Landes<sup>97</sup> les regroupe en trois : l'autonomisation de la recherche intellectuelle par rapport à l'autorité religieuse, la création d'un langage de la preuve qui met en cause les connaissances acquises par la magie et la divination, l'invention de l'invention – c'est-à-dire la reconnaissance *sociale* de la valeur scientifique et de la portée pratique de travaux qui, autrement, seraient restés de simples curiosités intellectuelles. Et l'auteur de chercher le fil d'Ariane par lequel toutes les inventions de l'Europe médiévale sont reliées les unes aux autres pour conclure par celle de l'horloge à pendule, instrument qui révolutionna la perception du temps. Désormais, toute activité (*a fortiori* les activités de recherche scientifique et de développement technologique – celles qu'on regroupe maintenant sous l'acronyme de R&D) devint *une course contre la montre*.

Si, à l'origine, la *techné* (terme grec duquel dérive le mot technique) désignait « la méthode, la manière, la façon de faire efficace »<sup>98</sup>, au sens moderne le mot technique (employé au singulier) est « utilisé comme terme générique pour désigner les machines, les outils et les procédés de production »<sup>99</sup>. Ce glissement sémantique a évidemment quelque chose à voir avec la place prédominante qu'occupent de nos jours les activités industrielles dans ce que F. Braudel appelle la civilisation matérielle. Aussi ne peut-on s'étonner de ce que *la technique* soit le lieu d'articulation de rapports de production englobant divers types de rapports sociaux (rapports de travail proprement dit, rapports organisationnels, rapports éducatifs etc.) à l'œuvre dans le même espace économique. C'est la technique en effet qui articule ces rapports les uns avec les autres pour former système – le système productif en l'occurrence.

Examinons à titre d'exemple la relation Rapport éducatif/Rapport de travail. Elle est en apparence plutôt restrictive dans la mesure où elle néglige les aspects non économiques de l'éducation qui engage pour ainsi dire la société dans son ensemble (l'éducation est l'affaire de la famille autant que des autres institutions sociales). Mais la famille elle-même (*a fortiori* les autres institutions sociales) n'est-elle pas *modélisée* par le type de rapport de travail à l'œuvre dans la formation sociale considérée ? Ce qu'on appelle communément la *société salariale* n'a-t-elle pas *produit* ses propres institutions

<sup>95</sup> J. Schumpeter, qui définit le type social d'entrepreneur par sa capacité à exécuter de *nouvelles combinaisons*, dit de la manière accoutumée d'agir (qui est aussi une exigence de la vie en société) qu'elle constitue un obstacle de taille à l'innovation. Mais il souligne fortement, en contrepoint, les déterminations sociales de l'innovation en écrivant : « le milieu offre sans cesse de nouvelles possibilités, de nouvelles découvertes s'ajoutent sans cesse à la réserve de connaissances de l'époque ». In *Théorie de l'évolution économique, Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. Ed. Dalloz, p 113 et suivantes.

<sup>96</sup> P.Diaz, op. cit. p 347.

<sup>97</sup> Richesse et pauvreté des nations, Ed. Albin Michel, juillet 2002.

<sup>98</sup> J. Perrin, *Politique technologique et politique scientifique : dépendance ou autonomie*, Texte ronéoté, décembre 1993, p 3. L'auteur indique au sujet de la *techné* grecque qu'elle « englobe aussi bien les métiers que l'art médical et l'art suprême, celui du discours » (même page).

<sup>99</sup> Ibid.

jusques et y compris la famille en tant que cellule de base de la dite société ? Qu'est-ce donc que la famille nucléaire sinon le type même de famille correspondant au rapport salarial comme rapport de travail prédominant dans les sociétés industrielles modernes ; le produit, autrement dit, de ce qu'on a appelé précédemment le processus d'individuation qui les parcourt de part en part ? Sans doute l'articulation système éducatif/système productif prend-elle des formes « nationales, historiques et spécifiques »<sup>100</sup> mais les types d'articulation possibles entre ces deux systèmes ne réfèrent pas à des différences de nature entre les systèmes éducatifs des différents pays parce que les systèmes productifs ne connaissent guère que des différences de degré dans leur développement respectif étant tous des systèmes industriels. C'est du moins le cas dans les pays à économie de marché constituée qui ont mis sur pied un véritable système éducatif de masse pour répondre aux besoins grandissants de leur système productif en main-d'œuvre qualifiée. Quand donc il sera question plus loin du rôle de l'Etat dans l'instruction de masse et dans la formation aux métiers de l'industrie, c'est pour souligner la volonté des pouvoirs publics de certains pays à l'exemple de l'Allemagne et du Japon à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de la Corée du sud entre les années 1950 et 1970, de l'Algérie au cours de la décennie 1970 etc. de combler le fossé qui les séparait des pays de vieille industrialisation (Angleterre, France) en matière de développement technologique et plus généralement de développement industriel. Bien que le système éducatif ait d'autres fonctions sociales que celle de produire une main-d'œuvre qualifiée en quantité et en qualité correspondant aux besoins du système productif, c'est cette dernière fonction qui prime dans les sociétés industrielles modernes ; les autres tenant davantage leur raison d'être du besoin de légitimation sociale d'un mode de production donné et du régime d'accumulation du moment que des besoins sociaux d'une autre nature. Ainsi, et pour ne prendre que cet exemple, la fonction de socialisation des individus dévolue à l'école consiste à inculquer aux enfants les valeurs de la société salariale qui, par nécessité historique autant que par nécessité logique, se trouve confondue avec la société marchande industrielle dans laquelle l'individu jouit en apparence d'une liberté quasi-illimitée mais où il se trouve soumis en réalité à une hiérarchie de commandement quasi-militaire dès qu'il est sur son lieu de travail ; hiérarchie dictée par la nature même du procès de production industriel à fort contenu technique. C'est dire que l'école, lieu de production et de diffusion du savoir le moins directement lié à la production, est en même temps le lieu de reproduction des contradictions qui traversent la société salariale de part en part ; contradictions au sein desquelles le rapport homme/machine tient une place primordiale.

Ce qu'on vient de dire de la relation Education/Rapport de travail vaut peu ou prou pour divers autres aspects de la vie en société dans la combinaison qu'ils forment avec le type prédominant des rapports de travail – le rapport salarial en l'occurrence, s'agissant des sociétés marchandes industrielles. Par exemple, des pans entiers de la culture ambiante (littérature, musique, cinéma, chanson etc.) reflètent des perceptions différenciées d'une même réalité selon la position occupée dans la hiérarchie sociale dont on sait qu'elle renvoie plus ou moins directement aux rapports de travail à l'œuvre dans la

---

<sup>100</sup> A. Fernex, *Système éducatif, système productif*, Institut Syndical d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (ISERES), n° 97, 1991, p 15.



formation sociale considérée. Cela ne veut nullement dire qu'il n'existe pas de culture *nationale* référant à un certain esprit *national*. Bien au contraire, une telle culture existe bel et bien, étant le produit de l'histoire interne de tel pays (où prédomine le point de vue de la classe possédante jusqu'à former l'essentiel de la culture ambiante<sup>101</sup>) tout autant que de son histoire externe à travers laquelle lui est assignée une place dans le concert des nations. En ce sens, les cultures nationales des divers pays ont plutôt tendance à s'opposer. *A contrario*, le fait qu'une certaine culture (par exemple le cinéma américain) a tendance à envahir de ses concepts et de ses productions artistiques l'espace culturel d'autres nations, renvoie à la dominance technologique, industrielle et plus généralement économique de la nation dont elle est originaire dans le concert des nations.

Venons en à présent au second élément de définition du paradigme économique de type nouveau que nous avons désigné sous le vocable principe de composition : l'esprit de gain.

Nous appellerons esprit de gain cette disposition particulière qu'ont les individus, les groupes sociaux formant une collectivité et cette collectivité elle-même à attacher de l'intérêt aux choses au-delà de leurs besoins et qui les porte à *médiatiser* les relations qu'ils sont amenés à entretenir entre eux au point de les faire apparaître comme des relations entre les choses qu'ils possèdent. Comme les relations entre les hommes sont des relations de pouvoir, il leur apparaît que plus ils posséderont de choses, plus ils *en imposeront* à autrui. D'où cette recherche éperdue de gain entendu comme la capacité à détenir par devers soi des objets de valeur – c'est-à-dire dotés du pouvoir de leur conférer une place dans la société des hommes.

Tel qu'on vient de le définir, l'esprit de gain ne *règne* dans toute sa plénitude qu'en économie de marché constituée. Il suppose en effet la prédominance des rapports marchands dans la société qui suppose à son tour un état de paix plus ou moins stable propice aux affaires. Ailleurs, l'esprit de gain est battu en brèche par l'esprit de clan, fondé sur la prédation et donc sur la violence extrême, ou bien par l'esprit de rente, fondé sur le non travail, donc sur une autre forme de violence<sup>102</sup>.

Le principe de composition est donc une sorte de loi d'intégration définissant une matrice sociotechnique où prennent racine les faits de toutes natures se rapportant à la société humaine. Mais c'est une loi d'intégration qui, comme toutes les lois de la société humaine, est historiquement déterminée.

Sans doute peut-on déceler ailleurs que dans les sociétés marchandes modernes une loi d'intégration quelconque plus ou moins apparentée à celle que nous désignons ici par principe de composition. Il n'y a pas en effet de communauté humaine un tant soit peu constituée où ne règne un principe d'ordre de ce genre qui rapporte les développements techniques (avec ce qu'ils supposent de savoir théorique), les *habitus* (comprenant les règles de la vie en société et le système de valeurs qu'elles induisent) et plus

---

<sup>101</sup> « Les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes, autrement dit la classe qui est la puissance *matérielle* de la société est aussi la puissance dominante *spirituelle* ». K. Marx, F. Engels, *l'Idéologie Allemande*, Ed. Sociales, 1976, p 44.

<sup>102</sup> Sur les concepts d'esprit de clan et d'esprit de rente, voir les développements du chapitre dixième ci-après.

généralement tout ce qui relève de la culture ambiante, à un certain mode de produire et de consommer – celui prévalant justement dans la communauté considérée. Mais dans aucune communauté il n'a acquis cette capacité à révolutionner en permanence les modes d'être et d'agir comme c'est le cas dans la société dans laquelle opèrent pour ainsi dire sans restrictions les lois du système capitaliste. Cependant ce même système de rapports économiques a envahi de cette rationalité nouvelle certaines communautés humaines où il s'est implanté par la force et dont il a brisé les liens sociaux ancestraux sans réussir à y établir sa loi, les réduisant ce faisant à des « sociétés [qui] n'étaient plus contemporaines d'elles-mêmes » pour emprunter à P. Bourdieu cette formule si expressive <sup>103</sup>. C'est ce qui explique qu'elles soient aujourd'hui dans cet état de sous-développement dont il semble bien qu'elles ne puissent se sortir par elles-mêmes – c'est-à-dire accéder à une certaine maîtrise du principe de composition.

Nous désignerons dans la suite de ce travail par *maîtrise du principe de composition* la capacité à endogénéiser ces processus et à les intégrer en un procès *culturellement structurant*, c'est-à-dire apte à transformer et les mentalités et les comportements des gens. Par non maîtrise du principe de composition nous n'entendons pas seulement, *a contrario*, l'incapacité latente ou avérée à endogénéiser le dit principe mais aussi, et plus fondamentalement pour ce qui est des pays sous-développés, la *dispersion (pour ne pas dire la dislocation)* de ses éléments constitutifs ou à tout le moins leur non articulation en une combinaison socialement et culturellement structurante. Bien entendu, la maîtrise du principe de composition n'est jamais que relative en ce sens qu'il y a toujours de nouvelles applications de ce principe à découvrir et à assimiler. Sur le plan technique, un groupe d'industries est porteur des valeurs essentielles de la culture ambiante en ce qu'il concentre le plus grand nombre de ces applications : industries manufacturières au cours de la première révolution industrielle, industries de l'électricité et du moteur à explosion lors de la seconde révolution industrielle, révolution informatique et informationnelle aujourd'hui. Mais la maîtrise du principe de composition a cette caractéristique d'être cumulative quoi que puisse laisser penser le terme de révolution. Et s'il est toujours possible de réduire le laps de temps nécessaire à l'assimilation de chacun de ses paliers, il ne peut être envisageable d'en *sauter* <sup>104</sup> quelques-uns sous prétexte qu'on n'a pas besoin de refaire le chemin parcouru par l'humanité en matière de technologie. Nombreux sont les pays sous-développés à n'avoir pas accédé à la maîtrise du principe de composition pour avoir été *subjugés* par la technique des premiers temps de la colonisation tout autant que par la puissance de feu des armes des colons. Les armes à feu ne sont-elles d'ailleurs pas elles-mêmes l'expression *détonante* de la maîtrise du principe de composition <sup>105</sup> ?

En pratique, ce principe se traduit par le fait que chaque incrément technique nouveau du procès de travail a pour effet d'accroître l'efficacité productive du travailleur

---

<sup>103</sup> Algérie 60, structures économiques et structures temporelles, Ed. de Minuit, 1976, p 15.

<sup>104</sup> « Une nation peut et doit tirer un enseignement de l'histoire d'une autre nation. Lors même qu'une société est arrivée à découvrir la piste de la *loi naturelle qui préside à son mouvement* [...] elle ne peut ni dépasser d'un saut, ni abolir par des décrets les phases de son développement naturel ; mais elle peut abrégier la période de la gestation et adoucir les maux de leur enfantement », K. Marx, *Le Capital*, Préface à la première édition allemande, Ed. Sociales 1972, p19-20.

collectif au-delà de sa propre reproduction élargie, autrement dit, d'accroître la productivité sociale du travail de façon plus que proportionnelle à l'accroissement de la population occupée ; ce qui a pour effet de dégager un surplus d'autant plus important que les gains sont remis dans le procès pour être employés productivement. Ce procès se déroule dans le cadre de l'Etat-nation qui en tire alors puissance et prestige.

Pour l'Etat national en effet, la manifestation de sa puissance n'est plus désormais de type purement militaire mais de type militaro-industriel<sup>106</sup> avec ce que cela comporte de rationalité nouvelle en matière économique. Même la guerre, lorsqu'elle devient inéluctable, le devient par nécessité économique : s'emparer des sources de matières premières, se soumettre la main-d'œuvre étrangère, faire main basse sur le potentiel scientifique et technique d'autres nations, tels sont les déterminants essentiels de la guerre dans le monde moderne<sup>107</sup>. Il n'y a plus désormais, depuis les traités de Westphalie, que des guerres de cette nature même lorsqu'elles mettent aux prises un Etat impérial avec d'autres Etats impériaux ou nationaux comme ce fut le cas sous Napoléon 1er. Au demeurant, dans ce cas précis, c'est un Etat national pleinement constitué qui s'était drapé du manteau impérial.

C'est dire combien est riche de déterminations le concept de principe de composition et combien il est économiquement opérant lorsqu'on le combine avec celui d'Etat-nation<sup>108</sup>, ce dernier étant pourtant négligé par l'économie politique<sup>109</sup> alors que le premier n'a simplement pas été mis au jour par les économistes plus soucieux de traduire en équations les faits observables que de chercher à en percer la nature. Dans la suite de ce travail, les concepts de principe de composition et d'Etat-nation (ou d'Etat national) seront systématiquement mobilisés (couplés avec celui de régime autoritaire de gouvernement dont nous définirons au préalable la raison d'être historique et la fonction économique) pour rendre compte de la façon dont les pays où subsistait l'Etat impérial même après

<sup>105</sup> On peut juger du peu de pertinence heuristique des *robinsonnades* chères à l'économie académique dès qu'on a conscience que Robinson a transporté dans ses bagages toute la civilisation anglaise de son époque...à travers le fusil.

<sup>106</sup> D'où la portée cognitive de l'expression : complexe militaro-industriel apparue depuis la deuxième guerre mondiale.

<sup>107</sup> Au moment où ces lignes sont revues la plus grande puissance du monde s'apprête à livrer la guerre la plus impitoyable à l'un des pays réduit à l'ombre de lui-même par dix ans d'embargo, l'Irak, sous les prétextes les plus fallacieux. Les trois vraies raisons de cette guerre, G. Bush père, ancien président des Etats-Unis d'Amérique lors de la première guerre du Golf (1992), les résumait ainsi en 1995 (reportage télévisé de la chaîne La 5<sup>e</sup>) : *oil, oil, oil*.

<sup>108</sup> B. Théret n'hésite pas à conférer à l'Etat *un statut conceptuel identique à celui du capital* (C'est le titre d'un paragraphe du premier chapitre de son livre). Mais à l'instar des économistes, il ne dit mot de l'Etat-nation non seulement comme entité socio-politique, mais aussi comme réalité technico-économique, ce à quoi nous avons tenté de remédier ici en articulant ce concept à celui de principe de composition. : Cf. *Régimes économiques de l'ordre politique, esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*. Ed. PUF 1992, p 35.

<sup>109</sup> Même K. Marx, dont l'œuvre fourmille pourtant de considérations politiques, n'a pas attaché toute l'importance voulue à ces concepts. Il est peu sûr qu'il ne se soit résolu à le faire s'il avait eu le loisir, comme ce fut dans son intention, de s'attaquer aux problèmes économiques internationaux.

l'avènement de la révolution industrielle (Allemagne, Japon, Russie, Turquie pour ne citer que quelques-uns d'entre eux ), ou dont les pays sous-développés sortis exsangues de l'ordre colonial, ont cherché avec plus ou moins de bonheur (plus pour les pays du premier groupe, moins pour ceux du second) à s'élever au rang de puissance industrielle et de se joindre ce faisant aux nations modernes qui *comptent* sur la scène mondiale. Bien entendu c'est à l'expérience algérienne que nous réserverons le traitement le plus approfondi puisque nous lui consacrerons toute la deuxième partie de la présente recherche. Nous y verrons en particulier comment la stratégie algérienne de développement n'a pu amener le pays ni à endogénéiser le principe de composition, ni à réaliser l'Etat-nation dans ce que ce concept implique de contenus sociopolitique et technico-économique en raison de ce qu'elle s'est appuyée sur la rente pétrolière, surplus d'origine externe.

### 1.7. Aux origines de l'Etat-nation moderne.

---

Que dire à présent des origines de l'Etat-nation ? Si, comme réalité socio-politique, l'Etat a une existence antérieure au régime bourgeois, c'est pourtant la bourgeoisie qui a donné à l'Etat-nation (ou, plus prosaïquement, à la nation) ses lettres de noblesse en le sublimant dans les consciences individuelles et en le faisant passer pour l'être auquel se rapporte la conscience collective. Le résultat n'a pourtant pas été le fruit d'un effort relevant du seul intellect : ça a été aussi le produit d'un travail pratique ayant consisté à créer les conditions objectives de l'émergence des Etats-nations, de leur émancipation aussi vis-à-vis de ce qui tenait lieu de ciment communautaire – le village, la seigneurie, la famille même... « La bourgeoisie écrivent Marx et Engels dans le manifeste du Parti communiste, supprime de plus en plus la dispersion des moyens de production, de la propriété et de la population. Elle a aggloméré la population, centralisé les moyens de production et concentré la propriété dans un petit nombre de mains. La conséquence nécessaire de ces changements a été la centralisation politique. Des provinces indépendantes, tout juste fédérées entre elles, ayant des intérêts, des lois, des gouvernements, des tarifs douaniers différents, ont été regroupées en *une seule nation*<sup>110</sup> avec un seul gouvernement, une seule législation, un seul intérêt national de classe derrière un seul cordon douanier »<sup>111</sup>.

Ce travail, la bourgeoisie l'a accompli dans la foulée en réalisant l'unification de l'espace économique, en l'homogénéisant, en en faisant un vaste marché intérieur. Le marché est donc, sinon la raison d'être même de la nation, du moins le socle sur lequel elle s'est construite. Si, par suite, on admet avec R. Sandretto que la nation est « un espace de solidarités privilégiées produit par l'histoire et par les conditions de vie en société »<sup>112</sup> ; qu'elle n'est pas (comme la conçoit la théorie néoclassique qui reprend à son compte les analyses antérieures du courant libéral) un « parc à bestiaux » selon

<sup>110</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>111</sup> Ed. Sociales (bilingue – français/allemand), 1972, p 45.

<sup>112</sup> « Mondialisation et crépuscule des nations », op. cit. p 60.

l'expression de R. Sandretto, on ne peut nier cependant que ce sont les rapports marchands (le rapport salarial plus particulièrement) qui la structurent, lui confèrent un contenu social où ne jouent les solidarités qu' à l'intérieur des classes.

Il peut paraître paradoxal de postuler tout à la fois que la nation est un espace économique homogénéisé et qu'elle est le lieu d'expression de solidarités de classes ( ce qui est une manière de renvoyer aux contradictions de classes). Ce n'est là un paradoxe que pour autant qu'on élude la double nature de l'argent en lequel s'expriment et se résolvent les rapports marchands : l'argent est tantôt un revenu tantôt un capital ; tantôt un simple pouvoir d'achat, tantôt un rapport social. Comme pouvoir d'achat, il homogénéise l'espace national – l'existence d'une monnaie nationale unique à valeur *légal*e étant la meilleure expression de l'homogénéisation de l'espace. Comme rapport social, il le *discrimine*, mettant d'un côté de la barrière les détenteurs du capital et de l'autre, les détenteurs de la force de travail.

Comme pouvoir d'achat ou comme capital, l'argent sollicite l'Etat, institution sociale étroitement liée à l'existence de la nation si elle n'en est pas le produit comme le suggère R. Sandretto citant M. Byé : «Le complexe économique et social national est organisé et structuré par son histoire, par les conditions de vie en société, *«par la création ou le maintien d'institutions diverses dont la plus parfaite est l'Etat»*».

### **1.7.1. L'Etat-nation et les débuts de l'industrialisation en Europe, en Amérique et en Asie.**

Il a beaucoup été question de l'Etat dans les pages qui précèdent. Si nous en reparlons ici, c'est moins pour chercher à percer la nature de l'Etat qu'à instruire de son rôle dans l'émergence sur la scène mondiale de certaines nations devenues les premières puissances économiques du globe : nous voulons parler de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique et du Japon. La question est donc de savoir quel rôle les pouvoirs publics ont joué dans la formation des Etats-nations modernes sachant que, jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, ces pays étaient retardataires en comparaison du niveau de développement atteint par la Grande-Bretagne et dans une moindre mesure par la France et même la Belgique.

Ces trois nations se sont formées sur des bases et dans des conditions naturelles, historiques et sociologiques totalement différentes. Elles n'en ont pas moins associé l'Etat à leur développement de façon certes différenciée mais tout aussi efficace.

Les modalités de l'implication des pouvoirs publics dans l'industrialisation dans ces pays peuvent être résumées comme suit :

- Pour ce qui est des Etats-Unis d'Amérique, c'est par des prêts et des subventions aux compagnies et autres sociétés que les pouvoirs publics se sont trouvés impliqués dans le processus d'industrialisation du pays. La richesse exceptionnelle et la variété des ressources naturelles ont joué, de concert avec l'afflux d'immigrants en provenance de l'Europe, un rôle de premier plan dans l'industrialisation rapide du pays. Il ne restait aux pouvoirs publics qu'à fournir les fonds nécessaires à l'exploitation de ces ressources et à la mise au travail de cette main-d'œuvre, ce qu'ils firent sous la forme de crédits et de subventions.

- C'est le rail qui, aux Etats-Unis comme d'ailleurs en Allemagne et au Japon, a joué le rôle moteur dans l'industrialisation. Un autre effet et non des moindres du développement des chemins de fer a été d'accélérer le peuplement du pays. Les pouvoirs publics ont eu une politique très contrastée à l'endroit des chemins de fer : soutenant au départ l'importation du rail pour aider les compagnies à surmonter le handicap initial des coûts de production élevés (1823-1843), ils sont revenus à une politique protectionniste pour mettre en échec «l'effet désindustrialisant»<sup>113</sup> des importations qui a joué en faveur de la Grande-Bretagne d'où provenait l'essentiel des rails importés (1843-1846). A partir de 1847 et jusqu'à la guerre de sécession, ils ont appliqué une politique plus libérale en frappant de droits de douane relativement modérés les importations de produits métallurgiques. La guerre de sécession a été de nouveau propice à un protectionnisme rigoureux qui a duré jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.
- L'importance des voies de communication dans un pays d'une étendue aussi considérable que les Etats-Unis explique l'intérêt porté par les pouvoirs publics au développement des moyens de transport – le rail en premier lieu mais aussi les canaux. Pour faciliter les transports fluviaux, le coût d'utilisation des canaux a été abaissé par d'importantes subventions publiques. Mais à aucune période de l'histoire des Etats-Unis les pouvoirs publics ne sont intervenus directement dans l'économie comme ce fut le cas en Allemagne et au Japon.
- En Allemagne, l'action économique de l'Etat s'est appuyée sur une longue tradition d'interventionnisme gouvernemental. C'est dans le développement des chemins de fer que l'Etat allemand, unifié seulement un peu avant le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, a eu le plus à intervenir. Depuis le début, l'emprise de l'Etat sur les chemins de fer est allée en se renforçant. Une proportion croissante du réseau passe sous la gestion publique, ce qui donne aux tarifs ferroviaires le caractère de véritable instrument de politique économique (il s'agissait principalement pour les pouvoirs publics de favoriser l'écoulement des produits agricoles).
- L'Etat a joué aussi un rôle important dans l'assimilation des techniques étrangères. Le gouvernement prussien prend part directement au démarrage des principales industries (métallurgiques, textiles et plus tard chimiques) en créant parfois des entreprises publiques et en envoyant toujours des missions d'ingénieurs se former en Angleterre. Plus caractéristique et plus durable apparaît l'effort de développement systématique des formations techniques à tous les niveaux. Enfin, l'intervention de l'Etat est très précoce dans le domaine social avec la création dès 1883 d'un système très complet d'assurances sociales obligatoires.
- Vers 1880, l'emploi public était environ deux fois plus élevé en Allemagne qu'en Angleterre et les dépenses publiques atteignaient déjà 13% du PNB contre moins de 9% en Grande-Bretagne<sup>114</sup>.

<sup>113</sup> J.C. Asselin, *Histoire Economique, de la Révolution Industrielle à la première guerre mondiale*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, 1991.

<sup>114</sup> Ces chiffres et les suivants sont tirés de l'ouvrage cité de J.C. Asselin.

---

par exemple). 20 à 25% du total des investissements dans tous les domaines sont le fait des pouvoirs publics ou des entreprises publiques pour l'année 1913. De façon plus générale, on doit noter que, à partir de 1848, les dépenses budgétaires aussi bien que la dette publique qui les finance en partie, sont allées croissant jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. De là à affirmer que l'Etat allemand a ainsi soumis le développement industriel de l'Allemagne aux impératifs de la guerre, il y a un pas qu'il ne paraît pas possible de franchir. Mais il ne fait aucun doute que, durant toute la phase d'industrialisation, l'Etat s'est délibérément confondu avec la nation pour former sous Bismarck un Etat-nation autoritaire au plan politique et velléitaire au plan économique.

- L'expérience japonaise d'industrialisation n'est pas très éloignée de l'expérience allemande en ce sens que c'est l'Etat qui en prend l'initiative. Pour ce qui est des conditions naturelles, économiques et sociologiques de départ en revanche, tout semble au contraire séparer le Japon de l'Allemagne.
- Pays insulaire fortement peuplé, le Japon est complètement retranché du monde pendant plusieurs siècles. Ce retranchement a duré jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle et ne fut rompu que par l'imminence d'un danger : l'intervention étrangère. Le Japon a dû se plier en effet au diktat américain de 1853 lui enjoignant de s'ouvrir au commerce avec les étrangers sous peine d'intervention militaire.
- Du coup, la société japonaise et le régime du shogunat qui la gouvernait se sont trouvés confrontés à la nécessité de sauvegarder l'indépendance du pays. Mais très vite, cet objectif est devenu le point de départ de transformations sociales et politiques radicales qui sont venues à bout du système du shogunat et ont propulsé le Japon sur la voie de la modernisation et de l'industrialisation.
- Paradoxalement, certains traits originaux de la société japonaise traditionnelle allaient s'avérer des facteurs favorables plutôt que des freins à la modernisation comme ce fut le cas en Russie par exemple qui amorçait en même temps que le Japon sa modernisation. Il en fut ainsi de l'organisation communautaire en villages et des modalités de prélèvement du surplus qui lui étaient associées. Ces prélèvements qui, sous le régime du shogunat assuraient l'entretien de la noblesse et couvraient les besoins de l'Etat, allaient, avec la Révolution Meiji de 1868 qui opéra la recentralisation du pouvoir en restaurant l'autorité de l'empereur, servir à alimenter les caisses de l'Etat et à financer la modernisation et l'industrialisation. Le fait que l'impôt reposait sur la communauté de village et non sur les sujets et qu'il était fonction de la superficie des terres et non de leur rendement, permettait d'assurer la régularité des prélèvements opérés par le pouvoir central sans risque de susciter un grand mouvement contestataire (l'empereur du Japon étant revêtu d'une autorité religieuse quasi-divine).
- Ainsi, et selon J.C. Asselin déjà cité, 15 à 40% de la valeur du produit net agricole correspondant à 70-75% des recettes gouvernementales étaient prélevées par le pouvoir central pour faire face à la charge induite par la transformation du statut des Samouraïs (représentant 6 à 7% de la population) en de simples pensionnaires de l'Etat et surtout par les engagements financiers du gouvernement qui initie la

modernisation et l'industrialisation du pays.

- C'est en effet l'Etat qui, doté de moyens financiers adéquats (complétés, il est vrai, par des emprunts forcés qu'impliquait le déficit chronique du budget), se lança dans un programme ambitieux de création de manufactures. L'action de l'Etat, à la fois substitut et complément de l'initiative privée, s'exerçait dans plusieurs directions :
  - réunir les capitaux nécessaires à la modernisation et à l'industrialisation ;
  - intervenir directement dans le développement des infrastructures ;
  - contribuer par des commandes d'Etat à suppléer à l'étroitesse initiale du marché intérieur ;
  - stimuler les initiatives privées par des mesures d'incitation.
  
- Le gouvernement, soucieux d'accélérer ces processus, s'est inspiré des Etats-Unis d'Amérique pour mener des réformes éducatives tout en envoyant en Grande-Bretagne et en France des missions d'ingénieurs pour acquérir le savoir technique et en faisant venir au Japon des missions d'experts étrangers pour aider les industriels à implanter ces nouvelles techniques. Il s'inspira de l'Allemagne pour tout ce qui a trait aux techniques et à l'organisation militaires ; de la Grande-Bretagne pour les questions industrielles, pour la construction de chemins de fer, pour les constructions navales etc.
  
- Mais le nouvel Etat japonais ne s'est pas contenté d'intervenir *économiquement* : il a aussi révolutionné la *société civile* et bouleversé la société politique. Abolition de l'ancienne structure de classes, suppression des privilèges, autorisation de mariages interclasses, égalité devant l'impôt, accès égal pour tous à l'enseignement et aux emplois publics sont les principales mesures prises par le gouvernement dans les quinze premières années qui ont suivi la Révolution Meiji.
  
- Telles sont les principales réalisations qui ont mis le Japon sur la voie de l'industrialisation en sorte que, dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, il est apparu comme la seule société non occidentale à accéder à la modernité malgré le maintien de maints traits de la société traditionnelle japonaise.

### **1.7.2. Etat et capital ou le statut économique de l'Etat dans les pays à économie de marché constituée.**

L'analyse historique développée dans le présent chapitre a tenté de montrer l'imbrication de l'Etat dans l'économie au moyen de l'emprunt public pratiqué dès le Moyen-Âge dans les Cités-Etats d'Italie et de Flandres par des seigneurs avides de puissance et d'argent. Ce phénomène se généralisa dans toute l'Europe au point que la Papauté, qui ne manqua pourtant jamais de ressources, s'est mise de la partie en empruntant à son tour aux riches marchands.

On ne peut néanmoins ignorer que, par-delà l'emprunt, l'Etat sous l'Ancien Régime se nourrissait du *tribut* que représentait le prélèvement sans contrepartie du surplus sur



les petits producteurs indépendants, obligés de payer l'impôt, et sur les paysans et artisans attachés à la glèbe par des liens de servage, obligés de verser des redevances aux seigneurs. L'Etat y apparaissait comme quelque chose d'«intrinsèquement extérieur à l'économie»<sup>115</sup> et ses représentants – le souverain entretenant une cour nombreuse, les suzerains et leurs suites – comme autant de *prédateurs* ne se souciant guère que de mener la bonne vie en rançonnant le petit peuple.

Tout autre est le statut de l'Etat en économie de marché moderne. Là, ce n'est pas seulement par l'emprunt qu'il s'insère dans les rouages de l'économie : il s'y insère aussi par l'impôt puisque l'impôt ne se réduit pas à un simple prélèvement de surplus. Etant la source de financement de nombreuses activités productives, l'impôt participe en effet directement du procès de valorisation d'une partie au moins du capital social (rôle économique des subventions) ou bien intervient indirectement dans le même procès (rôle économique de certaines dépenses publiques par lesquelles l'Etat prend à sa charge des portions non négligeables des coûts salariaux). Comme l'écrit B. Théret, « [...] la différenciation de la destination socioéconomique [...] des dépenses publiques a modifié le statut économique d'une partie essentielle des prélèvements obligatoires opérés par le système administratif, une fraction importante de la fiscalité n'étant plus prélèvement d'un surplus mais forme intermédiaire du capital productif»<sup>116</sup>. En d'autres termes, l'impôt peut s'analyser en économie de marché pour partie comme un simple prélèvement de surplus destiné à financer les dépenses improductives de l'Etat tout comme cela se faisait sous l'Ancien Régime (dépenses de type régalien) ; pour partie *comme une avance socialisée en capital*<sup>117</sup> destinée à couvrir les dépenses productives si par dépenses productives on entend l'ensemble des frais engagés dans le procès de production/reproduction du capital. Ce type de dépenses comprend aussi bien les subventions octroyées sur fonds publics aux agents économiques (tout particulièrement les entreprises), que les débours effectués sur le budget de l'Etat au titre des prestations sociales entrant dans les coûts salariaux. La question se pose alors de savoir quel est le statut de l'Etat en économie de marché de type capitaliste et si ce statut est modifié de quelque façon par les mesures de libéralisation adoptées et mises en application dans les pays à économie de marché constituée.

Max Weber analyse l'Etat comme un «rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime»<sup>118</sup>. Cette conception n'est pas sans rappeler la conception marxienne du capital comme rapport social d'exploitation. Etat et Capital apparaissent en effet comme deux modes d'existence d'un même phénomène, la

<sup>115</sup> L'expression est de B. Théret in *Les métamorphoses fiscales du capital, une approche marxiste-webérienne des finances publiques*, Revue Economie Appliquée n°2, 1993.

<sup>116</sup> Id. p 41

<sup>117</sup> B. Théret parle d'une avance socialisée en capital variable parce qu'il n'envisage que la forme revenu de la portion de l'impôt finançant « une reproduction collective de force de travail à l'identique ». Il omet que l'impôt finance aussi (sous forme de subventions) la reproduction d'une partie du capital constant. Cf B. Théret, op. cit., p 50.

<sup>118</sup> « Le savant et le politique », Ed. 10/18, 1998, p 126.

monopolisation (des moyens de la violence dans le cas de l'Etat, des moyens de production dans le cas du capital), aboutissant à des résultats complémentaires : l'appropriation privative du surplus (capital) et sa légitimation (Etat). Mais l'Etat n'est-il *qu'une simple forme séparée et socialisée du capital (ou du marché)* ou bien «un rapport social en lui-même logiquement contradictoire au rapport capitaliste quant aux modalités de sa propre reproduction»<sup>119</sup> ? La tentation est grande de le considérer comme un rapport social indépendant du capital.

Outre qu'historiquement en effet l'Etat ne se confond pas avec le capital même lorsque, dans des contextes socioculturels spécifiques, il prend la forme capitaliste, «la logique tutélaire de l'Etat s'oppose trait pour trait à la logique marchande»<sup>120</sup>, obligeant les sociétés capitalistes contemporaines à rechercher en permanence leur cohésion dans un équilibre instable des institutions que sont l'Etat et le marché. Néanmoins, si l'Etat est en mesure de s'approprier «tout bien susceptible d'être utilisé politiquement»<sup>121</sup> – c'est-à-dire de s'en servir pour asseoir sa propre domination et assurer sa reproduction – il ne fait pas que «s'approprier à des fins politiques des ressources fonctionnant dans la reproduction économique»<sup>122</sup> : il participe pleinement à cette reproduction, empruntant ce faisant au capital sa fonction fondamentale.

C'est par le biais des dépenses publiques d'achat de biens que l'Etat assume cette nouvelle fonction. D'un point de vue économique, les dépenses publiques correspondent certes à une consommation, mais une consommation qui, utilitaire ou non utilitaire<sup>123</sup>, crée les conditions de la reproduction ne serait-ce que parce qu'elle offre un débouché à une partie de la production sociale. Ainsi en est-il des commandes militaires, exemple même de biens *politiques* destinés à une consommation *monstrative* (par opposition aux consommations productives). Indépendamment en effet de ce que la violence physique (fût-elle symbolique) exercée au moyen de la force, confère à l'Etat une fonction indispensable dans la reproduction économique, les commandes militaires font *vivre* de nombreuses industries et participent directement à la reproduction de pans entiers de l'industrie civile qui bénéficie ainsi de retombées technologiques, financières et commerciales substantielles d'origine militaire.

Ainsi, les moyens de destruction massive que sont les armes sont-ils un *bien économique* au même titre que n'importe quel autre produit du travail. Les dépenses publiques d'armement ne sont pas moins *productives*, économiquement parlant, que celles inscrites à des postes budgétaires plus manifestement concernés par la

<sup>119</sup> B. Théret, op. cité p 43.

<sup>120</sup> Id. p 44.

<sup>121</sup> Id. p 45

<sup>122</sup> Ibid.

<sup>123</sup> La distinction entre consommation utilitaire et consommation non utilitaire est de Lassudrie-Duchêne in *La consommation ostentatoire et l'usage des richesses*, Bulletin du Mauss, 1984 (cité par B. Théret). L'auteur définit la consommation non utilitaire comme se suffisant à elle-même et n'entrant pas dans un processus de production d'utilités supplémentaires.

reproduction économique. Que dire alors des dépenses relatives à la recherche fondamentale et appliquée, au développement de nouveaux procédés technologiques, à l'enseignement et à l'éducation etc., toutes dépenses inscrites au budget de l'Etat ? Non seulement ces dépenses entrent dans la reproduction économique, mais elles en élargissent la base en se fondant dans la multitude de procès de mise en valeur du capital social. Elles n'en sont pas moins pour autant impliquées dans la reproduction de l'Etat comme rapport social distinct du capital.

Ce rapport est-il en ce cas *logiquement contradictoire au rapport capitaliste quant aux modalités de sa reproduction* ? Telle ne semble pas être la nature véritable de l'Etat alors même que, comme rapport social, il est *trait pour trait opposé à la logique marchande*. C'est que, comme nous l'avons écrit au début du présent chapitre, l'Etat est, plus que toute autre institution sociale, une entité ambivalente qui se présente simultanément comme l'incarnation de la domination de classe avec ce qu'elle véhicule de violence légitimée ou non<sup>124</sup> et comme un être collectif en lequel se représente l'esprit de la nation, soucieux de l'intérêt général et opposant aux rapports marchands une logique extra-économique structurée autour de solidarités interclasses transgénérationnelle<sup>125</sup>. En cela, l'Etat moderne, l'Etat libéral, s'oppose à l'Etat de l'Ancien Régime, Etat de classe fondé sur la sujétion personnelle, organisé dans l'unique but de «préserver les structures sociales existantes»<sup>126</sup>.

Ce n'est pas que l'Etat libéral échappe complètement à une telle détermination, il est aussi, on l'a vu, un Etat de classe. Mais parce que la bourgeoisie est portée au pouvoir par sa pratique du commerce, par les lois de l'échange et les rapports marchands qu'elles font naître, elle ne peut s'accommoder d'un Etat qui entrave de quelque façon la liberté de commerce. A l'inverse, c'est le propre de l'Etat de l'Ancien Régime d'entraver le commerce parce que précisément il vit du prélèvement obligatoire, tribut versé au suzerain dont le montant est fixé selon le bon vouloir de ce dernier; tribut en tous cas qui ne suppose aucune contrepartie autre que l'hypothétique protection du maître. Aussi l'Etat sous l'Ancien Régime n'a-t-il eu de cesse de régenter la vie des gens. «Pendant des siècles, écrit F. Teulon, en Europe, toutes les activités à caractère économique étaient réglementées : la localisation des marchés locaux et régionaux, l'accès aux différents métiers, les conditions d'exercice de ces métiers, le transport des marchandises, voire la fixation des prix. Cette réglementation était de nature à entraver l'accumulation du capital et à contrarier l'augmentation des richesses»<sup>127</sup>. Elle l'était en effet d'autant plus qu'elle constituait un obstacle à la formation d'un *marché national*. Celui-ci ne vit le jour que lorsque furent supprimés «les octrois, les douanes intérieures, les péages placés aux

<sup>124</sup> Sur le concept de violence légitimée que nous employons ici de préférence à celui de violence légitime employé par M. Weber, cf. A. Amarouche, *Les fondements de la violence sociale en Algérie, approche marxo-khaldounienne*, in *Recherches Internationales*, n° 56-57, 1999.

<sup>125</sup> Nous pensons ici en particulier aux principes à la base des systèmes des assurances sociales et des retraites.

<sup>126</sup> F. Teulon, *Croissance, crise et développement*, Ed. PUF, Coll. Major, 1992, p 20.

<sup>127</sup> Id.

frontières des régions ou à l'entrée des villes»<sup>128</sup>. Ce n'est pas un hasard si l'Allemagne, constituée encore au début du 19<sup>e</sup> siècle de trente-neuf Etats indépendants, ne put connaître un essor économique conséquent qu'avec les *Zolleverein* créés en 1834, c'est-à-dire avec l'unification douanière par laquelle a été initiée la formation du marché intérieur.

Aussi bien en Allemagne qu'en France cinquante ans auparavant, ainsi que dans les autres pays d'Europe au fur et à mesure qu'ils adoptaient la politique libérale, l'Etat ne s'est pas contenté d'abolir les réglementations d'Ancien Régime. Il ne se contenta pas davantage d'assurer les fonctions de police et de justice, rôles certes essentiels pour que s'installe et se développe le nouveau régime économique fondé sur une liberté que ne limitent que les engagements souscrits en forme de contrats : il prend part directement au démarrage des principales industries. C'est vrai de l'Etat allemand qui, conscient du retard économique de l'Allemagne sur les deux principales puissances de l'époque – l'Angleterre et la France – a défini une stratégie de rattrapage en envoyant à l'étranger des cohortes d'ingénieurs pour se former aux techniques industrielles les plus récentes et en créant même des entreprises publiques dans certaines branches ; c'est vrai de l'Etat français qui, dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle avait organisé la formation aux métiers de l'industrie en créant les grandes écoles qui forment encore de nos jours l'ossature du système français de formation supérieure ; c'est vrai tout autant de l'Etat japonais après la révolution Meiji et même de l'Etat russe au sortir du système de servage au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

Si tous ces Etats se sont impliqués dans l'économie, c'est pour s'affirmer en tant qu'Etats-nations, l'économie étant la source de la richesse et donc de la puissance ; la puissance étant l'attribut de l'Etat-nation aux yeux du monde extérieur, c'est-à-dire des autres Etats-nations. C'est ce qui explique que, bien avant le triomphe du libéralisme économique, l'Etat s'est engagé dans des activités productives en créant au besoin ses propres entreprises.

C'est Colbert qui, au 17<sup>e</sup> siècle déjà, fit la tentative la plus remarquable d'organisation d'un système de manufactures directement rattachées au pouvoir central représenté par le roi. Sans doute ne peut-on voir dans les *manufactures du roi* un embryon de secteur public tel qu'on le connaît aujourd'hui en raison de leur finalité propre qui était d'assurer à la France une certaine puissance économique, base de sa puissance militaire. Mais outre que de nos jours comme du temps de Colbert, le secteur public contribue à conférer à l'Etat-nation moderne une puissance économique qui, au besoin, servira des desseins militaires, les manufactures du roi comme les entreprises publiques d'aujourd'hui sont l'expression de l'ambivalence du lien que l'Etat entretient avec le capital ; les unes et les autres étant immergées dans le marché tout en échappant à ses lois implacables de par la volonté des pouvoirs publics de les maintenir en activité même en situation de déficit commercial chronique.

Ailleurs qu'en France, il est vrai, l'existence du secteur public ne remonte pas au delà de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Si, en Europe, «il n'y a pas eu, au niveau des Etats, [...] de politique permanente d'organisation et d'extension du secteur public industriel et commercial»<sup>129</sup>, les guerres et les crises en ont favorisé l'éclosion en sorte que, «dans

---

<sup>128</sup> Id. p 21

un schéma très simplifié, [on peut] rattacher l'origine des secteurs publics à quelques courants dont l'importance et la durée ont permis un développement à peu près simultané des entreprises publiques en Europe»<sup>130</sup>.

Mais l'entreprise publique de droit privé n'est pas la seule forme d'implication de l'Etat libéral dans l'économie : un nombre croissant de services publics à caractère non commercial «devinrent par opportunité ou par nécessité des fabricants ou vendeurs directs de marchandises»<sup>131</sup>. Ils prirent progressivement la forme de véritables *démembrements* de l'Etat et acquirent une autonomie de plus en plus complète qui les conduisit à être dotés d'une personnalité morale sans laquelle ils ne pouvaient prétendre au statut de sujet de droit. En France, nombreux sont les Offices ou les Caisses répondant à ces caractéristiques tels l'Office National du Crédit Agricole<sup>132</sup>, la Caisse Nationale d'Epargne, la Caisse des Dépôts et Consignations<sup>133</sup> etc. D'autres entités, auparavant parties intégrantes de l'Etat, devinrent plus récemment des entreprises publiques<sup>134</sup>. C'est le cas des Tabacs et Allumettes, de la Radio et Télévision françaises etc., transformées en établissements autonomes depuis 1959 seulement.

Il convient enfin d'inclure dans les formes d'implication de l'Etat dans l'économie la création de régies commerciales et d'entreprises publiques locales et régionales. Aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France ou en Italie, sans parler de l'Allemagne, ce type d'entreprise existe et son origine remonte au 19<sup>e</sup> siècle. «L'exemple allemand en est l'illustration la plus remarquable écrit A. Bizaguet : dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, il y eut dans les divers Etats allemands des entreprises communales importantes, notamment des Caisses d'Epargne qui tiennent encore aujourd'hui dans la République Fédérale un rôle considérable»<sup>135</sup>

Que peut-on conclure des développements qui précèdent quant au statut économique de l'Etat libéral ? Que si, comme rapport social fondé sur une logique tutélaire inhérente au principe d'autorité qu'il incarne, *il s'oppose trait pour trait à la logique marchande*, il n'est pas pour autant dépourvu de toute fonction proprement économique qu'il exerce dans le cadre défini par la logique marchande. L'existence d'un vaste secteur public à caractère commercial, l'autonomisation progressive mais inexorable de nombreux services publics appelés à se conformer aux principes et aux

<sup>129</sup> A. Bizaguet: «Le secteur public et les privatisations », Ed «Que sais-je?», 1988, p 14.

<sup>130</sup> Id. p 15.

<sup>131</sup> Ibid.

<sup>132</sup> Devenu en 1974 la Caisse Nationale du Crédit Agricole.

<sup>133</sup> La Caisse des Dépôts et Consignations est dotée de la personnalité morale depuis 1816.

<sup>134</sup> A. Bizaguet note dans l'ouvrage précité qu'une évolution parallèle peut être relevée dans presque tous les pays européens, notamment en Italie et en Allemagne.

<sup>135</sup> Op. Cit. p 17-18.

règles du marché, sont des phénomènes qui rappellent si besoin était combien Etat et marché ont partie liée.

Mais Etat et marché sont ici envisagés comme des institutions sociales à *compétence nationale* ; c'est de l'Etat-nation qu'il s'agit et du marché intérieur en tant qu'il structure les rapports sociaux dans le cadre d'une formation sociale donnée qu'il est question. Or la logique marchande, à l'inverse de la logique tutélaire de l'Etat, contient en elle-même les prémisses du débordement du cadre national en ce qu'elle présente une dimension universelle. En cela, le marché s'oppose à l'Etat-nation alors que la centralisation politique en a favorisé la constitution à une époque somme toute récente où l'existence d'une multitude de petits Etats féodaux morcelait l'espace économique. La formation d'un marché intérieur aux dimensions de l'Etat-nation fut un processus laborieux en ce qu'elle ne se présentait pas comme un simple élargissement de l'aire géographique où se nouent les relations d'échange : ce fut un processus de transformation des rapports sociaux fondé sur la métamorphose des produits du travail en marchandises. C'est dans l'acte de produire lui-même que se réalisa cette métamorphose. Le marché se constitua en un vaste réseau de relations d'échange qui ne se contenta pas de se saisir de la marchandise au sortir de la production : il envahit l'espace de la production en faisant de chaque élément de la combinaison productive une *marchandise* au même titre que son produit. Le système productif marchand était né, articulé sur le rapport salarial dont nous avons souligné précédemment le caractère ambivalent : alors que, comme rapport marchand, il traduit en actes le principe d'équivalence, transcendant ce faisant toutes déterminations sociales concrètes, comme rapport de subordination, il donne corps au principe d'autorité enchâssé au contraire dans ces mêmes déterminations.

Aussi est-ce dans le seul cadre de l'Etat-nation, entendu comme lieu où se nouent et se dénouent les contradictions sociales de toutes natures – y compris bien sûr les contradictions qui prennent naissance dans la production – que se trouvent réunies les prémisses sur la base desquelles un système productif marchand peut se constituer. Hors des frontières de l'Etat-nation, point de principe d'autorité car celui-ci s'éteint complètement dans l'objet au moment où ce dernier est mis sur le marché. Les frontières de l'Etat-nation délimitent par conséquent l'espace du système productif marchand au sein duquel *opèrent* concurremment la logique marchande et la logique tutélaire. Dans le commerce international en revanche, la logique tutélaire n'opère pas parce que le principe d'autorité est éteint. Si, malgré tout, celle-ci recèle encore quelque force, c'est en tant qu'elle limite le libre-échange en élevant des obstacles tarifaires et non tarifaires devant l'entrée des marchandises et des capitaux étrangers dans l'espace du système productif marchand, c'est-à-dire sur le territoire de l'Etat-nation. En ce sens, la logique tutélaire est synonyme de protectionnisme. Elle se manifeste avec d'autant plus d'effet que la constitution du système productif marchand et de l'Etat-nation qui lui correspond n'est pas achevée en sorte que l'afflux de marchandises et de capitaux étrangers peut en perturber le cours. Plus généralement, le protectionnisme est décrété dès que se profile à l'horizon une perspective d'affaiblissement du système productif marchand ou, ce qui n'en est que l'expression politique, une *attaque* dirigée contre l'Etat-nation.

A l'inverse, système productif et Etat-nation tirent avantage du commerce international lorsque, définitivement constitués, ils jouissent de puissance et de prestige.

En ce cas, c'est le libre-échange qui devient la politique officielle même si, en fait, un protectionnisme sélectif continue d'être pratiqué pour soustraire à la concurrence internationale les secteurs d'activité à faible valeur ajoutée. Ou bien alors, pour affronter les concurrents étrangers, l'Etat intervient en octroyant subventions et aides aux secteurs les plus menacés, quitte pour cela à transgresser les accords auxquels il a lui-même souscrit. L'histoire des pays industrialisés à économie de marché constituée est riche de faits où alternent libre-échange et protectionnisme selon le degré de puissance de l'Etat-nation (degré auquel correspond un niveau déterminé de développement du système productif marchand) relativement aux autres Etats-nations. Nous la relaterons dans ce qu'elle a de plus prégnant au cours des développements du chapitre deuxième ci-après.

Pour résumer, on peut dire que logique marchande et logique tutélaire, en interaction permanente, sont à l'œuvre dans chaque Etat-nation. Par son caractère universel, la première tend à l'emporter sur la seconde mais celle-ci, parce qu'inhérente au principe d'autorité autour duquel se construit le système productif, ne se laisse pas évincer pour autant du champ d'action des lois économiques. Aussi les verra-t-on se disputer la prééminence tout au long de l'histoire des principales puissances économiques depuis que la révolution bourgeoise a mis fin au système des privilèges de l'Ancien Régime. C'est cette histoire qu'il nous faudra retracer à grands traits au chapitre deuxième de la présente recherche avant d'en venir à interroger le concept de libéralisation sur son contenu que le seul énoncé des mesures en lesquelles il se traduit ne suffit pas à révéler. L'intérêt de cette rétrospective réside dans les enseignements qu'elle est susceptible de prodiguer au chercheur pour l'analyse des problèmes liés à la libéralisation dans les pays en transition et dans les pays sous-développés n'ayant pas accédé à la maîtrise du principe de composition.

## **1.8. Les figures historiques du rapport salarial.**

---

Sans retracer ici l'évolution du rapport salarial dans chaque pays, on peut soutenir qu'il *collait* au rythme et aux modalités d'industrialisation de chacun d'eux. Si, en Angleterre, l'histoire de l'industrialisation débuta dans le textile pour s'étendre à la mécanique en passant par la domestication de la vapeur et de la houille comme forces motrices et vit se convertir au travail de fabrique des millions d'artisans et de paysans libérés de la terre par les mouvements successifs des enclosures, en France dont la population est restée majoritairement rurale pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle et où la machine à vapeur ne tint jusqu'en 1870 qu'une part minoritaire dans les forces motrices qu'exploite le pays, les grands établissements de l'industrie textile employant plusieurs centaines d'ouvriers sont vers cette date en petit nombre. Alors que le travail en chambre ou en atelier domestique restait très répandu pour ce qui est du tissage et de la confection, dans les usines métallurgiques et les mines, les tâches restaient très largement manuelles. C'est seulement avec le traité de libre-échange de 1860 passé avec l'Angleterre que des procédés techniquement plus productifs – tel le procédé Bessemer appliqué dans la sidérurgie – ont commencé à être employés, révolutionnant ce faisant la vieille organisation du travail et donnant un nouveau souffle à l'industrialisation du pays.

En Allemagne, on l'a dit, le retard de l'industrialisation sur l'Angleterre était encore plus grand. Mais, à l'inverse de ce pays, l'industrialisation y a été plus rapide en raison de sa prise en main par l'Etat d'une part, de la disponibilité de la principale matière première sidérurgique – le minerai de fer – d'autre part. A l'inverse également de l'Angleterre qui s'est embourbée dans les contradictions créées par les lois sur les pauvres, l'Allemagne des années 1870 a su allier industrialisation et protection sociale des travailleurs grâce à une législation inspirée de ce qu'à l'époque on désignait déjà par l'expression de *socialisme d'Etat* et qui préfigurait par son autoritarisme le national-socialisme des années 1930-40 avec ce qu'il impliquait de mainmise idéologique sur l'individu et sur la société.

D'une manière générale on peut distinguer à la suite de Robert Castel<sup>136</sup> trois *figures irréductibles*<sup>137</sup> du rapport salarial dans les sociétés industrielles d'Europe depuis les débuts de l'industrialisation.

Il y a ce que l'auteur appelle l'ancien rapport salarial correspondant aux débuts du processus d'industrialisation (Factory System). Dans ce type de rapport, le producteur est un prolétaire «voué à travailler pour se reproduire» sans pouvoir s'insérer dans la société nouvelle comme membre à part entière. Maillon essentiel du processus d'industrialisation en cours, il «campe dans la société sans y être casé» selon la formule d'Auguste Comte<sup>138</sup>. Délié des conditions d'existence antérieures, il n'a que le salaire pour tout revenu, un revenu aléatoire au possible compte tenu de la précarité de sa nouvelle condition<sup>139</sup>.

Ce type de rapport salarial s'est développé en Angleterre dès le 18<sup>e</sup> siècle, ses origines remontant même au 17<sup>e</sup>, voire au 16<sup>e</sup> siècles au cours desquels eurent lieu les mouvements successifs des enclosures. La France n'a pas connu un développement de ce type de rapport salarial aussi considérable que l'Angleterre en raison des survivances, longtemps encore après la révolution bourgeoise, des formes de production artisanales et agraires. Quant à l'Allemagne, elle ne le connut tout simplement pas du fait de la concomitance de la première et de la seconde révolutions industrielles ainsi que du rôle de l'Etat dans l'industrialisation.

Le second type de rapport salarial est d'une tout autre configuration. Celui-ci ne se réduit pas à la relation établie par le salaire, mode de rétribution de la force de travail en action, entre salarié et capitaliste : il comporte une forme de discipline dans le travail selon laquelle se règle le rythme de la production. Il s'adjoint à ces deux éléments le cadre légal<sup>140</sup> qui structure les relations de travail.

On comprendra que ce type de rapport salarial ne puisse voir le jour dès les débuts de l'industrialisation : il suppose au contraire un certain développement de la grande

---

<sup>136</sup> *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Ed. Fayard 1995.

<sup>137</sup> R. Castel, op. cit. p 323.

<sup>138</sup> Cité par R. Castel, p 323.

<sup>139</sup> L'absence de garanties légales dans le contrat de *louage* impose au travailleur de changer fréquemment de place «se louant au plus offrant et [chômant] certains jours de la semaine ou pendant des périodes plus ou moins longues s'il peut survivre sans se plier à la discipline du travail industriel», R. Castel, op. cité p 326.



industrie, une *armée* d'ouvriers toujours plus nombreuse nécessitant, pour sa mise au travail et pour sa soumission à *l'ordre*, le concours permanent de l'Etat. Il caractérise donc la société industrielle qui n'est apparue pour ce qu'elle est qu'avec la seconde révolution industrielle. Bien plus tard, des pans entiers de cette société *tomberont* dans la salarisation : fonctionnaires, cadres, employés de diverses professions fourniront à la *société salariale*<sup>141</sup> de nouveaux effectifs qui submergeront par leur nombre, leur diversité de condition, leur conscience sociale différenciée, ceux que Marx avait identifiés comme étant la classe ouvrière avec sa conscience de classe, son organisation syndicale et tous les autres attributs de son éthos.

Sans doute est-ce en Angleterre que ce nouveau rapport salarial s'est d'abord implanté en raison de l'avance que ce pays a prise sur ceux du continent en matière de développement industriel. Mais il s'est vite généralisé au reste des pays industriels d'Europe au premier rang desquels se placent encore la France et l'Allemagne. Ailleurs qu'en Europe, seuls les Etats-Unis d'Amérique et dans une moindre mesure le Japon accédèrent au statut de pays industriels si par là on entend la capacité à organiser un véritable système productif fondé sur un certain type de rapport salarial.

Reste à évoquer la troisième configuration du rapport salarial, celle qui a vu le jour aux Etats-Unis d'Amérique et que l'Europe a découverte dès les années 1900 sans pouvoir l'adopter à son tour avant les années 1920-30 : il s'agit de ce que l'on appelle le rapport fordiste, du nom du grand constructeur automobile américain, Henri Ford. Mais le fordisme tire lui-même son origine de la toute première forme d'organisation scientifique du travail – le taylorisme – qui est également apparue aux Etats-Unis.

Au caractère *scientifique* de l'organisation du travail, le taylorisme ajoute une procédure de régulation de la conduite ouvrière au moyen des contraintes techniques du travail lui-même<sup>142</sup>. «Avec l'organisation scientifique du travail, par contre, écrit R. Castel, le travailleur est fixé non par une contrainte externe, mais par l'enroulement des opérations techniques dont le chronométrage a défini rigoureusement la durée.»<sup>143</sup>. L'effet est alors non seulement de river l'ouvrier à sa machine, mais de le déqualifier et ainsi de le déposséder du pouvoir de négociation que lui procurait le métier<sup>144</sup>. Bien vite, l'organisation scientifique du travail déborde les sites industriels qu'évoque le taylorisme

<sup>140</sup> Ainsi le nouveau rapport salarial, à l'inverse de l'ancien, implique-t-il l'Etat comme principe d'autorité, ce qui indique tout à la fois que le rapport salarial n'est pas un simple rapport marchand et que l'Etat a partie liée avec le capital.

<sup>141</sup> L'expression est de M. Aglietta et A. Bender in : *Les métamorphoses de la société salariale*, Ed. Calman-Lévy, 1984. Elle est reprise dans l'ouvrage cité par R. Castel qui en développe les implications sociologiques.

<sup>142</sup> Le taylorisme met ainsi fin aux contraintes extraéconomiques – chantage moral exercé sur les travailleurs par de nombreux procédés dont l'instrumentation de la religion – appliquées pendant tout le temps qu'a duré la première révolution industrielle.

<sup>143</sup> Op. cit. p 331.

<sup>144</sup> R. Castel note en contrepoint de ce lissage par le bas des qualifications qu'«ainsi l'homogénéisation *scientifique* des conditions de travail a-t-elle pu forger une conscience ouvrière débouchant sur une conscience de classe aiguisée par la pénibilité de l'organisation du travail», op cité p 332.

pour s'implanter dans les bureaux, les grands magasins, le secteur tertiaire. Le rapport salarial (qui s'est entre-temps généralisé à ces diverses sphères), acquiert alors une nouvelle dimension caractérisée par la rationalisation maximale du procès de travail dont l'effet immédiat est d'accroître la productivité du travail à un point tel que la production s'en trouve décuplée. Désormais, les marchés traditionnels se trouvent submergés. L'ère de la production de masse avait commencé mais manquait le marché. Il appartient historiquement à Henri Ford d'avoir conçu et mis en pratique une articulation spécifique entre production et marché : elle a consisté à faire correspondre à la production de masse que le taylorisme avait logiquement induite, une consommation de masse qui ouvre des débouchés jusque-là insoupçonnés à la production. Encore fallait-il néanmoins que le nouveau rapport salarial intégrât les nouvelles données. S'ensuivit une série de transformations dans les conditions de travail qui, en contrepartie de l'acceptation par le travailleur de la rationalisation et de la mécanisation à outrance du procès de travail, concède « l'institutionnalisation d'une formule salariale garantissant une progression du niveau de vie plus ou moins en ligne avec la dynamique de la productivité »<sup>145</sup>. Ainsi fut réalisée la métamorphose du salarié en consommateur alors même que se sont resserrés les liens qui, depuis la première révolution industrielle, rivaient le travailleur à la machine. Et le marché s'en fut trouvé décuplé!

Ce qu'il y a de caractéristique en effet dans la situation ainsi créée par la rationalisation du travail, c'est qu'elle a agrandi l'espace du *marché intérieur*<sup>146</sup> de chaque pays dans des proportions jusque-là inégalées<sup>147</sup>. S'offrit aux entreprises des perspectives sans fin de profit à l'intérieur même de leur pays d'origine sans qu'elles aient à *démarcher* de nouvelles clientèles à l'extérieur de leur aire géographique. Alors qu'elle était portée à dépasser les frontières de l'Etat-nation, la logique marchande s'est de nouveau trouvée *enchâssée* dans ce même Etat-nation qui a pu ainsi la contenir par toutes sortes de mesures de type administratif<sup>148</sup> et par toutes sortes d'institutions censées combler les lacunes et les *imperfections du marché*.

Les tendances protectionnistes que la guerre et la crise<sup>149</sup> avaient naturellement fait

<sup>145</sup> R. Boyer: «Comment émerge un nouveau système productif?», in «Vers un nouveau modèle productif», Ed. Syros/Alternatives 1993, p 37.

<sup>146</sup> P. Dockès écrit à ce sujet : « la production de masse suppose, sinon l'existence préalable de la consommation de masse, son anticipation...C'est d'abord ainsi que Ford escompte l'obtention des débouchés d'une consommation de masse». In: *Les recettes fordistes et les marmites de l'histoire (1907-1993)*, Revue Economique n° 3, mai 1993, p 494.

<sup>147</sup> L'exemple du marché automobile est le plus caractéristique. Marché émergeant au début des années 1900, il a connu une croissance fantastique dans le premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. La Ford T, première voiture à être fabriquée en série selon la recette fordiste, vendue à 6000 exemplaires seulement en 1908, a été commercialisée à 15 millions d'exemplaires en 1926! (chiffres cités par P. Dockès, op. cité p 493).

<sup>148</sup> C'est en effet dans la réglementation du commerce extérieur que les Etats ont eu le plus à intervenir. «Si le commerce international s'est développé fortement depuis 1945, écrit F. David, le GATT n'a pu supprimer un certain nombre de pratiques discriminatoires qui placent certains secteurs sous une quasi-tutelle gouvernementale». In *Les échanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale*, PUF 1994 p 78.

naître, ont trouvé dans l'élargissement du marché intérieur un motif supplémentaire de renforcement. Keynes qui, en 1923, s'était prononcé sans ambages en faveur du libre-échange, dut se résoudre à accepter et même à justifier le nouveau protectionnisme dans lequel chaque nation s'était réfugiée<sup>150</sup>. Les perspectives de profit qu'offrait l'élargissement du marché intérieur sous l'effet de la transformation qu'avait subie le rapport salarial expliquent au moins en partie ce retournement de situation. Trois décennies durant, le monde industriel allait connaître le plus impétueux développement sans que le commerce international, pourtant lui aussi en forte progression, n'eût à *tirer* la croissance comme il le fit au cours du demi-siècle précédant la première guerre mondiale

Le tableau ci-après reproduit l'évolution des exportations en pourcentages du PNB des principaux pays industrialisés de 1950 à 1980. On y constate que, jusqu'en 1970, la part des exportations dans le PNB des Etats-Unis ne dépasse pas les 5% (moins de 20% pour le Royaume-Uni et la RFA) et que ce sont au contraire les plus petits pays d'Europe (Pays-Bas, Belgique) qui dépendent le plus de leurs exportations (54,3 et 46% respectivement).

Source: Bulletin statistique du FMI<sup>151</sup>

Nous avons tenté dans les pages qui précèdent de sérier les traits les plus caractéristiques de l'économie de marché dans sa double dimension, logique et historique. Il est apparu à l'analyse que le capitalisme a représenté dès l'origine la forme concrète d'existence de l'économie de marché – le rapport salarial étant, dans le cas d'espèce, celui qui imprime sa marque distinctive au système des rapports économiques en lequel se présente l'économie de marché.

D'un point de vue logique, ce système met à l'œuvre ce que nous avons appelé *le procès d'individuation des personnes* pour désigner le processus par lequel l'échange transforme en des individus génériquement indifférenciés des personnes riches de déterminations psychosociologiques nombreuses.

Le procès d'individuation rejette sur des institutions sociales extérieures au marché – et en particulier sur l'Etat – l'expression concrète du principe d'autorité. A l'inverse du marché mais en complément à son *travail* de fragmentation de la communauté au travers duquel s'affirme l'individu, ces institutions mènent *un travail* de recomposition sociale; développent un *procès de socialisation des individus*.

<sup>149</sup> « La dépression mondiale catastrophique des années 30, écrit H. Van Der Wee, a mis un terme aux efforts déployés en vue de rétablir le système économique libéral qui prévalait avant la guerre». In *Histoire économique mondiale – 1945-1990*, Academia-Duculot, 1992, p 293.

<sup>150</sup> Il écrivit en effet dans la Yale Review en 1933 : «Je sympathise avec ceux qui voudraient minimiser plutôt qu'avec ceux qui voudraient augmenter les liens économiques entre les nations. Les idées, les sciences, les connaissances, l'hospitalité, les voyages, voilà ce qui, par nature, devrait être international. Mais que les produits soient faits à la maison aussi souvent qu'il est raisonnablement possible et avant tout que la finance soit essentiellement nationale.» Cité par F. David, op. cit. p 13.

<sup>151</sup> Cité par R. Raymona, *Autonomie et coordination des politiques monétaires*, in *Internationalisation et autonomie de décision*, (sous la direction de) H. Bourguinat, Ed. Economica 1982, p176.

L'Etat se trouve de ce fait totalement imbriqué au marché ; pleinement impliqué dans l'organisation et la structuration de ce qu'Adam Smith désignait déjà en son époque par l'expression de *société marchande*. L'Etat – et par extension toutes les institutions sociales – n'est donc pas une entité opposée négativement au marché ; elle n'en est pas la négation mais *l'envers* si tant est qu'on puisse considérer le marché comme *l'endroit* de cette pièce particulière qu'est la société.

Au plan historique, c'est en Grande-Bretagne et plus tard en France que le système socioéconomique d'économie de marché est d'abord apparu dans sa plénitude pour se déployer très progressivement au cours des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles sur tout le continent européen. La formation d'un marché intérieur unifié a été l'œuvre maîtresse de la bourgeoisie qui a pris naissance dans les couches moyennes de la féodalité à la faveur du renouveau du commerce, de la découverte de nombreuses et nouvelles routes commerciales et de la colonisation par laquelle l'Europe a pris possession des richesses des pays des autres continents. L'avènement de la révolution industrielle et l'extraordinaire développement des forces productives qui s'ensuivit poussa les pays retardataires du continent européen comme l'Allemagne à user de tous les ressorts du génie national pour amorcer l'industrialisation forcée du pays. L'Etat allemand, traditionnellement interventionniste, a joué un rôle accru par rapport à tous les autres pays dans la transformation de la société allemande en une société marchande. L'Etat-nation allemand était né.

Le même processus était amorcé avec quelque retard sur l'Allemagne dans le seul pays asiatique à avoir, sous la menace d'une intervention étrangère, entrepris de réaliser une industrialisation au pas de charge. A la faveur de la restauration de l'autorité de l'empereur, l'Etat japonais dut procéder à une transformation radicale de pans entiers de l'économie nipponne et des structures mêmes de la société japonaise traditionnelle.

En Amérique, seuls les Etats-Unis ont pu enclencher un processus d'industrialisation après une lutte implacable pour leur indépendance menée dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Favorisés par la conjonction de nombreux facteurs de croissance autonome, dont l'existence d'un immense marché intérieur n'est pas des moindres, les Etats-Unis d'Amérique ont su tirer profit aussi bien du commerce avec les pays du *vieux continent* et plus spécialement avec l'Angleterre, que de la formation en leur sein d'un esprit inventif et entreprenant : ils furent dès l'origine le pays de prédilection pour la science et la technique.

Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les Etats-Unis accédèrent au rang de nation industrielle, devenant par cela même une des plus grandes nations commerçantes du monde. Bien que moins interventionniste que l'Etat allemand ou japonais, l'Etat américain n'a pas été en reste dans la formation de la société marchande en Amérique du nord. Aussi peut-on parler à son endroit comme à l'endroit de l'Etat allemand ou japonais d'un Etat-nation avec ce que cette expression comporte d'imbrication entre le marché et l'Etat.

Presque partout ailleurs dans le monde régnait le système colonial, forme d'assujettissement des peuples non européens aux intérêts économiques ou au prestige des puissances européennes. Même l'Amérique Latine ne jouissait pendant tout le dix-neuvième siècle et le premier tiers du vingtième que d'une indépendance formelle,

étant entièrement quadrillée et exploitée – après avoir été pillée – par des sociétés d'origine européenne et plus tard nord-américaine. La libéralisation mondiale en cours est-elle de nature à remédier aux effets désastreux de la colonisation de ces pays désormais regroupés sous le même qualificatif de pays sous-développés ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans le chapitre troisième de la présente recherche. Essayons pour l'heure de montrer, sur l'exemple de quelques pays à économie de marché constituée, les vicissitudes de la libéralisation dans les pays à économie de marché constituée et le rôle qu'y a joué l'Etat-nation selon les moments de son développement.

## Chapitre Deuxième : Etat et marché, marché contre Etat ou des deux logiques de la régulation sociale.

Le terme de libéralisation est devenu le maître mot par lequel on désigne les processus tendant à faire des espaces économiques nationaux un marché unique régi par la seule loi de l'offre et de la demande mondiales. La libéralisation consisterait à lever tous les obstacles dressés par les Etats-nations devant l'entrée des marchandises et des capitaux étrangers sur leur territoire.

Dès les années 1960, l'OCDE a édicté deux codes dits de «libéralisation»<sup>152</sup>, l'un portant sur les opérations courantes invisibles, l'autre sur les mouvements de capitaux. Nombreux sont les auteurs à avoir cherché à définir dans ce cadre le contenu de la libéralisation. Ainsi B. Fisher et R. Reisen rangent sous cet intitulé la suppression des contrôles sur les mouvements de capitaux et considèrent comme autant d'obstacles à la libéralisation les pratiques tendant à instaurer ou à maintenir, sous quelque forme que ce soit, «des contrôles macroéconomiques sur les marchés des capitaux»<sup>153</sup>. M. Agosin parle de libéralisation des importations au sujet de la politique consistant à «convertir les obstacles non tarifaires en équivalents tarifaires [et à] réduire les droits de douane les plus élevés de façon à avoir en fin de compte un degré de protection uniforme et bas»<sup>154</sup>. Plus généralement, la libéralisation consisterait à «s'en remettre davantage aux mécanismes du marché.»<sup>155</sup>, ce qui, pour les Etats-nations qui se sont constitué un espace de souveraineté, reviendrait à abandonner au marché tout ou partie de leur

<sup>152</sup> Voir à ce sujet B. Fisher et R. Reisen: *Vers la liberté des mouvements de capitaux*, Cahier de politique économique n° 4, OCDE, 1992.

<sup>153</sup> Id. p 15.

<sup>154</sup> *Réforme des politiques commerciales et performances économiques : un panorama de la question et quelques éléments d'appréciation préliminaire*, Revue Tiers-Monde n° 139, juillet-septembre 1994, p505.

<sup>155</sup> JM. Fanelli, R. Frenkel : *Gradualisme, traitement de choc et périodisation*, Revue Tiers-Monde, n°139, juillet-septembre 1994, p 582.

pouvoir d'allocation des ressources et de régulation économique.

Pourtant l'Etat-nation moderne n'a jamais récusé le marché. Tout au contraire, il s'est formé dans le sillage de ce dernier auquel il n'a pas cessé de fournir en retour matière à se développer à l'intérieur de ses frontières qu'au besoin il a cherché à élargir pour donner une meilleure prise aux forces du marché. De là les guerres incessantes que se sont livrées durant tout le Moyen-Âge et jusqu'à l'époque moderne les Etats-nations d'Europe soucieux de se constituer leur propre marché. Hors des frontières de l'Etat-nation, il est vrai, la logique marchande n'a pas toujours eu gain de cause face aux barrières protectionnistes dressées par chaque pays.

C'est donc tout naturellement qu'on associe libéralisation et levée des obstacles tarifaires et non tarifaires à l'entrée des marchandises et des capitaux étrangers dans l'espace économique dans lequel s'exerce la souveraineté de l'Etat-nation. Est-ce à dire pour autant que la levée de ces obstacles épuise le contenu de la libéralisation ? Voire !

Si, historiquement, l'Etat-nation est né d'un besoin pressant de fournir un cadre institutionnel viable et pérenne aux relations marchandes, il ne s'est pas contenté de ce rôle mais a développé, en concurrence avec le marché, sa propre logique de régulation économique. Tout comme la logique marchande mais au niveau macroéconomique, celle-ci se saisit des mêmes instruments monétaires de régulation (taux de change, taux d'intérêt, taux d'escompte pour ne citer que les principaux)<sup>156</sup>, qu'elle manipule au gré de la conjoncture pour imprimer à l'économie l'orientation désirée par les autorités politiques de l'Etat-nation. Mais, et c'est l'ambition du présent chapitre de le montrer, la logique tutélaire ne s'oppose qu'en apparence à la logique marchande lorsque sont en jeu les intérêts de l'Etat-nation sur le marché mondial. A défaut pour l'une de se plier en tous points aux exigences de l'autre, elle s'accommode au mieux de ces dernières. Si donc la libéralisation consiste à démanteler les barrières douanières et autres obstacles érigés par l'Etat-nation devant l'entrée des marchandises et des capitaux étrangers dans son espace de souveraineté, elle ne se traduit pas pour autant par le recul de la logique étatique de régulation sociale devant la logique marchande. Or logique tutélaire<sup>157</sup> et logique marchande ne sont pas que de simples modalités<sup>158</sup> de la régulation sociale : ce sont au contraire des modes foncièrement différents – pour ne pas dire antagoniques – de structuration de la société qui se développent en des formes distinctes d'exercice du pouvoir d'allocation des ressources et de régulation économique.

Il peut paraître paradoxal de déceler à travers la logique marchande une forme d'expression d'un quelconque pouvoir dans la mesure où le marché apparaît comme le lieu par excellence où se nouent des relations d'équivalence. Pourtant nombreux sont les

<sup>156</sup> Sans parler des instruments propres comme par exemple la fiscalité.

<sup>157</sup> L'expression est de B. Théret in *Les métamorphoses fiscales du capital, une approche marxiste-webérienne des finances publiques*, Revue Economie Appliquée n°2, 1993. L'auteur l'emploie pour désigner ce que nous avons appelé plus haut la logique étatique de régulation sociale.

<sup>158</sup> Par ce terme nous désignons ce que les auteurs de l'école grenobloise de la régulation appellent les *procédures sociales* de la régulation. Voir à ce sujet: *Crise et Régulation*, Recueil de textes 1983-1989, Université Pierre Mendès France, Grenoble.

auteurs qui, déniaient à l'Etat tout pouvoir, ne reconnaissent de pouvoir que *le pouvoir de marché*, c'est-à-dire la capacité des agents à marchander ; capacité qui ne recèle d'*asymétrie* que dans le cas fort peu apprécié de la théorie économique dominante où l'on sort du cadre de la concurrence pure et parfaite. Pourtant les relations marchandes ne sont pas indemnes de toute forme de sujétion de certaines volontés à d'autres comme F. Perroux<sup>159</sup> – après Marx – a pu le montrer.

De toutes les relations marchandes, c'est le rapport salarial qui, ainsi que nous l'avons précédemment étudié, recèle le plus d'ambiguïté dans la mesure où il contient tout en l'occultant le principe d'autorité. A travers le rapport salarial s'exerce donc bel et bien une forme de pouvoir dont l'origine est à chercher dans *l'asymétrie* des agents au regard du principe de propriété. Par ailleurs l'Etat, en tant qu'institution investie de la force que requiert l'autorité, se trouve impliqué dans la définition et dans la mise en œuvre du rapport salarial que le marché présente comme une simple relation d'équivalence.

Ainsi le rapport salarial se trouve-t-il soumis à la double logique : tutélaire et marchande. Toute la question est de savoir alors si la libéralisation n'a pas pour effet de modifier en profondeur l'équilibre des forces qui s'établit au sein de chaque Etat-nation entre la tendance inhérente à la logique marchande consistant à *déborder* du cadre institutionnel dans lequel elle opère et celle de la logique tutélaire qui consiste à renforcer ce même cadre institutionnel en édictant des règles auxquelles même le marché est soumis. En soumettant à la logique marchande la logique tutélaire, la libéralisation ne concourt-elle pas à réaliser du même coup la généralisation d'un type de rapport salarial donné ? C'est à cette question qu'est consacré le présent chapitre. En retraçant à grands traits les faits économiques qui, dans chacun des Etats-nations à économie de marché constituée, ont tantôt freiné, tantôt accéléré la libéralisation, on cherchera à vérifier l'hypothèse selon laquelle la libéralisation est le processus porteur de l'hégémonie à l'échelle mondiale d'un certain paradigme productif ; celui-là même que porte pour l'heure le rapport salarial de type fordiste. De ce point de vue, ni la crise économique mondiale des années 1970-1980, ni la tendance actuelle à la financiarisation accrue des économies les plus industrialisées du globe ne semblent mettre en cause la nécessité pour tout paradigme productif de se réaliser sur une échelle toujours plus élargie. Il en est ainsi en particulier du paradigme productif fordien qui a prédominé aux Etats-Unis d'Amérique avant de s'étendre à l'Europe à partir des années 1950 et au reste du monde depuis les années 1980.

## 2.1. Les Etats-nations à l'épreuve de la libéralisation dans les pays à économie de marché constituée.

C'est depuis les années 1970 que la logique marchande tend à l'emporter nettement sur la logique tutélaire. Auparavant, l'Etat faisait de la résistance – avec succès – et ce depuis un bon siècle!

<sup>159</sup> L'auteur écrit: « Maintes circonstances conduiraient aujourd'hui à penser, si l'on avait le goût pour les généralisations rapides, qu'il est aussi opportun de concevoir le monde économique comme un ensemble de rapports patents ou dissimulés entre dominants et dominés que comme un ensemble de rapports entre égaux », *L'Economie du XXème siècle*, Ed. PUF, 1964, p 27.

Que ce soit en Allemagne, en France ou aux Etats-Unis d'Amérique, l'heure était, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, à la consolidation de l'Etat-nation et au protectionnisme. Seul le Royaume-Uni, dont la prépondérance industrielle avait fait de la livre sterling la monnaie des règlements internationaux, prônait sans restriction le libre-échange. Il s'était engagé dès 1846 dans la libéralisation totale des échanges mais le choix pour le libre-échange ne tenait pas seulement à un principe de morale internationale, c'était aussi une « doctrine avantageuse »<sup>160</sup> : Le protectionnisme gênait la bourgeoisie industrielle en renchérissant le prix des matières premières et le prix du blé et l'effet de ce renchérissement était de contrarier la baisse des coûts matériels et des coûts salariaux. L'abolition des *corn-laws* en mai-juin 1846 couronnait une série de mesures allant du démantèlement des monopoles à l'abolition des droits sur le coton, la laine, la viande etc.

Quant aux autres Etats-nations dont nous avons évoqué l'antériorité (France) ou la postériorité (Allemagne, Etats-Unis, Japon) de leur formation, ils en étaient encore, vers 1870, à consolider leurs positions, ce qui les conduisit tout naturellement à préférer le protectionnisme au libre-échange. De ces quatre pays, c'est la France qui était le plus industrialisé à cette date, ce qui explique que, malgré les réticences de la classe dirigeante marquée encore du sceau du colbertisme, Napoléon III négocia en 1860 (en grand secret il est vrai), un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni. Le traité durera pendant tout le second empire et ne sera remis en cause que sous la pression des événements (la France ayant beaucoup perdu de sa puissance à la suite de la défaite que lui infligea la Prusse).

Pour ce qui est des Etats allemands dont on a dit précédemment qu'ils ne constituèrent une union douanière – les Zollverein – qu'en 1834, ils ne s'ouvrirent que timidement sur le monde extérieur en signant un accord de libre-échange avec la France en 1862. Il fallut attendre encore plus de dix ans pour que Bismarck établît un tarif extérieur relativement libéral. Enfin, et en ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique, c'est seulement à la veille de la guerre de sécession que leur tarif extérieur connut un allègement pour permettre aux industriels américains de s'équiper en matériel en provenance du Royaume-Uni. Quant au Japon, il ne s'était pas encore fait à l'idée d'une ouverture sur l'extérieur et c'est bien malgré lui qu'il se plia au diktat américain de 1853.

Avant même que cette tendance à la libéralisation des échanges ne se précisât, la crise survint, touchant pour la première fois tous les pays industrialisés de façon quasi-simultanée.

A l'exception du Royaume-Uni, qui maintint contre la volonté des *lobbies* protectionnistes le cap sur le libre-échange, tous les autres pays, l'Allemagne en tête, réinstaurèrent le protectionnisme sinon de jure, du moins de facto. Les Etats-nations s'étant maintenant constitués (le dernier en date en Europe industrialisée étant l'Allemagne), on aurait pu s'attendre à ce que la logique tutélaire cédât le pas devant la logique marchande. Il n'en fut rien alors même que le commerce mondial connut un essor remarquable si on considère la période qui va de 1850 à 1914 dans sa globalité. C'est

---

<sup>160</sup> L'expression est de J.M. Keynes qui écrivait en 1923 : « Nous devons nous en tenir au libre-échange comme à un principe de morale internationale et non seulement comme à une doctrine avantageuse ». Cité par F. David in « Les échanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale », PUF 1994, p 13.



bien évidemment la Grande-Bretagne qui reste la première puissance commerciale du globe. Sa part dans les échanges mondiaux s'est élevée à 16,5% en 1850, à 14,5% en 1870 et à 17% en 1913 <sup>161</sup>. La part de l'Allemagne et des Etats-Unis a cru régulièrement pendant cette période et celle de la France également bien que de façon moins prononcée.

La raison de ce développement impétueux du commerce mondial tient au fait que, malgré les droits de douane <sup>162</sup>, les avantages comparatifs que chaque pays tirait de son commerce extérieur devaient être substantiels du fait de la diversité des produits échangés ; diversité qui témoignait d'un certain degré de spécialisation internationale <sup>163</sup> elle-même renvoyant à la diversité des systèmes productifs en présence. Aussi, passée la grande dépression de la fin du 19<sup>e</sup> siècle (1882-1896), le commerce mondial connut un rebond d'autant plus vigoureux qu'il fut soutenu par ce qu'il est convenu d'appeler *la seconde révolution industrielle*. Les échanges internationaux se développèrent. Ainsi, entre 1913 et 1928-29, les exportations de produits manufacturés crurent de 159% pour la France, de 90% pour l'Allemagne et de 81% pour le Royaume-Uni <sup>164</sup>. Entre 1920 et 1926, le dynamisme des ventes à l'exportation a été stimulé, dans le cas de la France, par la dépréciation du franc tandis que le Royaume-Uni, moins engagé que l'Allemagne et les Etats-Unis dans la seconde révolution industrielle se trouvait en décalage par rapport à ces pays sur le marché mondial. De surcroît, et au contraire de ces pays qui se sont protégés de la concurrence internationale par de hauts tarifs douaniers <sup>165</sup>, le Royaume-Uni s'en était tenu tout à la fois à sa politique de libre-échange de 1846 et à la parité-or de la livre sterling d'avant-guerre. Ayant assuré la gloire commerciale de l'Angleterre pendant tout le temps qu'a duré la première révolution industrielle, ces deux facteurs ont fini par jouer en sa défaveur dans la mesure où l'un (le libre-échange) offrait toutes facilités aux produits étrangers d'être écoulés sur le marché anglais et l'autre (la parité-or de la livre) renchérisait les produits anglais sur les marchés étrangers.

Vint la *Grande Guerre* qui a forcé chaque pays à se replier sur lui-même (économiquement s'entend). Dans les Etats industrialisés d'Europe, elle fut un motif de reprise en main par l'Etat des économies. C'est dans le domaine industriel que l'intervention de l'Etat se fit d'abord prégnante avant que, le conflit s'enlisant, l'économie de guerre fût instaurée. Elle consista en une mobilisation des ressources par l'Etat au

---

<sup>161</sup> Chiffres cités par F. David, op. cit. p 68.

<sup>162</sup> Les droits de douane peuvent compromettre les avantages comparatifs à l'échelle de la firme, non à l'échelle macroéconomique à laquelle on se place ici dans la mesure où leurs effets positifs et négatifs s'annulent mutuellement dans les flux d'entrée et de sortie des marchandises pour autant que le pays ne dépend pas des importations comme c'est le cas des pays sous-développés et en particulier de l'Algérie dont nous étudierons en détail l'expérience d'industrialisation dans la seconde partie de la présente recherche.

<sup>163</sup> Spécialisation résultant de l'inégalité de développement industriel tout autant que de la disponibilité relative des ressources.

<sup>164</sup> Chiffres cités par F. David, op. cit.

<sup>165</sup> Tarifs de 1878 en Allemagne, de 1890 et 1897 aux Etats-Unis.

profit du front.

On peut penser que, dans les conditions décrites ici, la logique tutélaire n'eut plus qu'à supplanter la logique marchande. Ce ne fut pas davantage le cas que précédemment pour la logique marchande : celle-ci trouva dans la guerre un terrain plus favorable encore pour se déployer dans toute sa plénitude ; au point où la question des bénéfices de guerre, jugés excessifs, que les sociétés industrielles réalisèrent, s'était muée dans chaque pays en un problème moral aux dimensions nationales<sup>166</sup>. Il est vrai que, en fait de logique marchande, avec ce que cette expression suppose de transparence et de régularité des transactions, on assista plutôt à une entreprise de mise à sac menée par les industriels eux-mêmes au détriment de la collectivité. « Comptabilités opaques et déséquilibres entre offre et demande rendaient toutes pressions de l'Administration [sur les industriels] illusoire » écrivent les auteurs de *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale*<sup>167</sup>. Les commandes démesurées que l'Etat passait aux industriels des secteurs de la sidérurgie et de la chimie rendaient inopérante la volonté des pouvoirs publics d'exercer le moindre contrôle sur les prix.

Sans entrer ici dans de plus amples détails concernant l'économie de guerre, on retiendra que, loin d'évacuer la logique marchande de la sphère des activités productives, elle l'a au contraire renforcée, l'Etat ayant réalisé en lieu et place des industriels concernés par les commandes militaires, une mobilisation générale de la main-d'œuvre au profit des industries de guerre<sup>168</sup>. Néanmoins cette logique ne se manifesta que dans le cadre de l'Etat-nation, la guerre étant en fin de compte une manière pour les Etats-nations en conflit de se mesurer les uns aux autres et de réaffirmer ainsi leur existence les uns par rapport aux autres. Aussi, la logique tutélaire ne s'est-elle pas complètement effacée de la scène économique. A preuve, les mesures prises en matière d'organisation des approvisionnements et d'orientation de la production : dès 1916 furent créées en France des associations d'industriels d'une même branche dénommées *consortiums*. L'Etat, unique acheteur des produits importés et des produits intérieurs frappés de la clause d'exclusivité, attribuait les matières premières aux différents consortiums qui procédaient ensuite à une nouvelle répartition au profit des entreprises de leur branche d'activité. Malgré ses réticences dictées par sa philosophie politique, le gouvernement britannique fut lui aussi contraint d'intervenir dans l'organisation de la production : en juillet 1915, pleins pouvoirs lui furent conférés pour « organiser la mobilisation de l'économie nationale »<sup>169</sup>. Quant à l'Allemagne, elle s'était préparée de

<sup>166</sup> E. Bussière, P. Griset, C. Bouneau, JP. Williot : *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale, 1880-1970*, Ed. A. Colin, 1998 p 53.

<sup>167</sup> Id p 53.

<sup>168</sup> En France, la loi Dalbiez autorisa plus de 500. 000 personnes à effectuer leur service dans les usines de guerre (chiffre cité par E. Bussière et all, op.cité p 52. Les mêmes auteurs indiquent qu'en Grande-Bretagne, la mobilisation de la main-d'œuvre fut réalisée de manière satisfaisante, les effectifs industriels de 1918 – 8,5 millions – étant supérieurs de 100.000 travailleurs à ceux de 1913).

<sup>169</sup> Id. p52.

longue date à la mobilisation industrielle. Dès l'ouverture du conflit en effet, un office des matières premières avait été créé pour établir un plan de ravitaillement des armées. Comme l'industrie allemande était déjà largement *cartellisée*, l'office en question n'eut pas de nombreux interlocuteurs. Bien plus tard, lorsque Hitler arriva au pouvoir en 1933, il lui fut d'autant plus facile d'instaurer l'Etat fasciste que ce mode d'organisation de l'industrie le préfigurait déjà, du moins pour ce qui est de la mobilisation des ressources.

Malgré la volonté affichée par les gouvernements des principales puissances européennes, il leur était désormais difficile de se désengager de la sphère économique pour laisser les lois du marché opérer de nouveau librement. Nonobstant tous les signes d'une nouvelle prospérité, l'entre-deux-guerres s'était annoncé par une *agitation* particulière qui requérait des gouvernements de nouveaux contrôles : des fluctuations monétaires de grande ampleur avaient eu lieu, induites par l'importance croissante de la monnaie de banque dans les règlements internationaux. Ainsi, et dès 1921, une crise s'était produite, «causée dans une très large mesure par la disparition des moyens de paiements internationaux»<sup>170</sup> liée à ces fluctuations.

Si les pays de vieille industrialisation (Angleterre, France), avaient acquis une maîtrise des questions monétaires à la hauteur des exigences du moment, les autres pays engagés dans la guerre et sortis grandement affaiblis du conflit n'ont plus eu aucun contrôle sur ces questions. L'Allemagne, la Russie, l'Autriche connaissaient l'hyperinflation. Le mark-or valait en 1923 un million de marks-papier tandis que le rouble-or valait 98 millions de roubles-papier<sup>171</sup>.

Alors que la Russie soviétique se trouvait exclue du commerce international par le blocus décrété par les pays occidentaux, l'Allemagne, en revanche, l'était par la dépréciation de sa monnaie en situation de pénurie d'or et de devises ; ce qui, compte tenu de l'imbrication des économies des pays d'Europe occidentale, s'était répercuté négativement sur les autres pays, les obligeant à adopter des mesures restrictives en matière monétaire pour enrayer l'inflation. La France par exemple, après une valse-hésitation nourrie de l'espoir suscité par la perspective des réparations de guerre, dut se résoudre en 1928 à dévaluer sa monnaie de 4/5<sup>e</sup> de sa valeur de 1913.

Mais la crise de 1921 fut aussi la conséquence de la décision des Etats-Unis de mettre fin à la solidarité interalliée et de se replier derrière leurs positions protectionnistes traditionnelles. Aussi l'immense espoir suscité en Europe par le progrès technique et scientifique de ces années-là fut-il vite déçu. Car «l'innovation technique ne devenait facteur de mutation économique et sociale que lorsque les conditions financières de son exploitation étaient réunies»<sup>172</sup>, ce qui était loin d'être le cas. Ce sont les Etats-Unis

<sup>170</sup> P. Guillaume et P. Delfaud, Nouvelle histoire économique, Tome 2 : le 20<sup>e</sup> siècle. Ed. A. Colin, 1995.

<sup>171</sup> La situation s'est dégradée davantage en Allemagne à partir de cette date. Selon J.K. Galbraith, les prix étaient 1.475 fois plus élevés à la fin de 1922 qu'avant la guerre. « Puis les choses se gâtèrent en 1923, écrit l'auteur du nouvel Etat industriel. Le 27 novembre 1923, les prix intérieurs atteignirent 1.422.900.000.000 fois leur niveau d'avant-guerre ». Voir L'argent, Ed. Gallimard, Coll. Idées, 1976, p 253.

<sup>172</sup> E. Bussière et all. : « Industrialisation et société en Europe Occidentale, 1880-1970 », Op. cité p 48.

d'Amérique qui allaient en tirer tout le bénéfice. «Le progrès technique, notent les auteurs précédemment cités, est désormais beaucoup trop étroitement lié aux moyens financiers pour que ce ne soit pas l'économie la plus puissante qui suscite sinon toujours les plus brillantes découvertes, du moins leur plus rapide exploitation»<sup>173</sup>.

Pourtant la crise la plus grave qu'ait connue le capitalisme, celle qui a entraîné les pires souffrances, causé ruines et faillites en grand nombre, provoqué émeutes sociales et bouleversements politiques sans précédent, avait pris naissance aux Etats-Unis, pays sorti économiquement renforcé par la guerre, dont la monnaie était au centre du nouveau système monétaire et financier international. Nous voulons parler de la crise de 1929-1933<sup>174</sup>.

L'imbrication extraordinairement complexe des phénomènes réels et monétaires ne permet pas à l'analyste de distinguer dans l'imbroglie des faits qui se sont produits ceux qui relèvent des causes et ceux qui relèvent des effets. La crise boursière par laquelle tout a commencé n'est-elle elle-même que la conséquence des déséquilibres structurels qui se sont accumulés au sein de l'économie américaine? Ou bien en est-elle à l'origine? Il est bien difficile de répondre à cette question. C'est la spécificité de l'économie monétaire de production de ne pouvoir être réduite ni à une *économie réelle d'échange* où la crise peut aisément être interprétée en termes de déséquilibre offre/demande de biens, ni à une *économie d'échange monétaire* où la crise peut tout aussi aisément être interprétée en termes de déséquilibre offre/demande de monnaie.

Toujours est-il que, déjà avant la crise mais surtout après, le dollar avait subtilisé à la livre sterling son rôle de monnaie des règlements internationaux, ce que la conférence de Gênes de 1922 avait implicitement reconnu en réservant ce rôle à toutes les monnaies convertibles en or dans le nouveau système monétaire dit *Gold Exchange Standard*. C'est bien évidemment le dollar – et le dollar seul – qui pouvait prétendre à ce rôle. Bien entendu, une telle reconnaissance ne faisait qu'entériner les changements qui s'étaient produits dans l'équilibre des puissances, les Etats-Unis *volant la vedette* aux pays du vieux continent qui ont comme à dessein cherché à se détruire mutuellement.

Bien qu'ils aient été les premiers et les plus durement touchés par la crise, les Etats-Unis ont pour la deuxième fois en moins d'une génération été servis par le destin : l'Europe s'était lancée dans une nouvelle guerre encore plus dévastatrice que la première dont elle sortira exsangue tant du point de vue économique que démographique. Entrés tardivement dans le conflit aux côtés des Alliés, les Etats-Unis ne se sont pas privés d'alimenter en armement ces derniers, trouvant là un débouché inespéré à leur industrie d'armement alors en plein essor. Aussi cherchèrent-ils après la guerre à conserver et même à étendre ce marché.

## 2.2. Libéralisation économique et paradigme productif.

---

<sup>173</sup> Id. p 48.

<sup>174</sup> Les effets désastreux de la crise de 1929-33 sur les petites gens – les travailleurs en particulier – ont été décrits avec une force saisissante dans la grande épopée de J. Steinbeck, *Les raisins de la colère*. (Ed. Gallimard, juin 2001).

Ce n'est donc pas un hasard si l'élaboration d'une charte consacrant les principes d'un *nouvel ordre mondial* libéral avait été à l'ordre du jour de la première conférence internationale d'après-guerre <sup>175</sup>. Que les Etats-Unis d'Amérique aient été à cette occasion les défenseurs d'un libre-échange intégral n'était pas de nature à surprendre car ce pays était sorti économiquement renforcé de la guerre alors que ses partenaires européens (sans parler des autres pays moins développés) avaient été au contraire grandement affaiblis par la guerre. Les pays d'Europe n'étant pas disposés à abandonner à court terme leur politique protectionniste ni à renoncer à la politique de plein emploi, d'inspiration keynésienne, que leur dictait la nouvelle configuration du rapport des forces politiques en présence <sup>176</sup>, ils mirent en échec les Etats-Unis d'Amérique lors de la conférence de la Havane en introduisant des propositions fondamentalement différentes des leurs, obligeant ainsi le Congrès américain à refuser de ratifier le projet de charte de l'ITO (International Trade Organization). Mais ils durent pourtant se rendre à l'évidence qu'ils ne pouvaient entreprendre leur reconstruction sans une aide massive des Etats-Unis. Ceux-ci ont d'autant plus volontiers renoncé en fin de compte à leur idée d'une organisation internationale du commerce, à travers laquelle ils se conduiraient en champion de l'ordre mondial libéral, que l'aide à la reconstruction des pays de l'Europe occidentale leur permettait de réaliser tout à la fois des objectifs politiques et des objectifs économiques. Parmi les objectifs politiques, il s'agissait en premier lieu de soustraire à l'influence de l'Union soviétique le plus grand nombre possible de pays européens pour les intégrer au monde *libre* et *d'endiguer* <sup>177</sup> ce faisant l'avancée du bloc formé autour de l'Urss. Pour ce qui est des objectifs économiques, il s'était agi pour l'essentiel de se frayer un vaste chemin vers le marché européen de marchandises et de capitaux. C'est ce qui fut fait avec le plan Marshall qui prévoyait une aide (sous forme de don) de vingt milliards de dollars <sup>178</sup> en sus des crédits à court terme (d'un montant de sept milliards de dollars) octroyés à la France, au Royaume-Uni, au Benelux et à l'Italie. Cette masse d'argent représentait pour les Etats-Unis la contre-valeur potentielle de leurs exportations futures de marchandises, ce qui constituait un formidable débouché à leurs excédents de production pour de nombreuses années. Comme les dons et les prêts étaient libellés en dollars, le plan Marshall contribuait de surcroît à asseoir la prédominance de cette monnaie dans les règlements internationaux, évinçant définitivement la livre sterling mise à mal, il est vrai, par la politique monétaire de la Grande-Bretagne au cours de l'entre-deux-guerres <sup>179</sup>. Dans la mesure où le dollar est le signe distinctif qui *norme* <sup>180</sup> le système productif américain, l'Europe se trouvait, grâce au plan Marshall, n'être plus qu'un système satellite du système productif américain et cela pendant tout le temps

<sup>175</sup> Il s'agit de la conférence de la Havane qui entama ses travaux en 1947 en vue de créer une organisation internationale du commerce (International Trade Organization – ITO).

<sup>176</sup> Les forces de gauche ayant joué un rôle majeur dans la résistance, elles se sont trouvées naturellement associées au pouvoir dès la libération.

<sup>177</sup> Politique dite de *containment* inaugurée par le Président Truman.

<sup>178</sup> L'aide effective s'est élevée à 17 milliards de dollars (chiffre cité par Van Der Lee).

qu'allait durer la reconstruction. C'est ce qui explique que, toutes autres considérations mises à part <sup>181</sup>, le paradigme productif porté par le rapport salarial de type fordiste se soit prioritairement implanté dans les pays industrialisés d'Europe de préférence aux pays sous-développés à forts gisements de main-d'œuvre bon marché et de ressources naturelles à faibles coûts d'exploitation. Ainsi l'Europe était-elle devenue pour un temps dépendante des Etats-Unis non seulement par l'obligation qui lui était faite *d'acheter américain* mais aussi à cause des investissements directs que ce pays réalisait dans le vieux continent. En raison de sa productivité élevée, l'investissement américain forçait l'industrie européenne à s'adapter – en adoptant le même paradigme productif (et donc le même type de rapport salarial) que celui, devenu hégémonique, qui a cours aux Etats-Unis – ou à s'éclipser. On comprend dès lors pourquoi ce pays s'est contenté de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement of Tariffs and Trade – GATT) en lieu et place de l'organisation internationale du commerce (ITO) qu'il avait projetée : c'est que le GATT, dans la position où se trouvaient les pays d'Europe par rapport aux Etats-Unis d'Amérique, suffisait à assurer la libéralisation des échanges dont ce dernier pays allait tirer tout le profit tout au long de la reconstruction des pays du vieux continent ! Le GATT s'est donc vu confier la mission de faire respecter par les pays signataires de l'accord (au nombre de 23 à l'origine) la déontologie libérale ; ce qu'il assura à travers des réunions régulières où étaient prises les décisions les plus importantes concernant la réduction des droits de douane et la levée des obstacles non tarifaires à la circulation des marchandises et des capitaux entre pays. Cette politique a pour nom *libéralisation* dans la littérature économique des instances internationales comme des auteurs non institutionnels.

Pourtant la levée des obstacles tarifaires et non tarifaires à la circulation des marchandises et des capitaux n'épuise pas le contenu économique de la libéralisation, elle n'en constitue que l'aspect apparent. La libéralisation économique réfère à quelque chose de plus fondamental ; *elle consiste en le mouvement par lequel tend à se généraliser un certain paradigme productif au détriment de ceux qui ont cours dans les différents pays* et qui résultent d'expériences industrielles qui se ressentent d'une praxis que des siècles d'histoire humaine ont forgée. S'il s'inscrit dans la logique marchande en tant qu'elle est porteuse d'une rationalité portée vers l'universalité, ce mouvement se heurte pourtant à la logique tutélaire qui, pour n'être pas constamment en contradiction avec la première, lui oppose néanmoins une farouche résistance dès qu'il est question de l'existence même de l'Etat-nation. Or la libéralisation est bien une forme de négation de

<sup>179</sup> «En septembre 1931 la Grande-Bretagne a aboli l'étalon-or pour le remplacer par un système de taux de change flottants. Cette décision équivalait à une dévaluation importante de la livre sterling et de toute une série de monnaies qui y étaient rattachées.» H. Van Der Wee, op cité p 293. Elle eut pour effet de détruire le capital-confiance que les pays plaçaient jusqu'ici dans la livre sterling du fait de sa convertibilité immédiate en or.

<sup>180</sup> L'expression est de J. Calvet et R. Di Ruzza in *Quelques hypothèses sur l'étude de l'inflation en période de crise*, Crise et Régulation (Recueil de textes 1983-1989), GRREC, Grenoble, p 127 et suiv. Le sens dans lequel elle est employée ici est indiqué plus loin.

<sup>181</sup> Notamment la capacité de la main-d'œuvre locale à s'adapter aux *rigueurs* des process et à se les assimiler.

l'Etat-nation entendu comme espace de souveraineté<sup>182</sup> et lieu de manifestation des spécificités culturelles qui trouvent leurs fondements dans l'existence de types différents de rapports sociaux au premier rang desquels se place le rapport salarial. Ce mouvement d'uniformisation des rapports sociaux, de leur nivellement à l'échelle planétaire que l'on désigne aujourd'hui par mondialisation ou globalisation, (la différence entre ces deux termes ne renvoyant à rien de fondamental touchant au contenu même de la libéralisation<sup>183</sup>) n'est en fait que le processus par lequel s'instaure l'hégémonie de la puissance économique du moment – en l'occurrence les Etats-Unis d'Amérique – sur les autres Etats-nations. Il découle de l'existence de firmes transnationales dont l'origine remonte certes aux débuts du 20<sup>e</sup> siècle mais qui se sont surtout développées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale grâce à l'investissement direct étranger dont nous aurons à montrer plus loin le lien avec l'expansion du paradigme productif américain et avec le rapport salarial de type fordiste qui lui est associé.

Sans doute faut-il voir dans les toutes premières initiatives européennes en faveur de la constitution d'une organisation de coopération économique (OEEC) comme des dernières en date en faveur de l'intégration (union monétaire et bientôt constitution commune) en passant par toutes celles qui ont jalonné le long cheminement vers l'union européenne (union douanière, communauté européenne du charbon et de l'acier, politique agricole commune pour ne citer que les plus importantes) des tentatives maintes fois renouvelées de s'opposer à la libéralisation telle qu'on vient de la définir : comme mouvement de généralisation à l'Europe et au reste du monde du paradigme productif fordien. Par la même occasion, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, les Etats-nations européens acceptaient de perdre individuellement une parcelle de souveraineté qu'ils espéraient gagner collectivement face aux Etats-Unis dans la mesure où c'est ensemble qu'ils tentaient de faire reculer les prétentions américaines en matière de libéralisation<sup>184</sup>.

### **2.3. Le rôle des investissements directs étrangers dans la diffusion du paradigme productif fordien.**

---

L'investissement direct étranger ne consiste pas en une simple exportation de biens-capital mais en l'exportation de la combinaison productive que forment les éléments

<sup>182</sup> F. Sachwald écrit au sujet de la mondialisation qu'elle constitue pour les Etats «une remise en cause de leur capacité à mener des politiques nationales». Cf *Mondialisation et systèmes nationaux* in «Les défis de la mondialisation», Ed. Masson 1994, p 15.

<sup>183</sup> La globalisation ne diffère de la mondialisation qu'à cause des problèmes globaux qu'elle pose au genre humain (problèmes écologiques entre autres). Pour le reste, elle renvoie à la domination des firmes transnationales. Celles-ci ont depuis longtemps transformé la nature des relations marchandes en y intégrant une dimension extraéconomique (à travers par exemple la surfacturation de leurs produits à leurs filiales ou la sous facturation des produits de ces dernières dans leur stratégie commerciale).

<sup>184</sup> On peut suivre les péripéties de cet interminable conflit à travers les positions des uns et des autres concernant par exemple le commerce des produits transgéniques, des produits cinématographiques et autres produits culturels pour lesquels certains milieux européens déniaient le statut de marchandise et revendiquent l'*exception culturelle*.

objectifs et subjectifs du procès de travail ; c'est-à-dire en l'exportation du principe structurant de tout procès de production.

L'hégémonie du paradigme productif fordien aux Etats-Unis est soulignée par de nombreux auteurs <sup>185</sup>. Elle date du début des années 1920 mais ne commence à s'exporter qu'au tournant des années 1940. C'est le moment où s'ouvre une longue période de croissance élevée (environ 5% par an sur l'ensemble des pays de l'OCDE <sup>186</sup>). L'expansion qui bénéficie d'un mode de régulation d'une redoutable efficacité, le *fordisme*, est relayée par un flux continu d'investissements directs étrangers d'origine américaine qui s'analyse comme une forme d'internationalisation du capital <sup>187</sup>.

Le graphique ci-après indique l'évolution des flux nets d'investissements directs des principaux pays industrialisés sur une période de 40 ans (1953-1993). On constate que jusqu'en 1980, les investissements directs d'origine américaine n'ont pas eu de concurrents parmi les principaux pays de l'OCDE et qu'ils n'ont connu de fléchissement qu'en 1974, année où eut lieu le retournement spectaculaire de la conjoncture pour l'ensemble des pays de l'OCDE suite au quadruplement des prix du pétrole en novembre 1973 <sup>188</sup>. En 1980 encore les Etats-Unis continuaient d'être exportateurs nets d'investissements directs, bien que pour des sommes dérisoires par rapport aux années précédentes. Pendant toute cette période, les principaux pays industrialisés d'Europe sont importateurs nets d'investissements directs, ce qui s'explique pour partie par les besoins en capitaux directement productifs de la reconstruction d'après-guerre et pour partie par le dynamisme des firmes transnationales d'origine américaine <sup>189</sup>. A partir de 1981, la situation s'inverse du tout au tout : les Etats-Unis deviennent importateurs nets de capitaux sous la forme d'investissements directs étrangers, les autres pays de l'OCDE (Allemagne et Japon en tête) exportateurs nets.

<sup>185</sup> Voir par exemple M. Aglietta, *Régulation et crise du capitalisme, l'expérience des Etats-Unis*, Ed. Calman-Lévy, 1976.

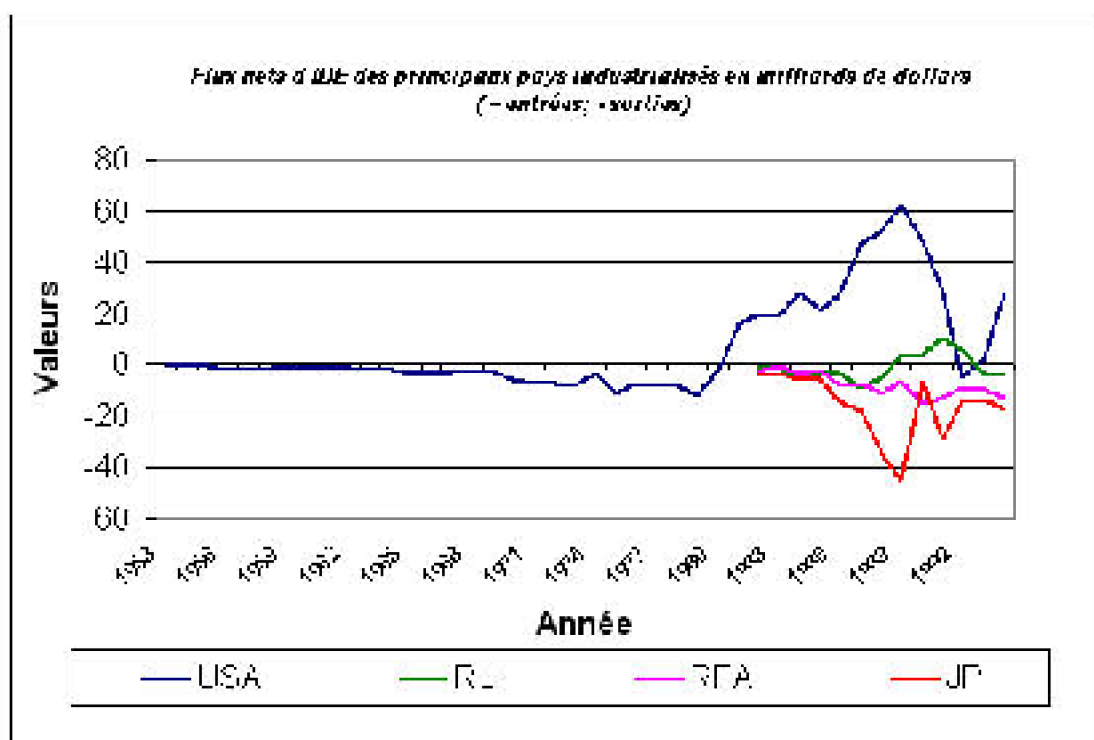
<sup>186</sup> Chiffre cité par B. Rosier in Cahiers Français n° 265, mars-avril 1994.

<sup>187</sup> Nombreux sont les auteurs à parler à ce sujet d'internationalisation de la production. Nous préférons parler pour notre part d'internationalisation de la combinaison productive pour mettre en exergue la tendance à l'hégémonie du paradigme productif fordien à l'échelle internationale.

<sup>188</sup> On notera à ce sujet que les Etats-Unis ont été les moins touchés par ce retournement de conjoncture pour les raisons que nous détaillerons plus loin.

<sup>189</sup> B. Rosier à la suite d'autres auteurs (C.A. Michalet, C. Palloix, etc.) note le rôle particulièrement actif des firmes transnationales dans ce qu'il appelle « l'expansion longue » des années 1940-70 (les trente glorieuses). L'internationalisation du capital n'est cependant pas sans produire une double hiérarchisation comme le note l'auteur : une hiérarchisation nord/sud qui maintient dans un état de sous-développement les pays nouvellement indépendants ; une hiérarchisation accrue des économies du nord structurées autour des trois pôles : les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et l'Allemagne.





Tant que le sens des flux d'investissements directs va des Etats-Unis vers les autres pays de l'OCDE, on n'a pas de peine à admettre l'hégémonie du paradigme productif fordien qui *s'exporte* en même temps que la combinaison productive qui le porte. Par-delà ses aspects techniques, la combinaison productive étant spécifiée par le type de rapport salarial qui commande la mise au travail des producteurs, c'est donc le rapport de type fordiste qui prédomine dans tous les pays de l'OCDE.

Si le rapport salarial de type fordiste a pris naissance aux Etats-Unis, il se présente d'emblée comme le paradigme d'un nouvel ordre productif à *vocation universelle* en ce qu'il modifie de fond en comble les conditions techniques et sociales existantes de la production et, ce faisant, renouvelle sur une échelle élargie les bases de l'accumulation du capital ; ce qui se réalise effectivement avec l'internationalisation de la production. On peut parler alors d'un ordre productif mondial. Pour que le nouvel ordre productif vît le jour, il ne suffisait pas qu'il se construisît sur un nouveau paradigme, il fallait encore qu'il contînt au moins potentiellement une efficacité productive supérieure à celle de l'ordre ancien, c'est-à-dire produire les conditions matérielles et sociales de sa propre reproduction élargie sur une échelle plus grande que l'ancien, ce qui se traduit par un taux d'accumulation du capital social accru. Prenant naissance dans un pays donné et dans un secteur déterminé, le nouvel ordre productif est conduit alors à se généraliser et à devenir en un temps plus ou moins long hégémonique à l'échelle mondiale. «Un ordre productif nouveau, écrit P. Dockès, émerge à l'échelle mondiale autour d'un nouveau centre de gravité caractérisé par un esprit productif *national*<sup>190</sup> »<sup>191</sup>.

C'est par l'investissement direct étranger que le rapport salarial de type fordiste s'est

<sup>190</sup> C'est nous qui soulignons.

propagé en Europe au cours des trente glorieuses. Mais il ne connut pas d'emblée le même succès qu'aux Etats-Unis en raison des différences culturelles existant en matière industrielle entre les pays européens et les Etats-Unis d'Amérique. En France par exemple, où eurent lieu très tôt des tentatives de transfert du paradigme fordien, le système américain de fabrication n'a pas eu raison du système traditionnel français marqué par de fortes pesanteurs techniques et sociologiques. Aux habitudes et aux mentalités traditionalistes de la majorité des chefs d'entreprise, s'ajoutait la pression des ouvriers professionnels organisés en syndicats à fort pouvoir de négociation pour rejeter le paradigme fordien. Aussi, et malgré l'engouement des grands constructeurs automobiles pour les recettes fordiennes (Renault, Berliet, Citroën) le système de fabrication français n'a connu que de très légers aménagements avant les années 1950. C'est seulement à partir de ces années en effet que le travail à la chaîne, avec ce qu'il impliquait de mécanisation des tâches, de standardisation des pièces et d'interchangeabilité des éléments du process s'est solidement implanté en France et dans toute l'Europe à la faveur d'un afflux sans précédent de l'investissement direct étranger d'origine américaine. Un processus d'internationalisation du capital et de la production se mit en place sur la base du paradigme fordien à travers lequel les firmes ont cherché à tirer profit des potentialités matérielles et humaines de chaque pays et de la proximité des marchés.

Est-ce pour avoir parfaitement assimilé le paradigme productif fordien et pour l'avoir adapté à ses spécificités que l'Europe est devenue la première puissance commerciale du monde <sup>192</sup> ou est-ce plutôt pour s'en être défendue? Toujours est-il que l'Europe compte aujourd'hui dans ses rangs les principaux pays exportateurs de marchandises puisque, en termes relatifs, l'Allemagne devance les Etats-Unis et le Japon dans les parts de marché des produits manufacturés <sup>193</sup>.

D'aucuns répondraient à cette question en avançant l'idée que l'Europe (tout comme le Japon d'ailleurs) s'est doté d'un nouveau paradigme productif qui donne naissance à diverses configurations du système productif <sup>194</sup>. En fait un paradigme productif n'est jamais donné une fois pour toutes. Il contient en son sein les prémisses de son propre dépassement tandis que l'évolution de l'environnement social et économique concourt à en saper les bases, ouvrant ainsi la voie à l'émergence d'un paradigme productif alternatif et au renouvellement des structures du système productif jusque-là en place. Si, jusqu'aux années 1970, le fordisme «manifestait une aptitude à s'insérer dans des pratiques et des traditions nationales variées» <sup>195</sup>, sans que n'éclate au grand jour le conflit latent entre les objectifs et les nécessités du procès de travail ; entre l'organisation de ce procès, rationalisé à l'extrême dans le but de réaliser des gains de productivité, et

<sup>191</sup> Op. cit. p 488.

<sup>192</sup> P. Rollet *Spécialisation internationale et intégration européenne*, Ed. Economica 1990, p. 53

<sup>193</sup> Depuis 1973, la part de l'Allemagne dans les exportations mondiales de produits manufacturés oscille entre 15 et 17% alors que celle des USA et du Japon oscille entre 10 et 13% (chiffres cités par P. Rollet, op. cité p. 54).

<sup>194</sup> C'est notamment la thèse de R. Boyer. Voir *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Ed. La Découverte, 1995.

les coûts ( humains autant que matériels) <sup>196</sup> , les années 1990 voient apparaître un nouveau paradigme productif fondé sur la recherche de l'optimisation du couple qualité-productivité ; le premier terme de ce couple renvoyant à tout ce que le marché (la demande) peut mobiliser de facteurs de changements dans l'organisation du procès de travail tandis que le second terme renvoie à la permanence des objectifs de profit et aux perspectives d'accumulation du capital. Ce nouveau paradigme, c'est le toyotisme dont R. Boyer dit qu'il combine effets d'échelle et de variété et leur donne une nouvelle efficacité. Le toyotisme a vu le jour au Japon dans la première moitié des années 1970 en réaction à ce que la littérature économique désigne depuis sous le nom de premier choc pétrolier. Ce fut à la même époque que le fordisme, devenu au cours des trente glorieuses le modèle productif dominant, manifestait ses premiers signes d'essoufflement sous l'effet précisément de ce même choc pétrolier qui a déclassé de nombreuses industries grosses consommatrices d'énergie et de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée. Un formidable mouvement de désinvestissement s'ensuivit en Europe et aux Etats-Unis tandis que s'amorçait l'industrialisation des pays producteurs de pétrole devenus richissimes du jour au lendemain. L'Europe – le Royaume-Uni excepté – résista néanmoins mieux que les Etats-Unis à ce déclin du paradigme productif fordien grâce au maintien de traditions nationales en matière d'organisation de la production qui se sont avérées être autant d'écueils sur lesquels est venu s'échouer le modèle américain de consommation. Elle put ainsi se sortir de la dépendance industrielle vis-à-vis des Etats-Unis où l'avait jetée le plan Marshall mais ne put néanmoins s'extirper de la dépendance financière vis-à-vis de la place de New York où l'a plongée le dollar, monnaie des transactions et des règlements internationaux en même temps que forme dominante du capital financier en circulation à l'échelle planétaire <sup>197</sup> .

## 2.4. Libéralisation financière et paradigme productif fordien.

Il est on ne peut plus malaisé de lier libéralisation financière et paradigme productif. Les questions financières ne renvoient qu'indirectement à la production en sorte qu'on ne peut imaginer à première vue que puisse exister un lien fort entre le paradigme productif et la libéralisation financière. De surcroît, la nature ambivalente de la monnaie dont les questions financières tirent toute leur substance, rend encore plus malaisé un tel exercice. Pour toutes ces raisons, nous nous limiterons ici à ne fournir que des pistes de recherche

<sup>195</sup> R. Boyer *Comment émerge un nouveau système productif*, op. cité p. 37. L'auteur écrit à l'appui de ses dires que chacun des grands pays de l'OCDE semble avoir développé sa propre variante du fordisme : «fordisme impulsé par l'Etat en France, fordisme entravé au Royaume-Uni par de puissants syndicats de métiers bloquant la malléabilité de l'organisation du travail, flex-fordisme en RFA où un important système de formation livrait des qualifications beaucoup plus élevées et polyvalentes que dans le modèle fordiste typique.» (Op. cité p 37).

<sup>196</sup> Ainsi la division du travail dans l'atelier conduit-elle, «au-delà d'un certain seuil, à des résultats contreproductifs, de même que le développement de la hiérarchie intermédiaire hypothèque, voire annule les gains de productivité» note R. Boyer (op. cité p 43).

<sup>197</sup> Nous reviendrons plus loin sur le rôle du dollar et de Wall-Street dans le maintien de la domination américaine sur l'économie mondiale.

sur le rapport que la libéralisation financière entretient avec le paradigme productif. Plus précisément, nous essaierons de montrer que la libéralisation financière est la modalité sous laquelle se présente en dernière instance, dans le cadre du système monétaire international actuel fondé sur le dollar et sur la place financière de New-York, l'hégémonie du paradigme productif fordien. Pour ce faire, force est de partir des considérations générales sur la monnaie énoncées au chapitre précédent pour remonter au capital financier entendu comme la forme argent du capital industriel.

### **2.4.1. La politique monétaire américaine au secours du paradigme productif fordien.**

Il ne s'agit pas ici d'affirmer l'existence d'une liaison univoque entre la politique monétaire des Etats-Unis d'Amérique et le paradigme productif fordien mais de fournir quelques indications pour une lecture simultanée de leur évolution parallèle. Deux questions monétaires méritent de retenir l'attention : il s'agit des politiques américaines de change et de crédit.

La première est indissociable du système monétaire international d'après-guerre mis au point à l'instigation des Etats-Unis. Ce système « [...] mettait fin aux difficultés des paiements internationaux permettant ainsi l'expansion sans précédent des échanges internationaux de marchandises et de capitaux qui viennent alimenter le boom de l'après-guerre »<sup>198</sup>.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le rapport des forces existant entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique bascula complètement en faveur de ce dernier pays. Les USA ont tiré tout le profit possible de la guerre dans laquelle ils ne sont officiellement entrés aux côtés des Alliés qu'en 1942. L'industrie américaine, dont la fraction militaire avait décuplé<sup>199</sup>, avait trouvé en Europe au lendemain de la guerre de nouveaux débouchés<sup>200</sup>. L'Administration américaine en a conçu une stratégie libre-échangiste qu'elle se faisait fort de faire passer auprès de ses partenaires européens pour la meilleure politique en matière de commerce international.

L'idée consistait à affirmer la nécessité de libéraliser le commerce des marchandises et les mouvements de capitaux pour alimenter la reprise et fournir à l'Europe des revenus en devises fortes qui lui permettraient d'importer les matières premières, les biens capitaux et les denrées alimentaires dont elle ressentait un cruel besoin en ces temps de reconstruction. Si le plan Marshall (dont on a indiqué les mobiles politiques et économiques) remédiait en partie et de façon ponctuelle à la pénurie de devises dont souffraient, au lendemain de la guerre, tous les pays européens, il ne pouvait assurer indéfiniment l'équilibre de leur balance des paiements au point de se passer d'une refonte complète du système des règlements internationaux qui prévalait avant la guerre. Celui-ci

<sup>198</sup> B. Eichengreen, *L'expansion du capital, une histoire du système monétaire international*, Ed. l'Harmattan 1997, p 121.

<sup>199</sup> Selon B. Eichengreen, l'industrie militaire avait atteint une taille très importante dans le sud des Etats-Unis.

<sup>200</sup> «L'Europe de l'après-guerre avait d'immenses besoins en denrées alimentaires, en biens capitaux et autres marchandises produites par les Etats-Unis». B. Eichengreen, op. cit. p 127.

était fondé, comme on sait, sur le principe de convertibilité des monnaies en or aux taux de change définis par les autorités monétaires de chaque pays. Un déficit de la balance des paiements donnait lieu à des sorties d'or tandis qu'un excédent se traduisait par des entrées d'or. Une crise des paiements ne survenait que lorsque les réserves d'or d'un pays baissaient en deçà de sa capacité à couvrir le solde déficitaire de sa balance des paiements<sup>201</sup>.

Toute autre est la situation qui prévalait dès le lendemain de la première guerre mondiale : l'essentiel des réserves d'or des gouvernements et des banques centrales avait pris le chemin des Etats-Unis d'Amérique<sup>202</sup>, plaçant certains pays d'Europe dans une double difficulté : celle de ne pouvoir financer les déficits de leur balance des paiements par des sorties d'or monétaire, et celle de ne pouvoir couvrir la masse monétaire en circulation que dans des proportions de plus en plus réduites<sup>203</sup>. « Les banques centrales, écrit B. Eichengreen, se trouvèrent dans l'obligation de construire une pyramide toujours croissante de superstructure de dettes sur une base d'or monétaire assez étroite »<sup>204</sup>.

Cette situation ne fit que s'aggraver au lendemain de la seconde guerre mondiale et la nécessité d'opérer un *décrochage* des monnaies par rapport à l'or s'était imposée d'elle-même comme la seule issue à la crise des règlements internationaux qui se profilait.

Bien qu'assurés d'être épargnés par les conséquences économiques des désordres monétaires que le maintien du régime dit d'étalon-or n'allait pas manquer de provoquer, les Etats-Unis n'en donnèrent pas moins leur accord pour la refonte complète du système monétaire international et donc pour l'abandon de l'étalon-or d'avant-guerre. Celui-ci fut remplacé par l'«étalon de change-or» dans lequel seul le dollar était convertible en or sans restriction. L'importance des réserves en or détenues par les Etats-Unis leur avait fait prendre dès 1934 l'engagement unilatéral d'échanger des dollars en possession des banques centrales étrangères contre de l'or au taux de 35 dollars l'once. Cet engagement fut confirmé en décembre 1946, au moment où les accords de Bretton-Woods étaient encore en discussion.

Mais le pays du dollar ne renonça pas pour autant au principe des parités fixes qui était associé au régime d'étalon-or. C'est très difficilement qu'il en vint à mettre un bémol

---

<sup>201</sup> Encore ne tenons-nous pas compte ici de la coopération internationale qui se manifeste par des prêts ou des transferts en faveur du pays dont la balance des paiements est déficitaire ; ces prêts et transferts étant destinés à prévenir la diffusion de la crise des paiements à d'autres pays.

<sup>202</sup> De 1913 à 1935, la part des réserves mondiales d'or monétaire détenue par les Etats-Unis est passée de 26,6% à 45,1%. (Chiffres cités par B. Eichengreen, op. cité p 87). Selon R. Sandretto, cette proportion est passée à plus des deux tiers à la fin de seconde guerre mondiale. Cf. Le pouvoir et la monnaie, Ed. Economica, 1993, p 114.

<sup>203</sup> Le ratio des réserves en or des banques centrales par rapport aux billets et aux dépôts à vue a baissé de 48% en 1913 à 40% en 1927. (Même source que précédemment, p 87).

<sup>204</sup> Id. p 86.

à cette exigence en acceptant finalement l'idée – laborieux compromis entre les plans Keynes et White, l'un anglais, l'autre américain – d'une parité *fixe mais ajustable*.

Pourquoi les Etats-Unis tenaient-ils tant au principe des parités fixes et pourquoi les pays d'Europe (la Grande-Bretagne en tête), lui préféraient-ils celui des changes flottants ? Sans entrer ici dans de longs développements concernant les effets de l'une et de l'autre politiques, on retiendra que la parité fixe enlève au taux de change sa fonction d'instrument d'ajustement de la politique commerciale d'un pays. Les seuls leviers monétaires qui sont laissés à ce dernier sont les paramètres qui ont un effet immédiat sur le niveau d'activité interne et donc sur l'emploi et l'investissement. Ces leviers sont les taux d'intérêt et le taux d'escompte de la Banque Centrale. Pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements, les pays n'avaient d'autres moyens, sous le régime de l'étalon-or, que de relever le taux d'escompte de la Banque Centrale ce qui, se répercutant immédiatement sur les taux d'intérêt, avait pour conséquence de raréfier le crédit à l'investissement, de déprimer l'activité et de provoquer en fin de compte un processus déflationniste aux effets sociaux (chômage) indésirables. En contrepartie, la baisse des prix intérieurs qui en résultait améliorant la compétitivité des biens domestiques par rapports aux biens importés, le déficit de la balance des paiements pouvait être réduit sans que cela ne donne lieu à une sortie d'or<sup>205</sup>. Comme, en outre, le niveau des importations baissait en proportion – sinon davantage, compte tenu de l'amélioration de la compétitivité des biens domestiques – du niveau d'activité interne, le pays se prémunissait du même coup contre l'aggravation du déficit extérieur sans avoir à modifier la parité de sa monnaie par rapport à l'or. Tel était le principe. A tous ces effets de la hausse du taux d'escompte sur la balance des paiements, il y a lieu d'ajouter l'attraction qu'exercerait cette mesure sur les investisseurs étrangers à la recherche de placements avantageux de leurs capitaux à court terme<sup>206</sup> ; attraction qui se traduit par l'afflux de capitaux étrangers dont l'effet est de combler le déficit de la balance des paiements du pays considéré.

Dans le régime de change-or, les Etats-Unis se trouveraient être dans une position doublement avantageuse si le principe des parités fixes des différentes monnaies par rapport à l'or était adopté :

- d'une part ils détenaient la majeure partie des réserves d'or monétaire de la planète, ce qui éloignait d'eux tout risque d'insolvabilité en cas de déficit de leur balance des paiements ;
- d'autre part leur monnaie était promue au rang de monnaie des règlements

<sup>205</sup> Il va sans dire qu'un tel schéma n'est pertinent que dans le cas où l'on a à faire à des systèmes productifs performants qui peuvent se passer des importations en cas de déficit persistant de la balance des paiements. Cette situation n'est ni celle de l'Europe au lendemain de la deuxième guerre mondiale, ni celle des pays à régime autoritaire de gouvernement dont nous étudierons au chapitre 3 ci-après les principales caractéristiques, ni *a fortiori*, celle de pays à régime étatique rentier comme l'Algérie.

<sup>206</sup> «Lorsqu'une Banque Centrale perdait de l'or, elle procédait à une hausse de son taux d'escompte, ce qui rendait ce marché plus intéressant pour les investisseurs à la recherche d'investissements à court terme...». B. Eichengreen, op. cit. p 43, note 44.

internationaux et de monnaie de réserve des Banques Centrales étrangères, ce qui les assurait de n'avoir même pas à recourir à des décaissements en or en cas de déficit de leur balance des paiements.

Dans ces conditions, ils n'avaient aucun besoin de recourir à la manipulation du taux de change pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements – à supposer que se produisît un déficit. On comprend dès lors pourquoi les Etats-Unis tenaient au principe de la parité fixe qui, en revanche, gênait tant les autorités monétaires des autres pays au premier rang desquels se plaçaient les pays d'Europe sortis grandement affaiblis de la guerre.

Celles-ci étaient placées devant une situation inédite depuis que, sous l'effet de la montée en puissance des forces de gauche<sup>207</sup> et de leur engagement sans limites dans la guerre une fois avéré son caractère patriotique, la politique monétaire consistant à relever le taux d'escompte de la banque centrale se révélait être de contenu antisocial. Le taux d'escompte ne pouvant plus jouer le rôle d'instrument d'ajustement dans le cas du déficit de la balance des paiements, les gouvernements européens n'avaient plus désormais d'alternative à la manipulation du taux de change, d'où leur exigence – à travers le plan Keynes – de flexibilité des parités.

Au contraire de la manipulation du taux d'escompte, celle du taux de change se traduisait par des effets directs sur le commerce extérieur de marchandises et sur les mouvements de capitaux du pays dont la balance des paiements devait être ramenée à l'équilibre. Bien entendu, c'est surtout en situation de déficit que l'action sur le taux de change devenait une nécessité. En abaissant le taux de change d'une monnaie par rapport au dollar (et donc par rapport à l'or), on décourageait les importations et on encourageait les exportations. On donnait ainsi une impulsion nouvelle à l'activité productive domestique pour autant que le pays pouvait se passer d'importer des marchandises étrangères<sup>208</sup> pour faire fonctionner son appareil productif. Bref, on contraignait par une mesure qui n'avait aucun effet pervers sur le plan interne, les velléités américaines d'expansion commerciale dont on a précédemment révélé le contenu, savoir le soutien au système productif américain et à travers lui, la perpétuation du paradigme productif fordien.

Les pays européens n'ont évidemment pas été dupes de la politique américaine, eux qui avaient à reconstruire pour ainsi dire de fond en comble leurs systèmes productifs quitte à accepter – pouvait-il en être autrement ? – l'aide des Etats-Unis auprès desquels ils allaient s'engager maintenant dans une nouvelle croisade contre l'Urss : celle du *containment*. Aussi ne se sont-ils pas fait faute de s'opposer à la désormais première puissance économique mondiale sur le terrain des idées comme sur celui des faits au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau système monétaire international. Le résultat a été ce que Keynes lui-même avait qualifié de compromis boiteux : *un système de changes fixes mais ajustables* dont B. Eichengreen dit que c'est une contradiction dans les termes. Non contents d'avoir arraché cette concession de taille aux

<sup>207</sup> Le Front populaire en France par exemple.

<sup>208</sup> La même remarque que précédemment vaut ici en ce qui concerne la capacité du système productif à se passer des importations. Cf note page précédente.

Etats-Unis consistant à agir sur les taux de change de leurs monnaies lorsque la situation de leur balance des paiements l'exigeait, les gouvernements européens se sont opposés par d'autres moyens à la libéralisation des échanges. Lorsque les termes de l'échange de leurs marchandises se détérioraient par rapport aux marchandises américaines, les mêmes gouvernements procédaient à des restrictions d'importation de marchandises des Etats-Unis ou élevaient de nouvelles barrières à l'entrée de ces marchandises (relèvement des tarifs douaniers, contingentement etc.). Par tous les moyens à sa disposition, l'Europe mettait ainsi un frein aux prétentions libre-échangistes des Etats-Unis jusqu'au jour où, retrouvant et dépassant leur puissance d'avant-guerre, les pays européens pouvaient affronter cette nouvelle grande puissance dans le respect des règles du marché et des normes internationalement définies et institutionnellement garanties.

C'est le lieu ici de dire quelques mots sur le rôle attribué à l'une des toutes premières institutions internationales créées dans le cadre des accords de Bretton-Woods qui ont donné naissance au nouveau système monétaire international : nous voulons parler du Fonds Monétaire International – le FMI.

A l'origine le FMI était un organisme chargé d'assurer la stabilité du nouvel ordre monétaire international. Doté de ressources financières fournies par les Etats membres, il avait un pouvoir de surveillance que lui conférait la clause de la devise forte<sup>209</sup>. Ce pouvoir consistait à sanctionner les gouvernements responsables des politiques économiques qui déstabilisaient le système monétaire international et à agir de manière régulatrice au profit des pays qui subissaient les conséquences néfastes de ces politiques. Pour les Etats-Unis d'Amérique, l'action régulatrice du FMI devait se traduire en particulier par le soutien aux pays qui essaieraient, contre les pressions spéculatives du marché financier, de maintenir la parité fixe de leur monnaie par rapport au dollar. A l'inverse, le Fonds devait agir de façon à décourager les changements de parité. Ainsi reprenaient-ils d'une main ce qu'ils avaient donné de l'autre en admettant la possibilité d'un ajustement de parité.

Mais, outre que le Fonds ne disposait pas de ressources suffisantes pour financer les déséquilibres de balances des paiements des pays européens en butte à d'énormes besoins de financement, il ne disposait pas non plus d'un « pouvoir suffisant pour infléchir les politiques *nationales*<sup>210</sup> »<sup>211</sup> faites de contrôles de change, de contrôles de capitaux, et de bien d'autres restrictions aux importations de marchandises.

Malgré la dévaluation de 30% des principales devises européennes intervenue en septembre 1949 sous la pression des Etats-Unis, celles-ci restèrent largement surévaluées, signe de ce que les gouvernements d'Europe ne se soumettaient nullement en pratique aux dispositions de l'accord ayant donné naissance au FMI. En revanche, la

---

<sup>209</sup> Disposition prévue par les articles de l'accord du FMI autorisant l'application des restrictions exceptionnelles sur les changes et le commerce vis-à-vis d'un pays dont la monnaie se raréfie à l'intérieur du Fonds – en d'autres termes, dont les réserves auprès du Fonds sont épuisées – (note de B. Eichengreen, op. cit p 248.)

<sup>210</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>211</sup> B. Eichengreen, op. cit. p 124.



surévaluation était en parfaite cohérence avec les politiques nationales de contrôle rigoureux dont il a été question, ce qui n'était pas du goût des Etats-Unis. Plus tard, l'Europe se dota de ses propres institutions de régulation monétaire (Union européenne des paiements – UEP) et commerciale (Organisation européenne de coopération économique – OECE) qui, en doublant les attributions du FMI, lui enlevèrent de son pouvoir de surveillance du système monétaire international. Au total, ce sont les Etats-Unis qui enregistrèrent un déficit systématique de leur balance des paiements de 1953 à 1967<sup>212</sup> à cause des sorties de capitaux qui ont absorbé l'excédent ou aggravé le déficit de la balance des opérations courantes. Signalons que la balance commerciale a été excédentaire pendant toute cette période et jusqu'en 1971 inclus, ainsi d'ailleurs que la balance des services<sup>213</sup>. Ainsi, le sens des flux de marchandises et de capitaux était-il tout tracé : des Etats-Unis vers l'Europe et le reste du monde, ce qui souligne la position respective de pays «offreur» et de pays «demandeurs» des uns et des autres. Faut-il à ce sujet évoquer de nouveau le sens véritable de ces flux de marchandises et de capitaux ? Alors que le solde excédentaire de la balance commerciale est le signe évident du dynamisme du système productif américain, le solde déficitaire de la balance des opérations en capital est le signe de l'existence d'excédents de capitaux cherchant à se valoriser à l'extérieur des Etats-Unis. Notons au passage l'importance croissante des investissements directs américains à l'étranger qui, partant d'un demi milliard de dollars en 1953, atteignirent 11 milliards en 1976, talonnant de près, parfois dépassant le montant net des placements à long terme sous forme de capital de prêt. Le contenu économique réel de ces flux d'investissement peut s'analyser comme une exportation de la combinaison productive et du paradigme productif fordien qui la cimentait.

Telle est donc la situation qui a prévalu pendant tout le temps où le système de Bretton-Woods avait fonctionné sans à-coups majeurs. A partir de 1971, la balance commerciale des Etats-Unis commença à devenir déficitaire<sup>214</sup> ajoutant au déficit de la balance des opérations en capital une charge supplémentaire pour la balance des paiements. Le tout a conduit à l'aggravation de la crise du dollar qui, dès 1960, avait montré ses premiers signes de faiblesse.

La stabilité du dollar – et donc du système de l'étalon or-dollar – dépendait entièrement de l'hégémonie incontestée des Etats-Unis sur le monde d'après-guerre. Or si tel était bien le cas tout au long des années 1940 et 1950, les positions économiques relatives de nombreux pays ont commencé à changer au début des années 1960, grignotant une part non négligeable de celle des Etats-Unis. Cette situation a surtout résulté de la politique des pays européens qui, dès la fin des années 1940, avaient cherché à réaliser leur intégration en un bloc régional puissant ; celui-là même que nous connaissons aujourd'hui sous la dénomination de l'Union Européenne.

---

<sup>212</sup> Exception faite de l'année 1957 où ils enregistrèrent un léger excédent. Voir tableau de l'évolution de la balance des paiements des Etats-Unis de 1953 à 1991 in R. Sandretto, *Le pouvoir et la monnaie*, op. cit. pp 134-135.

<sup>213</sup> Quand apparaît un solde négatif de la balance des opérations courantes, c'est toujours à cause des dépenses militaires.

<sup>214</sup> Sur la période 1971-1991 elle n'enregistra que pendant deux années des excédents : en 1973 pour moins d'un milliard de dollars et en 1975 pour 9 milliards. Cf R. Sandretto, op. cit. p 135.

Mais ce fut aussi l'époque où eut lieu l'expansion économique spectaculaire de la République Fédérale d'Allemagne qui a retrouvé sa puissance d'avant-guerre, et du Japon, qui se plaçait comme prétendant à la troisième puissance économique du globe. Comme le note H. Van Der Wee, «cette redistribution des cartes économiques s'est déroulée au détriment des Etats-Unis»<sup>215</sup>. Attachés au principe de la parité fixe, ceux-ci ont vu leur réserve d'or prendre le chemin de l'Europe au fur et à mesure que la balance des opérations courantes des pays européens se redressait. Comme, en outre, les investissements directs des Etats-Unis à l'étranger et leurs investissements de portefeuille ne cessaient de se développer, leur balance des paiements a continué de se dégrader, menaçant de rompre les équilibres macroéconomiques que le ralentissement de la croissance de la productivité et la montée du chômage avaient fortement entamés. Les Etats-Unis étaient placés devant le dilemme qu'ils avaient eux-mêmes créés : soit instaurer des contrôles stricts sur les mouvements de capitaux et de marchandises et, ce faisant, réduire de façon drastique le niveau d'activité interne, soit procéder à la dévaluation du dollar et donner ainsi un coup de fouet à leurs exportations de marchandises tout en limitant les sorties de capitaux. Alors qu'ils avaient contribué à accroître les liquidités internationales, les Etats-Unis se refusaient maintenant à en éponger les excédents, usant de ce que le Général de Gaulle avait qualifié d'un privilège exorbitant : celui de pouvoir s'endetter indéfiniment auprès des autres pays sans jamais se voir obligé de rembourser leurs dettes<sup>216</sup>.

Il reste que le système monétaire international et le régime de change-or sur lequel il reposait en étaient passablement ébranlés au point que des voix de plus en plus nombreuses s'élevaient pour demander la révision en profondeur de ce système<sup>217</sup>. Plutôt que de satisfaire à une telle demande, les Etats-Unis se contentèrent de quelques mesures circonstancielles destinées à endiguer le mouvement de méfiance à l'égard du dollar déjà perceptible dans les principales places financières comme la *City*. Parmi ces mesures, l'une avait consisté à créer un pool de l'or – auquel étaient associés les sept pays les plus industrialisés – à l'aide duquel on cherchait à réguler le prix du métal jaune de façon à maintenir, contre les pressions spéculatives du marché, la parité fixe de 35 dollars l'once que l'on continuait de considérer comme «gravée dans la pierre»<sup>218</sup>. Une autre mesure avait consisté à redonner au Fonds Monétaire International un rôle que les Etats-Unis lui ont toujours dénié depuis que Keynes avait voulu en faire la pierre d'angle du système monétaire international : il s'agissait d'élargir les compétences du FMI, de desserrer les contraintes dont les Etats-Unis eux-mêmes avaient assorti les prêts et d'accroître en conséquence les ressources du Fonds pour faire face aux nouvelles demandes de financement des déficits de balances des paiements.

<sup>215</sup> Op. cit. p 401.

<sup>216</sup> C'est ce qui a poussé le Général de Gaulle à demander en 1965 la conversion en or des réserves de dollars de la France.

<sup>217</sup> R. Triffin fut l'un de ceux qui défendaient l'idée de la création d'une banque supranationale chargée de réguler les flux de capitaux.

<sup>218</sup> L'expression est de B. Eichengreen, op. cit. p 164.

Bien que de telles mesures aient produit les effets attendus, savoir le soutien du dollar, la situation n'en était pas pour autant assainie : l'afflux de dollars vers l'Europe qui avait eu lieu pendant tout le temps où cette dernière avait constitué le point d'attraction des capitaux américains, a donné naissance au marché des eurodevises (et tout spécialement au marché de l'eurodollar) sur lequel les autorités monétaires américaines n'avaient aucune prise. Le dynamisme qui avait caractérisé ce marché dès le début a poussé les firmes américaines, qui se heurtaient aux Etats-Unis à des restrictions de crédit, à lever des fonds sur ce marché où, non seulement les firmes et les autorités monétaires des pays européens se portaient déjà demandeurs, mais où les pays nouvellement indépendants qui se sont lancés dans l'aventure de l'industrialisation accélérée trouvaient aussi des sources de financement de leurs investissements. Ainsi le marché des eurodevises avait-il facilité les transactions internationales en capital au moment même où les Etats-Unis cherchaient plutôt à établir des contrôles sur les mouvements de capitaux pour faire face au déficit de leur balance des paiements qui semblait revêtir maintenant un caractère structurel.

On peut s'interroger sur le sens qu'il faut donner à cette évolution de la sphère financière à l'échelle internationale et à la politique monétaire américaine de maintien – contre vents et marées – de la parité fixe du dollar.

On a déjà vu ce que signifiait pour les Etats-Unis le déficit de leur balance des opérations en capital : une exportation massive (sous la forme de l'investissement direct ou sous la forme de l'investissement de portefeuille) si ce n'est de la combinaison productive en son entier – et du paradigme productif fordien qui la structure – du moins de certaines conditions de sa réalisation. Le fait est qu'une grande partie du capital ainsi exporté avait de moins en moins de contrepartie domestique réelle en raison de la dévalorisation à laquelle le menait le procès d'accumulation lorsque les capacités d'absorption de l'économie domestique sont saturées. L'inflation intérieure qui est le signe le plus évident de cette saturation est en même temps pour ainsi dire le principe actif de la dévalorisation du capital. En pareille situation, il n'y a d'autres issues à la poursuite de l'accumulation que :

- le déclassement de franges entières du capital productif en fonction, ce qui mène au démantèlement d'industries et plus généralement à ce que l'on désigne aujourd'hui par la restructuration industrielle;
- l'exportation massive des excédents de capital qui ne trouvent pas à s'investir dans le pays aux normes minimales de rentabilité.

Le capital productif en fonction n'étant pas encore touché par l'obsolescence dont il sera victime à partir du début des années 70, il ne restait que l'option de l'exportation des excédents sous les deux formes principales que nous avons indiquées : capital productif (investissements directs) et capital de prêt (investissements de portefeuille).

Tant que les pays européens avaient encore besoin de ces capitaux pour mener à son terme leur reconstruction, l'afflux des capitaux américains vers l'Europe ne cessait de se développer, accentuant leur emprise sur l'économie des pays européens tout en alimentant les liquidités internationales. Que ce résultat fût atteint au prix de l'aggravation

du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis ne semblait en aucune façon poser problème : après tout la balance des paiements, construite sur le principe de territorialité et non sur celui de nationalité, ne reflétait que de manière biaisée la réalité économique d'un pays. Ainsi l'énorme déficit de la balance des opérations en capital des Etats-Unis était-il un signe de santé *débordante* du formidable potentiel productif de ce pays et non l'inverse. Comme, en outre, les Etats-Unis jouissaient du privilège de *battre monnaie* pour le monde entier, ils ne se faisaient aucun souci quant à un éventuel retournement de situation en leur défaveur. Aussi avaient-ils beau jeu de ne tenir aucun compte des positions de leurs partenaires européens. Au pire, ils « conservaient en mains l'ultime menace de jouer le rôle de l'éléphant dans le magasin de porcelaine, c'est-à-dire perturber les systèmes monétaires et commerciaux au cas où les banques centrales étrangères manqueraient à soutenir le dollar »<sup>219</sup>. De là leur acharnement à défendre la parité fixe du billet vert ; parité qui, en sus de la confiance et du prestige qu'elle suscitait chez les détenteurs de dollars, évitait au capital libellé en cette monnaie de se déprécier.

Tout autre était l'attitude des autorités monétaires américaines à partir du moment où la balance commerciale des Etats-Unis a commencé à enregistrer des déficits. Sans tambour ni trompettes, elles suspendirent la convertibilité or du dollar le 15 août 1971, mettant ainsi fin au système de Bretton-Woods. Du jour au lendemain, leur position changea de cap. Elles s'étaient ralliées à l'idée du flottement des monnaies – le dollar y compris – de façon à déjouer les attaques répétées que le billet vert essuyait depuis déjà quelques années sans discontinuer et qui devenaient particulièrement dangereuses avec le changement de signe du solde de la balance commerciale. Cette position se trouvait être en tous points contraire à celle de leurs partenaires européens qui, maintenant que leur balance commerciale était devenue excédentaire, défendaient le principe de la parité fixe des différentes monnaies pour ne pas avoir à réévaluer les leurs et ainsi prendre à leur compte au moins en partie les ajustements qu'appelle de toute nécessité le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis. Pour les autorités monétaires des pays européens (celles de la France en particulier), de tels ajustements incombaient entièrement aux Américains dans la mesure où ils réfèrent à un déséquilibre fondamental de leur balance des paiements et non pas seulement à quelque dysfonctionnement du système monétaire international.

Ce déséquilibre est à imputer à la crise qui, dès le milieu des années 1960, avait touché plusieurs secteurs de la production matérielle. Industrie charbonnière, sidérurgie, industrie automobile et industrie de la confection en avaient fait les frais. Un processus de désindustrialisation était amorcé. Par désindustrialisation, B. Blueston et B. Harrison entendaient : «un retrait systématique et sur une large échelle de l'investissement au niveau de la capacité productive des industries de base du pays»<sup>220</sup>. La désindustrialisation s'est traduite par des fermetures d'usines et par leur transfert à l'étranger, ce qui explique que, de 1950 à 1980, les investissements directs à l'étranger d'origine américaine aient été multipliés par seize<sup>221</sup>. Ce sont néanmoins les pertes d'emplois qui reflètent le mieux le phénomène de désindustrialisation. Entre 1969 et 1976,

<sup>219</sup> B. Eichengreen, op. cit. pp 165-166

<sup>220</sup> Cités par M. Debouzy in *Travail et travailleurs aux Etats-Unis*, Ed. La Découverte 1984, p 36.

période au cours de laquelle la balance commerciale des Etats-Unis est passée d'un solde positif à un solde négatif, les fermetures d'usines auraient provoqué dans le seul Etat du Massachusetts la perte d'environ 730 mille emplois. Dans toute la Nouvelle-Angleterre, c'est 1 400 mille emplois qui ont été perdus. Certes, au plan national le nombre total d'emplois créés dépassait quelque peu le nombre d'emplois supprimés<sup>222</sup>. Mais on n'en assista pas moins à une restructuration en profondeur du système productif américain ; restructuration qui se manifesta en particulier par la migration des capitaux du nord vers le sud et des branches industrielles traditionnelles vers des industries à haute technologie et vers les industries militaires, les premières comme les secondes étant bien moins créatrices d'emplois – et donc de plus-value<sup>223</sup> – que les industries traditionnelles.

Ainsi le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis se traduisait-il dans les restructurations économiques internes. Or ces restructurations réfèrent à la crise du système productif de type fordiste et non pas à des perturbations qui affecteraient le système monétaire international. Le point de vue de la France et des autres pays européens (l'Allemagne en tête), lassés de *jouer aux pompiers* chaque fois que le système monétaire international était menacé par l'effondrement des cours du dollar, semblait donc se justifier. De toute évidence, aucune mesure monétaire – pas même la dévaluation du dollar à quoi se sont finalement résolus les Etats-Unis après d'âpres discussions – n'était de nature à rétablir l'équilibre de la balance commerciale américaine même une fois passé le délai au cours duquel se font encore sentir les effets de la courbe en J<sup>224</sup>.

Dans ces conditions, on devait s'attendre à ce que des mesures d'ajustement interne

<sup>221</sup> De 12 milliards de dollars en 1950, ils sont passés à 192 milliards en 1980. (Chiffres cités par M. Debouzy en page 36 de son ouvrage ci-dessus référencé). Il y a lieu néanmoins de relativiser ces chiffres en ne perdant pas de vue que les investissements privés américains aux Etats-Unis mêmes sont passés pendant la même période de 54 milliards de dollars à 400 milliards. Une nuance supplémentaire est à apporter en précisant qu'il s'agit de dollars courants.

<sup>222</sup> B. Blueston et B. Harrison indiquent que pour 100 emplois supprimés, 110 sont créés au cours de la période analysée ici.

<sup>223</sup> Entendue ici au sens de Marx. On sait que chez Marx, les industries à forte composition organique du capital (ou pour le dire en termes *plus modernes*, les industries fortement capitalistiques), sont moins créatrices de plus-value que les industries à composition organique du capital moindre. Pour autant, les premières ne sont pas moins rémunératrices pour le capital qui s'y investit que les secondes. Cela résulte de la péréquation des taux de profit qu'induit la concurrence entre les divers capitaux. Transposée sur la scène mondiale, cette thèse de Marx révèle toute la contradiction où se trouve prise la politique économique d'un pays : développer les industries de haute technologie pour attirer une partie de la plus-value créée à l'étranger plutôt que de céder une partie de la plus-value domestique quitte pour cela à accepter un volant de chômage élevé, ou continuer d'investir dans les industries traditionnelle plus créatrices d'emploi – et de plus-value – quitte à ce qu'une partie importante de cette dernière prenne le chemin de l'étranger.

<sup>224</sup> La courbe en J est une représentation graphique du comportement de la balance commerciale d'un pays après dévaluation. «Immédiatement après une dévaluation, explique Van Der Wee, la balance commerciale du pays en question continue souvent à se détériorer : en effet, les exportations rapportent moins de devises tandis que les monnaies étrangères nécessaires au financement des importations sont devenues plus chères. Ce n'est que plus tard que l'effet de la baisse des prix à l'exportation se fait sentir sur la balance commerciale». Cf. Van Der Wee, Op. cit. p 434 (note).

soient prises aux Etats-Unis pour mettre un terme aux incertitudes qui pesaient sur le commerce mondial de marchandises. Ces mesures furent néanmoins différées jusqu'au début des années 1980 en raison des changements spectaculaires intervenus dans la conjoncture mondiale avec le quadruplement des prix du pétrole en novembre 1973. Ce relèvement des cours du pétrole n'a pas manqué de produire des effets inattendus sur l'économie mondiale en réduisant de façon drastique la demande globale en produits pétroliers et en bouleversant le fonctionnement du système monétaire international. La crise économique qui avait déjà frappé les Etats-Unis au tout début de la décennie 1970 s'est alors transformée en une récession mondiale mettant ainsi dans la même position de repli que l'économie américaine les économies des pays d'Europe et du Japon sans parler des autres pays moins industrialisés ni *a fortiori* des pays sous-développés non producteurs de pétrole. En revanche ce qui, dans le système monétaire international, était jusque-là considéré comme une plaie – savoir l'existence de surliquidités en dollars – apparaissait maintenant sous les traits d'une manne inespérée<sup>225</sup>. C'est bien entendu les Etats-Unis qui en ont tiré le meilleur avantage puisqu'ils n'avaient plus à se soucier des retombées de ces surliquidités sur leur position dans le système monétaire international. Quant à l'Europe et au Japon, leur situation économique s'étant détériorée en raison de leur plus grande dépendance à l'égard des importations d'énergie, ils ne pouvaient plus faire état des mêmes griefs à l'endroit des Etats-Unis (qui, par ailleurs, ont vu leur balance des paiements s'améliorer). «La prépondérance des Etats-Unis en Occident se voyait ainsi renforcée»<sup>226</sup>.

Que dire en conclusion des développements qui ont précédé concernant la politique de change des Etats-Unis et de leurs partenaires européens ? Que le taux de change soit utilisé sans restriction comme l'instrument par excellence de la régulation macroéconomique est un truisme qui mérite à peine d'être signalé. En revanche, et c'est toute la problématique du présent chapitre, on voit bien à travers la littérature économique traitant du système monétaire international (SMI) dont nous nous sommes inspiré, combien est forte la prégnance des Etats dans la conduite des affaires en économie de marché ; combien en d'autres termes, la logique marchande *fraye* avec la logique tutélaire dès lors qu'il est question d'«*intérêt national*»<sup>227</sup> et de prestige de l'Etat-nation.

### 2.4.2. Inflation et politique de crédit aux Etats-Unis.

La politique de crédit est une composante essentielle de la politique monétaire.

<sup>225</sup> «[...] la hausse des prix du pétrole, jointe à celle des matières premières et des produits finis, a tellement accru la valeur en dollars des importations mondiales que le problème de la pléthore de dollars a pour ainsi dire été résolu du jour au lendemain ». Van Der Wee, Op. cit. p 441.

<sup>226</sup> Id. p 444.

<sup>227</sup> L'intérêt national ne réside pas seulement dans le fait de tirer du commerce avec l'étranger le meilleur profit (ce à quoi tendent les manipulations du taux de change) : il consiste aussi à assurer le maintien en activité des industries du pays quitte pour cela à consentir de perdre certains avantages acquis. Ainsi la dévaluation, tout en réduisant les rentrées en devises pour un même volume de marchandises exportées, stimule les exportations et redynamise les branches industrielles du pays qui travaillent pour l'étranger.

L'hypothèse à vérifier peut être formulée comme suit : après avoir été à l'intérieur même des Etats-Unis un facteur puissant du développement des applications du paradigme productif fordien, la politique de crédit s'est transformée en un facteur d'inflation intérieure qui a eu pour effet de dévaloriser considérablement le capital productif en fonction. Il en a résulté une recherche effrénée de débouchés extérieurs pour ce capital, ce qui s'est traduit par l'accroissement du flux des investissements directs étrangers d'origine américaine et par l'extension de l'aire géographique de ces investissements. Ce fut une époque héroïque pour la valorisation du capital américain hors des frontières de l'Etat-nation qui l'a vu naître ; valorisation dont C. Palloix disait qu'elle se caractérise par l'internationalisation du rapport salarial<sup>228</sup>, ce qu'en termes plus modernes P. Dockès, R. Boyer et d'autres auteurs du courant régulationniste désignent par l'hégémonie à l'échelle mondiale du paradigme productif fordien. Examinons plus en détail ces propositions.

Au commencement, la politique de crédit américaine a permis que se réalisât tout à la fois progrès technique et consommation de masse à l'intérieur des Etats-Unis. Alors que la pratique de l'épargne semblait être réservée aux classes possédantes tant que les salaires nominaux et dans leur sillage les salaires réels, ne connurent pas d'avancée significative, elle *conquit* progressivement les classes laborieuses, favorisée en cela par la décision de relèvement des salaires prise par H. Ford bientôt suivi par d'autres patrons de grandes firmes qui ont adopté et son système de fabrication et son système de rémunération. Bien entendu, ce furent les progrès fulgurants de la productivité du travail qui ont été à l'origine de l'augmentation des salaires réels et nominaux – et donc aussi de l'apparition d'une nouvelle catégorie d'épargne : l'épargne des ménages. Celle-ci a favorisé le développement du crédit à la consommation<sup>229</sup> faisant ainsi accéder les familles de salariés à un nouveau statut social plus proche de celui du consommateur que de celui du producteur.

Bientôt les entreprises comme les ménages ne purent se passer du crédit bancaire et l'économie américaine tout entière se transforma en une économie de crédit.

Tant que l'épargne dégagée par les entreprises et les ménages était suffisante pour y faire face, la pratique généralisée du crédit ne développa aucun effet pervers et l'économie enregistra des taux de croissance élevés. Mais dès que des signes d'essoufflement du système productif apparurent, le mode de financement par le crédit devint précaire et les effets pervers de l'économie d'endettement commencèrent à se faire jour. La demande de crédit révéla une certaine inélasticité au regard des capacités réelles et potentielles de remboursement des entreprises et des ménages. La situation financière des firmes comme celle des ménages se détériorant, la demande de crédit augmenta<sup>230</sup> au lieu de diminuer et les taux d'intérêt s'élevèrent en conséquence. Le tout s'est traduit

<sup>228</sup> *L'internationalisation du capital*, Ed. F. Maspéro 1975, p 44.

<sup>229</sup> Selon M. Aglietta, l'encours des dettes des ménages qui n'était que de 15% du PNB en 1921 est monté à 52% en 1978. Cf. *La violence de la monnaie*, op. cit.

<sup>230</sup> M. Aglietta signale en effet que la part du crédit bancaire dans l'endettement total augmente toujours lorsque «la structure des bilans se caractérise par la détérioration de la trésorerie et une montée de la dette à court terme». Id. p 257.

par l'inflation et par une monétisation accrue de l'économie.

Comme le note M. Aglietta, le processus général auquel se rapporte tous ces faits est celui de la dévalorisation du capital<sup>231</sup>. Cependant la dévalorisation n'affecte pas uniformément les diverses fractions du capital social ni, *a fortiori*, les divers capitaux individuels. Cela est dû au fait que les disparités sectorielles des taux de profit<sup>232</sup> et la structure différenciée de l'endettement des firmes rendent plus précaire la position de celles d'entre elles qui présentent la situation financière la plus fragile, ce qui est le cas des entreprises qui dégagent les plus faibles *cash-flow*. Le *cash-flow*, qui représente en effet un fonds d'autofinancement des investissements, permet à l'entreprise d'affronter la concurrence sous les meilleurs auspices en procédant au renouvellement régulier de ses équipements pour intégrer dans sa fonction de production les progrès techniques les plus récents.

A l'inverse de ce type d'entreprise, celles dont le *cash-flow* est insuffisant pour financer ne serait-ce que dans une faible proportion le renouvellement de leurs investissements sont en butte aux pires difficultés du fait de la dévalorisation accélérée de leur capital provoquée par l'inflation. Leur demande de crédit s'en trouve accrue, accélérant du coup le processus de monétisation de l'économie. Ce processus conduit à ce que M. Aglietta appelle la réduction de *l'horizon économique*<sup>233</sup> des entreprises et plus généralement à l'affaiblissement du système productif. L'exode d'une partie importante du capital productif devient une nécessité pour sa valorisation, entraînant dans son sillage l'exportation du paradigme productif à l'œuvre dans le système. Le tout se produit sous la forme de l'investissement direct étranger ce qui explique que ce soit les firmes d'origine américaine qui se sont les premières internationalisées.

Mais les mêmes faits produisant les mêmes effets, l'économie mondiale se transforma bientôt en une économie de crédit. Une nouvelle ère s'ouvrit, marquée par la tendance à une monétisation et une financiarisation accrues des économies nationales, ce que la libéralisation financière semblait accélérer. Reste à savoir si ce phénomène, qui a toutes les caractéristiques d'un processus inexorable, contraire, ou à l'inverse, renforce l'hégémonie du paradigme productif fordien dont nous avons tenté de fournir dans ce qui précède la fiche signalétique.

## 2.5. Monétisation et financiarisation des économies : mise en échec ou redéploiement du paradigme productif fordien ?

---

On a tenté de relater dans ce qui précède l'évolution contrastée des sphères réelle et

<sup>231</sup> Id. p 265.

<sup>232</sup> R. Borelly a montré que la tendance à l'égalisation des taux de profit à l'œuvre dans l'économie est constamment en butte à l'inégalité effective des taux de profit d'industrie, celle-ci déterminant en grande partie le dynamisme des branches à taux de profit élevés et donc la croissance sectorielle. Voir *Les disparités sectorielles des taux de profit*, Ed. Presses Universitaires de Grenoble, 1975.

<sup>233</sup> Id. p 270.



monétaire aux Etats-Unis d'Amérique en cherchant à montrer l'impact de la politique monétaire sur le système productif. On a pu déceler la tendance à la dévalorisation du capital productif, tendance corrélative de la monétisation et de la financiarisation de l'économie américaine portées par l'inflation. Il reste à examiner brièvement ici l'effet en retour de la monétisation et de la financiarisation accrues des économies sur les systèmes productifs. L'idée est que si la monétisation et la financiarisation entament profondément l'hégémonie du paradigme productif fordien, elles n'en viennent pas à bout pour autant. La raison en est que, malgré le *décrochage* opéré par la sphère financière vis-à-vis de la sphère réelle, le lien fondamental n'est pas rompu entre elles. Ce lien, c'est celui qui existe entre valeur et monnaie : aussi faible que puisse être le pouvoir d'achat de la monnaie, il continue de représenter ne serait-ce que virtuellement, un quantum de valeur. Pour autant que l'on adopte le point de vue exprimé précédemment sur la valeur, on admettra aisément l'idée que la sphère financière ne puisse évoluer de façon complètement indépendante de la sphère réelle.

Que recouvre alors les expressions de monétisation et de financiarisation de l'économie et quel rapport ont les faits dont elles rendent compte avec l'activité productive et avec le paradigme productif qui en est pour ainsi dire le principe d'ordre ? Telles sont les questions auxquelles on tentera d'apporter dans ce qui suit des éléments de réponse avant d'aborder au chapitre troisième ci-après les expériences de libéralisation dans les pays autres que les pays à économie de marché constituée.

Nous avons déjà fait état dans ce qui précède de la capacité qu'a la monnaie d'évaluer des objets sans valeur propre, donnant ainsi l'impression d'être déliée de tout rapport à la valeur et donc à la sphère productive. Cette impression se renforce par la pratique du crédit qui semble être une manière de faire de l'argent avec de l'argent sans passer par la production. Nous désignerons par monétisation ou financiarisation de l'économie la tendance inhérente au capital-argent de se passer pour ainsi dire du *détour de la production* pour se valoriser. Du point de vue des détenteurs du capital-argent en effet, le procès de valorisation se réduit aux deux termes :  $A - A'$ . C'est bien entendu le taux d'intérêt qui joue le rôle moteur dans ce procès, reléguant le taux de profit au second rang si ce n'est à un rang second. Mais ce n'est là qu'illusion : si «le taux d'intérêt ne peut tomber au point où les détenteurs de capitaux en viendraient à préférer la thésaurisation»<sup>234</sup>, il ne peut non plus s'élever au-dessus «du taux de rendement du capital investi dans la production sans compromettre la reproduction du capital lui-même»<sup>235</sup>. Aussi bien, la financiarisation de l'économie rencontre-t-elle une limite qu'elle ne peut franchir sans mettre en péril la reproduction économique et à travers elle la reproduction sociale. Cette limite, qui n'est certes pas figée, est représentée par la nécessité d'un écart positif entre le taux d'intérêt et le taux de rendement du capital productif investi qui n'est autre que le taux de profit d'entreprise. Si aux Etats-Unis comme au Canada ou dans d'autres pays de l'OCDE, on constate une tendance lourde à l'amenuisement de la part des bénéficiaires après impôts (qu'on peut assimiler ici au profit d'entreprise) et à un accroissement considérable de la part des intérêts versés au capital bancaire, c'est parce que ce dernier

<sup>234</sup> F. Moreau: *Financiarisation, le cas du Canada*, Economies et Sociétés, janvier-fevrier 1994, p 331.

<sup>235</sup> Id, même page.

a fusionné avec le capital industriel pour donner naissance à ce qu'Hilferding désignait déjà au début du vingtième siècle par *capital financier*. Ainsi, la division des capitalistes en capitalistes industriels et en capitalistes financiers à laquelle Marx rattachait l'existence même de la catégorie de l'intérêt, cette division donc s'estompe au profit de l'alliance entre capitalistes industriels et financiers. Il n'empêche que, de par la tendance du capital-argent à s'autonomiser de la sphère productive, la financiarisation de l'économie est une réalité qui se traduit par la fragilisation de l'entreprise de production. Cette dernière ploie sous le fardeau de la dette dont on a constaté précédemment qu'elle s'alourdissait en période de récession.

Il y a lieu de noter que la financiarisation de l'économie est en soi un phénomène pour le moins contradictoire. L'expansion du crédit qui est à l'origine de la hausse des taux d'intérêt nominaux, a pour corollaire le gonflement des moyens de paiement en circulation relativement à la masse des marchandises et débouche sur l'inflation. Alors que la hausse des taux d'intérêt nominaux procure à court terme des revenus aux détenteurs de capital-argent, l'inflation érode leur capital à long terme, obligeant les gouvernements à mettre au rang de priorité la lutte contre l'inflation. Il en a résulté un tournant dans la politique économique des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne notamment : à la faveur de l'arrivée au pouvoir des équipes Reagan et Thatcher, une austérité outrancière a été appliquée aux dépenses publiques considérées comme étant la source de l'inflation. Ce tournant, qui a trouvé dans le courant monétariste représenté par M. Friedman un fervent défenseur, a été amorcé aux Etats-Unis vers la fin des années 1970 lorsque P. Volker a été placé à la tête de la Federal Reserve dans le but de lutter contre la monétisation excessive de l'économie ; ce qui revenait à assurer la défense de la monnaie américaine contre la dépréciation de son pouvoir d'achat qu'entraînerait l'inflation ou la baisse du taux de change. Mais – et c'est là où apparaît toute la contradiction – la lutte contre la monétisation excessive de l'économie passait par la hausse des taux d'intérêt et conséquemment par la raréfaction du crédit, ce qui avait pour effet de déprimer l'activité productive avec ce que cela pouvait avoir de conséquence sur l'emploi. Pour lutter contre les tendances récessionnistes de l'économie, on n'avait d'autre choix que de *rogner* sur les salaires, ce qui explique la ligne dure contre les syndicats qu'avait adoptée dès le début les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Cette politique s'inscrivait en faux contre le fordisme dans sa version originelle consistant à associer standardisation des procédés de fabrication, déqualification de la main-d'œuvre et versement de hauts salaires dans un mouvement général «d'hyperspécialisation des hommes et des machines»<sup>236</sup>. Mais elle ne faisait que confirmer en vérité le tournant que l'économie réelle avait amorcé dès le début des années 1970 d'abord aux Etats-Unis puis en Europe et au Japon. Ce tournant peut être caractérisé par deux faits d'importance majeure en ce qu'ils sont à la base d'un nouvel ordre productif. Ces faits ne sont autres que :

- l'apparition des technologies de l'automatisation et de l'informatique qui bouleversèrent l'organisation technique et sociale du travail et de la production jusque-là associée au

---

<sup>236</sup> P. Dockès *Les recettes fordistes et les marmites de l'histoire – 1907-1993*, op cit.

fordisme ;

la mise au chômage massif de la main-d'œuvre peu ou non qualifiée et l'accentuation de l'écart des rémunérations en faveur de la main-d'œuvre qualifiée qui s'en est suivi.

S'il apparaît bien, au bout du compte, que la monétisation et la financiarisation des économies participent de la mise en échec du paradigme productif fordien, celle-ci est inscrite pour ainsi dire dans *l'évolution naturelle* des choses puisqu'elle résultait plus fondamentalement du franchissement d'un nouveau palier dans la maîtrise du principe de composition. Pour l'économie nord-américaine, pourtant, la monétisation et la financiarisation des économies ne sont pas des phénomènes totalement négatifs. La domination sans partage du dollar dans les règlements internationaux et dans le libellé des créances et dettes des pays les uns par rapport aux autres font que les Etats-Unis d'Amérique tirent avantage de ces phénomènes : ils peuvent émettre à *volonté* des dollars pour financer leurs activités productives et renouer ainsi avec la croissance sans mettre en cause le paradigme productif fordien qui continue de structurer leur économie.

Quels enseignements tirer de tout ce qui vient d'être dit au sujet de la libéralisation dans laquelle tous les pays à économie de marché constituée semblent s'engouffrer sans état d'âme ? L'histoire économique de ces pays révèle toute l'ambiguïté de la nouvelle politique en ce domaine. Son contenu véritable est hégémonie: hégémonie du Royaume-Uni sur les autres pays d'Europe et sur les Etats-Unis d'Amérique tant que le premier pays industrialisé de la planète disposait d'une avance technologique à même d'ouvrir à ses produits des marchés toujours plus étendus et de garantir la supériorité de sa monnaie dans les règlements internationaux ; hégémonie des Etats-Unis d'Amérique sur les pays du vieux continent à partir du moment où ceux-ci se sont mis à se détruire mutuellement dans des conflits meurtriers auxquels les Etats-Unis n'ont participé que de loin et qu'ils ont alimenté de leur armement sophistiqué. L'avance que ceux-ci ont prise sur ceux-là en matière économique, grâce à la mise au point par Taylor et Ford d'un type d'organisation du travail hautement productif, avait trouvé dans les deux conflits mondiaux un terrain propice à son développement; ce qui a amené les Etats-Unis à la fin de la deuxième guerre mondiale à prôner la libéralisation la plus complète du commerce et des mouvements de capitaux. Plus que ne l'a fait l'Angleterre en son temps de gloire, ils tentèrent d'imposer cette ouverture aux pays européens sortis exsangues de la guerre et soucieux avant tout de leur reconstruction. En vain, ceux-ci prirent au contraire toutes les mesures de protection que leur dictait leur situation, au grand dam des Etats-Unis qui, pourtant, s'étaient assurés la mainmise de leur monnaie - le dollar - sur les règlements internationaux.

Que ce soit leur demande d'ouverture commerciale faite à leur partenaires européens ou leur exigence de parité fixe des monnaies par rapport à l'or (et donc aussi au dollar), les Etats-Unis n'ont eu de cesse de se présenter comme les champions du libre-échange, allant en cela à contresens de leur propre politique d'avant-guerre, politique qui, pour n'être pas systématiquement en phase avec les principes du protectionnisme, n'en était pas moins, par pragmatisme, éloignée de la position doctrinaire qui était maintenant la leur. Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est encore par pragmatisme que les Etats-Unis d'Amérique en sont venus à adopter cette position : leur système

économique (et le paradigme productif qui le structure - le fordisme) et leur monnaie (le dollar) se sont assurés une domination sans partage sur les économies du monde. A preuve leur changement de stratégie à partir du 15 août 1971, lorsque leur système productif a commencé à s'essouffler et que leur balance commerciale (sans parler de la balance des paiements qui était déjà déficitaire) a enregistré ses premiers déficits. Dès lors leur position doctrinale a changé ; ils décidèrent de mettre un terme à la parité fixe du dollar dont on aurait pensé qu'elle était pour eux un *principe de morale économique* pour paraphraser Keynes, et revinrent à une attitude moins inflexible à l'égard de leurs partenaires européens devenus, eux, les nouveaux champions du libre-échange.

Tout cela montre à quel point les faits commandent les politiques en matière économique. C'était l'ambition de ce chapitre de le montrer à l'effet d'alimenter l'argumentation développée dans les chapitres qui suivent sur l'imbrication du politique et de l'économique, de la logique tutélaire et de la logique marchande dans les situations concrètes.

## Chapitre Troisième. La libéralisation dans les pays à régime autoritaire : de la préférence pour la logique tutélaire au triomphe de la logique financière.

Les réformes économiques dans les pays en transition à l'économie de marché ont insufflé un nouvel élan à la littérature consacrée à la libéralisation. Aussi bien dans les organes de presse et dans les rapports des organismes multilatéraux (FMI, Banque Mondiale, OCDE) que dans les études d'universitaires et chercheurs non institutionnels, le terme de libéralisation revient comme un leitmotiv sans que son contenu ne soit davantage explicité.

Ce qu'il y a de caractéristique dans la libéralisation menée dans les pays en transition, c'est que ce sont les gouvernements eux-mêmes qui la mettent en œuvre. Y. Akyüz soutient que les gouvernements ont érigé la libéralisation en doctrine<sup>237</sup> tandis que Ph. Hugon affirme que « l'économie se libéralise et se *mondialise* »<sup>238</sup>. Que ce soit dans les pays à économie anciennement planifiée ou dans ceux qui se sont toujours réclamés du libéralisme, les gouvernements *mènent* campagne en effet pour la libéralisation alors même qu'ils semblent *dépassés* par les événements. Ils ont beau être « à la recherche de crédibilité pour favoriser l'attractivité des capitaux »<sup>239</sup>, partout néanmoins se dresse le même obstacle : la prédominance de la logique tutélaire sur la logique marchande, son emprise sur l'économie et la société jusqu'à devenir un fait de culture.

<sup>237</sup> La libéralisation financière, mythes et réalités, Revue Tiers-monde, n°139, juillet-septembre 1994, p 521.

<sup>238</sup> Le « consensus de Washington » en question, op. cit p11.

<sup>239</sup> Ibid.

Au contraire de la logique marchande qui se vêt des atours de l'équivalence dans l'échange, la logique tutélaire est, dans ces pays, l'expression nue du pouvoir entendu non seulement comme la capacité à procéder à l'allocation des ressources et plus généralement à la régulation économique, mais comme la capacité à soumettre autrui à sa propre volonté. Que «l'exercice du pouvoir par le dominant suppose une certaine forme d'acceptation de ce pouvoir par le dominé»<sup>240</sup> ne change rien à l'affaire, l'essentiel étant que s'établisse une relation dominant/dominé à travers laquelle se structure la société et s'organise l'économie.

De tous temps cette relation a existé, la relation maître-esclave en est l'expression la moins édulcorée. Plus tard, quand l'Etat apparut, elle a revêtu des formes de plus en plus abstraites. Alors, les tenants du pouvoir ont eu à l'exercer au nom de cette entité qu'ils se sont ingénié à présenter comme l'incarnation de l'esprit de la nation et comme le garant de l'intérêt général. Cette idéologie a prévalu dans tous les pays, sous des formes on ne peut plus variées. C'est en particulier vrai des pays dont nous relatons succinctement ci-après l'histoire moderne de la domination de l'Etat sur la société.

La première et la plus étonnante des expériences est sans conteste celle de l'empire russe devenu Urss durant plus de sept décennies. En Urss l'Etat a dès l'origine cherché à se placer au centre de tous les réseaux de relations sociales qui forment la structure de la société. Il a pu ainsi transformer les modes d'organisation et de régulation économiques existants en des modes étatiques où alternent le volontarisme politique et de prétendues lois de proportionnalité de nature économique. Le système d'économie planifiée était né.

Poussant le développement des forces productives à leur dernière extrémité, l'Etat a su, tant que le régime d'accumulation extensive n'avait pas atteint ses limites, mener l'économie de succès en succès jusqu'à faire de l'Urss la deuxième puissance après les Etats-Unis d'Amérique. Est-ce pour avoir été conduit par ces derniers sur la voie de la militarisation excessive qu'il a finalement échoué dans sa tentative de construire un modèle d'économie qui se présente comme une alternative au modèle d'économie de marché ? Ou est-ce plutôt pour avoir épuisé les potentialités contenues dans le régime d'accumulation extensive dont on sait qu'il s'accommode fort bien de l'autoritarisme dont font usage au nom de l'Etat les tenants du pouvoir ? Toujours est-il que l'Etat socialiste ou prétendu tel<sup>241</sup> qui avait été édifié en Urss n'a pas survécu au système d'économie planifiée qui n'a pu intégrer la nécessité du passage au régime d'accumulation intensive réclamé par le formidable développement des forces productives réalisé sous le régime d'accumulation extensive.

La même analyse vaut sous certaines réserves pour le cas de la Corée du sud dont le modèle d'accumulation semble bien avoir épuisé son potentiel de force. Mais à la différence de l'ancienne Urss, le pays bénéficie de son immersion dans l'économie mondiale, immersion qui entretient en son sein une dynamique de croissance que peu de

---

<sup>240</sup> Y. Dubuys, B. Maris, *Le pouvoir et le marché, une relation complexe*, in Problèmes économiques n° 2495 du 20 novembre 1996.

<sup>241</sup> Nombreux sont les auteurs à s'interroger *après coup* sur la nature réelle du pouvoir soviétique. Voir par exemple M. Lavigne, *L'Europe de l'Est, du plan au marché*, Ed. Liris, 1992.

pays ayant entrepris de s'industrialiser de façon accélérée connaissent. Ce n'est pas pour autant qu'il a pu éviter de sombrer dans la crise - une crise financière certes dont on peut penser qu'elle épargnerait le système productif. Il n'en a rien été et pour cause : le système productif sud-coréen présente bien des similitudes avec le système de l'ancienne Union Soviétique.

Quant aux pays en transition n'ayant pas assimilé le principe de composition (Turquie, Egypte pour ne citer que ceux du pourtour de la Méditerranée dont on présente brièvement la situation dans le présent chapitre), la crise qui les touche est d'une tout autre nature puisqu'elle atteint en premier lieu leur système productif. Comme, dans tous les cas, un régime autoritaire de gouvernement s'est instauré à l'effet de conduire le pays sur la voie de l'industrialisation accélérée, nous commencerons par présenter dans ce chapitre le régime autoritaire de gouvernement en essayant de caractériser sa nature économique.

### 3.1. De la nature économique des régimes autoritaires ou comment l'autoritarisme agit en économie.

---

Un régime politique est un mode d'exercice de l'autorité à l'échelle de la société. Pour être pérenne, il ne peut se passer d'une forme quelconque de légitimité, c'est-à-dire de la reconnaissance de son existence comme socialement fondée. Dans la mesure où ils structurent durablement la société, les rapports de propriété constituent la matrice de base, formant système, où s'origine toute forme d'autorité, dont le régime politique tire donc sa légitimité.

Précisons d'emblée ce qu'on entend par rapports de propriété : ce sont des rapports de pouvoir réifiés<sup>242</sup>, c'est-à-dire reportés sur des objets dont on sait d'expérience qu'ils exercent un attrait sur l'individu qui éprouve de ce fait le besoin<sup>243</sup> de les posséder. Les sociétés humaines ont développé au cours de leur évolution des formes de possession qui sont passées de l'appropriation<sup>244</sup> immédiate, au moyen de la violence nue, à l'appropriation par l'échange. Dans cette dernière modalité, l'individu objective sa relation à autrui en la posant comme relation des choses qu'il possède aux choses qu'il désire. Ce

<sup>242</sup> Léon Tolstoï, ce monument de la littérature universelle, écrit au sujet du pouvoir : « le lien le plus fort, le plus indestructible, le plus lourd, le plus constant qui nous attache à nos semblables est ce qu'on nomme pouvoir, et le pouvoir, pris dans son sens véritable, n'est que l'expression de la plus grande dépendance où l'on se trouve à l'égard d'autrui » in préface à *La guerre et la paix*, Ed. Rencontre, Lausanne, 1961 p 22. Dans cette définition l'auteur ne semble pas avoir réussi à se détacher du contexte dans lequel il a vécu – celui du servage – où les rapports de pouvoir ont un caractère personnel prononcé, paraissant de ce fait n'avoir aucun lien avec les choses.

<sup>243</sup> Le besoin n'est pas, dans son acception la plus générale, de nature biologique mais psychosociale. C'est ce qui explique l'énorme influence qu'exerce la publicité sur les esprits peu avertis de ses effets.

<sup>244</sup> L'appropriation n'a aucun statut juridique parce que le droit suppose la propriété dont il est l'expression institutionnelle. Aussi l'histoire ne peut-elle traiter l'appropriation comme catégorie mais seulement comme fait. D'où le caractère factice du droit en pays à régime autoritaire de gouvernement.

faisant, il crée un monde parallèle duquel est extirpée la violence originelle, celle qui fonde les rapports de pouvoir sur le principe de soumission d'individus ou de groupes sociaux à d'autres. A travers l'échange, les rapports de pouvoir semblent s'être évanouis pour laisser place à des relations *consensuelles*<sup>245</sup> régies par la règle de la réciprocité. Dans ce monde enchanté, l'Etat ne semble avoir d'autre raison d'être que celle de faire respecter la règle<sup>246</sup> ; il se présente comme Etat-arbitre. Mais dans la mesure où derrière la société des objets se profile la société des hommes, la règle ne consiste pas seulement à édicter le principe de l'échange, elle consiste aussi à donner *légalement* accès aux ressources et aux richesses créées, à garantir leur possession par les uns au détriment des autres, ce qui se fait au moyen de la violence institutionnelle que M. Weber appelle la violence légitime. Encore faut-il néanmoins que le type de droits de propriété qui sont ainsi instaurés concorde avec la réalité des rapports de propriété à l'œuvre dans la société considérée. Cette concordance entre droits et rapports de propriété est le fondement même de la légitimité du pouvoir et donc de sa pérennité. Là où une telle concordance existe, le pouvoir ne peut se soustraire sans dommages à certaines obligations découlant des fonctions dévolues à l'Etat-arbitre. Car, aussi limitée que puisse être la pratique de la démocratie (comme ce fut le cas dans les Cités-Etats de la Grèce antique), l'Etat-arbitre n'a pas que l'apparence de l'Etat de droit: il en possède aussi une certaine réalité. Tout autre est la situation dans les pays où il n'y a pas de concordance entre droits et rapports de propriété. Là, *un pouvoir de fait* s'établit sous la forme d'un régime autoritaire de gouvernement dont la fonction sociale n'est pas seulement de suppléer au manque de règles mais aussi et surtout de réaliser une certaine cohésion des forces sociales en présence en la forme d'une nation ou plus exactement en la forme d'un Etat-nation avec ce que cela implique de structuration sociale autour des rapports de propriété. Or l'Etat-nation ne se conçoit pas sans une certaine maîtrise du principe de composition, seule à même de lui conférer une place dans le concert des nations modernes. Aussi, le pouvoir autoritaire n'a d'autre choix que de chercher à endogénéiser le principe de composition, ce qui passe par la réunion des conditions permissives, si ce n'est même par la prise en mains directe de l'industrialisation.

Dans ce qui suit nous appellerons régime autoritaire moderne<sup>247</sup> de gouvernement un mode d'exercice du pouvoir se caractérisant par la non concordance des droits et rapports de propriété ou mieux : par l'inexistence de droits effectifs de propriété<sup>248</sup> alors que le pays tout entier aspire à la modernisation par l'industrialisation. Cela se traduit par l'arbitraire plus ou moins assumé par le régime consistant à mener au pas de charge

<sup>245</sup> L'illusion est telle en effet qu'elle a donné lieu à tout un courant philosophique dont le *Contrat Social* de J. J. Rousseau est la meilleure illustration. C'est de cette philosophie que l'économie orthodoxe tire encore aujourd'hui argument pour faire valoir les principes du libéralisme.

<sup>246</sup> Ph. Hugon, à la suite d'autres auteurs, parle des « deux fondements du libéralisme économique : le marché et les règles ». Cf. Le « consensus de Washington » en question, op. cit. p13.

<sup>247</sup> Par opposition à Ancien Régime qui se caractérise par une autre forme d'autoritarisme.

<sup>248</sup> Ce qui correspond à la phase d'appropriation dont on a dit ci-dessus qu'elle est antinomique du droit.

l'industrialisation, quitte à différer l'appropriation privative des richesses créées. D'où la forme étatique de l'industrialisation dans la plupart des pays à régime autoritaire de gouvernement. Il en résulte une ambiguïté dans les rapports économiques et jusque dans l'exercice de l'autorité qui finit par se résoudre dans la crise. Selon que le régime a accompli sa double mission historique ou non, cette crise peut être salutaire<sup>249</sup> ou au contraire catastrophique pour le pays en ce sens qu'il accède au statut d'Etat-nation ou que s'effondre le semblant d'Etat qui y a été laborieusement mis sur pied. L'issue dépend évidemment des conditions de départ autant que de l'évolution ultérieure des faits. Quant aux conditions de départ, elles ne sont pas que d'ordre matériel mais aussi social et historique.

Cette façon de caractériser le régime autoritaire de gouvernement doit néanmoins être nuancée : pas plus qu'il n'y a d'Etat de droit dans l'absolu, il n'y a de régime autoritaire absolu. La réalité est beaucoup plus mouvante : s'il existe une ligne de partage entre un régime démocratique ayant cours dans un Etat-nation déjà constitué et un régime autoritaire, on ne peut dire pourtant que celui-ci a cours dans un Etat de non droit sans verser dans la contradiction : la notion même d'Etat n'est-elle pas en effet consubstantielle à celle de droit ? Parce que Etat et droit sont dans ce rapport de *consubstantialité*, un tel régime ne peut se passer tout à fait du droit sans cesser *ipso facto* de représenter l'Etat et donc d'œuvrer à la formation de l'Etat-nation. Aussi ne connaît-on aucun régime autoritaire qui ne se draperait de la loi. Si, pourtant, les tenants d'un tel régime en viennent constamment à transgresser la loi, c'est parce que les rapports réels de propriété débordent largement leur expression juridique – les droits de propriété – rendant ainsi de fait caduque la loi dont ils continuent néanmoins de se prévaloir extérieurement. Leur identification à l'Etat, source de toutes les dérives autoritaires, en est la véritable cause et c'est d'elle que procède *la raison d'Etat* qui finit par submerger la loi. Tout cela se traduit par le fait que la notion même d'Etat ne s'est pas dégagée comme catégorie autonome représentant la *personnalité morale* en laquelle siège l'autorité. Celle-ci est encore essentiellement attachée à la personne du chef dont elle est pour ainsi dire l'attribut<sup>250</sup>. Dans un tel contexte, aucune médiation objective ne vient tempérer la rigueur des relations sociales. De là le caractère éminemment politique de toutes les actions humaines, en particulier de celles qu'on appelle économiques ayant trait à la production et à la répartition des richesses. C'est la personne même du souverain (régime monarchique) ou du président (régime pseudo-républicain), qui assure (directement ou par personnes interposées) les médiations sociales nécessaires au fonctionnement des institutions, ce qui ne manque pas de leur conférer un caractère personnel prononcé. Comme il ne fait pas que représenter l'Etat mais s'identifie à lui, le souverain ou le président concentre entre ses mains tous les leviers de commande, tel un personnage mythologique. C'est ce qui fait que, malgré les luttes sourdes pour le pouvoir, émaillées d'intrigues pouvant se conclure par l'élimination physique du chef, le président ou le monarque est vénéré comme un patriarche. Mais, pourra-t-on s'interroger, qu'est-ce qui

---

<sup>249</sup> Au sens étymologique le mot crise (du grec krisis) signifie *décision*.

<sup>250</sup> Il en est ainsi en particulier des régimes arabes contemporains à façade républicaine pour ne rien dire des régimes monarchiques qui continuent de se prévaloir de leur supposée filiation avec le prophète Mohammed.



confère donc à ce type de régime sa raison d'être historique ? C'est, on l'aura compris, la nécessité d'œuvrer à la formation de l'Etat-nation et à la maîtrise du principe de composition dans un monde où les peuples ne semblent avoir d'existence que par la place qu'occupent leurs pays dans la hiérarchie des puissances.

La plupart des régimes autoritaires modernes de gouvernement sont apparus en effet dans un contexte socio-historique particulier : celui où commence à prendre forme dans le pays l'idée d'Etat-nation en réaction à la domination étrangère. Mettant provisoirement un terme aux dissensions que provoque dans le corps social en gestation la précarité des conditions et la multiplicité des intérêts en présence, le régime autoritaire ne semble avoir d'autre raison d'être que d'accélérer la formation de l'Etat-nation. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire des régimes autoritaires modernes, leur genèse paraît intimement liée à la formation de l'Etat-nation. Que ce soit l'Allemagne de Bismarck, le Japon du Meiji ou la Russie soviétique, la même force est à l'œuvre sous les formes les plus diverses. Dans tous ces cas, l'avènement d'un régime autoritaire apparaît comme la condition primordiale de l'industrialisation, seule à même de conférer au pays une place dans le concert des Etats-nations modernes ; comme l'expression de la volonté collective – donc politique – du changement social. Mais cette condition ne peut à elle seule enclencher le processus d'industrialisation. Car pour provoquer la croissance cumulative de la production – c'est-à-dire l'accumulation – l'industrialisation doit conduire à une certaine maîtrise du principe de composition.

Bien que l'assimilation d'un tel principe ne soit pas affaire de simple volonté politique, celle-ci n'en est pas moins indispensable pour mener à bonne fin, de façon accélérée, le processus d'industrialisation du pays. C'est ce qui explique que, en pays à régime autoritaire, l'Etat se soit directement impliqué dans la mise au travail des producteurs. Ce faisant, il exerce une influence déterminante sur les conditions de mise au travail qui définissent les rapports de travail. De puissance publique qu'il était, l'Etat devient aussi agent économique mais il n'acquiert cette nouvelle qualité qu'au prix d'une confusion entre droits publics et droits privés ; celle-ci s'ajoutant à la confusion déjà constatée entre les rôles respectifs de l'Etat et des tenants du pouvoir du moment. Cette double confusion est sans aucun doute à la base du retournement de situation qui s'est produit dans certains pays à régime autoritaire : malgré les avancées fulgurantes réalisées sur la voie de l'industrialisation, ces pays sont aujourd'hui dans un tel état de délabrement économique que leur existence même en tant qu'Etat-nation est parfois menacée. Il en est ainsi, on l'aura compris, de nombreux pays anciennement colonisés ayant accédé tardivement à l'indépendance politique et qui se sont lancés dans une industrialisation tous azimuts. Il sont maintenant confrontés à une violence sociale aveugle, travaillés qu'ils sont depuis de nombreuses années déjà par des luttes politiques dont le véritable enjeu est moins le pouvoir que la mainmise sur l'Etat qu'il est censé représenter. Moins exposés à de tels dangers, les anciens pays socialistes et tout spécialement la Russie, sont dans une situation similaire à ceci près que, soit parce qu'ils ont accédé plus précocement à l'industrialisation (ce qui leur a permis d'assimiler très tôt le principe de composition), soit que les facteurs dissolvants de l'Etat-nation sont moins prégnants qu'ailleurs (en raison notamment d'une certaine intégration ethno-sociale), ils ont de bien meilleures chances de retrouver assez vite le chemin de la croissance cumulative de la production.

Au total, et pour caractériser la nature économique du régime autoritaire, il ne nous semble pas erroné d'affirmer qu'en dépit de ce qu'ils procèdent des mêmes prémisses, deux types de régime autoritaire sont à distinguer :

- celui ayant cours (ou ayant eu cours) dans des pays dont l'économie a assimilé (ou était sur le point d'assimiler au moment de l'avènement du régime autoritaire) le principe de composition qui caractérise la révolution industrielle. Dans ce cas le régime autoritaire ne semble pas être autre chose qu'un mode particulier d'organisation politique, le plus à même d'accélérer le processus de formation de l'Etat-nation avec ce qu'il suppose d'acquisition des process industriels et d'intégration des marchés locaux ainsi que de structuration sociale correspondante ;
- celui ayant cours dans des pays où, pour des raisons historiques particulières (celles découlant par exemple de la division internationale du travail de type colonial sans parler des effets dévastateurs de la colonisation elle-même sur l'état des forces productives), l'économie n'a pas intégré le principe de composition alors que la conscience nationale a projeté en avant des luttes pour l'indépendance l'idée de l'Etat-nation. Le plus souvent dans ce cas, le régime autoritaire est pour ainsi dire le prolongement naturel du mode d'organisation (avec la discipline quasi-militaire qu'il suppose) de la lutte pour l'indépendance, les mêmes forces y étant à l'oeuvre.

Dans la plupart des pays à régime autoritaire, des politiques d'industrialisation ont donc été menées dans le but de les sortir de la dépendance économique où ils se trouvaient du fait de la colonisation ou des luttes d'influence dont ils ont été l'objet de la part des pays que la révolution industrielle a élevés au rang de puissances économiques et militaires. Hormis l'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis qui ont dès le début de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle entrepris de combler le fossé qui les séparait de la France et de l'Angleterre, les autres pays d'Europe ne se sont engagés dans la même voie qu'au tournant du siècle, lorsque se profilait déjà à l'horizon la première guerre mondiale que Lénine avait qualifiée de guerre impérialiste pour le partage du monde entre les grandes puissances<sup>251</sup>. Ailleurs qu'en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique et nonobstant le cas du Japon, les modes ancestraux de production et d'échange et les relations sociales qu'ils sous-tendaient continuaient de prédominer, reléguant à l'arrière-plan des préoccupations sociales l'innovation technique et ce qui lui tient lieu de moteur : la recherche scientifique. Aussi était-on loin de se douter de l'extraordinaire bouleversement qu'allait induire dans les pratiques sociales et économiques et dans la division du travail de type traditionnel qui prévalait l'apparition en des contrées lointaines de la révolution industrielle. Celle-ci coïncidait peu ou prou avec l'avènement du capitalisme dont la logique économique est aux antipodes de celle ayant cours dans les sociétés traditionnelles. Nous voulons parler de la logique de l'accumulation comme fin en soi qui a inversé l'ordre des déterminations entre consommation et production. C'est en effet de la conjonction de l'innovation technique et de la logique économique nouvelle – conjonction dont nous avons tenté de rendre compte dans la présente étude au moyen du concept de principe de composition – que le capitalisme a acquis cette capacité à «révolutionner constamment les modes de

<sup>251</sup> Voir *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Œuvres complètes, Ed. Sociales/Ed. de Moscou, 1972

produire » comme Marx l'a découvert en cherchant à remonter aux racines du machinisme et de la grande industrie<sup>252</sup>. Bien des auteurs, à la suite de Marx, ont mis l'accent sur ce qu'il y a de révolutionnaire dans l'utilisation productive du surplus<sup>253</sup>. A défaut de mettre un terme à la prétendue fatalité selon laquelle les hommes seraient incapables de se libérer de la misère matérielle et morale où les a jetés le soi-disant péché originel, l'utilisation productive du surplus a multiplié à l'infini leur potentiel productif et accru d'autant leur puissance destructrice, faisant ainsi en sorte que la production trouve en elle-même sa propre finalité (en même temps qu'elle obéit à sa propre logique) au lieu de la trouver dans la consommation.

Bien des régimes autoritaires modernes se distinguent nettement de l'Ancien Régime par le seul fait d'avoir adopté la *logique productiviste*, inversant, comme on l'a dit, l'ordre des déterminations entre consommation et production. Ils se sont alors mis à chercher toutes les occasions de *faire rendre* à l'économie traditionnelle un surplus accumulable, déployant pour cela une grande ingéniosité dans la transformation en surplus de ce qui faisait jusque-là partie intégrante du strict nécessaire. Leur autoritarisme a trouvé là un champ de manœuvres sans limites définies si ce n'est le dénuement – et la détresse morale qui l'accompagne – des populations réduites à l'asservissement.

Ce n'est pas pour autant que les pays où sévit un tel régime ont tous pu accéder à l'industrialisation avec ce qu'elle implique, sur le plan économique, d'intégration et d'indépendance relatives : manquait en effet pour la plupart de ces pays, l'assimilation du principe de composition, assimilation sans laquelle aucune accumulation n'est possible. Devenus grands consommateurs de produits industriels à fort contenu technologique, ils n'ont pu néanmoins, dans la plupart des cas, accéder au statut de producteurs de technologie précisément parce que leur faisait défaut la capacité à endogénéiser le principe de composition. Aussi ne peut-on s'étonner de ce que leur dépendance à l'égard des pays de vieille industrialisation se perpétue sous les formes les plus variées et singulièrement sous l'aspect technologique (pour ne rien dire de l'aspect financier). Curieusement, même les pays qui ont *réussi* leur industrialisation et qui ont accédé au statut de producteurs de technologie sont aujourd'hui en situation de dépendance financière vis-à-vis tant des pays de vieille industrialisation que des organismes multilatéraux qu'ils contrôlent. C'est là le signe de ce que, ayant internalisé le principe de composition, ils n'ont pu néanmoins donner libre cours à son application, révélant par cela même la nature du régime que nous qualifions ici d'autoritaire. Si la principale caractéristique de ce régime est en effet de mener l'industrialisation au pas de charge, il est aussi dans sa nature de s'emparer par la contrainte de la majeure partie du produit

<sup>252</sup> Cf. *Le Capital*, L1 T2, Ed Sociales 1972, p 58 et suivantes.

<sup>253</sup> Dans *Le prince et le patron*, J. Austruy formule de façon originale la question du passage de la société traditionnelle à la société moderne. Reprenant les analyses de G. Bataille développées dans *La part maudite*, il montre comment l'utilisation productive du surplus est à la base des transformations sociales qui ont accompagné la révolution industrielle en Europe. Celles-ci n'auraient donc pu produire d'effets durables sur l'accumulation sans celle-là. C'est sans doute ce qui explique que des civilisations aussi prestigieuses que les civilisations chinoise, égyptienne, etc. (sans parler de celles de l'Amérique précolombienne) fondées sur un corpus de connaissances extrêmement évoluées et sur un véritable arsenal d'instruments techniques n'aient pas connu le capitalisme. Cf. J. Austruy, *Le prince et le patron*, Ed. Cujas, 1972.

social qu'il veut transformer en surplus, épuisant ce faisant les ressources propres de la société où il a émergé avant même d'avoir réalisé en totalité son projet. Il n'a plus alors d'autre alternative que de transformer l'économie du pays en une économie d'endettement ou de se replier sur lui-même en abandonnant les positions acquises en matière d'industrialisation. La question se pose de savoir quelles sont les causes internes d'une telle issue et quelle perspective la libéralisation économique réserve à ces pays. En comparaison, et en opposition à eux, les mêmes questions doivent être posées au sujet des pays qui n'ont jamais pu assimiler le principe de composition et qui n'ont donc jamais accédé au statut de producteurs de technologie.

### **3.2. Pays à régime autoritaire ayant assimilé le principe de composition : les cas de la Russie et de la Corée du sud.**

---

#### **3.2.1. Russie : les limites d'un modèle d'accumulation excluant les industries à fort potentiel de productivité.**

L'expérience de la Russie est sans conteste une expérience unique dans l'histoire économique moderne des nations. Voici un pays qui, tout au long des siècles depuis le Moyen-Âge, présente des contrastes saisissants. Terre d'asile des plus grands philosophes et hommes de science de l'Europe bourgeoise encore aux prises avec les démons de l'obscurantisme médiéval, la Russie était elle-même aux mains de féodaux réfractaires à tout progrès social. Alors que le système de servage continuait de régenter l'ensemble de la vie en communauté pour le plus grand bénéfice de boyards à peine dégrossis par l'instruction, des hommes de lettres et de science hissaient la Russie au rang de nation civilisée. Bien qu'avec un retard de plus d'un siècle sur ses voisins européens les plus industrialisés, le pays s'est jeté à corps perdu dans l'industrialisation, produisant en moins de trente ans, en même temps qu'une industrie moderne, un prolétariat à la fois nombreux, puissant et conscient de sa puissance : le capitalisme le plus retardataire de l'Europe allait ainsi donner naissance à une révolution socialiste flamboyante qui bientôt servira de modèle aux pays de vieille industrialisation comme aux nations non industrielles.

Sept décennies durant le pays développe une puissance industrielle sans égale quant à son rythme et quant à sa diversité. Puis toute la construction sombre dans le chaos, obligeant les nouvelles autorités russes à se mettre dans la position de demandeur d'aide qu'en des temps plus glorieux elles avaient récusée sans ménagement<sup>254</sup>.

De tels contrastes paraissent pour le moins étranges et par de nombreux aspects inexplicables. Sans doute faut-il voir pourtant dans la permanence d'un régime autoritaire et dans le volontarisme qui l'anime un facteur explicatif essentiel. C'est en tous cas ce qui semble ressortir des évolutions constatées dans le domaine de l'économie depuis l'époque déjà ancienne du tsarisme finissant.

---

<sup>254</sup> L'Urss, sortie exsangue de la deuxième guerre mondiale, avait pourtant décliné l'offre des Etats-Unis de bénéficier du plan Marshall.

Sans même remonter à la période proprement féodale de la Russie tsariste où tout était subordonné à la volonté du souverain (ou de ses conseillers) on notera que, dès la fin des années 1880 qui marquent l'entrée du pays dans l'ère du capitalisme industriel, un projet volontariste d'industrialisation accélérée avait vu le jour sous l'autorité de Sergei Witte, homme d'Etat aux multiples facettes plus soucieux du prestige et de la puissance de la Russie que de son développement économique, ce qui ne l'a pas empêché (au contraire) d'être à l'origine de la modernisation de ce pays et de son industrialisation<sup>255</sup>. Les mesures prises par ce dernier consistaient en achats importants de produits métallurgiques par l'Etat à des prix notoirement supérieurs à ceux du marché. Une politique de crédit très favorable aux industriels de cette branche et un tarif douanier protectionniste complétaient le dispositif d'aide à la métallurgie dont il est peu de dire qu'elle jouait un rôle structurant dans le développement industriel de la Russie. Plus tard apparurent les VPK, véritables centres de décisions économiques regroupant les industriels et organisés en cellules politiques. Ainsi, et dès avant l'avènement de la révolution d'octobre, l'épine dorsale de l'économie russe était-elle régie selon le principe des cartels qui était déjà à l'œuvre en Allemagne et au Japon. Seul le statut de la propriété allait changer avec la révolution pour se conformer à la doctrine socialiste que le régime des soviets avait voulu traduire dans les faits. *L'économie mobilisée*<sup>256</sup> qui revêtait dans le cas de l'Allemagne et du Japon un caractère informel, avait, dans le cas de la Russie révolutionnaire, acquis plein droit de cité, donnant même lieu à l'apparition de nouvelles catégories du droit positif et à un nouveau corpus législatif et réglementaire (sans parler des nouvelles catégories économiques qui n'ont révélé leur ineptie qu'au moment de l'effondrement du bloc socialiste).

Mais si, de par le caractère volontariste des décisions des nouvelles autorités, l'économie soviétique était poussée comme sous l'effet d'un coup de bélier à traduire en actes productifs les potentialités créatives que recelait la société, cette gigantesque entreprise allait tôt ou tard rencontrer une limite dans les modalités de prélèvement du surplus, limite qui n'est au fond que l'expression de l'ambivalence du rapport fondamental qui tient lieu de rapport salarial : alors que le nouveau pouvoir se réclamait de la classe ouvrière dont il était d'ailleurs largement issu, il lui échut d'exercer à son encontre les formes les plus classiques de prélèvement du surplus en y ajoutant une contrainte idéologique fortement inhibitrice. Le contexte international hostile au pouvoir des soviets aidant, l'économie russe se transforma en une *économie de guerre* dans laquelle les

---

<sup>255</sup> Sur le rôle de S. Witte dans la modernisation et l'industrialisation de la Russie, voir J. Sapir, *L'économie mobilisée*, Ed. La Découverte, 1990.

<sup>256</sup> Par économie mobilisée, J. Sapir entend «une économie de guerre en temps de paix» dont les principales caractéristiques sont formulées comme suit par cet auteur: la constitution d'une volonté générale s'exprimant à travers le rôle de l'Etat et les regroupements informels entre les responsables économiques, administratifs et politiques; la confusion entre les notions de «privé » et de «public» aboutissant à une instrumentalisation de l'Etat et des firmes; l'existence d'un problème spécifique de légitimité des cadres économiques. L'auteur s'embrouille néanmoins dans ses explications en cherchant à montrer ce qu'il y a de fondamentalement différent entre l'économie mobilisée et l'économie *commerciale* (sic) qu'il qualifie toutes les deux d'économies marchandes et salariales. Dans ce qui précède, nous ne reprenons cette expression pour l'appliquer à la Russie que pour insister sur le volontarisme politique caractéristique du régime autoritaire engendré par la révolution.

rapports marchands étaient abolis pour être remplacés brutalement par des rapports de type administratif, avec ce que cela impliquait de centralisation du pouvoir de décision entre les mains de ceux qui formeront ultérieurement la *nomenklatura*, espèce de caste bureaucratique autoritaire se reproduisant sur des bases politico-idéologiques.

Bien que la NEP ait rapidement mis fin à l'expérience du communisme de guerre, elle n'a pu réhabiliter le mode de régulation par le marché de l'économie dont on aurait pu attendre qu'il rétablît les formes marchandes de mobilisation du surplus. Le choix était fait au contraire de développer prioritairement l'industrie lourde, obligeant les autorités à adopter le mode de la contrainte dans la mobilisation du surplus.

C'est surtout l'agriculture qui en fit les frais. Alors qu'elles avaient porté la révolution jusque dans les campagnes pour gagner à elles la paysannerie – réfractaire par nature à tout pouvoir central dont elle sait d'instinct qu'elle ne peut en attendre qu'un surcroît de charge – les autorités soviétiques n'ont pu trouver de meilleure ressource que le surplus agricole pour financer ce que Préobrajenski avait appelé *l'accumulation primitive socialiste*, c'est-à-dire la poursuite à un rythme accéléré de l'industrialisation du pays. Au traditionnel transfert de valeur qui s'opère de l'agriculture vers l'industrie par le biais du système des prix relatifs toujours défavorables à l'agriculture, l'Etat soviétique allait substituer les prélèvements directs effectués initialement sous la forme d'impôt en nature, puis d'impôt en argent, enfin par intégration pure et simple de l'agriculture dans le système de la production socialisée obtenue au moyen de la collectivisation forcée.

Mais alors qu'en Angleterre ou dans d'autres pays à économie de marché, au moment de leur entrée dans la révolution industrielle, le surplus agricole se présentait d'emblée sous la forme d'un surplus accumulable<sup>257</sup>, en Urss il fallait le convertir en cette forme en procédant à l'échange sur le marché mondial des denrées agricoles contre des produits industriels. Ainsi le surplus agricole revêtait-il plutôt l'aspect de rente que de profit et constituait-il intrinsèquement un obstacle à l'accumulation plutôt qu'il ne la favorisait<sup>258</sup>. Comme, de surcroît, l'ensemble de l'économie socialisée était organisée techniquement selon un mode vertical qui exclut toute diffusion horizontale des savoirs-faire techniques, il en a résulté un cloisonnement technologique pénalisant pour de nombreuses branches de la production matérielle, notamment celles d'entre elles s'occupant de produire les biens-salaire restées notoirement sous-développées.

L'organisation verticale en filières technologiques indépendantes et le choix irraisonné (bien que prétendument fondé sur les schémas de la reproduction élargie) pour le développement quasi-exclusif des industries productrices des moyens de production<sup>259</sup>

<sup>257</sup> Ainsi en était-il par exemple de la laine produite en grande quantité pour les besoins de l'industrie textile anglaise au sein de laquelle avait pris son essor la révolution industrielle. On sait par ailleurs que la production de la laine avait requis la transformation de l'agriculture de vivrière en industrielle sous l'effet du mouvement des enclosures.

<sup>258</sup> C'est là une thèse sur laquelle nous reviendrons ultérieurement en traitant du cas de l'Algérie. Notons simplement ici, pour les besoins de l'analyse que, bien que rente et profit soient deux formes d'existence du surplus, la première (rente) évoque l'idée d'exogénéité du surplus par rapport au système productif tandis que le second (profit) lui est endogène. On conçoit que, dans ces conditions, le surplus d'origine externe soit difficilement (si tant est qu'il le soit tout de même) susceptible d'être employé productivement, c'est-à-dire investi de façon à accroître les capacités du potentiel productif ; autrement dit accumulé.

interdisaient de fait tout progrès effectif de la productivité du travail <sup>260</sup> et maintenaient le système d'économie socialisée dans la voie étroite d'un développement extensif malgré les avancées réalisées dans l'assimilation du principe de composition depuis les débuts de la révolution. Or le développement extensif suppose l'intégration par la contrainte dans le système économique d'activités productives qui lui sont extérieures. C'est le propre du régime autoritaire de réaliser cette intégration. A l'inverse, l'élévation de la productivité du travail suppose un développement intensif des activités productives, ce que le système économique réalise par le changement de régime d'accumulation.

On sait depuis Marx que l'effet utile immédiat de l'élévation de la productivité du travail dans les industries de production des biens de consommation est de diminuer la valeur de la force de travail non seulement dans ces industries mais dans l'ensemble des activités productives, ce qui a pour corollaire d'accroître en proportion le surplus accumulable pouvant être dégagé de chacune de ces activités. Le désintérêt manifesté en Urss pour le développement proportionné des industries des biens de consommation s'est en définitive soldé par l'incapacité du système productif à dégager un surplus à hauteur des besoins de l'accumulation alors qu'il n'était déjà plus possible de compter sur les surplus agricoles. A cela s'ajoute le fait que, sortie affaiblie de la guerre civile puis quasiment anéantie par la guerre mondiale, l'Urss a encore dû consentir d'immenses efforts au développement de son industrie militaire, ne laissant aux activités civiles productrices de biens proprement économiques qu'une faible portion du surplus accumulable.

Tous ces facteurs agissant concomitamment, le pays s'est progressivement mais inexorablement enfoncé dans le marasme dont l'issue est, comme on sait, l'effondrement pur et simple du système d'économie soviétique. Encore faut-il ne pas omettre dans l'étude des causes du marasme économique les facteurs de nature psycho-sociologique qui, s'ils ne sont pas la résultante directe des facteurs proprement économiques, n'en ont pas moins un effet en retour sur ces derniers.

C'est de l'époque de Staline que date l'esprit de formalisme qui imprègne les attitudes et comportements de l'homme socialisé de type soviétique que V. Kouznetsov appelle l'*homo sovieticus*. L'auteur retrace en effet avec une grande clarté et une force d'expression saisissante la psychologie sociale qui s'est forgée en Russie tout au long des sept décennies de régime soviétique. Il dresse un portrait pénétrant de l'homme sous ce régime en le désignant, par analogie avec l'*homo oeconomicus* des économistes, par l'expression d'*homo soviéticus*.

<sup>259</sup> On sait que, dans le contexte de la guerre froide, ce sont les industries militaires qui ont pris le pas sur les industries civiles réduisant jusqu'à l'épuisement le surplus susceptible d'être investi dans ces dernières.

<sup>260</sup> On oublie souvent en effet que, comme Marx l'a montré, l'élévation de la productivité du travail dépend des progrès techniques réalisés dans les branches constitutives de la section 2, c'est-à-dire les branches produisant les biens de consommation. Si l'auteur du *Capital* a effectivement montré la tendance des industries formant la section 1 à se développer plus rapidement que celles de la section 2, il n'a pas ignoré l'existence de lois de proportionnalité entre les deux sections ni minoré l'importance de la section 2 où s'origine comme on l'a dit les progrès de la productivité. Les schémas de la reproduction élargie illustrent parfaitement la conception qu'il avait de l'articulation des sections 1 et 2 dans les faits.

Selon Kouznetsov, les traits marquants de ce type d'homme sont la duplicité, l'hypocrisie et le cynisme élevés au rang de valeurs sociales. A travers elles, l'homme se venge du système qui le nie, menant ainsi pour ainsi dire *sous le manteau* un procès spécifique d'individuation : puisque le système l'empêchait de s'affirmer comme individu en s'appropriant les objets à l'aide desquels il peut en imposer à autrui, *l'homo soviéticus* se laissait aller à des pratiques qui se situaient aux antipodes de la morale socialiste que l'idéologie officielle ne cessait de glorifier. « La coupure entre la morale courante et la vie quotidienne, écrit Kouznetsov, [...] était propre non seulement aux dirigeants à tous les niveaux de la hiérarchie, mais également aux ouvriers et employés. En bas de l'échelle, elle se transformait en pratique très répandue de petits vols commis sur la propriété collective sacro-sainte. »<sup>261</sup>. Entre les règles strictes du plan et les règles du jeu réelles, la différence devenait une différence de nature. Derrière l'homme socialisé de type soviétique, l'homme privé se dressait, certes encore marqué du sceau de *l'homogénéisation* psychologique mais potentiellement porté à s'affirmer en tant qu'individu de la seule façon qu'il lui fût donné de le faire : en se saisissant des biens de la collectivité à titre privatif.

La mise en échec du système était donc consommée de l'intérieur avant même qu'il ne fût question de la transition à l'économie de marché. C'est en vain que les nouveaux dirigeants du pays ont cherché à le restructurer<sup>262</sup> à la mort de Léonid Brejnev. La perestroïka était vouée à l'échec et n'apparaissait plus au fil des jours<sup>263</sup> que comme *l'antichambre du capitalisme* vers la restauration duquel des voix nombreuses se faisaient entendre. Il ne restait plus qu'à ce que les chantres du libéralisme retrouvé s'emparassent des rênes du pouvoir, ce qui fut fait avec l'arrivée de B. Eltsine à la tête de l'Etat russe.

Telles furent les prémisses de la libéralisation en Russie dont il nous faudra examiner ultérieurement le procès effectif avant de statuer sur ses résultats en une décennie d'une gestion pour le moins chaotique de l'économie.

### **3.2.2. Corée du sud: un pays aux prises avec son propre modèle d'accumulation.**

La Corée du sud est, jusqu'à ces toutes dernières années (1997) donnée en exemple par de nombreux auteurs aux pays dits en transition vers l'économie de marché pour la façon dont elle s'est sortie de l'état d'arriération économique où elle se trouvait au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Une étude de l'OCDE réalisée par Chang H Lee intitulée «la transformation économique de la Corée du sud» porte en sous-titre : «leçons pour les économies en transition»<sup>264</sup>. Dans les actes du colloque «Investir en Asie» réuni à

<sup>261</sup> *Les réformes russes ont-elles une logique?*, Economies et Sociétés.

<sup>262</sup> La restructuration se dit perestroïka en russe.

<sup>263</sup> La presse se faisait quotidiennement l'écho des problèmes fondamentaux qui se posaient aux autorités. Cf. à ce sujet *Les nouvelles de Moscou*, journal proche des milieux gouvernementaux qui dénonçait les lenteurs de la réforme.

<sup>264</sup> Etude du Centre de développement de l'OCDE, 1995.



l'initiative du Forum International sur les Perspectives Asiatiques <sup>265</sup>, les auteurs présentent les pays du continent asiatique et spécialement la Corée du sud comme «la région la plus dynamique du monde sur le plan économique» <sup>266</sup>. Dans la même année pourtant la crise financière survint, balayant les certitudes de la veille, obligeant les auteurs à revenir sur leur jugement. Ainsi J. Bonvin, directeur du centre de développement de l'OCDE entre 1995 et 1997, après avoir préfacé l'ouvrage de Chang H Lee susmentionné, tout entier consacré à la glorification du modèle économique coréen, s'est-il appliqué dans une publication récente de l'OCDE <sup>267</sup>, à déterminer la part de responsabilité des économistes dans les erreurs d'appréciation de l'expérience de développement des pays d'Asie <sup>268</sup>. Cherchant une explication plausible à la crise financière qui a frappé ces pays, il commence par mettre en cause le point de vue qui était le sien selon lequel la politique gouvernementale d'incitations est à la base de l'extraordinaire développement des pays de l'Asie du sud-est. Il s'en prend ensuite au système financier de ces pays qu'il juge «peu efficace à cause d'un contrôle bancaire inadéquat, de règles prudentielles insuffisantes, et d'interventions publiques inappropriées» <sup>269</sup>. Il conclut : «la réalité est que la croissance exceptionnelle de l'Asie n'était pas due à son système économique et financier mais à des taux d'épargne extraordinairement élevés» <sup>270</sup>. En dépit de la contradiction qu'elle contient (les taux d'épargne étant un des paramètres fondamentaux du système économique et financier), cette assertion renvoie au problème crucial du financement de l'accumulation et par-delà, à celui de la nature du surplus.

On a déjà évoqué au sujet de la Russie les limites qu'impose au procès d'accumulation le mode de son financement, celui-ci n'étant pas sans rapport avec le contenu et la forme du surplus. Sans doute doit-on considérer comme une performance inégalée la capacité des pays d'Asie à réaliser des *taux d'épargne extraordinairement élevés*. Mais comme dans tout pays à régime autoritaire, se pose inmanquablement à eux le problème de l'adéquation (de contenu et de forme) entre le surplus et le procès d'accumulation. La crise financière des dernières années ne semble pas pouvoir être interprétée autrement que comme l'expression du décalage entre ces deux éléments. C'est sur l'exemple de la Corée du sud que l'on peut mesurer le mieux l'étendue de ce décalage et inférer de ses conséquences sur l'état de santé véritable de l'économie. On verra alors que, tout comme en Russie, le régime autoritaire paraît avoir atteint la limite

<sup>265</sup> OCDE 1997

<sup>266</sup> P. Uhel, *La Banque asiatique de développement et l'investissement en Asie*, in *Investir en Asie*, op. cit. p 25.

<sup>267</sup> *La libéralisation financière en Asie, analyses et perspectives*, 1999.

<sup>268</sup> L'auteur écrit en effet : «la première responsabilité nous incombe peut-être à nous autres économistes qui avons tant vanté le miracle de l'Asie de l'Est». P 10

<sup>269</sup> Id. p 10

<sup>270</sup> Id.

au-delà de laquelle il ne peut plus contribuer à l'essor de l'économie.

On doit en premier lieu évoquer le contexte particulier dans lequel a été amorcée l'industrialisation en Corée <sup>271</sup>. La situation géostratégique de ce pays au moment où apparaissaient les rivalités Est-Ouest qui alimenteront la guerre froide est à considérer comme un de ses facteurs déclenchants. Tête de pont des Etats-Unis dans l'Asie du sud-est, la Corée a d'abord été administrée par le gouvernement militaire américain après le départ des Japonais qui en avaient fait pendant plus de quarante ans leur colonie. Puis un gouvernement civil a été formé sans que les Etats-Unis n'eussent relâché leur emprise sur le pays. Ce gouvernement a bénéficié d'une aide massive des Etats-Unis et dans une moindre mesure des autres pays de l'OCDE. Dans sa plus grande partie, l'aide a d'abord servi à financer les équipements militaires en provenance des Etats-Unis ainsi que l'assistance technique qui leur est attachée. Vingt milliards de dollars d'aide ont été accordés à la Corée entre 1953 et 1976 dont dix-sept des seuls Etats-Unis <sup>272</sup>. Concentrée sur des objectifs à court terme, l'aide américaine répondait sans doute prioritairement au souci des Etats-Unis d'écouler hors de leurs frontières leurs excédents de produits, mais elle n'en a pas moins profité à la Corée qui, comme le note Chang H Lee, se trouvait dans un état d'arriération économique extrême : le pays accédait ainsi gratuitement à des ressources qu'il ne produisait pas.

Qu'elle se présente sous la forme de produits agricoles (biens-salaire) ou de produits intermédiaires (biens de capital), l'aide contribue à faire sortir la Corée de l'état de délabrement où l'avait jetée l'occupation japonaise et la guerre. Bien que la partie de cette aide ayant servi à financer des projets spécifiques d'investissement n'ait représenté qu'un cinquième du total, les quatre cinquièmes restants n'en ont pas moins contribué indirectement à l'amorce de l'industrialisation. A en croire M. Lanzarotti <sup>273</sup>, c'est contre la volonté des Etats-Unis que la Corée a entrepris de s'industrialiser : le programme américain d'aide pour la Corée ne prévoyait en guise de politique économique que de réaliser les grands équilibres macroéconomiques. Sa gestion fut d'ailleurs confiée au gouvernement militaire nord-américain et le contrôle de son exécution à l'administration responsable du plan Marshall, l'ECA (Economic Cooperation Administration).

L'aide a donc été la première source de financement de l'industrialisation de la Corée. C'est un point qu'il convient de souligner. Au contraire des pays comme la Russie des années 1920-1930, la Corée n'a pas eu à organiser un transfert massif de surplus de l'agriculture vers l'industrie. Avant que l'endettement international n'en prenne le relais, l'aide américaine a été un facteur déclenchant de l'industrialisation. Mais, comme le note G. de Bernis en parlant du lien entre accumulation, Etat et plan dans les pays en proie au sous-développement, «nulle part [...] l'accumulation ne s'est réalisée spontanément.

<sup>271</sup> Dans la suite de cette section, Corée désignera toujours la Corée du sud.

<sup>272</sup> Ces chiffres se répartissent comme suit : 5 milliards (dont 2,5 au titre de l'aide militaire) entre 1953 et 1961 ; 12 milliards entre 1961 et 1976 pour la seule aide américaine (chiffres cités par G. De Bernis in *Développement durable et accumulation*, op. cit p17 et suiv. ).

<sup>273</sup> M. Lanzarotti, *Corée du sud: Une sortie du sous-développement*, IEDES, PUF, 1992.

L'Etat a en effet la charge des intérêts de la nation et lui seul peut organiser l'investissement dans le cadre d'un plan»<sup>274</sup>. De fait un régime autoritaire de gouvernement a vu le jour en Corée pour mener à bien cette mission. Plus que n'importe quel autre régime de ce genre sans doute, le régime coréen, qui a défini une stratégie d'industrialisation accélérée, a fait usage pour la traduire dans les faits de tous les instruments de contrainte dont il a pu disposer. Mais au moins a-t-il veillé à réunir les présupposés de l'industrialisation, ce qui vaut aujourd'hui à la Corée d'être considérée comme un pays industriel à part entière.

Sans entrer ici dans le détail de la stratégie de l'Etat coréen, on notera que le gouvernement a d'abord réalisé une réforme agraire d'envergure visant à détruire le système de classes de type féodal qui existait en Corée avant la colonisation japonaise et à neutraliser les grands propriétaires terriens qui, s'ils devaient constituer un groupe de pression, se seraient opposés au gouvernement sur sa politique industrielle. L'autre objectif de la réforme agraire était moins de susciter une élévation de la productivité du travail dans l'agriculture que d'éliminer toute éventualité d'émeutes paysannes motivée par la précarité de la condition sociale des paysans. D'où le caractère égalitariste de la réforme agraire dans ce pays.

L'éducation-formation a été le second axe d'effort de la politique gouvernementale coréenne à ses débuts. Plus en accord avec la thèse néo-classique<sup>275</sup> de la nécessité d'une prise en charge par l'Etat des secteurs à fortes externalités positives, l'intervention des pouvoirs publics en matière d'éducation-formation a été précoce en Corée. Dès 1960 en effet, le taux d'analphabétisme qui était de 78% en 1945, a été ramené à moins de 30%<sup>276</sup> grâce à des campagnes de scolarisation massive. Bien que, par la suite, cette politique ait eu des effets pervers – les capacités d'emploi de la main-d'œuvre instruite ne parvenant pas à suivre le rythme de développement de l'instruction – elle a permis, moyennant une formation rapide *sur le tas*, de satisfaire ultérieurement la demande en main-d'œuvre qualifiée suscitée par l'accélération de l'industrialisation à partir du milieu des années 1960. Ce faisant, la Corée réalisait l'une des prémisses de la maîtrise du principe de composition.

La troisième caractéristique de la politique gouvernementale en Corée est ce que Chang H Lee appelle une *organisation quasi-interne* constituée par le gouvernement et les centres de décision des grandes entreprises appelées les *Chaebols*. Comme l'indique l'auteur<sup>277</sup>, c'est grâce à la relation unique tissée avec les chaebols que les pouvoirs

<sup>274</sup> Développement durable et accumulation, Document ronéoté. p15

<sup>275</sup> Rappelons que, sous l'influence des Etats-Unis et en réaction à la politique nord-coréenne, la Corée du sud se réclame d'emblée *du monde libre* et de la politique libérale dont les néo-classiques se présentent comme les théoriciens. Mais, ainsi que le note G. de Bernis, « [...] les circonstances dans le cadre desquelles elle [l'expérience coréenne] s'est développée interdisent d'en faire un « modèle » transférable, *a fortiori* un exemple de libéralisme.

<sup>276</sup> Ces chiffres sont cités par M. Lanzarotti. Op. cit.

<sup>277</sup> p 22.

publics sud-coréens ont pu orienter le développement économique dans le sens qu'ils désiraient. Les chaebols sont des entités à caractère industriel ou commercial qui se sont constituées pour la plupart à partir des biens assignés<sup>278</sup> acquis à des prix dérisoires par les Coréens au lendemain de la libération. Cela remonte aux tous débuts de l'ère Rhee qui a présidé aux destinées de la Corée de 1948 à 1961. Les plus-values exceptionnelles réalisées par les chaebols par le simple fait de la dépréciation de leurs emprunts due à l'inflation ont constitué une source d'enrichissement pour ces conglomérats qui ont par ailleurs bénéficié de l'attribution préférentielle de licences d'importation et de devises à un taux de change surévalué. D'autres mesures – tel l'octroi de fonds d'aide et la fourniture de matières premières à des prix préférentiels – ont été accordées par le gouvernement aux chaebols, ce qui a fait dire à certains auteurs à l'exemple de Jung-en Woo<sup>279</sup> que le système économique coréen est de type *capitalisme politique*<sup>280</sup>. Il n'empêche que, avant même que les sources de rente ne se soit tariées (il s'agissait rappelons-le de l'aide nord-américaine), les chaebols ont acquis des positions solides dans de nombreux secteurs de la production matérielle travaillant pour l'exportation, se conformant ainsi à l'orientation de la politique économique gouvernementale<sup>281</sup>. Comme nous le verrons ultérieurement, le passage à l'économie de production n'a été possible en Corée que parce que l'Etat s'est attaché à instaurer un rapport salarial de type autoritaire sur la base duquel la politique de promotion des exportations a été menée.

Quatrième et dernier axe d'effort de la politique économique du gouvernement, l'encadrement institutionnel du système financier.

L'expression «système financier» renvoie en économie de marché à l'ensemble des transactions portant sur l'argent et aux institutions qui en font usage. Qu'ils se présentent sous la forme bancaire ou boursière, ces marchés sont le lieu par excellence de mobilisation des ressources et de leur allocation aux différentes activités productives<sup>282</sup>. Nombreux sont les auteurs<sup>283</sup> qui font néanmoins état de l'importance des *coûts de*

<sup>278</sup> Les biens assignés sont des éléments de patrimoine détenus par les Japonais et qui leur ont été confisqués. Selon Chang H Lee, il existait 166 301 biens de ce type à la libération dont 3551 usines.

<sup>279</sup> *Rate to the swift: Stat and Finance in Korean Industrialization*, Colombia University Press, New York 1991. Cité par Chang H Lee p 24.

<sup>280</sup> Chang H Lee citant Haggard, Kim et Moon (1993), indique que sur les 10,7 milliards de wons attribués de manière préférentielle à 45 entreprises sélectionnées entre août 1959 et mai 1960, 6,2 sont allés au parti libéral sous la forme de contributions financières des chaebols pour les élections du 10 mars 1960.

<sup>281</sup> Ne faut-il pas voir là une preuve supplémentaire de la nécessité pour un pays en voie d'industrialisation d'une forme de collusion entre les forces détentrices du pouvoir d'Etat et celles qui oeuvrent dans l'économie comme les exemples de l'Allemagne, du Japon et de la Russie l'ont montré ?

<sup>282</sup> Nous faisons abstraction ici des activités purement spéculatives qui supposent, pour se développer, l'existence d'activités de production.

<sup>283</sup> C'est le cas notamment de O. Williamson : *The economic institutions of capitalism*, The Free Press, New York, 1985.

*transaction* quand les marchés sont insuffisamment développés et qui justifient de cette façon le rôle que jouent les institutions autres que le marché dans la mobilisation et l'allocation des ressources financières au sein de l'économie. Quoi qu'il en soit, le système financier coréen se trouve être sous la haute autorité de l'Etat depuis que les banques commerciales ont été nationalisées. Cela s'est passé immédiatement après le coup d'Etat militaire de 1961. Accusées d'avoir constitué leurs fonds de manière illicite sous le régime de Rhee, les banques se sont vu confisquer leurs avoirs et leurs actes de gestion ont été soumis à l'approbation du ministre des finances. Puis des banques publiques ont été créées et l'ensemble du système financier s'est trouvé sous le contrôle direct de l'Etat qui en a fait l'instrument privilégié de sa politique économique très fortement orientée. Une part croissante des crédits a d'abord été dirigée vers le secteur manufacturier et plus spécifiquement vers les industries exportatrices de ce créneau d'activité. Puis, lorsqu'il s'est agi pour les pouvoirs publics d'encourager l'industrie lourde et l'industrie chimique dans le cadre de la politique de substitution aux importations, les crédits leur ont été affectés en priorité. Enfin, et en raison des relations privilégiées qu'ils entretenaient avec les chaebols, les pouvoirs publics ont systématiquement favorisé le financement des activités de ces derniers au détriment des entreprises de petite taille avec lesquelles ils n'entretenaient pas le même type de relations.

L'intervention de l'Etat ne consiste pas seulement, dans le cas de la Corée, en la prise en charge du financement de l'investissement, elle se manifeste aussi, comme c'est le cas en Russie, par la centralisation des décisions industrielles. L'exemple de la Corée montre combien est déterminante la question des *arrangements institutionnels*<sup>284</sup> dans tout processus de développement. Définissant le sous-développement comme l'inexistence ou l'insuffisant développement du complexe de machines (alors que le capitalisme développé se caractériserait par la tendance à son sur-développement), M. Lanzarotti entreprend d'analyser les facteurs de croissance qui ont déterminé l'essor de l'industrie manufacturière coréenne. A ses yeux les facteurs essentiels sont au nombre de deux : la forte intervention de l'Etat et un rapport salarial très singulier.

Sans entrer ici, comme le fait M. Lanzarotti, dans l'étude détaillée de la structure de l'industrie coréenne qu'il subdivise en trois sections<sup>285</sup>, on doit noter la forte croissance économique globale enregistrée par la Corée tout au long de trois décennies : de 1961 à 1989 la croissance du PNB n'a pas été en effet inférieure à 6,3% par an. Sur la même période, la croissance des industries manufacturières a oscillé entre 9,7 et 16,7%. La croissance particulièrement élevée de ces industries, explique M. Lanzarotti, est à la base de changements structurels profonds qui ont affecté l'économie coréenne dans son ensemble. Ces changements se résument dans le passage d'une économie à dominante

<sup>284</sup> L'expression est de M. Lanzarotti, op. cit. L'auteur écrit que l'enseignement à tirer de l'expérience coréenne «est aux antipodes des positions dominantes à l'heure actuelle qui sont réfractaires à toute tentative de substitution aux mécanismes spontanés du marché». p18.

<sup>285</sup> L'analyse en termes de sections productives est due à K. Marx qui en fait usage dans les schémas de la reproduction élargie. L'auteur du *Capital* subdivisait l'ensemble de la production sociale en deux grandes sections et chacune des deux en deux sous-sections. Reprenant cette analyse, M. Lanzarotti y introduit une troisième section – la section de production pour l'exportation – pour tenir compte de la spécificité du modèle coréen.

agricole à une économie de type industriel formant un véritable système productif. En termes de sections, et si l'on retient la méthode de découpage sectionnel de l'auteur, on doit noter l'importance de la section 3 dans la croissance économique globale et au sein de cette dernière, la forte proportion des industries manufacturières. Comme le signale M. Lanzarotti, «l'évolution des exportations industrielles se caractérise non seulement par une croissance rapide, mais aussi par un remarquable processus de diversification»<sup>286</sup>.

Sans doute est-ce là un modèle d'industrialisation que d'aucuns qualifieront d'extraverti<sup>287</sup> mais outre que ce modèle n'a pas empêché la Corée de se lancer dans la production de machines, amorçant ce faisant une sortie du sous-développement au sens de M. Lanzarotti, il a au contraire permis, dans une phase ultérieure, une croissance des industries lourde et chimique plus rapide que celle de la section 3 prise en bloc, ce qui est un signe manifeste de vitalité de l'économie coréenne. Bien que restant fortement dépendante des importations de machines en provenance du Japon vis-à-vis duquel la Corée continuait d'enregistrer un déficit commercial substantiel tout en étant tributaire des débouchés extérieurs, la Corée a réussi à mettre sur pied un véritable système productif si par système productif on entend, comme indiqué dans les chapitres précédents, un ensemble structuré d'activités productives soumises à la logique de la reproduction ; celle-ci renvoyant à la production d'un surplus accumulable. Cela passe bien sûr par l'endogénéisation de la section 1, ce qui est le cas en Corée où ce processus s'accompagne de performances à l'exportation telles que, de plus en plus, les importations de machines sont financées par les exportations de machines.

Mais, et c'est là où apparaît toute la singularité du modèle d'industrialisation coréen, la structure de la section 2 montre une grande inertie alors même que l'économie enregistre des taux de croissance élevés. Ainsi, la part de la valeur ajoutée des industries alimentaires dans la valeur ajoutée globale de la dite section reste constamment en dessous de la barre des 40% (ce qui est un indice de la faiblesse des revenus salariaux) tandis que, plus significatif encore de la faiblesse de ces revenus, la part de la valeur ajoutée des industries de biens de consommation durable dans la valeur ajoutée totale de la section 2 ne dépasse pas les 6%. De ces chiffres on déduit que les revenus salariaux sont loin de constituer une source de la demande solvable capable de susciter de nouveaux investissements dans la section, ce qui est le signe le plus tangible de ce que l'extraversion du système productif dans son ensemble n'est pas une idée totalement infondée. Cette situation n'est pas la résultante de la seule politique délibérée des pouvoirs publics de développer prioritairement la section 3 : c'est aussi la conséquence directe du rapport salarial prévalant en Corée dont M. Lanzarotti dit qu'il est très particulier.

La caractéristique principale de ce rapport est de maintenir la grande masse des travailleurs dans un état de dénuement relatif permanent pour assurer le financement de l'investissement dans les sections 1 et 3. Mais, on l'a vu, le développement de la section 3

---

<sup>286</sup> Op. cit. p 33.

<sup>287</sup> C'est notamment le point de vue de A.Gallez et de JL Troupin dont l'étude consacre un paragraphe au «modèle d'industrialisation extraverti» coréen. Cf. Revue Tiers-monde n° 87, juillet-septembre 1981.

impulse celui de la section 1 qui, une fois constituée, a tendance à entretenir sa propre dynamique conformément aux lois de la reproduction élargie. L'apparition et le développement de la section 1 sont le signe d'un changement de régime d'accumulation : du régime d'accumulation extensive, la Corée est passée au régime d'accumulation intensive, s'obligeant ce faisant à trouver en elle-même de nouvelles sources de demande effective, ce que seul le relâchement de la contrainte exercée sur les travailleurs par le biais du rapport salarial de type autoritaire pouvait lui assurer. Aussi a-t-on assisté depuis la fin des années 1980 à une revalorisation substantielle des rémunérations sans pour autant que soient modifiés pour l'heure les autres paramètres entrant dans la définition du rapport salarial<sup>288</sup>. Si, jusqu'en 1974, la part des salaires dans la valeur ajoutée manufacturière est allée en diminuant – passant de 34,1% à 24,6% entre 1960 et 1974 – elle s'est progressivement relevée jusqu'à absorber une grande partie de la productivité réalisée à partir de cette date. Mais outre que cette revalorisation n'a concerné pour l'essentiel que la partie variable des rémunérations – ce qui laisse aux employeurs toute latitude de révision des salaires à la baisse en cas de récession – les conditions de travail se sont dégradées au lieu de s'améliorer, révélant la nature véritable du rapport salarial à l'œuvre dans l'économie coréenne. Si, comme nous l'avons amplement développé dans le chapitre 2 de la présente recherche, le rapport salarial de type marchand contient tout en l'occultant le principe d'autorité, dans le cas de la Corée, le rôle répressif de l'Etat dans la gestion de la force de travail met à rude épreuve la prétendue relation d'équivalence à laquelle serait réduit le rapport salarial. La collusion entre le gouvernement et le patronat s'est traduite par l'interdiction des grèves, l'extrême faiblesse voire l'inexistence du pouvoir de négociation des syndicats, une législation du travail restrictive etc. Bien que la durée légale de la journée de travail soit de 8 heures, la durée hebdomadaire est de 48 heures au minimum (à raison de 6 jours ouvrables par semaine). Cette durée peut aller jusqu'à 60 heures. Le congé annuel, fixé par la loi à trois semaines, peut être réduit à 11 jours en décomptant les jours d'absence etc. Indiquons enfin, pour clore cette caractérisation quelque peu lapidaire du rapport salarial en Corée, qu'il n'y a ni assurance-maladie, ni assurance-chômage, ni congé de maternité, ni système de retraite dans ce pays<sup>289</sup>.

Telle est, brièvement relatée, la situation qui a prévalu en Corée avant que la crise financière des dernières années ne se déclarât, enfonçant le pays dans l'incertitude des lendemains comme s'il n'avait servi à rien de s'assimiler le principe de composition pour se doter d'une base d'accumulation. En fait, tout comme en Russie où, nous avons essayé de le montrer, il avait atteint la limite au-delà de laquelle il n'était plus d'aucun apport à l'économie, le volontarisme économique attaché au régime autoritaire comme son mode spécifique d'être et d'agir a produit en Corée des effets pervers qui ne diffèrent de ceux constatés dans le cas de la Russie que par le contexte – historique, social, politique et géostratégique – où il a opéré. Aussi ne peut-on s'étonner de ce que, tout comme la Russie, la Corée doive chercher à renouveler le mode de gestion de son

<sup>288</sup> Voir à ce sujet les développements consacrés à cette question dans le chapitre premier ci-avant.

<sup>289</sup> La précarité des conditions de travail en Corée a été décrite par de nombreux auteurs en des termes particulièrement forts. A. Lipietz parle de taylorisme sanguinaire au sujet des méthodes d'exploitation de la main-d'œuvre coréenne. Voir M.Lanzarotti, op. cit.

économie. La libéralisation lui offre-t-elle cette possibilité ? C'est ce qu'il convient d'examiner avant de relater l'expérience des pays – à l'exemple de la Turquie, de l'Égypte et du Maroc – n'ayant pas, eux, assimilé le principe de composition ou ne l'ayant assimilé que formellement.

### **3.2.3. Les prémisses de la libéralisation économique dans les pays à régime autoritaire ayant assimilé le principe de composition : logique financière contre logique productive.**

Revenons sur les expériences de la Russie et de la Corée du sud. On a distingué dans le présent chapitre les pays à régime autoritaire ayant assimilé le principe de composition de ceux n'ayant pas accédé à ce stade dans leurs expériences d'industrialisation. Si la crise de l'accumulation est, dans le cas de ce deuxième groupe de pays, inscrite pour ainsi dire dans les prémisses mêmes de leurs expériences d'industrialisation, il n'en va pas de même des pays du premier groupe qui ont surmonté le handicap majeur que représente pour l'accumulation la non maîtrise du principe de composition. On a pourtant pu déceler dans les modèles d'industrialisation russe et coréen la même tendance au blocage de l'accumulation. Le marasme économique qui a marqué toute la période bréjnevienne, l'effondrement du système d'économie planifiée qui s'en est suivi et la crise financière des dernières années sont, dans le cas de la Russie, des formes d'expression graduées, contextuelles, du blocage de l'accumulation. La crise financière asiatique qui a touché de plein fouet la Corée trahit la même tendance au blocage de l'accumulation malgré le caractère hautement productif de l'économie coréenne. C'est à l'explication de ce phénomène que nous consacrerons le présent paragraphe.

A l'origine du processus se trouve le choix des priorités industrielles. On a vu que la Russie a opté pour un développement prioritaire, quasi-exclusif, des industries de la section 1. La Corée a tout misé pour ce qui la concerne sur le développement des industries d'exportation (section 3 au sens de M. Lanzarotti). Ce faisant, la Russie comme la Corée se sont condamnées à réprimer la demande domestique en biens de consommation, ce à quoi a contribué fortement l'instauration de rapports de travail de type autoritaire. Mais, alors que ce type de rapports autorise un développement fulgurant des forces productives tant qu'existent des réserves de main-d'œuvre, source de surplus potentiel, il est en revanche dans l'incapacité de *faire rendre* aux travailleurs en fonction un surplus additionnel à hauteur des besoins de l'accumulation par le simple fait d'élever leur productivité. La raison en est que, l'élévation de la productivité du travail dans les branches d'industrie constitutives des sections 1 et 3 est certes bien réelle (le niveau de productivité étant fonction du degré d'assimilation du principe de composition), mais «ce n'est jamais cette productivité, quel qu'en soit le degré, qui est la cause de la plus-value (i.e. du surplus), c'est toujours le surtravail quel que soit le mode de l'arracher»<sup>290</sup>. Aussi le développement des sections 1 et 3 ne peut-il pourvoir aux besoins de l'accumulation qu'à hauteur du surplus qu'elles dégagent dans les conditions sociales moyennes de productivité du travail qui prévalent dans toutes les branches d'industrie y compris naturellement les industries de la section 2. Il est vrai que le surplus augmente néanmoins

---

<sup>290</sup> K. Marx, *Le Capital*, L1T2, Ed. Sociales 1973, p 189.



en fonction de la durée et de l'intensité du travail mais ni la durée ni l'intensité ne sont extensibles à l'envie alors que la productivité ne cesse de se développer avec les progrès réalisés dans la maîtrise du principe de composition.

Mais même dans le cas où durée et intensité du travail sont extensibles, la transformation du surplus qui en résulte en capital additionnel – ce qu'à proprement parler on appelle l'accumulation – se heurte à des obstacles réels : comme valeur d'usage en effet, le surplus additionnel ne répond que partiellement aux besoins de la reproduction alors que, comme valeur, il est susceptible d'être en son entier employé productivement, c'est-à-dire accumulé. Ainsi la reproduction qui dépend entièrement de la nature du surplus, impose-t-elle une limite à l'accumulation<sup>291</sup>. La partie du surplus qui ne répond pas, de par sa nature, aux besoins de la reproduction, ne peut servir en l'état à l'accumulation ; elle ne le pourrait que si elle était convertie, en proportions adéquates, en biens-salaire et en biens-capital. La condition *sine qua non* de valorisation du capital n'est-elle pas en effet la réunion en une combinaison productive de caractère sociotechnique d'éléments matériels et humains ? Et l'élément humain, fût-il réduit à n'être qu'un simple intrant<sup>292</sup>, est-il pour autant dépouillé de sa nature spécifique d'être vivant doté de fonctions irréductibles – entre autres fonctions, la fonction de consommation qui le porte à se positionner face au capital comme son *alter ego* pour ainsi dire inversé ? Or la consommation est la source de la demande domestique. Celle-ci est d'autant plus importante que la population est nombreuse – ce qu'une autre fonction irréductible de l'élément humain, la fonction de procréation, est seule en mesure d'assurer.

On voit clairement à présent où peut conduire le fait de négliger la demande domestique en biens de consommation : au blocage de l'accumulation ou, pour le dire autrement, à une limitation drastique des perspectives de croissance économique. La crise est l'issue inéluctable d'une telle évolution ; elle s'analyse comme une impasse où est logiquement conduit le procès d'accumulation<sup>293</sup>. C'est ce qui s'est produit en Russie où les distorsions croissantes apparues entre les possibilités limitées de reproduction découlant du choix pour un développement quasi-exclusif des industries de la section 1 au détriment des industries de la section 2 se sont vu aggravées par la nécessité pour le pays de consacrer une part considérable du surplus au développement des industries

<sup>291</sup> Nous retrouvons là un des problèmes théoriques les moins correctement traités par l'école marginaliste dans sa version classique au sens de Keynes : nous voulons parler du problème de la réalisation qui a suscité moult débats dans les rangs des marxistes au début du 20<sup>e</sup> siècle. C'est Keynes – dont on ne sait s'il a pris connaissance des travaux de Marx sur la question – qui, à la faveur de la crise de 1929-33, a porté ce problème au devant de la scène en mettant en cause la fameuse identité ex-ante de l'épargne et de l'investissement chère aux néo-classiques. Prisonniers de leur conception de la monnaie comme simple bien, ceux-ci n'ont pu en effet accéder à la compréhension du problème de la réalisation que même Keynes ne saisit que sous l'aspect du financement de l'investissement.

<sup>292</sup> Les sciences de gestion modernes que l'on regroupe sous l'anglicisme de *management* traitent de la force de travail sous ce seul aspect en les dénommant *ressources humaines*.

<sup>293</sup> Nous analyserons plus particulièrement en ces termes l'expérience algérienne d'industrialisation dans la deuxième partie de la présente recherche.

militaires.

Comme par ailleurs, l'Urss en était réduite à ne commercer pour l'essentiel qu'avec les autres pays du bloc socialiste qui ont adopté le même critère qu'elle dans le choix des priorités industrielles, elle n'a pu bénéficier de la possibilité offerte aux économies ouvertes de transformer par l'échange le surplus ou excédent provenant des industries de la section 1 en un surplus de nature appropriée aux besoins de la reproduction élargie – c'est-à-dire en biens-salaire. Devenue socialement inutile, cette part du surplus qui cristallise pourtant une énorme quantité de travail social, s'est muée en son contraire : en une non-valeur, expression d'un gaspillage des forces productives. On comprend dès lors pourquoi la productivité du travail élevée obtenue dans les industries de la section 1 ne s'est pas transformée en une efficacité économique globale et pourquoi l'Urss, malgré les avancées technologiques fulgurantes réalisées dans certains secteurs de la production sociale comme l'aéronautique, la mécanique de précision, le nucléaire etc. n'a pas réussi à combler le fossé qui la séparait des Etats-Unis, de l'Europe occidentale et du Japon, fossé qui est allé au contraire en s'approfondissant.

Qu'en est-il à présent du cas de la Corée ? On peut penser que le modèle coréen diffère fondamentalement du modèle soviétique en ce qu'il accorde la priorité aux industries d'exportation. Au départ, celles-ci étaient constituées pour l'essentiel des industries de la section 2 et c'est tardivement qu'elles ont aussi inclus des industries de la section 1. Mais, qu'elles se composent des unes ou des autres, elles ont ceci de particulier qu'elles répondent exclusivement à une demande *externe*. Voulant rendre compte de cette caractéristique, M. Lanzarotti réélabore le découpage sectionnel des activités productives de Marx et définit, comme on l'a déjà dit, à côté des sections 1 et 2, une section 3 qui regroupe toutes les industries d'exportation. L'auteur montre ensuite dans un tableau où il décompose les sources de la croissance des industries manufacturières en deux rubriques : croissance vers l'intérieur et croissance vers l'extérieur (voir tableau page suivante), la place considérable prise au fil du temps par les industries d'exportation.

De 13,6% du total de la croissance des industries manufacturières en 1961-63, ces dernières ont accaparé 68,5% de cette croissance en 1984-87. Bien que la valeur ajoutée des industries de la section 2 soit, dans tout pays un tant soit peu industrialisé, de loin plus importante que la valeur ajoutée des industries de la section 1 – ceci étant dû à la part de la demande finale dans la demande globale elle-même s'expliquant par la densité de peuplement des pays industrialisés – la croissance relative de l'une et de l'autre parties du PIB diffère selon la politique industrielle suivie. Ce qu'on constate dans le cas de la Corée, c'est que les industries de la section 1 et celles de la section 2 contribuent à la croissance vers l'intérieur des industries manufacturières de façon presque exactement inverse les unes des autres : alors que la part de cette croissance due aux industries de la section 2 est allée en s'amenuisant, celle des industries de la section 1 est allée en grossissant. De 74,6% en 1961-63, la première est tombée à 14,5% seulement en 1984-87 tandis que la seconde est passée pendant la même période de 11,8 à 17%.

Croissance vers l'intérieur									Croissance vers l'extérieur			Croissance totale
Période	Section 1			Section 2			Total	pP	Total	pP	SD	
	SD	SD	Total	SD	SD	Total						
1961 - 1963	28,7	11,3	2,5	1,7	34,7	47,7	7,0	13,7	11,5	0,1	100	
1964 - 1966	61,1	15,5	15,1	0,2	49,2	40,4	5,4	33,5	36,0	0,9	100	
1967 - 1969	74,5	21,0	13,1	2,9	33,6	27,8	-4,2	25,4	26,9	-1,5	100	
1970 - 1971	75,7	16,5	17,1	1,5	54,1	51,1	3,0	27,5	27,7	-0,2	100	
1972 - 1973	40,5	7,5	4,0	-1,5	34,0	29,7	-0,7	13,5	13,4	0,1	100	
1974 - 1975	53,3	17,2	15,3	1,0	39,1	33,8	2,7	19,6	12,0	3,0	100	
1976 - 1978	55,1	20,1	31,8	3,5	35,0	22,2	7,3	15,0	10,8	4,5	100	
1979 - 1980	52,7	22,5	5,0	12,4	49,3	30,3	5,5	41,2	33,5	7,7	100	
1981 - 1983	53,2	21,4	17,4	4,3	35,2	23,4	-1,1	44,2	41,4	2,9	100	
1984 - 1986	38,4	21,3	21,4	0,4	19,6	21,7	-0,2	91,7	91,4	-0,2	100	
1984 - 1987	31,5	17,0	23,3	1,2	14,5	16,1	-1,6	92,5	71,3	21,2	100	
1981 - 1987	35,3	16,5	20,6	-5,0	15,5	18,6	-1,4	55,5	20,2	-3,0	100	

Source : M. Lemaire, op. cit. p 106

*Les sources de la croissance manufacturière en Corée de Sud (%)*

Que conclure de cette évolution très contrastée ? Que si l'essentiel de la croissance des industries manufacturières provient de la section 3, la section 1 n'est pas en reste dans la dynamique de croissance de l'économie coréenne. A elles deux, ces sections représentent 85,5% de la croissance des industries manufacturières en 1984-87 alors qu'elles n'en représentaient que 25,4% en 1961-63.

Ces chiffres montrent combien les industries manufacturières de la section 2 ont été négligées, ce qui est en parfaite cohérence avec le fait souligné précédemment que la demande domestique en biens de consommation a été réprimée. C'est bien entendu le rôle dévolu au régime autoritaire coréen qui s'est distingué en matière de répression par la férocité dont il a fait preuve à l'encontre des travailleurs, des étudiants et plus généralement contre toute velléité contestataire de quelque groupe social que ce soit. La limitation institutionnelle des salaires industriels est une des formes de répression les plus systématiques et les plus efficaces que le gouvernement coréen ait utilisées. Le prétexte en est, du moins à l'origine, l'existence d'une offre illimitée de travail, offre alimentée par

les flux de main-d'œuvre en provenance de la campagne<sup>294</sup>.

Bien que les salaires industriels soient de 30%<sup>295</sup> supérieurs au revenu minimal dans l'agriculture, c'est ce dernier qui sert de *baromètre* à l'évolution des revenus salariaux tant qu'existera un excédent de main-d'œuvre d'origine agricole. Il s'en dégage un surplus d'autant plus substantiel que la durée et l'intensité du travail sont grandes à niveau de productivité moyenne du travail donné. C'est ce surplus qui est saisi à travers les taux d'épargne dont J. Bonvin disait qu'ils étaient extraordinairement élevés. On vient de voir que c'est dans les industries manufacturières des sections 1 et 3 que ce surplus est massivement investi en Corée.

Mais si la politique de promotion des exportations adoptée dès les années 1960 par ce pays a été un facteur puissant de croissance, elle se transforme à la longue en un frein à l'investissement. La raison en est que « les salaires domestiques n'alimentent pas la demande externe d'exportations nationales et ne participent donc pas à l'expansion des débouchés ni à l'élévation du taux d'utilisation des capacités productives »<sup>296</sup>. Il ne s'offre alors à l'énorme surplus que de faibles perspectives d'investissement, ce qui mène tout droit au blocage de l'accumulation et à la crise.

La première grande crise du régime d'accumulation coréen a eu lieu en 1980. Elle s'est manifestée sur trois fronts simultanément :

- sur le front économique, elle s'est traduite par une forte inflation aggravée par une très mauvaise récolte, par l'avènement de ce qu'il est convenu d'appeler le *deuxième choc pétrolier* et par la hausse des taux d'intérêt internes dont l'effet a été de raréfier les crédits ;
- sur le plan social, des grèves ont éclaté dans le textile, branche d'industrie la plus extravertie de l'économie coréenne et encore à cette époque la plus pourvoyeuse de ressources en devises pour le pays ;
- sur le plan politique enfin, l'année 1980 s'est signalée par l'assassinat du président Park, celui-là même qui avait initié la politique de promotion des exportations dont on a indiqué dans ce qui précède les effets pervers sur la matrice globale de l'économie coréenne.

La crise du régime d'accumulation de 1980 est à l'origine de l'adoption par la Corée d'un programme d'ajustement structurel parrainé par le FMI et la Banque Mondiale. Ce programme s'est traduit par :

- l'abandon de la pratique des prêts subventionnés aux grandes entreprises (les chaebols). Celles-ci, grâce à leurs relations privilégiées avec le gouvernement,

<sup>294</sup> Selon un document internet relatif à la Corée, « la proportion des ruraux dans la population nationale chuta de 57% en 1962 à 10,3% en 1996 ». Cf. <http://www.Kapis.co.kr/coree> - 06

<sup>295</sup> Même source.

<sup>296</sup> J..M Fontaine *Demande et investissement dans le processus d'ajustement*, Revue Tiers-monde n° 135, juillet-sept 1993, p 502.

obtinrent des pouvoirs publics qu'ils financent à des conditions de faveur l'essentiel de leurs activités et tout particulièrement leurs investissements. La pratique des crédits étatiques aux entreprises est apparue comme une manière de passer outre le problème de la réalisation dont nous avons fait état dans les pages qui précèdent. Aussi ne peut-on s'étonner de ce que, même après l'application du programme d'ajustement structurel, les chaebols continuent de présenter une situation financière des plus déséquilibrées. Encore en 1985, le rapport dettes/fonds propres était supérieur à 500% alors que la norme admise dans les pays occidentaux s'établit à moins de 200 % (les fonds propres devant représenter au minimum le tiers des ressources inscrites au passif du bilan).

- la hausse des taux d'intérêt nominaux. Celle-ci a pour contrepartie immédiate le renchérissement du crédit aux entreprises, ce qui a pour effet de fragiliser davantage leur situation financière à une époque où le contexte international était caractérisé par une *surchauffe* induite par les tendances haussières du coût des matières premières et énergétiques ainsi que des autres paramètres de l'économie mondiale.
- la baisse des salaires et l'augmentation de la durée de la journée de travail. Par cette mesure, les autorités coréennes, appuyées par le FMI et la Banque Mondiale, ont cru pouvoir desserrer l'étau représenté par le poids des charges salariales sur le budget des entreprises. Mais l'effet pervers de cette mesure fut de comprimer davantage que par le passé la demande finale domestique et de réduire ce faisant les capacités d'absorption du pays. Les finances publiques s'en sont fortement ressenties.

Que peut-on conclure de tous ces éléments? Indépendamment même de ce que le programme d'ajustement structurel comporte ou non un «biais anti-investissement»<sup>297</sup>, on ne peut nier que, dans le cas de la Corée tout au moins, il ait aggravé plutôt qu'il n'ait soulagé la situation économique du pays : confrontées au problème de la réalisation dont on a souligné le lien avec la politique de promotion des exportations relayée par la politique de développement des industries de la section 1 au détriment des industries de la section 2, les autorités coréennes, fortement impliquées dans l'économie, n'ont pas trouvé mieux que de chercher de nouvelles sources de financement de l'investissement. Les crédits extérieurs ont pris le relais des crédits gouvernementaux et le pays qui, jusque-là, avait réussi à allier politique protectionniste et politique de promotion des exportations, s'est trouvé dans l'obligation de se rallier à la politique de libéralisation prônée par le FMI et la Banque Mondiale.

Déjà fortement endettée, la Corée s'est trouvée en quelques années submergée par l'afflux de capitaux étrangers (investissement de portefeuille) dont la volatilité est allée crescendo. De 40 milliards de dollars en 1992, la dette extérieure de la Corée est passée à 120 milliards en 1997 et sur ces 120 milliards, 69% représentaient une dette à court terme, soit plus de 80 milliards de dollars<sup>298</sup>. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que la Corée – comme les autres NPI d'Asie du sud-est – soit touchée de plein fouet

---

<sup>297</sup> L'expression est de JM Fontaine Op. cit.

<sup>298</sup> Source: document internet de l'Ambassade de France en Corée <http://www.dree/coree/francais/infogen/coree/histoire/crise>.

par la crise financière de 1997. Il a suffi pour cela qu'éclata la bulle financière qui s'est formée par la surévaluation des prix des actifs induite par la prolifération des investissements de portefeuille. Les prêts risqués ayant fini par provoquer la baisse du prix des actifs, l'insolvabilité des institutions de crédit a fini par apparaître au grand jour, ce qui a obligé ces dernières à cesser leurs opérations, accentuant ce faisant la tendance déflationniste à l'œuvre dans l'économie. Analysant ces faits en termes d'inversion du processus circulaire qui a conduit à la formation des bulles financières, P. Krugman est fondé à écrire : «cette circularité permet d'expliquer tant la remarquable sévérité de la crise que l'apparente vulnérabilité des économies asiatiques aux crises auto-réalisatrices»<sup>299</sup>. Mais l'auteur ne va pas plus loin dans la recherche des causes réelles de la crise asiatique, causes que nous avons tenté de repérer pour ce qui nous concerne dans le problème de la réalisation, lui-même renvoyant à la structure matricielle de l'économie coréenne.

### **3.3. Pays à régime autoritaire n'ayant pas assimilé le principe de composition. Cas et de la Turquie et de l'Egypte.**

---

La Turquie et l'Egypte sont deux pays à orientation politique diamétralement opposée. Mais ils ont ceci de commun qu'ils se sont engagés dans un processus d'industrialisation accélérée sans s'être assuré la maîtrise du principe de composition. Tout comme en Russie et en Corée, des régimes autoritaires ont pris en mains les destinées de ces pays, les menant à l'impasse économique en quelques décennies. En remontant dans les pages ci-après aux causes de l'échec (relatif dans le cas de la Turquie, plus franc dans le cas de l'Egypte) des modèles d'industrialisation, on cherchera à déceler les vraies raisons de leur incapacité avérée ou latente à endogénéiser le principe de composition sur la base duquel ils auraient pu amorcer un processus d'accumulation autoentretenu.

#### **3.3.1. Turquie : les attraits de la modernité à l'occidentale.**

La Turquie moderne est l'exemple typique de pays à régime autoritaire ayant *succombé* à l'attrait de l'Occident dans sa quête de maîtrise du principe de composition. Jusqu'à la fondation de la République en 1923, l'Etat turc, héritier de l'Empire ottoman, avait encore tous les attributs formels de l'Etat impérial : malgré la perte de nombreux territoires passés sous le protectorat des Anglais (Irak, Egypte) ou carrément annexés par d'autres puissances (la France pour la Syrie, le Liban, l'Algérie), une forme de suzeraineté morale continuait d'être pratiquée sur certains pays du Moyen-Orient comme aux plus beaux jours du régime du Califat dont on se réclamait d'ailleurs toujours en Turquie. Mais la première guerre mondiale a mis brutalement fin aux prétentions de ce Califat nominal, plaçant les hommes politiques turcs devant la responsabilité historique d'abolir ce régime qui ne différait en rien de l'Etat impérial du Moyen-Âge européen. C'est ce que fit Mustapha Kémal (Atatürk) qui dut mener sur le sol même de la Turquie une guerre d'indépendance contre les Alliés.

<sup>299</sup> Cité par H. Joly in *Crise asiatique et architecture du SMFI: le point de la réflexion aux Etats-Unis*, Revue d'Economie Financière.

L'idée d'un Etat national turc vit le jour au cours de cette guerre, Atatürk et ses partisans (qui se recrutaient au sein des élites occidentalisées civiles et militaires) puisant dans la philosophie de la Révolution française et plus généralement dans les idées du Siècle des Lumières de quoi nourrir intellectuellement leur mouvement en faveur de l'instauration de la République. Celle-ci vit le jour en 1923 mais le nouvel Etat n'en était encore qu'au stade des velléités en ce qui concerne l'accès à la maîtrise du principe de composition : manquaient tout à la fois les moyens techniques et l'organisation sociale de l'entreprise. Aussi le pouvoir kémaliste se fixait-il pour objectif de réunir toutes les conditions pour un développement économique *national* rapide à même de donner à la Turquie une place parmi les puissances de l'ère moderne.

Dans cette perspective, tout était à entreprendre, depuis la réforme de l'alphabet jusqu'à la création d'une base industrielle à partir d'une économie agricole de subsistance en passant par l'extension du réseau de chemins de fer, la construction d'infrastructures portuaires etc. Vaste programme pour un Etat national en formation mais programme empreint d'un volontarisme résolu.

### **3.3.1.1. UNE STRATÉGIE DE RATTRAPAGE INITIÉE PAR L'ETAT.**

Sous sa forme moderne, *nationale*, l'Etat est donc, en Turquie, de création récente. Il est un *projet* réalisé et non le fruit d'une évolution objective des faits. Aussi le verra-t-on s'échiner à réunir les éléments qui, devant assurer au pays la maîtrise du principe de composition, le renforceraient dans sa constitution et dans sa puissance comme Etat-nation. C'est l'industrialisation qui doit être le moteur de cette entreprise volontariste mais les bases mêmes du projet sont on ne peut plus précaires. « Dans les années 1920, écrit S. Kançal, économiste turc de l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul, l'économie turque présente toutes les caractéristiques d'une économie agraire attardée d'auto-entretien sur laquelle se greffe un secteur exportateur relativement peu développé en comparaison de celui d'autres pays»<sup>300</sup>. L'industrie n'occupait encore en 1927 que 7,4% de la population active selon le premier recensement effectué cette année-là. En termes de PNB, la part de l'industrie ne dépassait pas les 10% jusqu'en 1930. Comparativement à d'autres pays sous-développés comme l'Egypte, l'Inde ou le Mexique, c'est en Turquie que la concentration de la population active dans l'agriculture est la plus forte : 78,2% en 1927 ; une agriculture restée d'ailleurs très archaïque si l'on se reporte au recensement agricole effectué la même année : 4,8% seulement de la surface agricole utile (SAU) qui représentait 37% de la superficie du pays, étaient mis en culture<sup>301</sup>. C'est de surcroît une agriculture non spécialisée qui est pratiquée et les spéculations sont, hormis sur les côtes et le long des chemins de fer, de type vivrier (céréaliculture notamment). C'est dire que, si les activités industrielles étaient notoirement faibles, les autorités ne pouvaient compter sur l'agriculture pour en financer le développement. Tout au contraire, l'activité agricole elle-même nécessitait d'être développée – et financée – ce qui constituait, avec l'industrialisation, un objectif prioritaire pour la jeune République. Si

<sup>300</sup> *La longue marche de la Turquie vers la richesse des nations*, Economies et Sociétés n° 34, juin 1995, p179.

<sup>301</sup> Tous ces chiffres sont fournis par S. Kançal, op. cit. p 179 et suivantes.

on tient compte de la nécessité de maintenir la stabilité des prix (ce qui exclut le financement monétaire du développement) et de défendre la parité de la monnaie nationale (pour ne pas alourdir la facture des importations), on n'est pas loin d'avoir affaire à la quadrature du cercle. Avec cela, les autorités ont clairement annoncé la couleur en ce qui concerne le cadre institutionnel et social à mettre en place : il s'agit d'édifier un système socio-économique de type capitaliste. D'où le nom de capitalisme de rattrapage d'Etat donné à la politique économique menée au cours de la première phase d'industrialisation (1929-1950).

Cette politique reposait sur les investissements publics : déjà au cours des années 1920, la volonté de créer des industries lourdes avait non seulement été affirmée mais mise en pratique (création d'un complexe sidérurgique en 1925-26). Mais l'Etat investissait aussi dans d'autres branches d'industrie, en particulier les industries fabriquant ce qu'on appelait communément les trois produits blancs<sup>302</sup> : sucre, textile, ciment. Il va sans dire que les pouvoirs publics prenaient aussi en charge le développement des infrastructures économiques tels que les chemins de fer dont ils confièrent l'exploitation à une entreprise d'Etat créée à cet effet et à laquelle ils rattachèrent le réseau existant exploité par des compagnies étrangères nationalisées. Entre 1923 et 1935, la longueur du réseau est passée de 4.138 km à 6.939 km et les investissements ferroviaires représentaient déjà en 1929 plus de 10% du budget de l'Etat. L'Etat créa de nouvelles banques nationales et toute une panoplie d'instruments de régulation macroéconomique, institutions «concourant à la définition et à la mise en œuvre de la politique économique»<sup>303</sup> (la Grande Assemblée Economique, la Direction Générale de la Statistique, les Chambres de Commerce et d'Industrie, le Ministère de l'Economie, la Banque Centrale). Il modifia la structure de l'impôt en abolissant la traditionnelle dîme, impôt direct frappant lourdement la paysannerie et d'autres couches de la population<sup>304</sup>. Comme le dit S. Kançal, les conditions pour « renforcer l'hégémonie morale et culturelle de l'Etat»<sup>305</sup> étaient créées et l'on peut se demander en quoi le système ainsi mis en place s'apparente au capitalisme.

### **3.3.1.2. UN CAPITALISME SOUS HAUTE SURVEILLANCE ÉTATIQUE.**

Malgré les encouragements que lui ont prodigués les autorités publiques, l'industrie privée est restée faible en Turquie en raison de l'absence d'une véritable classe d'entrepreneurs «capable de supporter les contraintes financières inhérentes au risque industriel»<sup>306</sup>.

<sup>302</sup> Selon S.Kançal déjà cit.

<sup>303</sup> Id. p 183.

<sup>304</sup> Pour 1924, la dîme entre pour 22% dans les recettes budgétaires et représente 63% des impôts directs (chiffres donnés par S. Kançal).

<sup>305</sup> P184.

<sup>306</sup> P. Béraud, *Les voies étroites du libéralisme économique en Turquie*, in *L'ajustement structurel et après?* (sous la direction de O. .Castel), Ed. Maisonneuve & Larose 199, p 160.



Profitant essentiellement à d'anciens cadres du régime kémaliste et à des officiers de l'armée en retraite, les aides de l'Etat n'ont pas suscité cette dynamique industrielle qu'ailleurs le secteur privé acquiert de lui-même. Tout au contraire, se plaçant en aval des activités productives du secteur public, l'industrie privée contribue peu à l'effort d'industrialisation du pays, «se contentant de s'approprier les rentes occasionnées par les restrictions des importations et par la protection du marché domestique»<sup>307</sup>. Dans ces conditions, c'est à l'Etat que revenait l'initiative. C'est lui qui définit les grandes orientations de la stratégie d'industrialisation et qui crée les instruments de sa mise en œuvre. «Pendant plus de cinq décennies, écrit P. Béraud, l'influence prépondérante de l'intervention publique s'accompagne d'une vigoureuse politique protectionniste et d'une mise sous tutelle des grandes industries du pays»<sup>308</sup>. Cette stratégie « a permis de créer une base industrielle et de faire passer la Turquie dans le groupe des pays à revenu intermédiaire »<sup>309</sup>. C'est donc à une industrialisation à marche forcée<sup>310</sup> qu'on assiste alors que manquent à l'Etat les moyens de son financement. Aussi est-ce en recourant à la dette interne et externe, aux prélèvements obligatoires opérés sur le produit agricole puis aux revenus de transfert des travailleurs émigrés turcs que s'opère le financement de l'industrialisation dans ce pays.

Mais les difficultés ne sont pas que d'ordre financier : malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour créer un marché domestique protégé, celui-ci est resté peu étendu, limitant de ce fait la possibilité d'utilisation optimale des capacités de production installées. La mise en valeur des capitaux investis dans les complexes industriels du secteur public s'est trouvée compromise et la logique même qui a présidé à leur création – celle de l'intégration intersectorielle – s'est trouvée prise en défaut : des distorsions sont apparues qui se sont manifestées par « la tendance à l'emballement de la FBCF dans les entreprises d'Etat»<sup>311</sup> alors même que sévissait une pénurie d'offre de certains biens d'équipement, obligeant les autorités à recourir à leur importation au risque d'aggraver le déficit de la balance courante et de faire subir à l'économie de fortes tensions inflationnistes. De fait, c'est bien ce qui s'est produit : « la Turquie traverse une grande partie de la période 1923-1980 en accumulant des déficits internes et externes et en connaissant des crises répétées des paiements courants»<sup>312</sup>. Comme c'est bien souvent le cas en pareille situation, c'est par un financement monétaire que les autorités de ce pays ont pu poursuivre leur politique d'industrialisation par substitution d'importations. Il y eut tout à la fois redoublement de l'inflation et dépendance accrue à l'égard du crédit

<sup>307</sup> S. Kançal, op. cit. p184.

<sup>308</sup> Op. cit. p161.

<sup>309</sup> Etudes économiques de l'OCDE, Turquie, 1997, p 66.

<sup>310</sup> L'expression est de P.Béraud.

<sup>311</sup> Id. p 161

<sup>312</sup> Id.

international, ce qui a transformé l'économie turque en une économie d'endettement justiciable des mêmes traitements que les économies moins développées industriellement parlant : en butte à une crise permanente des paiements courants, la Turquie ne put éviter de passer par les fourches caudines de l'ajustement. En fait elle a même précédé les autres pays dans cette voie. Mais au moins, et à l'inverse de ceux-là, la Turquie a pu accéder à un certain développement industriel grâce à un projet étatique combinant investissements productifs à long délai de maturation et protectionnisme. «Le développement endogène des forces productives, écrit P. Béraud, a permis aux entreprises publiques et privées de s'inscrire à l'intérieur de structures spatio-temporelles fondées sur l'apprentissage technologique et organisationnel et sur des formes d'intégration industrielle»<sup>313</sup>. Le résultat a été que la Turquie a pu se placer sur les marchés extérieurs davantage par ses exportations de biens industriels que par ses exportations de produits alimentaires et autres matières brutes. Toutefois, et c'est là où apparaît toute la limite de sa politique industrielle, la balance commerciale de la Turquie par produit est structurellement déficitaire pour ce qui est des produits industriels alors qu'elle est excédentaire pour les produits alimentaires ainsi que l'indique le tableau ci-après.

---

<sup>313</sup> Les voies étroites du libéralisme économique en Turquie, op. cit. p162.

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Produits alimentaires et boissons transformés	+1001	+1354	+1214	+1218	+1223	+1222	+1276	+1255	+1252	+1238
Médicaments, produits chimiques	-277	-305	-275	-265	-238	-177	-136	-124	-127	-125
...	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Produits textiles et vêtements, produits en cuir, articles d'habillement	+277	+274	+227	+209	+147	74	-27	-22	-26	-13
Produits chimiques et produits organiques	-127	-147	-125	-135	-209	-229	-246	-219	-245	-45
Produits métallurgiques autres qu'acier, produits en caoutchouc, produits en plastique	+91	+32	+107	+55	-19	+12	+11	11	+11	+17
Machines et matériel de transport	-202	-202	-246	-272	-317	-415	-475	-493	-529	-636
Autres manufacturés divers	+173	+250	+202	+244	+262	+298	+240	+314	+405	+573
Total	1517	2073	2672	2132	2115	2454	2156	1867	1165	1177

Source : Direction Générale des Statistiques et du Commerce de l'OCDE et l'OCDE sur la Turquie (1997), pp. 119-120.

Les « .. » sont remplis dans ce tableau que les postes les plus significatifs.

#### *Balance commerciale par famille de produits (en millions de \$)*

Ce tableau montre clairement où se situe la faiblesse de cette politique : dans la mise sur pied d'un complexe de machines à même de répondre aux besoins de l'économie turque. Aussi, quelque velléité qu'elle ait eu de se développer et d'accéder à la modernité en adoptant le mode de vie occidental et jusqu'à son alphabet, la Turquie n'est pas de ces pays dont on peut dire qu'ils ont pleinement réussi à endogénéiser le principe de composition. On ne peut donc pas s'étonner de ce que le déficit structurel de la balance des biens et services soit dû en grande partie à la faiblesse caractérisée de son système productif ; faiblesse que M. Lanzarotti place au cœur de sa définition du sous-développement. Partant, si la balance des paiements n'est pas elle aussi déficitaire, c'est parce que la Turquie bénéficie d'apports en capitaux privés à long et à court termes très substantiels depuis 1986. Ce sont donc les prêts étrangers (investissements de portefeuille<sup>314</sup>) qui servent de facteur d'équilibrage de la balance des paiements. Les crédits étrangers ont néanmoins ceci de particulier qu'ils ne produisent d'effets pervers qu'à terme : à moins de disposer de ressources-miracle pour faire face au service de la

dette, ils alourdissent la dette extérieure du pays et se soldent par une crise des paiements extérieurs en cas de déficit persistant de la balance des biens et services. De fait, c'est bien ce qui s'est produit en Turquie puisque la dette à moyen et long termes y est passée de 32.605 millions de dollars en 1987 à 58.808 millions de dollars en 1995 et que la dette à court terme est passée de 7.623 à 19.234 millions de dollars au cours de la même période<sup>315</sup>. Quelle conséquence cela a-t-il sur l'économie turque ? La contraction de la demande intérieure évidemment, étant donnée la dépréciation impressionnante de la livre turque<sup>316</sup> qui a conduit à une inflation et à une expansion monétaire considérables. « L'inflation forte et persistante sape la vitalité de l'économie turque » note l'étude de l'OCDE susmentionnée<sup>317</sup> qui incrimine la politique gouvernementale sans établir de lien formel entre l'inflation, l'afflux des capitaux étrangers à dominante spéculative et la faiblesse de l'économie réelle de la Turquie perceptible à travers le poids relatif de la production de machines et autres matériels dans la structure du système productif. L'inflation se traduit par un accroissement considérable de la masse monétaire. En milliards de livres turques, l'agrégat M1 est passé de 19.558 à 831.415 entre 1987 et 1996 alors que l'agrégat M2 est passé dans le même temps de 47.139 milliards de livres turques à 2.801.675 milliards<sup>318</sup> ! L'étude susmentionnée de l'OCDE conclut à une financiarisation accrue de l'économie turque en situation de grande incertitude alimentée tant par l'instabilité politique que par la dérive des paramètres monétaires dont le taux d'intérêt, devenu prohibitif et dissuasif pour cette raison l'investissement.

Toute la question est maintenant de savoir si le degré de maîtrise du principe de composition atteint par la Turquie dépasse le point en deçà duquel la libéralisation économique ne met pas en cause l'existence de l'Etat-nation et n'est pas synonyme d'un retour en arrière dans la quête historique du devenir social amorcée par Mustapha Kémal. Au vu des développements récents de la scène politique turque<sup>319</sup>, le projet kémaliste est, sinon en passe d'être abandonné, du moins en butte à de sérieuses difficultés. Sur le plan économique, l'embellie dont fait état l'étude de l'OCDE pour les années 1996 et 1997 ne peut occulter les difficultés du pays en sorte qu'on peut se demander si la stratégie de substitution aux importations adoptée par la Turquie ne rencontre pas une limite dans l'étroitesse du marché intérieur dont pourtant on a dit qu'il était de nature à conférer du

<sup>314</sup> Les investissements directs étrangers sont plutôt faibles : de l'ordre du milliard de dollars depuis 1986 selon l'étude susmentionnée de l'OCDE.

<sup>315</sup> Selon étude de l'OCDE susmentionnée, p 120.

<sup>316</sup> « En 1983, il fallait 225 livres turques pour acheter un dollar des Etats-Unis ; en mars 1997, un dollar valait 125.000 livres turques », Eude de l'OCDE (1997), page 2.

<sup>317</sup> Page 47.

<sup>318</sup> Id. p 120.

<sup>319</sup> Après avoir été interdit, le parti islamiste turc reconstitué sous un autre nom a été plébiscité lors des élections législatives de 2002, obligeant le président de la république à désigner en son sein le nouveau premier ministre.

sens au projet national. Si tel est le cas, la Turquie est placée devant la nécessité sinon de changer complètement de stratégie pour adopter celle fondée sur la promotion des exportations, du moins de trouver un compromis entre celle-ci et celle-là de façon à accroître les capacités d'absorption du marché tout en poursuivant sa quête d'une plus grande maîtrise du principe de composition sur des bases nationales. Encore faut-il, pour ce faire, que la libéralisation ne soit pas, comme ce semble être le cas, réduite à n'être qu'un motif pour le capital étranger de se valoriser en Turquie sur des bases spéculatives.

### **3.3.1.3. UNE LIBÉRALISATION D'ABORD HÉSITANTE PUIS RÉVOLUE.**

Comme il a été dit précédemment, le projet étatiste de développement économique de la Turquie et plus spécialement son volet industrialisation s'est heurté d'emblée à la contrainte du financement. Il ne fut possible ni de pressurer outre mesure les paysans<sup>320</sup>, ni de disposer de quelque autre source interne de financement en dehors de la planche à billets. C'est donc à l'endettement externe que les autorités eurent très tôt recours. Ayant contracté alliance avec l'Occident contre les pays du bloc soviétique après la guerre, la Turquie a certes bénéficié de l'aide américaine dans le cadre du plan Marshall pour sa reconstruction et son développement. Mais cette aide n'a pas été sans réciprocité : experts étrangers et missions officielles de l'OECE puis de l'OCDE se sont succédés dans le pays pour énoncer la même recommandation, la nécessité de la libéralisation économique. Cette recommandation heurtait de front l'idéologie étatiste très ancrée dans la mentalité des dirigeants, mais elle s'imposait à la Turquie ne serait-ce que parce que ce pays était membre de l'OECE et qu'à ce titre obligation lui était faite de libéraliser son commerce extérieur. Or les conditions économiques d'après-guerre étaient plus que défavorables : après avoir été excédentaire de 1930 à 1946, la balance commerciale de la Turquie devint chroniquement déficitaire. L'aide américaine étant insuffisante, c'est par les crédits étrangers que ce déficit a pu être comblé plutôt que par un surcroît d'exportations.

La politique d'ouverture économique prônée par le Parti démocrate de Menderes arrivé au pouvoir par les élections en 1950 avait essuyé un cuisant échec en raison de la baisse des exportations qu'avait induite la contraction de la demande en provenance de l'Europe d'après-guerre en butte à des difficultés économiques internes. Aussi était-on vite revenu, avec le coup d'Etat militaire de 1960, à l'idéologie étatiste combinant les principes de la planification avec ceux du libéralisme sous la dénomination éloquente de *capitalisme de rattrapage d'Etat*. Bien évidemment, la libéralisation du commerce extérieur *fit les frais* de cette nouvelle orientation de l'économie. Le contrôle des échanges extérieurs fut rétabli : licences d'exportation et d'importation, primes à l'exportation, remise d'impôts et autres subventions furent, avec l'instauration de barrières tarifaires, autant d'instruments de la nouvelle politique en la matière.

Mais l'économie turque croulait déjà sous le poids de la dette extérieure. Pays membre de l'OCDE, la Turquie a dû accepter de passer par l'ajustement structurel pour réduire l'impact du service de la dette sur le déséquilibre de la balance des paiements. Par deux fois en quinze ans (1965 et 1978-80), le pays a bénéficié d'un rééchelonnement de sa dette extérieure en contrepartie de quoi il a procédé à un ajustement autonome

---

<sup>320</sup> On rappellera tout de même que la dîme pesait lourdement sur cette catégorie de la population majoritairement pauvre.

consistant à réduire les prélèvements opérés par les entreprises et les collectivités publiques sur le budget de l'Etat ; mesure qu'on avait crue suffisante pour rétablir les grands équilibres.

Il n'en fut rien et pour cause ! Bien que la nouvelle politique budgétaire ait exercé un effet déflationniste, l'expansion monétaire est restée élevée : le taux d'augmentation de l'offre de monnaie qui était de 5,6 points supérieur au taux de croissance du revenu national en 1962-63, est passé à 31,8 points au dessus de ce dernier entre 1975 et 1979<sup>321</sup>. Ce fait est, paradoxalement, le résultat de la libéralisation économique : à l'instar des autres prix, les salaires dans le secteur public et surtout dans le secteur privé ont augmenté plus que proportionnellement au taux de croissance du revenu national, bénéficiant eux aussi de la vague des libéralisations (libéralisation du marché du travail). Ce n'est que vers la fin de la décennie 1970 que, la demande intérieure sévèrement réprimée, la monnaie nationale fortement dépréciée, les salaires réels furent ramenés à un niveau compatible avec l'accroissement de la productivité. Celle-ci a bénéficié du fait que la plupart des investissements productifs réalisés pendant toute la période dite de capitalisme de rattrapage d'Etat, étaient maintenant arrivés à maturité, ce qui a eu pour effet d'abaisser les coûts de production à des niveaux compétitifs sur les marchés extérieurs. C'est bien entendu dans les industries manufacturières que ces investissements ont été réalisés en majeure partie. Sur la période 1963-1976, le taux de croissance annuel moyen de la productivité totale des facteurs dans les industries manufacturières est de l'ordre de 2,1%, pourcentage jugé satisfaisant par S. Kançal sur une période de près de quinze ans marquée par les deux chocs pétroliers (de 1973 et 1979) ayant eu pour effet d'alourdir considérablement la facture énergétique de la Turquie. Mais le développement des industries manufacturières ne reflète que faiblement le degré de maîtrise du principe de composition dans la mesure où elles ne représentent pas le cœur du complexe industriel d'un pays où a lieu l'application des innovations techniques les plus déterminantes.

On sait, pour l'avoir explicité dans les pages qui précèdent, que l'élévation de la productivité est le signe d'un changement de régime d'accumulation. De fait la Turquie « a aujourd'hui une position intermédiaire entre les économies très développées à faible protection douanière et les nouveaux pays industriels devenus à leur tour de redoutables concurrents grâce à des coûts salariaux sensiblement moins élevés [que ceux ayant cours en Turquie] »<sup>322</sup>. C'est de cette position intermédiaire que la Turquie tente à présent de tirer avantage en accélérant la libéralisation, aidée en cela par le FMI et l'OCDE.

Un accord de confirmation de trois ans signé avec le FMI et une aide spéciale de l'OCDE soutinrent en effet le programme de T. Ozal devenu chef du gouvernement après le retrait des militaires de la scène politique. Développement des marchés des capitaux, création de la Bourse des valeurs d'Istanbul, abandon par la Banque Centrale de la fixité des taux d'intérêt directs sont autant de mesures censées réguler autrement

<sup>321</sup> Chiffres donnés par S. Kançal, op. cit.

<sup>322</sup> P.A Carpentier, la Turquie, pays de tous les défis, Revue Futurible, novembre 1994, p 106.

l'économie que de la façon dont cela se faisait, c'est-à-dire de façon administrative. Un programme de privatisation des entreprises et des banques publiques fut mis en œuvre tandis que des mesures sont prises pour améliorer les rentrées fiscales.

Les résultats parurent probants puisque la croissance économique reprit à partir de 1981. Le PIB réel augmenta de 4,8% en moyenne pendant toute la décennie 80 alors que ce taux n'était que de 2,7% pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Mais il faut croire que ce ne fut là que l'effet provisoire des mesures de libéralisation qui ont bénéficié de l'appui financier du FMI et de l'OCDE : malgré la bonne tenue de la croissance depuis 1992, on assiste à partir de 1994 à une aggravation des déséquilibres macroéconomiques. Tandis que l'inflation a atteint des sommets jamais égalés dans la zone OCDE à laquelle appartient – faut-il le rappeler – la Turquie, la balance commerciale, entraînée par la vigoureuse expansion de la demande intérieure, n'a pas cessé d'être déficitaire depuis 1985, signe tout à la fois d'un dynamisme réel de l'économie et de sa faiblesse caractérisée.

### **3.3.2. Egypte : un régime autoritaire aux ressources limitées mais aux ambitions démesurées.**

L'Égypte appartient à ce groupe de pays sous-développés qui ont choisi, au lendemain de leur libération à la suite d'un coup de force militaire, la voie socialiste de développement, et qui se sont largement appuyés sur l'aide que l'URSS leur a apportée. D'emblée ils ont donc affiché leur rejet du libéralisme au risque de s'attirer les pires ennuis de la part des pays membres l'OCDE et de l'Alliance atlantique.

Sans doute faut-il voir dans ce choix la conséquence logique du mouvement historique qui les a amenés à secouer le joug de la colonisation plutôt que le seul effet de l'influence idéologique des pays du bloc socialiste. Comme, de surcroît, les traditions communautaires n'ont pas complètement disparu dans ces pays alors que les structures et institutions correspondantes ont été abolies, les régimes autoritaires qui ont été instaurés n'ont pas eu besoin au départ de violenter la société pour édifier un ordre social combinant en un savant mélange les restes de communautarisme de la société traditionnelle avec les vestiges du libéralisme légués par le régime colonial. La résultante fut une forme de socialisme spécifique sans principes définis si ce n'est une vague référence au marxisme destinée à justifier l'étatisation de l'économie.

C'est au début des années 1950 que le processus d'étatisation de l'économie égyptienne a été enclenché après que le roi Farouk eut été déposé par un groupe d'officiers libres dirigé par Djamel Abdennasser. Sous l'impulsion de ce dernier, l'État s'est emparé des principaux leviers de commande de l'économie obéissant ainsi à ce que l'on a cru être l'expression de la volonté générale. Un programme de nationalisation des biens appartenant aux étrangers a d'abord été mis en application, suivi d'un programme d'*égyptianisation* de l'encadrement. Puis la réforme agraire fut instituée tandis que, dans l'industrie, on jetait les bases d'un secteur public englobant tous les secteurs d'activité. En 1960 la mainmise de l'État sur l'économie était quasiment achevée, rendant impérative l'adoption de méthodes de planification de type soviétique, donnant ainsi l'occasion pour un rapprochement de l'Égypte avec les pays du bloc socialiste<sup>323</sup>.

Dans le cadre du plan quinquennal (1960—1964), la politique économique élaborée par les autorités avait pour objectif prioritaire la création d'industries de substitution aux importations et visait alors à réduire la dépendance à l'égard de l'ancien occupant (Angleterre). Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur avait été institué pour assurer le contrôle étatique sur les importations du secteur public industriel et permettre le contingentement strict des importations du secteur privé. Toléré, celui-ci n'en était pas moins soumis au système des autorisations gouvernementales pour tout ce qui touchait à son activité.

Quant au secteur public industriel, il bénéficiait de la majeure partie des investissements d'origine étatique dont la répartition allait en priorité à partir de 1965 à l'industrie mécanique, à la métallurgie et aux textiles qui étaient considérées alors comme des industries stratégiques. Le secteur industriel a dès lors pris un essor considérable à la faveur de la politique protectionniste qui était adoptée et du contrôle strict du change qui l'accompagnait. L'impulsion donnée au programme d'industrialisation à partir de la guerre de Suez (1956) n'a donné ses fruits que vers le milieu des années 1960, période à laquelle la restructuration étatique de l'économie s'était fortement consolidée autour des industries de base. Par ailleurs, les effets de la croissance sur le revenu et l'emploi n'ont été effectifs qu'à cette période : en raison du développement considérable qu'a connu le secteur public, un transfert des richesses du haut vers le bas de l'échelle sociale s'est produit, suivant en cela le principe de l'égalitarisme qui était à la base de la politique de l'Etat. Ce transfert a eu pour effet notable un changement conséquent de la structure de la consommation que préfigurait déjà la réforme agraire et le développement de l'emploi industriel. Ce fut néanmoins l'instauration du système des prix subventionnés qui a été le véritable instrument de la politique sociale du gouvernement.

Mais cette politique n'allait pas tarder à produire les effets pervers qui, dans la phase ascendante de l'industrialisation, l'accompagnaient nécessairement : l'accroissement sans contrepartie productive de la masse salariale qui s'inscrivait dans la logique distributive qu'avaient adoptée les pouvoirs publics dans un élan de générosité propre au communautarisme, se traduisait rapidement en déficits d'exploitation cumulatifs dans les entreprises d'Etat. Celles-ci recouraient aux subventions publiques pour réaliser un équilibre financier précaire. Comme les ressources de l'Etat n'étaient pas illimitées, ce mode de financement des déficits se répercutait négativement sur l'état des finances publiques et sur celui de la balance des paiements. A partir de 1974, le successeur de D. Abdel Nasser allait inaugurer une nouvelle politique sous l'appellation de *l'Infitah* – l'ouverture – dont le volet économique allait prendre l'aspect d'une remise en cause totale, du moins dans son principe, des modes de gestion et de régulation mis en place sous Nasser.

L'*Infitah* est le nom donné à la libéralisation économique en Egypte. Celle-ci s'appuyait sur un retournement complet des alliances du nouveau régime. Naguère amie et alliée de l'Urss, l'Egypte devint, avec Anouar Sadate, une tête de pont des Etats-Unis au proche Orient<sup>324</sup>. Sur le plan économique, le régime s'est d'emblée engagé dans une

---

<sup>323</sup> On se souvient que, dans la crise du canal de Suez de 1956, l'Urss avait lancé un ultimatum aux trois pays de la coalition qui ont mené l'attaque contre l'Egypte (France, Angleterre, Israël) pour la faire revenir sur sa décision de nationaliser le canal.



politique d'ouverture sans oser pour autant s'attaquer de front aux tenants de « l'orthodoxie nassérienne ». Dans le document de travail dit « document d'octobre »<sup>325</sup> *l'esprit d'ouverture* dont ont fait preuve les nouvelles autorités n'a pas empêché que soit explicitement reconnu le rôle du secteur public dans le développement économique. En conséquence, les mesures de libéralisation annoncées étaient davantage axées sur l'appel aux capitaux étrangers plutôt que sur la désétatisation. La libéralisation s'est donc traduite par la levée des obstacles non tarifaires à l'importation, par la révision du système de change, par l'ouverture de zones franches autour du canal de Suez et par la promotion de l'investissement privé. L'essor de l'investissement a été favorisé par la conjonction de nombreux facteurs parmi lesquels la hausse des prix du pétrole, la reprise du trafic sur le canal de Suez, l'afflux de touristes étrangers et les envois d'argent des travailleurs émigrés, au nombre de trois millions dans les pays du Golfe arabe. Les ressources du pays ayant ainsi augmenté, on a assisté à une très forte hausse de la consommation interne, ce qui a donné prise à l'illusion d'une prospérité durable. La faible productivité des entreprises publiques liée au maintien d'un bas niveau des prix à la production et au gonflement inconsidéré de la masse salariale a vite fait de produire des effets en contraste violent avec le climat ambiant : de graves pénuries de denrées alimentaires, une baisse sensible du pouvoir d'achat due à l'inflation et l'effondrement du système de distribution des produits de première nécessité ont eu raison de la prétendue prospérité. Des émeutes ont éclaté au Caire en janvier 1975, amenant le gouvernement à reconsidérer certains aspects de sa politique de l'Infitah. La pression sociale s'étant maintenue pendant toute la deuxième moitié des années 1970, l'Etat n'eut d'autre choix que de revenir à la politique nassérienne de maintien des grands équilibres économiques et sociaux.

Mais la crise n'en était qu'à ses débuts. Dans les années 1980, l'Egypte allait connaître les pires ennuis. Avec la chute brutale des recettes pétrolières à partir de 1986, la balance courante enregistre un déficit annuel de l'ordre de 2 milliards de dollars<sup>326</sup>, obligeant les autorités à recourir à l'emprunt extérieur dont l'effet est d'aggraver le service de la dette que le pays ne pouvait déjà pas honorer. L'image de l'Egypte auprès des bailleurs de fonds internationaux n'a cessé dès lors de se dégrader malgré l'appui des Etats-Unis, jusqu'à ce jour de mai 1987 où fut signé avec le FMI un accord de stabilisation macroéconomique, immédiatement suivi d'un accord de rééchelonnement avec le Club de Paris. Ces accords n'ayant apporté aucune amélioration sensible de la situation, l'Egypte s'est trouvée contrainte d'accumuler des retards de paiement dans les remboursements de sa dette dont le service s'élevait en 1990 à 11,4 milliards de dollars<sup>327</sup>. La gravité de

<sup>324</sup> Dans son livre *CIA, guerres secrètes, 1981-1987*, Bob Woodward révèle que non seulement la CIA et la NSA disposaient d'un réseau d'écoutes électroniques et d'agents en Egypte – y compris au sein du gouvernement - mais que ce pays était devenu, avec l'Arabie Séoudite, le lieu de transit des armes que les Etats-Unis envoyaient à la résistance afghane. (Voir pp 93 et 111). Ed. Stock 1987.

<sup>325</sup> Il s'agit du document qui renferme les principes de l'Infitah publié en octobre 1974 par le gouvernement égyptien pour mobiliser l'opinion en faveur de la nouvelle politique.

<sup>326</sup> F. Clément, *Revue Egypte-Monde Arabe* n°9 (Introduction), 1<sup>er</sup> trimestre 1992, p 7.

la situation économique et sociale engendrée par l'asphyxie financière contraignit le gouvernement égyptien à accepter un nouveau plan de stabilisation et d'ajustement structurel et de se soumettre ainsi aux conditionnalités dictées par le FMI. Depuis 1990, la libéralisation de l'économie égyptienne s'annonce comme une marche forcée vers l'économie de marché après que furent balayées les résistances internes, d'ordre sociopolitique, aux changements projetés.

Les autorités égyptiennes étaient confortées dans cette démarche par l'attitude plus que conciliante des Etats-Unis d'Amérique et des autres pays de la coalition qui s'était formée contre l'Irak au tout début de ce qu'il est convenu d'appeler la première guerre du Golfe. L'Egypte obtint un soutien fort de ces pays pour mener à bien le programme d'ajustement structurel auquel elle avait souscrit. En sus des sommes débloquées au titre des prêts d'ajustement, des allègements de dette (14 milliards de dollars) ou de l'effacement pur et simple de celle-ci (18,2 milliards de dollars), le montant cumulé de l'aide internationale s'éleva à 17,25 milliards de dollars, ce qui a contribué à desserrer l'étau sur l'économie du pays. Pourtant les conditions étaient loin d'être réunies pour que le pays réussît la libéralisation si, comme cela a maintes fois indiqué dans la présente étude, on veut signifier par libéralisation la transition à l'économie de marché entendue comme système d'économie doté de la capacité de se reproduire sur ses propres bases.

Bien que l'Egypte ait été – et reste – la première puissance industrielle du monde arabe, elle ne dispose pas d'un système de production de machines à même de soulager son économie du poids des importations des biens d'équipement qui représentent 25% du total des importations et 43% du déficit commercial accumulé<sup>328</sup>. C'est dire si le pays reste *sous-développé* au sens où M. Lanzarotti emploie ce concept – d'autant plus sous-développé que, disposant d'un vaste marché intérieur de près de 60 millions d'habitants, son appareil productif est *incomplet* et *obsolète*<sup>329</sup>.

Cette situation est typiquement celle d'un pays qui, ayant entrepris de s'industrialiser, n'a pu néanmoins accéder ne serait-ce qu'au premier palier de la maîtrise du principe de composition. Mais les causes de cet état de faits ne sont pas de nature purement économique.

L'Egypte est de ces pays qui ont été tenus longtemps sous le joug colonial. La *suzeraineté morale* qu'exerçait sur elle la Sublime Porte a survécu à l'effondrement de l'empire ottoman et à la décolonisation en la forme d'un régime monarchique peu enclin à sortir le pays de sa léthargie. Le groupe des officiers libres qui a déposé le roi Farouk avait au contraire des ambitions démesurées : il s'agissait rien moins que de faire de l'Egypte la conscience du monde arabe (encore en partie sous domination étrangère) et le champion des luttes pour son émancipation. D'où le caractère éminemment politique des actions du nouveau régime comme celle ayant conduit (après une guerre éclair qui ne s'est soldée par la victoire que grâce à l'ultimatum lancé par Kroutchev aux coalisés<sup>330</sup> du

<sup>327</sup> Id. p 8.

<sup>328</sup> Chiffres cités par F.Clément, op. cit. p10.

<sup>329</sup> F.Clément, op. cit. p12.

haut de la tribune de l'ONU) à la nationalisation du canal de Suez.

Mais le pays n'en avait pas fini avec les guerres. La guerre des six jours a littéralement anéanti ses forces de défense et c'est au prix d'un effort de réarmement et de réorganisation titanesque qu'il put, six ans plus tard, rétablir un équilibre précaire avec Israël pour reconquérir le prestige dont jouissait l'Égypte au sein des populations des pays arabes qui reportaient sur elle leur soif de justice – et de reconnaissance. Or le fardeau était trop lourd.

Sans doute ne faut-il pas voir dans l'initiative d'Anouar Sadate de 1977 un acte de trahison mais une tentative de recentrage de la problématique proche-orientale pour donner un second souffle à l'économie égyptienne, sortie exsangue de trois guerres contre Israël financé, équipé et soutenu par les principales puissances occidentales. Mais le pays n'avait manifestement pas atteint le degré minimum de maîtrise du principe de composition pour tirer avantage de son retrait stratégique de la scène proche-orientale. Réduit à vivre des revenus pétroliers et des revenus de transfert, des produits du tourisme et autres redevances sur le canal de Suez, l'Égypte ne put se passer de l'aide étrangère ; revenus et aide qui ont fini par transformer le système d'économie égyptien en un système à base de rente avec ce que cela implique d'abandon de toute visée nationale du développement et – conséquemment – de toute volonté politique d'indépendance vis-à-vis des puissances tutélaires.

C'est dans ce contexte que la libéralisation a été décrétée, donnant prise aux mêmes critiques que celles que nous aurons à formuler à l'endroit de la politique algérienne de réforme. S'il n'est plus de bon ton de soutenir *mordicus* la nécessité d'un développement autocentré (eu égard à l'inefficacité avérée de l'économie étatisée), on ne peut s'empêcher de noter que la remise en cause des secteurs économiques d'Etat dans les pays arabes à la faveur de la libéralisation est porteuse des prémises de l'affaiblissement de l'Etat-nation. Car la libéralisation « constitue davantage un processus subi par des pays en position de faiblesse que le résultat d'une dynamique privée »<sup>331</sup>

Le 20<sup>e</sup> siècle a connu le plus grand nombre de conflits armés dans le monde et les guerres les plus dévastatrices. Il fut aussi le siècle des plus grandes avancées scientifiques et techniques ainsi que celui où le plus grand nombre de peuples de la planète se sont libérés du joug colonial. Relatant toutes les facettes de ce qu'il appelle « le court vingtième siècle »<sup>332</sup>, E. Hobsbawm est fondé à le qualifier d'« âge des extrêmes »<sup>333</sup>. Il le fut en effet à tous points de vue. Au point de vue politique, les derniers Etats impériaux d'Ancien Régime se sont effondrés tandis que s'opérait dans la conflagration générale la reconfiguration de l'espace *vital* de chaque Etat-nation.

En fait d'espace vital, c'est, au point de vue économique, d'un espace de valorisation

<sup>330</sup> Angleterre, France, Israël.

<sup>331</sup> Louis Blin, L'économie égyptienne, libéralisation et insertion dans le marché mondial, Ed. L'Harmattan, 1994, p9.

<sup>332</sup> Par opposition au « long dix-neuvième siècle » qui s'étale sur 125 ans (de 1789 à 1914).

<sup>333</sup> L'âge des extrêmes, Ed. Le Monde, 1999.

du capital que telles nouvelles grandes puissances avaient le plus besoin quitte à se *mettre à dos* les anciennes. Anciennes ou nouvelles, toutes n'aspiraient qu'à élargir leur propre espace de valorisation du capital tant leur potentiel de production, aiguillonné par le plus haut degré de maîtrise du principe de composition jamais atteint, sollicitait de nouveaux marchés pour continuer de fonctionner à pleins rendements.

Par deux fois, cette politique a conduit à la guerre mondiale, anéantissant le potentiel économique des puissances en guerre sans jamais pourtant mettre en péril leur capacité à élever le degré de maîtrise du principe de composition auquel elles sont arrivées. Dans la foulée, nombreux sont les peuples des pays d'Asie et d'Afrique encore asservis, à ressentir un besoin irrépressible de libération au point de les mener à déclencher de nouvelles guerres à l'issue desquelles ils ont accédé à l'indépendance.

Dans ces pays, seul existait à l'indépendance, un embryon d'Etat né d'un *consensus* entre des couches sociales elles-mêmes embryonnaires qui se sont soulevées ensemble contre l'occupant. Le plus souvent, l'armée est apparue comme la seule force organisée capable de mener avec quelque chance de succès *la bataille pour le développement*. Dans les faits, cette bataille s'est confondue avec celle menée pour l'affirmation de l'Etat comme sujet de droit reconnu internationalement et avec une troisième bataille tendant à réunir en une nation des ethnies et des peuples disparates que la colonisation a tenus sous le même joug. Toute la difficulté consistait à ce que ces communautés reconnussent en la nouvelle nation leur être collectif unique. Le plus souvent, ce travail aux multiples implications a dû être mené à contre-courant des idées dominantes professées par les tenants des nouvelles formes d'assujettissement économique.

Prenant leur inspiration et cherchant leurs modèles parmi les pays du *bloc socialiste*, nombreux ont été les pays qui ont cru pouvoir édifier un système d'économie productive échappant aux règles et aux impératifs de l'économie de marché. D'autres ont adopté les principes du libéralisme, optant par la même occasion pour l'alignement sur les pays du *monde libre* dont ils sont devenus des alliés et même parfois des têtes de pont de ces pays dans leur continent. Tous ou presque ont néanmoins lancé des programmes ambitieux d'industrialisation à un moment où le niveau de développement des forces productives à l'échelle mondiale atteignait des sommets jamais égalés, ce qui a placé les pays nouvellement indépendants devant des exigences inaccessibles pour leur économie. La bataille pour le développement s'est muée en une course effrénée pour le progrès technique rendant obsolètes avant même leur mise en exploitation les équipements industriels acquis à des prix prohibitifs auprès des pays à économie de marché évoluée. L'industrialisation qui se heurtait à des obstacles exogènes auxquels ni l'Allemagne ni le Japon n'avaient été confrontés en leur temps, rencontrait par ailleurs une limite endogène dans l'inadéquation entre le modèle de développement mis en œuvre et les conditions techniques, sociales et économiques de leur application, ce qui n'était pas de nature à faciliter la maîtrise du principe de composition dont ils n'avaient pu assimiler que des bribes. Le processus même d'industrialisation ne tardait pas alors à se trouver bloqué et l'économie à entrer en crise.

C'est dans ce contexte que les pays ayant maintenant assis durablement leur domination économique sur les autres ont entrepris de prôner la libéralisation à l'échelle mondiale sans se soucier des difficultés rencontrées par ces derniers dans leur tentative

désespérée d'endogénéiser le principe de composition.

Après avoir montré, sur l'exemple de la Russie et de la Corée du sud confrontées à la crise de leur modèle d'accumulation et sur l'exemple de la Turquie et de l'Égypte en butte à des difficultés nées de leur insuffisante maîtrise du principe de composition, les limites de la libéralisation, nous nous proposons de relater dans le chapitre qui suit les points de vue divergents des théoriciens de l'économie du développement concernant les causes et les conséquences du sous-développement. L'approche orthodoxe qui a prévalu au sein des organismes multilatéraux de financement (FMI, Banque Mondiale) ayant fourni à tous les pays en transition le même modèle de résolution de la crise qui les secouait – modèle dénommé programme d'ajustement structurel – celui-ci fera ensuite l'objet d'une présentation synthétique et critique, l'aspect critique étant fondé sur de nouvelles recherches relatives à l'économie d'endettement et à la nature du sous-développement.

## **Chapitre quatrième : De l'économie d'endettement à l'économie sous ajustement : vrais problèmes et fausses solutions pour les pays n'ayant pas la maîtrise du principe de composition.**

Dans le chapitre deuxième de la présente recherche, il a été fait état du rapport intime que le pouvoir entretient avec l'argent. Etudiant l'Occident médiéval, J.L. Corriéras a pu montrer la face cachée de la toute-puissance du seigneur : plus que d'être chef de guerre ou justicier, celui-ci détenait son pouvoir du fait qu'il était d'abord un créancier.

Le système des rapports féodaux ne se réduisait certes pas à un asservissement par l'argent de paysans libres possédant en propre un lopin de terre qu'ils ne pouvaient exploiter, faute de moyens. C'est par les liens du servage que, même libérés, ils furent dans cet état de pauvreté qui les obligeait à contracter au prix fort des dettes dont ils n'allaient plus pouvoir se délier. Mais les rapports d'argent avaient maintenant toute la vigueur nécessaire pour bouter hors du champ social les rapports d'exploitation propres au système féodal. Le seigneur lui-même, on l'a vu, avait fait les frais de cette mutation. Ce sont les marchands qui, désormais, allaient occuper le devant de la scène. S'étant enrichis comme jamais en pratiquant le négoce entre continents, puis la traite des noirs, enfin le crédit à l'Etat, les marchands n'ont pas tardé à transformer l'ensemble des rapports économiques et à les organiser autour de la catégorie *argent*, expression fluctuante de la valeur en laquelle se résout en permanence le procès constamment renouvelé de *substantiation* de la richesse sociale. Désormais, il n'est point besoin de montrer sa force autrement qu'en faisant étal de sa fortune pour *en imposer* à tous ceux qui, héritiers de serfs libérés de toute attache à la glèbe et réduits à l'état de pauvres hères, exploitants de quelques lopin de terre ou artisan rivé à quelque instrument, n'ont de richesse que ce que leur apporte quotidiennement le procès de mise en valeur de leur propre force de travail.

Mais la toute-puissance de l'argent <sup>334</sup> ne s'est pas arrêtée là ; les marchands ne se sont pas contentés d'en amasser par pelletés au moyen du commerce ou du crédit à l'Etat : ils se sont emparé des activités productives d'abord en fournissant du travail à domicile aux artisans, puis en regroupant ces derniers dans des ateliers, ensuite en créant des manufactures, enfin en transformant celles-ci en fabriques, les fabriques en usines et les usines en complexes industriels intégrés. Ils ont ainsi pu tirer avantage non seulement de l'exploitation de la force de travail des gens, mais aussi de la domestication des forces naturelles que les développements impétueux de la science et de la technique leur ont assurée.

Ce faisant, la bourgeoisie n'a pas renoncé pour autant au commerce comme moyen de faire de l'argent. Tout au contraire, elle a opéré un renversement spectaculaire dans l'ordre des rapports économiques jusque-là en vigueur. Paraphrasant K Polanyi, il faudrait appeler la *grande transformation* ce bouleversement de l'ordre des déterminations sociales. L'argent n'est plus en effet un simple intermédiaire – occasionnel ou nécessaire – des échanges : il est leur finalité même. De M-A-M (marchandise – argent – marchandise), on est passé sans coup férir à A-M-A (argent – marchandise – argent) <sup>335</sup>. Du coup l'argent acquit une existence autonome au point de se passer complètement de l'intermédiation de la marchandise pour se valoriser. A-A', telle est, réduite à sa plus simple expression, la formule de valorisation du capital. Et les banques se multiplièrent, faisant de l'argent avec de l'argent comme si l'argent recelait en lui-même cette propriété qu'on croyait réservée aux êtres vivants : celle de se multiplier en faisant des petits.

On sait ce qu'il en est en réalité : expression de la valeur, l'argent ne peut être délié du procès de production de celle-ci et ne peut donc se passer de la marchandise pour se valoriser. Si les banques n'ont besoin que de disposer de fonds prêtables (A) pour réaliser A', c'est parce que l'emprunteur aura fait des profits avec l'argent emprunté qu'il aura investi productivement – c'est-à-dire employé à produire des marchandises de valeur supérieure à la valeur des intrants – ce qui lui permet de rembourser la banque de l'argent emprunté augmenté des intérêts dont les contractants auront convenu au préalable du taux et des autres modalités.

Point n'est besoin de rappeler ici que c'est en faisant travailler au-delà du temps nécessaire à sa propre reproduction une main-d'œuvre quantitativement et qualitativement adéquate au procès spécifique de mise en valeur du capital engagé par l'investisseur dans une branche donnée de la production sociale que celui-ci (capitaliste de son état), peut espérer tirer un profit à même de le rémunérer de ses efforts ( et des risques qu'il prend) tout en lui permettant de servir sur le capital emprunté le montant dû au titre des intérêts. D'ailleurs le capitaliste ne travaille pas avec le seul argent des banques : il possède en propre une partie du capital et il réinvestit régulièrement une bonne partie des profits pour s'assurer une certaine autonomie vis-à-vis des établissements de crédit. A en croire P. Bairoch, l'un des « facteurs structurels ayant

---

<sup>334</sup> L'expression est de M. Beaud in *Le basculement du monde*, Ed. La Découverte, Paris 2000.

<sup>335</sup> M-A-M et A-M-A' sont les formules célèbres par lesquelles Marx avait rendu compte de la transition du système de production marchande simple au système de production marchande capitaliste.

favorisé la diffusion régionale de la révolution industrielle [en Europe] réside dans les hauts profits et l'autofinancement»<sup>336</sup>. Autrement dit, c'est bien A-M-A' qui est la formule générale du capital et non pas A-A' qui ne s'applique qu'au capital financier dont la tâche consiste à capter l'épargne des agents économiques pour la recycler dans la production, tirant au passage sa part des bénéfices escomptés par l'investisseur engagé dans le seul vrai procès de valorisation du capital : celui ayant cours dans la production des marchandises.

Certes, la tendance à l'autonomisation<sup>337</sup> de A-A' est d'autant plus forte que les banques de crédit sont des centres de création monétaire. Une monnaie de crédit a vu le jour en effet sous la forme scripturale à une époque fort lointaine, celle qui a vu naître la Banque d'Amsterdam. Mais jamais elle n'a joué un rôle aussi grand que depuis l'expansion d'après-guerre, « en fournissant à l'industrie les fonds nécessaires pour mettre en œuvre les technologies de production de masse », écrit R. Guttman<sup>338</sup>. C'est dire combien le capital bancaire a partie liée avec le capital industriel même si, en apparence, il mène une existence autonome, déroule son propre procès de valorisation.

Cette apparence en est-elle une dans le cas du capital de prêt qui, ne trouvant à s'investir dans son pays d'origine, prend le chemin de l'étranger ? L'endettement colossal des pays sous-développés ne tend-il pas à prouver que, tout au contraire de ce qu'on a pu dire dans ces pages, le capital bancaire s'alimente de l'incapacité des pays sous-développés à organiser un *vrai* procès de valorisation ? Se peut-il donc que le capital bancaire mette en œuvre une double logique selon le pays où il s'investit ? Et ces deux logiques seraient-elles totalement indépendantes l'une de l'autre ou seraient-elles liées l'une à l'autre par quelque force mystérieuse ?

C'est à ces questions que nous nous proposons de répondre dans le présent chapitre. La thèse que nous chercherons à défendre est que c'est dans la nature particulière des relations économiques en leur forme commerciale existant entre pays à économie de marché constituée et pays sous-développés que prend racine et que se développe l'économie d'endettement international caractéristique des pays sous-développés. Comme nous aurons à le montrer, ces relations ont ceci de particulier qu'elles forment une combinaison originale des rapports marchands simples et des rapports marchands capitalistes. Cette combinaison renvoie au mode d'insertion des pays sous-développés dans la division internationale du travail et par-delà, à l'histoire

<sup>336</sup> *Le Tiers-monde dans l'impasse*, Ed. La Découverte, Paris 1992, p 93.

<sup>337</sup> Par autonomisation de A-A' il faut entendre la tendance du capital financier à *imposer* sa propre logique de valorisation au capital industriel. Ainsi le calcul économique *rationnel* auquel se livre même l'investisseur engagé dans un procès de production industriel consiste à comparer en permanence le rapport de son capital avec celui, hypothétique, de son placement en banque. Dans la réalité c'est plutôt le capital bancaire qui se met à la recherche de sources de profit en amont. N'assiste-t-on pas en effet à l'interpénétration toujours plus poussée du capital bancaire et du capital industriel au moyen de participations croisées ? C'est d'ailleurs cette imbrication des deux sortes de capital qu'Hilferding désignait déjà au début du 20<sup>e</sup> siècle par *capital financier*.

<sup>338</sup> *Monnaie et crédit dans la théorie de la régulation*, in *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, (sous la direction de) R. Boyer et Y. Saillard, Ed. La Découverte, Paris 1995, p 85 et suiv.

économique du monde en tant que processus intégral dont procède et le développement et le sous-développement de pays, régions et continents du globe. Sans qu'il soit besoin de reprendre ici en détail toutes les thèses de la théorie du développement (et tout particulièrement la fameuse théorie de la dépendance due à des auteurs latino-américains confrontés pour ainsi dire de l'intérieur au problème du sous-développement), on ne peut néanmoins ignorer purement et simplement leurs enseignements sous prétexte qu'ils ne sont plus d'aucune utilité en ces temps de libéralisation mondiale. Pour autant que l'on considère l'histoire économique du monde comme un continuum, les nouvelles réalités ont quelque chose à voir avec le passé. Cette seule raison suffit à justifier notre tentative de renouveler les recherches sur le thème mille fois abordé du lien entre sous-développement et capitalisme.

C'est, comme l'intitulé même du présent chapitre l'indique, sur la question de l'endettement international que nous concentrerons la réflexion. L'idée de base est que, de la combinaison originale dont on a parlé entre rapports marchands simples et rapports marchands capitalistes, a résulté un besoin permanent de capitaux pour les pays sous-développés ; besoin qui, comme par enchantement, trouve dans les excédents de capitaux des pays développés les moyens de son financement. En l'absence d'une volonté politique forte (incarnée par un régime autoritaire porteur d'un projet de société tendant à endogénéiser le principe de composition), cette combinaison joue à plein contre les pays sous-développés qui n'ont pas les moyens d'accéder à la maîtrise du principe de composition. C'est que, à l'exception de quelques-uns d'entre eux où le régime autoritaire de gouvernement a su s'acquitter de sa mission historique d'édifier un Etat-nation, la plupart en sont encore à se dépêtrer de l'imbroglio créé par l'enchevêtrement inextricable de rapports claniques et tribaux doublés parfois de rapports d'allégeance à l'égard de l'ancienne puissance coloniale ou à l'égard d'autres puissances économiques ou militaires du moment<sup>339</sup>. Dans ces conditions, les régimes autoritaires de gouvernement qui s'instaurent dans ces pays n'ont de portée historique que de représenter le type de régime inféodé à d'autres, ceux ayant cours dans les anciennes puissances coloniales.

### 4.1. Aux sources de l'économie d'endettement, le sous-développement.

---

La thèse centrale qui sera développée dans le présent chapitre est que l'endettement des pays actuellement sous-développés *a quelque chose à voir* avec la nature des relations économiques (sous leur aspect commercial) qui se nouent entre eux et les pays développés à économie de marché. Aussi n'est-il pas inutile de resituer le problème de l'endettement dans son contexte historique – celui de la formation du sous-développement – quitte à laisser sans réponse la question de la genèse de ce phénomène majeur de l'histoire économique mondiale. Le risque est grand en effet, si la

<sup>339</sup> On assiste en ces jours de préparatifs pour ce qu'il est convenu d'appeler par anticipation *la deuxième guerre du Golfe* (février 2003), à des déclarations tonitruantes de soutien aux Etats-Unis d'Amérique dans leur croisade contre l'Irak. Ces déclarations ne viennent pas toujours de ceux qui, du temps de la guerre froide, avaient affiché leur alignement sur le pays de l'oncle Sam. Elles sont le plus souvent un appel implicite à l'aide américaine, dont on sait qu'elle est sélective et nullement désintéressée.



discussion est amenée sur ce terrain, de se voir subrepticement conduit à s'embourber dans des interrogations oiseuses, de caractère ontologique, se rapportant à la capacité (ou à l'incapacité) intrinsèque des peuples de se sortir de l'état de pauvreté où les maintient le sous-développement de leurs pays respectifs. Dans cette voie, certains historiens – pour ne rien dire des hommes politiques – ont versé dans le racisme ou à tout le moins dans un paternalisme de mauvais aloi qui fit office de politique justificatrice de l'ordre colonial. Si donc l'on s'écarte de cette voie, il ne reste qu'à statuer sur ce qu'il y a de particulier dans les relations économiques entre pays développés à économie de marché et pays sous-développés pour ensuite chercher à démonter le mécanisme de l'endettement international duquel semblent ne pas pouvoir s'extirper les pays sous-développés malgré tous les efforts déployés par certains d'entre eux pour s'industrialiser<sup>340</sup>.

#### **4.1.1. Le point de vue de l'économie du développement, l'approche néo-classique orthodoxe.**

Concernant la question des relations économiques entre pays développés et pays sous-développés, une littérature foisonnante a vu le jour depuis que, à la faveur du mouvement de libération nationale qui a pris son essor dès la fin de la deuxième guerre mondiale, de nombreux pays anciennement colonisés ont entrepris de s'industrialiser pour se sortir du sous-développement. L'on aurait donc pu s'attendre à ce que tous les auteurs adoptent une attitude critique vis-à-vis de la théorie néo-classique de l'échange dans leur approche des problèmes spécifiques des pays nouvellement indépendants. Rappelons que cette théorie, fondée sur le concept d'avantages comparatifs mis au point par D. Ricardo revisité et stylisé par H. Heckscher et B. Ohlin, au début du vingtième siècle, est bâtie sur un certain nombre d'hypothèses dont le manque de réalisme saute aux yeux dans le cas des pays sous-développés. Parmi ces hypothèses, la plus irréaliste est sans conteste celle qui postule l'identité des fonctions de production entre pays par produit. Quant à l'hypothèse selon laquelle tous les marchés des facteurs et des produits sont des marchés de concurrence parfaite, nonobstant son irréalisme intrinsèque, elle revient à assimiler le système économique des pays sous-développés au système capitaliste qui prévaut dans les pays développés à économie de marché.

Sur la base d'hypothèses de ce genre, la conclusion qui s'impose est que tous les pays participant à l'échange international bénéficient de la croissance de la production mondiale sans avoir à augmenter outre mesure leurs ressources, et sans amélioration notable de leur potentiel technologique. Tout ce que chacun d'eux a à faire, c'est de se spécialiser dans la production de biens pour lesquels il a un avantage comparatif. Concernant les pays sous-développés, l'implication logique de cette doctrine est qu'ils devraient (continuer à) se spécialiser dans la production des matières premières et des produits de base dont l'exportation leur permettra de financer leurs importations de produits industriels à fort contenu technologique.

Cette thèse était défendue par des auteurs comme J. Viner<sup>341</sup> et G. Haberler<sup>342</sup> à

---

<sup>340</sup> Nous conviendrons que l'industrialisation est la seule voie de sortie du sous-développement en tant qu'elle introduit à la maîtrise du principe de composition.

une époque où, excepté dans certains pays d'Amérique Latine qui s'y étaient engagés dès le premier tiers du vingtième siècle, l'industrialisation des pays anciennement colonisés n'était pas encore apparue comme l'issue inéluctable au sous-développement.

Devant l'inanité d'une telle conception, d'autres auteurs ont cherché à intégrer dans la théorie orthodoxe les questions cruciales de la formation du capital et de l'industrialisation comme des préalables à la sortie du sous-développement. Si R. Nurkse<sup>343</sup> développait à ce sujet un point de vue nihiliste articulé autour de l'idée de l'existence d'un «cercle vicieux de la pauvreté», W. Rostow<sup>344</sup> formulait quelques années plus tard une théorie selon laquelle le développement passait par cinq stades ; théorie dont il tirait la conclusion que les pays sous-développés sont simplement en situation de retard de croissance par rapport aux pays développés. Si tous les pays devaient nécessairement passer par tous les stades de la croissance, une certaine politique d'investissement pouvait accélérer le passage d'un stade à un autre. En aucun cas cependant la théorie de Rostow ne met en cause la nature des relations économiques entre pays développés et pays sous-développés : reléguant au second plan les motifs économiques de la colonisation, il ne décelait aucun lien de cause à effet entre le développement des uns et le sous-développement des autres<sup>345</sup>.

Malgré tout Nurkse et Rostow se situent dans la lignée des auteurs qui, tout en se réclamant de la théorie économique orthodoxe, ont cherché à analyser les problèmes spécifiques des pays sous-développés, reconnaissant par cela même la nécessité de leur réserver un traitement adéquat. L'accent est mis sur les difficultés de la formation de capital (Nurkse)<sup>346</sup> ou sur les problèmes particuliers de l'investissement productif (Rostow) ; difficultés et problèmes qui soulèvent la question fondamentale non pas seulement de l'industrialisation des pays du Tiers-monde, mais du contenu social de cette industrialisation. Toujours est-il que, implicitement tout au moins, l'hypothèse de l'identité des fonctions de production par produit entre pays est ainsi infirmée, mettant en cause dans ses fondements la théorie néo-classique de l'économie du développement.

De fait, l'industrialisation était apparue au fil du temps comme un des préalables –

<sup>341</sup> *International trade and economic development*, The Free Press, 1952.

<sup>342</sup> *Intrnational traide and economic development*, Le Caire, 1959.

<sup>343</sup> *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Ed. Cujas, 1968.

<sup>344</sup> *Les étapes de la croissance économique*, Ed. du Seuil, 1963.

<sup>345</sup> «La course aux colonies, écrit-il, avait lieu essentiellement parce que les appétits rivaux des nationalismes étaient de règle sur la scène mondiale et que les colonies étaient, sur cette scène, le symbole accepté de la grandeur et de la puissance», Op. cité p 169.

<sup>346</sup> Notion qui s'apparente à celle d'accumulation du capital dont nous étudierons dans la section 2 du présent chapitre toutes les déterminations négatives. Nurkse est ici plus proche de la réalité que bien des auteurs modernes qui font une confusion de sens entre accumulation et investissement. Nous aurons à y revenir dans la deuxième partie de la présente recherche au sujet de l'expérience algérienne d'industrialisation.

sinon le seul – du développement. Comme le notent CP Oman et G. Wignaraja, « nombreux étaient ceux qui considéraient explicitement ou sans le dire que les pays développés étaient riches parce qu'ils étaient industrialisés et que les pays du Tiers-monde étaient pauvres parce que leur économie demeurait essentiellement à base d'agriculture de subsistance »<sup>347</sup>. Dès lors l'attention fut portée sur les conditions de l'industrialisation, les auteurs se souciant fort peu de satisfaire ou non à l'hypothèse néo-classique d'identité des fonctions de production par produit entre pays.

Deux grands courants ont vu le jour parmi les auteurs s'intéressant aux problèmes de l'industrialisation et de la croissance :

- un courant adepte de la *croissance équilibrée*. Par croissance équilibrée, on entendait la diffusion synchronisée et simultanée des capitaux dans l'ensemble des branches d'activité tendant à relever le niveau d'industrialisation du pays et suscitant une expansion généralisée des marchés. C'est R. Nurkse qui est le principal représentant de ce courant. Nurkse, comme d'autres auteurs adeptes de la croissance équilibrée, a mis l'accent sur la contrainte imposée à l'investissement et donc à la croissance globale par la « taille limitée du marché dans les pays sous-développés » mais au contraire de ces auteurs, il n'adhère pas à l'idée que la demande extérieure puisse jouer le même rôle que dans certains pays aujourd'hui développés de facteur de croissance et d'industrialisation. C'est donc le marché intérieur qui, seul, peut, en s'élargissant, donner l'impulsion nécessaire à l'amorce du développement. Cependant Nurkse ne dit mot sur les conditions sociopolitiques à réunir par les pays sous-développés pour que, non seulement une demande intérieure diversifiée s'élabore mais aussi qu'elle se manifeste sous la forme marchande, autrement dit qu'elle soit solvable ;
- un courant adepte de la *croissance déséquilibrée*. Ce courant est représenté, dans la théorie orthodoxe, par de nombreux auteurs. C'est Rosenstein-Rodan qui, le premier en 1943, soulignait l'importance des « discontinuités » dans le développement industriel et se prononçait en faveur d'une stratégie de développement reposant sur « une grande poussée ». L'idée de cet auteur est que l'investissement devait se concentrer dans quelques branches d'industrie complémentaires susceptibles de bénéficier d'effets financiers et technologiques extérieurs à même de produire tout à la fois une croissance substantielle du revenu national et de la taille du marché intérieur. La thèse de Rosenstein-Rodan a inspiré de nombreux organismes multilatéraux d'aide et de crédit au développement. Elle fut reprise à leur compte, développée ou amendée par des auteurs ayant obtenu par la suite une grande notoriété tant au sein de la communauté académique qu'auprès des responsables des pays sous-développés demandeurs et des pays développés donateurs d'aide et de crédit au développement.

Reformulant l'idée de Rosenstein-Rodan des discontinuités dans le développement en termes de « faiblesses des liaisons interindustrielles », A. Hirschman a soutenu en 1958 que la meilleure stratégie de développement possible consistait à concentrer les

<sup>347</sup> L'évolution de la pensée économique sur le développement depuis 1945, OCDE, 1991, p 19.

investissements dans les branches comportant le plus grand nombre possible de liaisons interindustrielles, quitte pour cela à créer délibérément des déséquilibres dans la croissance globale. Outre le fait que la thèse de la croissance déséquilibrée – notamment sa version *hirschmanienne* – impliquait l'intervention des pouvoirs publics dans l'orientation de l'investissement (ce qui revenait à ne pas se fier à la main invisible du marché et donc à aller à contresens de la thèse néo-classique la plus orthodoxe), elle s'appuyait implicitement sur l'existence d'une demande externe. Mais ni Rosenstein-Rodan, ni Hirschman ne s'étaient interrogés sur la nature des relations économiques entre pays développés à économie de marché et pays sous-développés, l'un et l'autre s'en remettant en cela à l'enseignement le plus classique de la théorie économique orthodoxe, celui des avantages comparatifs dans sa version moderne.

### **4.1.2. Le point de vue de l'économie du développement, l'approche non orthodoxe.**

Un autre point de vue s'apparentant fortement à la théorie de la croissance déséquilibrée développée par A. Hirschman est celui de F. Perroux. Mais F. Perroux<sup>348</sup>, à l'inverse de A. Hirschman, est un auteur inclassable qui, profondément marqué par Marx et Keynes, tente néanmoins d'échapper à leur emprise, ce qui l'amène à des positions originales sur de nombreuses questions de l'heure en matière de théorie économique. Sa contribution à l'étude des relations interindustrielles et de leurs conséquences sur le développement des pays sous-développés s'articule autour de la notion de «pôle de croissance». Très brièvement résumée, l'analyse de F. Perroux peut être ainsi rendue : il existe dans l'économie certaines branches dynamiques ou «secteurs d'impulsion» qui, en se développant, produisent des effets d'entraînement sur d'autres branches d'activité qui bénéficient ainsi d'*économies externes*. La thèse de F. Perroux selon laquelle les branches dynamiques de l'économie exercent une impulsion sur la croissance d'autres branches ne nie aucunement le fait que le dynamisme des premières se traduit en actions déstabilisatrices sur les secondes. Tout au contraire, l'auteur associe cette caractéristique avec cette autre caractéristique des branches porteuses d'effets d'entraînement, à savoir que ces dernières sont dominées par des firmes oligopolistiques plus à même de réaliser l'accumulation du capital que les entreprises opérant en régime de concurrence ouverte. Cependant l'oligopole est la forme même que revêt, dans les économies modernes, le principe de domination qui semble être à la base de toutes les actions humaines. Tirant la conclusion de ce constat, F. Perroux voyait dans le caractère oligopolistique du capital opérant dans les secteurs dominants de l'économie le motif principal des conflits sévissant tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale ; ce en quoi il se sépare complètement de la théorie orthodoxe si tant est qu'il en ait jamais été proche. Pour lui, de tels conflits mettent en péril la paix et la prospérité mondiales.

Comme on peut le constater, F. Perroux est de ces auteurs que l'on ne peut classer parmi les tenants de l'une ou l'autre des deux principales doctrines en économie. Sans adhérer explicitement au marxisme, il développe néanmoins un point de vue original ou critique par rapport à la théorie académique dominante. Mais si l'idée de secteurs

---

<sup>348</sup> Voir en particulier *L'économie du XXème siècle*, Ed. PUF, 1964.

dominants est potentiellement féconde, F. Perroux n'a pas cherché à en tirer avantage dans l'analyse des relations *nord-sud* autrement qu'en la transposant en termes d'économies dominantes/économies dominées. Ce sont d'autres auteurs qui l'ont fait en situant d'emblée ces relations dans le champ plus vaste de la dépendance des pays du Tiers-monde vis-à-vis des pays capitalistes développés. Ces auteurs ont toutefois l'avantage sur F. Perroux de connaître le sous-développement pour ainsi dire de l'intérieur, étant originaires des pays d'Amérique Latine en proie aux plus néfastes effets de ce phénomène sur l'économie de leurs pays respectifs.

Le point de vue de ces auteurs que l'on qualifie de structuralistes est indissociable de l'expérience originale d'industrialisation de certains pays d'Amérique Latine. Cette expérience est connue sous le nom *d'industrialisation par substitution des importations* (ISI).

Sans avoir à rappeler ici les conditions particulières dans lesquelles elle a été menée, on notera que c'est par une impulsion toute circonstancielle que cette expérience a débuté. C'est la guerre en effet qui, ayant contracté l'offre des pays industrialisés en produits manufacturés, a suscité le développement local d'industries de production de biens de consommation pour répondre à la forte demande intérieure en ces produits devenus indisponibles sur les marchés extérieurs traditionnels des pays d'Amérique Latine. Ce que la première guerre mondiale a amorcé (car c'est d'elle qu'il s'agit), la crise des années 30 et la seconde guerre mondiale l'ont accentué : de simple effet des pénuries induites par la première, l'ISI est devenue avec la seconde et dès les années 30 donc une politique délibérée. Mais l'ISI n'a pas tardé à montrer ses limites au regard des espoirs qu'elle a suscités : plutôt que de soustraire au sous-développement les pays qui l'ont adoptée, elle n'a fait que modifier les formes de leur dépendance structurelle à l'égard des pays industrialisés à économie de marché. Ni le chômage endémique, ni le déficit extérieur chronique, ni aucune des autres caractéristiques du sous-développement telle l'extrême inégalité de la répartition des revenus, n'ont disparu ou simplement ramenées à de plus *justes* proportions. Quant aux relations commerciales «centre-périphérie», elles n'échappent pas davantage que par le passé à la détérioration séculaire des termes de l'échange qui profite aux pays industrialisés. La raison en est l'extrême hétérogénéité des structures productives dans les pays de la *périphérie*, hétérogénéité qui ne fait qu'accentuer le décalage existant entre ces deux blocs de pays en matière d'intégration économique et par voie de conséquence de progrès technologique avec ce que cela représente de maîtrise du principe de composition. C'est R. Prébisch qui a tenté de fournir à l'appui de la thèse de la détérioration des termes de l'échange un argumentaire économique complet. Selon cet auteur, «les revenus des entrepreneurs et des facteurs productifs ont augmenté plus vite [dans les pays développés] que la productivité tandis que dans les pays de la *périphérie*, l'augmentation du revenu était plus faible que celle de la productivité»<sup>349</sup>.

Sans doute est-ce là, aux yeux des tenants de la théorie orthodoxe de la spécialisation internationale, un paradoxe difficile à admettre. Mais c'est le résultat auquel

---

<sup>349</sup> *Le développement de l'Amérique Latine et ses principaux problèmes*, Bulletin économique de l'Amérique Latine n°1, février 1962, p5.

conduit l'absence de mobilité internationale complète des facteurs de production dont ils ont fait un postulat. Tandis que dans les pays développés, les gains de productivité étaient entièrement absorbés par les rémunérations des facteurs, ce qui se traduisait par le maintien de prix à l'exportation élevés, dans les pays sous-développés l'existence d'une main-d'œuvre abondante d'origine agricole déprimait les salaires à un niveau tel que, malgré la faiblesse de la productivité des facteurs, les prix à l'exportation restaient plus faibles que ne le requérait le commerce entre les deux groupes de pays. La détérioration des termes de l'échange des pays sous-développés trouvait là une explication logique et ne relevait plus du simple constat empirique. C'est A. Lewis qui, à la suite des travaux de R. Prebisch et d'un groupe de spécialistes en sciences sociales travaillant pour le compte de la Commission Economique Pour l'Amérique Latine (CEPAL) des Nations Unies, a mis l'accent sur les salaires comme facteur explicatif de la détérioration des termes de l'échange. Généralisant cette analyse, C. Furtado élabore le concept d'*économie duale* à l'aide duquel il tente de rendre compte de la réalité économique des pays sous-développés. Celle-ci se caractériserait par l'existence concomitante de deux types de structures : capitalistes et précapitalistes, modernes et traditionnelles ; les unes s'intégrant dans le système capitaliste mondial, les autres échappant à ses lois, le tout formant un système dénué de toute dynamique intrinsèque.

Au total et pour nous en tenir à ces seuls auteurs pour ce qui est de l'approche structuraliste, on retiendra que, abordée sous divers angles, l'analyse du sous-développement est riche d'enseignements. Que l'on s'en tienne à la thèse de la détérioration séculaire des termes de l'échange ou que l'on aille jusqu'à faire sienne l'approche dualiste, ce qui ressort de toutes ces analyses, c'est l'existence d'un lien de cause à effet entre développement capitaliste et sous-développement. Cette idée, on la retrouve dans le titre même d'un ouvrage d'A. Gunder Frank tandis que les auteurs *néo-marxistes* chercheront avec plus ou moins de bonheur à l'étayer par leurs analyses.

### 4.1.3. Le point de vue des auteurs d'inspiration marxiste.

Les auteurs d'obédience marxiste ne s'en sont pas tenus aux quelques considérations de l'auteur de *Das Kapital* dans leur analyse des relations pays développés/pays sous-développés. Si, dans *Misère de la philosophie*, celui-ci avait donné une indication prometteuse<sup>350</sup> sur la façon dont on pouvait aborder l'étude de ces relations, il n'a que très peu exploré par la suite ce sujet, se contentant de relever l'ambivalence des effets du développement capitaliste sur les colonies<sup>351</sup>. Ainsi concluait-il un article sur l'Inde : «[...] quelque tristesse que nous puissions ressentir au spectacle de l'effondrement d'un monde

---

<sup>350</sup> Il écrit en effet «si les libres-échangistes ne peuvent pas comprendre comment un pays peut s'enrichir aux dépens d'un autre, nous ne devons pas en être étonnés puisque ces mêmes messieurs ne veulent pas non plus comprendre comment, dans l'intérieur d'un même pays, une classe peut s'enrichir aux dépens d'une autre classe», Ed. Sociales 1972. Cette idée a inspiré A. Emmanuel qui l'a mise en épigraphe à son livre *L'Echange inégal*.

<sup>351</sup> Tout en notant que les colonies souffraient du développement du capitalisme, il ajoutait qu'elles souffraient également du caractère incomplet de ce développement. Sa conclusion était que «le pays le plus développé sur le plan industriel fournit seulement au pays moins développé l'image de son propre avenir»

ancien nous avons le droit de nous exclamer avec Goethe :

**'Sollte diese Qual uns quälen Da sie unsere Lust vermehrt, Hat nicht Myriaden Seelen Timur's Herrschaft aufgezehrt ?'<sup>352</sup> »**

Tout comme Marx, Lénine voyait dans le système capitaliste un facteur de progrès pour l'humanité dans la mesure où il contribuait à accroître d'une façon jusque-là inédite les forces productives de la société et qu'il amenait malgré lui à une socialisation croissante de la production, cause de son propre dépérissement ultérieur. Mais Lénine n'a pas manqué de souligner, sur la base d'un examen attentif de la situation en Russie<sup>353</sup>, le caractère inégal du développement du capitalisme, allant jusqu'à ériger en loi du système cette caractéristique. La thèse du développement inégal a sans aucun doute inspiré de nombreux auteurs se réclamant ou non du marxisme, non pas tant seulement comme fondement des politiques de croissance accélérée (Feldman-Mahalanobis, G. de Bernis), mais comme base des théories de la dépendance et de la domination dont il a déjà été question et d'autres théories<sup>354</sup>. L'idée principale des théoriciens de la dépendance par exemple est que le capital international, s'alliant avec les élites traditionnelles des pays sous-développés qui forment de véritables oligarchies féodales, constituerait un obstacle à l'industrialisation de ces pays plutôt qu'elle ne la favoriserait.

Pour Rosa Luxemburg<sup>355</sup>, les colonies servent d'exutoire à l'excédent de marchandises des métropoles, pays hautement industrialisés qui allaient connaître tôt ou tard un problème de *réalisation*, c'est-à-dire de transformation en argent de ces excédents que le marché métropolitain n'est pas en état d'absorber. R. Luxemburg n'a pas accordé d'importance particulière aux relations commerciales entre pays développés et pays sous-développés si ce n'est pour souligner que les colonies sont appelées à être intégrées dans le système capitaliste, reposant à terme le même problème de réalisation pour la poursuite de l'accumulation du capital.

Que ce soit pour Marx, Lénine ou R. Luxemburg, le contexte historique, le climat intellectuel et les enjeux politiques de leurs époques respectives ont sans aucun doute joué un très grand rôle dans le développement et l'orientation de leur pensée en matière de théorie économique. En cela, leur apport à la science économique et à d'autres domaines du savoir est en parfaite adéquation avec l'un des principes fondamentaux du marxisme, à savoir que c'est l'être qui détermine la conscience et non pas la conscience qui détermine l'être ; l'être étant historiquement et socialement déterminé. On ne peut donc leur faire grief de ne pas avoir envisagé, autrement que sous leur aspect de rapports métropoles/colonies, les relations qui se développeront ultérieurement entre pays développés et pays sous-développés. Il n'empêche que, d'un point de vue conceptuel et méthodologique, il y a de grands enseignements à tirer de leurs écrits, quitte à conférer

<sup>352</sup> 'Cette peine doit-elle nous tourmenter. Puisqu'elle augmente notre joie, Le joug de Timour n'a-t-il pas écrasé Des myriades de vies humaines ?' in Marx – Engels, *Textes sur le colonialisme*, Ed. du Progrès, Moscou 1977, p 42/43.

<sup>353</sup> Voir *Le développement du capitalisme en Russie*, Œuvres complètes, Ed. de Moscou, 1976.

<sup>354</sup> L'un des ouvrages les plus importants de S. Amin s'intitule précisément *Le Développement inégal*.

<sup>355</sup> Voir *L'Accumulation du capital*, Ed. F. Maspéro, 1976.

un contenu plus large aux concepts et catégories économiques qu'ils ont forgés<sup>356</sup>.

Le concept de surplus est sans doute celui qui a été le plus investi par les théoriciens d'obédience marxiste dans leurs approches des problèmes du sous-développement. L'idée qu'on retrouve chez la plupart des auteurs – y compris les théoriciens de la dépendance plus enclins à l'éclectisme – est qu'il y a transfert du surplus économique des pays pauvres vers les pays riches. La thèse est déclinée sous de multiples formes : détérioration des termes de l'échange chez R. Prébisch et les analystes de la CEPAL, échange inégal chez A. Emmanuel, développement inégal chez S. Amin, rapatriement des profits par les firmes multinationales chez C. Palloix et d'autres théoriciens de l'internationalisation du capital etc.

C'est P. Baran qui, le premier, a développé la thèse du transfert du surplus des pays pauvres vers les pays riches dans son ouvrage : *L'économie politique de la croissance*. Malgré le potentiel de croissance que recèlent les économies des pays sous-développés, potentiel resté largement inexploité en raison de l'inefficacité de leur système productif, les élites traditionnelles et l'Etat, plus soucieux de maintenir leur train de vie luxueux et de préserver la sécurité interne que de se lancer dans des programmes ambitieux de développement, se livrent à un pillage en règle des ressources de leurs pays respectifs. Quant au surplus réel, il est transféré en majorité à l'étranger sous la forme de rapatriement de bénéfices par les firmes multinationales ou de fuite de capitaux organisée par les élites locales. Tout en mettant l'accent sur les déterminations internes du sous-développement, P. Baran, rejoint par P. Sweezy, ne ménagent aucunement le système capitaliste dont ils soulignent le rôle historique dans la formation du sous-développement. «Loin de servir de moteur à l'expansion économique, au progrès technologique et au changement social, écrivent-ils, l'ordre capitaliste a servi de cadre, dans ces pays [i.e les pays sous-développés] à la stagnation économique, à l'archaïsme technologique et au retard social»<sup>357</sup>.

La thèse du transfert du surplus des pays pauvres vers les pays riches développée par P. Baran et P. Sweezy n'a apparemment pas convaincu A. Emmanuel dans la mesure où elle se présente comme une tentative de théorisation *a posteriori* ; ces auteurs se contentant, selon lui, de relater dans le langage marxiste des faits que la simple observation empirique peut révéler. Résumant par ailleurs la théorie des avantages comparatifs qui ne permet de saisir *l'échange inégal* qu'en termes de partage des gains entre les pays, excluant ainsi l'idée même de *perte* de l'un au profit de l'autre, A. Emmanuel se fixe l'objectif hautement théorique «d'expliquer la différence des niveaux de développement et même l'approfondissement de l'écart entre nations riches et nations pauvres malgré des siècles d'échange et de liberté du commerce»<sup>358</sup>. C'est donc à une

---

<sup>356</sup> Ce que nous essaierons de faire dans l'analyse des problèmes économiques de l'Algérie indépendante développée dans la deuxième partie de la présente étude.

<sup>357</sup> *Monopoly Capital*, Monthly Review, New York, 1966. Cité par CP. Oman et G. Wignaraja in *l'évolution de la pensée économique sur le développement depuis 1945*. Op. cit. P 186.

<sup>358</sup> *L'Echange inégal*, Ed. F. Maspéro 1977, p 37.



construction théorique préalable à toute observation que se livre A. Emmanuel<sup>359</sup>. Le cadre en est l'analyse marxienne de la transformation des valeurs en prix et de la plus-value en profit développée dans le livre III de *Das Kapital*. Dans ce livre, Marx tente – sans succès si l'on en croit ses critiques<sup>360</sup> – de passer de l'ésotérisme des catégories de valeur et de plus-value qui lui ont servi à mettre à nu les déterminations du capital comme rapport social, à l'exotérisme des catégories de prix et de profit qui, tout en occultant ces mêmes déterminations, mettent en exergue le mode de fonctionnement global du capital et révèlent ainsi sa dynamique sociale réelle.

Replacée dans le contexte du capitalisme concurrentiel de l'époque, l'analyse de Marx a montré que, sous peine de voir le capital désertir les branches de production à forte composition organique<sup>361</sup> de loin moins productives de plus-value que les autres, il s'établit une péréquation des taux de profit définis comme les rapports de la masse de plus-value sectorielles au volume du capital engagé dans chaque secteur ou branche de la production marchande capitaliste. Il en résulte un transfert de valeur des branches d'industries à faible composition organique du capital vers les branches à forte composition organique, transfert d'autant plus important que la différence de composition organique du capital est élevée et que les conditions de la production sont disparates.

C'est sur cette idée qu'A. Emmanuel a cru pouvoir fonder sa théorie de l'échange inégal en la transposant à l'étude des relations entre pays développés et pays sous-développés. Celle-ci revient à postuler l'existence d'un transfert de valeur des pays pauvres vers les pays riches par le seul fait de l'inégalité des compositions organiques du capital engagé dans ces deux groupes de pays. A. Emmanuel tire un argument supplémentaire pour justifier sa thèse de l'échange inégal du fait que, à l'échelle internationale, c'est l'immobilité relative des facteurs qui prévaut sur leur mobilité, contrairement en cela à ce qui se passe dans un même pays entre les branches d'industrie à compositions organiques du capital différentes.

Sans entrer dans la critique interne de la thèse de l'échange inégal en discutant du réalisme de ses hypothèses et sans même rappeler la polémique qu'elle a suscitée en son temps entre son auteur et ses contradicteurs – tel C. Bettelheim<sup>362</sup> – qui lui

<sup>359</sup> L'auteur écrit en effet au sujet de la détérioration des termes de l'échange: «l'explication des *terms of trade* par les vicissitudes de la demande aurait quelque valeur si elle était faite *a priori*, c'est-à-dire si elle était intégrée dans une théorie générale du commerce extérieur, de sorte qu'on pût dire que les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets...» Op. cité p 32. Cette attitude tranche avec la position de l'auteur concernant le divorce de la pensée d'avec la *praxis* qui se trouve selon lui à la base du théorème «irréfutable» des coûts comparatifs. Ne reproche-t-il pas aux économistes de s'être laissé convaincre «qu'il y a deux mondes, le monde raisonné de l'économie politique et le monde fou de la politique économique»?

<sup>360</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage de G. Dostaler, *Valeur et prix, histoire d'un débat*, Ed. Presses Universitaires de Grenoble et F. Maspéro, 1978.

<sup>361</sup> Marx définit ainsi la composition organique du capital : « Enfin, pour exprimer le lien intime qu'il y a entre l'une et l'autre [i-e la composition en valeur du capital et sa composition technique], nous appellerons composition organique du capital sa composition-valeur en tant qu'elle dépend de sa composition technique et que, par conséquent, les changements survenus dans celle-ci se réfléchissent dans celle-là ». in *Le Capital*, Livre premier, tome 3, Ed. Sociales 1972, p 54.

reprochent de s'être servi de la théorie économique de Marx comme de la théorie orthodoxe de la spécialisation internationale, on notera qu'elle procède d'un *a priori* qui, plutôt que de lui conférer le statut de théorie comme A. Emmanuel l'avait cru, la fragilise au contraire pour ne la faire apparaître que comme une idée spéculative certes séduisante mais complètement déconnectée du réel. Cet *a priori* réside dans le fait implicite que, pour l'auteur de l'échange inégal, le même régime capitaliste prévaut dans les pays sous-développés et dans les pays développés ; la même logique y est à l'œuvre et les mêmes lois y opèrent (en particulier la loi de l'accumulation du capital dont nous aurons à évoquer toute la spécificité dans le cas des pays sous-développés).

C'est sur ces prémisses que des auteurs qualifiés de « marxistes orthodoxes » tels M. Dobb<sup>363</sup> et d'autres portent la critique aux « néo-marxistes » plus soucieux à leurs yeux de sacrifier à la cohérence formelle du discours que d'investir dans la compréhension des rapports réels prévalant tant à l'intérieur des formations sociales sous-développées qu'entre celles-ci et les pays capitalistes développés. S'appuyant sur la définition classique du capitalisme comme ensemble de rapports sociaux impliquant la transformation en marchandises non seulement des produits du travail mais également des moyens et de la force de travail, cet auteur met l'accent sur le caractère précapitaliste (ou non capitaliste) des rapports sociaux prévalant dans les formations sociales sous-développées où ne prédominent pas les relations salariales. Si donc l'extorsion du surplus et son transfert des pays sous-développés vers les pays développés est une réalité soulignée à juste titre par la plupart des auteurs traitant des causes du sous-développement, il reste que leurs approches n'accordent que peu d'importance aux causes internes de ce phénomène. Une telle investigation les aurait amenés en effet à réinvestir dans l'analyse les concepts de rapports de production, de forces productives et de classes sociales pour rendre compte des réalités des formations sociales sous-développées dont seule l'apparence les rapproche de celles des pays capitalistes développés. La thèse de l'échange inégal n'échappe évidemment pas à cette critique même si celle-ci lui est chronologiquement antérieure. Ses implications logiques – notamment celle qui revient à considérer que les travailleurs des pays capitalistes développés participent au partage des fruits de l'*exploitation* des anciennes colonies dont seul le statut politique aurait changé avec leur accession à l'indépendance – ces implications donc, tombent sous le coup des mêmes critiques que la thèse elle-même et que toutes les thèses s'articulant autour des notions de *centre* et de *périphérie*.

Pour éclairantes que puissent être ces critiques, elles pèchent pourtant par l'absence de perspective offerte à l'étude du sous-développement comme phénomène global. L'approche régulationniste qui s'est développée depuis le milieu des années 1970 comme, sinon une alternative théorique au marxisme, du moins comme une synthèse des apports de Marx et de Keynes, ne semble pas avoir atteint un niveau de préoccupation

---

<sup>362</sup> Cet auteur a préfacé l'ouvrage d'A. Emmanuel qui contient en outre en guise d'épilogue un texte de C. Bettelheim où il est fait état de critiques internes comme de critiques externe à l'endroit de la thèse de l'échange inégal.

<sup>363</sup> Il est intéressant de noter que cet auteur est l'un des spécialistes reconnus de la transition du féodalisme au capitalisme en Europe. C'est donc à bon droit qu'il en vient à s'intéresser aux questions du sous-développement en tant qu'elles relèvent aussi d'une certaine transition.

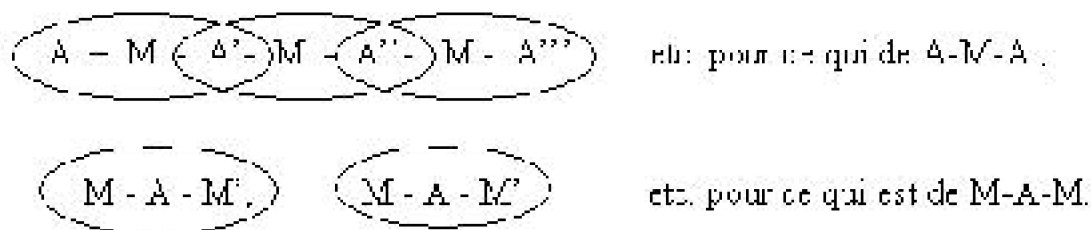
intégrant les problèmes du sous-développement, encore que, sur les questions de la monnaie et de l'endettement, des percées ont eu lieu qui ne demandent qu'à être prolongées par une réflexion plus systématique.

Au total, si du point de vue de Marx et de la tradition marxiste la théorie ne se justifie que pour autant qu'elle se présente comme théorisation de la pratique, c'est-à-dire comme acte réflexif qui ressortit à la *praxis*, il semble que la diversité des situations en matière de sous-développement voue à l'échec toute tentative nouvelle de théorisation ambitionnant d'en rendre compte concrètement. C'est pourtant ce à quoi nous nous essaierons dans la section qui suit en articulant toute notre recherche autour d'une idée : celle de l'incapacité où se trouvent les pays sous-développés à organiser un véritable procès d'accumulation du capital, incapacité qui s'explique à nos yeux par la non maîtrise du principe de composition et qui explique à son tour l'impossibilité où ils se trouvent de se soustraire à la spirale infernale de l'endettement international.

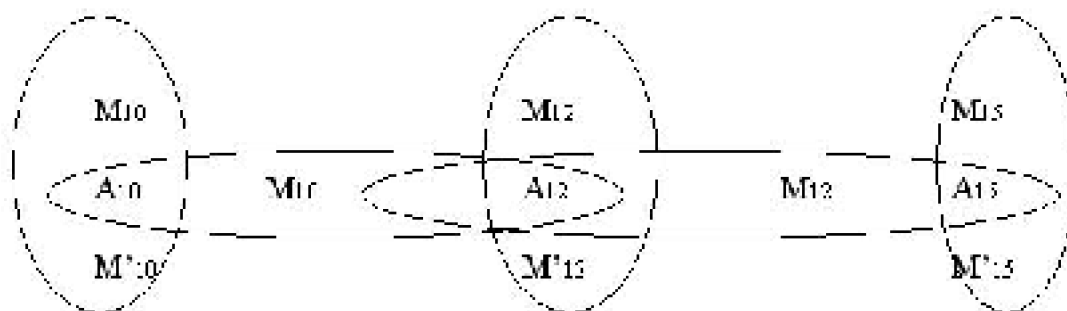
## 4.2. Nouvelles recherches sur l'économie d'endettement et sur la nature du sous-développement.

On a déjà fait état dans l'introduction au présent chapitre de la mutation qui s'est produite dans la finalité des échanges marchands au sortir de la féodalité en Europe. De M-A-M (marchandise – argent – marchandise), formule de l'échange dans le cadre de la production marchande simple, on est passé avec l'avènement du régime capitaliste à A-M-A (argent – marchandise – argent). De simple intermédiaire des échanges entre valeurs d'usage différentes, l'argent est devenu le mobile même, la fin dernière de toute transaction commerciale. Alors que dans M-A-M c'est la différence de nature ou de qualité des objets proposés à l'échange qui fonde l'acte d'échange, dans A-M-A, c'est la différence de valeur qui l'emporte, de sorte que l'échange n'a de sens que si la valeur empochée au moment de la vente est supérieure à la valeur déboursée au moment de l'achat du même objet. L'identité de nature des termes extrêmes de la formule A-M-A réduit à néant toute justification de l'échange autre que la différence de quantité entre ces deux termes. A-M-A', telle est la nouvelle formule de l'échange qui, tout en ouvrant une perspective illimitée aux affaires, se saisit de toute valeur d'usage comme d'un simple moyen de *faire de l'argent*, comme d'un instrument de valorisation du capital, autrement dit d'accumulation. M-A-M (que l'on écrira désormais M-A-M' pour distinguer dans les termes extrêmes la différence de nature ou de qualité des valeurs d'usage) n'offre au contraire aucune perspective de ce type au renouvellement des échanges ni, *a fortiori*, à l'accumulation parce que M' s'éteint dans la consommation. Comme, par ailleurs, aucune différence quantitative entre les termes extrêmes ne se dégage de cette formule, il n'y a aucune possibilité de valorisation du capital si tant est qu'on puisse même parler de capital. Ce qui fonde l'acte d'échange, c'est la différence qualitative entre M et M'; le moyen terme A servant de simple intermédiaire à l'échange et rendant compte à cet effet de l'identité de valeur des marchandises M et M'.

Comme processus, A-M-A' est différent de M-A-M' en ce qu'il est de caractère continu (M-A-M' se caractérisant au contraire par la discontinuité). Schématiquement, les choses peuvent être rendues comme suit :



Tirons de ce raisonnement à présent les conclusions qui s'imposent en le transposant sur le plan international pour tenter de saisir ce qu'il y a de caractéristique dans les relations économiques entre les pays développés à économie de marché constituée et les pays sous-développés. Quitte à laisser en suspens la justification du postulat sur lequel elle repose, nous ferons l'hypothèse que le régime des échanges dans les pays sous-développés est à dominante M-A-M alors que dans les pays développés à économie de marché constituée il est de type A-M-A. Dans les transactions commerciales entre ces deux groupes de pays, ces deux formes de l'échange marchand – simple et capitaliste – se combinent pour se présenter dans une perspective dynamique de la façon suivante.



Ce qui est indiqué en indices (chiffres), ce sont les valeurs. En exposant, le symbole (') indique la différence de nature ou de qualité des valeurs d'usage objets des échanges.

Sur ce schéma on constate que :

- dans le sens horizontal il y a, outre la continuité du processus A-M-A, valorisation de A. On est passé de A=10 à A=12 puis à A=15 en trois cycles d'exploitation<sup>364</sup> ;
- dans le sens vertical, il y a certes renouvellement des cycles, mais de manière discontinue. En outre il apparaît bien qu'il n'y a aucune possibilité d'accumulation (de valorisation de A) puisque dans chaque cycle M et M' sont de même grandeur quant à leur valeur. On voit bien en revanche que, même s'il y a discontinuité dans le processus, il y a développement des échanges, ce qui suppose en amont un

<sup>364</sup> Nous employons ce terme au sens comptable. Le cycle d'exploitation englobe bien entendu le processus de production. Par ailleurs on parle de trois cycles d'exploitation en supposant que le A de départ est lui-même le produit d'un cycle qui n'est pas représenté sur le schéma. Dans la réalité, le cycle de production ne correspond pas toujours au cycle d'exploitation au sens où il est entendu ici.

Ce qui y a de remarquable aussi dans cette façon de schématiser les relations économiques entre pays développés à économie de marché constituée et pays sous-développés, c'est que, quel que soit le régime économique de ces derniers, c'est le

<sup>365</sup> Nous étudierons en détail cet aspect du problème dans les pages qui suivent.

système capitaliste qui le structure ; qui impulse ou réfrène la dynamique de leur commerce extérieur dont dépend très fortement leur dynamique productive interne. C'est donc la loi de l'accumulation du capital qui, même si elle opère pour ainsi dire de l'extérieur, joue pour ces pays le rôle de loi d'intégration en assurant leur insertion dans la division internationale du travail.

Que l'on ne puisse pas parler d'échange inégal au sens d'Emmanuel – puisque, formellement, M et M'ont dans l'échange de type marchand simple, rigoureusement la même valeur – n'empêche pas qu'il y ait nécessité absolue pour les pays sous-développés de recourir à l'endettement international au fur et à mesure que se développe leur commerce avec les pays développés à économie de marché.

Etant insérés malgré eux dans la division internationale du travail (DIT) de la façon décrite par le schéma ci-dessus, les pays sous-développés ne peuvent en effet faire autrement que de suivre le rythme qu'impose la loi générale de l'accumulation du capital au commerce mondial. Ils le font en sollicitant toujours davantage leurs structures productives, c'est-à-dire en créant davantage de valeur d'un cycle d'exploitation à l'autre.

Cependant, comme leur régime économique n'est pas fondé sur la loi de l'accumulation mais sur celle de la consommation, ils sont constamment à *court d'argent* pour relancer la production. D'où la nécessité de faire appel en permanence à l'emprunt et l'accroissement vertigineux de leur endettement qui s'ensuit. En subissant la loi du capital, les pays sous-développés sont ainsi amenés à trouver en amont de M-A-M les moyens de financement de P si par P on désigne, dans la formule développée ci-après, le procès de production (p représentant le produit, MT les moyens de travail, OT les objets de travail et FT la force de travail) dont dérive en principe le procès de valorisation du capital.

$$P \left\{ \begin{array}{l} MT \\ OT \\ FT \end{array} \right. - p - M - A - M'$$

Dans ce schéma, P se déroule à l'extérieur de M-A-M'. Cela reflète simplement le fait que, malgré les apparences, la force de travail (et dans une certaine mesure aussi les moyens de travail) n'est pas une marchandise. Le rapport de travail qui structure P n'est pas le rapport salarial même si, selon toute vraisemblance, il lui est par maints aspects apparenté. Cela ne veut nullement dire que P ne soit pas un procès de production de valeur ou que FT ne soit pas apte à produire un surplus. Valeur et surplus se retrouvent d'ailleurs dans M, puis dans A, enfin dans M'. Mais M-A-M' étant gouverné par la logique de la consommation, le surplus n'offre aucune possibilité au procès P de se renouveler sur une échelle élargie si ce n'est de façon extensive, c'est-à-dire en y intégrant des éléments qui lui sont extérieurs. P n'est donc pas dans ce cas un procès de valorisation. Il n'y a pas d'accumulation possible dans ce mode d'organisation de la production sociale et des échanges marchands si par accumulation on entend, comme il se doit,

*incrémentation* du surplus créé dans le procès de production au sein même de ce procès.

Deux cas de figure se présentent en réalité : ou bien le procès P est de type purement *traditionnel*, ou bien il est de type *moderne*.

Par type traditionnel, on entendra tous les modes anciens d'organisation de la combinaison productive aboutissant à un produit qui ne revêt qu'occasionnellement ou partiellement la forme de marchandise. Que les rapports de travail soient, dans cette combinaison productive, de type hiérarchique ou coopératif (autrement dit quel que soit le statut de la propriété des moyens de production), le procès P n'a d'autre finalité que d'assurer la subsistance des personnes et des groupes sociaux dont dépend sa mise en œuvre tout en assurant la reproduction et des structures et des rapports sociaux dans le cadre desquels il se déroule. Dans ce cas de figure, les individus et les communautés humaines dont ils relèvent n'ont de lien avec le monde extérieur – et, *a fortiori*, ne se trouvent insérés dans la division internationale du travail – que dans la mesure où leur propre reproduction dépend entièrement ou en partie seulement de l'acquisition de M' en échange de M. Cette situation résulte notamment de la déstructuration quasi-intégrale des modes de produire ancestraux du temps où régnait en maître l'ordre colonial. Si elles continuent de se reproduire en tant que groupes plus ou moins homogènes (selon le degré de préservation du lien social fondamental qui les structure), et si, dans ce cadre, elles continuent de fournir au procès P une force de travail rompue aux méthodes de production anciennes, les communautés humaines concernées ne produisent plus par elles-mêmes qu'une portion congrue des moyens de travail tout en dépendant pour une large part de l'extérieur pour ce qui est de leurs moyens de subsistance. M' se présente donc sous la forme de moyens de travail (essentiellement des instruments à fort contenu technologique) et de moyens de subsistance d'une population qui, prise dans la nasse des traditions malgré les changements étourdissants auxquels elle est soumise, continue de se conformer au modèle ancien de reproduction démographique, faisant pour ainsi dire *sauter le verrou* qui, dans tout groupement humain, établit un lien solide entre les lois économiques et les lois de population. Du coup, une main-d'œuvre *excédentaire* fait son apparition dont le débouché *naturel* est l'exode rural ou l'émigration.

Si l'émigration répond dans une très large mesure aux besoins en main-d'œuvre des pays d'accueil au cours des phases d'expansion du capital, il n'en va pas de même de l'exode rural qui se traduit par une énorme concentration de populations d'origines diverses autour des grands centres urbains des pays sous-développés ; ce qui a donné naissance aux mégalo-poles de la taille de Mexico ou du Caire pour ne citer que ces deux gigantesques villes du Tiers-Monde. Nul n'est besoin de décrire ici toutes les conséquences de ces groupements humains sur l'organisation et le fonctionnement de ces mégalo-poles en proie à tous les fléaux sociaux. Nul n'est besoin non plus de dire combien le déracinement <sup>366</sup> des populations de leur terroir, tout en provoquant la désolation dans ces lieux, alimente en en démultipliant les effets, la déstructuration des centres urbains où la criminalité le dispute au désœuvrement de générations entières de

---

<sup>366</sup> Dans *La question urbaine*, M. Castells, s'interrogeant sur la relation, dans les pays sous-développés, entre urbanisation et industrialisation, conclut: « Cette population déracinée et changeante, en chômage, 'armée de réserve' d'une industrie inexistante, est à la base de la croissance urbaine ». Ed. F. Maspéro, 1972, p 62.

personnes nées dans des baraquements de fortune jouxtant le plus souvent des habitations dont le clinquant révèle le degré de concentration des richesses. Là, deux mondes se font face, produit d'une dynamique perverse résultant de l'entrée en conflit de deux systèmes économiques, de deux logiques dont l'une est comme l'envers de l'autre.

Pour ce qui est du type moderne du procès P, il ne diffère pas fondamentalement du type ancien quant à sa structure interne. C'est par les conditions extérieures de sa mise en œuvre et par les effets qu'elles provoquent qu'il s'en distingue essentiellement.

Comme dans le cas de figure décrit précédemment, P se déroule à l'extérieur de M-A-M' ; les rapports de travail n'ont que l'apparence du rapport salarial. Mais, à l'inverse du procès de type traditionnel, P ne possède pas en lui-même les conditions de sa propre mise en œuvre. S'intégrant plus complètement dans la division internationale du travail que P de type traditionnel par le fait même de se poser – comme procès de production industriel – en rupture avec ce dernier, il lui faut réunir en effet les présupposés de ce mode de combinaison productive, présupposés d'ordre technique et financier plutôt que d'ordre social étant donnée le statut et la structure de la propriété existants et la nature des rapports de travail qui leur sont affiliés. Dans sa forme développée, ce procès se présente comme suit :

$$\begin{array}{c}
 \text{MT} \\
 \text{Ipf} - P \left\{ \begin{array}{l} \text{OT} \\ \text{FT} \end{array} \right. - p - M - A - M'
 \end{array}$$

Ipf représente ici *l'avance*<sup>367</sup> en capital que le pays se procure auprès de pays étrangers sous forme d'aide ou de prêt (les lettres 'Ipf' sont choisies ici pour rappeler l'expression «investissement de portefeuille»<sup>368</sup> par opposition à Ide – investissements directs étrangers). Ipf est le présupposé de P en ce que MT (qui représente maintenant quasi-intégralement des moyens de travail importés) sont financièrement hors de portée des capacités d'épargne du pays ; capacités d'épargne dont on peut même douter de l'existence en raison de la logique qui préside au procès P. Mais, à supposer que de telles capacités existent, elles ne peuvent être réalisées qu'en des monnaies autres que la monnaie du pays puisque M est essentiellement destiné à être exporté, ce qui n'est pas sans conséquence sur la gestion monétaire du procès P<sup>369</sup>.

Dans la mise en œuvre de P, deux écueils surgissent qui ont pour effet de le *dévier* de son objectif affiché : celui de produire un surplus accumulable et d'amorcer ce faisant une dynamique d'accumulation à même de sortir le pays de l'état de sous-développement

<sup>367</sup> Ce terme peut paraître désuet mais on ne doit pas oublier qu'il a été pour les classiques anglais – A. Smith notamment qui doit beaucoup pour cela à F. Quesnay – le point de départ de la découverte de la nature du capital.

<sup>368</sup> Nous laisserons de côté pour l'heure les investissements directs étrangers que nous évoquerons ultérieurement.

<sup>369</sup> Nous étudierons en détail ce problème dans le cas particulier de l'Algérie dans la seconde partie de la présente recherche.

tout en le dégageant de la spirale de l'endettement où il s'est – volontairement ou par nécessité vitale – fourvoyé. Le premier écueil est de nature sociotechnique, le second est de nature sociopolitique.

Le premier écueil est représenté par l'inadéquation grandissante qui se fait jour, au sein même de la combinaison productive, entre moyens de travail et forces de travail. Au regard de l'objectif du procès P – qui intègre, faut-il le souligner, la reproduction réelle élargie comme une de ses dimensions – une distinction est à opérer entre la production domestique des moyens de travail (et tout particulièrement de ceux servant à la production des machines ) et leur importation : en réalisant constamment un *cloisonnement* entre le procès de production des moyens de travail et les autres procès de production, l'importation mène perpétuellement à l'impasse la reproduction réelle. Il faut chaque fois, pour relancer la production, trouver un *point d'ancrage* entre ces deux types de procès, ce qui n'est possible que si le pays a à sa disposition en quantité adéquate des devises étrangères. En tant que combinaison productive d'objets, moyens et forces de travail, le procès de production n'est réputé efficace que si existe une adéquation entre ces trois éléments. Des trois, ce sont les moyens de travail qui ont un rôle structurant<sup>370</sup>. Leur importation ne développe pas les mêmes effets en matière d'apprentissage du métier, de qualification de la main-d'œuvre, de créativité et d'innovation, d'entretien, de maintenance et de rénovation des équipements etc. bref, de maîtrise du principe de composition que leur production domestique<sup>371</sup> en tant que cette dernière est aussi production des conditions de la consommation productive des trois éléments du procès de production que sont les objets, les moyens et les forces de travail. De même les effets en retour de la consommation sur la production – rythme de renouvellement du procès de production, extension ou repli de l'activité en fonction de la demande, étendue de la gamme des équipements fabriqués etc. – ne sont-ils pas identiques lorsque les moyens de travail sont fabriqués localement ou importés. Ces derniers n'étant plus, dans le cas de l'importation, que des *éléments* de la combinaison productive au lieu d'en être également le produit, sont dépouillés de leur caractère structurant au sein du procès de production, enlevant ainsi à ce dernier sa cohérence interne et sa dynamique propre. Désormais, ce ne sont plus les instruments qui commandent les qualifications de la main-d'œuvre puisque les uns et les autres sont produits indépendamment les uns des autres. Ce n'est donc pas la nature « complexe » et le caractère « sophistiqué » des technologies<sup>372</sup> importées qui est à l'origine de

<sup>370</sup> «Ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce que l'on fabrique que la manière de fabriquer, les moyens de travail avec lesquels on fabrique. Les moyens de travail sont les gradimètres du développement du travailleur et les exposants des rapports sociaux dans lesquels il travaille». K. Marx, *Le Capital*, L1T1, Ed. Sociales 1972, p 123.

<sup>371</sup> «A quelques exceptions près, même les processus primitifs les plus simples ne peuvent être empruntés en bloc à un pays industriel et être implantés sans modification dans un pays non industriel. Ceci est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de processus industriels plus modernes. Dans presque tous les cas, des adaptations sont nécessaires pour parvenir à quelque chose dans le pays non industriel où n'existent pas les équipements grâce auxquels ce processus était mené à bien dans le pays industriel. Et il n'y a pas de progrès automatique d'une étape à l'étape suivante. A chaque moment, de nouveaux problèmes doivent être résolus dont la solution ne peut être trouvée ailleurs. Dans tout pays, la marche vers l'industrialisation doit dans une certaine mesure être créée à l'intérieur du pays». Everett E. Hagen, *Economie du développement*, Ed. Economica 1982, p 125.



l'inadéquation dont il est question ici entre moyens et forces de travail mais bien leur non production interne, que celle-ci résulte d'une volonté politique ou d'une nécessité objective. En agissant de la sorte sur le procès de production, l'importation des moyens de travail opère donc une rupture entre les éléments principaux de la combinaison productive, moyens et forces de travail, et la dépouille de son organisation sociotechnique propre. En conséquence, le coût de production – qui est l'expression condensée de l'aptitude des structures productives à *fonctionner à l'économie*, c'est-à-dire en intégrant comme autant de facteurs d'efficacité le mode d'organisation sociale et technique de la combinaison productive, le degré de technicité des instruments, le niveau de qualification de la main-d'œuvre etc. n'apparaît plus que comme la *sommation* des dépenses occasionnées par tous ces éléments au lieu d'en être la synthèse constamment poussée à se délester des charges devenues socialement inutiles, scories de l'ancien mode de produire et de consommer productivement.

Il résulte de tout cela que P, qui a toute l'apparence d'un procès de production de type moderne – c'est-à-dire industriel – n'est mis en œuvre qu'au prix de surcoûts élevés, forme de consommation improductive d'objets, moyens et forces de travail dont la combinaison même est censée fournir un surplus accumulable dépassant par son volume les *frais* encourus d'avance par le seul fait de recourir à l'emprunt étranger. Nous examinerons dans la deuxième partie de la présente recherche sur l'exemple de l'Algérie, toutes les implications de cet état de faits. Nous verrons en particulier pourquoi la stratégie algérienne d'industrialisation n'a pas produit l'effet qui en était attendu, celui d'enclencher un processus cumulatif de croissance économique.

Venons-en à présent au deuxième écueil qui a pour effet de dévier de cet objectif le procès de production P.

Nous avons dit qu'il était de nature sociopolitique. Il tient en effet à la nature des rapports de propriété à l'œuvre dans la société considérée ; rapports qui commandent les relations de travail. Nous ne pouvons évidemment ici qu'esquisser une piste de recherche sur ce sujet tant la question se nourrit de situations diverses et de leurs évolutions parfois paradoxales. Si nous nous évertuons à fournir quelques éléments de réflexion de caractère général, nous ne perdons pas de vue cette prémisse dont le terme qui en rend le mieux compte est sans doute celui de *contextualisation*. C'est donc sur l'exemple de l'Algérie que nous aurons à tester le pouvoir explicatif des idées développées dans la présente section. Revenons au schéma :

---

<sup>372</sup> Le concept de technologie, bien que couramment employé dans la littérature économique, y est rarement défini. Par technologie nous entendons pour notre part le procès particulier qui consiste à transformer le savoir en un savoir-faire qui ne soit pas seulement de l'ordre du virtuel mais qui se réalise dans les moyens de travail dont il est pour ainsi dire l'*incrément moral*.

$$I_{pf} - p - P \quad \begin{matrix} MT \\ \{ OT - p - M - A - M' \\ FT \end{matrix}$$

Dans ce schéma, tout se joue dans la séquence <sup>373</sup>

$$: P \quad \begin{matrix} MT \\ \{ OT - p^1 \\ FT \end{matrix}$$

C'est elle qui recèle la nature des rapports de travail. Dans les modes de production anciens (esclavagiste, féodal ou plus généralement, tributaire pour emprunter à S. Amin ce terme générique), les rapports de travail sont de type personnel. Il n'en va pas de même sous le capitalisme où prédomine leur caractère impersonnel sous la forme du rapport salarial. Dans les pays sous-développés où les formes de propriété traditionnelles ont été supprimées ou à tout le moins réprimées par l'ordre colonial, une situation nouvelle est apparue que ne fondent ni les formes anciennes (patrimoniales ou communautaire) ni la forme moderne (privative) de propriété : dans le sillage du mouvement de libération nationale qui a fédéré les forces sociales les plus hétéroclites, la lutte contre le sous-développement est apparue comme le prolongement naturel de la lutte pour l'indépendance politique. Les mêmes forces sociales s'y trouvent engagées sous l'autorité maintenant légitimée par l'issue victorieuse de la guerre pour l'indépendance ou par la lutte politique qui y conduit, d'un *pouvoir de fait* réunissant la plupart des protagonistes d'hier. Le résultat est que, tout en se présentant sous l'apparence d'une combinaison productive de type capitaliste, la séquence P...p en est en réalité très éloignée. Ce sont les rapports de travail qui, au sein de cette séquence, diffèrent fortement des rapports de type salarial. Leurs deux principales caractéristiques peuvent être ainsi rendues :

- d'une part, l'autorité hiérarchique dans l'entreprise est de type purement nominal en ce sens qu'elle s'exerce *au nom* d'une autorité supérieure, l'autorité suprême étant le pouvoir d'Etat au nom duquel sont prises et exécutées toutes les décisions ;
- d'autre part, et reproduisant en cela le type même de relations qui existent à tous les échelons du pouvoir politique, les recrutements, avancements et autres événements marquants intervenant dans la gestion des relations de travail, se font par cooptation

<sup>373</sup> Parfois notée P...p dans la suite de ce travail.

et autres moyens relevant de ce que certains *managers* appellent le *capital-relations* <sup>374</sup> indépendamment tant des qualifications et des compétences des intéressés que de l'existence effective de postes à pourvoir. En forçant à peine le trait, on pourrait dire que de tels postes ne sont *courus* qu'en désespoir de cause, les meilleurs *placements* des protégés se faisant à des postes *politiques* dotés d'un pouvoir décisionnel <sup>375</sup>.

Sans aller plus avant dans cette analyse, de laquelle on peut extrapoler toute une série de considérations sur l'ordre politique en place dans les pays sous-développés, on notera les effets pervers qu'une telle situation ne manque pas de produire sur la combinaison productive représentée par la séquence décrite ci-dessus. Celle-ci perd ce qui lui reste d'efficacité productive dans d'interminables conflits d'autorité et dans des stratégies d'accaparement du produit *p*, de détournement des objets, moyens et forces de travail de leurs emplois originels au profit de personnes – ayant ou non un lien avec l'entreprise – qui s'en servent pour se constituer des fortunes privées <sup>376</sup>. On comprend que, dans de telles conditions, il n'y ait point de surplus accumulable qui puisse être dégagé.

Pour lever toute équivoque, il convient de préciser immédiatement cette idée : il n'est nullement question ici d'affirmer que  $P...p$  ne soit pas source de surplus. On veut simplement signifier que, par une sorte de *consensus social* laborieux résultant de l'absence de légitimité de quelque force sociale que ce soit à se l'accaparer pour l'investir dans la reproduction élargie, le surplus forme davantage un fonds de consommation additionnel qu'un fonds d'accumulation. Pour dire les choses autrement, on peut partir de la formule de la valeur dégagée par K. Marx :  $(c+v+p)$ . Celle-ci peut se décliner sous les deux formes suivantes selon qu'on l'envisage du point de vue de la consommation ou du point de vue de l'accumulation :  $[c+ (v+p)]$  dans le cas de la consommation,  $[(c+v)+p]$  dans le cas de l'accumulation.

Dans le premier cas de figure, le capital n'apparaît pas en tant que tel, c'est-à-dire en tant que rapport social spécifique, ce qui correspond au fait que la consommation (avec ce qu'elle implique de reproduction des instruments de travail représentés ici par 'c', n'est pas inhérente au régime capitaliste. Bien entendu, dans ce cas, 'c', 'v' et 'p' n'ont absolument pas le même contenu social que dans l'autre formule. Leur emploi est ici de pure convention, l'objectif étant de faciliter la comparaison des situations. Pour rester dans le cadre des conventions, on notera que, dans ce cas de figure, 'p' ne se distingue pas de 'v' mais au contraire, forme avec lui la *valeur* du produit social nouvellement créé.

<sup>374</sup> Voir le chapitre II de l'ouvrage cité en annexe de l'analyse de développement de l'ordre politique dans le cas de la reproduction élargie).

<sup>375</sup> Dans les sociétés considérées. Dans ce cas, le calcul économique (ici calcul économique) ne revêt pas nécessairement la forme monétaire. Seule la nécessité de définir une unité de compte homogène pour l'évaluation <sup>377</sup> conduit à l'obligation de se *rabattre* sur la

<sup>376</sup> Ce processus est à l'œuvre en Algérie surtout depuis la réforme économique de 1980 dont il sera question dans les chapitres septième et huitième ci-après.

<sup>377</sup> Nous raisonnons ici sur l'exemple de l'économie marchande simple où la loi de la valeur *opère* comme dans le cadre de l'économie marchande capitaliste même si c'est de façon différente.

monnaie. Mais alors celle-ci est dépouillée de ses principales fonctions pour ne plus servir que d'unité de compte <sup>378</sup>. De là résulte le caractère *mineur* des monnaies des pays sous-développés dont les économies sont certes, comme on l'a vu, structurées par la loi générale de l'accumulation, mais structurées par elle pour ainsi dire de l'extérieur.

Dans le second cas de figure, (c+v) réfère à une avance de fonds sous forme de capital impliquant les rapports sociaux de type capitaliste. Le capital doit de toute nécessité être non seulement reproduit mais *agrandi* pour que se maintienne le système des rapports dont il est l'expression. 'p' est la source de cet agrandissement du capital, autrement dit de l'accumulation puisque l'accumulation se définit comme la capitalisation de la plus-value. D'où l'intérêt de la distinction entre (c+v) et 'p' pour le calcul économique. Mais la transformation de la plus-value en capital additionnel suppose sa réalisation en argent, ce qui confère au calcul économique sa forme monétaire exclusive.

Pour en revenir à la séquence P...p et à sa forme valeur [c + (v + pl)], on notera que, dans le cas des pays sous-développés qui répondent à cette grille de lecture, les rapports de production semblent en permanence *surdéterminés* par les rapports de distribution qui sont des rapports de nature immédiatement politique.

Que conclure de cette analyse relativement à la question de l'accumulation ? Que, si elle n'est pas totalement étrangère au procès

$$Ipf - P \quad \left\{ \begin{array}{l} MT \\ OT - p - M - A - M', \\ FT \end{array} \right.$$

elle est constamment en butte à des blocages qui n'ont rien de contingent comme nombre d'analystes (qui n'ont simplement pas compris la nature véritable de ce procès) aiment à le répéter, arguant des reculs de l'investissement productif dans certains pays sous-développés à certains moments de leur industrialisation <sup>379</sup>.

En réalité, si l'investissement (du moins l'investissement productif) participe bien de la reproduction, il n'est nullement sûr qu'il participe également de l'accumulation. L'investissement se distingue en effet de l'accumulation en ce qu'il n'est que la réunion des moyens matériels de la reproduction (simple ou élargie) alors que l'accumulation est la mise en œuvre de ces moyens dans le cadre de rapports sociaux déterminés. Elle est la forme spécifique de *mise au travail* des producteurs dans le cadre du système capitaliste. Elle est, en d'autres termes, tout à la fois reproduction réelle et reproduction

<sup>378</sup> Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect du problème dans la deuxième partie de la présente recherche en traitant de l'accumulation en Algérie.

<sup>379</sup> Nous donnerons un aperçu de cette conception et des auteurs qui la soutiennent dans la deuxième partie de la présente recherche en traitant du cas de l'Algérie.

sociale élargies de type capitaliste. Cela étant dit, on n'en a pas fini avec le schéma

$$I_{pf} - P \left\{ \begin{array}{l} MT \\ OT - p - M - A - M' \\ FT \end{array} \right.$$

à l'aide duquel nous avons cherché à rendre compte du procès de production moderne en pays sous-développé. Deux logiques s'affrontent dans ce schéma : la logique A-M-A, représentée ici par

$$I_{pf} - P \left\{ \begin{array}{l} MT \\ OT - p - M - A, \\ FT \end{array} \right.$$

et la logique M-A-M, représentée par la séquence terminale de ce schéma.

La première séquence indique le processus par lequel le capital emprunté 'I<sub>pf</sub>' aboutit à A (expression monétaire de M contenant le surplus). La réalisation de cette séquence, déjà fortement compromise par les deux écueils dont on a parlé dans les pages qui précèdent, est, de surcroît, en complète opposition avec la séquence M-A-M' commandée par la logique de la consommation. Le résultat est que A ne se résout pas en I<sub>pf</sub> mais en M' qui vient s'insérer directement dans la séquence P...p, obligeant les autorités du pays à lever de nouveaux emprunts pour assurer le remboursement des anciens quand cette obligation ne s'étend pas à l'achat des éléments de la combinaison productive elle-même. Ce cas se présente plus souvent qu'à son tour en raison tant des transferts de surplus qui ont lieu des pays pauvres vers les pays riches analysés sous divers angles par les théoriciens de l'économie du développement, que du détournement des moyens de production importés de leur destination originelle par les tenants du pouvoir de décision économique en poste dans les pays sous-développés.

La situation est-elle différente dans le cas de l'investissement direct étranger ? Rien n'est moins sûr !

Sans entrer ici dans la présentation détaillée des formes de l'investissement direct étranger dont certaines ne se distinguent de l'investissement de portefeuille que d'un point de vue conventionnel <sup>380</sup>, on peut définir l'Ide comme une *prise d'intérêt durable* par une firme multinationale dans une entreprise de pays tiers. A la différence de l'investissement de portefeuille, la prise de risque dans le cas de l'Ide – filiale,

<sup>380</sup> Certaines formes d'Ide ne donnent même pas lieu à des entrées de capitaux dans le pays d'accueil et n'ont donc aucune incidence positive sur sa balance des paiements. Il en est ainsi des contrats de sous-traitance, de la cession ou de la location de licence etc. Dans ces cas-là, la firme multinationale n'agit pas autrement que si elle avait effectué un simple placement

joint-venture, co-entreprise – donne à l’investisseur un droit (variable selon la formule retenue) de contrôle sur le déroulement du procès de production P. Celui-ci est même directement associé à l’organisation du dit procès non seulement au moyen de procédures de mise en œuvre calquées sur celles en vigueur dans la maison-mère, mais aussi au moyen de la désignation à des postes d’encadrement technique et de direction ayant un caractère stratégique de personnes recrutées à cette fin par la maison-mère ou déléguées par elle. Au travers des procédures, c’est en réalité l’ensemble des relations de travail qui sont (re)définies<sup>381</sup> pour leur conférer un contenu en accord avec l’objectif même de la prise de participation de la firme multinationale dans l’entreprise du pays d’accueil. A priori, cet objectif est la réalisation d’un profit, ce qui devrait se traduire par l’instauration d’un véritable rapport salarial au sein de l’entreprise mixte – le rapport salarial étant, faut-il le rappeler, le mode particulier de mise au travail des producteurs dans le cadre d’un régime économique gouverné par la loi du profit. C’est bien en effet ce qui se produit dans le cas des investissements directs étrangers réalisés par les firmes multinationales dans les pays développés à économie de marché, pourquoi en serait-il autrement dans les pays sous-développés ? Si tel était le cas, la logique A-M-A l’emporterait sur la logique M-A-M dans la mise en œuvre de l’investissement direct et le procès P se présenterait alors comme la séquence de valorisation de A dans la formule A-M-A’ qui peut maintenant s’écrire :

$$Ide - M - P \left\{ \begin{array}{l} MT \\ OT \\ FT \end{array} \right. - M' - A'$$

Sur le plan microéconomique il peut effectivement en être ainsi. La question est alors de savoir dans quelle mesure cette logique modifie celle, longuement décrite dans ses effets macroéconomiques dans les pages qui précèdent, qui structure les relations *nord-sud*. En pratique, même l’investissement direct étranger (Ide) dont on vante tant les vertus dans le cadre de la libéralisation mondiale en cours, obéit dans une large mesure à la logique du transfert de surplus des pays pauvres vers les pays riches. Outre les rapatriements par les sociétés-mères des bénéfices réalisés par leurs filiales dans les pays sous-développés, ce sont les rapports filiale-société-mère qui participent de cette logique : surfacturation des inputs importés et sous-facturation des outputs exportés par les filiales vers les maisons-mères sont en effet monnaie courante dans la pratique des firmes multinationales. Le résultat – escompté et obtenu par ces dernières – est de sous-évaluer le surplus produit par leurs filiales pour tout à la fois réduire les engagements de la société-mère dans les pays d’accueil de leurs filiales si accord il y a entre elle et les gouvernements de ces pays pour le réinvestissement d’une partie au moins des profits réalisés, et réduire d’autant les impôts sur les bénéfices ainsi que toutes les taxes en amont (TVA, BIC etc.). Il en résulte que, même dans le cas où la séquence P...p est structurée par le rapport salarial, les firmes multinationales elles-mêmes

<sup>381</sup> Nous disons (re)définies en pensant au cas d’une prise de participation dans une entreprise déjà existante.

réduisent le tout à un procès de type M-A-M. Pourquoi en est-il ainsi, c'est une question de stratégie où les considérations de rentabilité n'entrent pas directement en ligne de compte. Cette stratégie est en effet fort différente selon que les firmes multinationales investissent dans les pays développés à économie de marché ou dans les pays sous-développés.

Dans les premiers, passée la période faste de l'immédiat après-guerre au cours de laquelle les firmes nord-américaines ont déployé leurs ailes sur l'ensemble du vieux continent, des firmes de dimension internationale sont apparues en Europe et au Japon qui se sont lancées à leur tour dans *l'aventure* de l'investissement direct à l'étranger. Les unes et les autres ne se sont engagées dans cette aventure que dans la mesure où elles possédaient une avance technologique et/ou organisationnelle à même de leur assurer des profits élevés. Des firmes comme IBM, ITT, Kodak pour les Etats-Unis ; Sony, Hitachi, JVC, Pioneer pour le Japon ; Thomson, Siemens et d'autres pour les pays du vieux continent, ont développé dans leur domaine d'activité et par le biais de l'investissement direct étranger, des stratégies de pénétration du marché de leurs concurrents pour s'emparer immédiatement ou à terme des gisements de profit représentés par l'existence d'un vaste marché et d'une demande solvable potentielle élevée.

Tout autre est la stratégie de ces mêmes firmes (et d'autres encore) dans les pays sous-développés. Là, d'autres considérations entrent en jeu : prolongement de la durée de vie d'un produit technologiquement obsolète et économiquement non rentable dans les pays du nord ; remontée de filières de production d'un autre produit en vue de s'assurer l'approvisionnement en matières premières ; nécessité de se délester sans les mettre définitivement au rebut des équipements polluants décriés par une opinion publique de plus en plus acquise à l'argument écologique sont, avec la recherche d'une main-d'œuvre bon marché, les principaux éléments explicatifs de la stratégie des firmes multinationales qui engagent des investissements directs dans les pays sous-développés.

Il est à ce sujet assez curieux de constater que, pendant toute la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les pays sous-développés – qui étaient encore pour la plupart aux prises avec l'ordre colonial – ont reçu près des deux tiers du stock mondial des IDE. Ces investissements étant dans leur majeure partie<sup>382</sup> le fait de pays européens possédant de véritables empires coloniaux, on devine aisément les raisons qui ont amené ces pays à investir dans les pays sous-développés : c'est l'exploitation à peu de frais des richesses naturelles de ces derniers qui en est le vrai motif. Sucre, café, cacao, hévéa, tabac et autres marchandises exotiques pour ce qui est produits de l'agriculture ; minerais, pétrole, phosphates et autres matières premières non minérales pour ce qui est des produits destinés à l'industrie ont ainsi été soumis à une exploitation effrénée.

Mais avant même que ne s'amorce le mouvement pour l'indépendance des colonies, une *redistribution* s'est opérée dans l'investissement direct étranger entre pays développés et pays sous-développés. Ce sont les Etats-Unis qui en ont été le moteur, ce pays devenant, à la faveur de la deuxième guerre mondiale dans laquelle il ne s'est engagé qu'en 1942, la première puissance économique du globe. Entre 1938 et 1960, le

<sup>382</sup> 40% du stock mondial des IDE étaient, en 1938, détenus par le Royaume-Uni. Chiffre cité par D. Tersen et J.L. Bricout in *L'investissement international*, Ed. Armand Colin 1996, p 30.

stock mondial d'Ide reçus par les pays sous-développés est divisé par 2. Leur perte d'*attractivité* est allée *crescendo* jusqu'à la fin de la décennie 1980. En termes relatifs, cela s'est traduit par la réduction au 1/4 de la part des investissements reçus par les pays sous-développés. Cette part s'est stabilisée au cours de la décennie 1990 à ce niveau sous l'effet de la libéralisation dans laquelle se sont engagés la plupart des pays sous-développés à l'instigation du FMI et de la Banque Mondiale. En valeur, le stock d'Ide étant passé de 745 à 2.320 milliards de dollars entre 1985 et 1994, c'est tout de même près de 600 milliards de dollars qui ont ainsi été investis dans les pays sous-développés

383 .

Plusieurs facteurs ont contribué au recul de l'Ide dans les pays sous-développés depuis l'immédiat après-guerre jusqu'au début des années 1990. Il y a tout d'abord l'accession à l'indépendance de la plupart des anciennes colonies qui s'est traduite par la montée en puissance des nationalismes hostiles à l'investissement direct étranger trop souvent assimilé à une *recolonisation* économique. Dans de nombreux pays sous-développés, des réglementations restrictives à l'entrée des investissements étrangers ont été édictées (codes des investissements) et des offices gouvernementaux ont été créés à l'effet d'en surveiller la stricte application. Mais ce facteur n'explique que partiellement la désaffection des investisseurs vis-à-vis des pays sous-développés : ceux-ci ont souffert aussi des opportunités offertes à l'investissement direct étranger par les pays européens puis par les Etats-Unis qui ont amorcé, avec les *trente glorieuses*, une longue phase de croissance et de stabilité économique. Il y a enfin l'apparition, à partir du début des années 1970, d'énormes excédents de capitaux qui, faute de placements à l'étranger, menaçaient de dévalorisation le capital social de l'ensemble des pays industrialisés. Avec l'avènement du marché des euro-devises, les détenteurs de tels excédents n'ont pas trouvé mieux que de les prêter à des conditions extrêmement avantageuses pour les pays emprunteurs : l'inflation battant son plein, les taux d'intérêt réels s'étaient amenuisés au point de passer sous la barre de zéro pour devenir négatifs. Dans ces conditions, l'investissement de portefeuille a supplanté l'investissement direct d'autant plus aisément que – apparemment du moins – pays emprunteurs et pays prêteurs y trouvaient leur compte.

On sait ce qu'il en a été en définitive : la spirale de l'endettement était enclenchée conduisant la plupart des pays sous-développés – à commencer par le Mexique en 1982 pour finir par les pays d'Asie du sud-est en 1997 – à une crise généralisée de l'endettement. Les uns après les autres, tous les pays endettés ont donc dû formuler auprès du Club de Paris ou auprès du Club de Londres, une demande de rééchelonnement de leur dette et accepter de se soumettre (sous l'égide du FMI) aux conditions dictés par eux en forme de programme d'ajustement structurel. Ce programme est-il pour autant de nature à les sortir de l'impasse où les a menés l'économie d'endettement international qu'ils ont pratiquée ? C'est à cette question qu'est consacrée la troisième et dernière section du présent chapitre.

### 4.3. L'économie d'endettement à l'épreuve des programmes

---

<sup>383</sup> Tous ces chiffres sont tirés de l'ouvrage de D. Tersen et J.L. Bricout ci-dessus référencé.



## d'ajustement structurel.

Dans la section précédente, nous avons tenté de rendre compte de la nature du procès de production du surplus en pays sous-développés et nous avons conclu au divorce du dit procès d'avec celui de la valorisation du surplus, c'est-à-dire de son accumulation. C'est tout à la fois le mode d'insertion des pays sous-développés dans la division internationale du travail et ce que nous avons appelé le *mode de mise au travail des producteurs* qui sont la cause de ce divorce qui se traduit par l'impossibilité de transformer le surplus en capital. C'est donc à une impasse *logique* qu'est en permanence conduit le procès de valorisation et le procès de production lui-même ne se renouvelle que grâce à l'emprunt étranger dont le gonflement est à l'origine de l'économie d'endettement. L'emprunt est le présumé de ce procès comme A est le présumé du procès A-M-A' en économie de marché constituée. Mais à la différence de ce dernier, les ressources nécessaires à son renouvellement, le procès de production du surplus en pays sous-développé les trouve à l'extérieur de lui-même, dans l'endettement.

Le volume de la dette extérieure des pays sous-développés est devenu exorbitant depuis le début des années 1980 : de 70 milliards de dollars en 1970, le stock de la dette a atteint 465 milliards en 1980 et il a dépassé les 1000 milliards depuis 1986<sup>384</sup>. Dans la montée vertigineuse de l'endettement, les facteurs purement monétaires et financiers ne sont nullement négligeables : les variations de change des principales devises les unes par rapports aux autres et les fluctuations des taux d'intérêt ont d'abord été favorables aux pays sous-développés, les incitant à s'endetter, pour finir par leur être défavorables, contribuant de beaucoup au déclenchement de ce qu'on appelle depuis le début des années 1980 la crise de l'endettement. La remontée du dollar en lequel est libellé la majeure partie de la dette du Tiers-monde, le relèvement des taux d'intérêt et l'écourtement des échéances de remboursement ont en effet pesé lourdement dans l'exacerbation de la crise de l'endettement après avoir été eux-mêmes la conséquence des difficultés rencontrées par les pays endettés à faire face à leurs obligations.

Ces difficultés ont conduit le Mexique à décréter en août 1982 un moratoire unilatéral de trois mois sur la partie de sa dette arrivée à échéance. D'autres pays connurent bientôt les mêmes difficultés, amenant les banques créancières à leur accorder – comble de dérision – de nouveaux prêts destinés à faire face à ces difficultés de paiement. Ce fut le cas par exemple de l'Argentine qui *bénéficia* dans ce cadre d'un prêt de 100 millions de dollars en 1983. Le caractère pervers de la dette des pays sous-développés trouvait là sa meilleure expression. Puis – autre perversion – il y eut une inversion des flux nets de capitaux : les entrées d'argent frais dans les pays sous-développés sous forme d'investissement de portefeuille devinrent inférieures en valeur aux sorties d'argent des pays endettés vers les pays créanciers au titre du paiement du service de la dette ou de

<sup>384</sup> Les chiffres concernant le stock de la dette des pays sous-développés sont à peine arrêtés qu'ils sont déjà dépassés. On trouve dans tous les ouvrages traitant de la dette du Tiers-monde une évaluation approximative à une date donnée. Les chiffres indiqués ici sont repris de O. de Solages: *Réussites et déconvenues du développement dans le Tiers-monde*, Ed. L'Harmattan, 1992. On peut aussi se reporter à P. Norel et E. Saint-Alary, *L'endettement du Tiers-monde*, Ed. Syros 1994..

rapatriement des profits<sup>385</sup>. De nouvelles *techniques* furent donc mises au point pour *sauver du naufrage*<sup>386</sup> les pays les plus lourdement endettés. Celle du rééchelonnement fut la plus couramment adoptée et le FMI, naguère simple organisme multilatéral de surveillance du système monétaire international, devint l'initiateur des *nouvelles règles du jeu*. Appliquant ces nouvelles règles à tous les pays endettés qui ont des difficultés durables de paiement, il édicte toute une panoplie de *conditionnalités* auxquelles désormais devaient satisfaire les pays qui, confrontés à la crise de l'endettement, ont recours à lui pour cautionner leur demande de rééchelonnement de tout ou partie de la dette publique ou privée contractée par eux auprès des agents de la finance internationale affiliés au Club de Londres ou au Club de Paris. Fort de ce rôle inespéré<sup>387</sup>, le FMI impose aux pays endettés un plan de redressement dénommé «programme d'ajustement structurel» à travers lequel il ne se contente pas d'exiger des Etats concernés une meilleure gestion<sup>388</sup> des fonds empruntés mais se reconnaît le droit de leur dicter la politique à suivre en matière de dépenses budgétaires, de libéralisation du commerce extérieur, de privatisation des entreprises du secteur public etc., toutes questions sur lesquelles les gouvernants eux-mêmes doivent s'engager au préalable par *la lettre d'intention* qu'ils sont censés formuler de leur propre chef à l'adresse des autorités monétaires de cet organisme au sein duquel ils sont en principe représentés.

L'objet de la présente section n'est pas de présenter par le menu les programmes d'ajustement structurel (PAS) adoptés – sous la férule du FMI – par de nombreux pays frappés par la crise de l'endettement. Il n'est pas davantage de discuter de la cohérence interne au regard de ses hypothèses (ni de la validité de ces dernières) du modèle de base du PAS ou de ses variantes. Il est de chercher à rendre intelligible le contenu social et économique de ces programmes en l'interprétant à la lumière des développements précédents relatifs à l'économie d'endettement et à son soubassement historique, le sous-développement.

La question n'est pas tant de savoir si les programmes d'ajustement structurels offrent aux pays surendettés quelque chance de desserrement momentané de la contrainte financière qui pèse d'un poids écrasant sur leur économie. Elle n'est même pas

<sup>385</sup> Sans parler des fuites de capitaux organisées par les détenteurs de la décision économique au sein des sphères dirigeantes des pays sous-développés.

<sup>386</sup> L'expression est de O. de Solages in *Réussites et déconvenues du développement dans le Tiers-monde*, Op. cité p 313.

<sup>387</sup> On se souvient des réticences manifestées par les Etats-Unis d'Amérique à lui confier à sa création le rôle de réguler le système monétaire international.

<sup>388</sup> L'idée communément admise au sein des organismes multilatéraux tels le FMI ou la Banque Mondiale est que la crise de l'endettement est directement liée à la mauvaise allocation des ressources par les pays emprunteurs. On met en cause en particulier la tendance qu'ont les autorités de ces pays à acheter la paix sociale au moyen des subventions et autres transferts au bénéfice des plus larges couches de la population. Jamais il n'est venu à l'idée des responsables de ces organismes que c'est dans la nature du procès de production du surplus et dans le mode d'insertion des pays sous-développés dans la division internationale du travail que réside le problème de la *mésallocation* des ressources, indépendamment de l'existence ou non de tous autres problèmes.

de savoir si cette contrainte pourra être durablement allégée. C'est bien plutôt de savoir si les PAS sont de nature à lever définitivement cette épée de Damoclès que représente pour les pays sous-développés l'économie d'endettement dans le piège de laquelle ils sont enfermés. Questions subséquentes, sous quelles conditions et à quel prix cette contrainte pourra être levée ? Faut-il voir dans la libéralisation mondiale en cours et dans ce que la littérature économique la plus récente désigne sous le terme de globalisation une perspective porteuse de la promesse pour les pays surendettés de les sortir de la situation de parias où les maintient pour l'heure l'ordre économique mondial en place ? Voire ! Pour qu'une telle perspective ait la moindre chance de se présenter, il faut rien moins qu'un changement de l'ordre ancien, changement qui, pour n'avoir pas la soudaineté d'une révolution, en a du moins les principales caractéristiques. Un tel changement doit se traduire non seulement par une refonte en profondeur des relations commerciales nord-sud – ce qui suppose la restructuration de la division internationale du travail en vigueur – mais aussi par une redéfinition du mode de mise au travail des producteurs en pays sous-développés, ce qui passe par l'instauration d'un nouveau statut de la propriété avec ce que cela comporte de modifications dans les rapports de travail qui leur sont associés. En tout état de cause, et contrairement en cela aux enseignements de l'économie académique, ces pays ne pourront échapper à la nécessité historique de chercher à maîtriser le principe de composition. C'est à l'aune de ce critère qu'il conviendra de juger de la pertinence des programmes d'ajustement structurel.

#### 4.3.1. Qu'est-ce qu'un programme d'ajustement structurel ?

Un programme d'ajustement structurel (PAS) est un programme par lequel on cherche à éliminer les causes *structurelles* de déséquilibre macroéconomique. On associe le PAS à des actions visant à augmenter l'offre et à réduire la demande globales de biens et services parce que « des excès de la demande sur l'offre [sont à l'origine] des chocs internes et externes »<sup>389</sup>. Ces actions se dédoublent en actions sur les ressources et en actions sur les institutions. Dans le langage de l'orthodoxie libérale qui repose sur le postulat que le marché est « l'organisation la plus efficace possible pour maximiser la production »<sup>390</sup>, il s'agit de rompre avec l'allocation administrative des ressources et avec le protectionnisme caractéristiques des régimes d'économie qui ne sont pas entièrement régis par les lois du marché. C'est par la réforme du système des prix internes et par l'ouverture sur le marché mondial que passe l'instauration du mécanisme d'allocation optimale des ressources et l'élimination des distorsions entre l'offre et la demande. La réforme des institutions quant à elle est une nécessité en ce qu'elle réunit les conditions de passage à l'économie de marché : substitution du régime de la propriété privée au régime de la propriété d'Etat et adoption des règles du droit afférent à ce régime (privatisations). C'est donc dans une libéralisation à la fois économique et institutionnelle (pour ne rien dire de la libéralisation politique) que se présente le programme d'ajustement structurel. Il vise le rétablissement de la solvabilité externe du pays par la résorption du déficit structurel de la balance des paiements. Or le déficit de la balance des

<sup>389</sup> Ph. Hugon, *L'ajustement structurel et après ?* Introduction, Ed. Maisonneuve et Larose, 1996, p10.

<sup>390</sup> Ajustement structurel et performance économique, OCDE, 1987.

paiements est imputable le plus souvent au déséquilibre de la balance des opérations courantes, déséquilibre qui se traduit par un solde négatif de cette dernière. C'est le cas en tout état de cause des pays sous-développés fortement endettés dont l'économie, peu productive, est tributaire des importations de marchandises (que ce soit les marchandises destinées à la consommation finale ou celles – consommations intermédiaires, biens d'équipement – entrant dans le procès de production).

En termes comptables, le problème peut être ainsi formalisé à la suite de M.E. Bénissad<sup>391</sup>. Soit la relation :  $P+M = C+I+X$  avec :

- P représentant la production domestique ;
- M, les importations de biens et services et les dons reçus ;
- C, la consommation domestique ;
- I, l'investissement domestique et
- X, les exportations de biens et services et les dons à l'étranger.

Le solde de la balance des opérations courantes  $X- M$  est égal à la différence entre la production domestique P et la dépense globale (C+I) appelée aussi l'absorption domestique (A). « Quand la balance des opérations courantes dégage un solde défavorable ( $X<M$ ), la production locale ne couvre pas la demande intérieure, l'absorption domestique ( $P<A$ ) »<sup>392</sup>. Pour modifier cet état de choses, « le gonflement de la production locale et la contraction de la demande globale paraissent inévitables »<sup>393</sup>, ce qui est précisément l'objectif du programme d'ajustement structurel.

Ce programme comprend un volet stabilisation macroéconomique qui se résume en une action sur la demande dont l'objectif est de résorber les distorsions de caractère conjoncturel qui se manifestent sous la forme d'une crise des liquidités. Le raisonnement tient en quelques assertions :

- l'excès de crédit intérieur est la source majeure des difficultés de paiement ;
- les déséquilibres budgétaires « découlant du fait que le volume des dépenses [publiques] dépasse la capacité du secteur public à mobiliser des recettes »<sup>394</sup> sont la cause de l'expansion insoutenable de la demande globale et de la faiblesse de la balance des paiements qui en résulte.

Or les variables budgétaires (en l'occurrence les dépenses et recettes budgétaires) sont, selon la théorie monétaires traditionnelle, intimement liées aux variables monétaires (en l'occurrence le crédit bancaire et les autres paramètres qui déterminent les flux monétaires). Aussi les auteurs se réclamant de cette théorie tel M. Friedman, Johnson

<sup>391</sup> etc. signalent-ils l'importance de la politique monétaire intérieure dans la régulation de la L'ajustement structurel, objectifs et expériences, Ed. ALIM, 1993.

<sup>392</sup> ME Bénissad, op. cité p 10.

<sup>393</sup> Ibid.

<sup>394</sup> M. Guitian, *La conditionnalité au Fonds Monétaire International, Evolution des principes et des pratiques*, FMI 1981, p 6.

demande globale et dans la stabilisation macroéconomique qui passe par le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements.

Mais les mesures de stabilisation macroéconomique n'ont d'effets positifs que sur les facteurs momentanés de déséquilibre de la balance des paiements. Celles-ci consistent en la compression de la demande globale (et plus particulièrement des dépenses budgétaires), complétée au besoin par un recours temporaire à l'aide des organismes multilatéraux de financement<sup>395</sup> ou à des crédits extérieurs de court terme. Dans le cas de déséquilibres imputables à des facteurs permanents, des mesures d'ajustement, appuyées sur une aide plus conséquente du FMI, sont nécessaires ; aide subordonnée à l'acceptation par le pays demandeur de prescriptions spéciales réunies sous le terme de conditionnalité. Un programme dit d'ajustement structurel est alors adopté en contrepartie de cette aide comprenant, le cas échéant, un appui du FMI à la demande de rééchelonnement de la dette extérieure du pays contractée auprès d'organismes financiers publics ou privés.

#### **4.3.1.1. LE MODÈLE DE RÉFÉRENCE DU PAS.**

Il n'existe pas de modèle du PAS différent de celui défini pour l'analyse du déséquilibre global qui se manifeste en économie ouverte par un déficit externe. Ce modèle réfère à la doctrine économique néo-classique et plus spécialement à la théorie quantitative de la monnaie. Il s'appuie sur la double égalité fondamentale suivante : *Solde des opérations avec l'extérieur = Ressources des résidents – Dépenses des résidents = Offre de monnaie – Demande de monnaie* et avait à répondre aux besoins de pays connaissant des problèmes de balance des paiements. Au sortir de la guerre, ce sont les pays de l'OECE (et plus particulièrement ceux regroupés au sein de l'UEP) qui avaient rencontré de tels problèmes. Ils ont eu recours aux ressources du FMI pour les surmonter. Du fait des destructions de la guerre et malgré le plan Marshall, ces pays n'ont pu rétablir par eux-mêmes l'équilibre extérieur de leur économie. Le déficit de la balance courante vis-à-vis des Etats-Unis qui allait durer près d'une décennie<sup>396</sup>, avait failli transformer en crise de solvabilité externe leurs difficultés financières du moment. Des mesures d'ajustement de leur balance des paiements autres que celles consistant à élever les taux d'intérêt (qui auraient eu pour effet de déprimer davantage encore l'activité) étaient devenues pour eux une nécessité. Ces mesures consistaient en contrôle des changes et en contingentement des importations. Acceptées par l'UEP comme mesures temporaires, elles furent catégoriquement rejetées par le FMI qui voyait «dans l'excès de crédit intérieur la source majeure des difficultés de paiement»<sup>397</sup>. Aussi les accords de confirmation signés avec cet organisme par les pays de l'OECE comme plus tard par d'autres pays comportaient-ils tous une clause standard énonçant l'interdiction de recourir

<sup>395</sup> Des mécanismes de financement compensatoire et de financement régulateur des stocks sont mis au point par le FMI. Le système STABEX de la Communauté Européenne est de même nature.

<sup>396</sup> Voir les développements du chapitre deuxième ci-avant sur la question.

<sup>397</sup> M. Aglietta, *Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Ed. Economica 2000, p 85.

à de telles mesures. Ne restait plus alors aux pays qui demandaient l'aide financière du FMI qu'à se plier à ses exigences (conditionnalité) en matière de crédit intérieur à l'économie, de dépenses budgétaires et de rétablissement de la vérité des prix domestiques pour espérer retrouver l'équilibre ; toutes dispositions qui relevaient de la politique dite de stabilisation macroéconomique dont on s'évertuait à construire le modèle en forme de système d'équations reliant variables réelles et variables monétaires, facteurs internes et facteurs externes de déséquilibre. C'est à J. Polak qu'on doit la formulation initiale de ce modèle dont M. Aglietta dit qu'il est resté fondamentalement le même depuis une quarantaine d'années. Une de ses versions récentes tient en un système de 14 équations indépendantes à l'aide desquelles on cherche à déterminer 14 inconnues. Ces équations sont les suivantes :

Dans ce modèle,  $X$  représente les exportations,  $I$  les importations,  $Y$  le revenu national.  $M_s$ ,  $M_d$  et  $M_r$  figurent respectivement l'offre de monnaie, la demande de monnaie et la création monétaire en contrepartie des devises tandis que  $C$ ,  $F$  et  $DB$  symbolisent dans cet ordre le crédit (public et privé), les flux financiers provenant de l'extérieur et le déficit budgétaire. Les expressions en italique représentent des paramètres monétaires :  $p$  les prix ( $p_d$  les prix domestiques,  $p_e$  les prix externes) ;  $r_d$  le taux d'intérêt domestique,  $r_e$  le taux d'intérêt externe) ;  $e$  le taux de change (c'est-à-dire la quantité de monnaie étrangère de référence par unité de monnaie nationale). Les variables suivies du symbole \* sont des données.

Le modèle cherche à corriger le déséquilibre résultant d'un excès de demande globale sur l'offre globale à court terme. C'est bien évidemment sous la forme d'un déficit extérieur qu'un tel déséquilibre se manifeste. Dans l'impossibilité de le résorber par l'augmentation de la production (offre supposée rigide), c'est par la contraction de la demande globale obtenue au moyen de l'augmentation des prix intérieurs ou des autres paramètres monétaires (taux d'intérêt domestique) que l'équilibre peut être rétabli. A moins que l'offre de monnaie augmentant du fait d'un excès de crédit à l'économie, on agisse sur le taux de change pour renchérir le coût des importations et contraindre ce faisant la demande en produits étrangers à baisser au niveau requis par la résorption du déséquilibre global.

Comme on peut le constater, c'est par la manipulation des paramètres monétaires que l'on cherche à rétablir l'équilibre global entre l'offre et la demande. Cette approche a des limites que nombreux sont les auteurs à reconnaître sans même avoir besoin de se situer en dehors de la théorie traditionnelle de la monnaie et du corps de doctrine sur lequel elle s'appuie.

### **4.3.1.2. LES LIMITES INTRINSÈQUES DU MODÈLE D'AJUSTEMENT FONDÉ SUR L'APPROCHE MONÉTAIRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.**

Le modèle décrit ci-dessus à l'aide duquel on cherche à rendre compte du mécanisme de retour à l'équilibre macroéconomique est dénommé modèle d'ajustement dans la littérature traitant des PAS. On parle d'ajustement pour signifier le retour à l'équilibre par l'action automatique des variables monétaires du modèle (ajustement instantané) ou par leur manipulation (ajustement périodique). Des limites à ces deux types d'ajustement ont

été mises au jour dans le cadre même du modèle.

On a pu noter en effet que certains des paramètres monétaires de ce dernier (taux de change, taux d'intérêt) ne possédaient pas dans la réalité le degré de flexibilité qu'exigerait l'ajustement instantané. Ce sont les autorités monétaires qui les administrent, ne produisant qu'avec un certain retard les ajustements recherchés. Ne pouvant agir *ex-post*, ces ajustements agissent *ex-ante* mais jamais de façon instantanée. L'offre globale n'est par ailleurs jamais parfaitement rigide même dans le plus court terme. Enfin la réaction des agents ne dépend pas tant des ajustements effectifs de ces paramètres que des anticipations qu'ils en font ; anticipations qui, par définition, agissent elles-mêmes comme paramètres d'ajustement. Pour toutes ces raisons, les auteurs soulignent le fait que, «lors des processus d'équilibre, tous les mécanismes ne s'effectuent pas au même rythme»<sup>398</sup> ce qui s'applique aussi bien aux ajustements instantanés qu'aux ajustements périodiques.

#### **4.3.1.3. LES LIMITES EXTRINSÈQUES DU MODÈLE D'AJUSTEMENT FONDÉ SUR L'APPROCHE MONÉTAIRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.**

Ces limites sont de l'ordre du social et du politique.

L'acceptation sociale d'une politique d'ajustement ne va pas de soi. Celle-ci a pour effet de réduire le pouvoir d'achat de certaines catégories sociales qui peuvent réagir par l'hostilité aux mesures inscrites dans les programmes y afférents. L'application de ces mesures se heurte par ailleurs à la crédibilité politique des autorités plus qu'au choix d'un *bon* modèle théorique. Or la crédibilité politique n'est pas dissociable de la légitimité sociale des tenants du pouvoir ; légitimité dont manquent cruellement les régimes autoritaires en place dans de nombreux pays sous-développés qui n'ont pu échapper à l'adoption d'un PAS. Si à cela on ajoute d'éventuelles difficultés à réunir les capitaux extérieurs (publics ou privés) découlant d'une instabilité politique avérée ou liée au risque-pays élevé, on a une idée assez complète des limites externes au modèle d'ajustement fondé sur l'approche monétaire de la balance des paiements.

#### **4.3.2. Critique du modèle d'ajustement fondé sur l'approche monétaire de la balance des paiements.**

La balance des paiements est un état comptable où est consigné l'ensemble des mouvements de fonds qui ont lieu entre un pays et l'étranger. Ces mouvements se traduisent par des entrées de fonds (ressources) et par des sorties (emplois) censés s'équilibrer, l'équilibre ne signifiant paradoxalement pas nécessairement un état de bonne santé économique du pays. Outre le fait que l'équilibre global peut cacher de grands déséquilibres partiels (le plus important étant celui de la balance courante), il peut résulter de l'action correctrice de paramètre purement monétaires sur les flux réels plutôt que d'un ajustement de ces derniers les uns par rapport aux autres. L'approche monétaire de la balance des paiements fait porter à la monnaie tout le poids des ajustements réels. La question est de savoir si, dans le cas des pays sous-développés à régime étatique

<sup>398</sup> Le PAS dans les pays de l'OCDE, op. cit. p 29.

d'économie qui n'ont pas accédé à la maîtrise du principe de composition – économie que d'aucuns qualifient d'économie de pénurie – cette approche garde toute sa pertinence.

L'approche monétaire de la balance des paiements s'inscrit dans la tradition de la théorie quantitative de la monnaie. Elle consiste à « attribuer la responsabilité d'un déficit des échanges extérieurs à un excès d'émission monétaire »<sup>399</sup>. Selon les tenants de cette théorie, la détention d'encaisses monétaires non désirées par les agents les amène à vouloir se défaire des excédents en achetant des biens ou des titres à l'étranger. Cela a pour effet de provoquer un déficit de la balance des paiements à moins que les réserves extérieures ne soient à même de couvrir les dépenses engendrées par ces achats. C'est donc par une politique monétaire restrictive qu'on peut remédier à cet état de faits, celle-ci ayant pour conséquence d'éponger les surliquidités et de dissuader par cela même la consommation interne de produits étrangers, ce qui devrait suffire à rétablir l'équilibre de la balance des paiements.

Sous réserve des limites inhérentes au modèle d'ajustement dont il a été fait état précédemment, ce schéma trouve sans doute un terrain d'application dans l'économie monétaire de production où les flux monétaires exercent sur les flux réels une action sinon immédiate, du moins effective. Les flux réels ne sont-ils pas d'ailleurs saisis dans la même unité de compte que les flux monétaires ? Comment donc faire la part des choses entre l'action corrective des paramètres monétaires et celle d'un ajustement réel ? Ces questions ne semblent pas retenir l'attention des tenants de l'approche monétaire de la balance des paiements qui s'en tiennent à l'idée de l'action des paramètres monétaires sur la sphère réelle. Le fait est que, même si cette approche se justifiait dans le cas d'une économie monétaire de production, les économies des pays sous-développés qui relèvent pour la plupart du régime étatique d'économie, ne s'inscrivent pas dans ce schéma, la monnaie elle-même n'ayant pas dans leur cas le statut qu'elle a en économie de marché constituée<sup>400</sup>.

Même largement ouverte sur le marché mondial, ce type d'économie n'est pas régie à l'identique par les mêmes lois que l'économie de marché, ce que nous avons tenté de montrer dans la section précédente. Les manipulations du taux de change par exemple ne produisent pas les mêmes effets. Dans bien des cas, un taux de change fixe surévalué est le lot des économies dirigées sans que cela ne provoque d'effet déflationniste. Tout au contraire, les autorités font fonctionner à plein la planche à billets pour satisfaire une demande interne de monnaie d'autant plus forte que les prix ont plutôt tendance à s'élever en raison de la faiblesse et de la rigidité de l'offre de produits. En pareil cas, le taux de change ne joue évidemment pas le rôle qui lui est habituellement dévolu de variable d'ajustement dans la balance des paiements. Toute l'analyse classique du mécanisme d'ajustement par le taux de change se trouve prise en défaut. La raison en est que ce mécanisme ne fonctionne convenablement que dans le cas d'une économie monétaire de production où les paramètres monétaires – le taux de change en

---

<sup>399</sup> M. Aglietta et S. Moatti, *Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Ed. Economica, 2000, p 83.

<sup>400</sup> Nous illustrerons cette assertion dans la deuxième partie de la présente recherche en consacrant une section du chapitre huitième à la question du statut de la monnaie dans son rapport au procès d'accumulation en Algérie.



l'occurrence – ne sont pas exogènes au système dans lequel Etat et Capital ont tous deux le même statut théorique et exercent concurremment mais de façon complémentaire la même fonction de régulation économique<sup>401</sup>. Dans une économie dirigée au contraire, le taux de change, fixé politiquement, ne joue qu'un rôle mineur et la monnaie elle-même est réduite à sa plus simple fonction d'unité de compte, la régulation économique étant assurée au moyen d'injonctions administratives. Ayant perdu sa fonction de réserve de valeur, l'argent n'est plus du capital, c'est-à-dire un rapport social d'appropriation privative du produit du travail d'autrui, mais un simple revenu. C'est l'Etat qui le remplace dans cette fonction, devenant lui-même, en même temps qu'un instrument de coercition, un instrument d'enrichissement personnel d'agents privés investis ou non de l'autorité qui leur permet d'exercer la violence légitime<sup>402</sup>. Cette situation se rencontre avec le plus de netteté dans les pays à économie (re)distributive comme celle de l'Algérie où le système productif lui-même fournit des alibis à la distribution/redistribution de la richesse sociale, créée en majeure partie en dehors de lui et constituée de la rente pétrolière. Nous aurons à y revenir en détail dans la deuxième partie de la présente recherche.

De ce qui précède on déduit aisément les limites de l'approche monétaire de la balance des paiements et des politiques d'ajustement qui s'y réfèrent quant au traitement des *dysfonctionnements* du régime étatique d'économie. Ce type d'économie est, en règle générale, *une économie de pénurie* au sens de J. Kornaï sur laquelle les mesures classiques d'ajustement, de nature monétaire, n'ont pas les mêmes effets que ceux qu'elles produisent en économie de marché constituée qui est une économie monétaire de production au sens de J.M. Keynes. On peut donc se demander à bon droit quel effet une politique monétaire restrictive peut avoir sur un déficit commercial en économie de pénurie. En principe, le déficit de la balance commerciale réalisant une sévère ponction sur les revenus des résidents, une politique monétaire restrictive doit conduire à une baisse sensible de la consommation interne et donc à une réduction des importations, ce qui doit avoir pour conséquence de résorber le déficit commercial et de rétablir l'équilibre de la balance des paiements sans recours à l'emprunt étranger et sans effort accru d'exportation. Tel n'est cependant pas le cas en économie de pénurie parce que la consommation interne est déjà fortement réprimée. En outre, et ceci est encore plus important dans le cas des pays à économie (re)distributive arrimée à la rente pétrolière ou à un autre type de rente, les restrictions du crédit intérieur exprimé en monnaie locale n'ont aucun effet dissuasif sur les importations si elles ne sont pas accompagnées de

<sup>401</sup> Dans *Régimes économiques de l'ordre politique, esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*, B. Théret développe l'idée que l'Etat est un rapport social d'appropriation/expropriation des moyens de la coercition, ce qui ne le distingue du capital – autre rapport social – que par l'objet de l'appropriation/expropriation qui, dans le cas de ce dernier, est représenté par les produits du travail humain. Ed. PUF, 1992, p 35.

<sup>402</sup> Dans *De la privatisation des économies à la privatisation des Etats, une analyse de la formation continue de l'Etat*, B. Hibou écrit à ce sujet: « [...] les pratiques de chevauchement (straddling) entre positions et pratiques de pouvoir et d'accumulation économique\* interdisent [...] de faire une distinction claire et tranchée entre public et privé, entre Etat et marché, entre réseaux de pouvoir et réseaux d'accumulation etc.». in «La privatisation des Etats», Ed. Karthala, 1999, p 30. \* Ce que nous avons dit du procès d'accumulation en pays sous-développé dans la section précédente nous conduit à parler d'enrichissement plutôt que d'accumulation comme le fait ici B. Hibou.

mesures non monétaires de limitation de celles-ci (contingentement et autres barrières non tarifaires à l'entrée des produits étrangers). La raison en que les importations, libellées en monnaies étrangères, ne sont pas payables en monnaie locale, celle-ci étant déconnectée du système monétaire international et ne possédant donc pas la qualité inhérente à toute monnaie de ce système : celle d'être une monnaie de règlement des dettes et de recouvrement des créances<sup>403</sup>. On voit bien, dans ces conditions, combien est illusoire la politique d'ajustement fondée sur les restrictions monétaires. Certains auteurs soulignent d'ailleurs le fait que, indépendamment des arguments ci-dessus se rapportant à la nature de la monnaie en régime étatique d'économie «une politique monétaire restrictive peut n'avoir aucune influence sur le déficit commercial extérieur dans la mesure où les importations sont indispensables à la survie économique du pays et ne sont pas compressibles»<sup>404</sup>. Tel est évidemment le cas de la plupart des pays sous-développés qui n'ont pas atteint un certain degré dans la maîtrise du principe de composition. Les autres mesures entrant dans le cadre des programmes d'ajustement structurel sont-elles mieux adaptées à l'économie de pénurie ? Et d'abord permettent-elles aux pays qui les ont adoptées de se sortir de ce système d'économie ? C'est ce que nous nous proposons de discuter dans le paragraphe qui suit.

### 4.3.3. Les programmes d'ajustement structurel : entre l'échec et l'insuccès.

La plupart des pays sous-développés ayant adopté un programme d'ajustement structurel sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale l'ont fait pour résoudre un problème de déficit durable de leur balance courante qui les a amenés, en l'absence d'autres ressources d'origine interne (réserves de change) ou d'origine externe (investissements directs) à recourir à l'emprunt étranger (investissements de portefeuille) dont ils se sont révélés par la suite incapables d'assurer le remboursement dans les délais prescrits et aux conditions acceptées par eux. Si le volet Stabilisation du PAS vise à rétablir les grands équilibres macroéconomiques par la compression de la demande globale dont l'excédent sur l'offre globale se lit dans le déficit de la balance courante, le volet Ajustement proprement dit vise à créer une situation qui empêche la réapparition des déficits et à permettre ainsi «la mise en route d'une croissance durable»<sup>405</sup>. C'est par la refonte du mode d'allocation des ressources et la réforme des institutions que ce double objectif paraît devoir être atteint. Désengagement de l'Etat, libéralisation des marchés, privatisation des entreprises publiques forment l'architecture des programmes d'ajustement structurel qui ne se réduisent donc pas, dans l'esprit de leurs concepteurs, à de simples mesures de politique économique, fussent-elles de moyen-long terme. Ces programmes tentent de créer un environnement macroéconomique propice à l'initiative individuelle jugée plus apte à relancer l'investissement dont dépend l'accroissement de

<sup>403</sup> Pas tant à cause de l'inconvertibilité de cette monnaie décidée par les autorités du pays que parce que celle-ci n'a pas, à l'intérieur même du pays, tous les attributs de la monnaie, en particulier celui d'être réserve de valeur.

<sup>404</sup> P. Prisset et A. Piqueinal, *Stratégie et économie des échanges internationaux*, Collection Banque, 1993.

<sup>405</sup> J.M. Fontaine, *Mécanismes et politiques de développement économique, du «big push» à l'ajustement structurel*, Ed. Cujas 1990, p 135.

l'offre. Si nombreux que soient les pays sous-développés à s'être engouffrés dans cette voie pour bénéficier des ressources du FMI et de la Banque Mondiale (soumises à conditionnalité), les résultats ne paraissent pas probants au vu de la situation actuelle de la plupart d'entre eux. Les constats établis par des études menées tant au sein de ces organismes qu'en dehors d'eux évoquent un succès mitigé ou font état d'un franc échec mais jamais ne relatent d'expérience réussie.

Synthétisant les résultats de ces études, J.M. Fontaine a tenté de rendre compte en sept indicateurs de l'efficacité relative des programmes d'ajustement structurel. Le tableau synoptique qu'il obtient est riche d'enseignements.

Indicateur de Performance	(a)	McCosley, Hanigan et Toys Source/méthode			Banque Mondiale	
		(b) comparaison	(c) régression	(d) simulation	1990 1980	et 1992
Croissance du PNB	0'	0'	0'	n.d.	0	+
Croissance des exportations	+	+	+	0+	+	+
Investissement	-	-	-	n.d.	-	-
Balance des paiements			+		-	+
Financement extérieur	n.c.	0	0	n.c.	n.d.	+
Épargne domestique	-		n.c.	n.d.	n.d.	+
Déficit public <sup>4</sup>		n.d.	n.d.	0'		

Note méthodologique : (a) comparaison entre pays ayant suivi des politiques d'ajustement et un groupe de pays témoins structurellement très proches de l'échantillon ; (b) constatation aux fins de la analyse du degré de mise en œuvre des mesures d'ajustement ; (c) régression de calcul effectuée sur des modèles à trois variables (contrôle de l'inflation, l'ajustement des programmes d'ajustement sur les budgets macroéconomiques des modèles pour des pays sélectionnés).  
Symboles : 0, effet neutre ; 0+ neutre ou faible accroissement ; +, accroissement ; -, diminution ; n.d., résultat non déterminé.  
(1) : un signe - dénote une amélioration.

Tableau synoptique des résultats sur 7 indicateurs<sup>406</sup>.

Les principales constatations faites par J.M. Fontaine sur la base de ce tableau sont au nombre de deux :

- l'ajustement n'entraîne pas d'accélération notable du PNB. L'effet est en général neutre ou faiblement positif. L'auteur note que l'estimation faite par la Banque Mondiale en 1990 et 1992 selon laquelle il y aurait un impact positif de l'ajustement sur la croissance repose sur un travail de simulation globale méthodologiquement hasardeux<sup>407</sup> ;
- l'ajustement accroît les exportations mais déprime l'investissement. Selon l'auteur, les effets opposés de l'ajustement sur les exportations et l'investissement expliquent la

<sup>406</sup> Source : J.M. Fontaine, *Demande et investissement dans le processus d'ajustement*, Revue Tiers-monde n°135, juillet-septembre 1993, p 492.

<sup>407</sup> Op. cit. p 493.

Relatant ensuite mesure par mesure le degré de mise en œuvre des réformes d'ajustement, J.M. Fontaine, qui s'appuie sur les rapports de la Banque Mondiale, montre que pour l'ensemble des pays objet de l'étude le taux de réalisation des objectifs ne dépasse pas les 60% et que ce sont les mesures les moins sujettes à contestation – les mesures de stabilisation macroéconomique en l'occurrence – qui sont les plus fréquemment mises en œuvre. Le PAS en est réduit à n'être qu'une «politique de stabilisation de long terme «comme le faisaient déjà remarquer Corbo et Fischer dans une étude pour le compte de la Banque Mondiale »»<sup>408</sup>. Par leurs effets contradictoires (inflationniste pour certaines, déflationniste pour d'autres), ces mesures (telle la dévaluation, la levée des obstacles tarifaires et non tarifaires etc.) ne contribuent à rétablir les grands équilibres et à stimuler les exportations que de façon mitigée alors qu'elles ne contribuent en rien à la relance de l'investissement. C'est donc à une situation de récession durable qu'aboutit le PAS et non, comme c'est son objectif affiché, à une croissance durable. Ce constat est corroboré par les analyses d'autres auteurs tels Ph. Hugon, P. Diaz Alvarado, G. Pouppard, A. Léon, et D. Zine eddine qui se sont intéressés aux expériences africaines et latino-américaines d'ajustement. Ph. Hugon observe que si « les programmes de stabilisation et les corrections des prix relatifs étaient nécessaires, [...] ils se sont souvent réalisés sans conduire à une croissance durable faute de conditions requises (incitations à des progrès de productivité, amélioration du capital humain, anticipation optimiste des opérateurs, environnement sécurisé permettant le risque de l'investissement)»<sup>409</sup>. Le même auteur met en cause la libéralisation financière qui, «[réalisée] dans un contexte de poids élevé des créances douteuses, de vulnérabilité des banques et de faibles projets bancables, conduit à réorienter les crédits vers le court terme, vers des activités commerciales à taux rapide de retour de capital et les plus rentables »<sup>410</sup>. Dressant la liste des principales mesures d'ajustement et de leurs effets régionaux (l'auteur s'intéresse aux expériences des pays de l'Afrique subsaharienne), A. Léon parle de *désajustements structurels* et évoque à ce sujet les difficultés d'intégration régionale résultant de l'absence d'un tissu industriel significatif, de l'accès conditionnel aux financements internationaux etc. pour conclure à l'incapacité des Etats d'Afrique subsaharienne à influencer sur l'évolution des relations économiques internationales dans lesquelles ils se trouvent insérés. Pour cet auteur, « l'évolution technologique très rapide, l'internationalisation des échanges et la constitution de réseaux de firmes réduisent considérablement le pouvoir des Etats-nations pour fixer les règles du jeu»<sup>411</sup>. Tout ceci fait que, malgré l'adoption de politiques libérales dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, les pays d'Afrique subsaharienne comme d'ailleurs de nombreux pays en transition à l'économie de marché, «sont confrontés à une exacerbation de la concurrence globale» alors même que les pays développés à économie de marché

<sup>408</sup> Adjustment lending revisited: policies to restore growth, Washington, World Bank. Cité par JM Fontaine p 493.

<sup>409</sup> *L'ajustement structurel et après?* (sous la direction de O. Castel) Ed. Maisonneuve et Larose, 1996 p 20.

<sup>410</sup> Id. p 20.

<sup>411</sup> Id. p152.

constituée «multiplie les obstacles non tarifaires et redécouvrent les vertus du protectionnisme». Pour sa part, D.Zine Eddine parle de *l'ajustement subi* au sujet du Maroc dont l'économie souffre de son point de vue d'une extraversion élevée. Qualifiant le régime d'accumulation marocain de mixte (extensif/intensif), l'auteur indique le rôle joué par l'investissement et le capital étrangers dans l'extraversion de l'économie qui s'expose selon lui «à de terribles chocs externes». Les exportations ont beau s'accroître sous l'effet des mesures d'ajustement, la logique d'accumulation à l'œuvre dans cette économie exige de plus en plus de biens d'équipements et de produits semi-finis d'importation, ce qui a pour effet de détériorer la position de la balance courante du pays et de pousser au raidissement des mesures d'ajustement. Résumant les enseignements de toutes ces expériences, Ph. Hugon se demande si, finalement, « les bases productives étaient suffisamment ancrées pour s'insérer positivement dans le marché mondial »<sup>412</sup>

Comme on peut le constater, les PAS n'ont finalement abouti qu'à des résultats économiques mitigés. Leur logique interne n'a pas résisté au choc avec celles, autrement plus prégnantes, de réalités aussi diverses que déconcertantes. Déjà porteuse de ce que J.M. Fontaine appelle un biais *anti-investissement* qui ne favorise nullement la reprise de la croissance, cette logique se heurte, dans la plupart des pays sous-développés ayant adopté un programme d'ajustement structurel, à un écueil d'une autre nature en ce qui concerne l'investissement : nous voulons parler de la non maîtrise du principe de composition dont nous avons précisé le contenu dans les chapitres précédents. On connaît, pour l'avoir explicité dans ces chapitres, le rôle particulièrement important joué par le principe de composition dans la formation économique des Etats-nations modernes sous des régimes autoritaires de gouvernement. Dans le cas des pays sous-développés n'ayant pas accédé à la maîtrise du principe de composition, c'est le raisonnement à la base du modèle d'ajustement qui se trouve pris en défaut. A supposer même en effet qu'un tel modèle ne contienne aucun biais anti-investissement, la non maîtrise du principe de composition constituera toujours un obstacle à la croissance dans la mesure où l'investissement, de quelque importance qu'il soit, ne s'intégrera pas dans un procès d'accumulation tout entier régi par le principe de composition. Son efficacité productive s'en trouvera anéantie et il n'apparaîtra plus que comme un surcroît de dépenses en situation de pénurie de ressources. On ne peut donc s'étonner de ce que, dans de nombreux pays sous-développés ayant adopté un programme d'ajustement structurel, l'investissement productif n'ait réellement prévalu sur d'autres formes d'investissement. Tout se passe comme si « la réforme [entendre le PAS] redistribue le pouvoir économique, réorganise les statuts sociaux, transforme rapidement la répartition des revenus, affecte la répartition des rentes et des prébendes »<sup>413</sup> sans jamais relancer la production. Même la privatisation des entreprises du secteur public sur laquelle le FMI et la Banque Mondiale fondaient tant d'espoirs pour la reprise de l'investissement est de peu d'effet. Parlant de la privatisation en Turquie, A. Benachou écrit que sa «fonction budgétaire semble l'emporter sur sa fonction économique»<sup>414</sup>, formule euphémique pour

<sup>412</sup> Id. p23.

<sup>413</sup> A. Benachou, *Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée*, Les cahiers du CREAD n°46/47 (4<sup>e</sup> trimestre 1998 et 1<sup>e</sup> trimestre 1999), p 67.

rendre compte de la réalité des privatisations en pays sous-développés. Celles-ci s'apparentent à une forme d'accaparement fondé sur ce que nous avons appelé ailleurs<sup>415</sup> la violence légitimante par opposition à la violence légitime théorisée par M. Weber. L'accaparement (appropriation par la violence des biens d'autrui) n'ayant aucun fondement juridique parce que le droit suppose la propriété dont il est l'expression institutionnelle, on s'explique la faiblesse sinon l'absence de cadre juridico-institutionnel de règlement des conflits en pays sous-développé et le florilège de types d'expression de la violence sociale auquel il donne naissance.

Si même on écartait l'idée qu'il existerait un biais anti-investissement du PAS et que l'on ne retenait pas cette autre idée selon laquelle la maîtrise du principe de composition conditionnerait la relance de l'investissement, il resterait encore à convaincre les nouveaux détenteurs de richesse de l'intérêt qu'ils auraient à l'investir productivement alors même que s'offrent à eux des occasions de placements autrement plus avantageux en termes de délais et de rentabilité dans un contexte marqué par l'incertitude des lendemains. Le même auteur cité précédemment est fondé à écrire sur ce sujet en parlant des entreprises privées en pays tiers-méditerranéens: « [...] les engagements en matière d'emploi, de développement industriel et de recherche sont marginalisés ou absents »<sup>416</sup>. Sur un plan strictement économique donc et sans même invoquer les effets sociaux désastreux de l'ajustement, on ne peut que conclure à l'échec des PAS au vu de ses résultats. C'est du moins le cas pour les pays sous-développés à régime autoritaire n'ayant pas accédé à la maîtrise du principe de composition, où l'Etat-nation lui-même, travaillé de l'intérieur comme de l'extérieur par des forces délétères, est poussé dans ses derniers retranchements si même il n'est pas déjà en complète déréliction. Il n'y a guère que les pays dits émergents (dont quelques pays à économie anciennement planifiée) – qui ont passé avec un certain succès le cap de l'assimilation du principe de composition – qui aient été en mesure d'accuser le choc de la libéralisation économique imposée par les programmes d'ajustement. Mais ils n'ont pas échappé à l'épreuve de la libéralisation financière qui les a conduits à la plus grave crise de leur histoire.

Tout comme les pays sous-développés n'ayant pas la maîtrise du principe de composition, les pays émergents ont financé par l'endettement extérieur leurs déficits courants. Lorsque ces pays ont pu rétablir l'équilibre de leur balance courante, ils se sont trouvés écrasés par le poids de la dette extérieure. Leur balance des paiements restait déficitaire, les obligeant à adopter un programme d'ajustement mettant l'accent non pas tant sur la balance courante mais sur celle des capitaux non monétaires. "D'un ajustement par le haut de la balance des paiements, on est passé à un ajustement par le bas"<sup>417</sup>. Ceci a été rendu possible non seulement par la *titrisation* de la dette apparue au début

<sup>414</sup> Id. p76

<sup>415</sup> in Les fondements de la violence sociale en Algérie, approche marxo-khaldounien, Revue Recherches Internationales n°56/57, février-mars 1999.

<sup>416</sup> Id. p78.

<sup>417</sup> M. Aglietta, S.Moatti, Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers, op. cité p 93.

des années 1990, mais aussi par une libéralisation financière devant aboutir à une redistribution des droits de propriété sur les actifs financiers au profit d'investisseurs étrangers. Le processus de globalisation financière gagnait ainsi les pays émergents dont on attendait qu'il leur apportât l'argent nécessaire au financement des déficits durables de leur balance des paiements. Le plan Brady (du nom du secrétaire au Trésor américain dans les années 1990) prévoyait d'accentuer la libéralisation des mouvements de capitaux jusqu'à transformer les économies des pays émergents en économies de marché concurrentielles.

Malgré l'adoption par ces pays de formules d'ancrage nominal du change<sup>418</sup> censées limiter les attaques spéculatives sur leur monnaie en même temps qu'elles aideraient à stabiliser les prix intérieurs, le PAS a favorisé l'attraction de capitaux volatils dont la caractéristique est, comme leur nom l'indique, de s'envoler aussi vite qu'ils accourent au moindre frémissement des marchés financiers. Or ces marchés sont encore insuffisamment développés "très incomplets et peu transparents"<sup>419</sup>. L'afflux massif de capitaux extérieurs favorisant l'octroi de crédit à des entreprises déjà lourdement endettées, allait accroître la vulnérabilité des systèmes financiers des pays émergents jusqu'à leur effondrement. La crise mexicaine des années 1994-1995, la crise asiatique de 1997 et même la crise russe de 1998 sont les conséquences de la globalisation financière à l'œuvre dans les économies émergentes. Paul R. Krugman a beau clamer: "la mondialisation n'est pas coupable"<sup>420</sup>, D. Rodrik, qui ne se place pourtant pas du point de vue des pays émergents ni, *a fortiori*, de celui des autres pays sous-développés n'ayant pas accédé à la maîtrise du principe de composition, lui rétorque dans un élan de sincère inquiétude: "Has globalization gone too far?"<sup>421</sup>.

D'autres auteurs, tel P. Gowan, ont un point de vue complètement différent de celui de Paul R. Krugman sur la mondialisation. Dans un article intitulé "le régime Dollar-Wall Street d'hégémonie mondiale"<sup>422</sup>, l'auteur rappelle ce que souvent d'autres négligent, à savoir que les rapports économiques internationaux à l'œuvre dans le processus en cours de mondialisation ne sont nullement dissociables des rapports de pouvoir existants entre les Etats-nations. Il se trouve que ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, tiennent le *haut du pavé* en ce domaine. Avec l'effondrement du système de Bretton-Woods – qui, dès avant la fin de la guerre, avait

<sup>418</sup> On appelle ancrage nominal du change le rattachement de la monnaie du pays à une monnaie ou à un panier de monnaies réputées forte permettant de déterminer à l'avance la trajectoire du taux de change. L'objectif de cette politique est d'arriver à une stabilité du taux de change favorisant la stabilisation des prix intérieurs.

<sup>419</sup> M. Aglietta et S. Moatti, op. cit. p 105.

<sup>420</sup> Titre de l'un de ses récents ouvrages qui porte en sous-titre: vertus et limites du libre échange. Casbah Editions, 1999. L'ouvrage est un recueil de conférences prononcées, il est vrai, avant que ne se déclenche la série de crises citées plus haut. Il fut publié en anglais en 1996.

<sup>421</sup> Has globalization gone too far? Institute for International Economy, 1999. p 9.

<sup>422</sup> Revue *Economies et Sociétés*

établi l'hégémonie américaine dans les relations monétaires et financières internationales – un régime *Dollar-Wall Street* (D-WS) a vu le jour qui consacre l'hégémonie de ce pays. Empruntant cette définition à S. Krasner<sup>423</sup> l'auteur appelle l'existence de "principes, normes, règles et procédures de décision sur lesquelles convergent les anticipations des acteurs dans un certain domaine"<sup>424</sup>, en l'occurrence ici les relations monétaires et financières internationales. Le régime D-WS est *un état de fait*<sup>425</sup> résultant de la domination exercée par le dollar (comme monnaie des règlements internationaux) et Wall Street (comme centre financier) sur le système monétaire et financier international. C'est ainsi par exemple que la Réserve fédérale américaine est en mesure de déterminer le coût international du crédit en modifiant à sa guise les taux d'intérêt américains auxquels sont implicitement indexés les taux d'intérêt internationaux. Des entreprises fondamentalement saines au départ peuvent se voir menées à la faillite par le simple fait de ne pouvoir accéder à un crédit bon marché à la suite d'une décision de la Réserve fédérale d'augmenter les taux d'intérêt intérieurs suivant l'évolution de la conjoncture américaine. De même Wall-Street exerce une grande influence sur l'état de la finance internationale : en modifiant les modalités de prêt sur les marchés obligataires, il peut orienter le crédit vers des prêts à court terme au lieu de favoriser les prêts à moyen et long termes, ce qui ne peut manquer de se répercuter négativement sur les investissements productifs à long délai de maturation. Retraçant la dynamique internationale du régime D-WS, l'auteur indique que les difficultés économiques de certains pays proviennent des brusques oscillations dans le cours du dollar qui provoquent des fluctuations soudaines dans les balances extérieures et dans les termes des échanges de ces pays. Ceux-ci sont placés devant l'alternative suivante : corriger le déficit commercial en faisant peser le coût de cet ajustement sur divers groupes sociaux ou bien décider d'emprunter à Wall Street, différant ainsi l'ajustement pour le rendre encore plus impératif et plus coûteux ultérieurement. Mettant l'accent sur l'imbrication du politique et de l'économique, l'auteur conclut son analyse en ces termes: "Les faits parlent d'eux-mêmes : on a pu observer un mouvement général conduisant Etat après Etat à soumettre son action vis-à-vis des activités productives à la domination non réglementée de la finance internationale. [...] L'action du FMI et de la Banque Mondiale fut instrumentalisée pour contrer le rôle des autorités publiques dans ces domaines"<sup>426</sup>.

L'économie du développement d'inspiration libérale s'est épuisée à chercher la voie idoine de sortie du sous-développement sans jamais intégrer la question pourtant cruciale de la nature des relations nord-sud. S'ils ont bien cherché à remonter aux causes du sous-développement, les théoriciens de la dépendance sont restés à ce point prisonniers de leur attachement à ce corps de doctrine qu'ils n'ont pu conceptualiser que des *bribes* de cette question. Chacun y est allé de sa vision des choses pour élaborer des stratégies

---

<sup>423</sup> S.D. Krasner, *International Regimes*, Cornell University Press, 1983. Cité par P.Gowan.

<sup>424</sup> Id. p86.

<sup>425</sup> L'expression est de P.Gowan

<sup>426</sup> Id. p 80.



qui n'ont pu venir à bout ni des inégalités de développement entre pays ni des inégalités sociales au sein de chacun d'eux. Celles-ci comme celles-là n'ont fait au contraire que s'accroître et la dépendance économique des pays du sud vis-à-vis des pays du nord n'a pas cessé de s'approfondir et de se diversifier : la dépendance technologique s'est accompagnée de la dépendance financière et celle-ci de la dépendance alimentaire tandis que, au plan militaire, c'est d'un assujettissement plutôt que d'une dépendance qu'il faut parler.

D'un autre côté, les théoriciens d'obédience marxiste n'ont pu construire un schéma explicatif complet du sous-développement parce qu'ils n'ont pu renouveler la pensée économique de Marx à laquelle manquait le concept d'Etat-nation pour rendre compte correctement de la nature des relations *inter-nationales* autres que celles inhérentes à l'ordre colonial. Procédant par analogie, des auteurs ont assimilé investissement et accumulation en pays sous-développés, qualifiant de régime d'accumulation intensif, extensif, dépendant etc. ce qui n'est en fait que des formes de consommation du surplus ne répondant qu'en apparence aux exigences d'un véritable procès d'accumulation dont on sait qu'il est soumis au principe de composition.

Par ailleurs, la négation des rapports de pouvoir attachés à l'existence d'Etats-nations est, dans la littérature économique traitant de la mondialisation/globalisation, en passe de devenir une position doctrinale. Cette position est battue en brèche par la tendance de plus en plus poussée à la recomposition des Etats-nations autour d'une nouvelle configuration des rapports de force internationaux issue de la fin de la guerre froide. Trois blocs régionaux (qu'on désigne du nom de *triade*) émergent, formés des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Europe occidentale qui se disputent le *leadership* sur la scène mondiale<sup>427</sup>. Dans un tel contexte, la mondialisation de l'économie n'est nullement un processus planétaire mais un « processus de hiérarchisation de l'économie mondiale sous la houlette des économies dominantes et dans l'intérêt de celles-ci »<sup>428</sup>. La place des Etats-nations du Tiers-monde y est quasi-insignifiante non pas tant parce qu'ils sont économiquement faibles – ce qui est une réalité incontestable – mais parce que (ceci expliquant cela), ils ne participent que de façon marginale au procès mondial de création/renouvellement de ce que Roger D. Masters<sup>429</sup>, à la suite de J. Perrin, appelle la *technè*, autre façon de désigner le principe de composition.

<sup>427</sup> Si la Russie est représentée au G8 (qu'il y a peu de temps encore on désignait par G7+1 pour souligner la spécificité de statut de ce pays), c'est pour la place que lui confère son potentiel militaire dans les rapports de force internationaux. Par ailleurs, si l'Europe est fortement représentée au G8, elle n'en constitue que l'un des pôles de la triade face au Japon et aux Etats-Unis. Certains auteurs rêvent de voir se constituer un G2 regroupant le Japon et les Etats-Unis dans la recherche d'un « nouveau leadership collectif de l'économie mondiale pour remplacer le leadership unilatéral américain du passé » (C.F. Bergsten et M. Noland, *Reconciliable Difference*, Institut for International Economics, Washington DC, 1993. Cité par G. de Bernis, *La régionalisation asiatique et européenne et les Etats-Unis d'Amérique du nord*. Ve conférence franco-japonnaise d'économie, octobre 1995.

<sup>428</sup> R. Bocquet et J.P. Laurencin, *La globalisation: de nouveaux défis pour les économies en développement*, in Actes du colloque de l'IREPD, op. cité p141.

<sup>429</sup> *Entre le meilleur des mondes et la fin de l'Etat-nation*, Revue Futurable, février 1998, p51 et suivantes.

L'analyse développée dans cette première partie de l'étude est centrée sur l'économie de marché en tant que processus et sur les catégories en lesquelles elle se réalise.

Comme processus, l'économie de marché remonte à ces temps déjà lointains où s'est opérée une révolution dans les modes de produire et qu'on désigne du nom de révolution industrielle. Le changement a consisté en la transformation des produits du travail (qu'ils forment la matière du surplus économique ou entrent dans ce qui est nécessaire à la vie de tous les jours) en marchandises, objets sur lesquels repose tout le pouvoir acquisitif dont sont dotés leurs détenteurs en tant qu'ils en ont la pleine propriété à titre privatif. C'est sur le marché que se réalise ce pouvoir, ce qui justifie l'appellation d'économie de marché donnée à la nouvelle organisation sociale de la production, de la distribution et de l'accumulation des richesses. Ceux des hommes qui n'ont pas *mis la main* sur des objets – qu'ils soient des produits du travail ou des éléments de la nature – dont d'autres hommes se sont emparés à leur détriment, en sont réduits à vendre la seule chose qu'ils aient en toute propriété : leur force de travail, cette *énergie renouvelable* dont la nature les a pourvus.

L'économie de marché s'est instaurée, tirant avantage de la *mise au travail* de ces hommes, libérés des liens du servage, selon des modalités qui leur font rendre un surplus d'autant plus important que sont contraignantes les contingences matérielles de leur nouvelle condition. Un rapport dédoublé au travail s'est mis en place – le rapport salarial – dans lequel les producteurs de richesse se sont trouvés placés face aux détenteurs de capital comme devant de nouveaux maîtres les esclaves. Le rapport salarial évolua, changea de forme à maintes reprises mais donna toute la mesure de sa *puissance créative* à l'intérieur de l'Etat-nation, cette entité sociopolitique en laquelle se retrouvent les hommes des deux mondes : le monde du travail et le monde du capital.

Puis l'économie de marché s'est développée, trouvant des occasions pour ce faire dans des formes renouvelées de mise au travail des producteurs tout autant que dans les explorations de nouvelles contrées, de plus en plus nombreuses à tomber sous son emprise. La libéralisation économique est ce processus d'extension de l'économie de marché à tous les pays de la planète ou d'approfondissement de celle-ci dans les pays où elle est déjà installée.

Que ces contrées n'aient pas bénéficié de la même façon de toutes les innovations en matière de technologie, de méthodes de valorisation du capital, de modalités d'organisation sociopolitique etc. ni acquis les comportements qui forment le soubassement culturel de l'édifice, cela prouve simplement qu'elles n'ont pas, en tant que nations, accédé au même degré de maîtrise du principe de composition, ce qui eût supposé que s'y implantât le même mode de mise au travail des producteurs, le même type de rapports de travail.

Le principe de composition est une notion qui n'a rien de métaphysique. Si elle ne relève pas exclusivement du corpus théorique de l'économie politique ni de celui de la science politique, elle tente de faire la jonction entre les connaissances acquises par les sciences sociales et humaines pour rendre compte de leur interpénétration et de la complémentarité des catégories en lesquelles elles s'expriment. Comme catégorie donc,

le principe de composition s'insère dans cet ensemble dont il est l'élément synchrétique.

Cela étant admis, il ne restait plus qu'à examiner comment chaque Etat-nation s'est comporté dans la pratique pour, non seulement endogénéiser le principe de composition, mais le développer en des applications nouvelles. Les deux types de logiques mises en oeuvre à cet effet dans les pays à économie de marché constituée – la logique marchande et la logique tutélaire – se sont combinées de telle façon à assurer en permanence l'hégémonie des pays industriellement développés sur les autres, ces derniers s'échinant (en vain dans la plupart des cas) à rattraper les premiers sur la voie que leur a assurée la maîtrise du principe de composition. Aussi ne s'étonnera-t-on guère de ce que des inégalités se fassent jour entre les nations en termes de puissance économique et donc d'hégémonie de certaines nations sur les autres. C'est ce à quoi aboutissent nos recherches qui intègrent dans le corpus théorique de l'économie les notions d'hégémonie, de régime autoritaire de gouvernement etc. pour l'analyse des situations les plus diverses relevant d'autres systèmes d'économie que l'économie marché. Dans la deuxième partie de la présente étude, nous nous attacherons à montrer, sur l'exemple de l'Algérie, les raisons pour lesquelles la tentative de ce pays de se sortir du sous-développement par l'industrialisation a échoué. L'existence d'un surplus exogène à l'économie a fait croire qu'on pouvait se passer de la nécessité de la mise au travail des producteurs sur la base du seul rapport de travail à même de permettre de produire un surplus endogène – le rapport salarial. Par suite, tout le procès de production a revêtu un caractère purement formel et l'investissement, dont on attendait qu'il enclenchât une l'accumulation endogène se révéla d'une inefficacité totale.



## Deuxième partie : y a-t-il une spécificité algérienne ?

Dans la première partie de la présente étude nous avons cherché à caractériser les processus de libéralisation économique en remontant l'histoire économique des Etats-nations modernes pour en saisir la quintessence. Il est apparu à l'analyse que, porteurs dans leur principe des prémisses du dépassement de l'organisation actuelle du monde en Etats-nations, ils se sont révélés n'être, en fin de compte, que le mode d'expression de la puissance de certains d'entre eux et de la domination économique qu'elle induit sur les autres Etats-nations qui n'ont pas encore achevé leur formation.

Passée la première révolution industrielle qui a propulsé au-devant de la scène mondiale certaines des grandes puissances actuelles, l'histoire économique des autres pays se résume en *une course d'obstacles* au cours de laquelle chacun d'eux tente d'accéder à la maîtrise du principe de composition qui prélude à sa reconnaissance comme Etat-nation qui compte dans le concert des autres Etats-nations. Cette course qui se déroule sur le terrain économique tout autant que sur le terrain militaire, revient en pratique à chercher à développer les processus techniques les plus élaborés pour la production des richesses et pour leur accumulation, ce qui passe par la maîtrise du principe de composition.

Dans de nombreux cas, l'Etat s'est pleinement *investi* dans cette entreprise. Un régime autoritaire s'installe qui met en œuvre une politique volontariste dans le but de rattraper le plus rapidement possible le *retard* économique qu'accuse le pays vis-à-vis des

autres qui se sont constitués en Etats-nations sur la base de la maîtrise du principe de composition. Mais cette entreprise est, sinon des plus aléatoires, du moins des plus malaisées en raison du fossé qui sépare, sur le plan technique et industriel, le premier groupe de pays de ceux qui cherchent à les rejoindre.

C'est la veille technologique qui se trouve être le facteur discriminant entre ces deux groupes de pays. L'explication tient au fait que la veille technologique intègre dans le principe de composition le savoir le plus évolué nécessitant pour sa mise en œuvre les plus gros moyens techniques existants et les plus perfectionnés, ce qui n'est évidemment pas du ressort des pays qui n'ont pas atteint un certain degré de maîtrise du principe de composition ou qui n'ont simplement pas atteint un seuil critique dans l'accumulation technologique.

L'étude de quelques expériences d'industrialisation accélérée a montré les limites des stratégies volontaristes dès qu'elles sont confrontées à la dure réalité : ce qui pouvait apparaître au départ comme leur ligne de force principale – à savoir le développement prioritaire de quelques industries motrices – se retourne contre elles en créant par sa seule force d'inertie des distorsions cumulatives dans le développement industriel (cas de la Russie) ou en mettant à rude épreuve la poursuite de l'accumulation interne sur la base d'industries extaverties (cas de la Corée du sud). Quand le pays s'engage enfin dans les réformes qu'appelle de toute nécessité la crise dans laquelle il est tombé, le *mal* semble avoir déjà été fait, la libéralisation censée suppléer aux *dysfonctionnements* de l'économie ne fait que l'aggraver. La logique financière s'empare des activités, évinçant la logique productive qui les organisait en un système industriel certes peu performant en comparaison du niveau de performance atteint par des systèmes concurrents mais tout de même suffisamment cohérent puisque doué de la capacité de se reproduire sur ses propres bases. Le mode d'allocation des ressources qui prévalait, fondé sur la logique tutélaire, cède le pas devant un autre mode d'allocation des ressources, fondé sur la logique financière ; une logique qui met en avant le principe de la valorisation de l'argent investi plutôt que celui de la cohérence globale des structures productives. Bien évidemment, l'investissement productif se ressent de cette nouvelle loi et perd du terrain devant l'investissement spéculatif, délié des activités ayant pour finalité de produire des richesses et de les accumuler. Aussi a-t-on vu s'effondrer littéralement, sous l'effet de la crise financière, des économies qui, sans être des plus performantes en termes de rendement ou de productivité des facteurs, avaient néanmoins atteint un degré de maîtrise du principe de composition tel qu'elles faisaient de l'ombre dans certains domaines à des économies industriellement beaucoup plus développées.

D'autres expériences d'industrialisation accélérée ont tout simplement échoué en raison de facteurs internes de blocage de l'accumulation (cas de la Turquie) ou de leur incapacité avérée à maîtriser le principe de composition (cas de l'Egypte). La situation des pays qui n'ont pas atteint le seuil critique en matière d'accumulation technologique en raison de leur insuffisante maîtrise du principe de composition est évidemment autrement plus dramatique que celle de ceux qui ont réussi à l'endogénéiser. Socialement déstructurés, ils n'ont eu ni les capacités techniques, ni les moyens financiers, ni même parfois la volonté politique de se sortir de l'état de déshérence où les a jetés le système qui organise les relations entre les Etats-nations en un ensemble hiérarchisé de

puissances.

De tous les pays qui ont entrepris de s'industrialiser sans jamais réussir à endogénéiser le principe de composition, l'Algérie se présente comme le cas le plus représentatif. A la réflexion, on peut pourtant se demander s'il ne s'agit pas là d'un cas atypique. Cette deuxième partie est entièrement consacrée à l'étude de l'expérience algérienne. La spécificité, si spécificité il y a, tient au fait que ce pays a déployé des efforts titanesques pour accéder à la maîtrise du principe de composition sans que ces efforts soient couronnés de succès. C'est donc par rapport aux pays ayant, par des efforts similaires, atteint cet objectif qu'il convient de parler de spécificité.

L'idée selon laquelle il existerait une spécificité algérienne n'est pas une lubie ; elle se dégage de la perception immédiate que nous avons de l'échec de l'expérience algérienne de développement, échec d'autant plus retentissant que les espoirs furent grands de voir l'Algérie rejoindre le peloton de tête des pays ayant réussi la double gageure d'endogénéiser le principe de composition et de réaliser le projet politique consistant à transformer les structures fermées de la vieille société en un Etat-nation moderne. Pourtant ni les ressources matérielles, ni les conditions politico-idéologiques n'ont manqué aux tenants du régime autoritaire qui s'est instauré dans ce pays dès son accession à l'indépendance.

Pourquoi et comment ce régime qui, ailleurs, a réalisé sa double mission historique, a-t-il échoué en Algérie, c'est la question fondamentale à laquelle nous essaierons de répondre dans les chapitres qui suivent. Le présupposé dont nous partons tient en une formule lapidaire : extériorité de l'Etat par rapport à la société et extériorité du surplus par rapport au procès de production domestique. Cette double caractéristique est à l'origine de la double incapacité des gouvernants à réaliser l'Etat-nation et à endogénéiser le principe de composition ; double incapacité qui tient d'une sorte de récurrence historique et de causes plus factuelles ressortissant au politique tout autant qu'à l'économique, pour ne rien dire des facteurs socio-psychologiques.

## **Chapitre cinquième : La stratégie algérienne de développement à l'épreuve du principe de composition.**

L'économie algérienne est en crise depuis près de deux décennies. Au cours des dix dernières années l'Etat s'est trouvé aux prises avec le spectre de l'effondrement de l'édifice institutionnel tandis que la société est entrée dans une phase de régression qui n'a rien de fécond<sup>430</sup>. Pourtant rien ne présageait d'une telle évolution des choses. Au contraire, dès le début des années 1970, c'est-à-dire moins d'une décennie après l'indépendance, l'Algérie offrait le visage d'un pays en pleine mutation, donnant à voir en

---

<sup>430</sup> L'expression « régression féconde » a été employée par L. Addi dans un de ses écrits pour qualifier le processus de désintégration sociale qui a commencé au début des années 1990 sous les coups de boutoir de l'islamisme politique.

lui un modèle de progrès pour les pays nouvellement indépendants qui cherchaient à se sortir de l'état de sous-développement dans lequel les avait maintenus l'ordre colonial. Qu'est-ce qui explique un tel retournement de la situation ? Faut-il incriminer le projet industriel initial ou bien mettre cet échec sur le compte de l'abandon de ce projet ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est tout à la fois dans le projet et dans son abandon que résident les prémisses de la crise de société qui frappe si durement aujourd'hui l'Algérie : dans le projet parce que celui-ci ignore les déterminants socioculturels du principe de composition qu'il se donne pour objectif d'endogénéiser ; dans son abandon parce qu'aucun autre projet social n'est venu le remplacer, laissant la société aller à la dérive. C'est ce paradoxe qu'il convient d'élucider, ce à quoi nous nous attellerons dans le présent chapitre et les chapitres suivants de cette seconde partie de notre recherche.

### 5.1. Contenu politique du projet industriel.

---

A l'indépendance le nationalisme algérien se transformera de facto en un étatismisme puissamment armé. C'est que toutes les couches sociales ayant pris part à la guerre de libération nationale attendaient du nouvel Etat (qui, déjà, s'affirmait comme Etat-nation) qu'il satisfît leurs attentes, celles-là mêmes qui avaient motivé leur engagement. Comme l'écrivait B. Etienne<sup>431</sup>, l'Etat est, en Algérie, pratiquement le seul instrument d'articulation et de transformation des demandes sociales. Aussi était-il fort *avantageux* que la colonisation eût laissé une structure d'Etat conséquente (ne serait-ce que sous la forme d'une Administration rodée aux affaires publiques) qui, du coup, n'a fait l'objet d'aucune critique politique. Si, par suite, on a bien cherché à changer le contenu de l'Etat en proclamant haut et fort l'adhésion de l'Algérie à la doctrine socialiste (fortement teintée, il est vrai, de communautarisme), on n'a rien voulu changer à l'organisation politico-administrative du pays si ce n'est les noms des structures léguées par la colonisation<sup>432</sup>. Les destructions causées par la guerre et l'idéologie étatiste d'après-guerre avaient renforcé l'idée selon laquelle l'Administration était la seule structure à offrir des revenus assurés. Ce fait explique-t-il à lui seul l'importance prise au fil du temps par l'Administration dans la conduite des affaires économiques et le rôle d'agent économique dévolu à l'Etat ? Sans doute pas P. Bourdieu, qui s'est intéressé à l'Algérie profonde des tous premiers temps de l'indépendance comme à d'autres sociétés traditionnelles écrit, pour expliquer le rejet du système capitaliste par le nouveau régime et par la société : « [...] tant au niveau des structures économiques que des dispositions, des représentations et des valeurs, on observe la même dualité (coexistence discordante d'habitus et de structures) comme si ces sociétés n'étaient pas contemporaines d'elles-mêmes »<sup>433</sup>.

Aussi était-il pour ainsi dire naturel que l'Etat se chargeât de définir – et de mettre en

<sup>431</sup> L'Algérie, cultures et révolution, Ed. Seuil, 1977, p17.

<sup>432</sup> Wilaya en remplacement de préfecture, Daïra en remplacement de sous-préfecture, Assemblée Populaire Communale (APC) en remplacement de commune.

<sup>433</sup> Algérie 60, structures économiques et structures temporelles, Ed. de Minuit, 1976 p15.



œuvre – une politique économique dont il n’attendait pas seulement des retombées positives : il y allait aussi de sa propre affirmation en tant qu’Etat-nation. Cette entreprise passait par le recouvrement de l’indépendance non seulement politique – ce que l’issue victorieuse de la guerre de libération nationale avait assuré – mais aussi économique. D’où l’engagement du nouvel Etat dans cette autre forme de lutte qu’était la remise en cause des rapports économiques internationaux et des conditions de formation du marché mondial dont le marché intérieur des pays anciennement colonisés n’était qu’une excroissance.

Dans un document du Ministère de l’information et de la culture intitulé *Les fondements théoriques du modèle industriel*<sup>434</sup> on a donc pris soin de justifier l’industrialisation du pays par la nécessité de « valoriser les matières premières nationales en vue de la satisfaction prioritaire du marché intérieur »<sup>435</sup>.

Prenant fait et cause pour le modèle des industries industrialisantes de G. de Bernis contre la thèse de la croissance balancée défendue par des auteurs tels que R. Nurkse, Rosenstein-Rodan et d’autres, le document énonce que : « c’est bien la remise en question de la division internationale du travail qui est recherchée par l’industrialisation »<sup>436</sup>. Les auteurs du document écrivaient encore que « le niveau d’importation d’un ensemble dominé et sous-développé comme c’était le cas pour l’Algérie, est déterminé par une forte demande d’importation totalement inélastique et une offre étrangère d’exportation fortement élastique [alors que] l’offre nationale d’exportation est fortement inélastique »<sup>437</sup>.

Cet argumentaire en faveur de l’industrialisation ne fait que peu de place à l’affirmation de l’Etat-nation. Pourtant c’est de la reconnaissance de son statut d’Etat-nation habilité à commercer avec les autres Etats-nations que l’Algérie est le plus soucieuse, elle qui ne vient d’accéder qu’à une indépendance politique somme toute formelle.

A considérer en effet les difficultés qu’opposent les nations commerçantes à l’aboutissement de la revendication ultérieure d’un nouvel ordre économique international – revendication portée par l’Algérie au cœur du débat à l’Assemblée Générale des Nations Unies en 1974 – on peut inférer de leurs réticences à voir dans les Etats nouvellement indépendants leurs égaux en droit et en fait, c’est-à-dire des Etats-nations pleinement constitués. Si tel est bien le cas, la cause dernière ne réside pas tant dans « la forme léonine des rapports économiques internationaux »<sup>438</sup> mais dans l’atrophie de l’Etat-nation dans les pays anciennement colonisés, atrophie que l’histoire et l’économie

---

<sup>434</sup> Dossier documentaire n° 16, Ed. Ech-chaab presse, Alger, novembre 1971.

<sup>435</sup> Op. cit. p 22.

<sup>436</sup> Id. p 22.

<sup>437</sup> Id. p 22.

<sup>438</sup> Id. p 23.

ont conjointement déterminée. En matière économique par exemple, l'absence du marché intérieur est le signe évident de cette atrophie tandis qu'en matière historique c'est la division coloniale du travail – nonobstant toutes les autres formes de manifestation de l'ordre colonial – qui en est le signe le plus patent. C'est pour avoir saisi intuitivement ce fait que le document susmentionné (qui a tout d'un document de doctrine) traite de l'industrialisation en Algérie comme d'une option politique à même de réaliser un *marché national* : « L'industrialisation, y est-il écrit en effet, consiste à mettre en place les moyens industriels *nationaux* capables de permettre à terme la création cumulativement croissante de biens satisfaisant la demande globale *nationale* »<sup>439</sup>. Et aux rédacteurs du document d'en appeler au Programme de Tripoli pour se justifier. Celui-ci n'énonçait-il pas en effet que : « le développement réel à long terme du pays est lié à l'implantation des industries de base nécessaires aux besoins d'une agriculture moderne » ? Or le programme de Tripoli dispose aussi que « dans ce domaine [le développement des industries pétrolière et sidérurgique] il appartient à l'Etat de réunir les conditions nécessaires à la création d'une industrie lourde »<sup>440</sup>.

On peut constater à la lecture de ces citations combien l'Etat s'est investi pour ainsi dire par anticipation dans le développement futur du pays. La raison en était que, tout embryonnaire qu'il était, il se présentait comme la seule force organisée de la société, tirant sa légitimité de l'issue victorieuse de la guerre de libération nationale à laquelle ont participé toutes les couches de la population. Cette légitimité, il semblait qu'il ne pouvait que la renforcer en poursuivant la *guerre* sur le terrain économique – ce qu'il entendait bien faire en cherchant à redéfinir les rapports économiques internationaux.

Mais il y a loin de l'intention au fait. Le marché intérieur, dont on connaît toute l'importance dans la formation des Etats-nations européens dans le bas Moyen-âge en tant qu'il organisait – et continue d'organiser – les rapports sociaux, est vidé ici de son contenu pour ne se présenter que comme demande et offre globales, c'est-à-dire comme lieu de révélation et de satisfaction des besoins globaux de la collectivité nationale qui lui préexiste. Il n'est en aucun cas le lieu de structuration de celle-ci ni celui où se déploie ce que nous avons appelé dans la première partie de la présente étude le *processus d'individuation*. D'ailleurs l'individu n'est pas reconnu en tant que tel, c'est-à-dire non seulement comme être distinct pouvant éventuellement (et même devrait-on dire nécessairement) s'opposer à d'autres individus, mais aussi comme sujet pensant et donc comme *personne* douée de raison, susceptible le cas échéant d'en faire un usage critique.

On comprend que, dans ces conditions, toute forme d'expression de l'individualité et, *a fortiori*, toute manifestation d'intérêts contradictoires soient réprimées, à défaut d'être extirpées purement et simplement des consciences. Mais en tant qu'elle est une dimension anthropologique immanente à l'homme, l'individualité – et ses manifestations sociales à travers les contradictions d'intérêts – ne peut être oblitérée. Elle s'exprime alors de façon détournée à travers l'Etat lui-même qui se présente comme le lieu de luttes

---

<sup>439</sup> Op. cit. p 17.

<sup>440</sup> Id. p

larvées alors même qu'il revêt les apparences d'une entité monolithique exempte de contradictions et à l'abri de toutes influences – ce en quoi il entend jouer son rôle de principe organisateur de l'économie et de la société.

Ce principe a pour nom volontarisme. D'essence politique, le volontarisme économique est certes « l'expression de la volonté politique de contourner la mécanique économique des intérêts contradictoires »<sup>441</sup>. Mais encore faut-il que cette volonté suffise à organiser la production, la répartition et l'accumulation des richesses selon des lois qui n'opèrent pas à contresens des lois de l'économie, la loi de la reproduction pour ne citer que celle-ci et son corollaire, la loi de l'accumulation. Si tel est bien l'objectif de l'industrialisation, son résultat est, comme nous le verrons dans la suite de cette recherche, tout autre.

## 5.2. La stratégie algérienne de développement, doctrine et faits.

---

Ce que les économistes appellent *la stratégie algérienne de développement* peut s'analyser en première approximation comme une modalité particulière de valorisation du capital, comme un mode d'accumulation spécifique. Sa spécificité réside dans l'usage productif qui est fait de la rente pétrolière, surplus d'origine externe au procès de production domestique. La rente est le revenu net que tire l'Algérie de ses ressources pétrolières et gazières qui entrent pour 98% dans ses exportations. Sans ces ressources, le visage de l'Algérie aurait été tout autre.

C'est à la colonisation française que l'Algérie doit le tracé de ses frontières définitives actuelles incluant dans son territoire l'immense espace saharien qui regorge de pétrole et de gaz. Mais l'exploitation de ces ressources était problématique : si elle offrait des perspectives prometteuses en tant que source de revenus pour le pays, elle n'entraînait que marginalement dans son système d'économie ; système étriqué au possible, dépendant de l'ancienne métropole dont il a hérité le mode d'insertion dans la division internationale du travail et donc aussi la logique propre à toute économie extravertie.

C'est en rupture avec ce double héritage que la stratégie algérienne de développement a été pensée. Mais il faut bien reconnaître aujourd'hui qu'elle a échoué dans cette entreprise. L'échec ne tient pas tant à son dévoiement par quelque force sociale que ce soit<sup>442</sup> mais à son ignorance des déterminants socioculturels du principe de composition. Il ne servait dès lors à rien qu'un régime autoritaire de gouvernement s'instaurât s'il ne pouvait mener à bien sa mission historique consistant à endogénéiser le principe de composition. Pourtant c'est la tâche à laquelle il s'est attelé, servi en cela par le fait qu'il disposait de revenus externes confortables qu'il lui aurait été difficile de consommer entièrement de façon improductive. L'investissement productif auquel il les consacra lui conférait par ailleurs un semblant de légitimité sociale lui donnant à croire qu'il pouvait combler ainsi en ce domaine un déficit réel.

<sup>441</sup> L. Addi, *Entre le volontarisme économique et l'ajustement structurel*, Revue Révolution Africaine n°1312, 1989, p 1

<sup>442</sup> Voir plus loin l'exposé succinct des critiques de la stratégie algérienne de développement.

### 5.2.1. Aspects théoriques de la stratégie algérienne de développement.

C'est à 1966 que remontent les premiers travaux théoriques sur la stratégie algérienne de développement, alors que le pays n'était pas encore entré en possession de ses richesses minières (pétrole et gaz) en vertu des accords d'Evian. Un schéma de croissance à long terme défini comme modèle semi-global avait vu le jour. Il s'agissait pour ses concepteurs de chercher à *maximiser* le taux de croissance et l'emploi sur une période de 10 à 15 ans. Il était question en particulier de créer 100 000 emplois nouveaux par an à l'horizon 1980.

Des « perspectives septennales » furent ensuite tracées pour la période de moyen terme 1967-1973. Leurs objectifs étaient au nombre de quatre :

- amorcer l'intégration des activités par la diversification et l'intensification des échanges inter-branches ;
- accroître les capacités d'accumulation ;
- adapter l'appareil de formation aux besoins de l'économie ;
- procéder à une nouvelle répartition des revenus.

1967 fut l'année initiale d'un plan triennal à l'élaboration duquel l'Algérie fit appel à des experts étrangers, soviétiques et polonais notamment. « Avec le plan triennal, le coup d'envoi de l'industrialisation était donné »<sup>443</sup>. Le poids des branches industrielles dans la structure des investissements du plan triennal était considérable : 83,8% du total. Mais déjà s'affirmait la priorité accordée au secteur de l'énergie auquel on avait affecté 51% des investissements industriels<sup>444</sup>. Ce n'était évidemment pas un choix inconsidéré : dès avant cette date, la stratégie algérienne de développement avait été pensée dans ses grandes lignes : il s'agissait de favoriser le développement des industries dites *industrialisantes*.

Ce concept avait vu le jour sous la plume de G. de Bernis, économiste français ayant séjourné en Algérie et y ayant enseigné pendant les premières années de l'indépendance. Partant du constat de l'extraversion et de la désarticulation de l'économie léguée par la colonisation à l'Algérie, l'auteur énonce en termes précis ce que doit être une structure industrielle cohérente : elle se définit comme une « matrice interindustrielle *noircie*, c'est-à-dire dont les différents secteurs sont interreliés par leurs inputs et par leurs outputs, ce qui implique la présence de secteurs de production de biens d'équipement et de produits intermédiaires destinés à une consommation productive interne »<sup>445</sup>. Certaines industries ont pour fonction économique fondamentale « d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production grâce à la mise à disposition de l'entière

<sup>443</sup> M. Ecrement, *Indépendance politique et libération économique*, Ed. ENAP/ OPU/PUG (Alger et Grenoble), 1986, p 44.

<sup>444</sup> Ces chiffres sont cités par M. Ecrement in *Indépendance politique et libération économique*, op. cit.

<sup>445</sup> *Les industries industrialisantes et les options algériennes*, Revue Tiers-monde n° 47, juillet-septembre 1971.

économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraîne la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement<sup>446</sup> au sein de cet ensemble »<sup>447</sup>. Sont considérées comme industrialisantes les industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques (ISMME), les industries chimiques et pétrochimiques ainsi que les industries de production de l'énergie, en particulier les industries pétrolières et de l'électricité. Toutes ces industries forment ce qu'on appelle l'industrie lourde qui coïncide peu ou prou avec les industries formant la section I au sens de K. Marx.

Dans la théorie de Marx, celles-ci constituent le moteur de la reproduction réelle élargie. Mais le modèle de Marx s'appliquait à une économie capitaliste industriellement intégrée, c'est-à-dire ayant passé le cap de son industrialisation initiale. Les schémas de la reproduction réelle élargie de Marx ne font qu'illustrer le mode selon lequel cette économie tend à se développer. Quant à son point de départ, il ne relève pas de la théorie mais de l'histoire concrète, celle dans laquelle se fondent en un même mouvement réel procédés techniques novateurs et méthodes d'accumulation primitive du capital. Ce n'est pas le moindre des paradoxes aux yeux du théoricien que de reconnaître le rôle joué dans l'industrialisation initiale des pays actuellement développés par les industries dites légères, industries textiles et de confection notamment<sup>448</sup>.

Mais l'*histoire concrète* des pays anciennement colonisés est cause de leur non industrialisation, de leur désarticulation et de leur extraversion. Il s'agit de rompre avec cette histoire ou plus exactement d'en renverser la perspective. D'où le caractère politique volontariste de la stratégie algérienne de développement.

C'est à l'Etat en effet qu'incombe la responsabilité de mener l'économie sur le sentier de croissance et de développement, ce qui met directement en cause la nature du pouvoir politique. De Bernis en était parfaitement conscient qui écrivait au sujet de la mise en œuvre de son schéma d'industrialisation : « Mais je suis bien obligé de dire que ce schéma n'est pas réalisable dans n'importe quelle forme de pouvoir politique et que le pouvoir de ce que Frantz Fanon appelait « les bourgeoisies des villes » ou les groupes commerçants n'a que très peu de chances de permettre effectivement la réalisation de ce processus de développement »<sup>449</sup>. Ce schéma n'implique-t-il d'ailleurs pas une réforme

<sup>446</sup> Ce terme semble évoquer ce que nous avons appelé la dimension culturelle du principe de composition, ce qui laisse supposer que la stratégie algérienne de développement allait intégrer le facteur culturel, d'où le poids de l'éducation dans le budget de l'Etat. Pourtant c'est dans l'école, lieu d'expression de tous les antagonismes sociaux, que cette stratégie trouvera sa principale limite. Nous reparlerons de cet aspect du problème dans le chapitre neuvième ci-après.

<sup>447</sup> Id.

<sup>448</sup> La question de l'origine de la révolution industrielle est âprement discutée par les historiens et les économistes. Si certains attribuent à l'invention et à l'innovation technique le rôle primordial, d'autres évoquent le rôle stimulant de la demande en produits de consommation, ce qui expliquerait pourquoi ce sont les industries légères qui ont pris leur essor en tout premier lieu. Cf. à ce sujet l'ouvrage de synthèse de P. Verley, *La révolution industrielle*, Ed. Gallimard 2001.

<sup>449</sup> *Industrialisation au Maghreb*, cité par M. Ecrement, op. cité p 61.

agraire qu'il n'est pas du ressort de n'importe quel pouvoir politique de réaliser ? Or une réforme agraire est indispensable si l'on veut, comme le schéma des industries industrialisantes le prévoit, augmenter la productivité du travail agricole de façon à libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie tout en satisfaisant les besoins en produits agricoles de la population active ainsi libérée (sans parler de ceux de la population citadine). Aussi, l'un des objectifs de la stratégie algérienne de développement était-il de relever le niveau de mécanisation de l'agriculture, donnant ainsi au schéma des industries industrialisantes le caractère d'une théorie globalisante ; d'autant plus globalisante que le commerce extérieur y est inclus comme source de financement de l'industrialisation initiale.

La question du financement de l'industrialisation est évidemment d'une importance cruciale. Elle suppose l'existence d'un surplus accumulable d'origine non industrielle. Dans l'Urss des années 1920-1930, le surplus provenait de l'agriculture, les autorités ayant procédé à une collectivisation forcée des terres agricoles dans le but de *faire rendre* aux paysans un surplus à même de leur permettre de financer l'industrialisation. On sait ce qu'il en a été en fin de compte : outre les effets de la collectivisation sur le moral des paysans, ceux-ci ont été réduits à la misère la plus abjecte dans le seul but de développer l'industrie <sup>450</sup>. Une telle politique n'était pas nécessaire, semblait-il, en Algérie où existait un surplus d'origine minière (pétrole et gaz) d'un volume potentiel colossal exploité pour l'heure par les sociétés pétrolières étrangères (françaises notamment). Il était donc *dans l'ordre des choses* que l'Algérie essayât de récupérer ces richesses pour mener à bien, *en toute indépendance*, le processus d'industrialisation qu'elle avait initié dès la fin des années 1960. G. de Bernis justifiait implicitement en ces termes les nationalisations que les autorités ont décrétées le 24 février 1971 : « La nature des options prises en faveur de l'industrialisation nécessitait un vigoureux effort de financement, et pourtant l'Algérie ne pouvait risquer de mettre en cause, par sa politique de financement, l'indépendance qu'elle cherchait à conquérir par sa politique d'industrialisation » <sup>451</sup>. L'auteur visait-il les dangers que représentait le financement par l'endettement ? On ne saurait le dire. En tout état de cause l'Algérie n'a pas su éviter cet écueil malgré (ou peut-être faudrait-il dire à cause de <sup>452</sup>) l'abondance des ses ressources en devises provenant de l'exportation des hydrocarbures.

Bien que ce ne soit nulle part indiqué dans les différents exposés de sa théorie des industries industrialisantes, G. de Bernis a donc assigné à l'industrie pétrolière et gazière une double fonction :

- une fonction purement technique qu'elle assure avec les autres industries dites industrialisantes (sidérurgie etc.) ;

<sup>450</sup> L'exemple de l'Urss montre clairement que si l'industrialisation ne peut être atteinte sans coût social élevé, elle ne peut non plus se passer des conditions de *lisibilité* du projet social dans lequel elle s'inscrit.

<sup>451</sup> Revue Tiers-monde, n° 47.

<sup>452</sup> Dans sa thèse de doctorat, Y. Benabdellah soutient l'idée que la dette extérieure de l'Algérie peut être assimilée à une rente anticipée. Est-ce la raison pour laquelle les autorités algériennes n'ont pas développé de méfiance à l'égard du financement sur dette ? Voir Y. Benabdellah, *Le surendettement d'un pays rentier, cas de l'Algérie*, Université Lumière Lyon 2, 1999.

une fonction de financement de la phase initiale de l'industrialisation.

De fait, le financement des investissements planifiés fut assuré avec d'autant plus de facilité à partir du premier plan quadriennal (1970-1973) que les ressources en devises du pays provenant des exportations des hydrocarbures ont crû de façon exponentielle sous l'effet conjugué du flottement du dollar et des conséquences sur les prix du pétrole de ce qu'il est convenu d'appeler le premier choc pétrolier (1973).

Mais, et c'est l'un des paradoxes les plus édifiants de la théorie des industries industrialisantes, ces ressources ont servi en priorité au développement de l'industrie pétrolière elle-même dont on ne sait s'il fut déterminé par les besoins de financement interne de l'industrialisation ou par les besoins externes en produits pétroliers. Toujours est-il que l'Algérie allait connaître par ce fait un changement radical du mode d'insertion de son économie dans la division internationale du travail ; changement qui, comme nous le verrons ultérieurement, ne lui sera pas profitable.

### 5.2.2. Mise en œuvre de la stratégie algérienne de développement : résultats à la fin de la décennie 1970.

De 1967 à 1977, période couverte par trois plans de développement (plan triennal 1967-1969, premier plan quadriennal 1970-1973, deuxième plan quadriennal 1974-1977), la répartition sectorielle des investissements publics s'est établie comme suit :

	1967-1969		1970-1973		1974-1977	
	10 <sup>9</sup> DA	%	10 <sup>9</sup> DA	%	10 <sup>9</sup> DA	%
Agriculture	1,90	20,7	4,35	12	8,9	7,3
Industrie (y compris hydroc)	4,90	53,4	20,80	57,3	74,1	61,1
Autres secteurs <sup>453 a)</sup>	2,37	25,8	11,15	30,7	38,2	31,6
Total	9,17	100,0	36,30	100,0	121,2	100,0

Source : M. Ecrement, *Indépendance politique et libération économique*, un quart de siècle de développement de l'Algérie – 1962-1985, Ed. ENAP-OPU (Alger) et PUG (Grenoble), 1986.

Ce tableau fait clairement apparaître la volonté des autorités de réaliser une industrialisation accélérée. Le secteur industriel s'accapare de plus de 50% des investissements publics pendant toute la décennie. Ce pourcentage est allé en augmentant d'un plan à l'autre (53,4% dans le plan triennal, 57,3% au cours du premier plan quadriennal, 61,1% au cours du second plan quadriennal). En valeur, les chiffres sont encore plus éloquentes même s'ils sont établis en termes courants : de moins de 5 milliards de dinars d'investissements industriels au cours du plan triennal, on est passé à près de 75 milliards de dinars au cours du second plan quadriennal, soit une multiplication par 15. C'est l'agriculture qui a fait les frais de cette évolution : de 20,7% du total des investissements publics prévus par le plan triennal, le montant qui lui est réservé au cours

<sup>453 a)</sup> Infrastructures, Education et formation, Habitat, Tourisme, Transport, Secteur social et administratif.

du second plan quadriennal ne représentait plus que 7,3% du total même si, en valeur, il a tout de même été multiplié par 4,6. Pour ce qui est des autres secteurs, on notera une légère hausse du pourcentage les représentant dans la structure globale : de 25,8% en 1967-1969, il est passé à 31,6% en 1974-1977. Signalons enfin que pour toute la période couverte par les trois plans de développement, la part des hydrocarbures dans l'investissement industriel avoisine les 50%. Pour les années 1978 et 1979<sup>454</sup>, ce taux s'établit à 55 et 60% respectivement.

Ces chiffres présagent d'une dynamique soutenue d'investissement. De 1970 à 1979, le taux moyen d'accroissement (en termes constants) de la FBCF et de la variation des stocks est de l'ordre de 13,8% (à comparer avec les 7,6% de croissance du PIB)<sup>455</sup>. Sur le terrain, le pays tout entier est devenu un gigantesque chantier de construction d'usines et d'infrastructures économiques pour ne rien dire des autres réalisations.

Mais ces données ne doivent pas faire illusion : elles se heurtent de front aux capacités d'absorption de l'économie, beaucoup trop limitées. Déjà faibles durant toute la période coloniale, elles furent amoindries par la guerre et par le départ massif des Européens d'Algérie en 1962. S'ils n'ont pu emmener avec eux qu'une partie infime des actifs réels, ils ont en revanche vidé le pays de sa main-d'œuvre qualifiée presque exclusivement composée d'éléments d'origine européenne.

Aussi la stratégie d'industrialisation se trouvait-elle en butte à une double difficulté : d'une part les actifs réels sur la base desquels elle pouvait prendre appui étaient par trop exigus pour lui permettre de se déployer dans toute sa plénitude ; d'autre part manquait le personnel d'encadrement et même de maîtrise capable de conduire efficacement les opérations. On eut recours à l'assistance technique étrangère pour créer de toutes pièces un nombre impressionnant d'usines et de complexes industriels intégrés. Mais, malgré les efforts titanesques déployés à cet effet, l'industrialisation du pays était restée à mi-chemin du projet initial à la fin de la décennie 1970 alors même que n'avaient pas manqué les fonds pour la financer.

Tout au contraire, avec le premier choc pétrolier de 1973, s'ouvrit une ère de prospérité sans équivalent dans leur histoire pour les pays producteurs de pétrole comme l'Algérie. Les prix de cette ressource énergétique avaient été multipliés par quatre du jour au lendemain à la faveur de la menace d'embargo proféré par les pays arabes à l'encontre des pays industriels enclins à apporter leur aide à Israël dans la guerre qui le mettait aux prises avec ses voisins. Vers la fin de la décennie (1979), un second choc pétrolier porta les prix du pétrole au niveau jamais égalé de 40 \$ le baril. Les revenus en devises du pays atteignirent des sommes faramineuses. Convertis en dinars à un taux de change pourtant surévalué, ils alimentèrent bien au-delà des besoins le budget de l'Etat, incitant les pouvoirs publics à réviser à la hausse, de façon impromptue, tous les postes de dépense.

<sup>454</sup> Années charnière entre deux périodes de planification au cours desquelles il y eut un certain bouleversement dans la politique économique.

<sup>455</sup> Chiffres cités par Y. Benabdellah, *Le surendettement d'un pays rentier, cas de l'Algérie*. Thèse pour le doctorat d'Etat, op. cit, p 82.



Comme, de surcroît, il s'est trouvé que, dès avant l'augmentation des prix du pétrole, les marchés furent inondés de dollars par l'entrée en récession de l'économie américaine<sup>456</sup> et que l'économie mondiale était dans un état de surliquidité, l'Algérie, à l'instar d'autres pays, s'est engagée dans un processus d'endettement en apparence non risqué : aux conditions favorables d'obtention des crédits s'ajoutait la certitude de pouvoir en assurer les remboursements sur les surplus pétroliers attendus de l'exploitation des richesses en hydrocarbures du pays. Il n'était donc même pas nécessaire que les entreprises industrielles hors secteur pétrolier produisissent à plus ou moins long terme un surplus susceptible d'assurer le financement de l'industrialisation. De fait, elles n'en produisirent pas mais au contraire, consommèrent en grandes quantités les ressources en devises du pays provenant tant de l'exportation du pétrole et du gaz que des crédits étrangers qui allaient provoquer ultérieurement (1986) la crise d'endettement à l'origine de la secousse qui a ébranlé le système politico-économique jusque dans ses fondements.

Qu'est-ce qui explique cette consommation effrénée des ressources en devises du pays ? Essentiellement le recours à l'importation massive de biens d'équipement. De 1966 à 1978 l'industrialisation a consisté à mettre en place des usines de production de biens de consommation finale, de biens de production intermédiaires et de biens d'équipement destinés à l'agriculture (machinisme agricole). Les investissements en ces trois domaines ont eu pour conséquence un accroissement très important des importations de biens d'équipement industriels que la production nationale n'était pas en mesure de satisfaire. La faiblesse du secteur de production des biens d'équipement était à prévoir tant le rythme de croissance des autres branches de l'industrie était élevé et tant le capital de connaissances technologiques accumulé par les collectifs de travailleurs était faible. Excepté pour ce qui relevait de l'engineering général, les capacités propres des entreprises algériennes en matière de conception et de réalisation des équipements industriels étaient quasi-nulles. « [...] aucune structure nationale n'a pu générer encore de moyens importants susceptibles d'aborder l'engineering de process et la fabrication des équipements principaux électromécaniques, les compétences en ce domaine ne pouvant être générées *ex nihilo* [...] écrit S. P. Thierry, chargé d'enseignement à l'institut des sciences économiques d'Alger en même temps qu'il occupait de hautes fonctions à la Société Nationale de Sidérurgie (SNS)<sup>457</sup>. Le déficit en ingénieurs et techniciens était énorme. Le même auteur estime à près des deux tiers du volume des heures d'études d'engineering celui sous-traité à des sociétés étrangères. L'engineering de process, tout comme la fabrication des équipements électromécaniques, devaient être presque totalement confiés aux firmes étrangères. Aussi en était-on arrivé presque naturellement à adopter des solutions de facilité qui consistaient à faire réaliser par ces firmes les usines « clé en mains » puis « produit en mains » sans se soucier outre mesure du coût de ces installations industrielles. Du coup, les ingénieurs et techniciens algériens n'étaient plus associés qu'à l'exploitation de ces usines qui, pour être des merveilles de technologie<sup>458</sup>, n'en étaient pas moins de performances médiocres à cause des difficultés d'adaptation du

---

<sup>456</sup> Voir sur ce point les développements du chapitre deuxième de la première partie de la présente recherche.

<sup>457</sup> *Les biens d'équipement dans l'industrie algérienne, évolution passée et perspectives*, Revue Tiers-monde n°83, juillet-septembre 1980, p 477.

personnel de production à leur fonctionnement optimal <sup>459</sup>. C'est dire combien était insuffisante la « capitalisation technologique » qu'ingénieurs et techniciens devaient de toutes manières acquérir à des postes opérationnels de production sur une période bien plus longue que celle – une décennie – retenue ici. Analysant le problème de la productivité dans la sidérurgie algérienne, A. Bouchema met l'accent sur la faiblesse du *capital-expérience* des collectifs de travailleurs. Pour le complexe d'El Hadjar (la plus grande, la plus intégrée et la plus récente des usines sidérurgiques algériennes), 90% de la population ouvrière n'avait, avant 1969, « aucun passé industriel ni, *a fortiori*, sidérurgique » <sup>460</sup>. On comprend que, dans ces conditions, les performances de l'industrie algérienne mesurées par les taux d'utilisation des capacités de production installées aient été faibles, et faible aussi la productivité des facteurs. A contrario, les coûts de production étaient élevés, rendant non compétitives les structures productives internes par rapport à l'offre d'origine étrangère des mêmes produits. De 1966 à 1977, le rapport en valeur : Produit industriel/Stock de capital fixe (FBCF) est tombé de 0,416 à 0,210 tandis que la productivité du travail mesurée par le rapport (en prix constants de 1969) : Produit industriel/ Effectif, a chuté de 23.409 DA à 21.518 DA entre 1973 et 1977 <sup>461</sup>. Ces deux rapports traduisent une même réalité : l'emballement de la FBCF et de l'emploi consécutif à l'effort d'investissement n'a pas eu les retombées attendues en terme de produit, ce qui signifie que le système productif algérien n'avait pas (n'avait pas encore ?) atteint le seuil critique à partir duquel il pouvait se reproduire sur ses propres bases. Cela était en réalité d'autant moins possible que le dit système n'incluait pratiquement aucun des chaînons constitutifs du complexe de machines qui est au cœur de tout système productif. C'est donc par l'importation qu'on a cherché à combler les *vides* de la matrice interindustrielle ; ce qui nécessitait de disposer d'importants moyens de financement en devises. On a vu dans ce qui précède que la conjoncture en cette matière avait été favorable.

### 5.3. Les critiques de la stratégie algérienne de développement.

---

Au début des années 1980, on dressa un sévère réquisitoire de la stratégie d'industrialisation adoptée en la forme d'un bilan économique et social de la décennie 1967-1978. Mais, comme il est apparu ultérieurement, ce ne fut en vérité qu'un subterfuge

<sup>458</sup> Pour la vérité historique, on doit nuancer cette assertion : les usines et autres complexes industriels intégrés n'étaient pas toujours le dernier cri de la technologie. L'auteur de ces lignes a eu à connaître des cas où les usines étaient même technologiquement en phase d'obsolescence selon le point de vue des ingénieurs (nationaux et étrangers) avec lesquels il a eu à travailler. Il n'empêche que, au regard du développement technique et plus généralement de maîtrise du principe de composition en Algérie, elles étaient des merveilles de technologie.

<sup>459</sup> Ces difficultés n'étaient pas que d'ordre technique mais aussi liées aux rapports de travail, de type hiérarchique, qu'impliquait le déroulement en continu des opérations. Cet aspect du problème sera étudié dans le chapitre suivant.

<sup>460</sup> *Éléments pour une approche des problèmes de productivité de la sidérurgie algérienne*, Revue Tiers-monde, op. cité p 502.

<sup>461</sup> C. Palloix, *Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux 1970-1977*, Revue Tiers-monde, op. cit. p 542.

utilisé par les nouvelles autorités pour asseoir sur d'autres bases un semblant de légitimité. C'est aussi à la fin des années 1970 et au début des années 1980 que fleurirent les critiques non institutionnelles du modèle algérien de développement. On vit apparaître des analyses émanant d'auteurs acquis à l'idée d'une industrialisation accélérée qui, tantôt s'interrogeaient sur la pertinence des priorités industrielles au regard du modèle des industries industrialisantes<sup>462</sup>, tantôt mettaient sur le compte des distorsions entre les objectifs planifiés et la politique économique réelle l'échec (relatif) de l'expérience algérienne<sup>463</sup>. D'autres auteurs enfin, moins respectueux de l'esprit de la doctrine algérienne en la matière, croyaient déceler dans cette expérience un capitalisme d'Etat qui, tout en organisant le transfert des richesses du pays à une bourgeoisie bureaucratique créée de toutes pièces par le système politico-économique, servait de surcroît les intérêts du capitalisme mondial auquel il offrait un débouché à ses excédents de marchandises et dont il recyclait les technologies obsolètes. Comme ces critiques ont vu le jour hors des institutions, on les regroupe ici sous l'intitulé de critiques non institutionnelles. Celles-ci ayant commencé à voir le jour avant même que la décennie 1970 ne soit forclose, nous les exposerons ci-dessous avant de présenter la critique développée dans le cadre institutionnel.

### 5.3.1. Les critiques non institutionnelles.

Quelque exagérées qu'elles aient pu paraître en leur temps, toutes ces critiques ne manquaient pas de pertinence.

W. Andreff et A. Hayab ont procédé à une analyse technico-économique de l'interdépendance des branches industrielles composant le système productif en formation en se fondant sur la technique de triangulation de la matrice représentant le TEI de 1973. L'interdépendance étant définie comme la relation interbranche qui s'établit par le biais des demandes réciproques de consommations intermédiaires, « le degré d'interdépendance existant entre les différentes industries de l'économie algérienne peut donc être mesuré en comparant pour chaque industrie sa production à la demande finale qu'elle doit satisfaire »<sup>464</sup>. Or, à la lecture de la diagonale de la matrice inverse du TEI, cette interdépendance apparaît comme négligeable. Poursuivant leur analyse, les auteurs en arrivent à montrer finalement que seule la branche hydrocarbures allait produire des effets industrialisants en direction d'une seule et unique autre branche, la pétrochimie, à laquelle elle fournissait l'essentiel de ses matières premières.

Si donc, au départ, on a misé sur le développement prioritaire de deux branches (les hydrocarbures et la sidérurgie) dont on attendait des effets industrialisants sur les autres branches industrielles, on aura vite fait de déchanter. Comble de paradoxe, ces deux branches, fortement intégrées, formaient un sous-système industriel quasi-autonome,

---

<sup>462</sup> Voir page suivante l'article de W. Andreff et A. Hayab sur les priorités industrielles de la planification algérienne.

<sup>463</sup> Voir plus loin ce qui est dit des exposés de ce problème au séminaire organisé par le CREAD en décembre 1979.

<sup>464</sup> *Les priorités industrielles de la planification algériennes sont-elles vraiment industrialisantes ?* Revue Tiers-Monde n° 76, octobre-décembre 1978, p 873.

davantage relié à l'économie mondiale qu'à l'économie locale. Produisant pour l'exportation, le secteur des hydrocarbures n'a que peu d'effets d'entraînement industriel interne exception faite de ses liens avec la pétrochimie. Quant à la sidérurgie, elle fournit la majeure partie de ses produits à la branche hydrocarbures qui s'en sert pour développer ses capacités de transport par pipe-line à destination des ports à partir desquels s'effectuent les ventes à l'étranger.

Notant le caractère pervers de ce schéma industriel, les auteurs cités parlent d'étouffement du processus d'industrialisation : 63% de l'investissement industriel public étaient en effet dirigés vers ces deux branches alors que les autres branches, qui auraient dû former leurs principaux clients, ne recevaient que 15% du total de l'investissement. Il concluent à l'échec relatif de la stratégie algérienne de développement, échec qu'ils imputent à une mauvaise allocation de l'investissement entre les différentes branches prioritaires ainsi qu'à un choix discutable de l'industrie charnière : la sidérurgie. Sur ce, les auteurs proposent de renverser la problématique de l'industrialisation en Algérie et dans le Tiers-monde en optant pour le développement prioritaire d'autres branches d'industrie qui, dans l'économie mondiale contemporaine, peuvent être qualifiées d'industrialisantes : automobile, construction électrique et électronique, chimie d'application, caoutchouc, matières plastiques, instruments de précision...

Sans entrer dans la discussion de cette thèse, on fera remarquer néanmoins qu'elle implique une intégration plus poussée de l'économie algérienne dans l'économie mondiale plutôt qu'elle ne réalise l'un des présupposés de la stratégie algérienne de développement : la rupture d'avec la division internationale du travail. Il est vrai que, telle qu'elle a été conduite, cette stratégie n'a pas davantage coupé avec la DIT ; bien au contraire, elle a aggravé l'extraversion de l'économie en la rendant plus dépendante de l'exportation d'un seul produit alors que s'est considérablement élargi l'éventail des importations qui la mettent sous la coupe réglée des multinationales agissant en véritables maîtres d'œuvre de la DIT. Mais, sauf à renoncer à l'idée de rompre avec la DIT, il apparaissait évident que c'était là une fausse solution. Peu d'auteurs, à l'époque, auraient eu la clairvoyance et finalement l'audace d'affirmer la nécessité pour l'Algérie de s'insérer dans la division internationale du travail plutôt que de chercher à en être coupée

465 .

Pour M. Raffinot et P. Jacquemot, la question n'était pas tant celle de la cohérence interne du modèle d'industrialisation ni même celle de l'adéquation entre pratique et théorie, mais celle du contenu social du projet. Or le projet était ambigu à leurs yeux. Si « la stratégie algérienne de développement apparaît incontestablement comme l'une des tentatives les plus puissantes parmi celles visant à rompre avec les formes classiques de la dépendance économique »<sup>466</sup>, elle n'en traduit pas moins, d'après eux, une forte aspiration de la bourgeoisie nationale à l'hégémonie économique. C'est parce qu'elle est

<sup>465</sup> ME. Benissad a envisagé cette option quelques années après (1982) mais on était déjà dans un contexte différent. Voir plus loin l'exposé de sa critique développée dans son ouvrage *Economie du développement de l'Algérie, sous-développement et socialisme*, Ed. OPU 1982.

<sup>466</sup> *Le capitalisme d'Etat algérien*, Ed. F. Maspéro, 1977, p 132.

encore embryonnaire que cette classe ne peut se passer de l'appareil d'Etat pour s'affirmer « en tant que classe exploiteuse, [...] déterminant en toute souveraineté les modalités de l'extorsion et de l'affectation de la plus-value sociale »<sup>467</sup>. Un capitalisme d'Etat se met en place qui implique « le recours systématique aux techniques de production les plus modernes conçues dans les pays capitalistes avancés »<sup>468</sup>. Le résultat de cette politique est certes d'avoir créé de toutes pièces un appareil de production centré sur des industries hautement capitalistiques. Mais outre les *asymétries* de développement des différentes branches de l'économie nationale auxquelles elle a conduit, cette politique aboutit à de graves distorsions en matière de répartition catégorielle et régionale des revenus, sans parler de ses effets pervers sur l'emploi ; le tout « déterminant l'évolution du marché national dans un sens défavorable à l'élargissement des débouchés internes »<sup>469</sup>.

Abordant ensuite la question de la dépendance technologique, les auteurs relèvent le caractère illusoire de la liberté de choix en matière industrielle et technologique dont pouvaient se prévaloir les autorités politiques de l'Algérie. « La nature du système productif dominant à l'échelle internationale fait que les modalités spécifiques d'accumulation du capital en Algérie sont en fin de compte largement orientées par des facteurs étrangers à l'économie nationale »<sup>470</sup>. La logique capitaliste du changement technique selon laquelle le capital ne cesse de *rogner* sur le travail une portion de valeur qui se résout en salaire opère aussi dans les pays qui, comme l'Algérie, se contentent d'importer les techniques modernes parce que celles-ci ne sont pas neutres socialement comme la littérature économique orthodoxe le laisse accroire. Aussi n'est-il pas étonnant qu'apparaissent déjà des disparités de revenus renforcées par la distribution inégalitaire des accroissements de productivité entre le capital et le travail d'une part, les divers types de travail d'autre part (le travail le plus qualifié étant naturellement beaucoup mieux rémunéré que les travaux de moindre qualification). De ce fait, la structure de la demande sociale se modifie en faveur de biens durables (importés dans leur grande majorité) répondant aux besoins des couches aisées de la population et au détriment des produits de consommation de masse.

Aux déséquilibres sociaux qu'engendre la stratégie algérienne d'industrialisation, s'ajoute, selon les auteurs de « Le capitalisme d'Etat algérien », des déséquilibres régionaux induits par la forte polarisation spatiale des industries nouvellement installées avec ce que cela implique de mouvements de populations : un exode rural massif dépeuple les campagnes pour grossir les villes, provoquant par cela même des effets déstructurants de nature démo-économique. Ce sont de tels effets qui entretiennent l'émigration, forme d'exportation de la force de travail.

De quelque côté qu'on se tourne, on découvre alors avec les auteurs cités que le

<sup>467</sup> Id. p 135.

<sup>468</sup> Ibid.

<sup>469</sup> Ibid.

<sup>470</sup> Id. p 188.

modèle algérien de développement ne fait que modifier la forme de la dépendance économique à l'égard du capitalisme mondial. Pis, menée sous l'égide de l'Etat, l'industrialisation du pays a « engendré une série de contradictions socioéconomiques [liées au fait que] l'accumulation productive et l'élargissement du marché intérieur ne sont pas menés de front »<sup>471</sup>. Un changement de nature du capitalisme d'Etat algérien doit alors se produire : incapable de mener à bien le procès d'accumulation sur une base nationale, la bourgeoisie d'Etat qui, déjà, a scellé une alliance avec le capital privé national, ne peut échapper à la nécessité de s'associer davantage avec le capital international même si elle ne se résout pas encore à abandonner son indépendance formelle.

L'analyse de M. Raffinot et de P. Jacquemot a ceci d'intéressant qu'elle a porté la critique au cœur même de l'expérience algérienne d'industrialisation à un moment où celle-ci était dans son apogée. Par maintes observations, ils en ont signalé les limites ou même, comme c'est le cas pour la question de la dépendance vis-à-vis du système capitaliste mondial, montré comment cette expérience allait être pervertie. Sur le plan social, les auteurs ont été conduits à tirer des conclusions de leur analyse en terme de capitalisme d'Etat en mettant l'accent sur les disparités de revenus et les déséquilibres démographiques qui se laissaient déjà entrevoir dans l'Algérie de la fin des années 1970. De telles conclusions se sont avérées justes tout comme l'est l'analyse en terme de renouvellement de la forme de la dépendance économique.

Néanmoins leur prémisse, contenue dans le concept de capitalisme d'Etat, ne rend compte que formellement de la nature du système économique algérien. Si l'Etat s'est effectivement pleinement impliqué dans la définition du modèle de développement et dans sa mise en œuvre, ce n'est pas pour autant qu'on doive parler de capitalisme d'Etat. De quelque façon qu'on le qualifie, le capitalisme est un système économique régi par la loi du profit, le profit lui-même étant la forme spécifique revêtue par le surplus. Que l'Etat se substitue à la bourgeoisie pour mener à bien le procès de production du surplus n'est pas en soi quelque chose d'original puisque, à un moment ou à un autre de leur histoire, nombreux ont été les pays actuellement développés à y avoir eu recours sous un régime autoritaire de gouvernement<sup>472</sup>.

Par ce procédé, ils ont accru l'efficacité productive du système économique en portant à un degré supérieur la maîtrise du principe de composition. Mais ils n'ont pas changé la nature du système ; ils n'ont pas créé de toute pièce un système productif capable tout à la fois d'engendrer un surplus et de l'employer productivement - c'est-à-dire de le faire *fructifier*, transformant par cela même le procès de production du surplus en procès d'accumulation – ce qui était l'ambition du projet industriel de l'Algérie.

C'est à tort que M. Raffinot et P. Jacquemot parlent de capitalisme d'Etat en Algérie parce que la stratégie algérienne d'industrialisation n'a pas donné naissance à un système productif au sens où ce concept est entendu ici. Eux-mêmes ne notent-ils pas d'ailleurs que « cette nouvelle situation [celle découlant de la réappropriation du surplus

---

<sup>471</sup> Id. p 253.

<sup>472</sup> Voir les développements de la première partie de la présente étude (chapitre premier).

pétrolier par la nationalisation des entreprises du secteur] en apparence favorable, a sa contrepartie »<sup>473</sup> ? Elle reproduit disent-ils à un degré plus élevé que dans le passé la dépendance globale du processus d'accumulation à l'égard du marché mondial d'un seul produit. Mais plus que de dépendance, ne faut-il pas plutôt parler de *dénaturation* du procès d'accumulation ? Si procès d'accumulation il y a, il ne fait que réaliser la valeur créée ailleurs au lieu d'en produire une nouvelle. C'est sur cette idée que reposeront les développements ultérieurs où nous essaierons de caractériser autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici le système économique algérien que d'aucuns qualifient à juste titre mais sans en tirer toutes les conséquences de système rentier.

La thèse de T. Benhouria rejoint en bien des aspects celle de M. Raffinot et de P. Jacquemot en ce qu'il use lui aussi explicitement du concept de capitalisme d'Etat. Il qualifie de bourgeoisie bureaucratique d'Etat<sup>474</sup> la coalition des forces politiques qui, issue du coup d'Etat du 19 juin 1965, a initié un projet global de développement censé être en rupture avec le système capitaliste. En fait de rupture, et malgré toute l'ambiguïté que recèlent le secteur public et l'Etat qui semblent échapper à toute détermination de classe, on assisterait en réalité au développement d'un « capitalisme rampant »<sup>475</sup> usant des mêmes procédés à l'égard des masses prolétarisées que le capitalisme classique.

L'auteur passe en revue les deux grands secteurs de la production sociale, l'agriculture et l'industrie, pour montrer que les travailleurs n'ont aucune maîtrise sur les conditions objectives de la production, « chaque élément de ces conditions [étant] contrôlé, approprié par les appareils administratifs, techniques et économiques sur lesquels ils [les travailleurs] n'avaient aucun droit de regard »<sup>476</sup>. C'est donc sans hésitation aucune que l'auteur qualifie le système économique algérien (y compris la variante de ce système qui a prévalu dans les domaines autogérés) de système d'exploitation, entendant par là qu'il est entièrement régi par la loi de la plus-value.

L'auteur se heurte pourtant à une contradiction fondamentale dont il a essayé de se dégager tant bien que mal. Abordant les conditions de l'exploitation des travailleurs agricoles, il est confronté au problème du déficit permanent des domaines autogérés dont il cherche l'explication hors des rapports de production. « Le déficit ou le bénéfice relève en effet, écrit-il, des rapports de distribution et de la transformation de la valeur produite en revenus distincts (salaires, profits, rentes s'il y a lieu) »<sup>477</sup>. Aussi, l'existence de déficits chroniques des domaines autogérés ne constitue-t-elle pas à ses yeux la preuve de la non exploitation des travailleurs agricoles. Leur désorganisation sociale et politique les pousse à développer des formes de résistance qui, pour inefficaces qu'elles soient quant à leur faire prendre conscience de leur condition, n'en constituent pas moins la

<sup>473</sup> Op. cit. p 159.

<sup>474</sup> *L'économie de l'Algérie*, Ed. F. Maspéro, 1980, p 9.

<sup>475</sup> Id. p 12

<sup>476</sup> Op. Cit. p 81.

<sup>477</sup> Id. p 83.

preuve de ce qu'ils subissent une forme d'exploitation : « autoconsommation, absentéisme, divisions internes en clans, groupes locaux, régionaux, fuite vers les grandes villes et l'Europe »<sup>478</sup> sont les formes les plus courantes de cette résistance. Etablissant ce constat, l'auteur est bien obligé de reconnaître que, par-delà les effets du système des prix qui, de son point de vue, ont joué en faveur de l'industrie et au détriment de l'agriculture, les déficits chroniques des domaines agricoles traduisent une absence de surplus. Ce n'est pas pour autant que, selon lui, il faille conclure à l'inexistence de l'exploitation des ouvriers agricoles. Assimilant abusivement le surplus au surproduit, il tente vaille que vaille de se défaire de la contradiction où il s'est lui-même enfermé en affirmant que « si les ouvriers actuels produisent moins, cela ne signifie pas qu'ils sont moins exploités que leur prédécesseurs de l'époque coloniale mais que, pour des raisons diverses, la productivité du travail a diminué »<sup>479</sup>.

Reste à savoir « où va la fraction de la plus-value qui continue à être produite et qui n'apparaît nulle part dans les résultats financiers des exploitations autogérées sinon sous la forme inversée de déficits »<sup>480</sup>. Cette *métamorphose*<sup>481</sup> est un « effet des rapports de distribution qui la déterminent et qui constituent une des propriétés spécifiques de ce que nous appellerons le capitalisme bureaucratique d'Etat » écrit T. Benhouria<sup>482</sup>. En réponse à sa propre interrogation, il parle de parasitisme économique et social véhiculé par la classe dominante, une partie de la plus-value produite étant « consommée privativement par les différents porteurs de pouvoir d'achat qui encerclent de leur autorité les exploitations autogérées »<sup>483</sup>.

Sans s'expliquer clairement sur ce qui justifie à ses yeux la prédominance des rapports de distribution dans le système économique algérien, l'auteur y rattache le caractère spécifique du procès de « transformation systématique de la plus-value en déficit »<sup>484</sup>. S'il affirme qu'un « transfert de valeur du secteur autogéré vers d'autres secteurs et en particulier vers l'industrie a été mené systématiquement par le biais de la réglementation étatique des prix »<sup>485</sup>, il est bien obligé de constater plus loin la faiblesse du surplus effectif dégagé par les sociétés nationales industrielles qu'il impute à deux séries de causes : celles de la nature capitaliste du système des forces productives et des

<sup>478</sup> Id. p 90

<sup>479</sup> Id. p 92.

<sup>480</sup> Id. p 111

<sup>481</sup> L'expression est de T. Benhouria.

<sup>482</sup> P 117.

<sup>483</sup> P 112

<sup>484</sup> p 113

<sup>485</sup> p 113



rapports de production à l'œuvre dans le secteur d'Etat ainsi que de sa situation de dépendance par rapport au capitalisme international d'une part; celles qui relèvent de la forme bureaucratique de la gestion et de la direction de ce secteur d'autre part. Tandis que s'opère un transfert d'une fraction de la plus-value du pays vers l'étranger sous l'effet des causes du premier ordre, une autre fraction de la plus-value produite localement fait l'objet d'un *prélèvement capitaliste*<sup>486</sup> de la part des différentes couches sociales de la classe dominante à des fins de consommation personnelle<sup>487</sup>. L'ultime conséquence de l'action de tous ces facteurs est qu'il y a un ralentissement des procès de production et de circulation des marchandises, ce qui se traduit par la faiblesse constatée du surplus. Celle-ci est aussi due à l'irrationalité apparente du système industriel : des « choix technologiques coûteux ont rejeté une grande partie de la population active dans le chômage et le sous-emploi tandis que la recherche d'économies d'échelle aboutit à la mise en place de capacités de production excédentaires par rapport au marché intérieur »<sup>488</sup>, ce qui se traduit par l'apparition de surcoûts à l'origine de la faiblesse du surplus industriel.

L'analyse de T. Benhouria aboutit donc à cette idée que, pour des causes multiples, le système économique algérien est globalement inefficace. Son inefficacité apparaît dans la division du temps de travail en portions de temps consacrées à la production, à la circulation et à l'administration. Quoique nécessaire (du moins en partie), le temps de travail consacré à la circulation se soustrait du temps de surtravail créateur de plus-value. Il en est de même, bien entendu, et de façon encore plus prononcée, du temps de travail consacré à l'administration générale. Plutôt que de contribuer à créer du surplus, ils en consomment en quantité telle que le procès d'accumulation s'en trouve sérieusement compromis. C'est seulement grâce à des financements externes (en devises) que l'accumulation semble pouvoir se poursuivre en dehors du secteur des hydrocarbures, seul secteur pourvoyeur de ces devises si indispensables à l'industrialisation étant donnée l'orientation qui lui a été imprimée dès le départ. Aussi le secteur des hydrocarbures s'est-il trouvé d'entrée de jeu extraverti. Comme, de surcroît, on dut compléter par des emprunts étrangers les ressources en devises qu'il procurait pour faire face aux énormes besoins de financement de l'industrialisation, on s'est trouvé entièrement prisonnier de ce que, à la suite de bien d'autres auteurs, T. Benhouria appelle le capitalisme dépendant.

Toute cette analyse ne manque évidemment pas d'attraits et bien des considérations de l'auteur font état de réalités indéniables. C'est sur le plan théorique que de sérieuses faiblesses apparaissent néanmoins.

Même affublé de qualificatifs dévalorisants comme bureaucratique, dépendant etc. le système économique algérien peut-il être assimilé, ainsi que le fait T. Benhouria à la suite

<sup>486</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>487</sup> On notera ici la dérive du raisonnement : par prélèvement capitaliste on aurait plutôt tendance à comprendre la part de la plus-value consacrée à l'accumulation.

<sup>488</sup> Op. cité p 333.

de M. Raffinot et P. Jacquemot au système capitaliste ? On sait ce qui caractérise tout spécialement ce dernier : l'existence d'un type spécifique de rapports de travail définissant les modalités de production du surplus et celles de son accumulation. Or l'auteur lui-même fait valoir que, dans le système économique algérien, ce sont les rapports de distribution qui prédominent. Il note la faiblesse du surplus économique et relève qu'il fait l'objet, sous diverses formes, d'une consommation improductive tant de la part des producteurs (qui soustraient par divers procédés une certaine portion à l'accumulation), que de la part des différentes couches de la classe dominante plus portées à consommer qu'à accumuler. Dans ces conditions on est en droit de se demander s'il existe réellement un système productif algérien et, par suite, si ce système est de type capitaliste. Pour autant qu'on garde à l'esprit la définition que nous avons donnée auparavant du système productif – à savoir qu'il crée les conditions de sa propre reproduction élargie – tout porte à rejeter l'idée que le système économique algérien serait de type capitaliste même si, formellement, il en présente certaines caractéristiques comme par exemple le développement du salariat dans l'industrie. Dans la suite de la présente recherche nous essaierons de présenter une autre thèse au sujet de la nature du système économique algérien, thèse articulée autour de l'idée que l'essentiel du revenu net a pour origine la rente pétrolière, surplus exogène à l'économie. On se demandera ensuite si, de par sa nature, la rente peut ou non constituer une source d'accumulation et si, finalement, les rapports de distribution ne prévalent pas sur les rapports de production en raison de ce que le surplus lui-même est de nature rentière.

Ces questions n'ont pas effleuré les auteurs précités, de même qu'elles n'ont pas constitué un objet de préoccupation de ceux qui, ayant eu à exercer des fonctions au sein de l'appareil d'Etat ou au sein du Parti FLN, se sont impliqués dans la conduite de l'économie ou ont eu à assumer certaines décisions.

Nonobstant le devoir de réserve que lui dictaient ses fonctions <sup>489</sup>, A. Benachenhou s'est essayé dès 1980 à fournir une évaluation systématique de l'expérience algérienne de planification et de développement <sup>490</sup> en partant de la nécessité historique d'émergence d'un secteur public en Algérie.

Tout comme pour d'autres auteurs, cette nécessité résultait pour lui de la faiblesse caractérisée des classes sociales en présence, bourgeoisie et prolétariat (l'auteur parle plus volontiers de la classe des travailleurs regroupant les ouvriers, les paysans et les chômeurs). Dans ces conditions, le rôle de l'Etat est de susciter un mouvement d'accumulation autoentretenu en lieu et place de la bourgeoisie qui, comme l'histoire économique des pays capitalistes développés le prouve, en a perdu la maîtrise à la suite d'une crise économique ou sociale ou, comme c'est le cas dans de nombreux pays du Tiers-monde, n'a pas les capacités de mener à bien un tel procès.

Déjà fortement réprimée du temps où l'Algérie était une colonie et où elle constituait une *frontière pour le capitalisme* <sup>491</sup>, l'accumulation du capital dans ce pays s'était trouvée bloquée à l'indépendance. S'ouvrait alors une crise structurelle de l'accumulation

---

<sup>489</sup> Il fut Président de la Commission des Affaires Economiques et Sociales du Parti de 1978 à 1979.

<sup>490</sup> Voir son ouvrage *Planification et Développement en Algérie*, Ed. OPU, 1980.

du capital que l'auteur rattache au fait que « les profits réalisés ne servent pas au développement ultérieur de cette accumulation »<sup>492</sup>.

A. Benachenhou s'attache à faire ressortir les fondements doctrinaux du modèle d'accumulation élaboré pour sortir de cette impasse et dont il dit qu'il se présente comme un modèle socialement neutre (sans qu'on sache s'il s'agit là d'une critique ou d'un simple constat). Puis il signale ce qu'il appelle les ambiguïtés du modèle. Passant ensuite à l'analyse de l'expérience algérienne de planification, il fait état de nombreux dérèglements et déséquilibres économiques qui émaillent le processus : dérèglement du système des investissements (un déséquilibre apparaît dans la structure des investissements productifs en défaveur des secteurs tels que l'agriculture, l'hydraulique et certaines branches du secteur des biens de consommation) ; dérèglement du système de production se traduisant par une insuffisante utilisation des capacités de production installées en même temps que par la faiblesse de la productivité du travail ; déséquilibre notable dans le système de rémunération et plus largement dans la répartition des revenus ; déséquilibres financiers et monétaires enfin induits par la croissance de l'endettement extérieur et par l'augmentation rapide de la masse monétaire.

De tous ces dérèglements et déséquilibres, l'auteur tire la conclusion qu'une certaine inefficacité caractérise l'outil de production, inefficacité mesurée par le faible taux d'utilisation des capacités théoriques de production alors même qu'on assiste à une accélération extrêmement rapide du volume annuel des investissements.

Mais outre les distorsions révélées par leur structure globale, distorsions qui ne sont pas le fait exclusif de *la qualité de la préparation des actions de planification* mais aussi le résultat logique de la mise en œuvre du modèle d'accumulation<sup>493</sup> ; outre ces distorsions donc, on relève de multiples effets pervers de la dynamique soutenue des investissements. Il se produit une dérive incontrôlée entre les prévisions et les réalisations en termes physiques aussi bien qu'en termes financiers. Si les investissements réalisés dans les hydrocarbures dépassent largement les prévisions, c'est au détriment des investissements dans les branches de la section I et de la section II<sup>494</sup>. Mais les taux de réalisation financière (variables selon les secteurs) se trouvent de beaucoup supérieurs aux taux de réalisation physique du fait des réévaluations systématiques des programmes d'investissement – de leur renchérissement en fait qui explique une partie non négligeable des *performances* élevées en matière de dépense. Malgré tout, les *restes à réaliser* (RAR) à la fin de 1978 représentaient en termes financiers 210 milliards de dinars, soit l'équivalent d'un programme de dépense quatre fois supérieur à celui de cette année-là.

C'est dire combien inefficace a été en effet le système de planification réduit pourtant à sa plus simple expression : celle d'une programmation pluriannuelle des

<sup>491</sup> L'expression est de A. Benachenhou.

<sup>492</sup> Op. cit. p 23.

<sup>493</sup> L'auteur écrit à ce sujet qu'il « existe des pôles d'attraction qui modifient dans la pratique les choix économiques », p 50.

<sup>494</sup> L'auteur traite implicitement le secteur des hydrocarbures comme une section à part, la section de financement.

investissements. Aussi bien la « fragilité du système global de planification n'a pu garantir la maîtrise d'un développement économique accéléré »<sup>495</sup>

S'il critique les *solutions illusoires*<sup>496</sup> préconisées par certains pour venir à bout des dérèglements constatés – il cite à ce sujet le renversement des priorités financières en matière d'investissement au profit des secteurs jusque-là défavorisés, le recours plus large et plus libéral au développement du secteur privé ; ce en quoi il ne sera pas suivi dans la réforme de 1980 qu'il a inspiré sur d'autres points – A. Benanchenhou ne va pas plus avant dans l'analyse de la nature du système économique algérien si ce n'est pour constater la prédominance des rapports marchands sur les rapports planifiés dans la régulation de l'économie.

Le reste de son étude consiste en des recommandations se rapportant à l'organisation de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. L'auteur incrimine l'effet de taille des entreprises dans l'apparition des surcoûts et dans la perte d'efficacité dont elles souffrent. Il milite pour une plus grande spécialisation des entreprises et pour le développement d'instruments de coordination planifiée inter-entreprises. L'idée est de restructurer les entreprises en les ramenant à des tailles pouvant leur assurer un maximum d'efficacité. Il est le premier à avoir évoqué la possibilité de la séparation des fonctions de production et de distribution en créant à cet effet des entités distinctes chargées de la commercialisation et formant un ensemble structuré. Cette idée a sans aucun doute inspiré la première grande réforme de structure (1980) ayant vu le jour en Algérie, réforme à l'élaboration de laquelle le Parti FLN et l'Organe Central de Planification<sup>497</sup> se sont associés, imposant leurs vues aux ministères techniques sectoriellement compétents. Pourtant A. Bouyakoub avait dès 1976 mis en garde contre cette conception qui était alors expérimentée dans le secteur du textile. L'auteur a consacré sa thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle<sup>498</sup> à cette question en étudiant le cas des entreprises nationales du secteur du textile qui étaient déjà spécialisées par fonction depuis 1974 (la production étant du ressort de la SONITEX et la commercialisation du ressort de la SNCOTEC). Il écrit à ce sujet : « L'analyse du fonctionnement de l'entreprise de production démontre [...] qu'elle affronte d'énormes problèmes liés tant à l'investissement, à la production, à la commercialisation qu'à l'organisation et à la gestion »<sup>499</sup>. Le même auteur avait fait remarquer auparavant au sujet de la fonction de commercialisation que : « L'autonomie du capital commercial [en système capitaliste] ne confère pas à la distribution une forme et un mode autonomes et indépendants. C'est l'organisation de la production qui détermine l'ensemble de l'organisation sociale »<sup>500</sup>

<sup>495</sup> Op. cit. p 68.

<sup>496</sup> L'expression est de l'auteur.

<sup>497</sup> Alors érigé en ministère sous la dénomination de Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT).

<sup>498</sup> Soutenue à l'Université Paris IX Dauphine sous le titre : *La séparation des fonctions de production et de commercialisation dans certaines sociétés nationales algériennes.*

<sup>499</sup> Op. cit. p 124.

Aussi bien la réforme de 1980 n'a-t-elle pas eu de résultats probants si ce n'est qu'elle a dilué le pouvoir économique en multipliant les centres de décision sans jamais arriver à en assurer la coordination. Comme nous le verrons ultérieurement, la séparation des fonctions de production et de distribution (commercialisation), loin d'avoir mis fin à la prédominance des rapports marchands sur les rapports planifiés comme A. Benanchenhou et à sa suite les décideurs l'ont supposé, a eu l'effet contraire de celui escompté : les entreprises de production furent pénalisées par le fait qu'elles ne pouvaient désormais réaliser elles-mêmes la valeur de leur production tandis que les entreprises de commercialisation, profitant de la situation de pénurie dans laquelle baignait toute l'économie, ne se contentaient pas de tirer avantage de leur position (rente de situation) mais créaient un système parallèle de distribution de prébendes et autres passe-droits qui renforçait les dérèglements économiques tout comme il favorisait l'ascension sociale de franges nouvelles de détenteurs d'une parcelle – aussi minime soit-elle – du pouvoir de décision. La collusion fut complète entre les tenants du pouvoir politique se réclamant d'une prétendue légitimité historique et cette frange de décideurs qui, délibérément ou par nécessité, se sont trouvés insérés dans un système hybride de rapports économiques dont ils surent par la suite tirer de grands avantages personnels. Que les rapports marchands n'aient pas trouvé là l'occasion de prendre définitivement le dessus sur les rapports planifiés, cela n'est pas contestable. Mais les rapports d'argent ne s'en développèrent pas moins d'une façon d'abord informelle puis ouverte. Dans le sillage de la réforme de structure du secteur public appelée *restructuration organique et financière des entreprises* de 1980 a eu lieu une libéralisation économique consistant à offrir au secteur privé de nouvelles perspectives d'investissement tout en ouvrant le marché aux détenteurs d'une épargne forcée constituée tout au long des années de pénurie. Mais ce fut une politique qu'il fut difficile aux tenants du pouvoir d'assumer tant était évident son contenu : plutôt que de modifier quoi que ce soit aux rapports de production, elle s'enracinait au contraire dans les rapports de distribution qui donnaient au système économique algérien toute sa spécificité et aussi toute son ambivalence. Comme elle n'avait donné aucun résultat tangible en terme d'efficacité productive, elle fut décriée par ceux-là mêmes qui l'avaient initiée.

La question de l'efficacité globale du système algérien d'économie planifiée a été abordée par M.E. Benissad en des termes plutôt circonspects : après avoir noté que « le problème de la capacité à réaliser le plan était déjà ressenti »<sup>501</sup> lors de la mise en œuvre du premier plan quadriennal (1970-1973), l'auteur, qui confronte les points de vue d'O. Lange et de E. Préobrajenski sur la nécessité d'une gestion centralisée de l'économie en régime socialiste, se reporte aux faits pour souligner qu'en pratique « ce programme [i.e. le programme des investissements planifiés] est largement exécuté en termes nominaux mais non [en termes] réels »<sup>502</sup>. Quand on sait que le premier plan quadriennal a d'abord été évalué à 54 milliards de dinars (chiffre cité par l'auteur) pour ensuite, et sans coup

<sup>500</sup> Id. p 19.

<sup>501</sup> Economie du développement de l'Algérie, sous-développement et socialisme, Ed. OPU, 1982, p 45.

<sup>502</sup> Id. p 46.

férir, être porté à 110 milliards, on ne peut ne pas tirer de l'exposé très allusif de l'auteur la même conclusion que précédemment au sujet de l'efficacité du système algérien d'économie planifiée. N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'indique explicitement ME. Benissad quand il écrit que : « [...] le degré de sa [du plan] « réalisabilité » est souvent déterminé par le sens donné aux concepts d'Etat, d'intérêt général, et par la conscience de la portée sociale du plan chez les agents économiques chargés de le mettre en œuvre »<sup>503</sup> ? Or ces mêmes agents, note l'auteur, « ont souvent [en Algérie] une vision microéconomique de leur mission qui ne favorise pas le respect des normes de réalisation du plan »<sup>504</sup>. Par delà les problèmes que ne manquent pas de lui poser les décalages entre la vision du planificateur et celle des opérateurs, l'économie algérienne, soutient l'auteur qui en appelle à l'économiste yougoslave B. Horvat, se heurte de toutes façons à la capacité limitée d'absorber l'investissement caractéristique des économies socialistes. « Les symptômes pouvant illustrer cette limitation en Algérie ne manquent pas », écrit ME. Benissad qui cite pêle-mêle :

- « retard d'une bonne partie des projets d'investissement du plan quadriennal (dans la sidérurgie, les matériaux de construction, l'équipement électrique etc.
- « localisation d'usines dans des sites inappropriés qui entraîne le report dans le temps de leur démarrage (usine de papier de Mostaganem) ;
- « usines ne fonctionnant pas, faute de personnel, ou ne fonctionnant qu'à l'aide d'un personnel qualifié étranger (cas de l'usine de moteurs de Constantine) ;
- « fermetures fréquentes d'ateliers (cas des usines textiles de Bouira) etc. »<sup>505</sup>.

Passant en revue, dans sa conclusion, les nombreux types de déséquilibre qui se font jour dans l'économie algérienne, déséquilibres qu'il n'impute que partiellement à la politique délibérée de croissance non balancée adoptée par l'Algérie, l'auteur en vient à s'interroger sur les mesures de politique économique à mettre en œuvre dans la perspective de l'épuisement des ressources non renouvelables en hydrocarbures. S'il préconise de prendre des mesures « extrêmement audacieuses »<sup>506</sup> dans les secteurs de l'agriculture et de l'hydraulique, mesures susceptibles « d'aboutir à une réduction de la dépendance alimentaire à un moment où le chantage alimentaire des pays exportateurs nets de denrées vivrières vis-à-vis des pays importateurs nets [...] devient un argument dans les grandes négociations internationales »<sup>507</sup> ; s'il appelle par ailleurs à une limitation volontaire de la démographie (le choix étant selon lui entre un Etat musulman prospère et puissant et un Etat musulman pauvre et affaibli), c'est dans le domaine industriel que la politique économique est le plus à reconsidérer en procédant à la révision des principes jusque-là en vigueur. « Renonciation à des taux d'intégration qui véhiculent

<sup>503</sup> Ibid.

<sup>504</sup> Id. p 48.

<sup>505</sup> Id p 81.

<sup>506</sup> Id. p 309.

<sup>507</sup> Ibid.

des prix de revient énormes ; abandon des conceptions autarciques naïves et simplistes [au profit] d'une certaine spécialisation internationale ; « réservation » de certaines activités productives au secteur privé, plus habilité que le secteur d'Etat à créer et administrer de petites entreprises tournées vers le marché intérieur et l'exportation ; adoption de technologies à la portée des possibilités de contrôle par les travailleurs locaux dans les entreprises qui ne sont pas orientées vers le marché mondial » sont les principales recommandations de ME.Benissad en matière de politique industrielle.

En tout état de cause, et l'auteur ne se fait pas faute de le rappeler, le tissu industriel doit secréter un surplus à même d'alimenter le fonds d'accumulation social et le budget de façon à rendre ce dernier « de moins en moins tributaire de la rente pétrolière et gazière [vouée] à l'épuisement aux alentours de l'an 2000 »<sup>508</sup>. L'auteur conclut son analyse en recommandant d'utiliser la rente pétrolière et gazière à assurer « le maximum d'indépendance alimentaire, la diversification industrielle nécessaire à l'autonomisation relative de la croissance tout en redéfinissant une nouvelle spécialisation internationale de l'Algérie en dehors du secteur des hydrocarbures »<sup>509</sup>. C'est dire si les enjeux sont nombreux et combien l'efficacité du système d'économie dépend des choix qui sont faits.

La question de l'efficacité du système d'économie algérien (et plus particulièrement de son noyau dur, le système productif) fut en vérité clairement posée dès la fin de 1977. Au séminaire organisé par le CREA<sup>510</sup> cette année-là, les universitaires et praticiens de l'économie qui y avaient participé en ont eu clairement conscience. Ils ont dressé un bilan mitigé de l'expérience algérienne d'industrialisation. Dans son intervention d'ouverture<sup>511</sup>, A. Benachenhou a relaté tous les *dysfonctionnements* de l'économie résultant de la mise en œuvre du modèle de développement. Il y a rattaché la faiblesse constatée de la productivité des facteurs dans toute l'économie. A la thèse selon laquelle cette faiblesse serait d'ordre conjoncturel (liée au délai d'apprentissage nécessité par la maîtrise de l'outil de production), il a opposé la thèse d'un écart structurel entre la nature des techniques de production choisies (qu'il qualifie de techniques à haute productivité théorique) *qui ne peuvent correctement fonctionner que dans un tissu industriel déjà formé*<sup>512</sup>, et l'état des qualifications de la main-d'œuvre jugé insatisfaisant au regard des besoins induits par le choix des technologies les plus sophistiquées. Non seulement alors le coût des investissements en équipements s'en trouvait accru, mais leur consommation improductive aussi, ce qui aggravait l'état de dépendance technologique où se trouvait le

<sup>508</sup> Id. p 310.

<sup>509</sup> Ibid.

<sup>510</sup> Centre de recherche en économie appliquée (aujourd'hui CREAD – centre de recherche en économie appliquée pour le développement) alors dirigé par A. Benachenhou, futur président de la Commission des Affaires Economiques et sociales du FLN (voir supra). Le séminaire, qui s'est tenu du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1977 au CSTN avait pour thème : productivité, emploi et formation des revenus.

<sup>511</sup> Qu'il a intitulée : *L'économie algérienne à l'heure des choix*.

<sup>512</sup> C'est nous qui soulignons.

pays vis-à-vis de l'étranger. L'orateur conclut ce chapitre de son intervention en affirmant que : « la gestion technologique de notre appareil de production est entre les mains de l'étranger ». Quant aux cadres algériens, ils seraient employés à des tâches administratives quand bien même ils ont une formation technique de haut niveau. Ce que l'orateur ne semblait pas avoir perçu (et pour cause : il était en plein accord avec le principe d'une gestion étatique centralisée de l'économie mais qui ne l'était pas en cette période de construction de l'Etat-nation ?), c'est que les postes administratifs conféraient un réel pouvoir à leurs détenteurs sur ceux occupant des postes techniques tout simplement parce que telle était la nature du système d'économie administrée qu'il dévalorisait le travail productif. Mais cette réalité était voilée par le fait que, encore en phase de construction, l'Etat algérien – et l'ensemble des administrations qui le composaient – avait besoin de plus de cadres que les institutions de formation spécialisées ne pouvaient lui fournir, attirant ainsi vers l'administration la main-d'œuvre qualifiée versée dans les métiers de l'industrie.

Si, par suite, on a pu s'enorgueillir du fait que des dizaines de milliers d'emploi ont été créés au cours de la seule décennie dite de développement, on oublie de préciser que c'est au prix d'un affaiblissement de la productivité, ce qui revient à dire que le sous-emploi coexistait avec une croissance effrénée de l'investissement. Quant à la formation des revenus, elle se trouverait biaisée par l'action de tous ces paramètres, obéissant du coup au principe de rareté de la main-d'œuvre qualifiée plutôt que d'être régie par le principe de productivité. Il en résultait de fortes inégalités salariales pour ne rien dire des inégalités entre revenus salariaux et revenus non salariaux.

Des observations similaires ont été faites par d'autres orateurs à l'exemple de F. Yachir qui s'est intéressé aux conditions de la maîtrise de la technologie, maîtrise dont il dit qu'elle est collective ou elle n'est pas (l'auteur parle de la maîtrise sociale de la technologie). Sur ce terrain, il est rejoint par M. Haddab, spécialiste des sciences de l'éducation, qui s'interrogeait sur l'adéquation entre le système éducatif et le système productif pour conclure à leur décalage manifeste, source de surcoûts sociaux et d'inefficacité globale de l'économie.

### 5.3.2. La critique institutionnelle.

C'est en mai 1980 qu'une évaluation globale de la stratégie algérienne de développement a été tentée dans le cadre des institutions. Un volumineux rapport intitulé « Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978 » a été publié sous l'égide du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT), lieu d'élaboration du plan national tout autant que centre de décision opérationnel<sup>513</sup>.

Constatant dès l'introduction les graves déséquilibres induits par la prévalence de logiques sectorielles sur une logique d'ensemble dans le développement économique et social du pays, le rapport s'en prend aux « entités de production »<sup>514</sup> dont il dit qu'« aucune d'entre elles n'a engendré de ressources d'un niveau suffisant pour pouvoir

---

<sup>513</sup> Le MPAT intervenait dans l'orientation et le contrôle des investissements dans tous les secteurs.

<sup>514</sup> Page XVIII de l'introduction.



à son remplacement [...]»<sup>515</sup> mettant ainsi en cause implicitement l'efficacité du système économique, c'est-à-dire sa capacité à assurer sa propre reproduction. Plus loin, un jugement plus explicite est porté sur cette capacité. On y lit : « si les productions industrielles ont connu des accroissements d'ailleurs dans des conditions de coût, de qualité et de productivité médiocres, l'économie algérienne est loin d'être intégrée comme le révèle le tableau d'échanges industriels vierge en maints endroits »<sup>516</sup>. Et les rédacteurs du rapport de mettre en cause, dans une phrase apparemment anodine, la forme qu'a revêtue l'industrialisation en Algérie, si même ils ne mettent pas en cause l'industrialisation elle-même : « il est aberrant pour une économie, écrivent-ils, de disposer d'un capital physique qui, à terme, lui coûtera plus cher qu'il ne lui a rapporté »<sup>517</sup>. Les auteurs poursuivent en mettant l'accent sur le fait que l'économie algérienne, grosse consommatrice d'équipements importés, n'a pas pu générer suffisamment de ressources pour couvrir les coûts de renouvellement de ces équipements. « Très rares sont en effet, notent-ils, les entreprises publiques de production de biens et services qui ont pu dégager des ressources d'amortissement<sup>518</sup> de leurs biens d'équipement évalués à leur coûts d'achat initiaux »<sup>519</sup>.

Prenant un échantillon de cinq grandes entreprises industrielles<sup>520</sup>, le rapport montre que si ces sociétés ont été à l'origine de la création d'un nombre considérable d'emplois (101 717 pour les cinq entreprises entre 1973 et 1978), et malgré un triplement de leur chiffre d'affaires sur la période (il est passé de 3,5 à 11,4 milliards de dinars en cinq ans), elles n'ont pu renverser la tendance où elles étaient engagées à consommer plus de ressources qu'elles n'en créaient. Non seulement en effet leurs résultats financiers étaient négatifs (leurs pertes cumulées s'élèveraient à 2,2 milliards de dinars en 1978 contre 0,38 milliard de dinars en 1973), mais leur cash-flow le serait également (de l'ordre de -700 millions de dinars en 1978 contre -59 millions de dinars en 1973), ce qui traduirait un besoin de financement chronique croissant.

Abordant ensuite l'organisation des entreprises, le rapport met certes l'accent sur le faible degré d'autonomie de ces dernières découlant de « l'extrême centralisation de la gestion »<sup>521</sup>. Mais ce fait n'est rapporté que pour souligner les difficultés rencontrées

<sup>515</sup> Id. p XVIII.

<sup>516</sup> Page 80.

<sup>517</sup> Page 291.

<sup>518</sup> Nous verrons plus loin (chapitre huitième) l'ineptie de cette conception du développement en termes comptables.

<sup>519</sup> Page 294.

<sup>520</sup> En fait les plus importantes pour l'époque (hors hydrocarbures). Il s'agit de la Société Nationale de Sidérurgie (SNS), de la Société Nationale des Matériaux de Construction (SNMC), de la Société Nationale des Constructions Mécaniques (SONACOME), de la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ), de la Société Nationale des Industries de la Cellulose (SONIC).

<sup>521</sup> Page 342.

dans « l'introduction de nouveaux rapports sociaux au sein des entreprises à travers la GSE<sup>522</sup> »<sup>523</sup> et non pour constater l'impossibilité où se trouvent ces dernières de fonctionner à la fois sur la base de la direction centralisée de l'économie découlant du système de planification et de la liberté d'initiative « exercée dans le respect des objectifs de la planification »<sup>524</sup>. Quant à l'organisation interne des entreprises, elle serait mise en cause par le fait que, se substituant en cela à d'autres centres de décision, celles-ci auraient tendance à « prendre en charge de multiples activités [comme] la formation professionnelle, l'habitat, les loisirs, la santé, la commercialisation (sic) et le transport »<sup>525</sup>.

Sur un autre plan, le rapport critique vertement l'absence d'une politique des salaires et des prix qui fasse contrepoids aux tendances « centrifuges » qui se manifestent dans le fonctionnement de l'économie. « L'absence d'un cadre de rémunération commun à l'ensemble du secteur public conduit à une distribution anarchique des salaires sans liaison avec la productivité du travail »<sup>526</sup> peut-on encore lire dans le rapport du MPAT. Et ses rédacteurs de préciser en guise de critique de la politique économique de la décennie 1967-1978 que « la détermination des salaires ne s'est effectuée qu'en fonction du seul marché du travail et de la concurrence entre les entreprises ». Concernant les prix, la même vision manichéenne est développée où planification et marché sont en opposition irréductible. L'absence d'un système de prix pouvant constituer « un cadre organisé dans lequel s'insère le processus de décision [est à l'origine] des décisions isolées, parfois contradictoires, intégrant au niveau du prix final l'ensemble des dépenses nécessaire à la production, aux actions sociales et celles découlant des conditions de fonctionnement et d'organisation des entreprises »<sup>527</sup>.

Comme on peut le constater, la critique institutionnelle développée dans le rapport du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire intitulé *Synthèse du bilan économique et social de la décennie 67-78* – la seule tentative de critique systématique de la stratégie algérienne de développement développée dans le cadre des institutions – aborde de nombreux aspects du système économique algérien mis en place dans le sillage de cette stratégie. Mais elle n'échappe pas elle-même à la critique. C'est ainsi que, prônant une plus grande rigueur du système de planification, le rapport emploie les mêmes catégories d'analyse que si on avait affaire à une économie de marché pure. Regrettant la trop forte centralisation de l'économie d'un côté – centralisation qui ne laisse aucune autonomie à l'entreprise – il dénonce par ailleurs l'anarchie du système des prix et

<sup>522</sup> Gestion Socialiste des Entreprises. Il en sera question au chapitre sixième ci-après.

<sup>523</sup> Ibid.

<sup>524</sup> Id. p 341.

<sup>525</sup> Page 341.

<sup>526</sup> Ibid.

<sup>527</sup> Ibid.

du système des salaires qui ne faciliteraient pas une régulation institutionnelle encore plus marquée. Quant aux catégories de salaire et de prix elles-mêmes, elles sont conçues dans le plus pur style de l'économie administrée comme de simples *tarifs* et non comme des paramètres économiques exprimant une certaine réalité (en économie de marché elles sont tout à la fois un indice de rareté et de la productivité des facteurs). On ne peut donc que s'étonner de ce que les rédacteurs du rapport prennent prétexte de la faiblesse des résultats monétaires des entreprises publiques pour dire que celles-ci ne sont pas à même de créer autant de ressources qu'elles consomment. Si tel est bien le cas, c'est ailleurs que l'explication est à rechercher, dans la non maîtrise du principe de composition et dans le type de rapports économiques et sociopolitiques à l'œuvre dans le corps social, comme nous tenterons de le montrer dans la suite de ce travail (chapitre neuvième).

Reste à savoir pourquoi un tel parti pris à l'encontre de la stratégie algérienne de développement de la part de ceux-là mêmes qui ont été impliqués sinon dans son élaboration, du moins dans sa mise en œuvre (car les rédacteurs du rapport ne sont autres que les hauts responsables de l'Administration Centrale ayant pris part à la conduite des affaires publiques au cours de la décennie antérieure). L'explication est à chercher dans la redistribution des places – et du pouvoir qu'elles confèrent – au sein du régime, à la faveur du décès du Président Boumédiène en décembre 1978. L'équipe dite des *industrialistes* menée par Bélaïd Abdeslam, le tout puissant ministre de l'industrie, est tombée en disgrâce pour avoir tenu tête aux nouveaux hommes forts du régime qui, ne pouvant plus user à loisir de la légitimité révolutionnaire ni, *a fortiori*, de la légitimité historique, se cherchaient une autre source de légitimité. La mise en cause de la stratégie d'industrialisation telle qu'elle a été conduite était un argument d'autant plus opportun que des tensions sociales très fortes avaient commencé à poindre sous l'effet des pénuries chroniques des produits de consommation les plus communs –denrées alimentaires notamment – et plus encore des biens durables (logement, électroménager, automobiles) devenus, avec les changements ayant affecté le modèle de consommation, des produits de toute nécessité. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le monde du travail était aussi en ébullition à cause des inégalités criardes de revenus que n'expliquaient aucunement les différences de productivité du travail des diverses catégories de salariés ; d'autant plus criardes d'ailleurs que des formes d'accès aux biens autres que par l'argent s'étaient développées au fil du temps. Ce furent bien évidemment les personnes les plus proches du régime qui en bénéficiaient et qui faisaient bénéficier leurs *alliés et leurs clients*<sup>528</sup>.

Dans ces conditions, la nouvelle source de légitimité du régime était à chercher dans le règlement des problèmes quotidiens de la population, ce que le dit régime a tenté de réaliser à travers un programme spécial d'importation de produits de consommation de toutes sortes : le programme anti-pénuries (PAP). Ce programme se situait aux antipodes de la philosophie même de la stratégie d'industrialisation comme cela apparaît clairement à la lecture des extraits du document du Ministère de l'Information et de la Culture rapportés dans la section précédente. Il n'était donc pas étonnant que l'équipe des industrialistes dût au préalable tomber en disgrâce pour laisser les coudées franches aux

---

<sup>528</sup> Nous employons ce terme au sens que lui donne Ibn Khaldoun dans la *Mouqqadima*. Voir à ce sujet le chapitre neuvième ci-après.

tenants de la nouvelle politique.

Celle-ci a été mise en pratique au niveau même du gouvernement avant de se traduire dans la toute première réforme économique d'envergure <sup>529</sup> : le ministère de l'industrie fut scindé en trois ministères – le ministère de l'industrie lourde, le ministère de l'industrie légère et le ministère de l'énergie et des mines – et Bélaïd Abdeslam, connu pour être l'artisan de l'industrialisation, s'est vu confier le plus insignifiant de ces trois portefeuilles, celui des industries légères.

Un paradoxe subsiste cependant : alors que les autorités s'acheminaient timidement mais sûrement vers une libéralisation tous azimuts de l'économie, les rédacteurs du rapport susmentionné semblent plus attachés que jamais au système d'économie planifiée. L'explication de ce paradoxe réside dans le fait que, jusque-là réduit à une simple *chambre d'enregistrement* de par la toute-puissance du Ministère de l'industrie, le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire <sup>530</sup> a tiré avantage de l'arbitrage du Président de la République dans le conflit de compétence qui l'a toujours opposé au Ministère de l'industrie. Mais ceci n'est que l'aspect formel des choses. Sur le fond, c'est de la redistribution du pouvoir économique qu'il s'était agi. Dans un système d'économie de rente, la centralisation des décisions est une nécessité absolue quitte à ce que – comme le Ministère de la planification n'allait pas tarder à le prouver – l'Autorité Centrale organise elle-même la libéralisation de l'économie. Même la fameuse réforme des structures, initiée par le gouvernement et le Parti FLN sous le nom de restructuration organique et financière des entreprises publiques, obéit à cette logique comme nous aurons à le montrer dans le chapitre septième de la présente recherche. Mais la redistribution du pouvoir économique dans un système d'économie de rente n'est pas « une soirée de gala » pour emprunter à A. Benachenhou cette expression imagée <sup>531</sup>. Elle passe par la réforme économique, présupposant un changement préalable dans l'état des forces sociales en présence.

De fait c'est bien ce qui s'est produit depuis 1980 sans que le régime politique très centralisateur n'ait vraiment changé de nature malgré les secousses sociales qui l'ont, à maintes reprises, ébranlé depuis 1988.

Dans les développements qui précèdent, on a souligné l'ambition de la stratégie algérienne de développement dans sa dimension théorique ; ambition à la mesure de l'immense espoir suscité par l'issue victorieuse de la guerre de libération nationale. Cette stratégie n'était pas sans attrait : elle offrait la possibilité de sortir le pays du sous-développement en un laps de temps record. L'Etat-nation en serait sorti renforcé, préluant à sa reconnaissance dans le concert des nations industrielles. Mais c'était compter sans les obstacles de toutes natures qui se dressaient devant cette perspective.

D'aucuns ont mis en cause la cohérence interne de la stratégie algérienne de

<sup>529</sup> Initiée en octobre 1980 sous la dénomination de *Restructuration organique et financière des entreprises publiques* ; réforme dont il sera question en détail dans le chapitre huitième ci-après.

<sup>530</sup> Auparavant simple Secrétariat d'Etat au Plan (SEP).

<sup>531</sup> *Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée*, Colloque organisé à la mémoire de F. Yachir, CREAD, 2000.

développement. Peut-être ont-ils eu raison de souligner le manque de réalisme qui a présidé au choix des priorités du modèle compte tenu de l'effort qu'impliquait la création *ex nihilo* de certaines industries motrices. On peut d'ailleurs abonder dans leur sens en soulignant par exemple le peu de cas qui est fait dans cette stratégie de l'impérieux développement des infrastructures économiques parmi lesquelles se placent naturellement le rail et la route. On a évoqué le rôle joué par le chemin de fer dans la première phase de l'industrialisation des pays actuellement développés. E. Hobsbawm le rappelle avec force détails en montrant la relation existant entre le développement du chemin de fer dans toutes les contrées et la formation du marché national et mondial. « L'apparition du chemin de fer, écrit-il, était en soi un symbole et une réalisation révolutionnaire », ajoutant plus loin : « c'est sur terre ferme qu'avait eu lieu la vraie révolution, celle du chemin de fer, et cela pas tant grâce au perfectionnement technique des locomotives qu'à cause de l'extraordinaire extension du réseau des voies ferrées »<sup>532</sup>. Dans un pays où les voies de communication étaient si peu nombreuses que l'Algérie des années 1960, l'industrialisation accélérée requérait peut-être leur développement prioritaire si même elle ne le présupposait pas. C'eût été le prix à payer pour faire naître et se développer le marché *national* qui faisaient si cruellement défaut et dont le modèle des industries industrialisantes se préoccupait tant.

D'autres ont mis l'accent sur le caractère pervers de ce modèle, décelant en lui une ambiguïté majeure de nature sociopolitique : le modèle ne ferait que modifier la forme de dépendance économique à l'égard du capitalisme mondial. A preuve, le décalage constaté entre l'accumulation productive interne et le développement du marché (le marché national s'entend). Ce décalage tient au caractère extraverti plus prononcé de l'économie algérienne devenue mono-exportatrice et grosse consommatrice de produits importés. Ces mêmes auteurs soulignent le rôle négatif joué par les technologies de pointe dans la mise en place d'un système productif algérien autonome. Accentuant la dépendance technologique vis-à-vis de l'étranger, celles-ci constituent un obstacle majeur à la réalisation de l'un des principaux objectifs de la stratégie algérienne de développement : la création de dizaines de milliers d'emplois.

Tous ces auteurs mettent le doigt sur un aspect ou un autre de la réalité économique caractérisée par la non maîtrise du principe de composition ou pis, par sa non endogénéisation. C'est A. Benachenhou qui le dit de la façon la plus explicite : «[...] Les techniques de production à haute productivité théorique ne peuvent fonctionner correctement que dans un tissu industriel déjà formé » avait-il prononcé au séminaire organisé par le CREA en décembre 1977. Or c'est à la création d'un tel tissu industriel qu'en Algérie on employa les techniques de production à haute productivité.

Quant à ceux qui, relayant le discours officiel de circonstance, reprennent à leur compte les critiques en termes de dysfonctionnements de l'économie et vont jusqu' à mettre en cause le modèle d'industrialisation, ils ne proposent ni modèle alternatif, ni changement de système d'économie. Leurs critiques ne partent pas du constat d'un manque flagrant de maîtrise du principe de composition et ne débouchent pas sur la nécessité de son endogénéisation. Elles restent confinées aux questions relatives au

---

<sup>532</sup> E. Hobsbawm, *L'Ere du Capital 1848-1875*, Ed. Hachette 2002, pp 65 et 81.

mode de gestion de l'économie. Même là, elles *ratent le coche* pour ainsi dire, ballottées qu'elles étaient entre la reconduction du mode de gestion hypercentralisé qu'impliquait le système d'économie fondé sur la rente et la nécessité reconnue par eux d'octroyer une autonomie à l'entreprise pour lui assurer une certaine efficacité productive.

Cependant ni les uns ni les autres n'ont réussi à percer la vraie nature du système économique algérien. Il ne leur a pas été possible non plus de déceler les limites de l'industrialisation à base d'importations massives d'équipement de production à fort contenu technologique en l'absence de maîtrise du principe de composition. Ils n'ont pas davantage vu les effets pervers d'un financement externe de l'accumulation, c'est-à-dire d'un financement sur fonds en devises, qu'ils proviennent de la valorisation des hydrocarbures sur le marché mondial (rente pétrolière) ou d'emprunts auprès des banques et autres organismes financiers étrangers. Ces effets pervers se sont fait ressentir de plusieurs façons, à commencer par la dénaturation du rapport salarial et par celle de la monnaie nationale pour finir par gangrener l'ensemble des rapports sociaux jusque dans leur contenu psychoaffectif.

Le chapitre septième ci-après est consacré à ces questions. Nous nous limiterons cependant à l'examen de la question du statut du travail (après avoir défini les concepts de financement, d'accumulation et de rente) pour voir ce qu'il y a de spécifique dans la situation ainsi créée.

## Chapitre sixième : Les déterminants non monétaires externes et les facteurs internes de blocage de l'accumulation.

L'analyse développée dans la première partie de la présente recherche a montré l'extraordinaire enchevêtrement des phénomènes économiques et politiques dans l'histoire des pays industriellement développés. Etat et Capital sont apparus comme des *frères jumeaux* dans l'organisation sociale de la production, de la répartition et de l'accumulation des richesses. Personnifiant deux types distincts mais complémentaires de rapports sociaux, Etat et Capital forment la trame où s'originent et s'ordonnent les activités humaines à caractère économique. Aussi ne peut-on s'étonner de ce qu'ils ont tous deux un rôle socialement structurant. Encore faut-il néanmoins que l'Etat et le Capital prennent racine dans la société, ce qui n'est le cas, selon toute vraisemblance, que lorsqu'ils en émanent comme le produit de sa propre histoire.

Il n'en va pas de même des pays qui ont connu l'ordre colonial. Là, Etat et Capital apparaissent comme étant extérieurs à la société, négateurs de son mode d'organisation, de son identité et de son génie propres. Si, comme ce fut le cas en Algérie, une forme d'Etat et une forme de capitalisme ont bien été à l'œuvre pendant toute la période coloniale, c'est contre la société – du moins cette partie de la société formée par la population indigène de loin la plus importante numériquement – qu'ils se sont instaurés et qu'ils ont *travaillé*. D'où l'hypothèse formulée en introduction à cette seconde partie de

notre recherche, à savoir que Etat et Capital sont extérieurs à la société, ce dont nous nous proposons à présent de tirer toutes les conséquences. Renvoyant au chapitre neuvième ci-après l'étude approfondie des conséquences de l'extériorité de l'Etat par rapport à la société, nous concentrerons la réflexion dans le présent chapitre sur les effets de l'extériorité du Capital sur l'économie ou pour le dire autrement, du surplus par rapport au système productif ; ce que nous tenterons de saisir à travers le traitement de la question du financement externe de l'accumulation.

## 6.1. Sur les concepts de financement et d'accumulation.

---

### 6.1.1. Financement.

L'activité de production de biens et services en économie de marché suppose, pour se déployer, que des fonds préalablement réunis y soient employés. Dans un secteur quelconque de la production sociale ou dans une entreprise et à un moment donnés, ces fonds peuvent provenir soit de l'activité déployée antérieurement dans ce secteur ou cette entreprise, soit d'autres secteurs ou entreprises grâce aux multiples transferts que le système financier permet d'effectuer. De tels fonds sont la source des dépenses nécessitées par la mise en œuvre du procès de production. Celles-ci constituent des *avances*<sup>533</sup> sur les rentrées attendues de la vente des produits de la dite activité. La partie effectivement consommée dans ce procès forme le coût de production du produit. Pour tout produit du travail il existe donc un lien entre le coût de production et les avances qui sont faites d'apport en capital par les propriétaires des moyens de production. Ce lien évolue avec l'organisation sociale de la production. On appelle financement l'apport en capital préalable à toute mise en œuvre d'un procès de production quelconque. Par extension, le financement s'entend de tout apport en argent ou en nature dès lors que cet argent est nécessaire à la poursuite de l'activité productive. Dans tous les cas, l'apport est soit d'origine externe, soit d'origine interne à l'entreprise<sup>534</sup> (on parle dans cette dernière occurrence d'autofinancement). Quant au coût de production, il est déterminé par les conditions techniques et sociales de la production, c'est-à-dire par le niveau de la productivité du travail. Plus la productivité est élevée, moins le coût l'est par unité de produit. En toute logique, les avances en capital devraient être également réduites mais c'est raisonner en statique que d'énoncer un tel postulat : la production de marchandises ne cesse d'augmenter et avec elle augmentent les besoins de financement de l'activité. C'est par ailleurs une loi fondamentale du capital que celle de son accumulation, concept sur lequel nous reviendrons plus loin. Les besoins de financement peuvent, de surcroît, augmenter du seul fait de l'existence de ce que K. Marx appelle *les faux frais de la production capitaliste*. Ils peuvent aussi l'être – et nous l'avons amplement développé dans la première partie de la présente recherche – en raison directe de la dévalorisation du capital consécutive à l'inflation.

<sup>533</sup> Le terme d'avance employé couramment par les Physiocrates désigne en fait ce que, plus tard, l'économie politique classique appellera le capital.

<sup>534</sup> Entendue ici au sens d'affaire.

C'est lorsque les besoins de financement dépassent les moyens propres de l'entreprise que le recours au financement externe devient impératif. Il n'en est pas moins fortement contraignant dans la mesure où il aliène plus ou moins durablement sinon son indépendance, du moins son autonomie financière. Mais en économie de marché, caractérisée par l'extrême mobilité du capital, la notion d'autonomie de l'entreprise n'a qu'un contenu limité : elle renvoie au degré de liberté dont disposent les détenteurs des moyens de production qui ont initié l'affaire, non au degré de liberté dont dispose le capital, ce qui suppose tout de même une certaine dissociation entre capital et capitaliste

535 .

Il n'en va pas de même dans le cas des Etats-nations en formation qui ont recours au financement externe. Par le fait même que l'Etat est un rapport social dissocié du capital, il ne peut faire appel au financement externe sans qu'il cède une part de son indépendance au profit du capital international alors même qu'il n'est pas encore entièrement constitué en tant qu'Etat-nation. De là la contrainte majeure que font peser sur lui les banques et autres organismes financiers internationaux tels le FMI et la Banque Mondiale à travers le programme d'ajustement structurel. Ici, Etat et Capital peuvent entrer en opposition plus ou moins larvée selon le degré de pression sociale exercée sur les autorités publiques du pays considéré par la population et celle exercée par ces organismes. Mais le capital international a *dans sa manche* des atouts que n'a pas l'Etat pour imposer sa loi : il est le rapport social dominant parce que porté par les puissances d'argent que sont les Etats-nations les plus développés industriellement parlant (et donc aussi militairement parlant). Or – et c'est un fait patent – la faiblesse des Etats-nations des pays sous-développés n'est pas seule en cause dans leur inféodation au capital international, il y a aussi le jeu des intérêts en présence ; les tenants du pouvoir en place faisant chorus avec les détenteurs du capital international pour donner à l'économie de leur pays l'orientation désirée par ce dernier. En ce cas, c'est bien évidemment contre les intérêts nationaux bien compris – c'est-à-dire allant dans le sens de la formation et de la consolidation de l'Etat-nation – que les gouvernements semblent travailler alors même qu'ils font de cette consolidation leur profession de foi.

Le plus souvent le financement externe de l'accumulation aboutit à un amoncellement de dettes tel que le surplus annuel dégagé par l'économie ne suffit pas à assurer le paiement des intérêts sur emprunts ni, *a fortiori*, le service de la dette chaque année plus important que la précédente. Le pays est alors dans l'obligation de demander le rééchelonnement de celle-ci, se mettant ainsi délibérément ou par la contrainte à la merci des organismes financiers internationaux – FMI, Banque Mondiale – qui représentent de façon informelle les intérêts des créanciers regroupés dans le Club de Londres ou dans le Club de Paris. Ceux-ci imposent au pays un programme d'ajustement dit structurel censé opérer une transformation des structures productives pour les rendre plus efficaces et enclencher ainsi un véritable processus d'accumulation. On a vu dans la première partie de la présente étude ce qu'il en est réellement. Ce n'est donc pas le lieu ici de revenir sur cette question. Plus curieuse encore est la situation des pays comme l'Algérie, qui, bien

---

<sup>535</sup> On se rappelle que Marx dit du capitaliste et du propriétaire foncier qu'il dépeint en des termes peu flatteurs dans le *Capital* qu'« il ne s'agit ici de personnes qu'autant qu'elles sont la personnification des catégories économiques [...] ». Cf. Préface à la première édition allemande de *Le Capital*, Livre premier, tome 1, Ed. Sociales, 1972, p 21.



que bénéficiant d'une rente pour financer l'accumulation, n'en ont pas moins recours à l'emprunt extérieur, se plaçant ainsi d'eux-mêmes dans la situation des pays endettés contraints d'accepter un programme d'ajustement structurel des plus rigoureux.

D'aucuns assimilent la dette à une forme de rente anticipée, parlant dans ce cas d'une rente-dette comme d'une source unique de financement de l'accumulation<sup>536</sup>. Ce qu'ils n'ont pas vu, c'est que le procès d'accumulation lui-même n'en est pas un comme nous aurons à le montrer ultérieurement en nous fondant sur les développements de la section 3 du chapitre 4 de la première partie de la présente étude. Force est d'interroger pour ce faire le concept d'accumulation pour ensuite se demander si la rente est ou non un surplus accumulable.

### 6.1.2. Accumulation.

Au sens courant, le terme accumulation évoque un amoncellement de choses. Cet amoncellement n'est doté d'aucune structure pas plus qu'il n'est doué d'aucune dynamique. Il est amorphe. C'est dans ce sens par exemple que K. Marx l'emploie dès la phrase inaugurale du *Capital* : « la richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste s'annonce comme une immense accumulation de marchandises »<sup>537</sup>.

Mais cette perception des choses n'est qu'illusion, ce que le verbe « s'annonce » employé par l'auteur de *Das Capital* rend bien. Par suite, jamais plus Marx ne s'arrête à cette illusion ; remontant aux lois immanentes du capitalisme, il élève au rang de concept l'expression *accumulation du capital*. L'accumulation de marchandises ou de richesses (expression qu'il nous est arrivé d'employer dans les pages qui précèdent) n'a aucun statut théorique. C'est l'accumulation du capital qui en a un. Le capital étant un rapport social qui ne contient pas une once de matière pour paraphraser Marx, on peut se demander comment on peut accumuler des valeurs immatérielles et s'en trouver d'autant plus riche qu'on en accumule davantage. C'est précisément en cela que le terme vulgaire d'accumulation, accouplé à celui de capital, prend un sens nouveau, scientifique et par voie de conséquence abstrait. Pourtant nombreux sont les auteurs contemporains à l'employer isolément de celui de capital comme si ce terme possédait un contenu *sui generis*. C'est particulièrement vrai de certains auteurs des pays sous-développés à orientation socialiste qui, par une sorte d'autocensure, n'osaient parler, avant que leur pays ne soit gagné par la fièvre de la libéralisation, d'accumulation du capital.

C'est moins à Smith qu'à Ricardo que les économistes se réclamant de leur héritage théorique doivent le concept d'accumulation du capital. Marx n'a pas fait mystère de son emprunt à ces auteurs. *Dans Théories sur la plus-value*, il épluche les écrits de ces deux maîtres de la pensée économique (auxquels il voue une admiration et un respect non dissimulés sans se départir jamais de son esprit critique) relatifs à cette question. Si Ricardo a le grand mérite d'avoir forgé le concept d'accumulation du capital et de lui avoir

---

<sup>536</sup> Voir à ce sujet la thèse de doctorat de Y. Benabdellah, *Le surendettement d'un pays rentier, cas de l'Algérie*, Université Lumière Lyon 2, 2000.

<sup>537</sup> *Le Capital*, LI T1, Ed. Sociales 1972, p51.

donné le contenu scientifique qui est le sien jusqu'à aujourd'hui – celui de la transformation en capital additionnel d'une partie de la plus-value sociale – il ne l'en a pas moins réduit à la seule partie de la plus-value qui se résout en revenu additionnel des ouvriers productifs. « Quand nous disons qu'un revenu est économisé et vient s'ajouter au capital, nous voulons dire que la portion de revenu dont nous disons qu'elle est ajoutée au capital est consommée par des travailleurs productifs au lieu de l'être par des travailleurs improductifs »<sup>538</sup>.

Marx discute longuement de l'erreur de Ricardo qui consiste à ne pas tenir compte dans la définition de l'accumulation du capital, de cette autre partie de la plus-value qui se transforme en capital constant, le tout revêtant d'abord la forme de profit. Le profit est, chez le premier cité de ces auteurs, la source exclusive d'accumulation du capital, qu'il se résolve en salaire additionnel des travailleurs productifs (capital variable) ou en machines et autres matières supplémentaires (capital constant).

Bien évidemment, toute la plus-value ne se transforme pas en profit ni tout le profit en capital additionnel. Il y a donc une double limite à l'accumulation<sup>539</sup>, limite que permet de contourner, il est vrai, les nouveaux procédés de financement développés par le capitalisme telle la mobilisation de l'épargne des particuliers (y compris des salariés) sous la forme de l'actionariat par exemple. Pour s'être généralisés depuis l'apparition des sociétés anonymes à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de tels procédés prennent aujourd'hui une importance considérable comme modalité de financement du procès de production capitaliste. Mais ils n'en forment pas le cœur. Ce procès n'est-il pas d'ailleurs développé dans le seul but de *faire rendre* au capital en fonction un profit ? C'est le profit qui, en première comme en dernière instance, reste le moteur, le mobile et la fin du mode de production capitaliste, c'est un truisme que de l'affirmer. Les petits actionnaires eux-mêmes (souvent de simples salariés) ne sont-ils pas mus par la perspective de réaliser des plus-values sur investissement, autrement dit de participer au partage des profits que la société dans laquelle ils ont placé leurs économies aura engrangés ? Et la valeur de l'action émise par cette dernière ne fluctue-t-elle pas essentiellement en fonction de ses résultats financiers ? En cas de perte le marché boursier ne la sanctionnerait-il pas immédiatement jusqu'à la conduire à la faillite si les déficits persistaient et devenaient chroniques ? C'est dire combien est précaire le financement de l'accumulation par le marché boursier – ou, du moins, combien il est aléatoire ! On a beau dire du capitaliste industriel qu'il prend des risques en investissant dans une affaire productive. Ces risques ne sont jamais aussi grands que ceux que prennent les spéculateurs en bourse ou ceux qui, ne se contentant pas d'une seule source de profit, *investissent* dans la spéculation boursière une partie sinon la totalité des revenus qu'ils tirent de leurs activités productives. Souvent, dans ce cas, ils sont à la merci d'un retournement subit de la conjoncture même quand leur affaire se trouve être à la pointe du progrès, bénéficiant des plus formidables avancées de la technologie moderne<sup>540</sup>.

S'il ne s'agissait en effet que de trouver des fonds pour financer la production et, par

---

<sup>538</sup> Cité par K.Marx in Théories sur la plus-value, T1.

<sup>539</sup> Désormais, lorsque nous parlerons d'accumulation, il faudra lire toujours accumulation du capital.

suite, de développer l'accumulation du capital, bien des procédés pourraient être employés à les réunir ; procédés légaux comme ceux tenant de la science financière moderne et procédés illégaux comme le blanchiment d'argent provenant de la drogue, de la prostitution et de bien d'autres activités non reconnues par la loi. A l'époque où l'ordre colonial régnait sur une bonne partie de la planète, le capital européen usait – et abusait – de l'exploitation du travail indigène qui ne lui était soumis que formellement. Il pratiquait à grande échelle l'extorsion brutale des revenus formés hors de la sphère capitaliste de production (pratique incluant la traite des noirs comme aux plus beaux jours de l'esclavagisme). Mais l'effondrement de l'ordre colonial n'a pas provoqué celui du système capitaliste parce qu'il ne lui était pas absolument indispensable sauf pour une certaine période historique – celle correspondant précisément à l'accumulation primitive du capital. Il n'était pas impliqué de toute nécessité par les lois immanentes du capital qui ne s'en servait que comme d'un appoint. C'est la plus-value produite dans le cadre des rapports de production capitaliste qui constituait la source principale d'accumulation.

Sans doute le système des rapports de production capitalistes a-t-il fortement évolué. Mais c'est sous l'effet de ses propres lois qui le poussent à s'assurer la plus grande maîtrise possible du principe de composition et d'intégrer, ce faisant, dans le procès de production, les innovations technologiques les plus à la pointe du progrès. Il y a évidemment, dans cette recherche effrénée du progrès technique, une soif inextinguible de profit. Et c'est dans la plus-value relative que le capital trouve à l'étancher, celle-ci étant, comme on le sait, le fruit de l'élévation de la productivité du travail permise par l'usage des techniques les plus récentes de production. La production de la plus-value relative est ce qui caractérise le mieux le système capitaliste passée la phase de l'accumulation extensive du capital. Or les revenus coloniaux sont à assimiler à de la plus-value absolue plutôt qu'à de la plus-value relative en tant qu'ils ne font que prolonger la période d'accumulation extensive du capital. Il en est de même de tout revenu exogène au système des rapports de production capitalistes ou même de ceux qui, lui étant endogènes parce qu'impliqués par le principe de propriété qui le structure, échappent à l'emprise du capital pour aller alimenter la consommation improductive. C'est le cas, on l'aura compris, de la rente foncière, revenu attaché au droit de propriété sur la terre et sur les autres *biens* naturels du sol et du sous-sol.

La rente a évidemment existé sous le régime féodal. Elle en était même le rapport social fondamental. Mais elle a changé de statut lors du passage du féodalisme au capitalisme : de rapport de production qu'elle était, elle s'est muée en un rapport de distribution. Comme telle, ne se trouve-t-elle pas pour ainsi dire disqualifiée dans le procès de mise en valeur du capital ? C'est à cette question que nous essaierons de répondre maintenant. L'enjeu est de taille : il ne s'agit rien moins que de savoir si, dans le cas d'un pays comme l'Algérie, la rente est un surplus accumulable.

## 6.2. La rente est-elle un surplus accumulable ?

---

<sup>540</sup> Au moment où ces lignes sont écrites, la crise touche de plein fouet certaines des plus grandes sociétés du secteur de la télécommunication, secteur pourtant en plein essor technologique. France Telecom annonce des pertes record de 74 milliards d'euros !

Jusqu'à D. Ricardo la rente était définie comme un revenu de même statut théorique que le salaire et le profit avec lesquels elle formait un triptyque quasi-indestructible de la théorie de la répartition. Mais l'économie politique classique, au contraire des systèmes physiocratique et mercantiliste, avait mis en exergue le contenu en travail de la rente. Malgré tout, A. Smith et D. Ricardo (le premier plus que le second), en sont restés à une conception naturaliste des choses de l'économie touchant la terre et les autres sources de rente puisque, pour D. Ricardo par exemple, la rente naît de la différence de fertilité des sols et plus généralement des « facultés productives originelles et impérissables du sol »<sup>541</sup>. C'est K. Marx qui a levé la confusion entretenue par ces auteurs entre les conditions naturelles et les données sociales et économiques relatives à la formation de ce revenu particulier qu'est la rente foncière. Quant à son contenu, il ne diffère en rien de celui du salaire ou du profit, tous trois représentant des portions de travail social. Ce n'est pas pour autant qu'il faille les confondre dans leurs fonctions sociales ou dans leur destination. Le salaire, d'abord, se distingue fondamentalement du profit et de la rente en s'opposant à eux dans la formule de la valeur  $c+v+pl$ . Tout en étant un revenu, il est aussi capital ( $v$ ). Dans cette même formule, ni la rente ni le profit n'apparaissent en tant que tels. C'est sous la forme de plus-value ( $pl$ ) qu'ils se forment tout d'abord. Tout comme ( $v$ ), ( $pl$ ) prend naissance dans le procès de production. Rente et profit, en revanche, émergent dans le procès de circulation (distribution)<sup>542</sup>. Mais ils n'en sont pas moins opposés l'un à l'autre comme sont opposés salaire et plus-value dans le procès de production. D. Ricardo fait du profit une catégorie résiduelle du salaire et de la rente<sup>543</sup>. Pourtant, dans les développements qu'il leur consacre, il n'est pas loin de se contredire en affirmant – avec raison – qu'aucun capital n'irait s'investir là où il ne serait pas assuré d'obtenir le profit moyen (celui qui échoie ordinairement à tout capital quel que soit le secteur où il est employé). Serait-ce donc la rente qui serait un revenu résiduel ? L'auteur des *Principes* n'arrive pas à cette conclusion, partagé qu'il était entre deux types de considérations : des considérations théoriques, pour ainsi dire principielles, et des considérations pratiques ; les unes lui commandant de faire dériver la rente du profit, les autres lui imposant de tenir compte du fait que propriétaire et fermier (ou tout autre entrepreneur capitaliste) sont liés par un bail fixant à l'avance le montant de la redevance que le second versera au premier sous forme de rente indépendamment des aléas pouvant affecter la mise en valeur de la terre.

C'est à Marx que revint la tâche de mettre de l'ordre dans les idées de Ricardo sur la rente. Cela lui fut possible parce que, adoptant d'emblée une démarche critique<sup>544</sup>, il commença par redéfinir l'objet de l'économie politique. C'est comme étude des rapports que les hommes entretiennent entre eux à l'occasion de la production, de l'échange et de

---

<sup>541</sup> *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Ed. Flammarion, 1977, p 57.

<sup>542</sup> A vrai dire le salaire aussi, comme revenu, émerge dans le procès de circulation. Mais sa double nature de revenu et de capital lui fait assurer une autre fonction sociale que celle d'être seulement la source de la consommation.

<sup>543</sup> L'auteur des *Principes* écrit en effet : « Il paraîtrait donc que la cause qui fait hausser les rentes est aussi celle qui faait hausser les salaires, l'une et l'autre tenant à la difficulté croissante d'obtenir une plus grande quantité de subsistance moyennant la même quantité proportionnelle de travail ». Op. cit. p 88.

la répartition des richesses qu'il le conçut et non comme étude des rapports de l'homme à la nature<sup>545</sup>. Ce faisant, il rompit avec la tradition qui veut que la rente soit le revenu de la terre : elle est le revenu attaché au droit de propriété sur la terre, ce qui n'est absolument pas la même chose. La rente découle du principe de propriété, non de celui de fertilité des sols qui n'en est même pas la condition nécessaire puisque la terre peut être employée à d'autres fins que l'agriculture. Par ailleurs la terre la moins fertile n'en produit pas moins une rente pour son propriétaire dès lors qu'elle est affermée parce qu'en ce cas aussi le principe de propriété agit comme dans n'importe quel autre cas où propriétaire et fermier (ou industriel) se trouvent liés par un bail. C'est ce à quoi Marx fait référence en traitant de la rente absolue.

Tout comme le profit, la rente est donc une portion de plus-value et tout comme lui, elle procède de la répartition de celle-ci entre capitalistes (fermiers et industriels) et propriétaires fonciers. Mais elle en procède selon les lois de la répartition immanentes au système capitaliste et non selon quelque autre règle qui lui serait exogène<sup>546</sup>. Le principe de propriété n'est-il pas en effet la base même sur laquelle s'est édifié le dit système et le droit de propriété sa superstructure juridico-politique ? De ce point de vue, rente et profit sont absolument identiques quant à leur nature et c'est à raison que Marx les regroupe sous l'appellation de plus-value.

Ils ne le sont plus dans leur destination comme revenus de classes sociales distinctes ayant nécessairement un comportement différencié dans l'usage qu'elles en font.

Si le capitaliste (fermier ou industriel) est mû par la loi du profit qui le pousse à accumuler, le propriétaire foncier n'a de souci que de consommer quitte à faire un usage dispendieux de ses revenus. Si, au contraire, il décide d'investir, il ne fait qu'enclencher le procès de sa propre transformation en capitaliste, ce à quoi la rente peut servir de source initiale de financement mais jamais de mobile ou de fin de sa nouvelle activité. Si tous les propriétaires fonciers agissaient de même, la rente disparaîtrait en tant que catégorie économique, levant ainsi devant le capital une des limites à son accumulation – celle de devoir accepter qu'une portion de plus-value se transforme en un revenu improductif. Quant au propriétaire qui se transforme en capitaliste, il continuera certes de percevoir

---

<sup>544</sup> Faut-il rappeler que le *Capital* a pour sous-titre *critique* de l'économie politique ? On retrouve le même souci dans d'autres œuvres de Marx, à commencer par *Contribution à la critique* de l'économie politique, sans parler de la *Sainte Famille* qui porte en sous-titre : *critique de la critique critique*.

<sup>545</sup> Bien qu'il en restreignît considérablement la portée en limitant son objet aux lois qui règlent la répartition des richesses, D. Ricardo a entrevu la vraie nature de l'économie politique puisque la répartition est un phénomène purement social.

<sup>546</sup> Analysant les théories de la rente de Ricardo et de Marx, J.L. Guigou, qui reproche par endroits à ces derniers de ne pas se conformer en tous points à leurs propres théories de la valeur, croit pouvoir néanmoins les attaquer sur un autre aspect de leur conception de la rente : l'exogénéité par rapport au système des rapports de production (la rente étant une catégorie de la répartition). Selon lui, la rente n'est endogène au système des rapports de production que dans la théorie néo-classique qui définit la terre comme un facteur de production. Il n'a pas vu que, chez Ricardo et Marx, rapports de production et rapports de répartition se combinent selon des lois immanentes au système capitaliste. A ce compte, salaire et profit aussi seraient exogènes au système des rapports de production capitalistes puisque ce sont des catégories de la répartition.

une rente au titre de son droit de propriété, mais il est déjà passé de l'autre côté de la barrière sociale qui le sépare de l'industriel ou du fermier : en recevant sa part des profits comme n'importe lequel d'entre eux il obéit aux mêmes lois qu'eux sous peine de se voir réduit au ci-devant statut de propriétaire. Mais à la différence de ces derniers il peut à loisir décider de mener un train de vie au-dessus du leur en vivant aussi *sur ses rentes* ou employer productivement ces dernières pour agrandir son affaire ; peu importe, il est devenu capitaliste dans l'âme et n'a de cesse d'accumuler.

C'est donc le statut social du bénéficiaire de la rente qui décide de son emploi : productif si elle est investie en vue de rapporter un profit, improductif si elle est destinée à d'autres fins. Il ne semble donc pas y avoir d'obstacle de nature *ontologique* à un emploi productif de la rente ; autrement dit, la rente n'aurait pas, par nature, un caractère *incapacitant* pour le procès d'accumulation du capital. N'est-ce pas d'ailleurs pour cette raison que, dans les pays de vieilles traditions bourgeoises comme l'Angleterre et la France dans une moindre mesure, de nombreux aristocrates se sont métamorphosés, dans le mouvement qui a emporté leur mode de vie ancestral, en de bons bourgeois, ne gardant de leur statut ancien que la particule de leur nom ?

Et pourtant ! La rente avons-nous dit est une catégorie de la répartition. Si elle procède de la plus-value, elle n'y revient pas, étant par destination soustraite à celle-ci pour être consommée improductivement. Que, dans telle ou telle situation et de façon plus ou moins durable, des propriétaires décident d'employer leurs rentes productivement, c'est-à-dire les investissent dans des affaires qui rapportent des profits, ne change rien à la loi générale qui réserve à la rente un emploi improductif. Dans la succession des transformations qui s'opèrent dans les catégories économiques entre les champs de la production et de la répartition (transformations qui reflètent celles qui ont lieu dans le mouvement réel), la rente est le dernier maillon, celui qui ne subit plus aucune transformation. Elle renvoie « presque immédiatement à des mécanismes redistributifs qui « affleuraient » pour ainsi dire, et presque jamais aux conditions de sa production comme catégorie économique ; elle renverrait encore moins aux groupes sociaux et « aux agents généraux » qui président à cette production »<sup>547</sup>

Dans ces conditions, la réponse à la question de savoir si la rente est un surplus accumulable paraît devoir être négative. Elle l'est du moins dans ce que cette catégorie économique a de générique.

En est-il ainsi de la rente pétrolière perçue non par un individu ou un groupe social mais par un Etat<sup>548</sup> ? A considérer les choses d'un point de vue purement formel et en ayant en vue le cas de l'Algérie, on est tenté de répondre que non. Après tout la rente n'a-t-elle pas servi à financer l'industrialisation du pays ? Et n'est-ce pas l'Etat qui a initié

---

<sup>547</sup> D. Liabes, *Rente, légitimité et statu quo, quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat-Providence*, Les Cahiers du CREAD n°6, 1986, pp130-131.

<sup>548</sup> H. Elsenhans parle de *classes-Etats* qui s'approprient des rentes au sujet des sociétés (qu'il qualifie de bureaucratiques) des pays tiers-méditerranéens. Cf. *Option export-led et politiques de mise à niveau dans les pays de l'est : enseignements pour les PTM*. Deuxième session du cycle d'études pour décideurs de l'UE et des pays partenaires méditerranéens, les actes de Milan, 1999.

cette entreprise dont on attendait qu'elle réalisât les transformations économiques qu'appelait de toute nécessité l'accession du pays, avec l'indépendance, au statut d'Etat-nation ? Sans doute. Mais cela n'épuise pas le contenu de la question posée. Et si l'industrialisation (dont il nous reste à examiner les résultats réels) n'était que la *forme productive* de consommation improductive de la rente ; autrement dit une manière de faire passer la rente par le *détour de la production* pour légitimer sa consommation improductive ? Cette idée peut paraître saugrenue et même, peut-être même, incongrue à l'économiste pénétré de la logique formelle de sa science. Il n'en est pas moins vrai qu'elle traduit une certaine réalité comme nous aurons à le montrer dans la suite de cette étude. Précisons à ce sujet, quitte à nous répéter, qu'on entend par productif la capacité d'un système, d'une industrie, voire d'une entreprise à dégager un surplus et l'employer productivement, c'est-à-dire de façon à produire un surplus encore plus important.

Revenons pour l'heure à la question du statut de la rente dans ce qu'il a de générique. Pour Marx, la rente minière, tout comme la rente foncière, procède de l'exercice d'un monopole sur la terre. Qu'elle découle « d'un prix de monopole proprement dit que ne déterminent ni le prix de production, ni la valeur des marchandises, mais la demande et le pouvoir d'achat des clients »<sup>549</sup> ou du mécanisme classique selon lequel elle est l'excédent de la valeur sur le prix de production de la marchandise, la rente est de toutes façons un revenu dont la destination pour ainsi dire naturelle est d'être consommée improductivement. C'est ce qui autorise D. Liabes à écrire à son sujet que « paraissant s'insérer tout « naturellement » dans des rapports de circulation-distribution, la rente refoule les rapports de production qui font qu'elle soit ce qu'elle est pour ne laisser émerger que la crête – i-e les biens matériels, le développement, la croissance, les signes extérieurs de la modernité que l'on a pu acheter grâce à elle »<sup>550</sup>. Il parlait évidemment du cas de l'Algérie et de l'utilisation qui est faite de la rente pétrolière dans ce pays. On voit bien que, pour lui, le développement, la croissance, etc. ne sont, dans ce cas précis, que les signes extérieurs de la modernité et non le produit d'un long processus qui aurait pu mener à la maîtrise du principe de composition. Aussi ne s'étonnera-t-on guère de la rapidité avec laquelle le prétendu développement a cédé devant la crise pétrolière des années 1980 et la prétendue modernité a cédé devant la déferlante islamiste des années 1990.

Si même on levait l'hypothèque précédemment évoquée du caractère improductif de ce type de revenu qu'est la rente, il reste que, dans un pays où le système productif est insuffisamment constitué, où donc le principe de composition n'est pas maîtrisé (si tant est qu'il ait été endogénéisé, ce qui n'est évidemment pas le cas), les revenus pétroliers de l'Etat ne peuvent avoir d'emploi productif que limité étant donné les capacités d'absorption de l'économie. C'est le paradoxe de la situation née de la mise en œuvre de la stratégie algérienne de développement qui, dix ans après, avait déjà montré des signes d'essoufflement pour, finalement, donner lieu à l'effondrement de l'édifice laborieusement construit.

<sup>549</sup> K. Marx, *Le Capital*, LIII T3, Ed. Sociales 1972, p141.

<sup>550</sup> D. Liabes, op. cit. p 131.

De fait, nombreux sont les auteurs – et D. Liabes est de ceux-là – à parler du rôle redistributif de l'Etat (et donc de l'emploi improductif de la rente). Dans sa recherche éperdue de légitimité sociale (une fois épuisée la légitimité révolutionnaire sur laquelle le régime a longtemps vécu), l'Etat algérien s'est donc mué en un Etat-Providence<sup>551</sup> d'un genre particulier voulant à tout prix se concilier toutes les couches de la population. Liabes écrit à ce sujet en parlant de la période faste où l'argent du pétrole coulait à flots : « Fermeture de la parenthèse donc, d'une période d'expérimentation sociale, d'une phase de croissance relativement « neutre » aux plans économique, social et politique, dans la mesure où toutes les couches constitutives de la société – certaines plus que d'autres – ont semblé tirer profit de la stratégie de croissance fondée sur la valorisation de la rente »<sup>552</sup>.

Enfin, et pour conclure ces développements sur la rente, revenons à la question discutée précédemment (et réfutée) de son exogénéité par rapport au système des rapports de production capitalistes. Marx est parfaitement explicite à ce sujet : « le montant de la rente n'est nullement déterminé par l'intervention du bénéficiaire mais par le développement du travail social sur lequel il n'a aucune prise et qui ne dépend aucunement de son action »<sup>553</sup>. *Si exogénéité il y a, ce n'est donc pas de celle de la catégorie économique de rente mais de celle de la catégorie sociale du bénéficiaire qu'il faut parler. C'est dans ce sens que nous parlerons désormais de l'exogénéité de la rente dont nous chercherons à tirer ultérieurement (chapitre neuvième) toutes les conséquences. S'appuyant sur la citation ci-dessus de Marx, D. Liabes tire la même conclusion en écrivant : « [...] ce groupe social rentier, qu'il soit collection d'individus ou représentant d'une communauté [i-e l'Etat ?], est dans une situation d'étrange extériorité<sup>554</sup> par rapport aux conditions qui prévalent à sa réalisation dans et par les progrès du travail social en œuvre ailleurs, le marché mondial en l'occurrence [...]»<sup>555</sup>. Et l'auteur de poursuivre, comme pour signaler toute l'ambiguïté dans laquelle baigne l'Etat algérien depuis qu'il s'est autoproclamé entrepreneur général : « le groupe social rentier est donc, *par essence*<sup>556</sup> loin d'être l'entrepreneur général, innovateur, créateur d'une socialité*

<sup>551</sup> A en croire S. de Brunhoff, « l'expression d' « Etat-Providence » ou Etat du bien-être (« Welfare State ») a été forgée par des économistes et des hommes politiques hostiles à toute protection sociale des ouvriers de l'industrie dans la deuxième moitié du XXe siècle ». Cf *L'heure du marché, critique du libéralisme*, Ed. PUF, 1986 p 48. Ce qu'on oublie trop souvent d'indiquer au sujet de l'Etat-Providence qui a prévalu dans les pays capitalistes développés au cours des *trente glorieuses*, c'est qu'il a profité autant au capitaliste qu'à l'ouvrier, l'Etat prenant à sa charge sous le régime des monopoles une part non négligeable des coûts salariaux que le capital se refuse d'assumer.

<sup>552</sup> Op. cit p132.

<sup>553</sup> *Le Capital*, LIII T3, Ed. Sociales 1972.

<sup>554</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>555</sup> Op. cité p 135

<sup>556</sup> C'est nous qui soulignons.



originale ayant prise sur le mouvement des marchandises, par « amarrage » et subordination »<sup>557</sup>.

La question de l'extériorité de l'Etat par rapport au système des rapports de production à l'œuvre dans la société considérée est d'une extrême importance pour la compréhension de l'évolution effective de la situation économique en Algérie et de l'échec avéré de la stratégie algérienne de développement. Dans l'article précité, D. Liabes tente de tirer les conséquences de cet état de faits. Mais il y a plus dans le cas de l'Algérie : c'est qu'en outre il y a extériorité de l'Etat non pas seulement par rapport au système des rapports de production mais aussi par rapport à la société, et ce depuis l'époque lointaine des invasions étrangères. Nous consacrerons tout le chapitre neuvième de la présente recherche à l'analyse de cet aspect de la réalité sociale algérienne. Si on examinait les effets dirimants de l'exogénéité du capital par rapport à l'économie (ou du surplus par rapport au système productif), nous y verrons en quoi l'industrialisation apparaît comme la forme productive de consommation improductive de la rente : en ce que le type de rapports de travail qu'elle instaure a empêché le système productif de produire un surplus accumulable. Le Statut du travail est au cœur des *dysfonctionnements* de l'économie mais cette réalité était dissimulée derrière l'aisance financière du pays.

Pour clore ces considérations sur la nature et le statut du surplus en système d'économie à base de rente, ajoutons ceci : parce qu'elle est une catégorie de la répartition, la rente organise la distribution des revenus dans le pays sur une base politique parce que c'est l'Etat qui en est le détenteur. Ce faisant, elle détermine l'étendue du marché intérieur indépendamment des capacités réelles de production du système productif. Lorsque, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole, les revenus pétroliers diminuent, la demande intérieure se contracte en proportion à moins que les autorités ne compensent par l'emprunt extérieur la différence de revenus des résidents qui en découle. On sait à quoi cela peut conduire et a effectivement conduit : à l'aggravation de l'endettement extérieur et à la dépendance financière accrue du pays vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux. Le programme d'ajustement structurel auquel il finit par souscrire et qui commence par l'adoption de mesures dites de stabilisation macroéconomique, se traduit par la réduction drastique des budgets publics au travers desquels s'opère l'essentiel de la redistribution de la rente et conséquemment par la contraction de la demande intérieure. La paupérisation se développe dans le pays en raison inverse de l'accroissement des richesses d'un petit nombre qui continue de bénéficier de ce que M. Ollivier appelle les rentes régaliennes<sup>558</sup>, type de rente associé à l'exercice d'un monopole : le monopole du pouvoir. Les inégalités de revenus se creusent donc au point de menacer le *consensus social* instauré en la forme d'un rapport salarial d'un type particulier et qui tenait lieu de ciment communautaire. La perte de sens des catégories Etat et nation devient patente en raison de la rupture de ce lien et l'Etat-nation, se ressent de cette perte. Mues par *l'esprit de rente* qui n'est plus désormais médiatisé par les rapports de travail, les forces sociales en présence n'ont de cesse de se déchirer,

<sup>557</sup> Id. p135-136

<sup>558</sup> *Les rentes régaliennes, l'accumulation privée des détenteurs de pouvoir politique comme élément constitutif des modes de régulation*. Notes et rapports de recherche du CRISS, mars 1992.

oeuvrant par-là même et à leur insu à la déconstruction de l'Etat-nation plutôt qu'à sa consolidation.

### 6.3. L'ambivalence des rapports de travail en économie étatique de rente.

---

Parler du statut du travail dans un système d'économie comme celui de l'Algérie des années 1970 est extrêmement ardu. Deux séries de faits contradictoires sont à l'œuvre :

- ceux ayant un rapport avec l'industrialisation accélérée, avec ce qu'elle induit d'adéquation entre le procès de travail – de type fordiste – et la discipline d'usine ; adéquation menant à un type approprié de travailleur collectif dont on a vu toutes les caractéristiques dans la première partie de la présente étude ;
- ceux relevant du politique et de l'idéologique découlant des options algériennes en ces domaines, avec ce qu'ils induisent de participation du travailleur collectif à la gestion de l'entreprise et même de son implication (à travers l'UGTA, syndicat unique) dans les affaires de la *Cité*.

La situation ainsi créée n'a pas cessé d'évoluer dans l'ambiguïté, conduisant finalement à la dilution des responsabilités et à l'érosion de l'autorité si caractéristique des régimes populistes. C'est semble-t-il le résultat de la recherche à tout prix d'un *consensus social* dont on a dit précédemment qu'elle était inscrite dans la logique même du système d'économie étatisé fondé sur la rente.

Ce qu'il y a de plus caractéristique dans cette situation, c'est que le travailleur algérien n'était préparé à être ni un simple rouage de la « machine sociale »<sup>559</sup> auquel le réduit le salariat en pays capitaliste industriel, ni l'associé de l'Etat dans la gestion de l'économie à dominante industrielle qu'allait devenir l'économie algérienne en moins d'une décennie. Cette double *inexpérience* limite singulièrement la perspective de voir se réaliser les objectifs de la stratégie algérienne de développement, *a fortiori* ceux inscrits dans la plate-forme de la Soummam<sup>560</sup> et dans les autres textes doctrinaux de la République algérienne.

#### 6.3.1. Industrialisation et formation du travailleur collectif industriel.

L'industrialisation à marche forcée qu'a entreprise l'Algérie à partir du début des années 1970 coïncidait avec le mouvement de désinvestissement en Europe et aux Etats-Unis, consécutif au premier choc pétrolier. Des signes d'essoufflement du paradigme productif fordien s'y étaient manifestés, conduisant au déclasserement des industries grosses consommatrices d'énergie organisées selon telle ou telle configuration de ce paradigme.

<sup>559</sup> L'expression est de C. Palloix. Voir *Un essai sur la formation de la classe ouvrière algérienne (1963-1978)*, Revue Tiers-monde n°83, 1980.

<sup>560</sup> La plate-forme de la Soummam est un texte doctrinal adopté par le congrès du FLN qui s'est tenu en août 1956 dans un village de la vallée de la Soummam (Kabylie).

L'Algérie s'était donc trouvé hériter et de ces industries et du paradigme productif qui les structurait. Le pays constituait *un terrain en friches* pour une telle expérience, de sorte que le procès de travail de type fordiste eût pu se développer sans entraves. Ce ne fut pas le cas comme nous le verrons plus loin.

Bien qu'elle fût « totalement extérieure à la société [...] une configuration dotative [?] surfordisée »<sup>561</sup> s'y serait implantée si l'on en croit C. Palloix, à la faveur de l'industrialisation accélérée. On vit se former en un laps de temps record un salariat industriel présentant certaines des caractéristiques du salariat en pays capitaliste industrialisé.

Mais, alors que dans ces derniers, l'expérience aidant, le travailleur collectif avait acquis outre des droits sociaux arrachés de haute lutte, une certaine opposition au capital qui cherchait à le réduire à un simple rouage de la gigantesque machine industrielle – ce qui se traduisait en particulier par son refus de la déqualification inscrite dans le paradigme productif fordien comme une de ses principales caractéristiques – en Algérie l'accès à des postes d'emploi dans l'industrie de personnes sans qualification aucune représentait pour elles une promotion sociale et économique incontestable<sup>562</sup>. De 10% de la population active occupée hors agriculture en 1966, les manœuvres (premier palier dans l'accès à des emplois industriels) représentaient 15% de cette même population en 1977. Entre ces deux dates, celle-ci a plus que doublé, passant de 860.000 à 1.648.000 selon les recensements effectués en 1966 et 1977<sup>563</sup>.

Ces chiffres sont à replacer dans le cadre de l'évolution de l'emploi industriel dans la population active occupée : de moins de 100.000 postes en 1966, celui-ci offrait 342.730 postes en 1977, soit une multiplication par 3,4 en 10-11 ans. La population active occupée est, quant à elle, passée de 2.450.000 à 3.740.000 personnes, soit une multiplication par 1,5 seulement.

Comme on pouvait s'y attendre, l'accroissement des effectifs de l'industrie offrait une base solide à l'élargissement du salariat parce que le rapport salarial est le type même de rapport de travail associé à l'industrie. On a donc vu s'élargir les bases du salariat en Algérie du fait de l'industrialisation. Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans l'industrie que le salariat s'est développé mais également dans le BTP (en forte expansion en raison de l'importance du génie civil dans la création des usines) ; dans les transports (où des sociétés nationales ont vu le jour), dans le commerce et les services, sans parler de l'agriculture (où le salariat a commencé à voir le jour dans les fermes d'Etat) ni même de la fonction publique, premier secteur à voir se développer le salariat dans le pays. Quant à sa structure, elle se présente comme suit en 1977 pour la main-d'œuvre directe de production :

<sup>561</sup> C. Palloix, op. cit. p 563.

<sup>562</sup> Dans l'article cité C. Palloix récuse ce point de vue, préférant mettre l'accent sur l'instrumentalisation du travailleur collectif par le capital.

<sup>563</sup> Chiffres cités par C. Palloix, op. cit. p 563.

- Manceuvres : 35,4%
- Ouvriers Spécialisés : 47,2%
- Ouvriers Qualifiés : 17,4%

C. Palloix s'appuie sur ces données pour dire que « la structure de la classe ouvrière algérienne est très révélatrice d'une configuration surfodisée ». Si tel est bien le cas, c'est (en partie du moins) en raison de l'état initial de la population active majoritairement peu ou pas qualifiée et non pas seulement en raison de l'implantation d'un procès de travail de type fordiste dans l'industrie même si ce type de procès appelle ce type de configuration<sup>564</sup>. Et les effets sont les mêmes. L'auteur a sans doute raison en revanche de souligner que, du fait de l'importation d'un procès de travail banalisé (c'est-à-dire de type fordiste), il se produit une bipolarisation dans la structure du travailleur collectif, étant donnée l'importance de la catégorie *cadres* dans l'effectif total. Ceci est d'autant plus vrai que les cadres occupent le plus souvent des fonctions de contrôle comme c'est le cas dans le procès de travail de type fordiste et non des fonctions de conception. Il y a donc, selon l'auteur, une bipolarisation du travailleur collectif, bipolarisation qui expliquerait la désaffection des travailleurs de l'industrie vis-à-vis du procès de travail dans lequel ils sont insérés : le taux moyen de *turn-over* qui était de 15% en 1971 est passé à 20% à la fin de la décennie.

Cette analyse se heurte pourtant à des faits qui, sans la contredire sur le fond, en limite passablement la pertinence.

Comme on sait<sup>565</sup>, le qualificatif de fordiste ne s'applique pas au procès de travail entendu comme simple combinaison technique des éléments objectifs et subjectifs du dit procès. Il englobe de nombreux autres éléments concourant au relèvement de la productivité du travail ; entre autres éléments l'*encadrement* hors usine du travailleur, le versement de salaires élevés permettant de faire de ce dernier un consommateur etc. C. Palloix souligne lui-même la faiblesse du revenu salarial industriel en Algérie au cours de la décennie 1970. Entre 1966 et 1976 le taux d'accroissement de celui-ci n'aurait pas dépassé les 2% par an selon une étude de l'AARDES<sup>566</sup> citée par l'auteur tandis qu'il serait même négatif selon d'autres sources. L'auteur invoque certes, en guise d'explication de cette dissonance « le problème de la répartition du surproduit entre la formation brute de capital fixe et la masse salariale en situation d'extension du salariat »<sup>567</sup>. Mais il omet de dire que l'essentiel du surproduit est d'origine extérieure à l'industrie hors hydrocarbures, ce qui pose le problème de la nature véritable du rapport salarial dans l'industrie. Il a en revanche parfaitement raison de noter que dans les secteurs vitaux de l'économie algérienne tels celui de la valorisation internationale des ressources

---

<sup>564</sup> C. Palloix récuse cette idée dans l'article auquel nous faisons référence ici.

<sup>565</sup> Voir à ce sujet les développements du chapitre deuxième de la première partie de la présente étude.

<sup>566</sup> Agence Algérienne de Recherches Démographiques, Economiques et Sociales.

<sup>567</sup> p 569.

pétrolières et gazières, « la configuration du travailleur collectif [est] conforme à celle des pays capitalistes dits industrialisés »<sup>568</sup> c'est-à-dire de type fordiste. Il n'est pas étonnant que ce soit précisément dans ces secteurs que les rémunérations sont les plus élevées au point de déformer complètement la structure nationale des salaires par catégories socioprofessionnelles<sup>569</sup>.

Même d'un point de vue purement technique, l'implantation d'un procès de travail de type fordiste n'a pas produit les effets escomptés. Selon une étude de A. Bouzidi réalisée pour le compte du CENEAP<sup>570</sup>, l'évolution de la productivité dans le secteur industriel public (hors hydrocarbures) a été négative sur toute la période 1967-1982 pour l'ensemble des secteurs excepté Eau et Énergie, comme le montre le tableau ci-après.

Secteurs	Productivité du travail <sup>571</sup>	Productivité du capital <sup>572</sup>
Eau et Énergie	6,1 0,5 -2,3 -1,6 -	10,2 -12,1 -26,3
Mines et Carrières	-1,2 -2,0 -3,6 -	-17,3 -18,9 -22,3
ISMME Matériaux de Construction		-13 -0,8 8,4
Chimie et Caoutchouc Bois et Papier		
Agroalimentaire Textile Cuir et Peaux		

Source : A. Bouzidi, L'industrie publiques en Algérie, quelques observations, in Emploi et productivité en Algérie, Revue du CENEAP n° 7, juin 1986, p23.

L'étude fait le constat amer selon lequel les secteurs ayant reçu le plus de capital sont ceux-là mêmes dont la productivité du capital est « la plus négative »<sup>573</sup>. Les facteurs explicatifs de cet état de faits seraient essentiellement au nombre de deux :

- insuffisante maîtrise technologique ;
- faible niveau d'organisation de la production.

Or maîtrise technologique et organisation de la production sont au cœur du procès de travail de type fordiste. Peut-on dès lors soutenir, sans nuancer l'affirmation comme le fait C. Palloix, que l'industrialisation en Algérie a consisté à implanter un procès de travail de type fordiste ? S'il est indéniable que le type de technologies importées et l'organisation de la production qu'elles induisent favorisent l'adoption du procès de travail de type

<sup>568</sup> Op. cit. p569.

<sup>569</sup> Voir les développements ci-après concernant l'impact du secteur des hydrocarbures sur l'indice moyen global des rémunérations.

<sup>570</sup> Centre National d'Etudes et d'Analyse pour la Planification.

<sup>571</sup> Mesurée par le rapport Valeur ajoutée/ Travail direct.

<sup>572</sup> Mesurée par le rapport Valeur ajoutée/Capital.

<sup>573</sup> L'auteur veut sans doute parler du taux de croissance de la productivité car il est inconcevable que la productivité soit négative.

fordiste, celui-ci, comme le note d'ailleurs C. Palloix, est extérieur à la société civile algérienne et même à la société salariale qui n'ont intégré ni les comportements sociologiques (pour la première) ni les contraintes techniques (pour la seconde) qu'appelle de toute nécessité un tel procès. Certains auteurs mettent l'accent sur cet aspect des choses plutôt que sur l'autre, nuanciant ainsi les propos de C. Palloix.

Analysant l'expérience industrielle acquise par l'une des plus grandes entreprises nationales – la Société Nationale de Ssidérurgie (SNS) en l'occurrence – A. El Kenz<sup>574</sup> relève que « la position des collectifs ouvriers algériens vis-à-vis des machines et de l'organisation du travail est radicalement différente de celle de leurs camarades européens [...] : la force de travail algérienne, écrit-il, devait à son tour être *travaillée*, formée pour pouvoir s'intégrer aux process qu'induisent les équipements mis en place »<sup>575</sup>. Car le « gap technologique » créé par l'irruption massive dans la sphère productive algérienne de techniques industrielles nouvelles était par trop important pour que la simple mise en contact des facteurs travail et capital reproduise les mêmes rapports entre eux que ceux à l'œuvre dans les pays capitalistes industrialisés. La SNS, à l'instar de la plupart des autres sociétés nationales, a dû investir des sommes faramineuses dans la formation des hommes ; ce qu'aucune société organisée selon la logique du profit ne peut se permettre<sup>576</sup>. Elle a envoyé à l'étranger des cohortes de gens de toutes conditions pour y être formés aux techniques les plus diverses qu'appelait la mise en production des équipements importés de plusieurs pays (USA, URSS, Japon, France, RFA, Italie). Et l'auteur, citant le directeur du complexe, d'ajouter : « chaque groupe [ramenait] avec lui le modèle d'organisation qu'il avait vu et assimilé pendant sa formation et ça a été une grande pagaïe »<sup>577</sup>. Personne ne semblait avoir assez d'autorité<sup>578</sup> pour poser et résoudre la question de l'organisation des collectifs de travailleurs ; de définir la « trame hiérarchique dans laquelle ils allaient se mouvoir »<sup>579</sup>. Pis, les discours des dirigeants allaient à contre-courant de toute forme d'organisation hiérarchique : « les relations humaines [dans l'entreprise] professait-on, devront être saines et cohérentes, sans l'esprit de chef, de sous-chef et d'exécutant »<sup>580</sup> ; ce qui est aux antipodes des principes

<sup>574</sup> *Monographie d'une expérience industrielle en Algérie, le Complexe sidérurgique d'El Hadjar*, Thèse pour le doctorat d'Etat en sociologie, 1983.

<sup>575</sup> p. 92.

<sup>576</sup> Un nombre impressionnant des personnes ainsi formées ne prennent même pas la peine de revenir occuper les postes pour lesquels on les avait formées, préférant aller dans d'autres sociétés nationales où elles bénéficient de nouveaux avantages tel le logement, ou même rester à l'étranger.

<sup>577</sup> Id. p 99.

<sup>578</sup> Nous reviendrons plus loin sur la question de l'autorité pour en étudier les implications dans la gestion des entreprises.

<sup>579</sup> Ibid. p 100.

<sup>580</sup> Selon le rapport présenté au séminaire des cadres de la SNS organisé en octobre 1969 au complexe d'El Hadjar. Cité par A. El Kenz.

d'organisation du procès de travail de type fordiste.

Même si « les formules les plus classiques en usage dans les sociétés industrielles occidentales finiront par l'emporter, façonnant la force de travail dans leur moule », comme le note A. El Kenz, c'est au prix de déperditions telles que le procès de travail de type fordiste *y laisse des plumes*, perdant de son efficace propre indépendamment de toutes les influences extérieures de nature politique ou idéologique. « Cette démarche [celle consistant à *plaquer* le mode d'organisation technique du procès de travail industriel, avec ce qu'il véhicule d'attitudes mentales et sociales, sur une réalité autre] révélait à son tour une « topologie » : les organisateurs se situaient dans une *relation d'extériorité*<sup>581</sup> vis-à-vis de la société à organiser qui n'était plus qu'un « environnement » caractérisé par des degrés déterminés d'hostilité »<sup>582</sup>.

El Kenz appelle *organiseurs* les personnes – cadres techniques et gestionnaires – qui sont porteurs du type d'organisation du procès de travail correspondant à ce que l'on désigne couramment par le mot *fordisme*. Ceux-ci ont été formés ailleurs, ce qui explique les difficultés de leur insertion dans leur société d'origine. Comme ils sont détenteurs du savoir et du savoir-faire qu'appelle la mise en œuvre du procès de travail fordiste, leur rapport à la société se trouve inversé, tout se passant comme si c'était la société qui se situait en extériorité vis-à-vis d'eux.

De quelque façon qu'on envisage le problème, il y a bien effet d'extériorité : de la société par rapport au procès de travail fordiste ou du procès de travail fordiste par rapport à la société. L. Talha, s'appuyant sur les travaux de C. Ominami, de R. Boyer, de M. Lanzarotti et d'autres auteurs du courant régulationniste, va jusqu'à dire que « la transposition [aux pays sous-développés] du fordisme devient totalement inopérante [car] c'est l'extraversion qui prédomine »<sup>583</sup>. A l'en croire, cette appréciation vaut dans tous les cas, y compris dans le cas des pays du sud-est asiatique qu'on présente pourtant comme un modèle d'industrialisation pour les pays sous-développés<sup>584</sup>. L'explication tient en quelques idées forces qu'il n'est pas inutile de rappeler ici. Le fordisme articule le régime d'accumulation sur un rapport salarial spécifique : celui-là même qui associe la contrainte la plus forte que puisse exercer la machine sur l'homme et la rémunération de la force de travail la plus élevée possible que puissent permettre les gains de productivité. Le résultat est que le procès de travail industriel se développe sur la base de l'extension du marché intérieur. Un régime d'accumulation intensif s'instaure qui se suffit d'un développement coordonné, endogène, des deux sections de la production sociale, la section I et la section II.

<sup>581</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>582</sup> A. El Kenz, op. cité p319.

<sup>583</sup> *La hiérarchie des formes structurelles et la dynamique du changement. Pour une approche régulationniste du développement*, in *La mondialisation, l'ajustement structurel et le développement à la lumière de la pensée de Fayçal Yachir*, Colloque organisé par le CREAD et l'Université Farhat Abbas de Setif les 15 et 16 mai 1999.

<sup>584</sup> Voir à ce sujet les développements du chapitre troisième de la première partie de la présente étude relatifs à la Corée du Sud.

Dans le cas des pays sous-développés et quel que soit le régime d'accumulation envisagé, les sections I et II ne se suffisent pas à elles-mêmes ; elles ne fonctionnent tant bien que mal que reliées à une troisième section, la section III, regroupant les activités productives travaillant pour le marché extérieur. Celle-ci ne fait pas que déformer la « hiérarchie des formes structurelles » pour les subordonner à l'*international*, elle modifie la nature du rapport salarial au point que le régime d'accumulation s'émancipe du *péché originel* qu'est le fordisme.

Le résultat a été de remodeler le rapport salarial qui n'intègre plus que les composantes qui en font un rapport hiérarchique *dénudé*, le type même de rapport capital/travail dans lequel l'homme se trouve soumis à la machine et comme faisant partie intégrante de cette dernière. Or ce type de rapport a une histoire : celle du passage à l'organisation scientifique du travail. Il a aussi un nom : taylorisme. Aussi est-ce avec raison que C. Ominami <sup>585</sup> préfère parler d'économies tayloriennes au sujet des économies des pays du sud-est asiatique communément appelés *nouveaux pays industriels* (NPI).

Quant aux pays à régime rentier ayant entrepris de s'industrialiser comme l'Algérie, le Venezuela et d'autres, le rapport salarial qui y est à l'œuvre n'a ni toutes les caractéristiques du fordisme, ni toutes celles du taylorisme ou, s'ils paraissent présenter l'une ou l'autre de ces deux configurations, c'est d'une façon purement formelle dans la mesure où elles ne sont dotées d'aucune efficacité productive. C'est ce qui fait dire à C. Ominami au sujet des économies à régime rentier qu'elles sont *intoxiquées* par l'existence en leur sein d'un secteur pétrolier enclavé, créant peu de liaisons en amont et en aval avec le reste du système productif si ce n'est au travers du Budget de l'Etat. De caractère administratif, ces liaisons ne sont pas de nature à conférer à l'ensemble du système un haut degré d'efficacité productive. Par cet artifice, tout se passe comme si on avait affaire à une économie où les relations de travail obéissaient au principe d'efficacité productive dont on a dit dans tout ce qui précède qu'il était à la base de la production d'un surplus accumulable.

Sans avoir pris nettement conscience de cette perversion, nombreux sont les auteurs à avoir cherché à comprendre les causes de l'inefficacité avérée des systèmes productifs dans les pays à régime rentier ayant entrepris de s'industrialiser <sup>586</sup>. Certains ont mis l'accent sur les difficultés d'*acclimatation* des technologies modernes produites dans le cadre du paradigme productif fordien dans les pays sous-développés. On a mis en cause les blocages externes, ceux résultant de stratégies explicites ou implicites des firmes transnationales qui contrôlent le marché mondial de la technologie. D'autres insistent sur les blocages internes tenant aux faiblesses des capacités d'assimilation des technologies importées et partant de leur reproduction. Comme le note A. Djeflat <sup>587</sup>, ce type de blocage met en jeu des facteurs multiples relevant de l'économique, du social et du

<sup>585</sup> Le Tiers-monde dans la crise, Ed. La Découverte, 1984.

<sup>586</sup> H. Elsenhans se distingue de ces auteurs par la perception qu'il a de la nature perverse des régimes d'économie à base de rente : « [...] la grande industrie a créé des revenus sans produire » écrit-il, citant le cas des entreprises algériennes. Cf. *Options export-led et politiques de mise à niveau* ..., Op. cit. p 15.



culturel pour ne rien dire de l'institutionnel. Ces auteurs parlent des difficultés de passage de la position de consommateur passif à celle de consommateur actif de technologies. Dans le cas de l'Algérie, l'unique centre de recherche en économie appliquée – le CREA (devenu ultérieurement le CREAD) – a dès la fin des années 1970, tenté de faire le point sur les difficultés de transfert technologique à l'origine de la perpétuation de la dépendance économique. On a mis en cause tout à la fois les choix techniques (laissés à l'entière appréciation de l'opérateur étranger), la diversité des pays d'origine des équipements de production, les faiblesses de l'assistance technique étrangère et son coût excessif, etc. Dans une étude associant considérations théoriques et faits empiriques, F. Yachir<sup>588</sup> note la tendance à l'autonomisation de la sphère de production des connaissances techniques par rapport à celle de leur utilisation. C'est là le résultat de l'approfondissement de la division sociale du travail à l'intérieur d'un même système productif et entre ces systèmes. Inutile de dire que, lorsqu'un système productif n'accède pas à la production des connaissances techniques, il ne peut se soustraire à la dépendance technologique et à ses conséquences dont la moindre n'est pas de reproduire en permanence le fossé existant entre le contenu technique élevé des équipements importés et l'état des qualifications de la main-d'œuvre. Bien entendu c'est tout le système de formation qui est en cause dans ce cas et même le système éducatif en tant que sous-système de l'ensemble formé par tout ce qui concourt à rendre le système productif efficient.

Tous ces problèmes ont évidemment quelque chose à voir avec ce que nous avons appelé tout au long de cette recherche le principe de composition dont on a vu combien il était tributaire du système éducatif quant à son endogénéisation et à sa maîtrise dans un pays qui se lance dans un projet ambitieux d'industrialisation. D'où l'importance des questions d'éducation et de formation dans la formation d'un système productif performant.

### **6.3.2. Les déterminants politiques et idéologiques du statut du travailleur.**

Rien n'est plus éloigné des rapports de travail de type fordiste que l'idéologie populiste (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont dénués de toute idéologie).

L'histoire de l'idéologie populiste moderne est inséparable de celle des débuts du capitalisme. Elle prend racine dans l'irruption de la paysannerie sur la scène politique non pas en tant que force organisée, mais en tant que foyer d'agitation sociale permanente qu'elle était devenue sous l'effet des formidables transformations des structures que le capitalisme naissant introduisit dans les campagnes. Ce n'est que progressivement que les mouvements ouvriers d'Europe occidentale s'affranchirent des idées du populisme (qu'ils héritèrent de l'origine paysanne de leurs membres) pour se muer en des organisations corporatistes, syndicales ou politiques. Dans les pays arriérés d'Europe telle

---

<sup>587</sup> *Blocages de l'accumulation technologique endogène, les dimensions d'une problématique.* Revue du CREAD n° 25 1991, pp 11 et suiv.

<sup>588</sup> *Technique et Technologie, définitions analytiques et définitions descriptives, Les cahiers du CREA n°2, Oct-dec 1977 p132 et suiv.*

que la Russie du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le populisme avait élu domicile pour de longues années et avait même ses représentants attirés aux côtés des anarchistes et autres groupuscules d'obédience socialiste. Il avait développé sa propre doctrine sur la base de deux idées simples mais quasiment inconciliables à cette époque : égalitarisme et progrès social. L'intelligentsia russe, tout imprégnée qu'elle était des idées du populisme, était pourtant en effet acquise à la modernisation à l'*occidentale* sans en adopter les principes, ceux du libéralisme dont elle voyait bien qu'ils étaient en contradiction avec le sien : celui de l'égalitarisme social. Aussi s'était-elle sentie irrésistiblement attirée par la doctrine de Marx avec lequel elle entretint d'ailleurs une correspondance suivie.

Etudiant les développements du mouvement révolutionnaire en Russie, E. Hobsbawm<sup>589</sup> fait remonter à l'époque héroïque du populisme russe les origines de la révolution d'octobre 1917 qui, comme on sait, accorda une importance particulière à l'alliance du prolétariat industriel des villes et de la paysannerie. Le même auteur souligne le parallèle qu'on peut établir entre le mouvement révolutionnaire en Russie et ceux que connut le Tiers-monde au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Un tel parallèle n'est pas dénué de sens dans la mesure où les mouvements révolutionnaires dans le Tiers-monde sont dans la plupart des cas portés par la paysannerie tout en aspirant à réaliser ce que l'ordre colonial leur a toujours dénié, la modernisation économique et le progrès social.

Comme dans tout mouvement révolutionnaire, l'idée d'égalité – et dans le cas présent d'égalitarisme – était érigée en un principe fondateur sans que n'apparaisse au grand jour la contradiction qu'elle pouvait avoir avec celle de la modernisation dont on connaissait pourtant les effets déstructurants sur la paysannerie. C'est dans cette contradiction que le régime algérien allait tomber à son insu, lui qui, issu de la paysannerie, aspirait de toutes ses forces à se légitimer par la modernisation de l'économie et par le progrès social que cette modernisation devait amener dans son sillage. Mais tout comme les populistes russes des années 1850-1870, il a cru pouvoir concilier égalitarisme et progrès simplement en rejetant le capitalisme, associé à juste raison dans l'esprit des révolutionnaires au colonialisme et à tout ce que ce phénomène véhiculait d'injustices et d'inégalités, de déni identitaire et autres discriminations sociales ou politiques. Aussi est-ce pour ainsi dire *tout naturellement* qu'on s'orienta vers le socialisme auquel on prêtait la vertu de réaliser la symbiose entre les idées d'égalité et de justice d'une part, de modernité et de progrès d'autre part.

L'option pour le socialisme ne prit véritablement corps en réalité qu'avec la Charte d'Alger (adoptée par le premier congrès du parti FLN en avril 1964). Auparavant, les deux principaux textes de doctrine adoptés par les instances dirigeantes (que ne coiffait que virtuellement le FLN), ne laissaient présager d'aucune orientation précise en matière d'idéologie. La plate-forme de la Soummam s'était contentée de caractériser de façon lapidaire le futur Etat algérien qu'elle présentait comme une *République démocratique et sociale*. Il est vrai que les rédacteurs de la dite plate-forme, de jeunes intellectuels à peine sortis du lycée, s'inspiraient davantage des préceptes de la révolution française de 1789 (qu'ils avaient étudiés à l'école) que des idées de Marx dont ils ne connaissaient sans doute que des bribes inintelligibles. Quant au programme de Tripoli adopté dans cette ville

---

<sup>589</sup> L'Ere du Capital, op. cit. p 229 et suiv.

en juin 1962 par le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), s'il met à la charge de l'Etat la réunion des conditions nécessaires à la création d'une industrie lourde, « base d'un développement réel à long terme », il ne fait qu'une brève allusion à la question éminemment politique de la nature de l'Etat en affirmant qu'à « aucun prix l'Etat ne doit contribuer à créer, comme cela s'est fait dans certains pays, une base industrielle au profit de la bourgeoisie locale dont il se doit de limiter le développement par des mesures appropriées »<sup>590</sup>.

Entre 1956 et 1962 la radicalisation à gauche du mouvement de libération nationale s'était opérée sous l'effet de l'internationalisation de la question algérienne qui a amené les pays socialistes d'Europe (URSS, Yougoslavie) et d'Asie (Chine), sinon à prendre ouvertement position en faveur de l'indépendance de l'Algérie, du moins à lui prodiguer aide matérielle et soutien moral. Ce fut aussi à cette époque que se renforcèrent les liens entre le FLN (à travers sa délégation extérieure) et l'Egypte nassérienne d'obédience socialiste. On ne peut donc s'étonner de ce qu'en 1964 la Charte d'Alger prenne ouvertement position sur les questions idéologiques et politiques en qualifiant de socialiste la révolution algérienne et en édictant un programme de transformations des structures de l'Etat. S'il continue de présenter encore toutes les caractéristiques d'un appareil bureaucratique, l'Etat lui-même, peut-on lire dans la charte d'Alger, « est mis sous le contrôle effectif du Parti tant dans ses structures que dans ses hommes »<sup>591</sup>.

Le coup d'Etat du 19 juin 1965 n'a pas apporté de changement significatif à cette orientation bien que certaines forces de gauche l'aient craint au point de se regrouper en une organisation clandestine fortement opposée au régime – l'ORP<sup>592</sup>. Il leur a fallu plusieurs années de clandestinité pour se rallier très officiellement à ce dernier sans pour autant abandonner définitivement l'attitude qu'elles avaient adoptée à son égard consistant à lui apporter un *soutien critique*. Quant au nouveau régime, il s'était lui aussi radicalisé à gauche au point de s'approprier les mêmes slogans que l'ancien en cherchant toutefois à les traduire dans les faits (adoption de la stratégie algérienne de développement, nationalisation des sociétés pétrolières étrangères etc.).

C'est dans ce contexte qu'est promulguée la charte de l'organisation socialiste des entreprises communément appelée charte de la gestion socialiste des entreprises (GSE). Celle-ci consacre de longs développements aux réalisations du *pouvoir révolutionnaire* issu du coup d'Etat du 19 juin 1965. Entre cette date et la date de promulgation de la charte GSE (décembre 1971), l'essentiel de l'appareil productif avait effectivement vu le jour. Des sociétés nationales ont été créées dans la plupart des branches de la production sociale et employaient déjà des dizaines de milliers de travailleurs.

La charte se donne pour objectif de faire participer les travailleurs à la gestion des entreprises. Ceux-ci sont qualifiés de producteurs-gestionnaires : « [...] Le travailleur doit considérer l'entreprise comme son propre bien. Il doit veiller à l'amélioration constante de

---

<sup>590</sup> Annuaire de l'Afrique du nord, 1962, p 701.

<sup>591</sup> Charte d'Alger, éditée par la Commission Centrale d'Orientation du FLN, Imprimerie An-nasr, Constantine (date non indiquée).

<sup>592</sup> Organisation Révolutionnaire du Peuple.

la productivité en accomplissant scrupuleusement les objectifs de production. Il a également le devoir d'éliminer tout gaspillage et de dénoncer toute malversation »<sup>593</sup>. « La qualité de producteur-gestionnaire dévolue au travailleur, est-il encore écrit dans la charte, s'exerce au sein de l'Assemblée des Travailleurs [de l'Unité (ATU) ou de l'Entreprise (ATE)] qui a un droit de contrôle sur l'activité de l'entreprise tant au plan technique que politique ». Le rôle politique de l'Assemblée des travailleurs s'étend au contrôle de l'élaboration et de l'exécution du plan. Il est exercé au travers de l'UGTA, qualifiée par la charte d'*organisation naturelle des travailleurs*. Celle-ci n'est pas un syndicat revendicatif comme le sont les syndicats dans les pays capitalistes : elle est le « cadre de mobilisation efficace des travailleurs [capable] d'engager les masses laborieuses dans la réalisation des objectifs de construction du socialisme ». Enfin le syndicat et le parti, auxquels les travailleurs sont appelés à adhérer en masse « doivent aider le travailleur à développer sa conscience politique ».

Quelles conclusions tirer de toutes ces citations de la charte de l'organisation socialiste des entreprises relativement à la question du statut du travail ? Y a-t-il ou non contradiction entre les dispositions de cette charte et le type d'organisation qu'appelle la production industrielle ? Ces questions reviennent à se demander si l'organisation de la production industrielle peut se passer du rapport salarial comme mode d'existence des rapports de travail qui lui est propre. Car c'est ce à quoi on doit conclure à la simple lecture des citations ci-dessus de la charte de l'organisation socialiste des entreprises.

La réponse à cette question est évidemment négative parce que, historiquement, le type de rapports de travail le plus adéquat à l'organisation de la production industrielle est le rapport salarial. Il en va ainsi non pas tant seulement parce que les travailleurs n'ont pas la propriété des moyens de production et qu'ils sont réduits à obéir à ceux entre les mains desquels elle se trouve concentrée, mais aussi parce que l'exécution des tâches constitutives du procès de travail industriel nécessite leur agencement selon un mode opératoire qui implique l'exercice de l'autorité à divers échelons<sup>594</sup>. Il y a donc nécessairement une hiérarchie dans les rapports de travail ; hiérarchie qui doit bien trouver son fondement dans les *inégalités de condition* des individus ou des groupes sociaux les uns par rapport aux autres. D'une manière ou d'une autre, l'organisation de la production industrielle présuppose donc des rapports de pouvoir dont le mode d'existence avéré, pour l'heure, est le rapport salarial. Dans le cas où c'est l'Etat qui détient la propriété des moyens de production, les rapports de pouvoir ne disparaissent pas, ils se manifestent autrement, simplement – à travers la technocratie par exemple ou, plus directement, à travers le pouvoir politique.

Comment la technocratie justifie-t-elle son pouvoir ? Par le savoir dirons-nous pour aller au plus court. Car c'est elle qui a les connaissances requises par la mise en œuvre du procès de travail ; connaissances d'autant plus indispensables et diverses que le procès de travail est complexe. Comme le note R. Malek, le pouvoir de la technocratie est

---

<sup>593</sup> Journal Officiel de la République Algérienne du 13 décembre 1971.

<sup>594</sup> On a pu noter la similarité de l'organisation de l'industrie avec celle de l'armée. Voir à ce sujet l'ouvrage cité de JP. de Gaudemar *Ordre et la production*.

d'autant plus étendu que la société est retardée, engluée dans la survivance de traditions patriarcales tout en aspirant à la modernisation. Mais peut-on dire pour autant, comme le suggère cet auteur, que le pouvoir politique n'a aucune prise sur le processus de modernisation qu'il a pourtant enclenché lui-même<sup>595</sup> ? Voire !

Il y a lieu de noter ici que, malgré la réaffirmation du rôle dirigeant du Parti FLN par divers textes de loi, c'est le Conseil de la Révolution – la plus haute instance politique en charge des affaires publiques depuis le coup d'Etat du 19 juin 1965 – qui, en réalité, exerce pleinement le pouvoir, la plupart de ses membres étant en charge de portefeuilles ministériels dans le gouvernement dirigé par le premier d'entre eux, le colonel H. Boumédiène, président du Conseil de la Révolution. L'introduction de la GSE dans les entreprises publiques fut l'œuvre du gouvernement et le Parti, qui n'était représenté dans la commission de préparation de cette réforme que par son principal responsable, ne fut pratiquement pas associé à sa mise en œuvre. « Le dessaisissement de l'instance suprême du parti d'un dossier aussi capital pour l'avenir de la construction du socialisme en Algérie au profit du gouvernement, écrit M. Boussoumah, concernera toutes les phases de la réforme »<sup>596</sup>. « Parce que, précise cet auteur, l'entreprise est le lieu par excellence du changement social dans lequel la démocratie économique trouvera un terrain propice à son épanouissement, [...] l'Etat pourra contrôler l'évolution de la réforme envisagée »<sup>597</sup>, sous-entendant par là qu'il en freinera l'application ou la déviara de sa voie selon son bon vouloir<sup>598</sup>.

L'auteur en veut pour preuve la composition de la commission nationale pour la gestion socialiste des entreprises (CNGSE) créée par ordonnance en novembre 1972. Sur ses 45 membres, 28 sont de hauts fonctionnaires de l'Administration, 7 des représentants d'entreprises publiques, 6 des membres dirigeants de l'UGTA et 3 seulement des représentants de l'appareil central du FLN. D'après lui, l'UGTA et le FLN méritaient mieux que le rôle de figurants qui leur étaient réservé dans cette commission. L'auteur feint d'ignorer que le parti et le syndicat (plus le parti que le syndicat à vrai dire, compte tenu de ce que ce dernier a une histoire propre qui le distingue des autres organisations satellites du FLN) ne sont que des relais du pouvoir politique auquel ils s'identifient dans la pensée et dans l'action. Aucune entreprise publique n'échappe à la tutelle de l'Administration dont elle émane comme si elle n'était qu'un de ses organes

<sup>595</sup> « Il est abandonné aux mains d'une couche de spécialistes qui font rapidement figure de technocrates » écrit R. Malek dans *Tradition et révolution, le véritable enjeu*, Ed. Bouchène, 1991, p 147.

<sup>596</sup> *La gestion socialiste des entreprises depuis le début de son application, essai de bilan*, Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques (RASJEP), n° 4, décembre 1983 p 255.

<sup>597</sup> Id. p 256.

<sup>598</sup> Notons que l'auteur oublie que la charte de l'organisation socialiste des entreprises est l'œuvre du gouvernement et non du parti et qu'il n'est donc pas si étrange en soi que le même gouvernement en contrôle l'application. Il ne faut pas omettre toutefois que, comme toute instance, le gouvernement est traversé de courants contraires et que si certains parmi ses membres sont entièrement acquis à l'idée de la GSE, d'autres ne le sont que du bout des lèvres, n'osant exprimer leur différence de point de vue devant le charismatique président du Conseil de la Révolution, Conseil dont ils sont membres pour la plupart.

exécutifs. Le statut des entreprises publiques n'a pas été modifié par l'introduction de la GSE. Celles-ci continuent d'être dénommées *sociétés nationales* mais c'est bien de sociétés d'Etat qu'il s'agissait dans la mesure où leur capital était entièrement souscrit par l'Etat<sup>599</sup>. Il n'est donc pas étonnant que ce soit à l'Etat que revient le dernier mot dans la gestion des entreprises publiques, ce qui se traduit par la nomination par décret de leur premier responsable pompeusement appelé *Président Directeur Général* (PDG).

Assez souvent d'ailleurs, ce dernier est un ancien officier de l'ALN ou un membre influent de l'OCFLN (organisation civile du FLN pendant la guerre chargée de collecter les fonds et de transmettre aux populations civiles les mots d'ordre du parti). A ce titre, il garde un lien étroit avec les tenants du pouvoir dont il est le représentant au niveau de l'entreprise. N'ayant généralement pas d'avis à émettre sur les questions techniques intéressant l'entreprise en raison de son incompétence en ce domaine, il s'en remet en cela à son *staff* composé quant à lui de cadres de grande valeur formés dans les meilleures écoles étrangères (françaises et nord-américaine essentiellement). Mais ni le *PDG* ni son *staff* n'ont en principe de pouvoir autonome de décision pour donner prise à la technocratie sur les affaires publiques indépendamment du pouvoir politique, fussent-elles de nature purement technique. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la nature des activités à développer, le choix des techniques et autres questions liées à l'investissement, activité particulièrement intense en cette période d'industrialisation accélérée. Les investissements doivent être préalablement inscrits au plan et leur réalisation est soumise à autorisation de l'instance de planification (SEP) qui est seule habilitée à dégager les fonds publics nécessaires à leur financement (surtout, comme c'est bien souvent le cas, quand il faut mobiliser des ressources en devises). Cette instance joue ainsi le rôle d'un interface entre la sphère politique (de laquelle émane les grandes décisions concernant l'orientation, la structure et le volume des investissements) et la sphère technique englobant tant les hauts fonctionnaires de l'Administration versés dans l'étude des projets d'investissement que les principaux cadres des entreprises chargés du suivi de leur réalisation sur le terrain.

Bien que la hiérarchie existant entre la sphère politique et la sphère technique ne soit pas toujours respectée (certaines décisions d'investissement peuvent être prises par la seconde à l'insu de la première qui est ainsi placée devant le fait accompli et qui n'a plus qu'à les avaliser), le système ne manque pas de cohérence dans la mesure où il y a prééminence du politique sur le technique, ce qui confère à l'économie tout entière cette caractéristique d'être une économie administrée au sens où c'est l'Administration (en tant qu'ensemble de structures représentatives du pouvoir d'Etat) qui a la haute main sur la conduite de l'économie. L'Administration est donc bel et bien l'*agent* détenteur du pouvoir de décision et c'est à raison que M. Boussoumah souligne la propension de ses représentants à exclure de l'exercice de ce pouvoir les autres instances (parti, syndicat), pour autant que celles-ci ne se reconnaissent pas dans le pouvoir d'Etat (avec lequel elles partagent pourtant l'idéologie de l'unité de pensée et d'action). Quant à la technocratie, dont R. Malek dit qu'elle constitue « un pouvoir parallèle qui revêt très vite l'allure d'un

---

<sup>599</sup> Le terme de capital pose en réalité problème parce qu'il n'est pas la cristallisation d'un rapport social. La réforme du système comptable algérien en 1975 a d'ailleurs évacué cette notion pour la remplacer par celle de Fonds social, expression plus neutre socialement parlant.

corps étranger »<sup>600</sup>, elle est si bien incrustée dans le politique (notamment à travers les hauts fonctionnaires de l'Administration qui ont la charge de préparer les dossiers techniques tout en se soumettant aux directives de leur hiérarchie ministérielle) qu'elle finit par former avec les hommes politiques ce que A. El Kenz appelle à la suite de B. Etienne, le *bloc historique*<sup>601</sup>, constitué des éléments les plus influents de la technocratie et des hommes du régime issu du coup d'Etat du 19 juin 1965.

Quel sens politique revêt donc l'introduction de la GSE dans les entreprises publiques dans un contexte aussi peu propice à l'exercice d'un quelconque pouvoir par les travailleurs ? Certainement pas celui de contrecarrer le pouvoir de la technocratie en faisant participer effectivement les travailleurs à leur gestion. Lors même que telle aurait été l'intention initiale des tenants du régime, de nombreux obstacles se seraient dressés immédiatement devant sa concrétisation. La nature du procès de travail industriel en est le principal mais il faut aussi compter parmi ces obstacles la faiblesse caractérisée de la conscience sociale au sein de la classe ouvrière en formation et plus encore de sa conscience de classe qu'il appartenait en principe au syndicat d'inculquer à ces masses paysannes en habits d'ouvriers qui n'arrivaient pas à s'extraire de leur mode de vie communautariste. Mi-paysans, mi-ouvriers, les travailleurs de l'industrie ont développé en revanche une conscience nationale aiguë (qui leur tenait lieu de conscience politique) forgée par des décennies de résistance à la colonisation et par la guerre d'indépendance qui s'ensuivit et à laquelle ils se sont trouvés mêlés par la force des choses s'ils n'y ont pris une part active. Ils partagent en cela le même idéal que les dirigeants politiques – celui d'élever l'Algérie au rang d'Etat-nation – et ont le même souci de modernisation de l'économie qu'eux, ce qui explique pour une bonne part l'enthousiasme avec lequel ils ont adhéré aux mots d'ordre du pouvoir – relayé par le syndicat – *de gagner la bataille de la production et de la productivité*.

Comment mobiliser les masses d'ouvriers de façon durable autour de ces mots d'ordre autrement qu'en les rendant partie prenante de cette bataille et de leur faire admettre qu'ils sont propriétaires de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, ce qui revient à transformer leur statut de salariés en celui de producteurs-gestionnaires ? C'est ce que les initiateurs de la charte GSE ont eu pour ambition de réaliser, insoucieux de tout ce qui pouvait s'ériger en obstacle devant cette entreprise.

Comme il était à prévoir, ceux-ci n'ont pas manqué : à la difficulté de concilier le principe de la gestion participative avec celui de l'exercice de l'autorité qu'implique le procès de travail industriel, s'ajoutent celles découlant du caractère factice de l'association des travailleurs à la gestion des entreprises telle que codifiée par la charte portant GSE. L'édifice reposait sur la seule volonté des dirigeants politiques et non sur

<sup>600</sup> Op. cit. p147.

<sup>601</sup> Le concept de bloc historique est dû à Gramsci qui le définit comme « l'ensemble complexe, contradictoire et discordant de la superstructure[en tant que] reflet de l'ensemble des rapports sociaux de production » in *Les Cahiers*, cité par M.A. Macciocchi, *Pour Gramsci*, Ed. du Seuil, 1975, p 162. C'est moins le sens originel de cette expression qui est visé ici (puisque la technocratie n'a pas encore une histoire en Algérie) que son sens virtuel : dirigeants politiques et technocrates allaient être les protagonistes de l'histoire de l'Algérie en train de se faire, notamment de l'histoire de l'industrialisation.

celle des travailleurs auxquels manquait, comme cela a été souligné plus haut, une conscience claire de leur condition sociale et auxquels manquait aussi, devons-nous ajouter par souci d'objectivité, une *culture industrielle* envisagée tant dans son aspect technique que dans son aspect moral (attitude envers le travail, sens de la hiérarchie et plus généralement tout ce qui constitue ce qu'on pourrait appeler le *sens civique* de l'ouvrier – en fait sa capacité à assimiler les comportements qu'induit le passage à la société industrielle).

Se peut-il alors que le simple travailleur puisse être transformé en un tournemain en producteur-gestionnaire ? Les rares monographies dont on dispose à ce sujet font état de problèmes liés à l'application de la charte portant organisation socialiste des entreprises. A la SNS où, dès avant la promulgation de cette charte, on s'était essayé à faire participer les travailleurs à la gestion de l'entreprise, on a pu constater « un relâchement de la discipline générale » à partir de 1971. A. El Kenz, qui rapporte ce constat, note que la notion de participation était par elle-même contradictoire et qu'« elle ne pouvait avoir la même signification pour tout le monde »<sup>602</sup>. Il conclut : « la GSE institutionnalise le malentendu »<sup>603</sup>. Le malentendu consiste à *faire croire* aux travailleurs qu'ils disposent d'un pouvoir effectif de contrôle sur les décisions des gestionnaires concernant tous les actes de l'entreprise à travers l'ATU et l'ATE. Il n'en était rien en réalité non seulement parce que l'organisation du procès de travail industriel l'exclut formellement sous peine de voir surgir des conflits de compétence préjudiciables à son efficacité (si ce n'est même à sa mise en œuvre), mais aussi parce que l'ATU et l'ATE contiennent une ambiguïté majeure : tout en se présentant comme des instances à travers lesquelles les travailleurs sont censés participer à la gestion de l'entreprise, elles sont en réalité des cadres d'embrigadement idéologique de ces derniers au profit du pouvoir politique en place qui a *la haute main* sur eux. Dans les citations précédentes de la charte de l'organisation socialiste des entreprises on peut aisément repérer les propositions qui vont dans ce sens. Dans l'une des dispositions de cette charte que nous n'avons pas citée, le doute n'est plus permis quant à l'instrumentation de ces assemblées. « L'importance du rôle de l'assemblée des travailleurs, y est-il dit, est d'autant plus soulignée qu'en cas de carence ou d'insuffisance dans l'exercice de ses prérogatives il risquerait de s'ensuivre des résultats très négatifs qui appelleraient des mesures appropriées devant permettre à l'institution d'assumer effectivement sa mission. *Ces mesures pourraient aller jusqu'à la dissolution pure et simple de l'assemblée* »<sup>604</sup>, de même que la direction pourrait être changée et des fautes graves lui être imputées ». C'est bien entendu au pouvoir politique de décider de la nature des sanctions et de leur étendue.

De fait, le pouvoir politique croyait pouvoir remédier à toutes ces contradictions par la simple manifestation de son autorité, ce qui le conduisait à faire preuve de plus d'autoritarisme à mesure que montaient les tensions sociales au sein des collectifs de travailleurs.

<sup>602</sup> Op. cité p 298.

<sup>603</sup> Id. p 298.

<sup>604</sup> C'est nous qui soulignons.



Car une conscience ouvrière était en train de naître en dépit des efforts que le syndicat unique déployait pour, sinon l'étouffer dans l'œuf, du moins la canaliser dans le sens désiré par le pouvoir politique. Quant à la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, son caractère factice apparaissait au grand jour avec la multiplication des grèves, ce mode d'expression du mécontentement ouvrier qu'on croyait réservé aux pays capitalistes industrialisés où règne sans partage le rapport salarial.

Etudiant la relation entre le développement des grèves et le contexte économique, social et politique en Algérie entre 1969 et 1980, S. Chikhi note l'accroissement régulier du nombre de grèves non seulement dans l'absolu, mais même par rapport à l'accroissement concomitant de l'emploi salarié. Entre 1970 et 1980 il y a eu neuf fois plus de grèves pour quatre fois plus d'emplois soutient S. Chikhi qui s'appuie sur des statistiques qu'il a lui-même rassemblées<sup>605</sup>. Si on ne considère que la période analysée ici (1972-1977) au cours de laquelle la majeure partie des sociétés nationales ont appliqué la charte portant GSE, l'auteur indique qu'il y a eu 1 gréviste pour 16 travailleurs en début de période et 1 gréviste pour 9 travailleurs en fin de période<sup>606</sup>. Le même auteur note que les grèves ont suivi l'extension de l'industrialisation à des régions jusque-là non industrialisées. Paradoxalement, les régions les plus industrialisées du pays (en gros les pôles industriels que constituaient dès avant l'indépendance Alger, Oran et Annaba), ont vu leur nombre de grèves décroître relativement entre ces deux dates (63% du total des grèves pour Alger en 1969, 38% en 1972 et seulement 19,5% en 1977).

Ces chiffres ne concernent pas seulement, il est vrai, le secteur public mais également, et en proportion plus grande, le secteur privé. Mais le secteur public allait être touché par le mouvement en dépit de tous les discours lénifiants sur son rôle stratégique et révolutionnaire. De 2,7% de l'ensemble des grèves en 1969, celles du secteur public sont passées à 15,7% en 1972 et à 36,2% en 1977 ; chiffres qui restent somme toute modiques au regard de l'importance croissante de ce secteur dans la PIB. Mais le secteur d'Etat aligne à partir de 1977 plus de grévistes que le secteur privé, bien qu'il enregistre moins de grèves cette année-là selon S. Chikhi<sup>607</sup>. A partir de 1975 les entreprises d'Etat connaissent des vagues successives de grèves, rendant banal ce mode d'expression des revendications ouvrières l'année même où de grands projets politiques étaient en discussion, nécessitant pour leur aboutissement l'adhésion des principales composantes de la société qu'étaient les ouvriers, les paysans et les jeunes. Ce fut en effet cette année-là que fut initié un débat sur le projet de charte nationale (adoptée en 1976) et sur celui d'une nouvelle constitution devant rendre irréversibles les options politiques et idéologiques.

Si l'adoption par référendum de la charte nationale en 1976 n'a posé aucun problème, donnant ainsi un semblant de légitimité institutionnelle au régime issu du coup

---

<sup>605</sup> Grève et société en Algérie, 1969-1985, Revue du CREAD n° 6, 2<sup>e</sup> trimestre 1986, p 86.

<sup>606</sup> Id. p 86.

<sup>607</sup> A partir de 1981, le secteur public totalise tout à la fois plus de grèves et plus de grévistes que le secteur privé mais la période qui s'ouvre avec le début des années 1980 ne sera étudiée que dans le chapitre neuvième ci-après.

d'Etat du 19 juin 1965, l'expansion des grèves et leur tendance à *s'inscrire dans la cité* selon l'expression de H. Touati<sup>608</sup>, sont la preuve de l'existence de contradictions de classes qui ne peuvent plus être réduites aux contradictions au sein des masses<sup>609</sup>. L'inflation et les pénuries de produits de première nécessité en ces temps d'austérité déclarée, commençaient à se faire cruellement ressentir au sein du monde ouvrier confronté de surcroît à une forme rampante de ségrégation sociale (rejetés des quartiers résidentiels des villes désormais surpeuplées, les travailleurs s'entassaient chaque jour un peu plus dans les bidonvilles qui se développaient à leur périphérie). Mais tous ces problèmes ne semblaient pas de nature à entamer *le compromis social*, de caractère populiste, sur lequel le pouvoir politique a bâti sa réputation de pouvoir révolutionnaire. Quoique les différences de condition entre les tenants du pouvoir, leurs alliés et leurs clients d'un côté, les travailleurs et les paysans de l'autre, aient commencé à se faire jour, un tel compromis tenait bon au moins pour deux raisons fondamentales : la première a trait au fait que le projet de formation de l'Etat-nation n'avait rien perdu de son actualité et de sa force attractive aux yeux des petites gens comme aux yeux des *grands du régime* en ces années de lutte implacable, de dimension internationale, menée par l'Algérie autour du partage de la rente pétrolière entre les pays producteurs, les multinationales et les pays consommateurs de produits pétroliers ; la seconde tient précisément au fait que, tout producteurs de valeur qu'ils puissent se prétendre, les travailleurs de l'industrie n'ont pas atteint ce degré de maîtrise du principe de composition à partir duquel le système économique accède à une certaine efficacité productive, c'est-à-dire devient capable de se reproduire au moins partiellement sur ses propres bases. Dans ces conditions, ni l'industrie publique, ni l'industrie privée qui s'est implantée en aval de celle-ci, ne sont en mesure de se passer de l'apport en devises provenant de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières du pays pour se développer. Il n'y a pas jusqu'aux activités les plus éloignées du secteur pétrolier dans la matrice interindustrielle qui n'aient eu besoin des revenus de ce secteur pour se déployer. Pour cette raison même, les revenus distribués dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de revenus salariaux ou non salariaux, comportent ce qu'on peut appeler une *composante devise* qui donne tout son sens à la solidarité de fait entre les différentes couches sociales vis-à-vis de l'étranger ; solidarité qui s'exprime à travers ce que d'aucuns appellent un compromis social, d'autres un consensus social dont on peut tout juste dire qu'il était *mou* ou *rigide* selon le moment et le lieu auxquels on tente de le saisir.

Il n'est donc pas étonnant que l'on ne puisse pas qualifier le procès de travail industriel de procès fordiste au sens classique de cette expression ni, *a fortiori*, de procès de travail surfordisé comme le qualifie C. Palloix. L'idéologie populiste qui met en avant le

<sup>608</sup> *La rue, le prolétaire et l'atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, in *Le mouvement ouvrier maghrébin*, Ed. CNRS/ CRESM 1985, p 150, cité par S. Chikhi, op. cité p 102.

<sup>609</sup> Nous faisons allusion ici à une étude, remarquablement argumentée au demeurant, publiée par le premier responsable de l'appareil du Parti du FLN sous l'intitulé « Contradictions de classes et contradictions au sein des masses » dans laquelle l'auteur tente de justifier sinon l'absence de contradictions de classes en Algérie, du moins leur caractère secondaire ou à tout le moins non antagonique. Cf. *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques (RASJEP)*, n° 4, décembre 1970, p 1061 et suiv.

principe de l'égalitarisme social n'avait pas dit son dernier mot. Tout au contraire, vers la fin des années 1970 (plus précisément en 1978), fut adopté le statut général du travailleur (SGT) qui en confortait l'emprise sur la société industrielle en voie de parachèvement. Le SGT ne se contente pas de codifier les relations de travail dans tous les secteurs d'activité<sup>610</sup>, il a l'ambition de définir les principes devant régir les rémunérations des travailleurs quelque fonction qu'ils puissent occuper. L'objectif affiché est de ne laisser aucune marge de manœuvre aux négociations salariales entre employeurs et employés, aucune latitude en matière de différenciation des rémunérations en fonction par exemple des compétences avérées des uns et des autres, de leur contribution productive nécessairement inégale etc.

Sans entrer dans l'étude détaillée de la loi portant SGT, nous nous proposons de ne traiter dans la sous-section qui suit que de la question des rémunérations de la force de travail pour montrer l'inanité de l'approche en termes univoques de la nature du procès de travail industriel en Algérie.

### **6.3.3. Illustration de l'ambivalence des rapports de travail : le problème des rémunérations.**

Le SGT est l'expression de la volonté des pouvoirs publics d'avoir la haute main sur tout ce qui a trait à la gestion de l'économie étatisée, y compris ce qu'il y a de moins institutionnel dans les relations de travail, la rémunération, point nodal du rapport salarial dans lequel se trouvent liés capital et travail. Ce lien est évidemment de nature économique, quoiqu'il puisse comporter – et qu'il comporte effectivement – d'autres déterminations (politiques, morales etc.).

En Algérie, les rapports de travail ayant prévalu jusqu'à l'introduction de la charte portant gestion socialiste des entreprises étaient, sinon dans toutes leurs déterminations, du moins dans leurs déterminations économiques, fortement apparentés au rapport salarial même dans les entreprises publiques. Jusqu'en 1974, les pouvoirs publics n'ont développé de politique en matière de rémunération qu'en fixant le minimum légal de salaire, comme cela se faisait dans les pays à économie de marché constituée. Dans les sociétés d'Etat, les salaires étaient fixés en fonction de la situation de chacune d'elles, situation différente selon le secteur d'activité et selon que ces sociétés aient ou non hérité des pratiques salariales caractéristiques de la période coloniale (c'est le cas en particulier des sociétés nationales créées par nationalisation d'entreprises étrangères existant durant cette période). C'est dire qu'une assez grande liberté de manœuvre était laissée à ces sociétés en matière de fixation des taux de salaire par catégorie socioprofessionnelle. Le principe des conventions collectives régissait le plus souvent les relations de travail et plus particulièrement la définition du niveau des rémunérations.

Si, d'une manière générale, la période 1962-1973 se caractérise par la stabilité des taux de salaire et par leur niveau significativement bas, les pouvoirs publics n'ont eu de souci que de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs les moins bien rémunérés, ce qui s'est traduit par l'alignement des salaires minimums par zone sur le taux le plus élevé,

<sup>610</sup> Cette loi ne s'applique pas aux personnes travaillant pour leur propre compte mais elle inclut certaines dispositions concernant les travailleurs des entreprises privées.

celui pratiqué dans la zone 1 englobant les régions nord du pays. En 1972, il fut décidé de relever le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) de 1,36 DA de l'heure à 1,73 DA<sup>611</sup>. Malgré une nouvelle augmentation du SMIG (devenu SNMG – salaire national minimum garanti) à 2,08 DA de l'heure en 1974, les pratiques en matière de rémunération se caractérisaient encore par d'assez grandes disparités selon le secteur d'activité et selon l'entreprise ; ce qui était à l'origine de *migrations* des salariés d'un secteur à un autre et d'une entreprise à une autre.

Cette situation ne pouvait durer pour au moins deux raisons :

- la première tient au fait que l'Etat, devenu au fil des années, le principal employeur, ne pouvait tolérer que dans son propre secteur, des disparités salariales trop prononcées perdurent alors que l'idéologie populiste de l'égalitarisme social battait son plein ;
- la deuxième a trait au fait qu'il était devenu indispensable, en cette phase d'austérité pour cause d'investissement massif dans l'industrie, de réguler les rémunérations de façon à ce que le pouvoir d'achat des salariés n'excède pas les ressources pouvant leur être consacrées<sup>612</sup>.

De cette double contrainte est née l'idée de l'*institutionnalisation* de la gestion des rémunérations, ce qui fut décidé à partir de janvier 1974. Désormais, toute augmentation de salaire tant des fonctionnaires de l'Administration que des salariés des entreprises d'Etat relevait de la seule compétence du gouvernement. Il était évident toutefois qu'une telle mesure allait heurter certaines pratiques que continuaient de dicter à l'entreprise les forces du marché.

Celles-ci résultaient de la pléthore de la main-d'œuvre non qualifiée que venait grossir des cohortes de paysans chassés des campagnes par la paupérisation ; et de la rareté de la main-d'œuvre qualifiée en ces temps d'industrialisation accélérée. Aussi, les entreprises ont-elles réagi à cette mesure en les contournant de façon ou d'autre, par exemple en surclassant les travailleurs qualifiés dans la grille des salaires.

Jusqu'en 1978, date où fut promulgué la loi portant statut général du travailleur, les disparités sectorielles des salaires étaient donc restés relativement importantes, tout comme étaient importantes les différences de salaires entre catégories socioprofessionnelles au sein d'une même entreprise et, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, entre différentes entreprises.

La décision de bloquer les salaires, prise en 1974 a donc eu pour conséquence de perpétuer les disparités salariales existant entre les secteurs et au sein d'un même secteur entre les entreprises. Quant aux disparités existant à l'intérieur d'une même entreprise entre les différentes catégories socioprofessionnelles et au sein d'une même

<sup>611</sup> Pour la région des Hauts et pour les Chénouas, nous nous inspirons toutement de M. Arabi, *La gestion de la rémunération au sein de l'entreprise publique industrielle autonome algérienne*, Mémoire de Magister en sciences économiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 1997-1998.

<sup>612</sup> Il faut avoir à l'esprit que les revenus pétroliers n'avaient pas encore (du moins jusqu'en 1972) donné au pays les ressources dont il a pu disposer par la suite pour financer l'industrialisation.

Catégories	Salaires moyens mensuels relevés dans les entreprises enquêtées (en DA)					
	Les plus bas			Les plus élevés		
Personnel sans qualification	1. 062	1. 315	1. 457	2. 630	3. 041	3. 525
Personnel spécialisé Personnel qualifié Agents techniques et personnel HQ Techniciens et Agents de maîtrise Cadres et techniciens supérieurs	1. 667	2. 167	3. 400	4. 527	4. 615	6. 720
Source : A. Akkache, Introduction à la politique nationale des salaires, Revue algérienne du Travail n° 17, févr-mars 1987, p 17.						

Ces chiffres, fournis par le principal responsable de la politique des salaires au Ministère du Travail et des Affaires Sociales <sup>613</sup>, révèlent l'ampleur des disparités salariales et justifient aux yeux des autorités la nécessité de procéder à *une mise en ordre* en matière de rémunération et plus généralement en matière de relations de travail. C'est ce qui explique qu'on en soit venu à élaborer et à mettre en œuvre à partir de 1978, le statut général du travail (SGT) dont on a dit précédemment par quoi il péchait : par la volonté de réglementer dans le moindre détail les rapports de travail, depuis les conditions et modalités de recrutement (titre 2), jusqu'aux sanctions devant frapper les travailleurs qui se seront rendus coupables de la moindre faute (titre 4).

C'est bien entendu la question des salaires qui est au cœur de cette loi : « La fixation des salaires, qui doit être liée aux objectifs du plan, est une prérogative du gouvernement » précise l'article 127 du SGT qui ajoute : « elle ne saurait être déléguée aux organismes employeurs ». Le but, louable en soi, est d'uniformiser les rémunérations sur la base des principes « à chacun selon son travail » et « à travail égal salaire égal » (article 104 de la loi portant SGT). Mais la dérive bureaucratique et plus encore, la dérive politique, étaient à craindre dès lors qu'il n'est laissé aucune marge de manœuvre aux partenaires sociaux directement concernés par la relation de travail. La loi préconise une classification des postes de travail selon une méthode de cotation fondée sur des critères préétablis censés s'appliquer à toutes les fonctions y compris les fonctions supérieures exercées dans le cadre du Parti et de l'Etat (chapitre VI du titre III).

Bien que le législateur ait pris soin de préciser que « le système de cotation des postes de travail se fonde sur les seuls critères qui caractérisent la nature des tâches inhérentes à chaque poste [de travail] » (et l'article 106 de préciser qu'il sera tenu compte de l'ampleur, de la complexité de ces tâches ; du degré de qualification, du degré d'efforts physiques, intellectuels ou nerveux exigés par elles ainsi que du degré de responsabilité qu'elles impliquent), il était clair que la loi ne cherchait pas spécialement à valoriser le travail productif mais seulement à soumettre les salaires au contrôle exclusif de l'autorité publique afin que celle-ci ait la pleine maîtrise de leur évolution dans le cadre de la politique consistant à consacrer le maximum du revenu national à la formation brute de capital fixe. L'article 128 de la loi portant SGT est sans ambiguïté à ce sujet : « le niveau

<sup>613</sup> L'auteur a été Directeur Central au Ministère du Travail et des Affaires Sociales au moment de l'adoption de la loi portant SGT.

et l'éventail des salaires ainsi que le niveau de la masse des salaires, y est-il indiqué, sont liés aux *impératifs du développement, aux objectifs économiques, culturels et sociaux fixés par la planification*<sup>614</sup>, à l'évolution de la production et de la valeur ajoutée ainsi qu'à une politique de juste répartition du revenu national et aux effets de la croissance économique ». Dans un système d'économie comme celui de l'Algérie où l'essentiel du revenu national est d'origine externe au système productif en formation, il n'était pas étonnant que la notion même de travail prenne un sens extensif au point qu'y sont intégrées les fonctions politiques et les fonctions administratives exercées à tous les échelons du système d'économie administrée. De travail productif, il n'en est tout simplement pas question dans la loi portant SGT où le terme *tâche* est employé pour tout type de travail. On ne peut donc pas s'étonner de ce que la même loi qui énonce : « les travailleurs sont égaux en droits et en devoirs ; ils bénéficient des mêmes rémunérations et avantages pour un même travail à égalité de qualification » (article 7), prévoit aussi que « des dispositions particulières relatives aux travailleurs ayant la qualité de membres de l'ALN ou de l'OCFLN interviendront dans le système de cotation selon des critères fixés par la loi » (article 106). Cela revenait à rien moins qu'à introduire une discrimination entre les travailleurs sur une base politique, ce que les articles cités de la loi portant SGT rejettent de la façon la plus explicite<sup>615</sup>.

Que valent dans ces conditions les dispositions liant les rémunérations aux paramètres économiques tels que la productivité, les coûts, les délais, la qualité des produits et autres facteurs (articles 166 et 167) ? Peu de choses en réalité. Notons que ce n'est pas la composante principale des rémunérations - à savoir le salaire - qui est visé par les articles 166 et 167 de la loi portant SGT mais seulement leur élément complémentaire (article 139) comprenant la prime ou la pénalité de rendement collectif et la participation aux résultats. Au total, et comme le souligne bien le rapport d'étude publié par l'Institut National du Travail (INT)<sup>616</sup>, dans une économie à offre limitée, la rentabilité ne reflétant pas forcément la productivité, salaire et autres éléments de la rémunération du travail vont subir les effets d'un « marché déformant » dans lequel les rentes de monopole réintroduisent les disparités salariales entre les entreprises d'un même secteur d'activité et entre les entreprises relevant de secteurs différents. Ainsi a-t-on pu constater que « l'attribution de primes et indemnités [était] sans rapport avec les résultats du travail »<sup>617</sup>. Lorsque, à partir des années 1980, on tenta de remédier aux aspects

<sup>614</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>615</sup> Il ne s'agit pas ici de dénier aux travailleurs ayant un passé militant dans l'ALN ou l'OCFLN leurs droits à réparation. Mais c'est la modalité de sa prise en charge qui en cause : ce type de dépense aurait dû être mis à la charge du budget de l'Etat et non sur le compte de l'entreprise. Le fait que la loi le mette sur le compte de l'entreprise souligne la confusion entretenue entre l'Etat et l'entreprise d'Etat. La même confusion est apparue en 1989 entre le budget de l'Etat et celui de la caisse nationale des assurances sociales (CNAS) lorsqu'il s'est agi d'indemniser les victimes des émeutes d'octobre 1988. L'Etat a chargé la CNAS de ce dossier plutôt que de prendre à son compte les dépenses y afférentes.

<sup>616</sup> Les mécanismes de la liaison salaire/production, septembre 1988.

<sup>617</sup> M. Arabi, op. cit p 41.

négatifs du système de stimulation institué par le SGT en réduisant les primes et indemnités existantes aux deux seules primes dites de « rendement collectif » (PRC) et de « rendement individuel » (PRI) et en fixant à 30 et 10% leurs taux maximums respectifs, on vit se développer la tendance à minorer les objectifs de production de façon à « stabiliser les taux de rendement »<sup>618</sup>. Cette pratique est à l'origine de ce que M. Arabi appelle « la forfaitisation des primes » c'est-à-dire leur transformation en une composante incompressible de la rémunération du travail. Le divorce entre celle-ci et la productivité du travail allait croissant, bien que leur évolution contrastée ait été irrégulière d'une entreprise à une autre et d'un secteur à un autre.

Cherchant à mesurer l'efficacité des coûts salariaux par rapport à la production brute, le rapport susmentionné de l'INT relève une sensibilité élevée de l'indice global des coûts salariaux à la « conjoncture de la rente pétrolière »<sup>619</sup> (qui influe fortement sur l'évolution de la PIB). Pour la période 1974-1984, l'indice des coûts salariaux a pris les valeurs moyennes suivantes selon le degré d'agrégation des activités productives.

	Indice des coûts salariaux					
	TSJC			SP		
TAPC TAPC/nA TAPC/hH	1,06	1,12	1,06	1,09	1,10	1,05
Source: Les mécanismes de la liaison salaires/production, INT, op. cité p 25.						
Légende :						
TSJC : Tous secteurs juridiques confondus						
SP : Secteur public ;						
TAPC : Toutes activités productives confondues ;						
TAPnAC : Toutes activités productives non agricoles confondues ;						
TAPhHC : Toutes activités productives hors hydrocarbures confondues.						

On notera l'effet contraire produit sur l'indice moyen global des coûts salariaux par l'intégration des secteurs agricole et pétrolier : cet indice est faible pour l'ensemble des activités productives (TAPC) et pour l'ensemble des activités productives hors hydrocarbures (TAPChH) tandis qu'il est élevé si on considère toutes ces activités (y compris pétrolière) hors agriculture (TAPCnA). Ce constat vaut pour tous secteurs juridiques confondus comme pour le seul secteur public pris séparément. Dans ce dernier cas toutefois, l'écart est moins net entre les deux premières rubriques (TAPC et TAPCnA), ce qui signifie que l'indice des coûts salariaux dans l'agriculture n'est pas très éloigné de l'indice moyen global du secteur public. Cela est dû à l'introduction du rapport salarial de type industriel dans les fermes d'Etat. Le constat est tout autre en ce qui concerne l'écart entre l'une ou l'autre de ces rubriques et la troisième (TAPChH) : dans ce dernier cas de figure en effet, l'indice moyen global des coûts salariaux est le plus faible, ce qui signifie

<sup>618</sup> Id. p 42.

<sup>619</sup> Id. p 26.

que les salaires servis dans la branche Hydrocarbures sont à ce point élevés qu'ils rehaussent substantiellement l'indice moyen global toutes activités productives confondues et plus encore l'indice moyen global des coûts salariaux des activités non agricoles. L'effet rente pétrolière est donc on ne peut plus prégnant sur les revenus salariaux du secteur public aussi bien que sur les revenus salariaux non agricoles tous secteurs juridiques confondus. Cela revient au même de dire que, comme revenus, les salaires intègrent dans une forte proportion une *composante devise*. Bien sûr, cela n'apparaît pas en tant que tel mais sous la forme dinar<sup>620</sup>. Notons que, comme cela a déjà été fait remarquer, le secteur pétrolier distribue les salaires les plus élevés non seulement parce qu'il est la source des rentrées en devises du pays, mais aussi parce qu'il est organisé selon le paradigme fordien, conformément en cela au rôle qu'il d'insérer l'économie algérienne dans l'économie mondiale.

Le présent chapitre a été entièrement consacré au problème ô combien complexe de l'accumulation en Algérie. La difficulté n'était pas tant de définir ce concept, ce que l'économie politique, depuis Ricardo, a parfaitement réalisé. Elle résidait davantage dans l'application de sa définition à une réalité concrète donnée : celle de l'Algérie indépendante. D'autant plus ardue était cette difficulté que, formellement, tout portait à croire (avec la mise en œuvre d'une stratégie de développement des plus hardies), qu'il suffisait de transposer au cas algérien les connaissances acquises dans l'étude d'autres expériences de développement.

Le fait que la rente pétrolière soit l'unique source de financement de l'industrialisation ne semblait pas constituer un obstacle de nature ontologique à l'accumulation. Pourtant, se conjuguant avec cet autre facteur handicapant qu'est la non maîtrise du principe de composition, la rente a bien plutôt contribué à dénaturer le procès de travail industriel en l'expurgeant de ce pour quoi il était essentiellement organisé : la production d'un surplus investissable. L'accumulation en souffrit d'autant plus que, aux difficultés de mise au travail des producteurs résultant de leur inaptitude à s'accommoder des contraintes techniques du procès de travail de type fordiste s'adjoignirent des déterminants politiques et idéologiques dans sa mise en œuvre qui le vidèrent de sa substance comme procès de mise en valeur du capital. Il n'apparut plus désormais que comme un procès formel à l'occasion duquel s'opère une redistribution de la richesse constituée pour l'essentiel des revenus pétroliers.

C'est par le biais de la conversion de ces revenus (libellés en dollars) en une contre-valeur dinars que s'effectue cette redistribution. Si le projet social initial, fortement charpenté par les idées populistes prônant l'égalitarisme, a servi de faire-valoir à cette redistribution qui, en retour, a fourni au régime politique en place un semblant de légitimité, il est vite apparu que l'accès aux richesses dépendait grandement de la position occupée dans la hiérarchie du pouvoir dans lequel se retrouvent les tenants du régime issu du coup d'Etat du 19 juin 1965 et nombre de technocrates qui leur sont inféodés pour en être les mandataires dans les entreprises publiques, formant ainsi ce que A. El Kenz a appelé un bloc historique.

Le dinar, censé *normer* le système productif algérien en formation, s'est trouvé de ce

---

<sup>620</sup> Nous examinerons au chapitre neuvième de la présente étude le statut de la monnaie nationale dans le procès d'accumulation.



fait vidé de la fonction fondamentale de réserve de valeur pour ne plus apparaître que comme unité de compte. Comme tel, il sert certes à mesurer l'étendue de la richesse de ceux qui ont accès à la devise (que ce soit par les voies *légales*<sup>621</sup> ou par des voies occultes) ; mais il sert à cette fin comme les cailloux servaient au berger primitif à compter ses moutons. Lui savait bien que sa vraie richesse ne consistait pas en ce substitut.

On ne peut pourtant pas en conclure que le dinar est une monnaie de singe parce qu'il a un réel pouvoir d'achat, pouvoir d'achat qu'il tient de ce qu'il est la contre-valeur des réserves en devises du pays et qui fluctue avec les variations de ces dernières, elles-mêmes tributaires des fluctuations des prix du pétrole sur le marché mondial et de celles du dollar, principale monnaie des règlements internationaux.

## Chapitre septième : Une libéralisation sur fond d'échec du projet industriel.

Dans les chapitres précédents, nous avons tenté de mettre au jour les causes de l'inefficience du système productif algérien et partant de l'échec de la stratégie algérienne de développement. Un faisceau d'éléments ont concouru à rendre le dit système non performant si tant est qu'on puisse en dire qu'il reste toujours opérant. Ces éléments ont tous un lien avec, soit la non maîtrise du principe de composition, soit l'exogénéité de la source de financement du procès d'accumulation. Aussi bien, malgré l'existence d'une réelle volonté de modernisation du pays qui se traduisait dans la mise au point et la conduite d'une stratégie d'industrialisation accélérée ; malgré aussi la prise en mains énergique de cette œuvre par un pouvoir central pénétré de la grandeur de sa mission et en tirant gloire et légitimité à la fois, le projet consistant à sortir le pays du sous-développement et à l'élever au rang de nation industrielle a fait long feu. D'Etat imbu de sa raison d'être au point de discréditer toute force politique d'opposition au pouvoir en place<sup>622</sup>, l'Etat algérien s'est enfoncé dans la lie de sa propre déliquescence au point

<sup>621</sup> La notion de légalité est toute relative. Il nous souvient que, à l'époque où s'est opérée discrètement le tournant vers la libéralisation de l'économie, certaine circulaire interministérielle par laquelle les particuliers étaient autorisés à importer des véhicules de l'étranger laissait tout à fait perplexe quant à son caractère légal au regard des lois alors en vigueur. Celle-ci, porte en titre « autorisation d'importation sans paiement de véhicule (AIV) ». Elle était soumise à une déclaration sur l'honneur ainsi rédigée : « Je soussigné, m'engage à ce que l'importation sans paiement de ce véhicule n'a donné lieu, aussi bien pour le prix d'achat que pour les frais de transport et tous autres frais accessoires, ni à versement en dinars au compte d'un résident ou d'un non résident, ni à compensation en marchandises ou sous toute autre forme, ni à transfert en devises sous quelque forme que ce soit ». On se demande alors comment l'importateur pourra se procurer l'argent nécessaire à l'achat à l'étranger d'un véhicule. Il ne lui reste que la possibilité de le voler. Le législateur algérien nous avait habitué à des textes de bien meilleure facture du temps où l'économie était réputée fermée.

<sup>622</sup> On prête à M. Boudiaf, futur président du Haut Comité d'Etat assassiné à Annaba en juin 1992, la décision d'avoir dissous le parti de la révolution socialiste (PRS) qu'il a fondé, à la suite des émouvantes obsèques du défunt président H. Boumédiène dont la mort a suscité tristesse et communion populaire dans un élan de spontanéité jamais égalé.

d'avoir failli succomber aux assauts répétés de la déferlante islamiste dont le projet politique était rien moins que d'instaurer un Etat théocratique.

Cette lente mais inexorable *descente aux enfers* avait commencé dès le milieu des années 1980, lorsque l'*Etat consensuel* de la décennie antérieure se vit mis en cause par ceux-là mêmes qui en détenaient les rennes, à la faveur de l'amenuisement des revenus en devises du pays dû à la crise pétrolière de 1986. Alors que, sans qu'on parle encore ouvertement de libéralisation, s'ouvrait une ère d'accaparement des biens de l'Etat (notamment immobiliers)<sup>623</sup>, de dilapidation des deniers publics, de détournements et de prévarication en tous genres<sup>624</sup>, des voix *implicitement autorisées*<sup>625</sup> s'élevaient pour dénoncer les largesses de l'Etat-providence à l'endroit des travailleurs et des couches les plus démunies de la population. On parla d'*Etat-vache à lait* pour stigmatiser la politique des subventions qui se traduisait dans le soutien des prix des produits de première nécessité sans faire remarquer ce qu'il y avait de pervers dans cette politique<sup>626</sup>. Puis les événements se sont accélérés pour aboutir aux émeutes d'octobre 1988, préluant à ce que nous avons appelé ailleurs<sup>627</sup> *le point de rupture de la relation ambivalente, de type freudien, qui liait les jeunes à l'Etat*. Il ne fut plus désormais possible à l'Etat de regagner la confiance dont il fut investi de la part de la majorité de la population qui a vu ses conditions de vie aller se dégradant. Malgré les réformes, (ou peut-être faudrait-il dire à cause d'elles ?), l'économie s'enfonça dans un profond marasme dont le moins qu'on puisse dire est qu'il aggrava la défiance des gens envers l'Etat qui continuait de se présenter comme cet *entrepreneur général* auquel D. Liabes déniait le pouvoir de créer une « socialité originale ayant prise sur le mouvement des marchandises »<sup>628</sup>.

Le présent chapitre est consacré à l'étude des réformes économiques et à leurs

<sup>623</sup> A la faveur de la loi de février 1981, la plupart des villas coloniales ont été cédées à leurs occupants à des prix dérisoires, à peine plus élevés que ceux déterminés sur la même base pour les appartements HLM vendus eux aussi à leurs occupants. Les plus grands bénéficiaires de ces ventes ont été les dignitaires du régime qui se sont accaparés des demeures les plus cossues et des terrains attenants, demeures et terrains qui allaient s'avérer être source de rentes colossales lorsque se constitua le marché immobilier dans les années 1990.

<sup>624</sup> Il n'y a pas jusqu'au fils du président de la république des années 1980 qui n'ait été impliqué dans une gigantesque affaire de détournement au préjudice de l'une des banques publiques les plus prestigieuses (la BNA).

<sup>625</sup> L'hebdomadaire Algérie Actualité (dont le directeur se faisait passer pour un intime du président de la république) se faisait l'écho des autorités politiques enclines à entrer dans la libéralisation sans trouver encore la voie la plus indiquée pour ce faire. C'est le ministre du commerce de l'époque (1986) qui se fit le porte-voix des tenants d'un libéralisme débridé. Il se signala par des articles retentissants parus sous sa signature en faveur de la libéralisation.

<sup>626</sup> Censée aider les populations les plus démunies, elle profita en réalité à tout le monde et en particulier à ceux qui faisaient de la spéculation sur les produits aidés leur principale occupation en ces temps de pénurie.

<sup>627</sup> Les fondements de la violence sociale en Algérie, approche marxo-khaldounienne, in Recherches Internationales, n° 56-57, 1999, p 199 et suiv.

<sup>628</sup> Cf. supra chapitre septième, section 2.

effets sur le système productif. On cherchera à vérifier l'hypothèse selon laquelle celui-ci a pâti de celles-là plutôt qu'il n'en a tiré avantage. Si tel a été le cas, ce n'est pas tant pourtant parce que les réformes s'inscrivaient dans le mouvement général de libéralisation qui a gagné en une décennie presque tous les pays de la planète (à commencer par les pays à régime socialiste et à économie planifiée), mais parce qu'elles sont systématiquement restées à mi-chemin de leur objectif en raison de ce que les pouvoirs publics ne se sont jamais décidés à renoncer à la régulation étatique de l'économie qu'implique le fait de disposer de la rente pétrolière comme principale source de revenus et unique fonds d'investissement en devises du pays. Il est vrai que, de leur côté, les opérateurs économiques publics ou privés, habitués qu'ils étaient à agir dans ce cadre et ayant acquis les réflexes et les attitudes de bureaucrates, ne se sont jamais vraiment mis en question, préférant à la prise de risque inhérent à toute activité économique en régime d'économie de marché, le confort douillet de leur *adossement* à la rente pétrolière que leur permettait le système d'économie administrée.

Comme dans les chapitres sixième et septième ci-avant, le principal problème étudié dans le présent chapitre a un lien direct avec la problématique générale de la présente recherche. Il a trait aux rapports de travail à l'œuvre dans le système économique tel que *reconfiguré* par les réformes. On cherchera à savoir en particulier si les réformes ont modifié en quoi que ce soit le système de rapports existants en matière de mise au travail des producteurs ; autrement dit si elles ont été en mesure d'instaurer un véritable rapport salarial, avec ce que cela implique de transition à une économie de production de surplus accumulable. Comme nous le verrons, il n'y a pas que les rapports de travail existants (dont nous avons étudié les déterminants politiques et idéologiques) qui sont ainsi mis en cause mais aussi le rapport *au* travail, concept qui recouvre en le débordant ce que J. Kornai appelle l'identification au travail<sup>629</sup>.

Ce problème ne pourra être exposé dans toute ses dimensions sans que ne soient retracées au préalable les vicissitudes de la transition en cours à l'économie de marché, transition dont on peut situer les balbutiements dans la première réforme de structures connue sous la dénomination de *restructuration organique et financière des entreprises publiques* (1980), et dont l'issue est encore incertaine au vu des difficultés rencontrées par les autorités dans la mise en œuvre du volet principal du programme d'ajustement structurel : nous voulons parler de la privatisation des entreprises publiques. Ces difficultés ne sont pas de l'ordre du technique mais de l'ordre du politique. Aussi consacrerons-nous la première section du présent chapitre à dresser un tableau succinct des réformes en cherchant à remonter aux causes de leur échec comme tentatives de libéralisation économique<sup>630</sup> avant d'aborder l'étude des rapports de travail dans la section 7.2 ci-après.

---

<sup>629</sup> J. Kornai, *Socialisme et économie de la pénurie*, Ed. Economica, 1984, p 62. Par rapport au travail nous n'entendons pas, comme c'est le cas chez cet auteur la seule la motivation mais aussi, et plus fondamentalement, les dispositions psychosociologiques qui déterminent l'attitude à l'égard du travail et l'aperception qu'on se fait du travail comme valeur sociale.

<sup>630</sup> Nous laisserons de côté, pour l'aborder au chapitre suivant où il sera question aussi de ses effets sociaux, le programme d'ajustement structurel dont nous ne traiterons que des aspects monétaires, les seuls à avoir été réellement mis en œuvre jusqu'à présent.

## 7.1. L'échec des réformes économiques comme tentative de changement systémique ou de l'impossible renoncement à un mode étatique d'administration économique.

---

Au milieu des années 1960 et plus encore, au début des années 1970, l'année 1980, horizon temporel de moyen-long terme, augurait, aux yeux des autorités, d'un avenir radieux pour l'Algérie, débarrassée des stigmates de la colonisation et du sous-développement. Elle fut le point de départ de toute une série de réformes économiques et politiques contenant en filigrane, en même temps que la reconnaissance de la crise du système productif en formation, la remise en cause de la stratégie algérienne de développement. Mais si les réformes successives sont bien venues à bout de la stratégie de développement (et plus particulièrement de son noyau dur, l'industrialisation), rendant ainsi définitivement inopérant le système productif algérien, elles n'ont pu ni changer la nature, ni même restreindre le champ d'application du mode étatique d'administration économique si ce n'est de façon périphérique. La raison en est simple : en système d'économie à base de rente, les principes de la centralisation prévalent sur tous autres modes d'organisation et de régulation économiques parce que le problème essentiel – celui de la distribution/redistribution des revenus – présuppose un centre de décision unique, en l'occurrence l'Etat. Aussi l'Etat était-il devenu l'enjeu de luttes implacables entre factions rivales du même régime autoritaire de gouvernement, chacune cherchant à placer aux postes de commande les plus élevés dans la hiérarchie des institutions (ceux dont découlent les décisions les plus à même d'influer sur les modalités de la distribution/redistribution des revenus) les personnes susceptibles de les mieux servir. Ayant épuisé les formes de légitimité qui les maintenaient à la tête de l'Etat (légitimité historique, légitimité révolutionnaire – autant de modalités de validation de l'Etat consensuel dont il a été question dans les pages qui précèdent), il ne restait plus aux tenants du régime autoritaire en place que d'user de la violence nue à l'encontre des nouveaux prétendants au pouvoir qui se profilaient derrière les tenants de l'islamisme politique dont ils ont, faut-il le préciser, favorisé l'éclosion pour faire barrage aux forces de gauche pourtant en pleine crise d'identité en ces moments de reflux du communisme et d'échec de la perestroïka en Union Soviétique. Pour garder toute leur capacité de décision en matière d'allocation des ressources, ils n'avaient d'autre choix que de se présenter comme les garants de la pérennité des institutions contre ceux dont le seul but était précisément de les abattre pour instaurer en leurs lieu et place un Etat théocratique. L'arrêt du processus électoral qui avait donné en décembre 1991 la majorité absolue<sup>631</sup> au parti le plus rétrograde que la société ait jamais enfanté – le Front Islamique du Salut (FIS) – s'inscrivit dans cette logique. Mais il préluda à l'avènement de ce que les Algériens allaient qualifier ultérieurement de décennie sanglante<sup>632</sup> tant furent nombreux les massacres de populations civiles déssaisies au préalable par les autorités des seules armes (fusils de chasse) dont elles aient pu disposer pour leur défense<sup>633</sup>. Ce fut aussi

---

<sup>631</sup> En fait de majorité absolue, le FIS n'avait obtenu que 25% des voix exprimées de l'ensemble de l'électorat. Mais il tira avantage d'un découpage électoral et d'un mode de scrutin au grand dam de l'ancien parti unique – le FLN – qui se les était taillés sur mesure.

---

une époque propice à toutes les dérives autoritaires ponctuées d'interrogations lancinantes (relayées par les médias étrangers) sur la responsabilité des pouvoirs publics (et plus spécialement de l'institution militaire, cette *grande muette* dont on dit en Algérie qu'elle est au cœur du pouvoir réel) dans la perpétration de ces massacres<sup>634</sup>. Des unités de production de nombreuses entreprises publiques autonomes furent brûlées, leurs équipements industriels détruits ou sabotés tandis que les salariés d'autres unités encore furent interdits d'accès à leur lieu de travail par la menace terroriste qui pesait sur eux. L'Etat en était sorti grandement affaibli, presque anéanti alors que les réformes étaient déjà en partie passées de projet à réalité. Il en allait pourtant de la survie même du régime de différer la phase active de leur application le temps de restaurer l'autorité de l'Etat, passablement malmenée par les groupes armés qui opéraient dans tout le pays. Mais les obstacles d'ordre politique n'en étaient pas moins nombreux pour les raisons que nous avons indiquées. Si donc les réformes économiques successives ont intégré la décentralisation dans leurs objectifs, celle-ci s'est heurtée dans son application à toutes sortes d'obstacles de nature politique. Le principe de centralisation restait incontournable. Ce dernier n'opérait d'ailleurs pas uniquement sous la forme impersonnelle que lui imprimait la planification mais aussi sous d'autres formes dont le mode opératoire tenait davantage de rapports personnels que de ce qu'on a appelé dans la première partie de la présente étude *la logique tutélaire de régulation* : les tenants du régime autoritaire avaient en effet toute latitude pour infléchir dans le sens qu'ils désiraient les décisions de l'Organe Central de Planification<sup>635</sup>. Faut-il voir dans la tragédie des années 1990 au cours de laquelle des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes sont mortes de mort violente, un simple effet mécanique des luttes entre factions rivales autour du (re)partage de la rente comme d'aucuns n'hésitent pas à l'affirmer<sup>636</sup> ? Si cette façon de voir est par trop simpliste, elle n'en traduit pas moins le sentiment général selon lequel le système économique algérien est entièrement structuré par la rente, ce qui donne aux rapports de

<sup>632</sup> La décennie sanglante (1990) a succédé à la décennie noire (1980), ainsi qualifiée par les Algériens pour signifier leur perte d'espoir devant la terrible crise qui avait frappé le pays.

<sup>633</sup> Cette mesure avait été prise pour éviter que les groupes terroristes missent la main sur ces armes dans les descentes punitives qu'ils organisaient contre les villages qui refusaient de leur faire allégeance. De nombreux villageois furent en effet délestés de leurs armes de chasse par ces groupes en mal d'autorité mais la décision prise de les désarmer fut un pis aller. Elle livra à ces groupes des villageois sans défense qui payèrent le tribut du sang.

<sup>634</sup> La question qui revenait comme un leit motiv était la question du « qui tue qui ? », question à laquelle les événement du 11 septembre 2001 ont apporté une réponse sans équivoque.

<sup>635</sup> L'auteur de ces lignes a assisté personnellement et par un pur hasard (1994) à une discussion téléphonique entre un haut responsable du Conseil National de la Planification (CNP), qui a remplacé dans les années 1990 le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT), et un interlocuteur apparemment haut placé lui aussi, discussion dont il ressortait que le CNP devait *revoir sa copie* en matière des autorisations de dépenses retenues au titre des investissements planifiés inscrits aux programmes dits déconcentrés (investissements dont la réalisation est mise à la charge des collectivités locales mais dont le financement est porté au Budget de l'Etat).

<sup>636</sup> Voir par exemple l'ouvrage déjà cité de B. Hibou.

distribution (qui prévalent sur les rapports de production comme D. Liabes l'avait déjà clairement énoncé en 1986) un contenu immédiatement politique et aux rapports politiques ce je ne sais quoi de licencieux<sup>637</sup>. Aussi bien ne peut-on dédouaner complètement et définitivement le régime autoritaire de responsabilité morale d'avoir conduit le pays à cet état de déliquescence propice au déchaînement de la violence quoi qu'il ait pu faire par la suite pour l'endiguer. C'est la crise du système productif en formation qui est au cœur de ce processus comme nous allons tenter de le montrer dans le paragraphe qui suit.

### 7.1.1. La crise du système productif, prélude à une réforme qui n'en est pas une.

Dans le titre sixième de la Charte nationale version 1976<sup>638</sup>, la prise en mains par l'Etat des leviers de commande de l'économie était affirmée comme allant de soi dans le cadre de la politique socialiste de développement. La planification en était le corollaire en tant qu' « instrument qui permet d'organiser l'action pour réaliser les objectifs du socialisme »<sup>639</sup>. Le même document énonce que : « l'idée et la pratique de la planification *s'imposent*<sup>640</sup> aussi bien au niveau des administrations centrales qu'à l'échelon des collectivités locales, des communes en particulier, et des entreprises jusqu'au degré de l'unité »<sup>641</sup>. Elle a donc un caractère impératif prononcé et englobe toutes les sphères d'activité (économique, sociale et culturelle) qui sont soumises aux orientations du pouvoir politique.

S'il est question de décentralisation dans la Charte nationale version 1976, celle-ci ne concerne en rien le pouvoir de décision même si le document met en garde contre « une centralisation des pouvoirs [susceptible de créer] un système très lourd qui secrète une bureaucratie et annihile tout esprit d'initiative à la base »<sup>642</sup>. Par ailleurs, la décentralisation ne concerne pas l'entreprise mais seulement les institutions administratives (communes, wilayates). Tout au contraire, les sociétés nationales alors en plein essor appliquaient une politique d'intégration verticale censée les soustraire aux aléas des approvisionnements et à d'autres facteurs de retard que connaissaient certains secteurs dans leur développement. Que cet essor se métamorphosât en une *croissance difforme* selon l'expression de M. Ecrement<sup>643</sup> et qu'il fût la cause de la lente mais implacable dégradation de la situation des sociétés nationales, cela n'apparaissait pas

<sup>637</sup> Certains partis d'opposition, à l'instar du Mouvement Démocratique et Social (MDS), qualifient de système maffieux le système politique algérien et parlent de mafia politico-financière à son sujet.

<sup>638</sup> Celle-ci a été révisée en 1986.

<sup>639</sup> Titre du paragraphe 1 de la section IV du titre sixième.

<sup>640</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>641</sup> Id. p 141.

<sup>642</sup> Id. p 59.

encore au grand jour en 1976.

Moins de deux ans après l'adoption de la Charte nationale pourtant, la crise allait frapper au cœur le système d'économie administrée : d'énormes *restes à réaliser* (RAR) sur les programmes d'investissement planifiés étaient accumulés, obligeant les autorités à reporter de deux ans (1978 et 1979) l'élaboration d'un nouveau plan de développement. Ce fut au cours de ces années que fleurirent les critiques de la stratégie algérienne de développement (cf. supra chapitre cinquième) et – par un de ces hasards impénétrables de l'histoire – ces deux années furent aussi le prélude à une grande incertitude politique : la succession au président H. Boumédiène fut ouverte par son décès à la fin de 1978 alors que, sous l'effet d'une plus grande prise de conscience des problèmes qu'impliquaient l'accès massif à l'instruction et l'accélération de l'urbanisation, de fortes pressions s'exerçaient pour la survenue d'un changement. Quoi qu'en dise W. B. Quandt<sup>644</sup>, le changement n'était pas attendu par la seule classe moyenne qui était, il est vrai, d'autant plus portée à y aspirer qu'elle s'était enrichie ou instruite au cours de la décennie dite de développement comme elle ne l'avait jamais fait auparavant ; les couches les plus pauvres de la population (y compris les travailleurs auxquels la Charte nationale avait donné sinon la conscience de leur condition, du moins l'espoir d'un mieux vivre) ainsi d'ailleurs que les jeunes (qui formaient déjà plus de la moitié de la population), aspiraient à un changement d'un autre genre que celui escompté par la classe moyenne. Les forces politiques d'opposition se situant à droite comme à gauche du FLN manifestaient aussi (encore qu'elles ne fussent nullement autorisées à le faire), leur impatience de voir se réaliser des changements. Il n'y avait pas jusqu'au FLN lui-même qui n'eût connu une vague de dissensions internes entre les tenants d'un *régime autoritaire de gauche* ou prétendus tels<sup>645</sup> et ceux d'un *régime autoritaire de droite*, plus en odeur de sainteté auprès du premier magistrat du pays. Aussi n'était-il pas surprenant que, malgré sa promesse solennelle de poursuivre l'œuvre de son illustre mais néanmoins ténébreux prédécesseur, ce dernier, président *désigné-élu*<sup>646</sup>, dût se résoudre à bouleverser la donne au double plan social et économique.

De fait, le premier plan quinquennal (1980-1984), donna effectivement le ton du changement en réorientant l'allocation des ressources vers les secteurs d'activité

<sup>643</sup> Op. cité p 273.

<sup>644</sup> Celui-ci écrit en effet : « Une classe moyenne d'un certain type commençait à se dessiner, et avec elle, des attentes grandissantes concernant une plus grande libéralisation politique », *Société et pouvoir en Algérie, la décennie des ruptures*, Casbah éditions, 1999, p 49.

<sup>645</sup> On appellera ainsi les personnalités en vue du Parti FLN et du gouvernement qui faisaient dans le populisme marxisant. Curieusement, certains d'entre eux se sont retrouvés ultérieurement sur les mêmes positions politico-idéologiques que les islamistes radicaux, pourfendeurs des démocrates laïcs. Pourquoi et comment ces personnes en sont venues à virer leur cuti, la question ne semble pas avoir de réponse claire si ce n'est que les uns et les autres partagent la même idéologie populiste dont on a indiqué les origines paysannes dans les pages qui précèdent.

<sup>646</sup> Nous disons *désigné-élu* parce qu'il fut le *candidat unique* à la présidence de la République choisi par le Parti pour, ensuite, être *plébiscité* par le peuple.

jusque-là négligés ou sous-estimés par le planificateur dans les programmes d'investissement des plans antérieurs comme le montre le tableau suivant

De 43,5% du total des autorisations de dépense en 1974-1977, les investissements publics dans l'industrie sont passés à 56,1% en 1978-1979 pour retomber à 38,6% en 1980-1984. La part des hydrocarbures a baissé de presque 50% au cours du plan quinquennal par rapport aux deux années de pause (1978-1979) durant lesquelles l'industrie bénéficia du pourcentage le plus élevé des autorisations de dépenses. En termes absolus cependant, les valeurs ont crû pour tous les postes de dépenses au cours du plan quinquennal et cela est dû au quadruplement de l'enveloppe financière consacrée aux investissements tous secteurs confondus en comparaison du montant de cette dernière en 1974-1977.

Unité : milliards de dinars et %.						
Secteurs	Autorisations de dépenses					
	1974-1977		1978-1979		1980-1984	
	109 DA	%	%		109 DA	%
Industrie dont	48 19,50	43,5	56,1 29,4		154,5 63	38,6
Hydrocarbures	11,16	17,7	3,3 3,7		24,1 23	15,7 6
Agriculture, Pêche, Forêt Hydraulique	4,60	11	2,1 10,2		13 37,9	5,7 3,3
Transport Infrastructures économiques	15,50	4,2	9 6,6 2		60 42,2	9,5 15
Habitat	9,95	14	7,9		16,3 7 9,6	10,5 4,1
Education-Formation	14,60	9			20	1,7 2,4
Infrastructures sociales dont Santé Equipements collectifs		13,3				5
Entreprises de réalisation						
Autres (+) et double emploi (-)	+6,40	+5	-0,9			
TOTAL	110,20	100	100		400,6	100

Source : M. Ecrement, op. cité p 305.

Plus que par le passé, la question des capacités d'absorption de l'économie n'allait pas manquer de se poser à terme compte tenu de ce que le pays n'avait évidemment pas réglé d'un coup de baguette magique le problème crucial de la maîtrise du principe de composition. S'appuyant sur le document du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) publié en mai 1980 sous le titre « Synthèse de bilan économique et social de la décennie 1967-1978 », les nouvelles autorités se sont lancées dans un vaste programme de réformes économiques censées remédier à ce que l'on croyait n'être que des *dysfonctionnements* de l'économie résultant du gigantisme des entreprises et de leur inefficacité subséquente ; le tout ayant pour causes premières les carences du système de planification<sup>647</sup>. Aussi la réforme de 1980 était-elle centrée sur

<sup>647</sup> Le projet de plan quinquennal 1980-1984, après avoir mis en cause le système de planification dans l'apparition des déséquilibres et tensions qui ont découlé du caractère volontariste du développement industriel de la décennie antérieure (page 371 et suivantes), énonce dans son titre V consacré à l'organisation de l'économie : « Face à la complexité et à la diversité des actions à mettre en œuvre et aux exigences d'efficacité qu'implique la prochaine étape de notre développement, le renforcement de la planification nationale apparaît comme un impératif majeur du plan quinquennal » (page 491).



l'entreprise qu'on a cherché à restructurer sans mettre en cause le principe de la régulation étatique de l'économie dont la planification était pour ainsi dire le *modus operandi*.

### **7.1.2. La restructuration organique et financière des entreprises publiques, une réforme faussement libérale.**

Comme il a déjà été dit dans le chapitre cinquième de la présente recherche, l'essentiel de la critique portée dans le cadre institutionnel à la stratégie algérienne de développement a consisté à mettre en cause l'efficacité productive des entreprises publiques qui se caractérisaient par leur gigantisme. Etant à l'origine spécialisées dans des activités relevant d'une seule et même branche, elles se sont développées au fil des années dans des directions multiples, chacune cherchant à inclure dans son champ d'action les activités en amont et en aval de la leur pour se prémunir contre les problèmes d'approvisionnement en intrants de toutes natures entrant dans la fabrication de leur produit de base. Le résultat a été que « certaines entreprises publiques se sont retrouvées avec un degré de concentration verticale et horizontale propres aux multinationales »<sup>648</sup>, ce qui mettait en grande difficulté les administrations de tutelle censées exercer sur elles un contrôle pointilleux mais qui, de fait, n'avaient pas le pouvoir de le faire. En un sens, et contrairement aux apparences, la restructuration organique des entreprises publiques visait à rétablir l'Administration dans ses fonctions de contrôle et de régulation.

Si la réforme se fixait pour objectif de réaliser l'« amélioration de la productivité, l'utilisation rationnelle des capacités de production, l'efficacité du travail et la maîtrise des coûts »<sup>649</sup>, cet objectif ne semblait pas pouvoir être atteint sans que ne fussent redéfinies les missions des entreprises publiques et sans que ne fussent arrêtées les modalités de mise en œuvre des règles de leur fonctionnement. Curieusement, la réforme des structures qui devait « se traduire par un assez large degré d'autonomie des entreprises »<sup>650</sup>, est revenue à appliquer la fameuse règle consistant à séparer les fonctions de production et de distribution de façon à ce que la « liaison entre les fonctions de production et de distribution [s'effectue] par la mise en œuvre de relations contractuelles organisées entre les entreprises et par le renforcement de la coordination intersectorielle »<sup>651</sup>. Quant au principe maintes fois réitéré par le projet de plan quinquennal de décentraliser les responsabilités, il s'est traduit en fin de compte par la délocalisation des sièges des nouvelles entités économiques pour les rapprocher des centres de production. Le résultat a été que toutes les entreprises de grande taille existantes au moment de la réforme ont été dissoutes et leurs unités érigées en

<sup>648</sup> M. Baba-Ahmed, *l'Algérie, diagnostic d'un non développement*, Ed. l'Harmattan, 1999, p 82.

<sup>649</sup> Projet de plan quinquennal, op. cité p 441.

<sup>650</sup> Id. p 509.

<sup>651</sup> Id. p 509. On se souvient qu'il s'agit là d'une recommandation insistante de certains auteurs dont le point de vue a été présenté dans le chapitre sixième de la présente recherche.

entreprises sur la base du principe déjà évoqué de la séparation des fonctions. Les 70 sociétés nationales existantes en 1980 ont donc donné naissance à 375 nouvelles entreprises tous secteurs d'activité confondus comme le montre le tableau suivant.

Secteur d'activité	Avant la restructuration	Après la restructuration
Agriculture	<b>7</b>	<b>23</b>
Industrie, Mines, Energie Industries légères Industries légères Hydrocarbures, Energie	<b>17</b> 9 6 2	<b>126</b> 51 45 30
BTP, Hydraulique Habitat/Construction Travaux publics Hydraulique	<b>12</b> 5 4 3	<b>101</b> 36 36 29
Information, Culture, Tourisme Information/culture Tourisme	<b>8</b> 2 6	<b>45</b> 24 21
Divers Santé Commerce P&T Finances Transport	<b>26</b> 1 7 1 8 9	<b>80</b> 4 28 2 12 34
Total	<b>70</b>	<b>375</b>
Source : Document de travail de la Commission du Parti chargée de la restructuration organique et financière des entreprises publiques.		

Sur les 375 nouvelles entreprises, l'industrie, le BTP (non compris l'hydraulique) et le transport en comptaient 232, ce qui laissait supposer que le noyau dur du système productif algérien allait, sinon être renforcé, du moins sauvegardé. Il n'en fut rien pour la raison simple que la restructuration organique des entreprises publiques s'est soldée par un simple démembrement des sociétés nationales existantes et que les nouvelles entités créées en leurs lieu et place en étaient réduites à n'assurer qu'une seule des deux principales fonctions dévolues à toute entreprise : la production ou la commercialisation <sup>652</sup>. Cette spécialisation n'a pas manqué de révéler toutes ses limites tant du point de vue du mode de régulation étatique auquel les autorités se raccrochaient encore avec âpreté, que du point de vue du mode concurrent de régulation économique, celui fondé sur la prééminence des lois du marché.

Sans doute a-t-on mis fin ainsi au gigantisme des sociétés nationales supposé être la cause première de leur contre-performances productives. En fait, chacune de ces sociétés était composée d'unités de production de taille moyenne ou petite (à l'exception des complexes sidérurgique et pétrochimiques dont la taille est dictée par la nature d'activité tout autant que par l'importance du marché, le tout déterminant le type de technologie à employer), qui ne nécessitait aucune restructuration si par restructuration on entend, comme c'est le cas dans les pays industrialisés en période de crise, **reconfiguration** des structures productives par le déclassement de certains équipements existants et par l'acquisition de nouveaux équipements technologiquement plus performants. Dans le cas de l'Algérie, la plupart des unités de production en étaient encore à espérer <sup>653</sup> réaliser la montée en cadence dans l'exploitation des équipements déjà installés. Aussi bien, la restructuration organique des entreprises publiques n'a-t-elle

<sup>652</sup> L'investissement continue d'être du ressort de l'Administration centrale ainsi d'ailleurs que son financement.

consisté en fin de compte qu'à délocaliser les structures de gestion pour les rapprocher des unités de production qui, elles, étaient déjà disséminées sur tout le territoire national.

Ce travail a été facilité par le fait que les anciennes sociétés nationales étaient déjà organisées selon le principe de la spécialisation sectorielle et par le regroupement des unités d'une même famille de produits ou d'une même filière technologique en un même site géographique : plastiques à Sétif, pétrochimie à Arzew, électronique à Sidi Bel Abbas etc. Il a donc suffi de déplacer certaines directions centrales des sièges sociaux des anciennes sociétés nationales (pour la plupart implantées à Alger) et de les ériger en sièges sociaux des nouvelles entreprises. Mais les conséquences de cette décision ont été tout autres que celles attendues. Elle s'est soldée par un manque cruel de cadres pouvant occuper des postes de direction des nouvelles entités économiques. Le résultat de cette opération a été de promouvoir à des postes d'encadrement managérial des personnes versées dans les métiers de l'industrie occupant jusque-là des postes techniques dans les unités de production désormais élevées au rang d'entreprises à part entière. Nombreux furent ceux qui, parmi ces nouveaux cadres<sup>654</sup>, de formation technique, durent quitter leurs postes de production pour se consacrer à des tâches de gestion. Illusion leur était donnée de participer ainsi à la prise de décision alors que – excepté pour ce qui relevait de la gestion courante – l'essentiel du pouvoir de décision (en particulier en matière d'investissement) restait concentré entre les mains des cadres de l'Administration centrale (ministères techniques, organe central de planification) qui continuaient d'exercer une tutelle tatillonne sur les entreprises publiques. Cela tenait au fait que les moyens de financement de l'investissement étaient centralisés, donnant à l'Administration un pouvoir de décision sur le choix des investissements même si certains responsables des nouvelles entreprises étaient poussés à développer des *stratégies de contournement* rendues nécessaires par les contraintes rencontrées sur le terrain<sup>655</sup>. Par la suite, il est vrai, ces mêmes responsables ont profité de la latitude que leur laissait le système centralisé d'administration économique en matière de gestion courante pour se constituer une clientèle parmi les notables locaux du parti et de l'administration, créant ce faisant un véritable réseau de relations privilégiées qui leur assurait une certaine impunité dans la conduite des affaires de l'entreprise dont ils avaient la charge<sup>656</sup>. Disposant d'un pouvoir limité mais réel d'affectation des ressources, ce dont certains d'entre eux usèrent à des fins personnelles ou au profit de leur entourage, ils finirent par constituer une base sociale élargie pour le nouveau régime qui s'est mis à leur dispenser ses faveurs de multiples façons<sup>657</sup>.

D'autres effets pervers furent constatés : de nombreux cadres de l'administration

<sup>653</sup> Nous disons *espérer* parce que les taux d'utilisation des capacités de production installées étaient faibles, ce qui laissait supposer à tort qu'elles pouvaient être améliorées.

<sup>654</sup> Certains de ces nouveaux cadres étaient de simples agents techniques ou administratifs. Ils ont été *servis* par le fait qu'ils avaient des responsabilités syndicales ou qu'ils bénéficiaient d'appuis externes.

<sup>655</sup> Il existait une pratique qui datait du temps des anciennes sociétés nationales dite de « maquillage » qui consistait à financer des projets d'investissement non inscrits au plan sur des fonds réservés à d'autres projets « individualisés » au plan, retardant ainsi la réalisation de ces derniers.

centrale des entreprises se virent signifier une nouvelle affectation et durent pour certains d'entre eux abandonner d'eux-mêmes leurs fonctions pour ne pas se voir obligés de rejoindre leur nouveau lieu de travail<sup>658</sup>. Le démembrement des anciennes sociétés nationales fut en soi un motif de déperdition de la mémoire collective des entreprises qui ne disposaient désormais plus que des bribes de leurs archives. Cette déperdition fut aggravée par l'éparpillement de l'encadrement humain qui fut aussi la cause de la dilapidation du *capital expérience* accumulé tout au long de la décennie antérieure.

Sur un autre plan, les effets pervers de la restructuration organique des entreprises publiques furent encore plus fortement ressentis : la séparation des fonctions de production et de distribution rendit les entreprises de production entièrement dépendantes des entreprises de commercialisation pour ce qui est de l'écoulement de leurs productions. Les premières subirent de plein fouet les conséquences de la pratique des prix administrés largement sous-évalués malgré la surévaluation du dinar qui leur permettait d'importer inputs et équipements à moindres frais, tandis que les secondes virent se constituer des stocks d'invendus à cause de la rupture du lien avec le marché qui résultait de cette nouvelle organisation de l'économie<sup>659</sup>. On ne peut donc pas s'étonner de ce que la restructuration organique des entreprises publiques n'ait produit d'effets positifs ni en terme d'efficacité productive ni en terme de rentabilité financière. La production matérielle (en unités physiques) des principaux biens de l'industrie a connu une évolution erratique, la tendance générale étant à la stagnation, signe de ce que le système productif algérien avait atteint ses limites dans sa configuration d'alors. Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution sur cinq ans (1984-1988) des principales productions de l'industrie publique. Notons l'absence quasi-complète des produits provenant du complexe de machines dont M. Lanzarotti dit qu'elle caractérise le sous-développement.

### Production matérielle de certains biens de l'industrie

<sup>656</sup> Dans les années 1996-1998, de nombreux cadres dirigeants des entreprises publiques ont été incarcérés sans procès au motif d'avoir trempé dans des malversations préjudiciables aux intérêts de l'entreprise. Compte tenu de l'opacité de cette prétendue *opération de moralisation* de la gestion des entreprises publiques, le doute plane sur les véritables motivations de ceux qui, au gouvernement, en avaient pris la décision. Parmi les cadres dirigeants incarcérés, nombreux furent ceux qui bénéficièrent ultérieurement d'un non lieu, ce qui n'était pas fait pour dissiper le doute quant aux visées des responsables politiques du moment.

<sup>657</sup> Mise à disposition de logements et de voitures de fonction susceptibles d'être *rachetés* ultérieurement par les intéressés souvent à un prix symbolique si ce n'est au dinar symbolique ; de bons d'essence sans limite de consommation etc.

<sup>658</sup> A l'obligation de quitter leur cadre de vie habituel s'ajoutaient de nombreuses difficultés comme celle de trouver un logement.

<sup>659</sup> Les entreprises de distribution de certains biens de consommation durable (électroménager) et de certains biens intermédiaires (matériaux de construction) allaient jouer un rôle particulier dans la montée en puissance de la bourgeoisie entrepreneuriale et commerçante. Celle qui s'est développée dans le BTP par exemple, principale activité productive restée de tous temps ouverte au secteur privé, s'est enrichie comme jamais en pratiquant l'achat auprès des EDIMCO (Entreprises de Distribution des Matériaux de Construction) à des prix administrés de matériaux de construction frappés par la pénurie (ciment, rond à béton) destinés en principe à la réalisation de projets dont elle a obtenu l'adjudication de la part des pouvoirs publics pour les revendre en l'état aux autoconstructeurs à des prix du marché qui pouvaient être deux, trois ... dix fois plus élevés que les prix d'achat.

**Deuxième partie : y a-t-il une spécificité algérienne ?**

(Unité : milliers de tonnes sauf indication contraire)					
	1984	1985	1986	1987	1988
<b>Produits sidérurgiques</b> Bruts de fonderie	1.176	1.462	1.246	1.716	1.575
Acier Tôles Barres et Feuillards Tubes	1.143	1.390	1.218	1.674	1.671
<b>Produits mécaniques et véhicules</b> Moteurs Diesel Wagons Camions	744 456	683 331	826 355	904 380	935 360
Tracteurs Motocyclettes Bicyclettes	268	233	227	273	156
<b>Equipement électrique</b> Câbles et fils Téléviseurs (unités) Piles (milliers d'unités) Cuisinières électriques (unités) Réfrigérateurs (unités) Récepteurs radio (unités)	10.976	12.035	11.561	7.788	9.600
<b>Produits alimentaires, Boissons et produits de tabac</b> Farine et semoule de blé Huiles alimentaires	895	857	708	503	488
Sucre Eau minérale (milliers d'hectolitres) Boissons non alcoolisées (milliers d'hectolitre) Bière (milliers d'hectolitres) Savon	6.619	5.722	6.671	5.787	5.290
Tabac <b>Textiles et produits du cuir</b> Filés (à l'exclusion du jute) Tissus (millions de mètres) Vêtements de confection (milliers d'unités) Peaux de chèvre et de mouton (millions de pieds carrés) Chaussures (milliers de paires) <b>Produits du bois et du papier</b> Planches (milliers de mètres cubes) Papier Allumettes (millions d'unités) <b>Matériaux de construction</b> Ciment Plâtre Briques et tuiles Carrelages (milliers de mètres carrés)	5.927	6.250	6.323	3.513	5.500
	47.000	47.434	48.340	43.636	47.000
	43.097	47.213	53.000	45.567	50.000
	20	36	35	38	...
	291.900	324.900	381.700	315.000	386.000
	64.864	67.584	76.900	70.776	...
	73.700	79.200	79.600	78.000	130.000
	100.000	102.000	104.000	225.000	468.000
	219.900	247.300	308.800	464.000	...
	2.162	2.252	2.334	2.500	2.580
	272 214	270 197	295 220	303 205	320 220
	1.129	1.118	1.220	1.157	1.050
	1.232	1.553	1.760	1.706	1.330
	520 77	526 76	505 78	491 81	450 85
	28 31	28 30	28 36	27 33	25 39
	106	100	98	100	99
	24.268	21.699	21.000	17.900	18.000
	52	47 17.900	47	41	29
	18.138	118	18.400	18.100	15.000
	96 111	105 849	120 110	129 160	139 160
	844	6.096	863	1.040	800
	5.539	120	6.450	7.600	7.250
	143	1.617	145	168	170
	1.661	2.315	1.660	1.700	1.660
	2.299		2.200	2.200	2.220

Source : FMI, Rapport sur l'Algérie 1989, pages 12 à 14.

Ce tableau indique clairement que, hormis pour certains produits (tel le ciment, promu au rang de produit stratégique par la politique de libéralisation de la construction, et quelques autres produits de consommation durable – telles les réfrigérateurs, les cuisinières etc.) le système productif algérien avait bel et bien atteint ses limites en termes de production physique dès 1984. En valeurs, le même constat peut être fait avec, en sus, une tendance nette à la chute de la productivité apparente du travail mesurée par le rapport *valeur ajoutée/coût de main-d'œuvre*. C'est le cas du moins des industries lourdes. Bien qu'elles aient continué de recruter (l'effectif employé étant passé de 138 000

à près de 161 000 salariés entre le début et la fin de la période analysée ici), cette baisse de la productivité dans les industries lourdes ne s'explique pourtant pas seulement par un surcroît de personnel mais aussi par l'augmentation des coûts de main-d'œuvre résultant de l'accroissement de la masse salariale ayant bénéficié pour l'essentiel à l'encadrement. Les entreprises des industries lourdes n'ont pas cessé d'enregistrer des déficits d'exploitation (après impôts), leurs montants cumulés (en termes courants) ayant été multipliés par 1,6 entre 1984 et 1987. En termes constants, les déficits d'exploitation se sont également aggravés compte tenu que l'indice général des prix n'a augmenté entre ces deux dates que de 33%<sup>660</sup>. Le tableau ci-après retrace l'évolution sur cinq ans des principaux agrégats comptables et autres indicateurs de performance dans les entreprises du secteur des industries lourdes.

**Principaux indicateurs de gestion des entreprises publiques de l'industrie lourde**

(Unité : millions de dinars, sauf indication contraire)					
	1984	1985	1986	1987	1988
Ventes totales dont Production	<b>31.100</b>	<b>32.635</b>	<b>34.197</b>	<b>34.258</b>	<b>34.647</b>
vendue en Algérie Exportations	19.971	21.538	24.889	24.971	25.814
Vente de produits importés	547	586	487	803	1.772
Valeur ajoutée dont Coût de	10.582	10.511	8.821	8.484	7.061
main-d'œuvre Déficit	15.391	16.314	17.364	18.010	18.268
d'exploitation (après impôts)	(5.775)	(7.027)	(7.503)	(7.990)	(8.355)
Production commercialisée	-2.679	-3.232	-2.050	-4.220	...
Effectif (en nombre	20.817	22.500	25.030	30.600	31.430
d'employés) Chiffre d'affaires	138.800	141.150	148.640	146.847	150.902
par salarié (en dinars) Taux	225.362	224.836	230.509	233.290	229.593
d'utilisation des capacités de	73	69	73	63	69
production (en %)					
Source : FMI, rapport sur l'Algérie 1989.					

Pour ce qui est des industries légères, les mêmes indicateurs ont l'allure suivante :

**Principaux indicateurs de gestion des entreprises publiques de l'industrie légère**

<sup>660</sup> Calcul effectué d'après les données du tableau précédent et des données du tableau qui suit.

<sup>661</sup> Y compris les exportations et certaines ventes effectuées par l'intermédiaire des entreprises de distribution créées en 1983 (note du FMI).

(Unité : millions de dinars, sauf indication contraire).					
	1984	1985	1986	1987	1988
Ventes totales dont Production	23.486	26.208	30.514	32.030	33.600
vendue en Algérie Ventes de	20.744	23.679	27.964	28.030	28.600
produits importés Elément résiduel	1.905	2.329	2.500	4.000	5.000
<sup>661</sup> Valeur ajoutée dont coût de	837	200	50	50	200
main-d'œuvre Effectif (nombre de	13.207	15.763	17.503	17.500	18.000
travailleurs) Production par salarié	(4.924)	(5.846)	(6.114)	(6.060)	(6.370)
(en dinars)	138.382	139.149	141.600	139.170	142.280
	152.102	170.170	197.485	201.408	201.012

Source : FMI, rapport sur l'Algérie 1989.

Il est vrai que pour les entreprises du secteur des industries légères la situation était moins dramatique, la productivité apparente du travail ayant eu plutôt tendance à augmenter entre 1984 et 1987 <sup>662</sup>. Mais cela ne se reflétait pas dans l'évolution de la production en termes physiques des entreprises des branches les plus représentatives de la consommation finale comme les produits alimentaires, les vêtements et les chaussures mais seulement dans la croissance de la production des biens de consommation durable (voir tableau page précédente). C'est donc l'effet prix qui a surtout joué dans cette apparente amélioration des performances des entreprises, ce qui était le signe de ce que les secteurs de la production des biens de consommation étaient fortement contraints par la demande alors que toute l'économie l'était par l'offre (économie de pénurie).

En ce qui concerne maintenant la restructuration financière, bien des choses peuvent en être dites qui ne vont pas dans le sens de l'amélioration des performances.

A en croire A. Dahmani <sup>663</sup>, les déficits d'exploitation cumulés s'établissaient pour la période 1984 -1987 à 125 milliards de dinars soit l'équivalent de 18,5 milliards de dollars (au taux de change surévalué de 1 DA= 0,148 \$ ou 1\$ = 6,75 DA ). A l'inverse de la période d'avant la restructuration où 71% des unités de production des anciennes sociétés nationales étaient bénéficiaires, seules 70 nouvelles entités économiques sur les 375 créées ont un budget équilibré (chiffres cités par l'auteur).

Si on s'en tenait à l'orthodoxie en la matière, la restructuration financière aurait dû présenter de sérieux avantages pour les entreprises restructurées par rapport à leur situation antérieure. Il s'était agi en effet de doter la nouvelle entité économique de fonds propres à même de lui permettre d'assurer le financement des immobilisations tout en dégageant un fonds de roulement susceptible de couvrir en partie les dépenses d'exploitation. A elle seule, cette mesure aurait pu ouvrir une brèche dans le système

<sup>661</sup> Y compris les exportations et certaines ventes effectuées par l'intermédiaire des entreprises de distribution créées en 1983 (note du FMI).

<sup>662</sup> Il n'y a pas d'indication sur l'évolution des résultats d'exploitation dans le rapport du FMI auquel nous nous référons ici pour les entreprises de l'industrie légère.

<sup>663</sup> *L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1980-1997*, Ed. Casbah 1999, p 69.

d'économie administrée qui prévalait si elle avait été correctement engagée. Il ne s'agissait rien moins en effet que de conférer à l'entreprise une certaine autonomie de gestion, ce sur quoi le rapport général du plan quinquennal 1980-1984 avait insisté. Mais elle fut contrariée par des obstacles d'ordre pratique qui référaient en réalité à des problèmes politiques : comment traiter les créances et dettes interentreprises accumulées tout au long des années de gestion étatique (avec ce que cela supposait d'injonctions administratives) des entreprises ? De quelle autorité pouvaient disposer les responsables des nouvelles entités économiques pour faire valoir les droits acquis sur l'Administration et sur les organismes publics à caractère non commercial <sup>664</sup> ? Ces questions n'ont pas trouvé de réponse adéquate dans la mise en œuvre de la réforme de 1980.

Celle-ci n'a prévu aucun dispositif juridique pour leur règlement ni pour celui des conflits pouvant apparaître ultérieurement entre les administrations et les entreprises, entre les entreprises et les institutions financières ou entre les entreprises elles-mêmes. On crut pouvoir se contenter d'un « assainissement » formel de la situation par retraitement comptable des dettes des entreprises envers les institutions financières sans mettre un terme au mode de gestion qui les a engendrées ni au mécanisme de leur accumulation. Les dettes d'investissement (dettes à long terme) furent donc transformées en apport de capital (fonds social) tandis que les dettes à court terme (en fait la part la plus importante des engagements financiers des entreprises vis-à-vis des banques <sup>665</sup>) étaient consolidées en dettes à moyen terme et les dettes à moyen terme en dettes à long terme.

Le résultat de toute cette mécanique fut que le fonds social des nouvelles entités économiques était réduit à la portion congrue dans le passif du bilan <sup>666</sup> tandis que les dettes d'exploitation et les dettes financières constituaient l'essentiel des ressources (auxquelles faisait contrepoids à l'actif du bilan les postes créances). A titre d'exemple, voici le bilan d'ouverture d'une entreprise issue de la restructuration organique d'une grande société nationale.

<sup>664</sup> Encore au milieu des années 1990, des responsables d'entreprises publiques que nous avons côtoyés dans le cadre de l'élaboration des plans de redressement (dont il sera question plus loin) nous avouaient leur incapacité à recouvrer les créances de leurs entreprises sur les administrations centrales et locales.

<sup>665</sup> Il s'agissait de découverts bancaires à l'aide desquels on finançait l'exploitation en l'absence de trésorerie.

<sup>666</sup> Les dettes d'investissement converties en capital social étaient évidemment très faibles compte tenu du mode de financement qui prévalait, un financement sur concours budgétaires de l'Etat dont une partie seulement était des concours temporaires (c'est-à-dire remboursables).



Unité : milliers de dinars			
ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Investissements nets	29.435 71.005	Fonds propres Dette dont	133 489.729
Stocks et encours	265.848	dette d'investissement	35.216 45.998
Créances	25.394	dettes de stock détections	24.582
Disponibilités	98.180	pour cpte dettes	196.682
Résultats		d'exploitation avances	86.065
		commerciales dettes	101.186
		financières	
TOTAL ACTIF	489.862	TOTAL PASSIF	489.862

Source : Plan de redressement de l'entreprise, CNAT, janvier 1995.

Comme on peut le constater, les fonds propres sont ridiculement faibles. En fait ils seraient même négatifs si on avait pris soin d'inscrire au passif du bilan les résultats hérités de l'ancienne société nationale parce qu'ils traduisent une perte et non un bénéfice<sup>667</sup>. L'entreprise a en outre hérité d'un montant colossal de dettes dont la quasi-totalité se présente comme des dettes d'exploitation ou des dettes financières<sup>668</sup>.

En contrepartie, l'entreprise hérite certes aussi d'un montant élevé de créances. Mais il n'y pratiquement aucune chance pour elle de les recouvrer en raison de ce que ses débiteurs sont dans la même situation qu'elle quand elle n'a pas à faire (comme c'est le cas dans cet exemple) à des administrations peu enclines à s'acquitter des dettes qu'elles ont contractées auprès des entreprises publiques : l'idéologie du bien public comme bien commun dont on a indiqué dans le chapitre précédent certaines formes de manifestation<sup>669</sup> était bien ancrée dans l'esprit des responsables des administrations locales qui, au demeurant, ne disposaient généralement pas d'un budget suffisant pour faire face à leurs engagements. L'entreprise dont il est question ici n'a bénéficié d'aucun apport en argent frais avant le passage à l'autonomie qui s'est effectué en 1991.

Il n'existe malheureusement pas de bilan global de la restructuration financière des entreprises. M. Baba-Ahmed donne quelques chiffres qui, en l'absence de repères, paraissent peu significatifs. Selon lui, le montant total des engagements publics en faveur des entreprises restructurées s'élèverait à 61,2 milliards de dinars sur quatre ans (1983-1986) ; soit, au même taux de conversion utilisé par l'auteur que précédemment, près de 9 milliards de dollars. Ce montant se répartissait comme suit :

- 7,9 milliards au titre des dotations budgétaires ;
- 2,3 milliards au titre de la transformation des dettes d'exploitation en prêts à long terme du Trésor ;

<sup>667</sup> Selon les principes de la comptabilité d'entreprise, les résultats peuvent être inscrits à l'actif (avec le signe +) ou au passif (avec le signe -) quand ils traduisent un déficit.

<sup>668</sup> Le degré d'exigibilité de ce type de dettes est en principe très élevé (dettes à très court terme).

<sup>669</sup> Voir ce qui a été dit de la confusion entre le budget de l'Etat et le budget de l'entreprise ou de la caisse d'assurance sociale.

- 22,4 milliards au titre de la transformation des crédits bancaires en dette à long long terme BAD<sup>670</sup> ;
- 6,9 milliards au titre de nouveaux prêts bancaires à moyen terme ;
- 1,9 milliard au titre de la consolidation des résultats.

Ces chiffres concernent 284 entreprises issues des anciennes sociétés nationales dont la trésorerie consolidée par secteur est donnée par le tableau suivant :

**Trésorerie consolidée par secteur en millions de dinars**

Secteurs	1982	1983	1985	1986
Agriculture Energie (hors Sonatrach)	(1 182)	(1 786) (11)	(3 059) 335	(2 040) 4
Industrie lourde	(8 014)	(16 897)	(20 104)	745 (22 813)
Industries légères	(19 186)	(25 517)	(23 090)	(23 333)
Habitat Hydraulique	(17 201)	(1 259)	(1 191)	(3 961)
Travaux publics	168 (171)	(821) 155	(675) 187	(609) (4)
commerce Solde net	201 (2 682)	(2 191)	(2 331)	(2 436)
	(50 353)	(50 770)	(56 652)	(57 717)

Source : M. Baba-Ahmed, op. cité p 98. Les chiffres entre ( ) sont négatifs.

Ce tableau appelle les commentaires suivants : ce qui frappe au premier coup d'œil, c'est l'extrême précarité de la situation des entreprises dont il rend compte. Le solde net de la trésorerie des entreprises (tous secteurs confondus) est non seulement négatif mais d'un montant exorbitant : plus de 50 milliards de dinars en 1982 et près de 58 milliards de dinars en 1986 ! La situation s'est donc dégradée au cours des années de mise en œuvre de la restructuration organique et financière. Avant que n'intervienne cette réforme, cette situation n'avait pas de quoi surprendre, elle découlait du mode de financement alors en vigueur qui consistait à financer les investissements sur fonds du Trésor et l'exploitation sur découvert bancaire, en contrepartie de quoi les entreprises étaient dessaisies de leurs ressources au profit du Trésor. Au motif que les investissements étaient financés sur concours budgétaires, la pratique était en effet de centraliser au niveau du Trésor les cash-flows dégagés par les entreprises. Il en résultait un déficit permanent de trésorerie qui ne reflétait en aucune façon la véritable situation financière de celles-ci ; déficit qui ne pouvait être comblé que par le découvert bancaire. Cette pratique ayant été abandonnée après 1982, les déficits de trésorerie ne s'expliquent guère depuis que par l'échec de la restructuration financière, échec imputable au moins en partie au mode d'assainissement adopté.

Aussi est-ce avec raison que M. Baba-Ahmed dit de la restructuration financière des entreprises qu'elle « apparaît, ex-post, comme un simple replâtrage qui a voilé la réalité pour un temps : malgré un apport d'argent frais de 34,7 milliards de dinars et le caractère momentanément salutaire de l'assainissement de leurs créances, les entreprises publiques enregistrent une détérioration globale de leur trésorerie [...] »<sup>671</sup>.

<sup>670</sup> 44,6 milliards de dinars le solde net négatif de trésorerie des entreprises publiques  
 BAD : Banque Algérienne de Développement, chargé de financer les investissements des entreprises.

<sup>671</sup> Id. p 104.

restructurées tous secteurs confondus sauf secteur pétrolier.

Plus globalement, M. Baba-Ahmed s'est attaché à montrer dans *l'Algérie, diagnostic d'un non développement*<sup>672</sup> les principales causes de l'inefficacité du capital industriel public en Algérie. A la sous-utilisation des capacités de production installées (qu'il estime être de l'ordre de 45 à 65% selon les secteurs), se surajoutent les coûts excessifs d'investissement dont l'auteur dit qu'ils sont de 1,5 à 2,5 fois plus élevés que les standards internationaux. Quant aux rendements des facteurs de production, ils constituent la troisième grande source de déperdition de l'efficacité productive du capital. Si le facteur subjectif est pour quelque chose dans cette déperdition (l'auteur incrimine le type de relations de travail instituées par la loi, ce dont il a été question dans le chapitre précédent), les facteurs objectifs ne sont pas en reste : plusieurs sources de gaspillage du capital productif sont ainsi identifiées par l'auteur, à commencer par celles liées à l'environnement institutionnel. Mais c'est surtout la surconsommation technique des immobilisations qui est en cause. L'auteur en donne un aperçu à travers l'évolution du ratio CFF/VA (consommation de fonds fixes/valeur ajoutée) tous secteurs confondus. Entre 1982 et 1987 ce ratio a augmenté significativement pour n'amorcer de baisse qu'à partir de 1988 comme le montre le tableau ci-après.

Unité : milliards de dinars pour CFF et VA, % pour le ratio.								
Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CFF VA	18 165	21,2 184	22,8 208	27,6 230	30,7 226	31,1 235	30,7 262	31 322
CFF/VA	10,9	11,5	11	12	13,6	13,6	11,7	9,6

Source : M. Baba-Ahmed, *l'Algérie, diagnostic d'un non développement*, op. cité p 137.

Au vu de ces chiffres il apparaît clairement que, jusqu'en 1987, la richesse nouvellement créée (mesurée par la somme des valeurs ajoutées), croît moins vite que la consommation des fonds fixes. Si la tendance de ce ratio est à la baisse à partir de l'année suivante, c'est moins parce que l'économie aurait retrouvé le sentier de croissance que parce que l'accroissement vertigineux des prix consécutif aux mesures de libéralisation prises la même année dans le cadre des réformes économiques (nous reviendrons plus loin sur cette question) se traduit par une augmentation apparente de la richesse créée. Or le niveau d'activité a grandement souffert et de la baisse des importations (en quantités et en valeurs) et de la baisse des exportations (en valeurs) comme le montre le tableau ci-après.

Unité : milliards de dollars US					
	1984	1985	1986	1987	1988
Balance commerciale	3,55	4,22	0,19	2,41	0,94
Exportations					7,63
Importations	12,79	13,03	8,06	9,03	-6,69
	-9,24	-8,81	-7,88	-6,62	

Source : FMI, op. cit.

<sup>672</sup> Op. cité p 113 et suivantes.

Jusqu'en 1985, la balance commerciale de l'Algérie était excédentaire parce que les exportations d'hydrocarbures couvraient largement les importations (composées en majeure partie des intrants et de biens d'équipement industriels). A partir de cette date, elle n'a pu être maintenue équilibrée qu'au prix d'une compression drastique des importations. La même source d'où est tiré le tableau ci-dessus montre que la balance globale (balance des paiements) est légèrement déficitaire sur toute la période (sauf en 1985 où elle a enregistré un excédent substantiel) ; ce déficit est essentiellement dû au solde négatif de la balance des services et de la balance des opérations en capital, ce dernier résultat étant dû au paiement rubis sur ongle du service de la dette.

Est-ce pour s'en être tenues au principe consistant à ne pas manquer à leurs engagements internationaux que les autorités algériennes ont dû recourir à de nouveaux emprunts ? Cela ne paraît pas être le cas tant l'emballlement de la dette extérieure du pays est hors de proportion avec le déficit de la balance des paiements. Alors que les efforts antérieurs de l'Algérie pour se désendetter ont fait passer l'encours de la dette de près de 20 milliards de dollars en 1979 à moins de 16 milliards en 1984, cet agrégat est remonté à 18,4 milliards en 1985 puis à 26,775 milliards de dollars en 1988 pour atteindre les 29,794 milliards<sup>673</sup> en 1989. Bien entendu, le service de la dette s'accrut, réduisant d'autant les ressources disponibles pour le fonctionnement du système productif. Aussi n'est-il pas étonnant que celui-ci ait été qualifié par certains auteurs de système productif en déshérence.

Plus que jamais l'économie dépendait des recettes en devises du pays alors même que le contre-choc pétrolier de 1986 a provoqué une baisse de 50% dans les termes de l'échange de l'Algérie<sup>674</sup>. Bien que le gouvernement ait tenté de remédier à cette situation en empruntant davantage que par le passé auprès des banques étrangères et des organismes financiers internationaux, il n'a pu faire face à la demande en intrants et autres biens d'équipement émanant des entreprises ni à celle en biens de consommation qui se faisait jour sur le marché. Pour atténuer les effets de la crise pétrolière, les importations ont été réduites de presque un tiers en volume entre 1985 et 1987 ce qui n'était pas de nature à améliorer les taux d'utilisation des capacités de production qui ont de ce fait stagné ou diminué comme l'indique une note du Conseil National de la Planification<sup>675</sup>. La valeur ajoutée globale n'a que très peu augmenté en termes courants, accusant en fait (en termes réels) un recul d'autant plus significatif que le volume d'emploi a crû substantiellement.

---

<sup>673</sup> Tous ces chiffres sont tirés de la thèse de doctorat de Y. Benabdellah, op. cité p 95 et suivantes.

<sup>674</sup> Banque Mondiale, Mémoire économique : *la transition vers une économie de marché*, rapport principal, septembre 1993, p2.

<sup>675</sup> Note en date du 23 novembre 1993 portant sur la restructuration industrielle (note référencée CNP/DP – DAP – 93/1). Selon cette note, le taux moyen d'utilisation des capacités de production pour la période 1986-1992 est estimé à 50%.

## Deuxième partie : y a-t-il une spécificité algérienne ?

	1984	1985	1986	1987	1988
Population active hors agriculture	3.491	3.631	3.792	3.973	4.162
Emploi non agricole dont industrie	2.755	2.850	2.912	2.975	3.035
BTP Transport et services <sup>676</sup>	495 655	510 658	518 659	527	532 672
Administration	760	782	790	661 806	819
	845	900	945	981	1.013
Chômeurs	736	781	880	997	1.127
Source : FMI, rapport sur l'Algérie 1989.					

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'emploi non agricole n'a pas cessé de croître au cours des années 1984 - 1988 sans que la production matérielle ne se soit accrue hormis pour le ciment et les appareils électroménagers. La tendance est bien plutôt au marasme si ce n'est à la décroissance de la production ainsi que le montre le tableau page... On peut donc conclure à l'aggravation des sureffectifs dans la plupart des entreprises publiques algériennes au cours de cette période, sureffectifs qui, se conjuguant avec les autres facteurs d'inefficacité du capital industriel évoqués par M. Baba-Ahmed, donnent la mesure de la crise du système productif algérien pourtant encore en phase de formation.

Cependant le nombre de chômeurs n'a pas cessé de croître et le chômage de devenir endémique : le taux de chômage par rapport à la population active non agricole est en effet passé de 21% en 1984 (chiffre déjà alarmant au regard des normes internationales en la matière) à 27% en 1988 <sup>677</sup> ; ce qui est le signe le plus patent de l'échec de la stratégie algérienne de développement dont l'un des principaux objectifs était – faut-il le rappeler – de créer des emplois en grand nombre (cent mille par an à partir de 1980). Ce que B. Hamel <sup>678</sup> avait appelé une « vaste promesse de mise au travail » en parlant du développement prioritaire de l'industrie dans la stratégie algérienne de développement ne s'était pas réalisé ou, si cet objectif l'était en partie, c'était au prix d'une inefficacité telle du système productif que cela mettait immédiatement en cause la raison d'être même du dit système. Si les critiques de la stratégie algérienne de développement avaient bien mis en évidence cette caractéristique du système consistant (pour reprendre les termes du rapport intitulé *Bilan économique et social de la décennie 67-78* ) à consommer plus de richesses qu'il n'en crée, la réforme de 1980 n'a pas remédié à ce défaut majeur, ce qui aurait nécessité non seulement une réorganisation complète du système productif et l'adoption d'une nouvelle rationalité économique – celle-là même qui a pour finalité de dégager un surplus accumulable de l'activité

<sup>676</sup> Y compris les activités artisanales.

<sup>677</sup> Taux calculés d'après les données du tableau précédent.

<sup>678</sup> *Système productif algérien et indépendance nationale*, Ed. OPU, Alger, 1983, p 110. L'auteur écrit au sujet du développement prioritaire de l'industrie que celle-ci « apparaît, par sa prise sur les richesses nationales (les hydrocarbures notamment) et leur transformation industrielle, comme la principale source d'accumulation et de fixation durable du capital d'une part, et comme le moyen le plus sûr de réaliser la vaste promesse de mise au travail par la mobilisation générale, à long terme, de toutes les forces de travail disponibles et à venir (c'est nous qui soulignons) d'autre part »

domestique – mais aussi le renouvellement non pas tant des équipements de production industriels installés (dont la plupart étaient encore en excellent état de fonctionnement malgré leur obsolescence technologique) mais de la combinaison productive en son entier pour la mettre en cohérence avec la rationalité économique nouvelle. Au lieu de cela, la restructuration organique et financière des entreprises publiques engagée en 1980 a plutôt eu tendance à accentuer la déstructuration du système productif en formation, ce qui a plongé l'économie tout entière dans le marasme que la crise pétrolière de 1986 n'a fait qu'aggraver.

C'est en réponse à cette crise que la réforme de 1988 a été pensée, l'objectif principal affiché par les pouvoirs publics étant d'introduire – à travers l'autonomie des entreprises publiques – cette nouvelle rationalité économique dont on a parlé susceptible de rendre efficace le système productif, c'est-à-dire de le rendre apte à créer un surplus accumulable, ce qui passe bien évidemment par l'instauration d'un nouveau rapport salarial. Qu'en a-t-il été dans la réalité, c'est la question que nous nous proposons d'aborder dans la section 7.2 du présent chapitre.

### **7.1.3. L'autonomie des entreprises publiques : une réforme à mi-chemin des changements systémiques annoncés.**

L'autonomie des entreprises publiques est le cœur des réformes économiques mises en œuvre à partir de 1988. Leur élaboration a nécessité deux années de réflexion à un groupe d'économistes coordonné par le chef de cabinet du président de la République, futur chef du gouvernement dit des réformateurs (septembre 1989 - juin 1991) dont feront partie la plupart des *experts* ayant travaillé sous ses ordres à l'élaboration des réformes. Celui-ci ne s'est pas fait faute, pour rallier à sa cause les responsables de l'Administration et des entreprises publiques, de procéder à une véritable épuration de l'encadrement de ces deux types d'institutions en mettant en retraite d'office ou en congé spécial illimité leurs principaux cadres dirigeants pour les remplacer par des hommes qui lui étaient acquis, ayant été pour la plupart cooptés par ses collaborateurs sur des bases clientélistes<sup>679</sup>. Ceci est particulièrement vrai des membres des Conseils d'Administration des entreprises et des Fonds de participation dont il sera question plus loin. Le résultat a été que, en un laps de temps record, une véritable *caste* s'est formée, portée à tourner les réformes à l'avantage exclusif de ses membres. Le plus souvent ceux-ci étaient insoucieux de leur mission originelle consistant à redresser la situation des entreprises publiques et à les amener à dégager un surplus domestique accumulable. Tout ceci n'a

<sup>679</sup> C'est là un aspect des réformes économiques initiées par M. Hamrouche dont on ne trouvera évidemment nulle trace écrite. L'auteur de ces lignes s'appuie ici sur sa propre connaissance du problème, ayant eu à côtoyer de nombreux cadres dirigeants d'entreprises passées à l'autonomie en sa qualité d'intervenant pour le compte d'organismes chargés de l'élaboration des plans de redressement de ces entreprises. La pratique de la cooptation lui était apparue dans toute sa nudité et ses effets pervers – tels l'incompétence avérée de nombreuses personnes portées par cette voie aux commandes des entreprises publiques, leur souci de se servir des subsides de l'Etat pour se constituer des fortunes personnelles etc. – lui furent à maintes reprises révélées. Il est vrai que de telles pratiques étaient encouragées par l'absence complète de vision de la part du gouvernement de ce qu'étaient les enjeux qu'allaient mobiliser la réforme : il ne s'agissait rien moins en effet que de redistribuer le pouvoir économique attaché aux postes de commandement en système d'économie étatique, avec ce que cela impliquait de mainmise sur la rente.

été rendu possible que parce que les réformes contenaient des ambiguïtés dont il nous faudra bien dire quelques mots ici. Auparavant, revenons au sujet qui nous occupe, l'autonomie des entreprises, pour en indiquer les principales caractéristiques.

Dans son principe, l'autonomie des entreprises publiques consistait à opérer une distinction entre deux types de pouvoirs jusque-là exercés par des instances séparées, certes, mais relevant de la même autorité : le pouvoir de décision et le pouvoir de gestion. Ces instances sont les entreprises et les ministères techniques. Aux unes étaient dévolues les attributions liées aux fonctions de production et de commercialisation<sup>680</sup>, aux autres les attributions liées à un certain pouvoir de décision (les ministères formant des organes du pouvoir d'Etat). Mais ni les unes, ni les autres ne jouissaient de la plénitude des droits attachés à leurs attributions respectives dans la mesure où entreprises et ministères n'apparaissaient que comme de simples relais du pouvoir central dont ils ne faisaient qu'exécuter les ordres ou, du moins, auquel ils devaient rendre compte de leurs actes de gestion. Une organisation hiérarchique était ainsi mise en place allant de l'unité de production (échelon inférieur) à la présidence de la République (échelon supérieur) en passant par l'entreprise et le ministère (échelons intermédiaires) rendant difficile sinon la prise de décision, du moins son exécution.

D'aucuns ont mis en cause ce type d'organisation dans leur analyse de l'inefficacité du système économique algérien tendant ainsi à justifier *après coup* les réformes engagées<sup>681</sup>. Dans cette mise en cause, le mode de gestion des entreprises publiques, qui était d'abord apparu comme le point de fixation de toutes les critiques, a ensuite été considéré comme la conséquence de la confusion des deux types de pouvoir dont on a parlé, focalisant ainsi l'attention sur la nécessité de leur séparation dans la nouvelle

<sup>680</sup> On devrait plutôt dire de production *ou* de commercialisation compte tenu de la séparation de ces fonctions opérée par la restructuration organique et financière des entreprises depuis 1980.

<sup>681</sup> S. Goumeziane, ministre du commerce du gouvernement *réformateur* de Mouloud Hamrouche, ancien haut fonctionnaire, dit du système économique algérien antérieur aux réformes que c'est un système *de gestion centralisé de rentes* et des réformes initiées en 1988 qu'elles inaugurent une transition vers une société productive et démocratique. Voir *Le mal algérien, Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994*, Ed. Fayard, 1994, pp 11 et 19. L'auteur se propose de mener une réflexion sur la question de l'efficacité non pas tant seulement de l'économie – efficacité qu'il ne définit d'ailleurs nulle part dans son ouvrage – mais de la société tout entière, objectif qu'il attribue aux réformes économiques. Mais là où sa mauvaise foi est manifeste, c'est lorsqu'il écrit au sujet du gouvernement dont il a fait partie qu'il « affiche son refus du rééchelonnement et s'engage résolument dans la transition démocratique » (p 122). En réalité le même gouvernement a négocié en catimini avec le FMI un premier rééchelonnement de la dette algérienne. Pour ce qui est de son caractère démocratique, on a vu ci-dessus comment il a placé ses hommes aux principaux postes de responsabilité dans les entreprises publiques, les Fonds de participation et les ministères, renforçant ainsi plutôt qu'il ne desserra le contrôle social exercé sur la société. Cependant S. Goumeziane n'est pas le seul de l'équipe gouvernementale en poste entre septembre 1989 et juin 1991 à chercher à justifier ainsi les réformes par l'instauration de la démocratie fondée sur une économie productive. G. Hidouci, autre ministre du gouvernement des réformateurs fait de même. Dressant le panégyrique du gouvernement dont il faisait partie, il écrit : « Il nous fallait être le grain de sable qui gripperait cette mécanique complexe du pouvoir pour que puisse naître le changement ». Il ajoute plus loin, cachant à peine les vrais desseins de ce gouvernement dont il dit par ailleurs que « la plupart des ministres étaient prisonniers de la subordination aux pouvoirs réels » (p 109) : « Le véritable *travail* (c'est nous qui soulignons) mobilisait en revanche tout ce que nous pouvions appeler comme ressources autour d'une équipe fortement soudée » (p110). Cf. *Algérie, la libération inachevée*, Ed. La Découverte, 1995.

configuration du système économique sans mettre en cause l'existence du secteur public. Bien qu'ayant été adoptée après la promulgation des principales lois portant réformes économiques, la Constitution de 1989 a consacré cette séparation en faisant de l'Etat une entité bicéphale, devant d'un côté veiller au respect des principes du droit et se préoccuper de promouvoir l'intérêt général, devenant, de l'autre côté, un sujet de droit et à ce titre pouvant lui-même être propriétaire d'actifs comme n'importe quel autre personne morale de droit privé. L'article 17 de la nouvelle constitution, d'inspiration libérale<sup>682</sup>, réduit considérablement en conséquence la propriété de l'Etat en énumérant restrictivement les domaines d'activités relevant de la compétence exclusive des pouvoirs publics, ce qui revenait à renvoyer implicitement dans le domaine privé des pans entiers de ce qui constituait jusqu'alors le secteur public. Mais ce n'était là en vérité qu'une pétition de principe : il ne s'agissait pas tant en effet de privatiser les entreprises publiques existantes, qui constituaient l'ossature du système productif en formation, que d'ouvrir de nouveaux champs à l'investissement privé, confiné jusqu'alors dans des créneaux d'activité certes porteurs mais peu propices à l'accumulation du capital sur des bases autres que spéculatives<sup>683</sup>. Il reste que, la réforme ayant pour objectif primordial d'instituer un mode de gestion des entreprises publiques et un mode de régulation macroéconomique plus conformes à la nouvelle philosophie politique, celle que la constitution de 1989 allait justement consacrer, la problématique des relations Etat-Entreprises publiques constituait le souci majeur du législateur confronté à un double référent idéologico-politique : bien que propriété de l'Etat, les entreprises publiques économiques ne doivent plus, à l'évidence, faire encore partie de ce qu'on appelle en régime libéral d'économie de marché le *domaine public*, c'est-à-dire le patrimoine commun des personnes formant la collectivité nationale, réputé inaliénable et insaisissable. Mais elles n'en étaient pas moins pour l'heure propriété de l'Etat, ce pourquoi d'ailleurs elles ne disposaient d'aucun statut particulier.

La solution à ce problème a consisté à verser dans le *domaine privé* de l'Etat toutes les entreprises publiques éligibles à l'autonomie, ce qui allait les transformer en principe en sujets de droit au même titre que n'importe quelle autre personne morale de droit privé. Pour ce faire, force était de conférer à l'entreprise un statut, ce que le législateur a fait en érigeant l'entreprise publique économique (EPE) en société par actions (SPA). Mais, et ce n'est pas la moindre des contradictions, son capital étant entièrement souscrit par l'Etat, il ne pouvait faire l'objet d'aucune transaction si ce n'est dans le cadre des institutions détentrices de parts de capital de ces nouvelles entités économiques, créées en la forme de sociétés fiduciaires publiques – les Fonds de participation – « administrés par un

---

<sup>682</sup> L'ancienne constitution, datant de 1976, était en phase avec la Charte Nationale dont l'idéologie affichée était le socialisme.

<sup>683</sup> Situés à l'aval de ceux occupés par les entreprises du secteur public, ils étaient une source de captation de gros bénéfices (en fait des rentes de situation) pour les opérateurs du secteur privé. L'intérêt pour le développement du secteur privé avait donné naissance à un organisme dépendant du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) dénommé OSCIP (Office National pour le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé National) qui a publié en 1986 deux opuscules donnant, l'un, la « liste des produits pouvant être fabriqués en sous-traitance par le secteur privé national », l'autre les « idées de projet proposées au secteur privé national ». Les entreprises donneuses d'ordre sont les entreprises publiques nationales. Cf. Documents OSCIP, octobre 1986.



Conseil d'Administration dont les membres, au nombre de cinq à neuf (5 à 9), sont désignés par le gouvernement pour une période de cinq (5) ans renouvelable »<sup>684</sup>. Est-ce pour s'être rendu compte de cette contradiction que le législateur a cherché à contourner les difficultés qu'elle n'allait pas manquer de dresser devant la mise en œuvre de la réforme ? Toujours est-il que les lois de 1988 font une référence explicite au droit commercial (qui, même au plus fort de l'économie administrée, restait d'inspiration libérale) comme cadre juridique de règlement des conflits de toutes natures. Cependant cette référence semble bien n'être qu'une clause de style dans la mesure où :

- d'une part, l'apport en capital (en espèces ou en nature) continue d'être régi par les dispositions des lois et ordonnances antérieures à la réforme<sup>685</sup> et que,
- d'autre part, les souscription et libération des apports en capital sont du seul ressort des « organes habilités à cet effet » c'est-à-dire les Fonds de Participation<sup>686</sup>, ce qui limite singulièrement la mobilité du capital et donc la concurrence, fondement de l'économie de marché qu'on ose à peine évoquer.

En conséquence, et quoi que puisse laisser croire les autres dispositions des lois de janvier 1988, l'entreprise publique économique réputée autonome, ne jouit en réalité que d'une autonomie formelle, l'essentiel des décisions la concernant étant pris aux échelons supérieurs de la nouvelle organisation économique – les Fonds de participation et le gouvernement (dont, il faut le souligner, les principaux membres constituaient le Comité de gestion des participations de l'Etat, c'est-à-dire en fait le Conseil d'Administration Suprême des Fonds de participation). Faut-il ajouter à cela que, les membres des Conseils d'Administration des entreprises elles-mêmes étant pour la plupart cooptés, ils se trouvent en situation de dépendance morale vis-à-vis de ceux – membres de Conseils d'Administration des Fonds de Participation ou Hauts Fonctionnaires de ministères pour ne rien dire des ministres qui ont aussi leurs protégés – qui les ont placés là pour les servir dans leur stratégie de pouvoir, faisant ainsi partie de bonne grâce ou à leur insu de ce que nous avons appelé plus haut la *caste* des dirigeants dont le chef suprême est le chef du gouvernement en personne<sup>687</sup>.

Pour revenir aux relations Etat-Entreprise<sup>688</sup>, il convient d'indiquer que, bien que réputée commerçante et soumise de ce fait au droit commercial, l'entreprise reste rattachée à l'Etat, en raison du caractère public de son capital, par toute une série de dispositions réglementaires formant les nouveaux systèmes de planification, de régulation et de contrôle édictées par les lois n° 88-01 et 88-02 de janvier 1988. Ainsi l'entreprise est-elle tenue d'élaborer un plan à moyen terme dénommé PMTE (Plan à Moyen Terme de l'Entreprise) qui doit s'inscrire dans la plan national définissant les objectifs stratégiques à long terme, ceux-ci étant déterminés sur la base des perspectives

<sup>684</sup> Loi n° 88-03 du 12 janvier 1988 relative aux Fonds de Participation, titre 2 article 13.

<sup>685</sup> Notamment l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975 et la loi n° 84-17 du 07 juillet 1984 relative aux lois de finances.

<sup>686</sup> La loi prévoit aussi des prises de participation croisées entre entreprises publiques économiques mais ce scénario ne s'est réalisé que sous la forme de création de filiales avec des entreprises étrangères.

<sup>687</sup> « A l'exception de l'entreprise capitaliste dirigée par le propriétaire, le chef de toute grande entreprise moderne dépend de celui qui l'y a nommé », J. Kornai, *Socialisme et économie de la pénurie*, Ed. Economica, Paris 1984, p 61.

<sup>688</sup> Nous désignerons par Entreprise dans la suite de ce travail l'entreprise publique économique (EPE).

d'évolution des principaux agrégats économiques. Les PMTE sont ainsi directement liés au plan national qui définit les priorités auxquelles ils doivent se conformer dans le cadre du développement sectoriel. Un comité de coordination sectorielle est prévu à l'effet d'assurer la surveillance stratégique des activités de l'entreprise. Ce comité a le pouvoir :

- de rejeter la demande d'investissement présentée par une entreprise si le dit comité considère qu'il n'entre pas dans le cadre des priorités définies, à moins que cet investissement ne soit totalement autofinancé, ce qui est évidemment une utopie dans l'état de déstructuration financière des EPE ;
- de demander à une entreprise de réaliser un investissement stratégique non rentable à charge pour le Trésor public de couvrir les pertes de gestion qu'il peut éventuellement susciter.

Sur un plan plus global, le nouveau système de planification, qui se définit comme un mode paramétrique de régulation économique, reste pourtant à un niveau de généralité tel que sa mise en œuvre est rendue particulièrement difficile. En pratique, ni le plan national (supposé être un plan à moyen terme), ni les plans à moyen terme des entreprises (PMTE), n'ont vu le jour et le contrôle sur les entreprises (considérablement allégé au demeurant par les lois de janvier 1988) a purement et simplement disparu dans les faits pour laisser place à « l'audit interne » effectué *a posteriori* et ne donnant lieu à aucune sanction de la part des autorités publiques. En réalité, la situation de l'entreprise publique économique était à tel point dégradée que la mise en œuvre de la réforme de 1988 a nécessité un assainissement financier qui, pour n'avoir pas donné les résultats escomptés, a dû être effectué à plusieurs reprises pour les mêmes entreprises de façon à les maintenir en activité. C'est à cette question de l'assainissement financier des EPE qu'il convient de consacrer à présent quelques développements tant elle a déterminé l'évolution ultérieure de la situation économique globale dont on sait qu'elle a obligé les autorités à recourir à l'adoption d'un programme d'ajustement structurel aux effets sociaux désastreux comme nous aurons à le montrer dans le chapitre huitième de la présente étude.

La situation statutaire des entreprises publiques algériennes n'a pas changé de façon instantanée avec les réformes de 1988. Toutes les entreprises ne sont pas devenues autonomes du jour au lendemain. Le passage à l'autonomie a nécessité l'étude au cas par cas de la situation des entreprises. Or cette situation était des plus précaires pour la quasi-totalité des entreprises, ce qui se reflétait dans leurs comptes (résultats déficitaires, accumulation de créances et de dettes), donnant à croire à l'autorité en charge des réformes qu'il suffisait d'un « toilettage » des comptes pour remettre tout en ordre. Passant en revue la situation des entreprises fonction par fonction, le diagnostic dit *stratégique* présenté dans chaque cas n'aboutit pourtant qu'à des recommandations d'ordre comptable et financier, conformément en cela à la note méthodologique dite *note méthodologique n°1* édictée par l'autorité en charge des réformes. Sur la base de deux indicateurs – Actif Net et Fonds de Roulement – cette note préconise de classer les entreprises en quatre catégories ( A, B, C, et D) selon que l'Actif net et le Fonds de roulement sont tous les deux positifs (entreprises de catégorie A), l'un positif et l'autre négatif (entreprises de catégorie B dans le cas où l'Actif net est positif et le Fonds de

roulement négatif et de catégorie C dans le cas inverse) ou tous les deux négatifs (entreprises de catégorie D). Si, pour les auteurs de ce document de référence que représentait *la note méthodologique n° 1*, les entreprises classées dans la catégorie A sont immédiatement éligibles à l'autonomie, il n'en va pas de même pour les entreprises classées dans les catégories B et C et encore moins de celles classées dans la catégorie D. Ces dernières ne sont tout simplement pas éligibles à l'autonomie tandis que les deux autres nécessitent d'être préalablement *assainies*. Bien entendu, le système d'économie administrée dans lequel les entreprises publiques avaient évolué jusqu'alors n'ayant pas élevé ces catégories comptables au rang de critères de gestion et le système des prix alors en vigueur ne leur ayant pas permis de se conformer à ces indicateurs, rares étaient les entreprises publiques qui présentaient un Actif net et un Fonds de roulement positifs. Aussi, l'assainissement financier a-t-il concerné la plupart d'entre elles tous secteurs confondus, devenant même la principale préoccupation de l'autorité en charge des réformes et plus généralement de tout l'appareil bureaucratique constitué des directions d'entreprises, des Fonds de participation, ministères techniques et du gouvernement. Quant aux causes autrement plus fondamentales de l'inefficacité productive de ces entreprises référant à la non maîtrise par la société du principe de composition dans ses aspects technologique, organisationnel, éducatif etc., elles sont tout simplement occultées devant ce qui apparaissait comme le *dysfonctionnement* majeur puisque caractéristique de la quasi-totalité des entreprises. Dès lors les autorités n'ont eu de cesse de s'attaquer à ce problème en procédant à des assainissements répétitifs sans jamais venir à bout des difficultés financières des entreprises passées à l'autonomie. La raison principale de cet état de faits était que, pas plus avant qu'après leur assainissement financier, les entreprises passées à l'autonomie n'ont accédé à cette capacité qui leur faisait défaut de produire par leurs propres moyens un surplus, ce qui n'était que la conséquence de cet autre fait maintes fois signalé dans ces pages, à savoir l'extrême faiblesse du système productif algérien qui n'avait d'ailleurs pas achevé le processus de sa formation. Comme, dans les deux années qui suivirent la mise en œuvre de la réforme dans son volet autonomie des entreprises, d'autres mesures telles la libéralisation des prix (y compris des taux d'intérêts bancaires jusque-là fortement encadrés), l'abolition du monopole d'Etat sur le commerce extérieur etc. qui se sont soldées par une très forte inflation et par la désorganisation complète des circuits de distribution, avaient été prises, les entreprises publiques passées à l'autonomie se sont vu confrontées à des difficultés de trésorerie qui les ont précipitées un peu plus dans la précarité. Voici, à titre d'illustration, la situation d'ensemble des entreprises relevant du Fonds de participation « Industries Diverses » telle qu'elle se présente entre 1990 et 1991 avant et après assainissement financier effectué courant 1990.

Unité : million de DA			
	ACTIF NET	FONDS de ROULEMENT	TRESORERIE
Situation année 1990 avant assainissement	+ 76	- 1.717	- 3.986
Situation année 1990 après assainissement	+ 4.978	+ 2.708	+ 1.586
Situation année 1991	+ 604	+ 1.512	nd

Source : Fonds de participation Industries Diverses, Rapport général sur la situation actuelle et problématique de la restructuration industrielle des EPE relevant du FPID, novembre 1992.

Ce tableau montre clairement combien la situation financière des entreprises publiques passées à l'autonomie s'est détériorée en une année après avoir été pourtant *assainie*. En fait d'assainissement, il s'est agi en réalité essentiellement d'un *retraitement comptable* des bilans des entreprises de la façon dont cela s'était déjà fait entre 1980 et 1983 lors de la restructuration organique et financière des entreprises alors que la réforme de 1988 était censée procéder d'une démarche radicalement différente. Aussi bien ne pouvait-on s'attendre à une sortie de crise des entreprises publiques économiques passées à l'autonomie par le seul fait de leur assainissement financier. Ce sont les banques qui, au demeurant, allaient bénéficier des effets du retraitement comptable des dettes des entreprises, elles qui, dans le système antérieur de gestion des avoirs des entreprises, affichaient une santé financière à toute épreuve. Mais c'était une santé factice.

Comme l'indique en effet un rapport de la Banque d'Algérie <sup>689</sup>, l'encours des crédits aux entreprises qui constituait l'essentiel du portefeuille des créances des banques primaires, était représenté à la fin de 1990 pour 65% par des *créances non performantes*, ce qu'en termes comptables on appelle les créances douteuses. Celles-ci ont représenté à la même date 85% du montant total des dépôts bancaires, plaçant les banques primaires dans l'obligation de recourir au refinancement de leur portefeuille de créances par la banque d'Algérie pour assurer la continuité de leurs opérations. Selon le même rapport, l'indice d'accroissement annuel des fonds dégagés par la Banque d'Algérie pour le refinancement des banques primaires a été pour 1990 et 1991 de 114 et 112 respectivement, ce qui, selon les termes mêmes de ce rapport, est le signe de l'emballlement des agrégats monétaires, circonlocution par laquelle on veut désigner l'inflation.

Nous reviendrons dans la section 7.3 ci-après sur la question du sens et des déterminants de l'inflation dans le contexte particulier des réformes de 1988 ainsi que sur les effets désastreux de ce phénomène sur l'activité des entreprises. Essayons pour l'heure de dresser un bilan, même lacunaire, de l'assainissement financier des entreprises depuis la date de promulgation des lois portant réformes économiques (janvier 1988) jusqu'à 1998, date à laquelle les opérations d'assainissement financier ont pris fin.

<sup>689</sup> « Déséquilibres financiers, dette publique intérieure et emballlement de l'inflation », non daté.

Trois types de mesures sont à considérer : la transformation des crédits aux entreprises en prêts à long terme du Trésor, le rachat par ce dernier des découverts bancaires accumulés par les entreprises et l'apport d'argent frais sous forme de dotation en capital ou de résorption de l'Actif net négatif. Pour la période 1991 – 1994 le retraitement comptable des dettes des entreprises sous forme de transformation des crédits bancaires en prêts à long terme du Trésor ou sous forme de rachat par ce dernier des découverts bancaires a porté sur un total de fonds de 118,7 milliards de dinars tandis que l'apport d'argent frais (sous forme de dotation en capital ou de résorption de l'Actif net négatif) ne s'est élevé qu'à 12,4 milliards de dinars<sup>690</sup>. Ces chiffres ne comprennent pas le rachat du découvert bancaire de 22 entreprises nationales de grande taille restées non éligibles à l'autonomie à cette date, soit un montant de 111,2 milliards de dinars, ce qui porte à près de 230 milliards de dinars la somme consacrée par le Trésor au rachat des dettes des entreprises auprès des banques quelle qu'en soit la formule<sup>691</sup>. Par la suite ce chiffre grossira démesurément pour atteindre les 840 milliards de dinars à fin 1998<sup>692</sup> donnant à voir, non pas tant les insuffisances<sup>693</sup>, mais l'ineptie de la politique de retraitement comptable des dettes des entreprises en situation de crise multidimensionnelle du système productif en formation. Au total, et alors que les entreprises de production continuaient de se débattre dans les mêmes problèmes que par le passé en raison de ce qu'elles continuaient de subir (et d'alimenter dans le même temps) les carences du système productif dont elles constituent l'ossature, les banques ont tiré tout le profit possible de la politique d'assainissement financier en transférant au Trésor public l'essentiel de leurs créances irrécouvrables sur les entreprises, ce qui revenait à obtenir du Trésor leur recapitalisation. Le résultat aurait été de créer un véritable gouffre financier dans le compte du Trésor n'était-ce les accords de reprofilage puis de rééchelonnement de la dette extérieure de l'Algérie qui a considérablement allégé la facture des dépenses publiques au titre du remboursement de la dette extérieure et permis ainsi de maintenir l'équilibre Ressources - Emplois dans les finances publiques même durant les années les plus noires de la décennie sanglante que fut la décennie 1990. Quant à la pratique des découverts bancaires, elle n'a pas cessé pour autant puisque, pour 1999, les montants cumulés (toutes entreprises du secteur public confondues) dépassent les 100 milliards de dinars<sup>694</sup>. Il est vrai que les créances s'élevaient à 152 milliards de dinars, ce qui peut laisser penser que les entreprises ne

<sup>690</sup> Chiffres cités par M. Baba-Ahmed in *L'Algérie, diagnostic d'un non développement*, op. cité p 310 -311. L'auteur distingue les entreprises publiques nationales et les entreprises publiques locales dans son analyse mais cette distinction n'a pas d'intérêt particulier si ce n'est que la plupart des entreprises publiques locales ayant bénéficié des mesures d'assainissement ont été purement et simplement dissoutes au cours des années ultérieures.

<sup>691</sup> Transformation en titres participatifs etc.

<sup>692</sup> Tous ces chiffres sont tirés de l'ouvrage précité de M. Baba-Ahmed pp 312-313.

<sup>693</sup> Le terme est de M. Baba-Ahmed. L'auteur a pourtant bien souligné la nécessité d'un *redressement industriel de l'entreprise* par l'Etat en accompagnement de son assainissement financier (page 314) plutôt que de se contenter de lui porter secours dès qu'elle se trouve en situation de déséquilibre financier, ce qui ne manquait pas de se produire de façon récurrente.

sont pas dans une si mauvaise situation que cela. Mais les difficultés de recouvrement de ces créances sont telles que, pour une bonne proportion, elles peuvent être classées dans la catégorie comptable des créances douteuses et être provisionnées<sup>695</sup> en conséquence. Sur le plan macroéconomique, les effets déstructurants sur les finances publiques de la politique d'assainissement financier des entreprises sont rendus moins visibles par une certaine aisance financière imputable, comme de coutume, à des facteurs extérieurs: bien qu'impliqué dans des opérations de banque très coûteuses pour les finances publiques telles la prise en charge des pertes de change consécutives aux dévaluations successives du dinar ou encore le paiement aux banques du différentiel d'intérêts dû au titre des exercices 1989 et 1990, le Trésor n'en a pas moins réalisé un excédent de ressources sur les emplois qui, pour les années 1992, 1993 et 1994 a été considérable<sup>696</sup>. Mais de tels excédents ne sont nullement un signe de bonne santé de l'économie : ils sont le résultat des dévaluations successives du dinar dont M. Baba-Ahmed dit qu'elles *dopent* les recettes budgétaires d'origine pétrolière et aussi la conséquence du désengagement officiel ou *officieux* de l'Etat de l'investissement public<sup>697</sup>. Pour donner un aperçu des conséquences de ce double phénomène, notons que si les dépenses d'équipement de l'Etat dans les activités marchandes et non marchandes sont passées de 41.206 millions en 1990 à 168.673 millions de dinars en 1996 en termes courants, soit une multiplication par 4, en termes constants les sommes en cause sont quasiment identiques (soit 35.645 et 36.657 millions de dinars respectivement<sup>698</sup>), ce qui correspond aussi au fait que les recettes en dollars provenant des exportations sont, pour ces deux dates, de même grandeur (13.400 et 13.960 millions de dollars respectivement)<sup>699</sup>. Les années 1991 à 1995 ont en revanche été particulièrement difficiles pour le Trésor parce que, les recettes pétrolières ayant baissé, celui-ci n'a pu faire face aux dépenses budgétisées, enregistrant de la sorte un déficit qui, pour être allé en diminuant, n'en a pas moins été considérable : pour l'exercice 1993, le solde global du Trésor a été de - 100 milliards de dinars soit - 8,5% du PIB<sup>700</sup> !

<sup>694</sup> 106,077 milliards exactement selon les données recueillies par ECOFIE (Société d'Etudes Economiques, d'Analyse Financière et d'Evaluation Prospective – document datant de décembre 1999).

<sup>695</sup> Le provisionnement des créances douteuses a un effet négatif sur l'équilibre financier des entreprises qui sont déjà fortement déficitaires, les provisions étant considérées comme une charge pour l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

<sup>696</sup> Le solde budgétaire a été de 49, milliards de dinars en 1992, de 146,7 en 1993 et de 175,5 en 1994 alors qu'il n'était que de 3 milliards de dinars en 1991. Pour 1995 ce solde est redescendu à 110,2 milliards de dinars ce qui n'est pas négligeable.

<sup>697</sup> Désengagement officiel de la sphère des activités marchandes consacré par le décret 93/57 du 27 février 1993 ; désengagement *officieux* consécutif aux difficultés d'accès des agents de l'Etat dans certaines régions du pays tenues par les groupes terroristes qui n'ont eu de cesse d'incendier et de détruire les infrastructures sociales et économiques.

<sup>698</sup> Source : Rapports de préparation des budgets d'équipement, Conseil National de la Planification (CNP).

<sup>699</sup> Les chiffres en dinars sont tirés des rapports d'exécution des plans annuels (CNP) et les chiffres en dollars des documents de la Banque d'Algérie.

## 7.2. Les réformes et les nouveaux rapports de travail, les réformes et le nouveau rapport au travail.

---

La réforme de 1988 place théoriquement les entreprises publiques autonomes devant l'obligation de produire un volume de richesses à même de leur fournir des ressources propres pour assurer le financement de leur activité (exploitation et investissement). Cela revient à exiger d'elles de dégager un *excédent brut d'exploitation (EBE)* et un *cash-flow* conséquents. Derrière ces catégories comptables se cache en réalité la capacité des entreprises à produire un surplus accumulable. Toute la question est donc de savoir si l'autonomie dont elles sont censées jouir désormais est de nature à conférer aux entreprises publiques algériennes l'aptitude à produire un tel surplus et si ce surplus est de nature à alimenter le procès d'accumulation. Sans même revenir ici sur l'idée amplement développée dans les chapitres qui précèdent selon laquelle le système productif algérien n'a pas atteint le degré de maîtrise du principe de composition à partir duquel il pouvait se développer sur ses propres bases, l'état de déstructuration dans lequel se trouvaient les entreprises avant leur passage à l'autonomie (déstructuration financière mais aussi désorganisation fonctionnelle), a obligé les pouvoirs publics à revoir et le mode d'organisation et le mode de gestion du secteur public industriel. Mais cette refonte est-elle de nature à permettre au système productif algérien de produire un surplus domestique accumulable ? Peu sûr ! Car la réforme ne s'est attaquée au cœur du problème – à savoir l'instauration d'un type nouveau de rapports de travail – que de façon formelle. La raison en est que, n'ayant rien changé de fondamental dans les rapports de propriété à l'œuvre dans l'économie, elle n'a fait que conférer un semblant d'existence légale au rapport salarial à travers la redéfinition des droits de propriété. Cela revenait à modifier l'architecture d'ensemble du secteur public industriel en créant (sous la forme de sociétés fiduciaires) une instance intermédiaire dans la chaîne des appareils bureaucratiques en charge de la gestion des entreprises publiques. Si, à l'occasion, elle en a profité pour remplacer aux postes de responsabilité les plus élevés dans ces appareils les tenants du pouvoir de décision par d'autres, ces derniers n'en étaient pas moins tenus que les premiers à reconduire le système de gestion antérieur par le fait qu'ils tiraient du même régime autoritaire de gouvernement leur légitimité si tant est qu'un tel régime puisse leur conférer quelque légitimité. Quelque dénégation que puisse formuler à ce sujet les promoteurs des réformes, à l'instar de S. Goumeziane et de G. Hidouci, le système économique continuait d'être adossé à la rente pétrolière et les réformes dont ils ont fait leur cheval de bataille ne pouvaient rien y changer si elles ne commençaient par redéfinir les rapports de travail, ce qui passait nécessairement par la mise en adéquation des droits de propriété avec les rapports de propriété à l'œuvre dans la société. Or, et c'est une caractéristique des régimes autoritaires de gouvernement dont nous avons examiné en détail les fondements dans la première partie de la présente recherche, rapports de propriété et droits de propriété ont ceci de particulier qu'ils ne se correspondent pas dans la réalité, en sorte que les détenteurs des droits de propriété ne les exercent que formellement, étant au mieux des représentants non attirés de ceux qui

<sup>700</sup> CNP, op. cité.

ont le pouvoir effectif de décision et qui répugnent à apparaître au devant de la scène pour ne pas donner prise à la contestation sociale du régime comme cela ne manque jamais d'être le cas à la longue. Lorsque, comme c'est le cas en l'Algérie, le système économique est à base de rente, ces derniers n'ont aucun intérêt à voir s'instaurer de nouveaux rapports de travail qui les amèneraient à concéder tout ou partie de leur pouvoir de décision au profit de ceux qui ont la charge effective de conduire le procès de production. Disposant de la capacité à influencer sur les décisions d'allocation des ressources de l'Etat dont ils tiennent les rennes par une sorte de pouvoir occulte, ils ont toute autorité sur les tenants du pouvoir formel à tous les échelons de l'appareil bureaucratique en charge de la gestion des institutions y compris les entreprises publiques. D'où le formalisme des réformes (que ce soit les réformes de 1980 ou celles de 1988) qui n'apparaissent que comme de nouvelles modalités de redistribution de la rente, redistribution qui affecte la position de tout un chacun dans ce qui tient lieu de système économique et en particulier la position de ceux qui, dans ce système, ont un pouvoir de décision.

Nous avons souligné dans les pages qui précèdent l'ambiguïté contenue dans les réformes économiques relativement à la question fondamentale des rapports de propriété. La question qui reste à examiner à présent est celle de savoir si ces réformes ont modifié en quoi que ce soit la nature des rapports de travail ; si, en d'autres termes, en décrétant l'autonomie de l'entreprise publique, le gouvernement dit *des réformateurs* a réussi le pari de rendre l'entreprise publique économique *efficace*, c'est-à-dire de la doter d'une fonction de production à même de lui permettre de dégager un surplus accumulable. Pour ce faire il y a lieu d'étudier dans leur contenu et leurs implications économiques<sup>701</sup> les nouvelles lois relatives aux relations de travail<sup>702</sup> ainsi que les mesures prises dans le cadre de celles-ci en matière de recrutement, de licenciement et de tous autres faits marquants relatifs aux rapports de travail.

### **7.2.1. Les avancées de nature juridique dans la redéfinition des rapports de travail.**

D'un point de vue juridique, la nouvelle législation du travail est en rupture complète avec le dispositif du SGT et de la GSE ayant régi jusque-là les relations de travail. Cette législation s'inscrit dans la ligne définie par le texte fondamental des réformes économiques, la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 par laquelle a été instituée l'autonomie de l'entreprise publique. Mais alors que celle-ci n'apparaît en fin de compte que comme un réaménagement institutionnel mineur du système d'économie étatique fondé sur la rente, la nouvelle législation du travail opère une rupture avec l'ancienne en adoptant le principe du contrat comme mode de gestion des divers aspects de la relation de travail liant employeurs et employés : « La relation de travail prend naissance par le contrat écrit ou

<sup>701</sup> Nous traiterons de leurs implications sociales et politiques dans le chapitre huitième ci-après.

<sup>702</sup> Principalement la loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail et la loi n°90-14 relative aux modalités d'exercice du droit syndical. Ces deux lois ont été modifiées et complétées par, la première, la loi n° 91-29 et la seconde la loi n° 91-30 du 21 décembre 1991. La législation actuelle du travail comporte huit lois et plusieurs décrets datant de 1990-1991.



non écrit » dispose l'article 8 de la loi n° 90-11 susmentionnée. Par le seul fait d'avoir instauré le contrat de travail, la loi modifie de fond en comble la législation existante en élevant au rang de sujets de droit les parties contractantes, à savoir l'employeur et l'employé. En ce sens il y a bien *désengagement* de l'Etat au profit des acteurs sociaux – l'entreprise (à travers ses représentants), certes, mais aussi le salarié qui n'a plus le statut de *producteur-gestionnaire* que lui attribuait formellement la charte portant organisation socialiste des entreprises (GSE). Par désengagement de l'Etat, il ne faut pas entendre le fait que l'Etat ne s'implique plus dans la gestion des entreprises (ce qui ne correspond d'ailleurs pas à la réalité) mais le fait que l'Etat n'est plus le *seul* sujet de droit si tant est qu'on puisse dire de l'Etat qu'il fut, dans la législation antérieure, un sujet de droit. De ce point de vue, la réforme de la législation du travail est une avancée considérable sur le chemin de la réalisation de l'individu en tant que *personne* et non plus seulement en tant qu'*être social*. La possibilité offerte aux partenaires sociaux de négocier librement les termes du contrat de travail, la reconnaissance de la liberté syndicale et de son corollaire, l'exercice du droit de grève etc. participent de la réhabilitation des principes à la base de ce que nous avons appelé dans la première partie de la présente étude le processus d'individuation. Que l'Etat garde la haute main sur la définition des normes au respect desquelles doivent se conformer les contractants, cela est dans l'ordre des choses : la notion même de droit n'implique-t-elle pas l'Etat dans ses attributs de puissance publique ? Aussi bien la nouvelle législation du travail confie-t-elle à l'Etat le rôle de définir les conditions générales de travail, la prévention des conflits collectifs ou individuels de travail, les règles auxquelles doivent satisfaire les parties en conflit dans la défense de leurs droits etc. A titre d'exemple, si la nouvelle législation reconnaît au chef d'entreprise (ici l'entreprise publique économique) le pouvoir d'édicter « les règles relatives à l'organisation technique du travail, à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline » (article 77 de la loi n° 90-11 susmentionnée), elle lui enjoint de les consigner dans un document officiel portant règlement intérieur et de soumettre celui-ci non seulement aux représentants des travailleurs (organes de participation, section syndicale) mais aussi à l'inspection du travail territorialement compétente (institution représentant l'Etat dans ses attributs de puissance publique) pour approbation avant sa mise en œuvre (article 75). Il va sans dire que les dispositions du règlement intérieur qui dérogeraient éventuellement aux lois, règlements, conventions ou accords collectifs en vigueur sont nulles et de nul effet (article 78).

Le nouveau dispositif juridique traite bien évidemment de la cessation de la relation de travail, question d'importance s'il en est en ces temps de crise touchant au fondement même du système productif. Ce que la loi introduit de nouveau, ce n'est pas tant la possibilité de licenciement individuel (pour faute professionnelle) ou collectif (pour raison économique) mais la suppression de l'autorisation préalable de l'inspection du travail territorialement compétente, même si certains garde-fous sont élevés par elle à l'effet d'éviter des licenciements abusifs. De même la nouvelle législation reconnaît-elle implicitement le caractère conflictuel des relations de travail en élargissant aux salariés de l'entreprise publique le bénéfice du droit de grève. Cependant, si la reconnaissance du droit de grève met fin à la fiction de la convergence des intérêts des employés et de l'unique employeur – l'Etat (être omnipotent ayant le don d'ubiquité en ce qu'il se représente en chacun des travailleurs) – la grève n'en est pas moins sévèrement

réglementée, prouve que l'Etat ne se désinvestit pas tant qu'on l'a dit de la sphère marchande mais qu'il s'y investit autrement. D'un autre côté, si l'initiative la plus large est laissée à l'entreprise dans la définition et la conduite de la politique de rémunération, l'Etat ne renonce pas davantage à ses attributions concernant la fixation des minima de salaire, la fiscalité sur les revenus salariaux et plus généralement l'encadrement de l'évolution des salaires en rapport avec la politique de régulation macroéconomique. Ce faisant, l'Etat ne fait qu'exercer les prérogatives attachées à ses attributs de puissance publique. Mais tous les éléments de la nouvelle législation du travail concourent à instaurer un rapport salarial de type nouveau : celui-là même qui a cours dans les économies de marché constituées et qui se trouve être à la source de leur efficacité productive avérée. Ne devrions-nous pas en attendre les mêmes effets que dans ce type d'économie ? Sans doute, à condition cependant que l'aspect *formel* du nouveau rapport salarial ne l'emporte pas sur son aspect *réel* dans l'organisation de la production et qu'il ne soit pas réduit à n'être que l'enveloppe sous laquelle les rapports de distribution à l'œuvre dans l'économie à base de rente refont leur apparition, reléguant en arrière plan les rapports de production. Dans cette éventualité, on le comprendra aisément, c'est la capacité de l'entreprise (et plus fondamentalement du système productif dans son ensemble) à produire un surplus accumulable qui sera prise en défaut.

### 7.2.2. Des ambiguïtés persistantes dans le contenu des rapports de travail.

On a déjà fait état de l'ambiguïté des rapports de propriété dans la nouvelle configuration du secteur public industriel en Algérie. Cette ambiguïté n'est pas entièrement levée par le fait qu'une nouvelle législation du travail a été introduite formellement plus favorable à une organisation de la production à même de dégager un surplus accumulable. Par définition, le droit ne recouvre que partiellement les faits ; en régime autoritaire de gouvernement, on l'a vu dans la première partie de la présente étude, les droits de propriété ne correspondent tout simplement pas aux rapports de propriété, rapports réels autrement plus prégnants que ceux que la loi organise, aussi puissante que puisse être l'autorité de ceux qui ont la charge de la faire respecter. S'il se dégage de la nouvelle législation des rapports de travail fortement apparentés au rapport salarial à l'œuvre dans les économies de marché constituées, cela ne modifie pas *ipso facto* la situation réelle parce que :

- d'une part, la nouvelle législation du travail ne fait que créer les conditions de passage à l'économie marchande de production et que,
- d'autre part, le même handicap auquel l'économie était jusque-là confrontée continue de sévir – à savoir la non maîtrise du principe de composition.

Indépendamment même de cette dernière condition, toute la difficulté consiste à passer du travail comme *catégorie du politique* selon l'expression de D. Liabes<sup>703</sup> au travail comme catégorie de l'économique. Dans un cas, le travailleur collectif, perçu comme faisant partie intégrante de l'Etat (à défaut de se percevoir lui-même comme tel), se trouve pleinement impliqué dans les luttes entre les différents segments du pouvoir au travers de l'unique organisation syndicale – l'UGTA – qui le représente envers et contre sa propre

---

<sup>703</sup> Du statut au contrat, vers de nouveaux rapports sociaux, in Revue Algérienne du Travail, n° 21, janvier 1994, p 8.

volonté ; dans l'autre cas le même travailleur collectif se définit par la place qu'il occupe dans le procès de production en tant que salarié, accédant à l'expression de soi<sup>704</sup> dans l'opposition à *l'autre*, l'employeur, fût-il le représentant attitré de l'Etat. Ce que M.N.E. Koriche<sup>705</sup> appelle *l'autonomie normative des partenaires sociaux* passait donc par une double rupture :

- une rupture du lien, de nature politique, qui unissait les travailleurs, au travers des organes de représentation qu'étaient l'UGTA et l'ATE, aux employeurs ;
- une rupture avec le mode de rémunération du travail caractéristique du SGT et que A.Arabi appelait la *forfaitisation* du salaire (voir supra).

Cela revenait à instituer un nouveau rapport salarial qui autoriserait la production d'un surplus accumulable et plus largement à créer un véritable marché du travail avec ce que cela présuppose de conformation de ce marché aux conditions sociotechniques de la production et à leur évolution. L'enjeu est rien moins que de rétablir la fonction de production dans son rôle et, ce faisant, de lui conférer une certaine efficacité productive. Nonobstant toutes les autres formes que pouvait revêtir l'inefficacité qui caractérisait jusque-là la fonction de production dans les entreprises publiques industrielles en Algérie, la question des sureffectifs apparaissait – et était en effet – de première importance non pas tant d'ailleurs seulement à cause de ce qu'elle alourdissait considérablement le poste de charge « Frais de personnel » du compte de résultats dans chaque entreprise, mais aussi et surtout à cause de ses effets déstructurants sur le procès de production.

Aussi a-t-on cherché tout au long de la décennie 1990 sinon à régler le problème des sureffectifs, du moins à en réduire substantiellement l'impact sur l'efficacité productive des EPE. Parmi les mesures adoptées dans cette perspective, citons :

- la mise à la retraite anticipée de personnes ayant atteint l'âge minimum de 50 ans pour les hommes et de 45 ans pour les femmes et ayant cumulé 20 ans d'exercice d'une activité salariée ;
- le départ volontaire moyennant compensation financière calculée au prorata du nombre d'années travaillées ;
- le licenciement pour raison économique donnant droit à l'inscription à l'assurance-chômage ;
- la *dépermanisation* de tous les salariés par la transformation de leur contrat de travail en un contrat à durée déterminée (un an renouvelable).

Certaines de ces mesures (telle la dépermanisation des personnels, les départs volontaires) ne sont pas prévues par la loi de 1990 régissant les relations de travail et ont eu des effets pervers qui, pour être prévisibles, n'en ont pas moins été inattendus dans leur ampleur si l'on en croit certains chefs d'entreprises<sup>706</sup>. Exemple d'effet pervers : les

---

<sup>704</sup> La formule est de D. Liabes in du statut au contrat, op. cit.

<sup>705</sup> *Libéralisme et refonte du droit du travail en Algérie. Vers un renforcement des droits collectifs*, in Bulletin du droit comparé du travail et de la sécurité sociale, 2001, p59.

travailleurs les plus expérimentés qui, parce qu'ils l'ont désiré (départ volontaire) ou parce qu'ayant cumulé le nombre d'années de travail et ayant atteint l'âge leur ouvrant droit au bénéfice de la retraite anticipée sont les premiers à quitter leur emploi laissant ainsi un *vide* dans le procès de production que peuvent difficilement combler d'autres travailleurs<sup>707</sup>. Aux dires de certains salariés victimes des mesures de licenciement ou dépermanisation, les employeurs profitent de l'application de ces décisions dans leurs entreprises pour les remplacer par des personnes qui leur sont apparentées ou qui leur sont recommandées<sup>708</sup>.

Quoi qu'il en soit, c'est dans le secteur de l'industrie que les départs volontaires ont eu le plus d'impact si l'on se fie au rapport susmentionné du CNES. Selon ce rapport, près de 42.000 salariés ont opté pour cette formule entre 1993 et 1997 dont 23.650 durant la seule année 1997. Sur ces 23.650 salariés, 18.707 sont des employés d'entreprises industrielles. Quant aux autres mesures telles les compressions d'effectifs, la mise à la retraite anticipée, le bilan de leur application sur trois ans (1995-1997) est éloquent : 164.283 salariés ont été concernés tous secteurs d'activité confondus. Cette fois, c'est le BTPH qui vient en tête (avec 99.060 salariés victimes de la compression ou de la mise à la retraite anticipée) devant le secteur des services (33.795) et l'industrie (28.593). Ces chiffres n'ont certes qu'une valeur indicative tant qu'on ne les rapporte pas au nombre d'emplois préservés et au nombre d'emplois créés pendant la période, ce que nous tenterons de faire dans la sous-section 7.2.3 ci-après. Mais on doit noter tout de même que, quelque critiques qu'aient été les développements précédents relatifs au système productif algérien et plus particulièrement à son noyau dur – l'industrie – il reste que, parce qu'organisées selon un mode opératoire fortement apparenté au fordisme qui ne s'embarasse pas de sureffectifs, les entreprises publiques industrielles ont mieux résisté que les entreprises d'autres secteurs (tel le BTPH) aux effets de la crise sur l'emploi.

Mais la crise n'en a pas fini de produire des effets dommageables sur la situation des salariés et sur leur motivation au travail. Comme le note le rapport susmentionné du CNES, « en l'absence de voie royale ou de modèle indiscutable à suivre, il semble bien

<sup>706</sup> Nous faisons allusion ici à des entretiens que nous avons eus à l'improviste avec eux à l'occasion de visites d'usines effectuées dans un cadre professionnel.

<sup>707</sup> Un rapport du Conseil National Economique et Social (CNES) intitulé « Le système des relations de travail dans le contexte de l'Ajustement structurel » (avril 1998), note au sujet des départs volontaires que cette pratique n'a pas ciblé les travailleurs en « surplus » mais a touché aussi les plus qualifiés et les plus expérimentés, « ce qui peut réduire les performances des entreprises du fait du délestage de ces catégories et engendrer un grand paradoxe : de vouloir préserver l'emploi des conséquences contraires peuvent apparaître », p 52. Notons qu'effectivement, beaucoup de techniciens et d'ingénieurs ont profité de cette décision pour s'installer à leur compte dans des créneaux porteurs tels la réparation et l'entretien des machines et autres appareils électroménagers par exemple.

<sup>708</sup> La presse algérienne non gouvernementale s'est souvent fait l'écho de ces doléances dont on ne peut douter du bien-fondé si on ne perd pas de vue cette caractéristique du système politique algérien (qui a déteint sur le système économique), de fonctionner selon les règles opaques du clientélisme, du clanisme et du népotisme jusques et y compris au sommet de l'Etat : n'a-t-on pas assisté entre deux présidentielles (1995 et 1999) à un déplacement d'est en ouest de l'origine ethno-géographique de la majeure partie du personnel politique qui forme l'entourage immédiat du président de la république ?

que, tout au long du processus de transition à l'économie de marché, les pouvoirs publics et les partenaires économiques et sociaux ne soient interpellés par un véritable défi : celui de procéder de façon pragmatique à la mise en œuvre d'une politique salariale qui, chaque fois que possible, tend à prendre en compte la nécessité d'atténuer la dégradation du pouvoir d'achat des salariés mais s'engage également à rétablir les échelles de valeur et de rémunération de façon à réhabiliter la motivation des personnels qualifiés et de l'encadrement »<sup>709</sup>. Les mesures prises à cet effet ont-elles été la hauteur du défi ? Voire ! Parmi ces mesures, signalons :

- le réexamen des formes et niveaux de rémunération sur la base des conventions collectives passées entre les représentants des travailleurs et les employeurs ;
- la substitution à la PRI/PRC d'une prime indexée sur le rendement à la pièce, à la tâche, au cachet ou au chiffre d'affaires ;
- la révision à la hausse de la durée de travail hebdomadaire pour certains postes d'emploi tel celui de chauffeur (47,5 heures au lieu de 44) ;
- la mise en chômage technique du personnel par rapport au niveau d'activité ;
- la réduction du temps de travail en cas de baisse du plan de charge etc.

Dès 1993 ces mesures ont été expérimentées dans certaines entreprises publiques économiques en butte à une baisse drastique d'activité alors qu'ailleurs, dans d'autres entreprises, des hésitations et une prudence excessive étaient de mise tant les partenaires sociaux étaient peu enclins à « sortir du système statutaire antérieur dans lequel ils ont été longtemps enfermés »<sup>710</sup>.

Est-ce pour cette raison que des négociations bipartites (Gouvernement-UGTA) ou tripartites (Gouvernement-UGTA-Patronat), ont pris le relais des concertations entre partenaires sociaux ? Ou est-ce parce que l'application des nouvelles lois régissant les relations de travail nécessitait un traitement plus global des problèmes qu'elles soulevaient en période de crise économique prolongée que l'adoption d'un programme d'ajustement structurel n'a pas pu juguler ? Toujours est-il que de telles négociations ont fini par devenir une tradition, encore qu'elles ne fussent organisées qu'à des moments de grande tension sociale. Par la force des choses, leur ordre du jour a englobé les questions les plus diverses ayant ou non un lien avec les relations de travail mais dictées par la situation économique, sociale et même politique du pays. Ces réunions ont revêtu l'aspect de grand 'messes politiques tendant à prouver l'existence d'une véritable collusion entre le principal syndicat des travailleurs – l'UGTA – devenu une force politique de premier plan et le gouvernement, comme aux plus beaux jours du parti et du syndicat uniques<sup>711</sup>. Quant aux mesures concrètes touchant aux rapports de travail, elles se résument en des augmentations sporadiques des rémunérations de base (salaire minimum d'activité, salaire national minimum garanti) et des allocations familiales et en un

---

<sup>709</sup> Op. cit. p56.

<sup>710</sup> Rapport du Conseil National Economique et Social (CNES) portant sur « Le système des relations de travail dans le contexte de l'Ajustement structurel », avril 1998, p35.

abattement exceptionnel de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour ce qui est de l'aspect monétaire de la relation de travail ; en la réduction de la durée légale hebdomadaire de travail (ramenée de 44 à 40 heures) et en la diminution de la durée de cotisation pour bénéficier de la retraite complète (ramenée de 40 à 32 ans d'activité) pour ce qui est de l'aspect non monétaire de la même relation de travail. L'effet de toutes ces mesures a-t-il été positif en terme d'efficacité productive, c'est une question que nous examinerons dans la section 7.3 ci-après. Ajoutons seulement, pour conclure sur la question de l'ambiguïté du nouveau rapport salarial, que, malgré le nombre d'accords conclus en forme de conventions collectives (près de 7000 à fin 1998 pour un effectif total tous secteurs d'activité confondus de 616.000 salariés selon un rapport de l'Inspection Générale du Travail dépendant du Ministère du travail et de la protection sociale), les innovations par rapport aux dispositions du SGT ont été peu nombreuses, les pesanteurs sociologiques prenant souvent le dessus sur l'esprit d'entreprise que confèrent en principe aux employeurs publics les nouvelles lois régissant les relations de travail. Le rapport ne désespère cependant pas de voir se mettre « doucement mais sûrement » en place une nouvelle culture en la matière.

Du côté des salariés en revanche, l'assimilation, à leur corps défendant, des nouvelles réalités socioéconomiques, se traduit par le recours persistant à la grève en dépit des menaces que fait peser sur eux le climat d'insécurité générale qui a prévalu pendant toute la décennie 1990. Le rapport du CNES d'avril 1998 déjà mentionné indique certes une tendance nette à la chute du nombre de conflits de travail qui débouchent sur une grève entre 1990 et 1997. Mais la durée moyenne de la grève a augmenté, passant de 6,7 jours en 1995 à 8,4 jours en 1997<sup>712</sup>.

Ce qu'il y a lieu de noter au sujet de la grève dans le secteur public industriel c'est que c'est un acte à fort contenu symbolique, mais d'une symbolique irréductible à la seule dimension sociologique (comme pourrait le suggérer une analyse en termes de catégories socioprofessionnelles par exemple) : elle ressortit à une nouvelle socialité, celle-là même qu'organisent les rapports marchands structurés autour du et par le rapport salarial. En d'autres termes, la grève n'est pas seulement, pour les salariés du secteur public, une modalité de revendication de leurs droits (ou de ce qu'ils considèrent comme tels) mais aussi une manière de dire aux pouvoirs publics, aux représentants de l'Etat-proprétaire qu'ils ne font plus partie d'eux (si tant est qu'ils se soient jamais faits à cette illusion) ; qu'ils ne sont pas de leur monde. D'où le caractère parfois illégal de la grève, son allure sauvage, l'impossibilité pour le syndicat officiel – l'UGTA – de l'encadrer et de la canaliser. De ce point de vue, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, la grève ouvrière qui

<sup>711</sup> Signalons que la constitution de 1989 a instauré le pluralisme politique et que les lois de janvier 1990 régissant les relations de travail ont institué le pluralisme syndical. Mais, qu'ils aient été reconnus ou non par les autorités, aucun des syndicats autonomes qui ont vu le jour depuis 1990 n'a été invité à participer aux négociations dont il a été question ci-dessus avec le gouvernement et le patronat. Les autorités agissent à leur égard comme s'ils n'existaient pas alors même que, dans bien des cas, ils sont à la pointe du combat sur le terrain syndical. Saisi par le syndicat national des travailleurs de l'Administration Publique (SNAPAP), le BIT vient de saisir les autorités algériennes (avril 2003) pour les rappeler à leurs obligations de respect de la liberté syndicale et de non discrimination.

<sup>712</sup> P 58.

semble faire obstacle, par son contenu revendicatif, à la production d'un surplus accumulable, favorise, par son contenu sociétal, l'instauration d'un rapport salarial plus à même de donner naissance à un tel surplus. Elle oblige les autres acteurs sociaux – employeurs publics inféodés à l'Etat par le fait même qu'ils en obtiennent leur nomination, représentants des pouvoirs publics plus soucieux de gérer politiquement les conflits de travail (c'est-à-dire de les gérer en fonction de la conjoncture) que de les traiter sur le fond – à descendre dans l'arène de l'économie, à engager leur responsabilité.

### 7.3. Des résultats catastrophiques en termes de performances du système productif.

Cette dégradation apparaît clairement à l'examen de l'évolution de l'indice de la production industrielle et du taux d'utilisation des capacités de production installées telle que relatée par les tableaux suivants.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Totale (réel)	100,0	99,7	97,9	91,7	88,8	87,7	81,7	78,0	69,8	67,8	61,7
Indice des hydrocarbures	101,2	98,7	72,0	61,2	64,4	62,7	73,9	60,8	75,6	75,1	74,7
Totale (non hydrocarbures réels)	100,9	99,7	99,7	88,2	87,7	88,2	80,3	69,1	69,7	67,7	61,7
Energie	103,8	104,7	100,8	111,8	103,1	102,4	108,2	140,1	119,2	114,8	101,8
Hydrocarbures	100,4	100,6	100,9	179,8	176,1	170,6	119,0	118,7	119,2	121,0	120,0
Aluminium (réel)	101,7	104	108	86,2	81,4	81,2	109	69,2	70,8	60,1	54,1
(MVA)	99,8	99,8	99,8	89,7	88,0	91,8	90,4	49,0	79,1	78,1	59,8
Alf Construction, Machines, Chimie	100	100	100,8	91,1	81,1	81,1	100	80,2	90,4	91,1	91,1
Chimie, Plastiques, Fibres	99,8	99,8	99,8	89,7	81,1	81,1	100	80,2	90,4	91,1	91,1
Equipe-matériau, Travaux de construction	101,0	100,8	101,1	100,0	100,4	100,1	100,1	80,1	90,4	91,1	91,1
Textile, Travaux de construction	101,1	100,7	100,7	99,7	89,8	89,8	100,1	80,1	90,4	91,1	91,1
Usine de construction	100,1	100,1	100,8	100,4	100,1	100,1	100,1	100,1	100,4	100,1	100,1
Traic Travaux de construction	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1
Industries Diverses	99,8	99,8	99,7	89,7	81,1	81,1	100	80,2	90,4	91,1	91,1

Source: Office National de Statistique, Annuaire statistique Algérien n° 30 décembre 2001

*Evolution de l'indice de la production industrielle par branche d'activité.*

Ce tableau montre clairement la chute de l'activité dans toutes les branches d'industrie autres que Energie et Hydrocarbures entre 1990 et 2000. Pour l'ensemble des industries manufacturières, le niveau d'activité en année terminale (2000) est tout juste égal au deux tiers du niveau de l'année de base (1989) dont on peut dire qu'elle est l'année terminale d'une période de crise particulièrement grave. Parmi toutes les branches d'industrie, les ISMME (industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques) requièrent un intérêt particulier en ce qu'elles forment le coeur même du système productif. Or leur niveau d'activité est inférieur à celui constaté pour les industries manufacturières : 56,7% seulement du niveau d'activité enregistré en 1989. En 1997, l'indice de la production industrielle pour ce groupe d'industries n'atteignait pas les 47 points en comparaison des 100 points représentant l'année de base, 1989. Quant aux branches de l'industrie légère, elles ont eu un comportement différencié, certaines, tels les textiles-confection, cuirs et chaussures, bois et papier ou encore les industries diverses ont sombré dans le cahot tandis que d'autres, tels les matériaux de construction, chimie et plastique, agroalimentaire et tabacs-allumettes ont pu maintenir leur niveau d'activité de 1989. Dans aucun cas cependant hormis pour les branches Energie et Hydrocarbures, il n'y a eu d'amélioration du niveau d'activité en 2000 par rapport à 1989 ou en n'importe quelle autre année de la période 1990-2000.

Ces constats sont parfaitement corroborés par les chiffres retraçant l'évolution des taux d'utilisation des capacités de production installées (TUC) comme le montre le tableau ci-après. On notera que pour les ISMME, le TUC n'atteint pas le tiers en année terminale (2000) alors qu'il était de 54,3% en 1989. Les industries légères se discriminent, comme précédemment, en industries ayant enregistré les taux d'utilisation des capacités les plus faibles de tout le complexe industriel algérien (Textile-confection, cuirs-chaussures, bois-papier) et en industries ayant enregistré les meilleurs taux (matériaux de construction, agroalimentaire, chimie-plastique).

**Evolution du taux d'utilisation des capacités de production installées par branche d'activité (en %)**

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Hydrocarbures	71,9	71,9	77,6	78,5	79,2	73,4	74,1	74,1	74,1
Mines et Carrières	69,5	69,5	64,4	67,6	53,6	53,9	54,7	54,7	54,7
ISMME	54,3	54,3	51,0	46,6	39,9	36,0	37,6	37,6	37,6
Mat. Construction, Céramique, Verre	64,1	64,1	68,4	71,6	62,4	58,5	56,9	56,9	56,9
Chimie, Caoutchouc, Plastique	49,2	49,2	41,8	34,1	35,0	42,8	45,1	45,1	45,1
Agro-alimentaire, Tabacs, Allumettes	77,5	77,5	75,5	70,2	73,1	68,9	65,2	65,2	65,2
Textiles, Bonneterie, Confection	52,0	52,0	49,7	59,6	59,6	53,8	45,3	45,3	45,3
Cuir et Chaussures	59,0	59,0	47,7	35,7	29,8	45,6	33,9	33,9	33,9
Bois, Liège, Papier, Imprimerie	41,4	41,4	33,2	29,5	36,5	31,7	27,5	27,5	27,5

Source Office National des Statistiques (ONS), série statistiques économiques n°100, décembre 2001.

Quelles conclusions tirer de tous ces chiffres ? La plus importante est sans aucun doute qu'ils lèvent le voile sur la réalité du système productif algérien qu'on peut qualifier en effet, de système productif en déshérence. Les réformes économiques des années



1990 censées lui donner un nouveau souffle après l'échec cuisant de la restructuration organique et financière des entreprises publiques mises en œuvre au début des années 1980, n'ont eu, à ce jour <sup>713</sup> aucun effet positif sur le système productif. Peut-on parler au vu de ces seuls chiffres, de désindustrialisation accélérée ? Sans doute serait-ce abusif, encore qu'on puisse avancer qu'il existe nécessairement un lien entre ces deux phénomènes : la baisse continue de l'indice de la production industrielle et du taux d'utilisation des capacités de production installées et la désindustrialisation.

Celle-ci a un rapport plus direct avec l'évolution comparée de la formation brute de capital fixe (que le système de comptabilité nationale algérien désigne sous la dénomination de Accumulation brute de fonds fixes - ABFF) et des consommations de fonds fixes (CFF). Ces deux agrégats ont évolué comme suit de 1995 à 2000.

Unité : millions de dinars courants						
Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000
ABFF	541.826	639.447	638.119	728.754	789.798	879.356
CFF	141.742	195.447	189.876	218.993	265.478	263.268

Source : Office National des Statistiques, Série Statistiques Economiques n°100, décembre 2001.

En déflatant par l'indice des prix à la production industrielle donné par l'ONS <sup>714</sup> pour la période 1990-2000, on obtient l'évolution, retracée par le tableau ci-après en termes constants, de l'ABFF et des CFF (base 1995).

Unité : millions de dinars constants						
Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000
ABFF	541.826	544.355	506.939	556.514	584.162	635.813
CFF	141.742	166.382	150.842	167.203	196.357	190.354

On voit bien que la tendance générale de ces deux agrégats est à la stagnation, ce qui est un signe patent, sinon de la désindustrialisation, du moins du désinvestissement. Le phénomène peut être mieux constaté à travers l'évolution des agrégats comptables qui, traités d'une certaine manière, donnent un aperçu satisfaisant de la formation du surplus domestique. Ces agrégats sont ceux fournis par les comptes nationaux de production et d'exploitation tels qu'établis par l'ONS pour la période 1995-2000 <sup>715</sup>.

Des comptes de production et d'exploitation par secteur d'activité et par secteur

<sup>713</sup> Nous disons à ce jour parce que toutes les réformes n'ont pas encore été menées à leur terme, certaines, telle la privatisation des entreprises publiques, n'ayant même pas vraiment été entamées si l'on excepte la vente de SIDER (complexe sidérurgique d'El Hadjar) à une entreprise indoue et la cession d'actifs aux salariés dans certaines entreprises publiques locales (de très petite dimension).

<sup>714</sup> Série statistiques économiques, n° 102, avril 2002.

<sup>715</sup> Voir le document intitulé « Les comptes économiques de 1995 à 2001 », n° 362 (rectifié), ONS.

juridique, on extrait les données concernant le secteur public industriel pour leur faire subir le traitement devant faire apparaître le surplus domestique annuel par branche. Pour les besoins de l'analyse en termes de surplus domestique, il est nécessaire d'établir une correspondance entre l'équation comptable qui relie les agrégats entre eux jusqu'à l'obtention de l'excédent net d'exploitation <sup>716</sup> et ce qu'on appellera ici l'équation économique donnée par la formule :

$$\text{Valeur (V)} = \text{Capital constant consommé (c)} + \text{Capital variable (v)} + \text{plus-value (pl)}$$

Cette correspondance peut être établie selon la formule ci-après.

Equation comptable

$$\text{Valeur brute} = \left\{ \begin{array}{l} \text{Production brute} \\ - \\ \text{Consommations intermédiaires} \end{array} \right\} = \left\{ \begin{array}{l} \text{Productions} \\ \text{nettes} \end{array} \right\} + \left\{ \begin{array}{l} \text{Capacité d'investissement} \\ - \\ \text{Excédent net d'exploitation} \end{array} \right\}$$

Equation économique

$$\text{Valeur} = \left\{ \begin{array}{l} \text{Capital constant consommé} \end{array} \right\} + \left\{ \begin{array}{l} \text{Capital variable} \end{array} \right\} + \left\{ \begin{array}{l} \text{Plus-value} \end{array} \right\}$$

Une telle formalisation du problème de la transposition des catégories comptables en catégories économiques ne va pas sans certains présupposés qu'il convient d'admettre au moins à titre provisoire. Le plus important de ces présupposés a trait à la correspondance établie entre la production brute et la valeur du produit social. Outre les problèmes relatifs à la pertinence logique qu'une telle transposition ne manque pas de soulever et qui renvoie à la question controversée de la transformation des valeurs en prix de production, il est évident qu'il ne peut y avoir de rapport d'équivalence à l'échelle d'une branche, d'une entreprise ou d'une unité de production entre les agrégats comptables et les agrégats économiques parce que, par construction, les uns et les autres sont de caractère macroéconomique. A cela s'ajoute les problèmes d'évaluation statistique, de fluctuations monétaires, de fiabilité de l'information de base etc. Mais si une correspondance existe effectivement (et nécessairement) à l'échelle macroéconomique entre les catégories empiriques de la comptabilité nationale et les catégories abstraites de la théorie économique, elle doit bien traduire une certaine réalité.

Le tableau ci-après donne les résultats pour 1995 des calculs effectués selon la méthode exposée ci-avant pour faire ressortir le surplus domestique en termes courants.

	Valeur	capital	capital	plus-value
--	--------	---------	---------	------------

<sup>716</sup> Les comptes de production et d'exploitation sont reliés entre eux de la façon suivante : Production brute (PB) – Consommations intermédiaires (CI) = Valeur ajoutée (VA) ; Valeur ajoutée – Consommation de fonds fixes (CFF) = Revenu intérieur (RI) ; Revenu intérieur – impôts liés à la production ((ILP) – Rémunération des salariés (RS) = Excédent net d'exploitation (ENE).

## Deuxième partie : y a-t-il une spécificité algérienne ?

		constant consommé	variable	ou surplus
Eau et Energie	31.291	18.364	7.157	5.770
Hydrocarbures	709.238	245.199	13.438	450.601
Services et travaux publics pétroliers	39.200	24.722	8.735	5.743
Mines et carrières	5.851	2.684	1.811	1.356
ISMME	92.559	59.426	21.044	12.089
Matériaux de construction	30.978	15.073	8.274	7.631
BTPH	133.884	67.136	60.967	5.781
Chimie, caoutchouc, plastique	132.880	110.583	12.205	10.092
Agroalimentaire	112.144	9.677	5.040	-1.573
Textile confection	4.175	2.980	1.325	-130
Cuirs et chaussures	18.876	13.551	4.586	739
Bois papiers	25.256	5.259	1.880	18.117
Industries diverses	28.172	17.158	5.473	5.541
Total hors hydrocarbures	655.266	346.613	138.497	71.056
Total général	1.364.504	591.812	151.935	521.657

Les mêmes calculs sont effectués pour les années 1996 à 2000 dont on ne reprend dans le tableau ci-dessous que la dernière colonne – celle indiquant le surplus par branche d'activité.

	1996	1997	1998	1999	2000
Eau et Energie	7.088	15.609	18.350	20.518	24.810
Hydrocarbures	649.482	736.053	525.040	725.719	1.420.807
Services et travaux publics pétroliers	700	6.381	6.180	6.903	10.981
Mines et carrières	2.619	837	948	920	1.022
ISMME	-1.068	-7.992	-13.504	-14.656	-14.926
Matériaux de construction	6.297	6.367	6.478	4.934	5.564
BTPH	15.185	16.133	12.664	4.982	8.552
Chimie, caoutchouc, plastique	5.779	5.440	4.813	5.369	6.576
Agroalimentaire	14.327	15.182	18.673	18.128	17.113
Textile confection	-4.554	-4.109	-4.131	-3.932	-3.206
Cuirs et chaussures	-480	-528	-647	-302	-235
Bois papiers	-1.337	1.344	1.575	1.708	1.778
Industries diverses	19.110	25.767	25.740	26.224	24.897
Total hors hydrocarbures	57.887	74.991	72.326	70.796	82.926
Total général	713.148	816.484	602.179	796.515	1.503.733

Il apparaît clairement que :

1°/ Certaines branches d'activité enregistrent un surplus négatif sur toute la période analysée ici. Cela traduit de la façon la plus indubitable le fait qu'elles « consomment plus de richesses qu'elles n'en créent » pour reprendre la formule du rapport du MPAT datant de mai 1980. C'est le cas du moins si l'on considère comme *rationnel* le système des prix relatifs en vigueur, c'est-à-dire comme reflétant correctement l'état réel de la production par branche d'activité. Les secteurs en cause sont essentiellement les ISMME, Textile-confection, Cuirs et chaussures.

2°/ Le surplus total créé dans l'ensemble des branches hors hydrocarbures ne représente au mieux que 15,8% du surplus pétrolier (1995). En année terminale (2000), il n'atteint même pas les 6% de ce dernier. Quoi de plus éloquent que ces chiffres pour caractériser le système d'économie algérien ? Il s'agit bel et bien d'un système à base de rente dont toute la cohérence interne consiste à se maintenir tant bien que mal en activité sans même tirer avantage de sa dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures : les surplus pétroliers augmentant (par exemple en 1997 et en 2000), cela n'affecte ni positivement ni négativement l'activité des autres branches plongées dans un profond marasme. Encore les chiffres analysés ici sont-ils donnés en termes courants, qu'en serait-il de cet état si on procédait à une analyse en termes constants pour connaître son évolution ? Plutôt que de marasme, il faudrait sans doute parler alors d'état comateux du système productif algérien. Mais les chiffres donnés dans les tableaux susmentionnés sont suffisamment éloquents pour ne pas en rajouter. Il est donc inutile d'alourdir davantage cet exposé des résultats de la décennie des réformes en présentant les mêmes données en termes constants, données qui seraient d'ailleurs sujettes à caution du fait de l'application du seul déflateur disponible – l'indice des prix à la production industrielle – à des agrégats comptables ou économiques auxquels il n'était pas destiné à être appliqué.

Le présent chapitre a traité des réformes économiques initiées depuis 1980 en Algérie et de leur impact sur le système productif. L'analyse a montré que, quelque velléité qu'aient eu les pouvoirs publics à entreprendre des changements systémiques, ceux-ci ne se sont finalement pas réalisés. La raison essentielle tient au fait que, *fonctionnant à la rente*, le système économique algérien n'a pas intégré le principe selon lequel s'organise – et se développe – toute économie de production, fût-elle ou non marchande. Nous voulons parler bien entendu du principe de composition dans toutes ses dimensions : technoéconomique, certes, mais aussi sociologique, politique, culturelle et même psychologique. Par économie de production nous entendons, faut-il le rappeler, une économie produisant un surplus domestique sur la base duquel se déploie le procès de reproduction/accumulation. Comme surplus externe, la rente ne s'est pas seulement avérée *ontologiquement* inapte à entretenir sur le long terme le procès d'accumulation, elle l'a *corrompu* au point que même les secteurs de la production sociale les moins exposés à ses effets dirimants sur leur capacité à produire un surplus interne n'y ont pas échappé, gangrenés par le *mal* qui ronge tout le système.

Ce mal n'a pas de nom scientifique capable de rendre compte de sa nature et pour cause : sa véritable nature, c'est de vider les faits de leur contenu réel pour ne laisser subsister que leur apparence. L'aspect formel des choses, leur caractère artificiel recouvre d'une chape de plomb toute réalité, à commencer par les rapports de travail pour

ce qui est des faits de l'économie. Mais les autres sphères de l'activité sociale, jusques et y compris la sphère culturelle <sup>717</sup> n'échappent pas à cette loi, en sorte que c'est tout le système economico-social qui est ainsi rongé par le même mal.

On ne peut donc pas s'étonner de ce que le surplus domestique (mesuré selon la méthode exposée en page ) soit, au cours de ces dernières années où pourtant l'économie semble avoir dépassé la zone des turbulences engendrées par le programme d'ajustement structurel et connaître une certaine stabilisation, particulièrement faible au regard de ce qui n'aurait dû être que son complément, à savoir le surplus pétrolier d'origine externe. En fait, un processus lent de désindustrialisation est amorcé auquel ne semble pas pouvoir mettre le holà le programme d'ajustement structurel censé pourtant donner aux structures productives une configuration à même de leur insuffler une nouvelle dynamique. Mais on a amplement montré tout au long des chapitres formant la première partie de la présente recherche qu'aucune politique économique (mais le programme d'ajustement structurel en est-il une ?) ne peut réussir si elle ne se fixe pas pour objectif d'endogénéiser le principe de composition. Encore faut-il pour cela que l'Etat – à travers un régime autoritaire de gouvernement pénétré de la grandeur de cette mission historique – ne soit pas réduit à un n'être qu'un Etat-alibi à l'ombre duquel se forment des fortunes privées par simple transfert des surplus pétroliers à des particuliers ayant la haute main sur les affaires publiques de par le pouvoir occulte dont ils jouissent. En pareil situation, le programme d'ajustement structurel, fût-il le plus élaboré qui soit, est-il de nature à changer quelque chose au système d'économie à base de rente ? S'il est peu sûr qu'un tel changement se produise même sur le long terme, les effets négatifs du programme d'ajustement structurel – à travers ce qu'on pourrait appeler par analogie l'ajustement monétaire – n'en sont pas moins fortement ressentis par des franges de plus en plus nombreuses de la population : un processus de paupérisation est à l'œuvre dont nous donnerons un aperçu dans le chapitre huitième ci-après.

## **Chapitre huitième : Libéralisation financière et ajustements monétaires en système d'économie à base de rente.**

<sup>717</sup> Il y aurait énormément à dire sur le caractère formel ou plutôt sur le formalisme de la culture en Algérie. Signalons pour exemple les deux éléments suivants : Dans les années 1980, en pleine crise sociale et économique, on a vu s'ériger dans de nombreuses villes d'Algérie des monuments, répliques maladroites du monument aux morts (martyrs) exécuté à Alger par une société canadienne, édifice à trois branches censées rappeler le triptyque : révolution industrielle, révolution agraire, révolution culturelle ; Un ministère de l'urbanisme et de l'environnement ayant finalement été intégré dans l'exécutif au début des années 1990 pour prendre en charge les problèmes de la ville, le ministre en charge de ce portefeuille n'a rien trouvé de mieux pour égayer les artères de la capitale que de suspendre aux lampadaires des pots (en plastique) dégorgeant de plantes et de fleurs ...artificielles. Il faut croire que cela a conquis bien des cadres de l'Administration puisque, depuis, les mêmes pots et les mêmes plantes et fleurs (en beaucoup plus imposant) trônent dans les halls des ministères et des autres institutions publiques.

Il a été question dans les chapitres sixième et septième ci-avant de la crise du système productif algérien consécutive au contre-choc pétrolier de 1986. La note interne du Conseil National de la Planification (CNP) référencée CNP/DP RIND 93-1 du 23 novembre 1993 déjà citée tente d'en appréhender l'ampleur au moyen de quelques indicateurs. Pour la période 1986-1992, la croissance réelle de la PIB hors Hydrocarbures et Agriculture serait de -7,1% en moyenne par an. Le taux moyen d'utilisation des capacités de production industrielles hors Hydrocarbures et Energie ne serait que de 50% tandis que le taux de chômage atteindrait les 21%. Pourtant le *taux d'accumulation* (mesuré par le rapport Investissements/PIB) serait encore élevé – de l'ordre de 30% - ce qui tendrait à prouver, selon les rédacteurs de cette note, que la crise est une « crise d'efficacité »<sup>718</sup> qui appelle une « profonde restructuration »<sup>719</sup>. La réalité est pourtant toute différente : d'accumulation il n'y en a pas eu si par accumulation on entend, comme il se doit, la production d'un surplus investissable à même d'élargir les bases de la reproduction. N'est-ce pas ce qui motive le FMI à s'interroger dans son rapport Algérie de janvier 2003 : « Why is Growth in Algeria so low » pour répondre « [...] the Algerian economy suffers from growth well below its potential and from high unemployment »<sup>720</sup> ? Il s'agit donc d'une crise systémique à laquelle la libéralisation financière ne semble pas de nature à porter remède.

Quant au thème de la restructuration, il avait, on s'en souvient, été le cheval de bataille de la réforme de 1980. Cette fois, ce n'était pas l'entreprise qui en était le principal objet mais l'industrie entendue au sens de corps de métiers. La note susmentionnée s'intitule tout bonnement : la restructuration industrielle. D'autres documents officiels traitaient de la restructuration industrielle<sup>721</sup>, inspirés par les travaux sur la question de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Mais la restructuration industrielle n'est elle-même qu'un sous thème du programme d'ajustement structurel (PAS) auquel les autorités algériennes ont fini par souscrire après de longues et pénibles tergiversations.

Longtemps en effet, l'Algérie officielle, en butte à de sérieuses difficultés internes que sa politique de libéralisation tous azimuts n'a pas permis de surmonter, s'en est tenue à ce que les autorités appelaient *l'ajustement autonome*, tentative infructueuse de rétablir les équilibres macrofinanciers par des mesures de limitation drastique des importations : en 1992, les importations de marchandises atteignaient à peine 48% de leur niveau de 1985<sup>722</sup>. Mais cet *effort* a eu les conséquences que l'on sait sur l'appareil de production industrielle installé, ce qui n'a fait qu'accroître les déséquilibres macroéconomiques à

<sup>718</sup> L'expression est des rédacteurs du rapport (page 1).

<sup>719</sup> Id. p1

<sup>720</sup> Page 5 du rapport annexe.

<sup>721</sup> Voir par exemple les documents internes du Ministère de l'industrie et de la restructuration, notamment le rapport de mai 1995 intitulé « Stratégie économique globale de la phase de transition ». On y lit : « La restructuration industrielle fait partie intégrante d'un ensemble plus vaste de dispositifs de transition : promotion et soutien au développement du secteur privé existant, désengagement de l'Etat de son rôle de producteur, privatisation de certaines des entreprises publiques [...] » (p 36).

l'origine des difficultés financières du pays. Malgré elles, les autorités en étaient venues alors à accepter le principe du rééchelonnement de la dette extérieure du pays, prélude à l'adoption d'un programme d'ajustement structurel (PAS).

On a déjà indiqué dans la première partie de la présente étude en quoi consiste le PAS : dans sa formulation courante, il se présente comme un ensemble d'actions tendant à éliminer les causes des déséquilibres macroéconomiques. On cherche ainsi à agir sur les structures productives de façon à augmenter l'offre en complément des mesures de stabilisation macroéconomique destinées à réduire la demande pour alléger la pression sur ces mêmes structures productives. D'où le qualificatif *structurel* accolé au substantif *ajustement* formant l'expression « ajustement structurel » dont on présente le contenu aux pays connaissant de graves déséquilibres macroéconomiques comme une panacée. Mais le PAS est-il de nature à éliminer les causes profondes de ces déséquilibres, à savoir la non maîtrise du principe de composition et le sous-développement ? Voire ! En pratique, le PAS est revenu à appliquer un modèle d'ajustement tendant à rétablir l'équilibre de la balance des paiements quand celle-ci affichait un déséquilibre structurel. Or le terme *structurel* a, dans le cas d'espèce, un sens tout différent : il désigne le caractère *chronique* du déséquilibre de la balance des paiements sans référer à son contenu non monétaire. Ce déséquilibre est alors justiciable d'un traitement strictement monétaire étant donné le ralliement du FMI, initiateur des PAS, à l'approche monétaire de la balance des paiements qui consiste à attribuer la responsabilité du déficit des échanges extérieurs à un excès d'émission monétaire. Il n'est donc pas étonnant que le programme d'ajustement structurel en soit réduit aux mesures tendant à réduire le déficit de la BP et que les principales mesures préconisées soient de nature monétaire. Il en a été ainsi dans le cas de l'Algérie où la majeure partie des mesures prescrites par les accords passés avec le FMI<sup>723</sup> a de fortes implications monétaires<sup>724</sup>. Cela ne tient pas seulement à une question de doctrine mais aux préoccupations bien réelles des organismes financiers nationaux des pays créanciers et des organismes internationaux (à leur tête le FMI) ayant accordé des crédits à l'Algérie : il fallait assurer à tout prix la solvabilité du pays. Cela passait par la réduction de la demande d'importation plutôt que par l'augmentation de l'offre en raison tant des rigidités de celle-ci que de sa forte dépendance des importations de biens et services productifs, donc de la demande externe grosse consommatrice de devises.

L'existence de surliquidités en dinars (engendrées par l'épargne forcée qui s'est accumulée tout au long des années de pénurie) et la surévaluation du dinar (tenue pendant ces mêmes années pour la meilleure politique à suivre pour favoriser l'investissement) ont, paradoxalement, joué de concert dans l'élévation de la demande

<sup>722</sup> Chiffre tiré du document de la Banque Mondiale intitulé : Algérie, la transition vers une économie de marché, septembre 1993, p 11.

<sup>723</sup> Sur le contenu et la chronologie de ces accords, voir A. Belhimeur, Dette extérieure de l'Algérie, une analyse critique des politiques d'emprunt et d'ajustement, Ed. Casbah, Alger 1999.

<sup>724</sup> Sur les sept chapitres de l'accord de confirmation couvrant la période 1994-1998, cinq regroupent des mesures à caractère monétaire ou ayant des implications monétaires.

externe et dans la dégradation de la situation économique du pays dès lors qu'il a été confronté à la crise pétrolière dont l'effet immédiat a été, on l'a vu, de réduire de façon drastique les ressources en devises de l'Algérie<sup>725</sup>. Or ces ressources étaient la seule garantie offerte aux organismes de crédit extérieur. En dépit des objectifs qui lui étaient assignés, le PAS ne revenait à rien moins qu'à assurer par tous les moyens la capacité de remboursement de l'Algérie, ce qui ne manquait pas de se répercuter négativement, on s'en doute, sur la situation économique et sociale interne. Le présent chapitre est consacré à l'étude de la libéralisation financière, des ajustements monétaires et des *ajustements* sociaux qu'elle induit. Ces derniers ne sont pas que d'ordre matériel mais aussi moral et spirituel. Quant aux *ajustements* monétaires, ils ne peuvent occulter la question du statut de la monnaie surtout si, comme c'est l'ambition de la présente recherche, on veut aller au fond des choses dans l'appréhension des réalités pour en saisir la quintessence.

### 8.1. Nouvelles considérations sur la nature de la monnaie.

---

#### 8.1.1. Considérations générales.

On a déjà traité de la question de la monnaie dans la première partie de la présente recherche. Forme matérialisée ou non de la valeur, l'argent est le principe actif de l'économie marchande moderne, le *lubrifiant* sans lequel elle ne peut donner libre cours au développement des forces productives contenues en elle. Mais l'argent n'a pas que des fonctions économiques. Il présente une dualité de nature que traduit l'ambivalence de ses fonctions. Aussi loin qu'on remonte dans le temps à travers les civilisations, l'argent a exercé sur les hommes, en raison même de cette ambivalence, une fascination et un pouvoir inexpugnables ; fascination et pouvoir que l'économie politique ne semble pas en mesure d'élucider et pour cause : l'argent n'est-il pas devenu au sein des communautés humaines l'élément autour duquel s'articule la vie en communauté et toute une symbolique sociale devenue un fait de culture ? Paradoxalement, c'est dans les communautés où l'économie est la moins monétarisée que l'argent tient un rôle social des plus prégnants – et des plus énigmatiques en tant que symbole.

A quoi cela est-il dû ? Nul ne saurait le dire avec certitude. Tout au plus peut-on dire avec M. Aglietta et A. Orléan<sup>726</sup> que « la monnaie est un lien social » au sens fort de cette expression. Selon eux, « la monnaie procède de la dette dans son rapport à la souveraineté [entendue comme forme de] dépendance des vivants à l'égard des puissances souveraines, dieux et ancêtres, qui leur ont consenti une part de la force cosmique dont elles sont la source »<sup>727</sup>. La monnaie serait ainsi « une dette de vie ».

<sup>725</sup> A coûts de production interne donnés incluant les inputs importés, la surévaluation du dinar est plus grosse consommatrice de devises que son évaluation à la parité.

<sup>726</sup> *La monnaie souveraine*, Ed. Odile Jacob, 1999, p 21.

<sup>727</sup> Id. pp 21-22.



D'où le mystère qui l'entoure comme il entoure la vie elle-même. Que, dans les sociétés marchandes modernes, cette idée ne puisse être admise sans discussion, cela tiendrait simplement au fait que dans la pensée moderne relative aux relations sociales, « elle [la dette de vie] est dissociée en dettes privées de nature économique d'un côté, et dette sociale de nature politique de l'autre »<sup>728</sup>.

Si le point de vue de ces auteurs paraît contestable tant la monnaie dans les sociétés modernes a un rôle pratique, cela ne met pas en cause la recherche de sens hors de l'économie de la catégorie monnaie qu'ils tentent dans leur ouvrage. Ces auteurs ont raison en cela d'en appeler à l'historien et à l'anthropologue, plus au fait des pratiques monétaires dans les communautés humaines anciennes, pour renseigner sur les pratiques modernes. J.M. Thiveaud, procédant de la même démarche dans le même ouvrage, interroge le concept de monnaie sur son origine linguistique et découvre qu'il a la même racine que le mot *loi*, tous deux ressortissant au droit et donc à l'Etat (qui, au départ, se représentait tout entier dans le souverain – le roi qui est de même étymologie que droit – tenant son pouvoir de forces cosmiques et servant de médiateur aux hommes vis-à-vis d'elles). Aussi tire-t-il la même conclusion au sujet de la monnaie que les deux auteurs précités : à savoir que ses fonctions sociales sont bien plus nombreuses que celles auxquelles tend à les réduire la pensée économique. Mais ces dernières ont pris le pas sur les autres en raison de la dissociation qui s'est opérée dans la sphère sociale entre l'économie (devenue la modalité prédominante de structuration de la société) et les autres champs d'expression de la socialité. C'est pour cette raison que, dans les sociétés marchandes modernes, la monnaie – l'argent – est dépouillé de son contenu originel comme expression de la dépendance (au sens fort de ce terme) des hommes vis-à-vis des forces cosmiques, que celles-ci revêtent ou non la forme du divin.

Tout au contraire, dans les sociétés où les rapports marchands n'ont pas envahi de leur rationalité propre toutes les sphères de la vie en communauté, l'argent garde cette part de mystère qui lui est originellement associée comme s'il possédait en effet le pouvoir d'intercéder pour les hommes auprès des dieux. N'est-ce pas d'ailleurs pour cette raison que, dans certaines sociétés à forte prégnance religieuse, des prêcheurs de tout acabit, mêlant incantations religieuses et rites païens, ne manquent pas de *clients* prêts à les écouter – et à payer rubis sur ongle les sommes parfois exorbitantes qu'ils exigent en échange de leur intercession pour eux auprès de Dieu<sup>729</sup> ?

En Algérie, l'argent n'a pas cessé d'exercer cette fascination dont on a parlé alors même que le système économique le disqualifiait dans sa fonction fondamentale de réserve de valeur qui est à la base du procès d'accumulation. Réduit à n'être qu'une unité de compte, le dinar n'en a pas moins servi pourtant à constituer des fortunes colossales qui, *bien ou mal acquises*, ont valu - valent – à leurs détenteurs considération et honneurs comme s'ils avaient accédé, par le fait même d'en posséder en grande quantité, à la compréhension de la vraie nature de l'argent, à l'élucidation du mystère qui l'enveloppe.

---

<sup>728</sup> Id. p 22.

<sup>729</sup> En Kabylie où de tels personnages sont légion, on les appelle iderwichen (pluriel de aderwich – le fou) comme si leur folie même les faisait accéder à ce pouvoir surnaturel qu'il n'est donné à aucun homme sensé de posséder.

Que de telles fortunes soient économiquement improductives parce qu'elles ne s'insèrent pas dans le procès d'accumulation, cela ne semble pas avoir d'importance aux yeux des petites gens qui s'échinent à produire de leurs mains le substrat matériel de la richesse des autres. Même quand elles ont conscience de ce fait, elles n'en sont pas moins subjuguées par la facilité avec laquelle les uns arrivent à *faire de l'argent de tout* tandis qu'elles mêmes semblent vouées à *trimer* pour en gagner de quoi vivre petitement.

Cet ascendant qu'exercent les possesseurs d'argent sur les autres vient de ce que, malgré la prégnance de plus en plus forte des rapports marchands, avec ce qu'ils véhiculent de changement dans les mentalités désormais réceptives à l'idée de l'indépendance de l'individu par rapport à la société (ce que nous avons appelé dans la première partie de la présente étude le processus d'individuation), l'argent continue de représenter ce lien social dont parlent M. Aglietta et A. Orléan, lien de dépendance des hommes à l'égard de forces qui les dépassent et desquelles les possesseurs d'argent *doivent* bien tirer quelque légitimité sociale, qu'ils participent ou non au procès d'accumulation.

Ces idées peuvent paraître très éloignées du sujet traité ici, à savoir le statut de la monnaie dans le procès d'accumulation avec ce qu'il induit de structuration sociale. Il n'en est rien précisément parce que la monnaie algérienne – le dinar – ne sert pas de réserve de valeur ; elle n'est pas le mode d'existence de l'épargne en tant que source de financement de l'accumulation, ce qui ne l'empêche pas de représenter la richesse de ceux qui l'ont accumulée en grande quantité. Certes, une épargne en dinars existe bel et bien et elle sert dans une certaine proportion à financer les investissements. Mais outre qu'elle est notoirement insuffisante pour pouvoir financer les investissements productifs (essentiellement industriels), elle est, comme nous l'avons dit, disqualifiée dans le procès d'accumulation parce que celui-ci n'est pas autonome. Il est pour ainsi dire un procès appendiculaire de procès qui se réalisent en dehors de sa sphère. Comme tel, ce n'est pas d'une épargne en dinars qu'il se nourrit mais des réserves en devises du pays. Aussi, le statut du dinar en tant que monnaie censée *normer* le système productif algérien est-il *défectueux* comme est défectueux le système productif lui-même. Tout se passe comme s'il lui manquait une dimension, celle-là même que lui aurait conférée la fonction de réserve de valeur dévolue à toute monnaie ayant un rôle actif dans le procès d'accumulation.

Point n'est besoin de revenir ici sur l'idée amplement développée dans les pages qui précèdent selon laquelle les faiblesses du procès d'accumulation ont *quelque chose à voir* avec la non endogénéisation du principe de composition. C'est là une idée maîtresse qui structure toute cette seconde partie de notre recherche. On se propose dans les pages qui suivent de développer tant d'un point de vue théorique qu'empirique ces quelques assertions qui peuvent paraître pour le moins hardies au lecteur peu enclin à rapporter les faits économiques à une matrice sociale plus large, de nature historico-anthropologique.

### **8.1.2. Sur quelques idées fausses concernant les fonctions de la monnaie dans leur rapport au procès d'accumulation.**

La théorie *moderne* de la monnaie rejette l'idée que la monnaie soit l'expression de la

valeur parce qu'alors la valeur préexisterait à la monnaie comme quelque chose d'immanent, ce qui ravalerait la monnaie au rôle de simple étalon de mesure des valeurs ou de quelque autre fonction. Les auteurs contemporains se réclamant d'un courant de pensée qui remonte au début du 20<sup>e</sup> siècle désigné sous le vocable de nominalisme traitent de la monnaie en tant que telle, indépendamment de toute référence à la valeur. Qu'elle soit vue comme une marchandise, comme une institution sociale, comme un instrument de l'Etat ou comme un fait social total, la monnaie doit être définie selon eux en elle-même, indépendamment de toute substance. J. Blanc qui, pour traiter des monnaies parallèles, passe par une tentative de définition de la monnaie reconnaît pourtant qu'on ne peut contourner la tautologie qui consiste à expliquer la monnaie par ses fonctions. Il se contente de construire une autre tautologie (monnaie/fonction/instrument/pratique) dont il dit « qu'elle est en un sens plus précise<sup>730</sup> » parce que plus complexe. Par suite il entreprend de redéfinir les fonctions de la monnaie et de les hiérarchiser. Deux fonctions lui paraissent fondamentales : la fonction de compte et la fonction de paiement. Les autres, et plus particulièrement la fonction de réserve, sont, d'après lui, des fonctions secondaires. Il écrit au sujet de cette dernière : « En fait cette fonction de réserve n'apporte pas d'élément indispensable à la monnaie comme concept en plus de ce qu'apportent les fonctions de compte et de paiement »<sup>731</sup>. Nous discuterons plus loin de cette question. Notons pour l'heure que, comme ses prédécesseurs dans la voie du nominalisme, l'auteur procède de cette façon étrange qui consiste à éliminer de l'appellation de telle ou telle fonction le terme qui la qualifie tout en gardant implicitement son contenu. Ainsi la fonction de mesure des valeurs devient-elle la fonction de compte. Quant à savoir ce que l'on compte, l'auteur ne le dit pas. Idem pour la fonction de réserve des valeurs qui devient fonction de réserve. Quant à savoir ce qui est mis en réserve, on ne le saura pas davantage. Ainsi procède le nominalisme censé supplanter les théories de la valeur (valeur-travail, valeur-utilité) qualifiées de préscientifiques<sup>732</sup>.

Quoiqu'en dise cet auteur et les autres, c'est sur la fonction de réserve de valeur de la monnaie que nous voudrions nous appesantir dans le cadre de la présente recherche parce qu'elle a un rapport direct avec le procès d'accumulation. Pour J. Blanc qui emprunte l'idée à Keynes, la monnaie réalise (à travers ses fonctions) un pont entre le présent et l'avenir. Il y a par ce biais intrusion du temps dans la monnaie. L'auteur conteste néanmoins à la seule fonction de réserve cette capacité à introduire le temps dans la monnaie parce que les deux autres fonctions jugées comme étant plus fondamentales contiennent déjà le temps – par exemple la fonction de paiement quand elle se réalise de façon différée.

L'auteur n'a évidemment pas tort sur ce point étant donné que *l'intermédiation* monétaire, comme toute intermédiation, se déroule dans le temps. La question du temps est importante à plusieurs égards. Elle l'est en particulier dans le procès d'accumulation.

<sup>730</sup> *Les monnaies parallèles, Unité et diversité du fait monétaire*, Ed. l'Harmattan, 2000, p 22.

<sup>731</sup> Id. p 32.

<sup>732</sup> Voir l'article sur la monnaie dans *Encyclopedia Universalis* signé B. Schmidt.

Par définition, le terme de procès renvoie au développement dans le temps des activités productives et, devrions-nous ajouter, à un développement cumulatif (qu'évoque le mot accumulation). La fonction de réserve est ici absolument indispensable en ce qu'elle renvoie à l'épargne comme source de financement du procès d'accumulation. Les autres fonctions de la monnaie lui sont subordonnées. Toute la question est de savoir alors si l'épargne constituée dans la monnaie nationale – le dinar – est apte à financer le procès d'accumulation ; autrement dit si la monnaie nationale est dotée de la fonction de réserve de valeur. Cette question ne se pose pas vis-à-vis de tel ou tel fragment du dit procès, mais vis-à-vis de celui-ci en tant que tout<sup>733</sup>. La réponse immédiate en ce qui concerne le dinar semble être négative. Dès lors on peut qualifier d'improductive l'épargne constituée en cette monnaie. Ce n'est pas pour autant que le dinar soit dépourvu des autres fonctions de la monnaie, fonction de compte, fonction de paiement et fonction symbolique. N'est-ce pas pour cette raison qu'il est utilisé dans les transactions commerciales tout comme il l'est dans les relations symboliques dont il a été question ? *A contrario*, qu'est-ce qui explique que des instruments de crédit tels que le chèque et tous les autres effets de commerce (lettre de change etc.) n'ont pratiquement pas cours dans les transactions courantes en Algérie, évincés qu'ils sont par le papier-monnaie<sup>734</sup> ? Sans doute le fait que ces instruments ont une fonction de réserve de valeur et peuvent donc servir à financer le procès d'accumulation. L'absence de la fonction de réserve n'entame pas le rôle de la monnaie dans la répartition des richesses. Bien au contraire, elle tend à en faire la fonction primordiale parce que toute la richesse a vocation à être consommée. D'où l'intérêt de l'étude des inégalités sociales en rapport avec la question monétaire que nous tenterons dans la section 8.4 ci-après.

C'est à toutes ces questions qu'il convient à présent de réserver un traitement à la fois empirique et analytique en remontant à la source des problèmes qu'elles soulèvent.

## 8.2. De la nature du système monétaire et financier algérien.

---

### 8.2.1. Aux origines de la déféctuosité du système monétaire et financier algérien.

Comme chacun sait, le système économique algérien des premières années post-indépendance a hérité de l'économie coloniale des structures dualistes dépendantes. Cet héritage se manifeste de façon frappante dans la masse monétaire et du crédit, ce dernier étant en rapport avec l'investissement et donc avec le procès d'accumulation. De 1950 à 1962, la masse monétaire en Algérie et en France a évolué comme suit :

<sup>733</sup> Il n'est donc pas question pour nous de nier le fait que certains fragments de ce procès se déroulent localement, conférant ainsi au dinar la fonction de réserve.

<sup>734</sup> Ce point sera développé dans la section 8.3 ci-après.

## Deuxième partie : y a-t-il une spécificité algérienne ?

Unité : milliard de NF						
Pays	1950	1954	1959	1960	1961	1962
France	32,40	52,66	83,92	95,80	110,63	130,70
Algérie	1,40	2,44	6,08	5,94	5,74	4,11

Source : P. Pascallon, *L'expérience monétaire algérienne, du satellisme à l'indépendance*, Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, n° 4, 1969, p 1015.

Si on admet avec P. Pascallon que le volume global de la masse monétaire traduit assez bien la dimension économique d'un pays, on doit conclure à l'extrême faiblesse de l'économie algérienne (en comparaison de l'économie française) et même à son déclin à partir de 1959. Cette faiblesse n'a pas pour seule cause la guerre de libération même si celle-ci a été un facteur aggravant. A l'inverse, malgré la guerre dans laquelle elle s'était engagée en Algérie depuis 1954, la France connaît une évolution significative de son économie si on se fie au critère de la masse monétaire. Si on mesure le rapport des puissances économiques de ces deux pays par le rapport de leurs masses monétaires respectives, on constate, comme l'indique le tableau suivant que, d'une part, de 1954 à 1961, ce rapport est plus favorable à l'Algérie qu'en 1950 ; ce qui signale d'une part, la faiblesse caractérisée de l'économie algérienne d'avant-guerre, économie satellitaire de l'économie française entièrement soumise à la logique de la division coloniale du travail ; et que, d'autre part, malgré les efforts de redressement économique entrepris par la puissance coloniale avec le plan de Constantine (1958), la guerre a eu des effets désastreux sur l'économie algérienne.

	1950	1954	1959	1960	1961	1962
Rapport des masses monétaires Algérie/France (en %)	4,3	4,6	7,2	6,2	5,2	3,1

A l'indépendance, la situation était des plus critiques. Selon le même auteur, les disponibilités monétaires par tête d'habitant en 1962 étaient respectivement de 380 NF (nouveaux francs) et de 2.710 NF en Algérie et en France. P. Pascallon estime que les disparités des niveaux de développement entre la France et les pays de la zone Franc dont faisait encore partie l'Algérie sont en réalité plus grandes que ne le laisse voir les disparités de la masse monétaire.

La répartition des disponibilités monétaires entre monnaie fiduciaire et monnaie scripturale est aussi significative de l'état de développement économique d'un pays : plus la monnaie scripturale est importante relativement à la monnaie fiduciaire, plus le niveau de développement économique du pays considéré (toutes choses égales par ailleurs) est élevé. Cela s'explique par le fait que la monnaie scripturale est directement sollicitée par le procès d'accumulation en tant qu'elle contient l'épargne investissable. De 1951 à 1962, la répartition des disparités monétaires en Algérie entre monnaie fiduciaire et monnaie scripturale se présente comme suit (en pourcentages) :

Années	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale
1951	43	57
1952	42	58
1953	42	58
1954	40	60
1955	41	59
1956	44	56
1957	40	60
1958	39	61
1959	34	66
1960	39	61
1961	43	57
1962	55	45

Source : P. Pascallon, op. cit.

Pendant toute la décennie 1951-1961, la part de la monnaie scripturale, bien que fluctuante, est plus importante que celle de la monnaie fiduciaire. On constate toutefois qu'à partir de 1959, la première tend à baisser au profit de la seconde.

Ces chiffres semblent contredire le constat précédent, à savoir que, comparativement à l'économie française, l'économie algérienne accuse une faiblesse caractérisée. Ce paradoxe s'explique simplement par le fait que l'économie algérienne est tributaire de l'économie française et que les *liens privilégiés* qui existaient en matière monétaire entre la métropole et la colonie se traduisaient par une structure similaire de la masse monétaire. On doit noter par ailleurs que, de 1954 à 1959, la masse monétaire était en expansion, ce qui reflétait un certain dynamisme de l'économie algérienne. A partir de 1959 en revanche, la dégradation de l'économie algérienne, qui avait son origine dans l'exacerbation des tensions politiques et militaires imputables à la guerre, s'est traduite par le recul de la masse de la monnaie scripturale au profit de la monnaie fiduciaire. Comme constaté précédemment, l'année 1962 a été la pire de toutes.

A l'indépendance, la situation était en effet dramatique tant sur le plan économique que sur le plan social. La dépendance vis-à-vis de l'ancienne métropole était très forte : 80% du commerce extérieur de l'Algérie s'effectuait avec la France. On comprend que, dans ces conditions, le pays nouvellement indépendant ait voulu recouvrer sa souveraineté économique qui passait par le recouvrement de sa souveraineté monétaire.

« Deux éléments témoignent de la souveraineté d'un Etat, écrivent P. Pascallon et J.F. de Laulanie : un Institut d'émission autonome et une monnaie propre »<sup>735</sup>. Pour ce qui est de ce dernier élément, l'Algérie a tôt fait de créer le dinar qui a cours en lieu et place du franc jusque-là en vigueur. C'est un élément de souveraineté monétaire, quelle qu'en soit la valeur effective. Mais la souveraineté monétaire ne peut se passer de la création d'un Institut d'émission : la Banque Centrale d'Algérie a vu le jour dès la fin de l'année 1962.

Ses fonctions ne diffèrent pas de celles de tout Institut d'émission : création de

<sup>735</sup> Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, n° 1, mars 1971, p 7.

monnaie fiduciaire ayant cours légal, opérations de change, crédit à court terme à l'économie, avances au Trésor. L'article 36 de la loi n° 62-144 du 13 décembre 1962 par laquelle fut créée la Banque Centrale d'Algérie (BCA), stipule que celle-ci a « pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie ». Bien que ses statuts limitassent de façon drastique le droit pour la BCA d'intervenir directement dans le financement de l'économie, celle-ci a été amenée à octroyer des crédits de campagne aux exploitations agricoles socialistes concomitamment avec le Trésor, tous deux ayant pallié la défaillance du Crédit Agricole Mutuel qui finançait jusque-là l'agriculture. Dans la foulée, la BCA se vit confier par décret<sup>736</sup> le financement des entreprises industrielles autogérées. Puis, par une sorte de dérive institutionnelle, elle en vint à accorder au Trésor des découverts en compte courant de montants et de durée indéfinies à partir de 1965. Ces dispositions n'étaient que la conséquence de la dépendance informelle mais bien réelle de la BCA vis-à-vis du Ministère des finances et du plan ; dépendance dont elle ne put jamais plus se libérer par la suite même de nos jours où pourtant la Banque d'Algérie (nouvelle dénomination de la BCA) a recouvré en principe les attributs d'une banque d'émission, en particulier celui de contrôle des opérations de banque. Par de simples injonctions du pouvoir politique, la Banque Centrale peut être amenée à faire fonctionner la planche à billets ou à l'arrêter si elle avait déjà été mise en marche. Ni le marché financier interne (inexistant), ni le marché des changes (sévérement contrôlé) ne peuvent réguler l'émission de monnaie comme cela se pratique dans les pays à économie de marché constituée<sup>737</sup>. Si l'Algérie n'a pas eu à recourir à ce procédé pour combler le déficit en capital, c'est parce que très vite - dès 1964 en fait - les autorités algériennes ont pris des dispositions drastiques en matière de rapatriement des bénéfices et plus généralement des revenus des sociétés étrangères opérant dans le secteur pétrolier. Ces dispositions avaient pour but d'amener ces sociétés à « faire appel aux biens et services locaux, à stimuler la création de nouvelles sources de biens et services locaux et finalement à contribuer au développement économique du pays tout entier »<sup>738</sup>.

Après 1971 (année de la nationalisation intégrale des sociétés pétrolières étrangères) et surtout après 1973 (année où les prix du pétrole avaient été multipliés par 4 du jour au lendemain), les disponibilités monétaires - simple contre-valeur en dinars des réserves en devises du pays pour une grande part - étaient telles qu'on n'avait pas besoin de recourir à la planche à billets. Tout au contraire, une épargne relativement importante était collectée par la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) et les sociétés d'assurance, la première étant spécialisée dans le financement de la construction de

<sup>736</sup> En date du 8 juin 1965.

<sup>737</sup> Il serait illusoire de croire que dans ces pays le pouvoir politique n'interfère pas dans la création et la gestion de la monnaie fiduciaire. Mais au moins des limites à ses interventions lui sont fixées par le marché.

<sup>738</sup> P. Pascallon et J.F. de Laulanie, *L'expérience monétaire algérienne, du satellisme à l'indépendance monétaire*, Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, n°1, mars 1971, p 43.

logements, les secondes procurant en principe des fonds pour le financement d'autres activités. Quant à la CAD (Caisse Algérienne de Développement) devenue ultérieurement BAD (Banque Algérienne de Développement), elle a pour mission de financer le développement économique et plus spécialement le développement industriel bien que, en pratique, elle se soit laissée accaparer par la fonction qui lui était dévolue de servir « d'organe d'exécution du budget d'équipement public »<sup>739</sup> au détriment de sa fonction principale de banque d'investissement. Ses ressources ne provenaient évidemment pas de la collecte de l'épargne privée mais des dotations publiques, elles-mêmes constituées sur la fiscalité pétrolière. Comme l'écrit A. Henni, « la mobilisation des ressources [pour l'investissement] va (...) se faire non par des circuits monétaires de génération du capital, mais par la transformation monétaire d'un produit (le pétrole) qui va jouer le rôle de capital »<sup>740</sup>. Et l'auteur de conclure : « La monnaie nationale [...] permet seulement de faire circuler les revenus à l'intérieur du pays. Elle est réduite au statut de numéraire »<sup>741</sup>. Quant aux banques, elles ne se présentent plus que comme « des organes chargés de prélever une partie des surplus d'entreprise et d'éviter un usage trop particulier de ces surplus par les entreprises »<sup>742</sup>. Aussi ne peut-on s'étonner de constater « au cours de cette période [1963-1967] l'existence d'un véritable décalage entre les pratiques bancaires et le fonctionnement des entreprises publiques »<sup>743</sup>. Alors qu'elles étaient chargées de centraliser les ressources des entreprises en annihilant ce faisant leur capacité d'autofinancement, les banques n'offraient à ces dernières en retour que de financer leur cycle d'exploitation par l'octroi de crédit à cours terme, les crédits à moyen et long termes étant du seul ressort de la CAD (ou BAD selon la période considérée). En conséquence les banques primaires ont accumulé des liquidités qu'il leur était impossible de placer de façon productive (à supposer que le système productif puisse les absorber, ce qui n'est pas le cas comme nous le verrons dans les pages qui suivent). Si donc, à partir de 1967, la masse monétaire présente une structure en apparence conforme aux standards d'une économie productive (le volume de la monnaie scripturale devenant plus important<sup>744</sup> que celui de la monnaie fiduciaire comme le montre le tableau suivant), la réalité est tout autre dans la mesure où la monnaie scripturale se compose essentiellement de crédits à court terme aux entreprises, crédits qui servent à financer l'exploitation mais non l'investissement.

### Répartition des disponibilités monétaires en monnaie scripturale et monnaie fiduciaire (en millions de

<sup>739</sup> Id. p 43.

<sup>740</sup> *Monnaie et Banques en Algérie*, in *Monnaie, crédit et financement en Algérie, 1962-1987*, CREAD, avril 1987, p 10.

<sup>741</sup> Id. p 21.

<sup>742</sup> Id.

<sup>743</sup> A. Bouyakoub, *Les mécanismes financiers et les entreprises publiques*, in *Monnaie, crédit et financement en Algérie*, op. cit. p 155.

<sup>744</sup> Sauf pour l'année 1980.



dinars).

Années	Disponibilités monétaires	Circulation fiduciaire	Circulation scripturale
1964	4.683	2.581	2.102
1965	5.160	2.765	2.395
1966	5.550	2.838	2.712
1967	7.015	3.227	3.788
1968	9.311	3.704	5.607
1969	11.010	4.157	6.853
1970	11.621	4.735	6.886
1971	12.969	5.699	7.270
1972	16.746	7.049	9.697
1973	21.483	8.817	12.666
1974	23.431	10.450	12.981
1975	30.547	12.742	17.805
1976	39.587	17.241	22.346
1977	48.004	20.579	27.425
1978	61.566	27.285	34.281
1979	71.421	35.398	36.023
1980	83.425	42.344	41.081
1981	96.705	48.056	48.649
1982	125.300	49.159	71.141
1983	151.698	60.030	91.668
1984	180.433	67.461	112.972
1985	202.230	76.642	125.588

Source : A. Henni, Monnaie et banque en Algérie, in Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987), CREAD 1987.

Ceux-ci sont financés sur fonds publics par le biais de la CAD (ou BAD), fonds qui, comme nous l'avons déjà souligné, ne sont que la contre-valeur en dinars des réserves en devises du pays. Ceci allait de soi dans la mesure où l'essentiel des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des biens de consommation finale (lait, céréales, médicaments pour les biens de consommation courante, appareils électroménagers, automobiles pour les biens de consommation durable) étaient importés. On comprend que, dans ces conditions, l'épargne domestique soit une épargne oisive. D'ailleurs, à en croire A. Henni<sup>745</sup>, les Algériens, même fortunés, ont une aversion pour l'épargne. Ils illustrent à souhait la thèse keynésienne de la préférence pour la liquidité dont le corollaire est le paiement en espèces et au comptant dans les transactions privées. Sans doute des facteurs historiques comme l'analphabétisme, la survivance des pratiques antérieures à la monétarisation de l'économie etc. entravent-elles l'usage du chèque et des effets de commerce par lesquels se matérialise la monnaie scripturale. Mais c'est aussi parce qu'existe « une suspicion assez répandue envers les moyens de

<sup>745</sup> Billets de banque et économie noire, in Monnaie, crédit et financement en Algérie, op. cité pp 234 et suiv.

paiement scripturaux »<sup>746</sup> que de tels instruments ne sont pas utilisés. L'auteur rattache ce phénomène au développement de ce qu'il appelle « l'économie noire ». Celle-ci s'incruste dans les pores de l'économie laissés *inoccupés* par le marché officiel. L'auteur écrit à ce sujet : « [...] lorsque les biens et services font défaut sur le marché, apparaissent alors des transactions au noir »<sup>747</sup>. La demande de monnaie provenant des agents opérant sur le marché noir ne peut être satisfaite par l'offre de monnaie scripturale empruntant le circuit officiel des banques pour la simple raison que, par définition, les transactions au noir ont vocation à échapper à tout contrôle institutionnel, ce qui laisse libre cours à la monnaie fiduciaire qui a l'avantage d'être gardée par devers soi jusqu'à ce que se présente l'occasion d'effectuer l'achat d'un bien convoité pour son utilité ou pour sa rareté (pouvant être dans ce dernier cas revendu avec bénéfice).

Les transactions au noir s'effectuent sur tout bien rare, le meilleur exemple étant le logement qui, dès la fin des années 1970 et jusqu'au jour d'aujourd'hui, fait l'objet d'une spéculation effrénée. Si, dans les années 1970, « la reprise d'appartement »<sup>748</sup> se négociait autour des 100. 000 DA (chiffre cité par A. Henni), la même pratique, en se développant, met en jeu des sommes colossales se chiffrant en millions de dinars aujourd'hui. Ne parlons pas de la pratique frauduleuse qui consiste à ne déclarer qu'une infime partie du montant de la transaction régulière portant sur un appartement privé. D'où le besoin croissant de liquidités. Selon A. Henni, le rapport billets de banques/revenu disponible des ménages a doublé en une décennie, passant de 26% en 1967 à 50% en 1978<sup>749</sup>. Mais ce phénomène explique-t-il à lui seul le poids de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire en circulation ? N'est-ce pas plutôt la faiblesse du procès d'accumulation qui en est cause en ne mobilisant le dinar dans sa fonction de réserve que marginalement ?

La situation a-t-elle changé avec les réformes économiques dont il a été question dans le chapitre précédent ? La même suspicion persiste à l'endroit de la monnaie scripturale et les banques primaires ayant pris le pli d'agir comme de « simples guichets »<sup>750</sup>, ne se sont pas départies de cette attitude après l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990.

Tout semblait pourtant changer avec cette loi censée organiser la transition d'un mode de gestion administratif de la monnaie à un mode de gestion libéral. Il n'en fut rien. Celle-ci fait la part belle au contraire à la monnaie fiduciaire, allant jusqu'à énoncer une ineptie en son article 9 qui dispose : « Il est interdit à quiconque d'émettre, de mettre en

<sup>746</sup> Id. p 234.

<sup>747</sup> Id. p 235.

<sup>748</sup> A. Henni à qui nous empruntons cette expression entend sans doute par là la pratique devenue courante du *pas de porte* qui consistait à vendre un logement appartenant au patrimoine public locatif réputé incessible.

<sup>749</sup> *Monnaie et banque en Algérie*, in *Monnaie, crédit et financement en Algérie*, op. cit. p20.

<sup>750</sup> L'expression est de D.E. Ghaïcha in *Evolution des taux d'intérêt et des produits du système bancaire algérien*, Les cahiers du CREAD n° 57, 3<sup>e</sup> trimestre 2001, p 83.

circulation ou d'accepter :

- tout instrument libellé en dinars algériens destiné à servir de moyen de paiement au lieu de la monnaie nationale (sic)<sup>751</sup> ;
- toute obligation à vue, au porteur non productive d'intérêt, même libellée en monnaie étrangère »

De telles dispositions ont-elles eu des conséquences pratiques ? C'est ce qu'il nous faut examiner à présent à travers l'évolution des principaux paramètres monétaires.

### 8.2.2. Les limites d'une gestion monétaire de la crise en système d'économie à base de rente.

La caractéristique principale de la monnaie algérienne durant près de 30 ans (1962-1990) a été d'être fortement surévaluée. Le taux de change officiel qui aurait dû être affecté par les fluctuations des soldes de la balance courante et de la balance des paiements est resté remarquablement stable pendant toute cette période. De 1971 à 1980 il s'est même apprécié comme le montre le tableau ci-après.

Evolution du cours du dinar par rapport au dollar US et au franc français.

Années	1971	1974	1980
Cours USD/DA	4,94	4,18	3,84
Cours FRF/DA	1,00	1,10	0,62

Source : M. Kenniche, *Monnaie surévaluée, système de prix et dévaluation en Algérie*, Les cahiers du CREAD N° 57, 3<sup>e</sup> trimestre 2001 p 9.

La valeur du dinar algérien (DA) était fixée administrativement et maintenue en l'état au moyen de l'inconvertibilité qui le réduisait à n'être qu'une simple unité de compte, un *numéraire* ainsi que l'a très bien dit A. Henni. Mais dans la mesure où existait un marché parallèle de biens et services importés en situation de pénurie d'offre domestique, il s'est formé aussi un marché parallèle des devises dans lequel le taux de change du dinar est ramené à sa valeur de marché. Le taux de change FRF/DA a évolué comme suit sur ce marché entre 1974 et 1989.

Années	1974	1977	1984	1989
FRF/DA	1,4	1,5	4,0	6,0

Source : M. Kenniche, op. cit. p 12.

A partir de 1990, la dépréciation du dinar sur le marché de change officiel est devenu un fait patent, la différence entre les deux taux (officiel et parallèle) étant ramené de 334,78% à 32,58% seulement entre 1989 et 1996. En 2000 cette différence n'était plus que de 15,74%<sup>752</sup>. Cette évolution a été le résultat de la libéralisation du change qui a débuté en 1990 par une série de dévaluations alors même que le commerce extérieur

<sup>751</sup> Il est pour le moins curieux que cette ineptie n'ait attiré l'attention d'aucun des économistes algériens en vue.

<sup>752</sup> Chiffres cités par M. Kenniche, op. cit. p 13.

restait le monopole des entreprises publiques <sup>753</sup>. Les dévaluations ont suivi ce qu'on peut appeler un *ajustement rampant* du taux de change qui, entre décembre 1987 et décembre 1990, a subi plusieurs manipulations administratives à la baisse. C'est bien entendu l'état des finances du pays (directement liées aux exportations d'hydrocarbures) qui justifiait ces manipulations. Il s'agissait pour les autorités de resserrer la contrainte budgétaire à l'importation de façon à réduire le volume des sorties de devises pour ne pas tomber dans le piège de l'insolvabilité. C'est ce qu'elles firent en effet mais au prix que l'on sait, c'est-à-dire au prix de la dégradation de la situation du système productif en formation. Désormais, le souci des autorités n'était plus de préserver le pouvoir d'achat du dinar (ce qu'elles firent pendant tout le temps où elles purent disposer de ressources en devises en grande quantité) <sup>754</sup> mais de s'assurer un volant de réserves en ces devises devenues si précieuses au fil de la crise. Et cela n'était possible que si on dévaluait jusqu'à faire coïncider la valeur officielle du dinar avec sa valeur de marché, ce qui revenait à renchérir les importations et par voie de conséquence à en réduire le volume de façon à limiter les sorties de devises. Mais la libéralisation du change supposait la libéralisation du commerce extérieur qui allait à contresens de cette volonté. La libéralisation du commerce extérieur était suspendue à la suppression des monopoles publics, ce qui n'était pas à l'ordre du jour avant cette date fatidique d'avril 1994 où fut adopté le programme d'ajustement structurel. C'est ce qui explique que, plutôt que de procéder à l'ouverture du marché des changes de façon franche, on a préféré organiser un marché interbancaire dans lequel la Banque d'Algérie (Banque Centrale) tiendrait le rôle d'offreur (de devises) et les banques commerciales celui de demandeurs. A ce jour c'est le seul marché des changes qui existe en Algérie en dehors du marché parallèle. Cela tient au fait que le change n'est pas encore entièrement libéralisé <sup>755</sup>. Comment peut-il en être autrement quand les recettes pétrolières sont, comme par le passé, l'unique source de devises du pays et que l'Etat – à travers la Banque d'Algérie – reste le seul offreur de moyens de paiement internationaux face à une myriade de demandeurs ? On comprendra que, dans ces conditions, le taux de change officiel du dinar continue d'être fixé administrativement même si « aucune théorie économique ne peut le justifier » <sup>756</sup>.

La fixation administrative du taux de change a pour effet de déconnecter les prix

<sup>753</sup> Les dévaluations de 1990 et 1991 ont annihilé les efforts des pouvoirs publics tendant à les renflouer, efforts qui sont traduits par les mesures d'assainissement financier dont on a déjà examiné les effets.

<sup>754</sup> Pour rappel, c'est à partir de 1986 que les recettes d'exportation ont connu une forte chute consécutive à la crise pétrolière qui s'était déclarée cette année-là.

<sup>755</sup> Les particuliers désirant se rendre à l'étranger ne peuvent obtenir que la contrevaletur de 15.000 DA en devises par an, soit 150 euros.

<sup>756</sup> Dans l'article susmentionné, M. Kenniche affirme qu'aucune théorie ne peut justifier l'invariabilité du dinar durant la période allant de 1964 à 1988. Il est plus juste de dire à notre sens qu'aucune théorie économique ne peut justifier une décision administrative quelle qu'elle soit. Mais on a fait plusieurs fois allusion dans la présente étude aux limites de la science économique relativement au complexe de faits que représente toujours une réalité donnée.

internes des prix mondiaux et de juguler l'inflation importée, conséquence d'autant plus importante que l'économie du pays est tributaire des importations. C'est le cas typique de l'Algérie dont on a indiqué dans les chapitres qui précèdent la dépendance à l'égard des importations de biens et services entrant dans la composition du capital productif (sans parler des biens-salaire également importés dans une grande proportion). C'est là, on l'a fortement souligné dans la présente étude, le résultat inéluctable de l'absence de maîtrise du principe de composition. Mais cette déconnexion n'est possible que pour autant que le pays dispose de ressources en devises substantielles pouvant *couvrir* l'émission de monnaie nationale. Ce fut encore le cas en Algérie jusqu'en 1986, date à partir de laquelle l'économie du pays est entrée dans une profonde crise consécutivement à la baisse des prix du pétrole sur le marché mondial. Entre 1986 et 1990, l'inflation a été contenue au moyen de la compression administrative de la demande d'importation tandis que, à partir de cette dernière année, la dépréciation du dinar (officialisée ou non par la dévaluation) en a été le vecteur principal. Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution de ce phénomène des temps modernes qu'est l'inflation par grande catégorie de biens.

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Biens aliment.	22,72	20,05	25,54	24,65	41,25	30,76	19,94	5,67	5,73
Biens manufact	15,96	33,34	39,10	17,69	18,59	26,95	15,78	3,48	2,95
Services	7,35	21,42	25,39	17,14	25,92	37,28	24,90	14,45	8,56

Source : ONS, Collection Statistiques, Série E n° 76, mars 1998.

D'aucuns s'étonneraient de ce que, tout compte fait, l'Algérie n'a pas connu d'hyperinflation à la suite de la libéralisation des prix en 1990-1991 et de la libéralisation du commerce extérieur à partir de 1994 comme cela s'est produit dans les mêmes circonstances dans les pays à économie anciennement planifiée d'Europe de l'est et plus spécialement en Russie. L'explication est à rechercher dans le fait que, même aux pires moments de la situation socioéconomique, l'Algérie a toujours eu pour principal souci de s'assurer de l'existence d'une contre-valeur en devises à la masse monétaire en circulation. Cette contre-valeur n'était-elle pas le garant du pouvoir d'achat du dinar en ces temps de crise économique doublée d'une crise sociale et politique d'une ampleur cataclysmique ?

Quoique en hausse constante depuis 1990, la masse monétaire M2 est, rapportée au produit intérieur brut (PIB), dans une proportion régulièrement en baisse (sauf en 1993) comme le montre le tableau ci-après, ce qui indique un degré de maîtrise élevé des autorités publiques sur la création monétaire ; d'autant plus élevé d'ailleurs que la vitesse de circulation de la monnaie est peu différente d'une année sur l'autre après avoir connu un bond en 1994 par rapport à toute la période antérieure<sup>757</sup>. Néanmoins cette maîtrise a été grandement facilitée par la composition de la masse monétaire en monnaie fiduciaire et monnaie scripturale ; la monnaie scripturale ne représentant jamais plus du 1/3 de tous les moyens de paiement en circulation (M2).

<sup>757</sup> Selon les chiffres de la Banque d'Algérie, la vitesse de circulation de la monnaie est passée de 1,32 en 1990 à 2,06 en 1994 pour se maintenir à ce niveau ultérieurement (2,18 en 1999).

### Evolution de la masse monétaire dans ses composantes principales et par rapport au PIB.

U : milliard de dinars					
Années	M2 dont monnaie scripturale		M3 dont quasi-monnaie		M2/PIB (%)
1990	343,00	105,50	420,50	72,80	63,90
1991	416,20	133,10	570,00	90,30	56,20
1992	515,90	140,80	661,60	146,20	53,00
1993	625,20	189,00	777,50	182,00	57,20
1994	719,00	196,40	879,60	206,70	49,50
1995	798,40	208,40	993,40	280,50	40,70
1996	947,00	261,00	1107,90	382,20	38,30

Source : M. Kenniche, op. cit. p 52-53.

Il existe un paradoxe au sujet de l'importance de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire M2 dont il convient de dire ici un mot. Si les pouvoirs publics ont plus de facilité à contrôler la création de monnaie (et donc l'inflation), l'économie informelle y trouve aussi son compte : pour ne laisser aucune trace écrite des transactions qu'ils effectuent, les opérateurs du secteur informel n'acceptent d'autres moyens de paiement que les billets de banque qui ont le pouvoir de circuler *incognito* de la main à la main. D'où la forte demande en cette forme de monnaie que les autorités monétaires tentent vaille que vaille de réprimer. On ne peut s'expliquer autrement l'état de décrépitude des billets de banque en circulation que les autorités ne semblent pas vouloir remplacer par des billets neufs<sup>758</sup> de peur de ne pas pouvoir contrôler l'élimination des anciens et d'accroître ainsi inconsidérément la masse monétaire en circulation. A moins que l'économie algérienne soit encore et toujours réfractaire à la monnaie scripturale pour les mêmes raisons que celles que nous avons évoquées dans le paragraphe précédent : la faiblesse du crédit en tant qu'elle traduit la faiblesse de l'épargne domestique et par voie de conséquence la faiblesse du procès d'accumulation, toutes choses qui renvoient à la faiblesse sinon à l'absence de maîtrise du principe de composition. Pour vérifier cette hypothèse, il n'est que d'examiner l'évolution des taux d'intérêt depuis l'entrée supposée de la réforme de 1988 dans sa phase de croisière, soit 1991.

On sait que, en économie de marché constituée, des taux d'intérêt bas favorisent l'investissement et que, au contraire, la cherté du crédit dé motive les investisseurs. Bien que ne jouant pas, dans le cas de l'Algérie, le même rôle de variable fondamentale en matière d'expansion ou de repli du crédit à l'investissement selon qu'ils sont faibles ou forts en raison du caractère administré de l'économie, les taux d'intérêt créditeurs ont été maintenus dans ce pays à des niveaux relativement bas pendant toute la période allant de 1970 à 1990. La modicité des taux d'intérêt créditeurs commandait évidemment un niveau encore plus faible des taux d'intérêt débiteurs en sorte que, malgré le caractère

<sup>758</sup> La quasi-totalité des billets de 100 et 200 DA (les plus utilisés dans les transactions courantes) ont un aspect crasseux révoltant quand ils ne sont pas écornés ou déchirés puis recollés (à croire qu'il existe un service spécialisé chargé de cette tâche). Les citoyens ayant un compte bancaire ou un compte CCP font régulièrement, au moment du retrait, la découverte de plusieurs de ces billets soigneusement dissimulés dans la liasse de billets qui leur est fournie. Faisant dans la dérision et l'humour (noir), certains voient dans ce phénomène le reflet de l'état de l'économie et de la société algériennes.

limité de l'inflation, ces taux ont procuré aux épargnants un rendement négatif, participant de ce fait à l'érosion de l'épargne domestique. La libéralisation partielle des taux d'intérêt intervenue avec la promulgation de la loi d'avril 1990 relative à la monnaie et au crédit a porté jusqu'à 8-9% (au lieu de 2-3% antérieurement) les taux d'intérêt débiteurs à court terme et à 10-17% les taux à moyen et long termes selon la durée du crédit. Quant aux taux d'intérêt créditeurs, ils ont évolué comme suit depuis 1991 :

**Evolution des taux d'intérêt créditeurs (en termes nominaux et réels) depuis 1991 (en %)**

Années	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taux nominal	18/20	18/20	18/20	20/23	20/23	20	15	10,5
Taux réel	-15-13	-13-11	-2	-9-6	-12-9	1	7	2,5

Source : D.E. Ghaïcha, *Evolution des taux d'intérêt et des produits du système bancaire algérien*, Les cahiers du CREAD, n°57, 3<sup>e</sup> trimestre 2001, p 46.

Il apparaît clairement que, malgré le niveau élevé des taux nominaux, ceux-ci ne couvrent que partiellement le taux d'inflation en sorte que les taux réels sont négatifs. Cela est vrai du moins pour la période allant de 1991 à 1995, période au cours de laquelle l'inflation consécutive à la libéralisation des prix était particulièrement forte. Ce constat a-t-il quelque intérêt du point de vue auquel nous nous plaçons ici, celui de l'accumulation ? Compte tenu des spécificités de l'économie algérienne, entre autres spécificités la dépendance quasi-absolue de l'investissement vis-à-vis des importations de biens-capital, les taux d'intérêt réels ont beau être favorables à l'investissement, ils ne suffisent pas à changer la donne, l'investissement étant davantage tributaire des conditions d'accès à la devise offertes aux investisseurs que de l'existence d'une épargne domestique non rémunérée. Au demeurant ce n'est pas tant les taux d'intérêt réels qui déterminent le choix des investisseurs que les taux nominaux. Et cela n'est pas dû uniquement à l'illusion monétaire liée au fait que les taux réels ne sont pas explicites ; c'est aussi le résultat d'autres facteurs tous plus ou moins en rapport avec l'inefficacité avérée du système productif : même faiblement rémunérée (ou, comme c'est le cas pour la période 1991-1995, rémunérée négativement), l'épargne domestique n'est pas reconstituée par le produit de l'investissement parce que toute l'économie souffre grandement de l'absence de maîtrise du principe de composition. Dans ces conditions, les prétendus investisseurs privés n'ont eu de souci (pour la majorité d'entre eux du moins) que de mettre main basse sur les ressources en devises du pays, leurs projets d'investissement ne se révélant être dans de nombreux cas que des projets-alibis. Il n'est que de consulter à ce sujet les statistiques concernant les projets APSI<sup>759</sup> pour voir qu'un nombre extraordinairement élevé de ces projets n'ont pas abouti alors qu'ils ont bénéficié de tous les avantages offerts par l'Etat – entre autres avantages l'accès préférentiel à la devise pour l'achat d'équipements et autres matières consommables nécessaires au fonctionnement des ateliers ou usines projetés<sup>760</sup>. Quant aux opérateurs publics, ils continuent de se débattre dans la crise où les a plongés la réforme de 1980 qui les a, on s'en souvient, réduits à n'assurer qu'une seule des principales fonctions de l'entreprise (la

<sup>759</sup> Agence de promotion de l'investissement. Selon les données fournies par cette Agence, près de 10.000 projets d'investissement privé ont été agréés par ses services depuis sa création mais moins d'un tiers seulement ont effectivement abouti.

fonction d'investissement leur étant purement et simplement confisquée).

Mais revenons à la question des taux d'intérêt et plus généralement à celle des produits financiers bancaires pour souligner leur impact négatif sur la mise en valeur du capital (notamment industriel). Compte tenu de l'importance des dettes à court terme dans la structure de leur bilan (dettes d'exploitation, découverts bancaires), ce sont les entreprises publiques industrielles qui font surtout les frais de la politique des taux d'intérêt définie et mise en application à partir de 1991 par les autorités monétaires (Banque d'Algérie, Ministère des finances)<sup>761</sup>. Les dévaluations successives du dinar entre 1991 et 1994 ont entraîné un accroissement vertigineux des charges d'intérêts sur crédits bancaires à forte composante devises supportées par les entreprises publiques industrielles. Ces charges s'ajoutent aux pertes de change qui résultaient de chaque dévaluation pour réduire à néant les efforts tendant à réaliser des résultats positifs. Voici à titre d'exemple le tableau des comptes de résultats résumé d'une grande entreprise publique industrielle – l'ENIE (entreprise nationale des industries électroniques). L'occasion étant ici offerte, on indique, pour une meilleure appréciation de la situation financière de cette entreprise, les pertes de change subies du fait des dévaluations et plus généralement de la dépréciation du dinar par rapport aux monnaies étrangères. On notera aussi que le poids des dettes à très court terme (découverts bancaires) est l'un des facteurs ayant induit des charges financières (intérêts et agios) d'une telle importance. Les taux d'intérêt réels ont alors beau être négatifs, l'entreprise n'en est pas moins confrontée à de sérieuses difficultés de trésorerie

Unité : million de dinars						
Années	Résultat avant Frais financiers	Frais financiers dont Intérêts payés		Perte de change dont Intérêts dus à la perte de change		Résultats après Frais financiers
1991	101	351	184,5	310,1	66,5	-250
1992	228	539	195,6	1.042,6	143,1	-311
1993	259	515	150,4	345,2	60,0	-256
1994	-544	296	128,3	293,9	44,0	-841
1995	-365	995	224,0	1.028,3	96,3	1.360
1996	-614	1.134	117,8	329,0	46,3	-1.743
1997	-351	1.445	79,7	172,5	23,5	-1.796
1998	71	1.380	205,7	51,7	32,0	-1.309

Source : Tableau reconstitué à partir de L. Baba-Ahmed, *Dévaluation du dinar et entreprise publique*, Les cahiers du CREAD n°57, 3<sup>e</sup> trimestre 2001, p 57 et suiv.

Les charges d'intérêt et autres frais financiers prennent toute leur signification si on les rapporte aux résultats d'exploitation par exercice. On détermine, sur la base des

<sup>760</sup> Cette disposition était mise en œuvre bien avant la libéralisation du régime de change et a grandement profité aux plus grosses fortunes privées actuelles qui l'ont détournée de son objectif affiché pour importer et revendre en l'état certains biens frappés par la pénurie (rond à béton par exemple).

<sup>761</sup> Les découverts bancaires sont actuellement (2003) rémunérés au taux exorbitant de 10,5%.



données comptables de l'entreprise ce qu'on peut appeler (agrégat ignoré par la comptabilité d'entreprise mais économiquement significatif) le résultat avant frais financiers. Dans les frais financiers on inclut les intérêts dus au titre des crédits toutes origines confondues ainsi que les agios sur opérations bancaires. On obtient alors les chiffres de la dernière colonne du tableau ci-dessus dont il ressort que les frais financiers grèvent lourdement les résultats puisque de positifs avant déduction des frais financiers, ceux-ci deviennent négatifs après (1991-1993) ou bien aggravent le déficit (1994-1998). L'impact négatif des frais financiers sur les résultats est aggravé par les pertes de change dont on a déjà souligné le poids dans les charges d'exploitation des entreprises.

La situation présentée ici est celle d'une entreprise nationale (EPE) parmi les plus performantes (ENIE). Se plaçant dans un créneau porteur (l'appareillage électronique grand public), elle a su tirer avantage des technologies de pointe qu'elle a acquises pour fabriquer des produits de grande qualité capables d'affronter la concurrence pourtant très rude des grandes marques. C'est ce qui explique l'évolution positive du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, évolution caractérisée par sa régularité<sup>762</sup>. Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution de ces deux agrégats.

Unité : million de dinars								
Années	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Chiffre d'affaires	1.888	3.280	3.809	3.043	3.668	4.374	4.088	4.582
Valeur ajoutée	1.036	1.687	2.007	1.730	1.669	1.409	1.578	1.815
Source: L. Baba-Ahmed, op. cit.								

Ce tableau montre clairement que, si le résultat de chaque exercice est négatif, ce n'est par manque d'activité, que celle-ci soit exprimée en terme de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée. La différence entre ces deux agrégats représente les matières consommées ou ce qu'on appelle en comptabilité nationale les consommations intermédiaires. De 1995 à 1997 la valeur ajoutée a fortement chuté par rapport à 1994 tandis que le chiffre d'affaires a continué de croître (il n'a connu de baisse qu'en 1994 par rapport à 1993). Cela résulte sans doute de ce que les consommations intermédiaires qui intègrent avec un certain décalage les différences de change ont augmenté. De fait l'entreprise a effectivement enregistré des pertes de change importantes en ces années-là comme en 1991 et 1992.

Que dire en conclusion de ces développements relatifs à la question de l'impact des agrégats monétaires sur la situation financière des entreprises et sur la situation économique d'ensemble ? Que le taux de change et le taux d'intérêt soient des instruments stratégiques de la politique monétaire dans une économie en transition comme en économie de marché constituée, nul ne le conteste. Mais qu'en est-il d'une économie qui, ayant entrepris de se libéraliser, continue néanmoins de s'adosser à la

<sup>762</sup> L'entreprise ENIE a néanmoins l'avantage sur les firmes étrangères (Sony, Philips, Thomson et autres Grundig) d'assurer un service après vente pour ses produits tandis que les produits de ces firmes sont importés et revendus en l'état par des grossistes en électroménager n'ayant aucune connaissance en électronique ni aucune expérience du métier de concessionnaire auquel ils ont accédé avec la libéralisation du commerce extérieur.

rente en sorte que la monnaie nationale en soit réduite à n'être qu'une unité de compte ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que les banques, institutions en charge de la conduite de la politique monétaire, ne semblent pas en mesure d'assurer – et d'assumer – le rôle de régulateur qui leur est dévolu : alors qu'elles centralisent sous forme de dépôts à terme une forte proportion de la masse monétaire M2, elles sont prises d'une sorte de frilosité dès qu'il leur est demandé de financer des projets industriels auxquels est naturellement associé un certain risque. Cette attitude est caractéristique des banques publiques qui continuent de dominer le secteur financier. Bien entendu, le secteur privé industriel est le premier à souffrir de cette attitude des banques publiques. La part des crédits qui lui sont alloués passe de 32% en 1994 à 19% en 1999 selon les données de la Banque d'Algérie<sup>763</sup>. Mais le secteur public industriel n'est pas beaucoup mieux loti dans la mesure où l'essentiel des crédits qui lui sont alloués sont des crédits d'exploitation (à court terme) ou, pis, des crédits à très court terme (découverts bancaires) destinés à combler les déficits de trésorerie des entreprises. Mieux rémunérés que les crédits à l'investissement, ils semblent faire le bonheur des banquiers qui ont toutes les difficultés du monde à se défaire des habitudes qu'ils ont contractées du temps de l'économie administrée et à se lancer dans une politique hardie de prêts à l'investissement à même de contribuer à sortir le pays de la crise. Mais cela dépend-il vraiment d'eux compte tenu de tout ce qui a été dit au sujet de la crise comme résultat de la non maîtrise du principe de composition ? Peu sûr ! S'il ne s'agissait en effet que de mettre un terme aux habitudes acquises par des banquiers publics aux comportements de bureaucrates, l'avènement de banques privées en Algérie aurait pu remédier à la situation. Mais il n'en fut rien comme le prouve l'évolution ultérieure des faits.

Les banques privées ont vu le jour à la faveur du programme d'ajustement structurel adopté en avril 1994 qui intégrait la restructuration du secteur bancaire et la refonte du système financier comme des mesures de la nouvelle politique économique. Plusieurs banques privées ont été créées *ex-nihilo* qui ont connu un essor fulgurant en quelques années d'existence. Certaines – telle El Khalifa Bank – ont attiré une clientèle nombreuse non seulement parmi les particuliers mais aussi parmi les opérateurs publics et privés jusques et y compris des institutions en charge de la gestion de l'argent de leurs adhérents (UGTA) ou de leurs affiliés (CNAS). Tous ces organismes ont été alléchés par les taux d'intérêt débiteurs exorbitants (de l'ordre de 17%) servis par cette banque alors que ses concurrentes publiques offraient des taux au plus moitié moins élevés (les taux d'intérêt créditeurs ne dépassaient pas les 10%).

Cette situation était d'autant plus inexplicable que la Banque d'Algérie n'avait pas renoncé, avec la réforme de la politique monétaire et du secteur financier, à superviser la conduite des banques commerciales auprès desquelles elle jouait le rôle de banque des banques et d'institution de contrôle. Mais El Khalifa Bank croulait littéralement sous le poids de l'argent déposé dans ses caisses et ne semblait pas le moins du monde devoir être inquiétée pour la façon désinvolte avec laquelle elle le gérât. Son fondateur, propriétaire d'une compagnie aérienne et d'une multitude d'autres affaires financées sur les dépôts de la clientèle de la banque; ses cadres dirigeants tous ayant partie liée avec le

---

<sup>763</sup> Citées par A. Bouyakoub, *Entreprises publiques, ajustement structurel et privatisation*, Les cahiers du CREAD n°57, 3<sup>e</sup> trimestre 2001, p 79.

fondateur sur des bases claniques ou d'intérêt transcendant leurs fonctions ; d'autres personnes ayant pour certaines d'entre elles des responsabilités politiques, trempaient en toute conscience ou à leur insu dans ce qui allait devenir le plus grand scandale financier de l'Algérie indépendante quand la Banque d'Algérie, actionnée par les pouvoirs publics, s'était enfin décidée à mener un audit des comptes de ce colosse aux pieds d'argile qu'était devenu El Khalifa Bank pour conclure à son insolvabilité et à l'illiquidité de ses actifs . La vérité était que la libéralisation financière avait fait son œuvre. Banques privées et banques publiques étaient devenues, à la faveur de la crise du système productif et sous l'impulsion de la libéralisation du système financier, le nouveau centre du pouvoir économique en Algérie, supplantant ce faisant les ministères du plan et de l'industrie qui ont eu leur heure de gloire ; un pouvoir qui s'affichait pour ce qu'il était : celui de l'argent amassé par pelletés, contrevalet immédiat des ressources en devises qui formaient la substance même de la rente et non produit de l'investissement domestique. On comprend que, dans ces conditions, le dinar ne puisse avoir qu'un statut mineur et qu'il ne puisse s'affranchir des monnaies qui lui confèrent sa valeur.

### 8.3. Faiblesse du système productif algérien et statut de la monnaie nationale.

Il est pour le moins difficile de faire ressortir avec clarté le lien (pourtant bien réel) qui existe entre un système productif et la monnaie qui y a cours et qui le structure. Evoquant brièvement ce lien, J. Calvet et R. Di Ruzza le déclinent en quatre articulations possibles :

- « chaque système productif a une monnaie et une seule et à chaque monnaie correspond un système productif et un seul ;
- les rapports économiques internes à un système productif sont des rapports monétaires ; les rapports entre systèmes productifs sont des rapports non monétaires (des rapports de troc qui se font généralement par l'intermédiaire d'une marchandise particulière, l'or) ;
- la monnaie des zones satellites, quelle que soit son appellation, n'est pas autre chose que la monnaie du pays zone-foyer (cela apparaît très clairement dans le cas de la zone franc) ;
- un pays ne peut s'industrialiser que sur la base d'une monnaie autonome, éventuellement en voie de constitution ; *a contrario*, un pays sans monnaie autonome qui voit se développer sur son territoire des activités de type industriel ne peut qu'être soumis aux impulsions de la zone-foyer dont il dépend sans aucune maîtrise sur son propre développement »<sup>764</sup>.

Ces assertions s'appliquent-elles à la lettre au cas algérien ? C'est ce qu'il nous faut examiner brièvement pour clore cet exposé sur le rôle de la monnaie dans le procès d'accumulation.

<sup>764</sup> Il y a lieu de s'arrêter en tout premier lieu sur le concept de système productif. Les auteurs précités le définissent comme : « un ensemble qui produit, c'est-à-dire qui est capable de générer plus de biens qu'il n'en consomme ou, pour le dire autrement, [...] un

ensemble capable de générer un surproduit »<sup>765</sup>. Ainsi défini, le système productif est plus ou moins efficace selon que le rapport entre le résultat des activités qui s'y déploient et les dépenses qu'elles suscitent est élevé ou bas. Pour autant que l'on ait à faire à une économie marchande de production, c'est la monnaie qui sert d'instrument d'évaluation de l'efficacité économique même si, quant à son contenu, c'est de travail social qu'il s'agit. Le degré d'efficacité économique traduit la plus ou moins grande capacité du système productif à produire les conditions matérielles et sociales de sa propre reproduction élargie, ce qui se mesure par le taux d'accumulation du capital social. Mais si le contenu de l'efficacité économique est le travail social, son expression monétaire est constamment fluctuante en raison de ce que la monnaie n'est pas cet étalon invariant de mesure des valeurs à la poursuite duquel l'économie politique ne cesse d'aller. Par ailleurs, l'analyse concrète de situations réelles met parfois au jour un décalage manifeste entre reproduction et accumulation. On a en fait trois cas de figure possibles :

1/ Les conditions matérielles et sociales de la reproduction réelle élargie peuvent être produites et constamment reproduites sans que cela ne donne lieu à accumulation. Il en résulte un *gaspillage* de ressources dont l'expression monétaire est le surcoût venant affecter la valeur des produits mis effectivement sur le marché. Ce n'est pas pour autant que l'économie soit incapable de produire un surplus. Seulement le surplus produit est consommé improductivement. C'est le cas typique de l'économie féodale par exemple.

2/ Ces conditions peuvent ne pas être produites alors qu'on assiste à ce qui ressemble fort à un processus d'accumulation (qui se traduit dans la dynamique d'investissement). En ce cas, et pour autant que le système productif considéré n'accède pas à la production des conditions de sa propre reproduction élargie, le processus d'accumulation dégénère en ce que nous appellerions (si une telle entorse à la langue française nous était permise) un *processus de la cumulation*<sup>766</sup> pour désigner le paradoxe de la situation caractérisée par une dynamique d'investissement ne reflétant pas la dynamique de la reproduction réelle élargie. Ici accumulation et investissement n'ont absolument pas le même contenu<sup>767</sup>.

3/ Une adéquation plus ou moins complète existe bel et bien entre les processus de reproduction élargie et d'accumulation, ce qui se traduit par une efficacité économique plus ou moins élevée.

Il convient de préciser ici ce que l'on entend par conditions matérielles et sociales de la reproduction élargie. Il s'agit de la mise à disposition des différentes branches de la production sociale des valeurs d'usage nécessaires à la mise en œuvre du procès de travail. Ce sont les objets et moyens de travail ainsi que les forces de travail

---

<sup>765</sup> Id. p 86.

<sup>766</sup> Ce terme a l'avantage sur le mot cumul d'introduire une certaine ambivalence par rapport au terme consacré en économie politique *accumulation*, ambivalence qui n'est pas seulement de l'ordre de la sonorité.

<sup>767</sup> L'accumulation intègre la reproduction élargie des conditions matérielles et sociales de la production, (en particulier la reproduction des rapports de production et plus particulièrement encore du rapport salarial) tandis que l'investissement est l'emploi productif du surplus sans spécification de la nature des rapports de production à l'œuvre dans la formation sociale considérée.

(main-d'œuvre) appropriées au dit procès en quantité et en qualité. La réunion de ces conditions présuppose la capacité du système économique à les produire et à les distribuer entre les différentes branches de la production sociale. L'ensemble des interactions qui se créent de la sorte délimitent concrètement l'étendue et les possibilités matérielles et techniques de la reproduction élargie et donc de l'accumulation. Mais ces interactions n'ont pas un caractère strictement technique, les rapports de production à l'œuvre dans la société considérée leur insufflent un contenu social, les soumettent à leur propre logique et les différencient ainsi d'elles-mêmes selon la nature du système des rapports qui opère dans telle ou telle société. L'analyse du procès de travail dans ses déterminations internes telle que nous l'avons tentée dans les chapitres sixième et septième ci-avant est de nature à révéler les *blocages* auxquels sont confrontées la reproduction élargie et l'accumulation ou les décalages de l'une par rapport à l'autre. Dans le cas de l'Algérie, il semble tout à fait justifié d'imputer l'inadéquation entre reproduction et accumulation à la non maîtrise du principe de composition, ce qui se traduit par un recours massif, systématique et perpétuel à l'importation des moyens de travail, de la majeure partie des objets de travail et – comble d'inefficacité – d'une grande partie des objets de consommation les plus courants et les plus vitaux (lait, blé, médicament), plaçant ainsi le système productif algérien dans une dépendance multiforme à l'égard d'autres systèmes productifs.

Dans la pratique, l'inadéquation entre reproduction et accumulation a pu être surmontée tant que l'aisance financière du pays (c'est-à-dire les disponibilités en devises) le permettait. Ce faisant, *l'impasse* dans laquelle le procès de travail risquait constamment d'échouer a pu être évitée alors même qu'elle constituait un aboutissement logique de chaque cycle de production. Mais elle n'en restait pas moins une virtualité qu'il n'était pas impossible de voir se muer en une amère réalité (ce qui s'est effectivement produit avec la crise de 1986 dont les effets sociaux sont encore de nos jours particulièrement dramatiques comme on essaiera de le montrer dans la section 8.4 ci-après).

Dans ces conditions (qui traduisent on ne peut mieux la faiblesse caractérisée de la maîtrise du principe de composition), il importe peu que les entreprises algériennes dégagent des bénéfices ou font état de pertes si bénéfice et perte sont saisis dans la monnaie nationale – le dinar. Dans un cas (bénéfice), elles dégagent une épargne qu'il leur est impossible d'investir productivement si ce n'est dans l'achat de quelques intrants produits localement ou dans des équipements produits plus rarement encore par l'économie domestique – intrants et équipements notoirement insuffisants pour organiser un procès de production sur des bases internes – dans l'autre cas (perte), elles ne font que révéler leur incapacité à produire un surplus et donc à se régénérer d'elles-mêmes<sup>768</sup>

Bien entendu, on peut toujours invoquer, dans le premier cas de figure, la possibilité pour les entreprises de convertir en moyens de paiement internationaux (devises) leurs ressources en dinars de façon à accéder à la possibilité de se procurer à l'étranger les biens d'équipement et autres biens intermédiaires que nécessite la poursuite de leur

---

<sup>768</sup> On voit d'après cela combien est trompeuse l'idée développée dans le rapport du MPAT intitulé Bilan économique et social de la décennie 67-78 selon laquelle il suffirait aux entreprises de dégager un cash-flow pour s'autofinancer.

activité (ce qui se passe en effet dans la réalité). Mais cette conversion n'est possible que si le pays dispose de réserves en devises. Ces réserves ont pour origine l'exportation du pétrole et du gaz, ce qui a fait dire à A. Henni que : « La génération de capital ne se fait pas par le biais du système bancaire mais par le biais de l'activité d'une entreprise particulière (SONATRACH) soumise à des règles de prélèvement fiscal »<sup>769</sup>. Là où l'auteur se trompe, c'est qu'il ne s'agit même pas en vérité de capital mais de revenu (rente), la différence étant que le capital cristallise un rapport social de production tandis que la rente n'est qu'un rapport de distribution. Les entreprises algériennes se trouvent donc dans la position de consommateurs tout comme le sont les particuliers et leur activité productive n'en est pas une ; du moins ne l'est-elle que formellement<sup>770</sup>. Quant au rapport dinar/devise, qu'il soit établi d'autorité (taux de change officiel) ou par le biais du marché (taux de change parallèle), il n'est pas plus réel que n'est productive l'activité domestique<sup>771</sup>. Si, en définitive, le statut de la monnaie comme expression de la valeur est on ne peut plus clair dans le cas des monnaies attachées à des systèmes productifs performants, il ne l'est pas dans le cas des systèmes productifs non performants. En ce sens, J. Calvet et R. Di Ruzza ont bien raison de dire que « la monnaie des zones satellites, *quelle que soit son appellation*<sup>772</sup>, n'est pas autre chose que la monnaie du pays zone-foyer ». Autrement dit, le dinar est l'*avorton* du dollar dont il n'a hérité que les fonctions mineures (entre autres fonctions celle d'unité de compte que J. Blanc considérait à tort comme étant primordiale).

Cette dernière assertion mérite pourtant d'être nuancée. D'une part en effet, le système productif algérien, tout étriqué qu'il soit, n'est pas totalement amorphe (la stratégie algérienne de développement lui ayant insufflé une certaine dynamique dont la force d'inertie continue d'agir malgré les effets désindustrialisants des réformes économiques menées depuis 1980) ; d'autre part, le système productif algérien n'est pas à proprement parler un système satellite du système nord-américain. Il le serait bien davantage du (des ?) système(s) européen(s) si on s'en tenait à la structure par zone des importations algériennes de biens d'équipement et de produits intermédiaires. Mais outre le fait que les chaînes de fabrication installées dans toutes les usines du pays fonctionnent selon la logique du paradigme productif fordien (ce qui a suffi à C. Palloix pour dire que le procès de travail en Algérie était *surfordisé*), les réserves en devises du pays se composent pour l'essentiel de dollars – le dollar servant donc de monnaie de référence au dinar un peu comme, du temps du règne de l'étalon-or, l'or servait de référence aux monnaies convertibles.

L'analyse de J. Calvet et de R. Di Ruzza en termes de zone-foyer et de zone satellite a donc une limite dont ce n'est pas le lieu ici de rechercher toutes les causes. Notons simplement que leur assertion selon laquelle « les rapports entre systèmes productifs sont

<sup>769</sup> Op. cit. p 10-11.

<sup>770</sup> D'où l'idée énoncée au chapitre sixième ci-avant de la forme productive de consommation improductive de la rente.

<sup>771</sup> Rappelons qu'on entend par productive la capacité à produire un surplus accumulable.

<sup>772</sup> C'est nous qui soulignons.

des rapports non monétaires – des rapports de troc qui se font généralement par l'intermédiaire d'une marchandise particulière, l'or » est fautive. Ils n'ont pas compris que, même dans les transactions où les marchandises s'échangent les unes contre les autres, les unes servent de monnaies aux autres ; ce en quoi les auteurs se réclamant du nominalisme comme J. Blanc ont raison de qualifier de fiction l'idée de troc. Tout comme ce dernier mais d'une autre façon, ces auteurs ne semblent pas avoir compris la véritable nature de la monnaie qui est justement d'être une marchandise particulière, quelle qu'elle soit. C'est parce que la monnaie est une marchandise particulière que, comme catégorie, elle est inséparable, conceptuellement parlant, de la catégorie de valeur qui ne lui préexiste donc pas. En ce sens, monnaie et valeur mènent une existence pour ainsi dire antédiluvienne. Mais c'est là un problème qui dépasse l'objet de la présente étude pour lui consacrer de plus longs développements. Examinons plutôt les ajustements sociaux auxquels a conduit en Algérie la libéralisation financière. Ils se traduisent par une paupérisation accélérée.

#### **8.4. Les effets aggravants de la libéralisation financière sur les inégalités sociales en système d'économie à base de rente.**

---

Puisque la libéralisation financière ne favorise guère l'accumulation, a-t-elle au moins un effet redistributif à même d'atténuer les inégalités sociales propres au système d'économie à base de rente ou d'éliminer ne serait-ce que les aspects les plus criants de la pauvreté ? Voire !

Les pauvres ont toujours existé en Algérie. Ayant participé à organiser une caravane d'aide d'urgence aux victimes du séisme qui a frappé la région de Tipaza en octobre 1989, l'auteur de ces lignes a pris la mesure de l'extrême dénuement des populations de cette région distante de 70 KM seulement d'Alger, restées en marge du progrès. Enfant, il a vécu la faim, connu l'ignorance et côtoyé la misère, mais il lui semblait qu'elles étaient le lot qui accompagnait la guerre. A trente ans de distance, voilà que ces mêmes fléaux sévissent, alors que le pays avait depuis longtemps recouvré son indépendance. C'est comme si l'indépendance de l'Algérie n'avait pas eu lieu pour ces populations. Mais en 1989 l'annonce de la descente aux enfers avait commencé pour bien plus de gens que ne pouvait l'imaginer l'observateur le plus enclin à noircir le tableau. Un signe pourtant ne laissait pas d'inquiéter quant au creusement des inégalités sociales : en pleine crise économique, de nouveaux riches pour qui le PAP<sup>773</sup> avait été une bénédiction se sont mis à étaler leur fortune sur la place publique, en proie à une sorte de frénésie dans la consommation de produits *made in*<sup>774</sup>.

La question de la pauvreté apparaissait désormais pour ce qu'elle était : une question sociale inscrite dans les inégalités qu'induit le mode de répartition des revenus en

<sup>773</sup> Programme anti-pénurie auquel il a déjà été fait allusion au chapitre huitième ci-avant.

<sup>774</sup> Les produits étrangers avaient toutes les faveurs de ces nouveaux riches qui allaient, sinon imposer leur modèle de consommation, du moins en faire la référence. Il était devenu courant d'entendre un commerçant vanter son produit par ces seuls mots : « il est de là-bas » voulant désigner par là l'étranger.

système d'économie à base de rente. Etant donnée la nature du système d'économie, c'est le mode d'appropriation de la rente qui était donc en cause. Il n'était plus possible, en ces temps de crise que la réforme la plus ambitieuse que le pays ait jamais tentée n'a pu résorber, de nier ou simplement de méconnaître ce phénomène dont les autorités avaient fait jusque-là une question taboue. Une décennie plus tard (1999), la très officielle Banque Mondiale qui, instruite des méfaits des programmes d'ajustement structurel dans de nombreux pays, avait inclus un volet social dans ses recommandations de libéralisation économique, traitait aussi ouvertement de la question de la pauvreté en Algérie en essayant d'en cerner le profil et de mesurer l'impact des réformes sur les pauvres. Les chiffres annoncés étaient déjà alarmants : pour 1995, 14% de la population <sup>775</sup> (soit 4 millions de personnes) vivaient en dessous du seuil de pauvreté selon le rapport établi par cette institution à l'adresse des autorités algériennes <sup>776</sup>. Le même rapport note qu' « environ 22% des Algériens sont vulnérables à la moindre détérioration des conditions économiques » <sup>777</sup>. Il impute à l'absence de croissance économique et à la baisse du revenu disponible cette situation et met en cause les faibles performances des secteurs industriel et manufacturier parce qu'elles ne permettraient pas la création d'emplois productifs à même d'endiguer le chômage. Le chômage bât son plein donc, passant de 17% de la population active en 1985 à 27% en 1994, ce qui se traduit par l'aggravation de la situation des pauvres, notamment en milieu urbain. Le chômage touche certes en priorité « les chefs de ménage peu éduqués » <sup>778</sup> mais il s'étend aux adultes d'un certain âge indépendamment de leur niveau d'instruction. En milieu rural, il frappe tout spécialement les personnes qui n'ont pas accès à la terre en tant qu'exploitants quel que soit leur statut et qui trouvent de moins en moins de travail en raison du développement de la mécanisation des cultures. Cette analyse aboutit logiquement à des recommandations de politique économique tendant à réaliser « une croissance durable à forte intensité de main-d'œuvre » <sup>779</sup> pour réduire le chômage et par voie de conséquence la pauvreté. Quatre années plus tard, la même recommandation émane de l'autre grande institution financière internationale, le FMI, qui écrit dans son rapport de janvier 2003 sur l'Algérie <sup>780</sup> : « To promote labor intensive activities and strengthen incentives to operate in the formal sectors, the staff recommended the reduction of various levies assessed on the wage bill » <sup>781</sup>. Cette stratégie doit être appliquée en agriculture, dans le secteur manufacturier, celui des services ou le secteur

<sup>775</sup> Estimée à 28,5 millions en 1995.

<sup>776</sup> Intitulé: Croissance, emploi et réduction de la pauvreté (rapport principal et annexes), 20 janvier 1999.

<sup>777</sup> Page ii.

<sup>778</sup> Page iv du rapport.

<sup>779</sup> Id. p vii.

<sup>780</sup> Intitulé *Staff Report for the 2002 Article IV Consultation*, 22 Janvier 2003.

<sup>781</sup> Page 25.



non structuré, surtout si ces secteurs sont orientés vers les exportations. Bien entendu, cette orientation de la politique économique va de pair avec le désengagement de l'Etat et la promotion du secteur privé. En outre, des changements institutionnels allant dans le sens d'une plus grande flexibilité du marché du travail (réglementation et salaires) doivent être introduits de façon à permettre à tous les secteurs d'activité d'absorber une main-d'œuvre plus nombreuse tout en favorisant sa mobilité.

Ni la Banque Mondiale, ni le FMI ne se départissent de ce qu'ils considèrent comme un principe de doctrine : « l'expérience indique, note le rapport susmentionné de la première de ces institutions, que les hausses de salaire minimum devraient être maintenues au-dessous du taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre »<sup>782</sup>. C'est le même point de doctrine qu'un rapport du FMI datant de 1998 avait aussi mis de l'avant comme une des principales causes du chômage (le rapport ne fait pas explicitement le lien entre le chômage et la pauvreté comme le fait celui de la Banque Mondiale mais il aboutit à des recommandations identiques). Ainsi peut-on y lire : « le cadre institutionnel du marché du travail a sans aucun doute contribué aux pressions sur les salaires »<sup>783</sup>. Et les rédacteurs du rapport d'incriminer les syndicats *coupables* d'exercer une forte pression sur les pouvoirs publics en faveur de l'augmentation des salaires ou à tout le moins de leur maintien. « Cette politique a été à l'origine des graves problèmes financiers de certaines entreprises [...] » souligne le rapport (page 63) qui indique par ailleurs que, entre 1989 et 1993, « le salaire minimum a augmenté d'environ 17% en termes réels tandis que la productivité totale des facteurs baissait de 12% » (même page). Si, par suite, les rédacteurs du rapport recommandent « de poursuivre la réforme du dispositif légal de protection de l'emploi afin d'assouplir la procédure de compression des effectifs » (page 66), ils ne semblent pas embarrassés le moins du monde pour préconiser dans le même paragraphe une réforme des structures du marché de l'emploi « particulièrement axée sur la promotion de l'emploi dans le secteur formel ». La raison invoquée ? Le niveau de productivité de ce secteur est plus élevé [que celle du secteur informel]. Mais l'est-elle au point de permettre un accroissement des charges salariales qu'impliquerait l'offre de nouveaux emplois ? Assurément non puisque le même rapport suggère d'appliquer une « politique modérée de salaire minimum [qui] est d'autant plus indiquée que les charges salariales ne sont pas négligeables dans le secteur formel » (page 66).

Tout cela paraît bien confus à l'analyste pourvu d'un esprit un tant soit peu critique : si la croissance est à forte intensité de main-d'œuvre, la productivité sera nécessairement faible parce que manquera l'élément technique susceptible d'en relever le niveau. Et si le travail devait être rémunéré en dessous de la productivité, le salaire minimum serait-il autre chose qu'un salaire de misère ? Faut-il dès lors en attendre qu'il améliore le sort des pauvres ? Ne doit-on pas s'attendre, dans ces conditions et pour rester dans le cadre théorique de cette thèse, à une baisse drastique de l'offre de travail sur le marché formel et au développement corrélatif des activités informelles qui, même moins productives (ou pas productives du tout comme c'est le cas des activités spéculatives) seront toujours

<sup>782</sup> Page vii.

<sup>783</sup> *Algérie, stabilisation et transition à l'économie de marché*, Washington 1998.

plus profitables à ceux qui s'y adonnent ? Or l'emploi informel procède pour une large part de la redistribution des revenus (répartition secondaire, voire tertiaire de la rente). Quel crédit accorder alors à la thèse de la rémunération du travail à sa productivité ? Les fortunes colossales qui se sont amassées dans les activités de ce que H.Zidouni appelle *l'économie non observée* se justifient-elles par la productivité du travail qui s'y déploie ? Certes non ! Elles ne sont qu'une des formes que revêt la rente après redistribution, fussent-elles subies la ponction de la *zakat*<sup>784</sup> qui les légitime socialement.

Tout ce qui vient d'être dit situe les limites de l'analyse de la pauvreté en termes de chômage dans un système d'économie à base de rente. Puisqu'il a été question de la faiblesse de la productivité comme facteur de chômage et donc de pauvreté, précisons à présent le véritable rapport que la productivité entretient avec la pauvreté dans un tel système. Il n'est question bien évidemment que de la productivité du travail étant donné que, du point de vue de l'approche que nous adoptons ici, le concept de productivité du capital est une « monstruosité » selon le mot de F. Engels<sup>785</sup>.

Comme tout le monde le sait, l'effet immédiat de la productivité du travail est de réduire les coûts de production des biens fabriqués dans la branche ou le secteur où la productivité s'élève. Peu importe ici à quoi est due cette élévation : meilleure organisation du procès de travail, introduction de nouveaux équipements plus performants etc. Le fait est que les coûts baissent en proportion de l'élévation de la productivité du travail. Lorsque celle-ci a lieu dans les branches de production des biens-salaire, elle a pour effet de diminuer le coût d'entretien de la force de travail ou, ce qui revient au même, d'accroître le pouvoir d'achat des salaires nominaux (pour autant qu'ils ne sont pas amputés d'une portion de leur valeur par l'inflation) en sorte que les salaires réels augmentent, les salariés se trouvent en meilleure situation. C'est tout le contraire qui se produirait si la productivité du travail venait à baisser (toutes choses égales par ailleurs). Tel est du moins le principe.

Qu'en est-il dans le cas d'un système d'économie à base de rente caractérisé par une inefficacité telle des activités productives qu'une bonne proportion des biens-salaire (sans parler des biens-capital) est importée ? Là, ce n'est plus la productivité du travail qui détermine le degré d'aisance des salariés mais les paramètres qui agissent directement ou indirectement sur les prix intérieurs, paramètres au premier rang desquels se place le taux de change. Quel que soit le niveau de la productivité du travail dans les branches productrices des biens-salaire importés, la dépréciation du dinar (*a fortiori* sa dévaluation) tendra à en annihiler l'effet sur les salaires réels dans le pays, renchérissant du coup les produits domestiques fabriqués à l'aide d'inputs importés et appauvrissant d'autant les

<sup>784</sup> La *zakat* est une sorte d'impôt religieux qui n'a rien de légal mais dont certaines personnes fortunées se font un point d'honneur de s'acquitter en le versant directement aux personnes nécessiteuses tout en cherchant à se soustraire par tous les moyens à l'impôt légal.

<sup>785</sup> F. Engels, *La question du logement*, Ed. Sociales 1976, Collection « Classiques du marxisme », p 43. L'auteur écrit : « Dès le début, nous avons vu que cette prétendue « productivité du capital » n'est rien d'autre que cette qualité qui lui inhérente (dans les conditions sociales actuelles sans lesquelles il ne serait d'ailleurs pas ce qu'il est) de pouvoir s'approprier le travail non payé des travailleurs salariés.

salariés tant que les salaires nominaux sont maintenus à leur niveau antérieur. En tout état de cause l'effet immédiat de cette mécanique est de rendre inabordable pour les salariés les produits importés, ce qui se répercute négativement sur les conditions et le niveau de vie de ces derniers étant donnée l'étroitesse de l'éventail des biens-salaire produits localement. Se peut-il que cela n'ait pas de répercussion sur la productivité de la main-d'œuvre dans le pays ? Certes si. Et l'effet n'est pas seulement de l'ordre de l'objectif mais également moral : tandis que, à la faveur de la libéralisation du commerce extérieur, le marché est inondé de biens, le salarié dont les revenus sont insuffisants prend la mesure de son exclusion sociale et réagit par la démotivation<sup>786</sup>. Indépendamment même des effets de distorsion qu'elle produit sur la structure des revenus, la libéralisation a aussi pour conséquence *d'égaliser* les conditions de la reproduction de la force de travail à l'échelle internationale tout en discriminant par le revenu les salariés selon qu'ils appartiennent aux pays exportateurs ou aux pays importateurs de biens-salaire. C'est dire qu'elle participe de l'appauvrissement de la frange de la population à revenus salariaux. On ne peut donc pas s'étonner de ce que les salariés soient dans cet état de dénuement décrié par les syndicats autonomes, dénuement doublé d'un vif ressentiment à l'endroit de ceux qui, tirant profit du système d'économie à base de rente, mènent un train de vie exubérant et fastueux.

Au total et pour en terminer avec la question du lien de cause à effet entre libéralisation et pauvreté, essayons de prendre la mesure du phénomène de la pauvreté en Algérie depuis l'adoption du programme d'ajustement structurel. C'est le rapport de la Banque Mondiale susmentionné qui nous donne les éléments chiffrés concernant les seuils de pauvreté. S'appuyant sur la méthode de calcul du coût des besoins de base dont la Banque Mondiale (sous la présidence de Robert McNamara) s'était rendue célèbre dans les années 1970, elle détermine trois seuils successifs qui donnent chacun un profil différent de la pauvreté en Algérie entre 1988 et 1995 :

- le premier seuil est désigné comme étant le seuil d'extrême pauvreté. Il « représente le montant d'argent dont un ménage aurait besoin pour satisfaire ses besoins alimentaires ». Il est estimé à 10.943 DA par an et par habitant pour 1995, soit 229 \$ au taux de change de l'époque de 1\$ = 47,78 DA ;
- les second et troisième seuils, désignés comme « seuils généraux de pauvreté reflétant ce que la société estime être un minimum adéquat » puisqu'ils tiennent compte des dépenses non alimentaires, identifient deux catégories de défavorisés : les très pauvres et les pauvres. Pour 1995, le seuil de pauvreté inférieur est estimé à 14.825 DA par an et par habitant, soit 311 \$ au taux de change indiqué pour 1995 (revenu inférieur, comme on le constate, au revenu définissant le seuil de pauvreté absolue – 1 dollar par jour et par personne). En ce qui concerne le seuil de pauvreté supérieur « qui accorde une part plus généreuse aux biens non alimentaires », il est estimé à 18.191 DA par an et par habitant soit 382 \$ au même taux de change<sup>787</sup>

<sup>786</sup> On entend souvent dire par des salariés au sujet de leur manque d'entrain au travail : on fait semblant de me payer, je fais semblant de travailler.

<sup>787</sup> Tous les chiffres et citations mentionnés ci-dessus sont tirés du rapport de la Banque Mondiale page 1 et suivantes.

(soit à peine plus d'un dollar par jour et par personne). En 1995, le salaire national minimum garanti (SNMG) était de 5000 DA/mois soit un revenu annuel de 60.000 DA pour un ménage moyen de cinq personnes. Le revenu par tête et par an est alors de 12.000 DA (251\$, soit moins de un dollar par jour et par personne).

Sur la base de ces chiffres, la Banque Mondiale estime à plus d'un million six cent mille le nombre de personnes en proie à la pauvreté extrême en 1995 contre moins de 550000 personnes en 1985 ; à près de 4 millions le nombre de personnes très pauvres contre moins de 2 millions respectivement aux mêmes dates et à 6,6 millions le nombre de pauvres en 1995 contre un peu plus de 2 millions de personnes en 1988. Si, de façon générale, les Algériens continuent de jouir d'un niveau de vie supérieur à celui de leurs voisins immédiats (Maroc, Tunisie), celui-ci n'en a pas moins subi l'effet de la crise puisque, comme le montre le tableau suivant, le PIB par habitant (en termes courants) a chuté depuis 1980 alors qu'il a augmenté dans les autres pays du Maghreb.

### Evolution du PIB par habitant (en \$)

	Algérie	Tunisie	Maroc
1970	2096	718	575
1980	2683	1177	782
1995	2389	1436	871

Source : Conseil National économique et social. Projet de rapport national sur le développement humain – mai 1999 p122

L'écart entre les trois pays est apparemment considérable en faveur de l'Algérie. Mais en 1995, le même PIB / habitant corrigé par la parité des pouvoirs d'achat (PIB réel) affiche des différences nettement moins marquées en faveur de l'Algérie.

### PIB réel par habitant (PPA) pour 1995

Pays	Algérie	Tunisie	Maroc
PIB réel	5618	5261	3477

Source id p122.

La situation globale s'est donc dégradée pour l'Algérie à moins qu'elle ne se soit fortement améliorée pour la Tunisie et le Maroc depuis 1980, ce qui est peu probable. Le projet de rapport national sur le développement humain pour l'année 2001 publié par le CNES en décembre 2002 opte pour la première de ces assertions. Il note un recul de l'ordre de 4% de la consommation en 2000 par rapport à 1986, année d'entrée de l'Algérie dans la crise. Parallèlement, les inégalités sociales se seraient maintenues puisque « les 20% de la population les plus défavorisés et les 20% de la population les plus riches consomment respectivement 7,8% et 43,2% de la consommation globale » ; proportions à peine différentes de celles enregistrées en 1988 (6,4 et 47,19% respectivement).

L'autre grand volet du problème étudié dans cette section est celui de la pauvreté engendrée par les inégalités d'accès à la protection sociale entendue au sens le plus

---

large. Celles-ci résultent, comme on pourrait aisément l'imaginer, non pas tant de ce que les ressources destinées à cette fin sont limitées (ce qui est un truisme), mais de ce qu'elles sont réparties selon des modalités traduisant des discriminations sociales injustifiées. Un rapport du BIT intitulé « S'affranchir de la pauvreté par le travail » souligne le lien fort existant entre l'absence de protection sociale et les problèmes courants de la vie telles la mauvaise santé, la capacité de travail limitée, la faible productivité, l'espérance de vie réduite etc.<sup>788</sup>. Le même rapport associe explicitement perte de dignité et pauvreté pour conclure à la faillite morale des systèmes économiques en vigueur socialement inefficaces. Dans le même esprit, un rapport du Conseil Economique et Social des Nations Unies associe explicitement l'existence de l'extrême pauvreté à la violation des droits de l'homme<sup>789</sup>. Quant à la dignité humaine, elle ne se réduit pas à l'assouvissement des besoins, aussi complet soit-il. Comme le dit R. Sandretto, « la tâche n'est pas seulement économique. Elle est essentiellement politique au vrai sens du terme »<sup>790</sup>. Elle l'est d'autant plus dans un pays comme l'Algérie où, ainsi qu'il a été indiqué à maintes reprises dans la présente étude, les rapports sociaux dans leur ensemble se présentent d'emblée comme des rapports à l'Etat, autrement dit des rapports politiques. La question de la protection sociale a d'ailleurs longtemps revêtu dans ce pays un caractère stratégique en ce sens qu'elle influait jusqu'à un certain point sur la stabilité sociale, politique et institutionnelle. Cette stabilité a été mise à rude épreuve depuis le milieu des années 1980 par l'abandon de la politique de protection sociale consécutif à la crise économique de 1986, abandon qui s'est accompagné d'atteintes multiples aux droits sociaux les plus élémentaires ainsi qu'à la dignité des travailleurs<sup>791</sup>. L'adoption en 1994 d'un programme d'ajustement structurel, tout en intégrant un volet social dans ses recommandations, a sapé les bases du consensus relatif aux modalités de redistribution de la rente pour en établir de nouvelles, plus favorables aux détenteurs d'un quelconque pouvoir, fût-il un pouvoir de nuisance comme celui dont disposent de façon informelle certains fonctionnaires et autres agents administratifs peu scrupuleux qui rechignent à faire leur travail s'ils n'obtiennent pas en contrepartie une rémunération quelconque<sup>792</sup>.

<sup>788</sup> Page 32.

<sup>789</sup> Rapport en date du 29 janvier 1999 intitulé « Les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté » où la précarité est définie comme suit : « la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux [...] ».

<sup>790</sup> Démocratie et développement, un diptyque ambigu. Texte ronéoté. 1992.

<sup>791</sup> Une loi de 1986 enjoignait aux salariés de *racheter* leur retraite au taux de salaire du dernier mois travaillé, ce qui revenait à leur faire déboursier plus qu'ils peuvent jamais espérer recevoir de la Caisse des retraites au cours des années qui leur restent à vivre en tant que retraités.

<sup>792</sup> Cette réalité témoigne de la dégradation de la situation économique des agents de l'Etat mais elle est aussi le signe de la perte de sens des valeurs républicaines qu'on croyait fortement ancrées dans les consciences. Cette perte de sens découle en droite ligne du recul de l'Etat dans la société, recul qui n'est pas étranger au processus de libéralisation sauvage enclenché par la réforme de 1988 et accentué par le programme d'ajustement structurel de 1994.

Par le passé, de tels développements de la situation sociale étaient impensables. Un rapport de la Banque Mondiale daté de septembre 1993 le reconnaissait d'ailleurs explicitement : « Malgré des problèmes structurels et des inefficacités économiques, le système [de protection sociale] a relativement bien réussi à protéger la population contre la pauvreté » note-t-il (p 63) au sujet du système prévalant avant 1986. Pourtant des sources de rente ne manquaient pas dans la politique des revenus de l'époque. A. Benachenhou en a très tôt signalé quelques-uns dans un article datant de 1972 : « monopole de la connaissance, monopole de l'information, monopole du logement »<sup>793</sup> en constituaient les principales formes. Au sujet du monopole de la connaissance, l'auteur, qui imputait à la politique coloniale l'organisation de la rareté du savoir en ce début d'indépendance, mettait en cause les professions dites « libérales » - médecins, avocats, pharmaciens – qui empêchaient l'Etat de mener une politique de santé publique, d'assistance judiciaire au citoyen etc. L'auteur prônait alors la mise en place de ce qu'il appelait « l'ingérence nationale » pour venir à bout de ces maux. En dépit de l'incapacité des pouvoirs publics de l'époque à éliminer les rentes de monopole qui commençaient à apparaître, le système économique dans son ensemble limitait pourtant grandement sinon la constitution de fortune privées, du moins les opportunités de leur emploi spéculatif. A partir de 1971 (avec la décision du 24 février de nationaliser les sociétés pétrolières étrangères opérant dans le pays), le projet industriel et la politique d'emploi et de protection sociale qui l'accompagnait allaient prendre leur essor, contrariant le processus de différenciation sociale qui commençait à se faire jour. Or 1971 fut aussi l'année de l'application de la révolution agraire qui apporta un immense espoir aux déshérités des campagnes (espoir déçu par l'évolution ultérieure des faits). De 1971 à 1986, les grandes réalisations sociales du régime issu du coup d'Etat du 19 juin 1965 (médecine gratuite, généralisation de l'enseignement, lancement d'un programme de logements sociaux à loyer modéré) furent, avec la redistribution des terres au profit des petits paysans, autant de décisions qui, pour n'être pas en accord avec quelque corps de doctrine que ce soit, n'en étaient pas moins courageuses. Leur résultat a été de contenir autant que faire se pouvait les distorsions à l'œuvre dans le corps social. Il est vrai que, en contrepartie, la société entière subissait les contrecoups de cette politique volontariste : répression des libertés individuelles, atteinte aux droits fondamentaux des personnes à l'expression, à l'association etc. et même parfois atteinte à leur intégrité physique furent des composantes intégrantes de cette politique volontariste. Ce fut le prix payé par ceux – étudiants, intellectuels, artistes – qui formaient la conscience de la société – et la mauvaise conscience des gouvernants.

Si la situation n'a pas radicalement changé en ce domaine avec l'avènement du nouveau régime en 1979-80, ce dernier s'était lancé dans une politique de libéralisation économique qui allait donner toute latitude aux détenteurs du pouvoir de s'accaparer des richesses du pays. Mieux : il allait transformer en source de rente la moindre parcelle de pouvoir et en champ de manœuvre le moindre espace économique. C'est par la loi de février 1981, qui avait organisé la cession des biens de l'Etat à leurs occupants, que ce processus allait être amorcé. On a déjà fait allusion à cette loi. Elle permit aux tenants du

---

<sup>793</sup> *Réflexion sur la politique des revenus en Algérie.* Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques (RASJEP) – 1972 p 30.

régime (qui se sont accaparés des villas coloniales et des appartements de grand standing de même origine dans toutes les villes du pays) de se retrouver du jour au lendemain propriétaires d'un patrimoine immobilier dont ils allaient pouvoir tirer des revenus colossaux. Cette perspective allait se réaliser avec la constitution du marché immobilier qui, pour n'être pas un marché parallèle, n'en permettait pas moins aux transactions qui s'y déroulaient d'échapper au contrôle du fisc. Plus juteuses encore étaient (sont) les opérations de vente de terrains à vocation agricole transformés par leurs nouveaux propriétaires en terrains constructibles au mépris de la loi sans le moindre souci d'être poursuivis pénalement. Ces terrains – en fait les meilleures terres du littoral et des hauts plateaux – ont été accaparés par les dignitaires du régime à la faveur de la décision prise en décembre 1987, au mépris des dispositions de la Constitution, de réorganiser les domaines autogérés et autres fermes collectives sur lesquels l'Etat gardait la haute main en tant qu'il en avait la propriété éminente<sup>794</sup>. D'autres faits, rapportés dans le chapitre septième de la présente étude, participaient de cette nouvelle politique d'accaparement qu'on présente sous les attraits de la libéralisation. Quelle était donc la source ultime de toutes ces richesses en situation de marasme économique, de désinvestissement massif et de blocage de l'accumulation ? Les revenus pétroliers, évidemment ; revenus dont, à la vérité, on ne connaît qu'approximativement le montant<sup>795</sup>. Pourtant les pouvoirs publics n'ont pas cessé de rogner sur les dépenses inscrites au budget de l'Etat, que celles-ci soient financées sur la composante contributive de ce budget (constituée des cotisations sociales) ou sur la partie non contributive (impôts et fiscalité pétrolière). L'évolution des dépenses consacrées aux secteurs sociaux en termes réels et en pourcentages du PIB a été la suivante pour les trois grands secteurs : éducation, santé, protection sociale.

### Dépenses consacrées aux secteurs sociaux en termes réels (milliards de DA aux prix constants de 1993) et en % du PIB

<sup>794</sup> Dans la polémique qui l'a opposé en 1991 à ses détracteurs pour avoir décidé de restituer à leurs propriétaires les terres nationalisées dans le cadre de la révolution agraire, M. Hamrouche, chef du gouvernement en poste, a menacé de rendre publique la liste de tous les dignitaires du régime qui ont bénéficié des terres appartenant au fonds de la révolution agraire. Menace jamais mise à exécution.

<sup>795</sup> Le Budget de l'Etat ayant cette caractéristique d'être établi sur la base de prévisions de recettes pétrolières (fiscalité pétrolière), on commençait par déterminer un prix moyen sur l'année (en dollars) du baril de pétrole pour ensuite calculer le montant des recettes attendues. Mais le prix du baril de référence était systématiquement minoré. Pour l'exercice budgétaire 2000 par exemple, il était de 19 \$ alors qu'en fait il s'est élevé à 26 \$. On peut se poser à bon droit la question de savoir où vont les excédents de recettes ainsi engrangés.

	1993		1994		...	1999		2000	
	valeur	%	valeur	%		valeur	%	valeur	%
Dépenses publiques totales	390,5	33,5	357,9	31,0	...	419,5	30,6	420,8	30,0
Secteurs sociaux dont	273,1	23,4	256,8	22,2	...	265,8	19,4	250,8	17,9
Education	97,4	8,4	86,7	7,5	...	88,5	6,5	85,1	6,1
Santé	47,4	4,1	46,4	4,0	...	41,8	3,1	43,5	3,1
Protection sociale	128,3	11,0	123,6	10,7	...	135,5	9,9	122,2	8,7

Source : Etrait du rapport de la Banque Mondiale du 25 juillet 2001 intitulé Revue des dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux.

On constate une baisse sensible (en termes constants) des dépenses publiques en faveur de ces trois secteurs : de 273 milliards de dinars en 1993, celles-ci sont ramenées à 250 milliards en 2000. La diminution est d'autant plus importante relativement que le montant total des dépenses inscrites au Budget de l'Etat a augmenté substantiellement entre ces deux dates, passant de 390 à 420 milliards de dinars. En pourcentages, la perte représente 5,5 points de PIB, ce qui est considérable. Les trois postes budgétaires (Education, Santé, Protection Sociale) *se partagent* cette baisse des dépenses à peu près *équitablement*. La baisse a lieu alors que, comme le précise le rapport de la Banque Mondiale, une demande accrue est enregistrée en matière de services publics. Le rapport qui note qu'il n'y a pas eu de détérioration de certains indicateurs tels que la scolarisation dans l'enseignement primaire, la mortalité infantile ou l'espérance de vie, indique néanmoins que des signes d'augmentation de la malnutrition associée à une recrudescence de la pauvreté existent bel et bien. Or la pauvreté a des conséquences que ne traduisent qu'imparfaitement les indicateurs sociaux. Par exemple, le même rapport de la Banque Mondiale qui constatait le maintien du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire n'a pas pu passer sous silence le fait qu'il y ait une plus forte déperdition scolaire puisque « les taux d'abandon et de redoublement ont augmenté »<sup>796</sup>. Le premier de ces taux est particulièrement élevé puisque, pour 1996 par exemple, il était de 24 % en 9<sup>ème</sup> année fondamentale et de 35 % en troisième année secondaire<sup>797</sup>. Comme pour corroborer l'idée d'un lien étroit entre la pauvreté et l'abandon de la scolarité, on constate que ces taux sont plus élevés chez les garçons (sollicités par la famille dans sa quête de revenus complémentaires) que chez les filles. Quant aux aspects proprement qualitatifs de cette situation, ils ne sont tout simplement pas pris en considération dans les indicateurs relatifs au secteur de l'éducation, pas plus que n'entre en ligne de compte la misère morale qui touche plus de gens que la misère matérielle. On sait combien l'éducation détermine le degré de maîtrise du principe de composition et partant la capacité d'une société à se prendre en charge, c'est-à-dire, pour parler le

<sup>796</sup> CNES, Projet de rapport sur le développement humain, 1998.

<sup>797</sup> CNES, Projet de rapport sur le développement humain, 2001.



langage des économistes, à répondre par une offre suffisante en quantité et en qualité aux demandes sociales de toutes sortes qui émanent de ses membres. Force est de constater, avec les analystes du système éducatif algérien, que la stratégie actuelle de ce dernier a tout d'une stratégie de l'échec. Il n'est que de constater à ce sujet les résultats annuels des candidats au baccalauréat, examen pour lequel le taux de réussite ne dépasse jamais les 30%. Mais le problème est bien plus grave qu'il n'y paraît. Il plonge ses racines dans la conception même de l'éducation qui est mise en œuvre, dans sa méthodologie en matière de pédagogie et dans son organisation. M. Boudalia Greffou avait tenté en vain d'attirer l'attention des décideurs à la fin des années 1980 sur les problèmes de l'école en lançant un pavé dans la mare<sup>798</sup> : l'enseignement qui y est dispensé, écrivait-elle, est calqué dans ses concepts, dans sa méthode et dans ses techniques sur le modèle de la *classe de perfectionnement* mise au point en France à l'adresse des enfants catalogués dans la catégorie des débiles légers<sup>799</sup>. L'auteur analyse en profondeur la structure des discours développés par l'école pour conforter cette idée. Elle met en cause en particulier l'évacuation du vécu de l'enfant, avec ce qu'il aurait pu induire de mise en situation à l'école des faits concrets sous les diverses formes du langage conduisant à l'abstraction. Tout au contraire, les apprentissages de la vie étant ainsi évacués, l'enfant se retrouve à ânonner, dans une langue qui est étrangère à son milieu familial et social – l'arabe classique – ce qu'il sait déjà par expérience. Tirant le bilan de près de trente années d'expérimentation de ce modèle et des échecs cuisants auxquels il a conduit, feu Mohamed Boudiaf, président du Haut Comité d'Etat (HCE)<sup>800</sup> de janvier à juin 1992, avait lancé cette phrase lourde de sens : « l'école est sinistrée ». Et avec elle, pourrait-on ajouter, la société qui se prive du seul moyen qu'elle a de se penser elle-même. N'est-ce pas ce qui a conduit à cette impéritie générale si décriée aujourd'hui mais si enracinée qu'elle semble faire partie de l'être collectif des Algériens ? La misère morale qui en résulte est incommensurable. Confrontée à un formidable défi, celui d'amener la société à la modernité, l'école est jetée en pâture aux tenants d'une idéologie passéiste et rétrograde n'offrant de perspective à l'enfant (et donc à la société de demain) qu'une perspective eschatologique.

Ce n'est donc pas tant l'efficacité allocative ou technique qui fait défaut comme le rapport de la Banque Mondiale cherche à le faire croire, mais l'efficacité sociale, c'est-à-dire la capacité du système éducatif à produire non seulement une élite portée à s'assimiler les développements techniques les plus à la pointe du progrès, mais aussi un personnel d'encadrement et des agents de maîtrise et d'exécution aptes à s'insérer dans le procès de production et à en assurer le bon déroulement.

D'efficacité sociale, il n'y en a pas davantage dans les autres secteurs sociaux telle la protection sociale. Les trois volets qui le composent (programmes d'emploi, sécurité

---

<sup>798</sup> *L'école algérienne de Ibn Badis à Pavlov*. Ed. Laphonic. Alger, 1989.

<sup>799</sup> Page 20.

<sup>800</sup> Le Haut Comité d'Etat a été instauré en situation de vacance du pouvoir à la suite de la démission du Président de la République et du Président de l'Assemblée Populaire Nationale, démissions qui ont créé un vide juridique qu'on a cru pouvoir combler en instituant le Haut Comité d'Etat (HCE).

sociale et programmes d'assistance) laissent tous à désirer du point de vue de leur efficacité. Ici efficacité sociale et efficacité allocative se confondent jusqu'à un certain point. Entre 1993 et 2000, « les dépenses publiques de protection sociale ont diminué alors que le nombre de bénéficiaires augmentait »<sup>801</sup>. De 11 % du PIB en 1993 pour moins de 5 millions de bénéficiaires, celles-ci ont été réduites à 8,8 % du PIB pour près de 9 millions de bénéficiaires. Quel que soit le type d'emploi financé sur les dépenses budgétaires (ESIL, CPE, micro-crédit en faveur de la création de petites entreprises) l'efficacité allocative est très réduite si l'on en croit le rapport susmentionné de la Banque Mondiale qui indique à leur endroit que « les gains nets [c'est-à-dire le nombre d'emplois créés] sont vraisemblablement négatifs »<sup>802</sup>.

En matière de sécurité sociale, un système hybride a été mis en place qui profite à toutes les couches de la population sans distinction de revenus ou de statut (cotisants et non cotisants à la Caisse Nationale d'Assurance Sociale – CNAS). Celle-ci finance 44 % des dépenses de soins de santé publiques à travers les versements forfaitaires au profit des hôpitaux. De 8 milliards de dinars en 1990, ces versements ont atteint 22 milliards en 2001 provoquant ce faisant un déficit de la CNAS et rendant insoutenable la situation financière globale du système de protection sociale. Au lieu qu'il définisse un programme d'actions à sa charge à même d'alléger la pression sur la CNAS et de permettre à celle-ci de gérer au mieux l'argent des cotisants tout en améliorant ses prestations, l'Etat (qui hérite cette caractéristique du temps où il se présentait comme cet être omnipotent dont il a été question dans les chapitres précédents), se fait subventionner par la CNAS pour continuer d'apparaître pour ce qu'il n'est plus, entretenant ce faisant la confusion dans les esprits sur sa nature et sur sa fonction. Le fait est que, pour n'avoir pas ciblé les populations nécessiteuses, les différents programmes d'assistance sociale ont conjugué inefficacité et iniquité sans pour autant agir sur les causes de la pauvreté ni sur son développement. L'absence de suivi de ces programmes est un autre motif de leur inefficacité allocative. Mais de quelle efficacité pourrait se targuer un système qui, alimenté par la rente, ne conçoit d'actions sociales que redistributive ? Plus ardue est la tâche consistant à amener la société à la conscience de sa propre condition et à œuvrer à en extirper le mal qui la ronge en réunissant tous les présupposés de la croissance économique que nous avons regroupés dans la présente étude sous le terme générique de principe de composition.

Nous nous sommes intéressé dans ce chapitre aux problèmes monétaires de l'Algérie indépendante et à ce qu'ils impliquent d'effet sur la répartition des revenus. Il est apparu à l'analyse que le dinar (monnaie censée *normer* le système productif algérien et traduire en fait l'indépendance du pays) ne possédait pas toutes les fonctions devant lui conférer le statut de véritable monnaie et lui permettre d'interagir avec d'autres variables économiques dans son développement. La raison principale ne tenait pas seulement au fait que le système en question s'était constitué dans la dépendance d'autres systèmes, elle réfère à cet autre fait : le dinar se définissait davantage comme la contrevaletur des ressources en devises du pays que comme la contrepartie monétaire d'un quantum de

<sup>801</sup> Rapport Banque Mondiale p 22.

<sup>802</sup> Id. p

richesse créé localement. Ce sont ces ressources (en tant qu'elles sont un revenu dotant le pays d'un pouvoir d'achat sur l'extérieur) qui lui donne cette capacité de représenter un quantum de richesse et d'être accepté comme monnaie. Mais c'est comme monnaie tronquée de sa principale fonction - celle de réserve de valeur – que le dinar circule dans le pays. Et c'est parce qu'il est dépourvu de cette fonction qu'il est disqualifié comme monnaie de financement de l'accumulation. Il ne lui reste plus alors qu'à assurer la répartition des richesses en se présentant comme la forme revenu des catégories de la population constitutives de la société, que ces revenus proviennent des richesses créées localement ou de celles que les ressources en devises du pays ont le pouvoir de faire venir de l'extérieur par un simple transfert. D'où l'expression des inégalités sociales dans la détention par devers soi d'un plus ou moins grand nombre de signes monétaires figurés par le dinar.

Néanmoins, tant que le système économique était régulé administrativement, le dinar ne jouait qu'un rôle mineur dans l'expression des inégalités sociales parce qu'il était réduit à n'être qu'une unité de compte. Il en est allé tout autrement quant, à la faveur de la libéralisation économique, le dinar a recouvré certaines fonctions. S'il n'assurait toujours aucun rôle dans le procès d'accumulation, il n'en servait pas moins à ceux qui avaient accumulé des fortunes en cette monnaie à accéder à *la vraie richesse* pour paraphraser Charles Péguy ; autrement dit à se procurer des devises avec lesquelles ils pouvaient tout acheter.

## Chapitre neuvième : Les conditions socio-historiques de blocage de la formation de l'Etat-nation en Algérie.

L'Etat-nation est le cadre dans lequel se déroulent toutes sortes de processus à l'œuvre dans le corps social. Cadre territorial mais aussi entité morale et même psychoaffective où les personnes reconnaissent leur être collectif, s'il ne motive leurs actes en toutes circonstances, il ne les en remodèlent pas moins jusqu'à leur faire perdre leur singularité pour ne laisser subsister d'eux que leur communauté de sens. C'est en cela que même l'acte isolé a en réalité un contenu *national* et non pas seulement social. C'est vrai en particulier des actes, formant processus, qui participent de l'endogénéisation du principe de composition. En l'absence d'Etat-nation, l'idée même d'endogénéisation du principe de composition a quelque chose d'incongru. *A contrario*, tout effort d'endogénéisation du principe de composition rejaillit sur l'Etat-nation comme effort pour en accroître le prestige ou la puissance. En un certain sens donc, la formation de l'Etat-nation est un processus de *sédimentation* des efforts d'endogénéisation du principe de composition. C'est pourquoi il n'a pas qu'une existence idéologique mais une existence pour ainsi dire matérielle. Comme processus donc, l'endogénéisation du principe de composition est inséparable de l'histoire de la formation de l'Etat-nation tandis que les obstacles qui se dressent devant la formation de l'Etat-naion se muent en écueils sur la voie de l'endogénéisation du principe de composition.

## 9.1. Aux origines de l'extériorité de l'Etat dans la formation sociale algérienne.

---

L'histoire de l'Algérie n'en finit pas *d'accoucher* de l'Etat-nation.

Bien avant l'indépendance, des voix se sont élevées, de plus en plus nombreuses à partir de 1920-1930, pour clamer le droit à l'existence d'une nation algérienne encore virtuelle. Ce fut le crédo du courant radical du mouvement national qui se radicalisait davantage au fur et à mesure que grandissait la conscience du déni de justice que l'ordre colonial avait érigé en mode de contrôle social vis-à-vis des populations autochtones. D'autres voix, sans méconnaître cette virtualité, optaient pour l'assimilation de l'Algérie à la France. Cette option se retrouve chez nombre de forces politiques constitutives du courant réformiste du mouvement national.

C'est dans l'histoire lointaine du pays que gît l'ambiguïté à l'origine des positions divergentes des tenants de ces deux courants du mouvement national sur la question de la nation algérienne.

L'histoire de l'Algérie est jalonnée d'invasions étrangères. Le pouvoir a changé de mains au gré de ces invasions, bien que le pays ne pût jamais être unifié ni *a fortiori pacifié* avant la colonisation française. Il connut d'incessants soulèvements qui, par leur caractère localisé, ont favorisé la dislocation de la résistance à l'occupant plutôt qu'ils ne la renforcèrent. L'immensité du territoire, la faiblesse des moyens de communication et d'autres facteurs tels la faible densité démographique ont contribué à diviser la population en autant de groupes ethniques hétérogènes qu'il y a de régions présentant des traits physiques distincts. Le pays était devenu au fil du temps une mosaïque de tribus aux parlers différents et aux us et coutumes disparates. Partout où le relief le permettait, les populations autochtones se sont repliées sur elles-mêmes en occupant jusqu'aux sommets les flancs de collines et les versants de montagnes dont elles tiraient collectivement leur maigre pitance. Avec le recul qu'on en a, ce repli stratégique semble bien avoir été dicté par un instinct de survie communautaire, de préservation du moi collectif de ces populations face à des envahisseurs autrement plus armés qu'elles. C'est sans doute ce qui explique que la propriété privée ne se soit implantée dans le pays que marginalement.

On sait le rôle qu'a joué l'apparition de la propriété privée dans la structuration des sociétés modernes autour du principe d'autorité. Tout autre est le type d'organisation adopté par les communautés ayant habité la Numidie depuis les temps les plus reculés. Là, c'est une forme de démocratie directe qui a régné – ce dont on trouve maints témoignages dans la société kabyle des temps modernes. Nulle autorité n'a pu émerger pour tout à la fois s'arroger le droit d'exercer le monopole de la violence légitime et susciter pour ce faire la production des moyens matériels requis par l'exercice de la violence institutionnalisée. Si, pourtant, les armes n'ont pas manqué, c'est parce que chacun avait le droit d'en fabriquer. Mais leur fabrication atomisée n'a bénéficié que d'un savoir-faire limité ne débouchant pas sur une conceptualisation à même d'en assurer la pérennité. Plus problématique encore était, dans ces conditions, l'accumulation des

savoirs propices à de nouvelles applications techniques. Ce ne fut donc pas seulement l'armée qui souffrit de cette situation (si tant était qu'il existât une armée régulière) mais toute la société. Elle fut dans l'incapacité de mener une résistance organisée à toutes les invasions étrangères dont elle fut l'objet. Le pays ne cessa jamais pourtant d'être un champ de bataille où les armées étrangères affrontèrent la résistance populaire et s'affrontèrent entre elles pour le contrôle d'un territoire voué à être au cœur des stratégies des puissances à l'œuvre dans toute la méditerranée.

De nation algérienne, il n'y en eut donc point qui fût véritablement constituée si par nation on entend, comme cela a déjà été explicité dans la première partie de cette étude, une entité sociopolitique et tecnico-économique gouvernée par le principe de composition. Quant aux parties étrangères ayant successivement occupé ce pays, elles ne furent jamais elles-mêmes que des relais pour son exploitation forcenée par les pays occupants. Le dernier exemple en date est la colonisation française dont pourtant on eût pu supposer qu'elle oeuvrât – en tant que colonisation de peuplement – à l'édification d'un système productif préluant à la formation d'une nation algérienne multiraciale et multiconfessionnelle. Ce ne fut pas le cas. Et si l'Etat et le capital français ont bien pris possession du pays<sup>803</sup>, c'est d'une façon purement formelle qu'ils se le sont soumis et qu'ils ont continué de l'exploiter jusqu'à l'indépendance, empêchant ce faisant que s'instaurât un Etat-nation algérien délié de l'Etat français tout en prolongeant sur le plan institutionnel la *séparation de corps* des deux pays par le maintien du code de l'indigénat.

Quand donc le mouvement national était apparu, il n'eut de réalité que politico-idéologique. Son assise sociale n'a certes pas cessé de s'élargir mais lui manquait la base économique et cette force matérielle que représente pour toute société la maîtrise du principe de composition.

Sans maîtrise du principe de composition et en l'absence d'un principe d'ordre imposant aux protagonistes du mouvement national une direction précise, celui-ci a fini par sombrer dans des luttes stériles gouvernées par les atavismes. Quand la guerre éclata, ceux-ci ne furent surmontés que le temps pour les clans de se (re)former – de se combattre – au grand désespoir de ceux parmi les maquisards de la première heure qui se faisaient une haute idée de la nation algérienne et de son futur Etat.

C'est donc dans un rapport conflictuel à l'Etat que ces populations ont toujours vécu, l'Etat apparaissant comme une entité extérieure à elles, opposé à leur mode d'organisation communautaire. L'extériorité de l'Etat par rapport à la société (ou plus exactement à la communauté, *aux* communautés puisqu'il y a multiplicité de groupements humains), est donc une donnée de base dont il convient de tenir compte absolument non seulement dans l'analyse de la formation sociale algérienne précoloniale, mais dans l'analyse de cette même formation durant la période coloniale et même postcoloniale.

Pour ce qui est de la formation sociale algérienne précoloniale, nombreux sont les

---

<sup>803</sup> A. Benachenhou montre bien le caractère purement formel de la soumission du travail au capital comme conséquence de cette extériorité. Cf. *Formation du sous-développement en Algérie, essai sur les limites du développement du capitalisme en Algérie – 1830-1962*, Ed. SNED, 1978. Faut-il voir là l'origine de l'extériorité de l'Etat et du surplus par rapport à la société et à l'économie dans l'Algérie indépendante ?

auteurs à avoir mis l'accent sur la dualité du pouvoir, l'Etat turc ne détenant qu'une parcelle de ce pouvoir face à des tribus qui n'ont jamais renoncé à porter collectivement les armes. S'il constitue une force, le port collectif des armes représente aussi une faiblesse en ce sens qu'il empêche qu'un groupe humain d'extraction locale exerce la violence légitime à l'encontre d'autres groupes humains de même extraction, bloquant ce faisant la constitution d'un pouvoir autochtone capable d'organiser la résistance à l'occupant. C'est ce qui explique la facilité avec laquelle l'Etat turc a pu imposer un système d'économie fondé sur le paiement d'un tribut sans rien changer à l'organisation politico-administrative des populations locales. De type formel, ce système n'en a pas moins exercé une domination effective sur les systèmes autochtones, de nature communautaire ou corporative, en leur extorquant le faible surplus qu'ils produisaient. Comme, de surcroît, l'Etat turc vivait de la course dont il s'était fait une spécialité dans toute la Méditerranée, aucun motif économique ne le poussait à changer quoi que ce soit au système tributaire en cherchant par exemple à prendre le contrôle direct de certaines activités productives et à organiser ce faisant un système productif local. Aussi, le système beylical d'économie n'était-il dominant que d'un point de vue formel, la domination qu'il exerçait sur les autres systèmes d'économie en présence étant d'ailleurs fort instable, liée qu'elle était « au sort des armes »<sup>804</sup>.

Or le pouvoir turc, qui gardait encore un lien de vassalité avec la Sublime Porte au moment où celle-ci était en difficulté dans tout l'empire, avait subi l'usure du temps : il était entré dans cet état de précarité caractéristique des régimes militaires coupés du pays profond. « Sans capital, beys et sultans ne peuvent ni changer les structures du pays, ni prendre positivement en main le commerce extérieur ; ils deviennent objet de ce commerce, sous la dépendance de ceux qui le financent et le dirigent »<sup>805</sup>. On ne peut s'étonner dès lors de la facilité avec laquelle la France prit pied en Algérie, en 1830, avant de se heurter à une résistance populaire déterminée mais inorganisée.

Sur les motifs véritables de la colonisation française de l'Algérie, les auteurs discutent encore sans jamais s'entendre. Cette colonisation avait-elle un mobile économique ou était-elle dictée, comme le soutenaient les officiels français de l'époque, par la volonté de mettre fin à la piraterie pratiquée à grande échelle par le régime beylical ? Quel qu'en fût le mobile, le fait est qu'elle avait ouvert une nouvelle ère de spoliation des richesses du pays. Ce sont les terres qui furent convoitées. Dès 1844, plusieurs ordonnances royales en organisèrent l'appropriation par les nouveaux occupants<sup>806</sup>. Les termes mêmes de ces ordonnances ne faisaient pas mystère de l'intention des nouvelles autorités : « A l'avenir (sic) le *séquestre*<sup>807</sup> ne pourra être établi que sur les biens meubles et immeubles des indigènes qui ont [suit une liste d'actes considérés comme des actes d'hostilité à l'égard des Français] ». Ce ne fut que le début d'un long processus fait de séquestration

<sup>804</sup> L'expression est de A. Benachenhou, op. cit., p 37.

<sup>805</sup> A. Laroui, L'Histoire du Maghreb, Ed. FM/Petite collection Maspéro, 1975, p58.

<sup>806</sup> Ordonnances du 1<sup>er</sup> octobre 1844 et du 31 octobre 1845.

<sup>807</sup> C'est nous qui soulignons.

des terres des tribus, de resserrement de leur territoire, de leur cantonnement ; processus tendant à déstructurer le système d'économie paysan pour en dégager les éléments (moyens de production, force de travail), de façon à les employer autrement. Dès 1841 en effet, soit dix ans seulement après le début de la conquête et alors que le pays ne fut pas encore complètement *pacifié*, les visées coloniales s'étaient précisées : il s'agissait d'organiser une colonisation de peuplement et d'étendre à l'Algérie le système d'économie privée de la métropole. C'était compter sans la résistance acharnée des tribus à ce que A. Benachenhou appelle les processus de dissolution<sup>808</sup> [des systèmes économiques existants avant la colonisation]. « Séquestrées », « resserrées », « cantonnées », les tribus continuaient de résister en sorte que les processus de dissolution « n'affectent fondamentalement que le système économique dominant de la formation sociale algérienne »<sup>809</sup>, c'est-à-dire le système d'économie domaniale. C'est beaucoup plus tard que, par toutes sortes de mesures complémentaires (expropriation pour cause d'utilité publique ou pour cause de soulèvement, abolition du droit coutumier au profit du droit français, attribution de titres de propriété individuels pour faciliter les transactions sur les biens immeubles etc.), ces processus aboutirent à la libération d'une partie de la force de travail paysanne et à l'instauration de rapports marchands de type capitaliste dans l'agriculture coloniale : alors que l'obligation faite aux tribus de payer l'impôt en argent incita ces dernières à entrer au moins périphérieusement dans le jeu des transactions monétarisées, la libération de la main-d'œuvre paysanne de ses attaches communautaires permit le développement des formes de métayage et d'emploi salarié qui renforcèrent les processus de dissolution de l'économie naturelle et l'instauration de rapports d'argent de type usuraire. « Les procédés par lesquels les indigènes sont dépouillés de leurs terres sont multiples, bien que les causes de leur expropriation progressive puissent toujours se ramener en dernière analyse aux emprunts exagérés qu'ils ont contractés. Ici les indigènes sont dépouillés par les Européens, là par les Israélites, là par les Mozabites, là par leurs coreligionnaires »<sup>810</sup>. L'emprunt, on l'a vu dans la première partie de la présente recherche, est certes un procédé somme toute banal de transfert des richesses du débiteur vers le créancier. Mais il revêt dans le cas d'espèce un caractère particulier puisqu'il ne procède pas de rapports marchands préexistants : il sert de *force d'appoint* à un procédé plus radical d'introduction de ces rapports dans une contrée où ils ne s'étaient pas établis : ce procédé, c'est l'instauration de la propriété privée par l'expropriation des indigènes.

Point n'est besoin de rapporter ici en détail toutes les exactions commises à l'encontre des Algériens de souche au moment de cette intrusion et même après. Mostefa Lacheraf<sup>811</sup>, qui a étudié les conditions historiques dans lesquelles est né et s'est développé le mouvement national en Algérie, à l'instar d'autres auteurs mais avec une sensibilité d'écorché, en a signalé toute la dureté. Parlant des guerres coloniales subies

---

<sup>808</sup> Op. cit. p 46 et suivantes.

<sup>809</sup> Id. p 48.

<sup>810</sup> H. Pouyane, *La propriété indigène en Algérie*, cité par A. Benachenhou in *Formation du sous-développement en Algérie ...*, Op. cit. p 66.

par l'Algérie et plus spécialement de la guerre de conquête que lui livra la France, il n'hésite pas à qualifier de destructeur et de stérilisant leur effet à long terme. « Cette guerre donc, écrit-il, a, sans conteste, brisé *irréremdiablement*<sup>812</sup> pourrait-on dire, quelque chose de vital, à long terme, dans les ressorts et les profondeurs psycho-motrices et spirituelles d'une vaste communauté »<sup>813</sup>. On ne peut s'étonner que, dans ces conditions, les processus de mise en relation des éléments issus de la dissolution des systèmes économiques antérieurs n'aient pas produit tous les effets attendus sur la société indigène : l'accumulation primitive du capital dont ils ont pourtant employé tous les procédés n'a pas *pris* en Algérie. A. Benachenhou parle d'accumulation primitive inachevée pour la caractériser. Outre la violence de leur impact, c'est leur exogénéité même qui les empêcha de réaliser la transition complète du système d'économie communautaire au système d'économie privée, ce dont le pays continue d'être fortement marqué.

A la faveur de « la dépossession des fellahs »<sup>814</sup>, ce dernier a certes été implanté en lieu et place du système d'économie communautaire confiné dans les zones montagneuses ou arides par les mesures de cantonnement que justifiait, aux yeux des autorités coloniales, les révoltes successives des tribus. Mais s'il a bien eu pour effet de désorganiser l'agriculture traditionnelle et de libérer, ce faisant, une main-d'œuvre nombreuse de ses attaches tribales, il ne s'est pas, en revanche, constitué en un système autonome par rapport à celui de la métropole. Ce fut au contraire un système appendiculaire entièrement soumis à la logique du système d'économie métropolitaine en sorte qu'il apparaissait comme étranger à la formation sociale algérienne.

C'est par la loi du 16 janvier 1851 que le statut de colonie fut scellé pour l'Algérie. Etablissant une union douanière entre la France et l'Algérie, cette loi favorisa l'insertion de ce pays dans la division internationale du travail de type colonial. Par suite, si les conditions favorables à l'accumulation du capital ont été réunies, c'est seulement dans l'agriculture coloniale que le capitalisme en tant que mode de production *a pris* sous l'effet de la formidable concentration foncière et de la dislocation de l'économie paysanne traditionnelle auxquelles avait abouti la colonisation au cours des deux premières décennies. On vit apparaître et se développer un secteur agricole capitaliste reposant sur la culture de la vigne, des agrumes et des primeurs pratiquée par des sociétés anonymes ou par des agriculteurs d'origine européenne. A l'exception de la céréaliculture que les nouveaux exploitants ont intégrée dans certaines régions à leur stratégie de valorisation du capital en employant des méthodes culturelles adéquates à cette fin, les autres cultures vivrières ont été abandonnées, aggravant par là même le sort des populations indigènes

<sup>811</sup> L'auteur est un des rares hommes politiques algériens (sinon le seul) à n'avoir pas abdiqué le savoir pour le pouvoir. Après avoir été ministre de l'éducation dans les années 1970 puis ambassadeur dans les années 1980, il est retourné à ses occupations scientifiques, produisant nombre d'ouvrages en rapport avec la problématique de la nation.

<sup>812</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>813</sup> Agressions, résistances et solidarités intercontinentales. Ed. Bouchène, Alger, 1989, p 24.

<sup>814</sup> C'est le titre d'un ouvrage de D. Sari, Ed. SNED, 1978.



expropriées de la majeure partie des terres arables des plaines.

Pour tous les produits de la nouvelle agriculture le marché *naturel* se situait hors des frontières de l'Algérie, dans la France métropolitaine. C'est particulièrement vrai des produits viticoles dont la consommation dans le pays est prohibée par la religion musulmane.

Mais le marché français était déjà fourni en la plupart de ces produits par l'agriculture métropolitaine, ce qui réduisait notablement les perspectives de valorisation du capital dans l'agriculture coloniale. Comme, de surcroît, les colons étaient liés à la France pour leurs achats industriels par l'union douanière existant entre la métropole et la colonie, les termes de l'échange qui s'établissaient dans les transactions étaient systématiquement défavorables aux produits agricoles de la colonie, limitant par ce fait l'autonomie de cette dernière par rapport à la métropole.

Malgré cette limite, une bourgeoisie locale de souche européenne est apparue à partir des années 1880 dans la colonie, mais elle ne put faire valoir ses intérêts qui entrèrent en contradiction avec ceux de la bourgeoisie agraire et industrielle de la métropole. En conséquence, l'accumulation du capital fut freinée dans la colonie malgré l'énorme avantage que représentait pour le capital colonial la main-d'œuvre indigène soumise à une exploitation forcenée dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Même cet avantage lui fut d'ailleurs disputé par le capital métropolitain à partir du moment où s'est ouverte aux travailleurs algériens la voie de l'émigration.

Toutes ces difficultés ont eu tendance à s'aggraver et c'est au prix d'interventions régulières de l'Etat français que put se poursuivre tant bien que mal l'accumulation du capital dans l'agriculture coloniale tandis que continuait de survivre à la conquête l'agriculture de subsistance, pratiquée par les populations indigènes dans le cadre des mêmes rapports de production.

Quant au capital industriel, il était pratiquement inexistant en raison du monopole de fait qu'exerçaient les industriels de la métropole sur le marché algérien embryonnaire. Tout au plus pouvait-on repérer l'existence de quelques PME dont l'activité était d'ailleurs à ce point dispersée qu'elle ne pouvait constituer une base, même restreinte, pour un système productif autonome. Mais n'était-il pas dans la nature du fait colonial de nier jusqu'à l'idée d'autonomie ? Cette négation est avant tout de l'ordre du politique en ce sens que les décisions politiques concernant la colonie étaient prises en métropole. Mais cela ne relevait pas de la seule volonté du pouvoir central français de garder la mainmise sur l'Algérie : ce fut aussi la conséquence de l'identification quasi-absolue de la communauté d'origine européenne à la nation française et à l'Etat qui l'incarnait. Il était donc fort peu probable que se développât un système économique un tant soit peu délié de celui en vigueur dans la métropole, ce qui aurait supposé l'existence d'un marché intérieur suffisamment étendu pour, sinon absorber la plus grande partie de la production locale de marchandises, du moins susciter des transformations dans la structure par produits de ce marché de façon à satisfaire la demande domestique en priorité et, ce faisant, rendre inéluctables les changements dans les structures dualistes qui s'étaient implantées à la faveur de la colonisation.

Telle n'a évidemment pas été l'évolution des réalités : l'économie de l'Algérie est

restée arrimée à celle de la France tout au long de la période coloniale et aucune parcelle de pouvoir ne fut conférée à la colonie malgré l'existence d'une assemblée algérienne dominée par le lobby formé par les colons.

Le statut de l'indigénat dans lequel la communauté algérienne de souche avait été enrôlée au plus fort de la colonisation n'a jamais pu être dépassé. L'exclusion des affaires publiques et, dans une moindre mesure des affaires économiques, était le lot de cette communauté qui ne se reconnaissait évidemment pas dans la nation française ni, cela va sans dire, dans son Etat.

Tout comme au temps de l'occupation ottomane, l'Etat apparaissait donc comme extérieur à la société et c'est sans doute pour cela que la colonisation fut historiquement condamnée malgré cent trente années de présence française en Algérie. Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, le mouvement national était né, préluant à la libération du pays au terme d'une guerre sans merci livrée à l'une des toutes premières puissances économiques et militaires des temps modernes.

### 9.2. Le mouvement national à l'épreuve de sa mission historique.

---

Le mouvement national est né, en Algérie, aux tous débuts du 20<sup>e</sup> siècle comme mouvement contestataire du statut de l'indigénat. Porté par une élite, fort peu nombreuse au demeurant, instruite des valeurs de la république dont la révolution française de 1789 avait été le creuset, il n'avait encore d'idéologie nationalitaire<sup>815</sup> que ce que laissait transparaître le mot *algérien* par lequel il se définissait sans heurter de front le mythe fondateur de l'Algérie française. Aussi est-ce sur le thème de la discrimination sociale et politique que l'élite algérienne de confession musulmane a d'abord construit son discours nationalitaire. Sans doute ce discours s'opposait-il déjà à celui du colonat, plus enclin à affirmer l'appartenance de l'Algérie à la France que le discours métropolitain lui-même. Mais il entretenait vis-à-vis de ce dernier une certaine ambiguïté en faisant siennes les idées d'égalité et de liberté reprises de l'idéologie assimilationniste de la fraction la plus éclairée de la classe politique française. Sans même insister ici sur la position assimilationniste du tout premier groupe d'Algériens formé autour du « Manifeste Jeune Algérien » en 1912<sup>816</sup>, on doit relever l'adhésion à cette idée de plus d'un parti au sein du mouvement national qui s'était étoffé au fil des ans. L'UDMA, le PCA et même les Ulémas s'opposèrent en cela au PPA-MTLD acquis à l'idée d'indépendance que lui légua la défunte Etoile Nord-Africaine des années 1920-1930. Il se produisit un schisme dans le mouvement national qui se scinda en deux courants dont le plus populaire revendiquait l'indépendance.

Mais même ce parti d'essence populaire n'a pas exprimé avec constance l'idée d'indépendance, pris qu'il était dans la lutte politique au quotidien. C'est sur des

<sup>815</sup> Nous disons nationalitaire plutôt que nationaliste pour signifier l'absence de volonté de rupture de l'élite algérienne de confession musulmane d'avec la nation française comme ce sera le cas ultérieurement avec l'apparition des partis politiques radicaux tel le PPA-MTLD puis le FLN.

<sup>816</sup> Ce groupe fut dirigé par l'Emir Khaled, petit-fils de l'Emir Abdelkader.

revendications mineures par rapport à cet objectif qu'il a reporté toute son énergie avant que la conscience nationale ne fit un bond prodigieux dans cette direction en réaction aux massacres perpétrés par l'armée française contre les populations de l'est algérien le jour même de la libération de la France et des autres pays d'Europe de l'occupation allemande – le 8 mai 1945.

Formant le courant radical du mouvement national, le PPA-MTLD n'a certes pas renoncé à l'idée d'indépendance. Mais il était comme paralysé par les luttes internes entre tendances rivales : d'un côté, la tendance légaliste voulait mener un combat pacifique contre le colonialisme et obtenir l'indépendance par la voie politique, d'un autre côté la tendance radicale prônait la lutte armée pour faire aboutir cette même revendication *ici et maintenant*. A ce différend d'ordre politico-stratégique, s'ajoutaient toutes sortes de dissensions quant au mode d'organisation, au style de direction etc. sans parler du conflit apparu à la fin des années 1940 entre les militants berbérophones et les militants arabophones sur la question identitaire<sup>817</sup>. Miné par ces contradictions, le MTLD était entré dans une crise profonde, prélude à son éclatement. Le parti semblait être condamné à se disloquer alors même que la conscience nationale à la formation de laquelle il avait grandement contribué s'était aiguisée. Celle-ci avait maintenant débordé le cadre organique de parti, échappant ainsi à toute tentative de la contenir ou de l'instrumenter. Il ne restait qu'à lui donner un nouveau cadre d'expression et c'est ce que fit le FLN.

De leur côté, les partis de la mouvance réformiste n'avaient pas *vu venir* la conscience nationale malgré l'effervescence des milieux nationalistes proche du PPA-MTLD. Ayant pris la mesure de la condition de l'indigène réduit à l'état d'asservi par le Sénatus Consulte de 1865, les partis de cette mouvance, n'ont tiré de conséquences de cet état de fait que pour dénoncer le sort que la colonisation avait réservé aux populations autochtones pour les avoir vaincues militairement. Aussi se contentèrent-ils de s'insurger par la plume contre ce sort. Dans un mémoire remis le 31 mars 1943 au Gouverneur Général de l'Algérie par un groupe de personnalités représentant le courant réformiste du mouvement national, à leur tête le futur Président du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) – mémoire resté dans les annales sous l'intitulé de Manifeste du peuple algérien – les auteurs mettent en avant de leur argumentation en faveur de la libération sociale des Algériens de souche l'inégalité de traitement de ces derniers (selon leur origine sociale ou leur appartenance religieuse) au regard de la politique d'assimilation. Ils soulignent qu'ils n'entendent ne rien renier de la culture française et occidentale qu'ils ont reçue et qui leur reste chère. Ils invoquent au contraire « les richesses morales et spirituelles de la France métropolitaine et [...] la tradition de liberté du peuple français » pour justifier le sens de leur requête. Ils se désolent de constater que le refus systématique ou déguisé de l'autorité coloniale de « donner accès dans la cité française aux Algériens musulmans » décourage tous les partisans de la politique d'assimilation<sup>818</sup>. Si, par suite, le manifeste énonce plusieurs

<sup>817</sup> Ce conflit est relaté par les historiens sous l'appellation de crise berbériste de 1949. Sur cette crise et ses conséquences ultérieures, cf. A. Ouerdane, *La question berbère dans le mouvement national algérien – 1926-1980*, Ed. Epigraphe/Dar El Ijtihad, 1993.

<sup>818</sup> Pour toutes ces citations, voir C. Collot, J-R Henry, *Le mouvement national algérien, Textes 1912-1954*, Ed. OPU 1981.

revendications, celles-ci ne mettent point en cause le principe d'appartenance de l'Algérie à la France en dépit de l'intégration dans ces mêmes revendications d'un paragraphe énonçant en une pure clause de style « l'application pour tous les pays, petits et grands, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » (point b de la déclaration).

Comme on le voit, l'idée d'indépendance de l'Algérie n'était pas formulée par les tenants de la mouvance réformatrice où se retrouvaient laïcs et religieux soucieux seulement de la condition sociale de l'indigène (PCA), de la défense du culte (Ulémas) ou des questions plus générales de liberté et d'égalité (UDMA). Il fallait attendre que s'abatte une répression féroce sur tous les partis formant le mouvement national pour que se produisît un durcissement doctrinal au sein de ce dernier et que l'on osât enfin mettre en question l'idée de l'appartenance de l'Algérie à la France. Le nationalisme algérien était sorti renforcé de cette épreuve, résolument porté vers la libération du pays du joug colonial et opposé au nationalisme chauvin dont se nourrissait les colons et leurs relais parmi les notables indigènes ralliés de longue date à l'idée d'une Algérie française.

Mais une limite objective contrariait l'expression du nouveau nationalisme. Cette limite, c'est l'absence de maîtrise du principe de composition par les élites indigènes, maîtrise qui aurait servi ultérieurement de base à la formation d'un Etat-nation dans son contenu technico-économique.

De par son insertion complète dans la division internationale du travail de type colonial, l'Algérie ne disposait en effet ni d'un système productif un tant soit peu étoffé, ni même d'un marché intérieur structuré. Cette situation n'était pas le produit de la seule colonisation française : elle était déjà la résultante de l'occupation turque. En outre, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'esprit d'indépendance et de liberté de ses farouches habitants des premiers temps – les Amazighs – n'a pas favorisé l'éclosion d'une nation apte à contrer les invasions étrangères ; ce qui aurait supposé qu'elle fabriquât sur les surplus dégagés armes et munitions intégrant le progrès technique et qu'elle développât une organisation hiérarchique à même de donner corps au principe de commandement qui est à la base de toute structure sociale un tant soit peu efficace.

Le principe de commandement ne structure pas seulement l'armée. Il est aussi au cœur de l'organisation politico-administrative de la société pour autant que celle-ci possède effectivement une telle organisation. Il se présente alors comme principe d'autorité.

Force est de reconnaître qu'un tel principe a manqué à l'Algérie tant au cours de son histoire ancienne que depuis la guerre d'indépendance à partir de laquelle commence son histoire récente. Pour ne nous intéresser qu'à cette dernière, on notera que, si l'histoire de l'Algérie indépendante et de ses institutions est fortement marquée par la guerre de libération au cours de laquelle l'institution militaire a pris le pas sur les institutions civiles du fait même des nécessités de l'heure, l'armée n'a intégré le principe de commandement dans son organisation hiérarchique que de manière factice, étant elle-même *travaillée* par des contradictions que seule concilie la conscience aiguë des intérêts de ses membres.

Déjà du temps de la guerre, deux conceptions de l'Algérie sont opposées, représentées par de fortes personnalités, appuyées par de puissants groupes de pression – d'autant plus puissants que l'accès aux armes leur était facilité. Comme on pouvait s'y

attendre, compte tenu des données socio-historiques, de tels groupes de pression avaient tout de l'organisation clanique à ceci près que ce n'était pas les liens du sang qui les structuraient mais le clientélisme ; le népotisme n'étant d'ailleurs pas complètement écarté, du moins dans sa forme la plus lâche de régionalisme.

Dès 1957, avec l'assassinat de Abane Ramdane par ses frères de combat, l'option qu'il n'avait eu de cesse de défendre – à savoir la prééminence du politique sur le militaire – avait vécu. Des clans armés s'étaient formés sur la base de l'appartenance régionale, le wilayisme<sup>819</sup> ; mais leur puissance de feu était allée en s'amenuisant à cause du contrôle exercé sur l'entrée des armes par les autorités françaises. Les différentes factions de l'ALN de l'intérieur ont subi les contrecoups de ce contrôle au point de ne plus disposer d'armement que ce que les maquisards pouvaient subtiliser à l'armée française elle-même. Aux frontières, en revanche, une véritable armée s'était formée, structurée comme n'importe quelle autre armée, équipée de pied en cape et disposant d'une logistique sophistiquée. Dans l'impossibilité où elle était de mener une guerre classique contre l'ennemi, elle ne se préparait pas moins à entrer, le moment venu<sup>820</sup>, dans la course au pouvoir contre l'ALN de l'intérieur, décimée par l'ennemi et de toutes façons minée par le wilayisme. Une autre option défendue par Abane Ramdane – celle de la prééminence de l'intérieur sur l'extérieur – tombait ainsi d'elle-même en désuétude.

Ce fut donc l'armée de l'extérieur qui s'empara du pouvoir en juillet 1962 non sans avoir eu maille à partir avec ce qui restait de l'ALN de l'intérieur. C'est sur la frontière ouest que s'était constituée l'ossature de cette armée sous l'autorité d'un chef charismatique – le colonel Houari Boumédiène, chef d'Etat-Major nommé par le GPRA – qui a bénéficié de « solidarités nouées au sein de la garnison d'Oujda entre certains militaires et certains technocrates réfugiés au Maroc »<sup>821</sup>. *Le clan d'Oujda*, tel est le nom donné par les historiens à ce groupe de personnes dont le destin allait être intimement lié à l'histoire de l'Algérie indépendante.

Pourtant c'est sur d'autres bases que claniques au sens originel de ce terme que ce *clan* s'était formé, sauf à considérer leur commune appartenance à l'armée de l'extérieur comme une forme de communautarisme s'autosuffisant à elle-même pour former un clan. Force est de se rallier à cette idée en considération du fait que l'armée de l'extérieur avait eu tout le temps nécessaire pour développer l'esprit de clan dans la perspective de la prise du pouvoir. Usant pour ce faire d'un discours acéré, centré sur le devenir politique de l'Algérie, elle ne dédaignait pas de procéder à l'élimination physique des opposants<sup>822</sup>. On ne répugnait pas non plus à mener des intrigues politiques en vue de se rallier

---

<sup>819</sup> De Wilaya, étendue territoriale correspondant approximativement à un espace ethnogéographique sur lequel s'exerçait l'autorité d'un chef militaire élevé au rang de colonel de l'armée de libération nationale.

<sup>820</sup> On se situe ici aux tous derniers instants de la guerre.

<sup>821</sup> B. Etienne, *l'Algérie, cultures et révolution*, Ed. Seuil, 1977, p 32.

<sup>822</sup> Elle s'est rendue coupable en particulier de la pendaison de Abane Ramdane, figure de proue de la révolution et initiateur du Congrès de la Soummam en 1956.

certaines des personnalités de la vieille garde pour leur faire jouer le rôle légitimant qui manquait à l'armée de l'extérieur. C'est ainsi que le groupe d'Oujda, après s'être rapproché de Mohamed Boudiaf, emprisonné à Fresnes avec Ahmed Benbella et trois autres grandes figures de la révolution algérienne, a finalement trouvé un appui inconditionnel auprès de celui qui allait devenir le premier président de l'Algérie indépendante.

Mû par des ambitions personnelles nourries d'une « projection fantasmagorique, voire hallucinante de soi »<sup>823</sup>, celui-ci avait cru trouver dans l'armée des frontières le tremplin qui le propulserait au sommet de l'Etat. Mais c'est l'armée qui se servit finalement de lui le temps pour le groupe d'Oujda de placer ses hommes à tous les postes de commandement au sein des appareils disposant de quelque autorité. Moins de trois ans après l'indépendance, l'armée des frontières, devenue Armée Nationale Populaire (ANP), reprit à Benbella le pouvoir qu'elle avait mis dans ses mains.

Si, durant son *règne* déjà, les institutions légitimes créées par le GPRA avaient été neutralisées – après avoir été investies par les hommes du président – elles furent purement et simplement supprimées avec le coup d'Etat militaire du 19 juin 1965 par lequel on déposa Benbella. Le pouvoir échut désormais en totalité aux militaires qui n'allaient plus jamais le lâcher même lorsque de nouvelles institutions virent le jour et des élections ont commencé à être organisées pour donner le change aux tenants de la démocratie formelle. Ce n'est certes pas le lieu ici de rapporter par le menu les faits et actes par lesquels on avait réussi – en instrumentant le Front de Libération Nationale (FLN) devenu parti unique et l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA), unique syndicat – à donner un semblant de réalité à une démocratie toute de façade. Plus directement en rapport avec notre sujet est la question de savoir comment, malgré les dissensions internes, malgré l'anarchie des premières années post-indépendance, malgré la mise à sac des biens vacants qui s'ensuivit, tous les tenants du pouvoir du moment n'avaient de souci que de mettre sur pied un Etat puissant en lequel ils se projetaient comme l'incarnation même de la nation.

D'aucuns prétendent que c'est l'absence d'une bourgeoisie ou d'un prolétariat puissants<sup>824</sup> pouvant prétendre à la direction du pays qui a amené l'armée à se saisir du pouvoir laissé vacant par le départ massif des colons. Cette analyse laisse évidemment à désirer en ce qu'elle présuppose un type de structuration sociale qui n'était pas celui en vigueur dans le pays. D'un autre côté, l'issue victorieuse de la guerre de libération nationale avait placé les acteurs d'hier devant un dilemme inédit : continuer de s'entredéchirer pour défendre la parcelle de pouvoir qu'ils ont acquise par les armes ou œuvrer ensemble à mettre sur pied ce pour quoi ils ont combattu l'ennemi – un Etat souverain reconnu comme tel par la communauté internationale.

Passées les toutes premières années de l'indépendance recouverte où les luttes pour le pouvoir s'étaient exacerbées, l'armée, seule force organisée et seule à disposer des

<sup>823</sup> A. Yefsah, *La question du pouvoir en Algérie*, Ed. ENAP, 1990, p 72.

<sup>824</sup> Voir à ce sujet A. Benachenhou, *Planification et développement en Algérie, 1962-1980.*, Ed. OPU, 1983 et A. Yefsah, op. cit. p 102.

moyens d'exercer de façon continue la violence légitimante, s'était imposée comme l'élément intégrateur pouvant jouer en même temps le rôle – dévolu au clan dominant dans une société organisée en clans – de *modérateur*.

Puisqu'il ne pouvait y avoir de légitimité *intrinsèque* comme cela se passe dans les monarchies ou de légitimité sociale comme c'est le cas dans les régimes républicains ; puisque, par ailleurs, aucune personnalité n'avait émergé par la seule force de ses convictions politiques et par sa capacité à guider la révolution (comme ce fut le cas au Vietnam avec Ho Chi Ming), l'armée n'avait plus qu'à instrumenter la révolution, élevée au rang d' « icône à vénérer » selon l'expression de W. B. Quandt<sup>825</sup>, pour imposer à tous sa loi. S'identifiant avec la révolution, l'armée apparaissait sous ses plus beaux atours, parée de toutes les vertus – en particulier de celle d'avoir réalisé l'unité de la nation et la cohésion du peuple.

Le mythe de l'unité n'avait pourtant pas été créé à seule fin de taire – au besoin par la violence physique – les dissensions qui se faisaient jour à l'intérieur même du régime : il répondait aussi à d'autres considérations. Il s'agissait de faire adhérer les masses au projet de centralisation politique le plus poussé ; de créer en somme un Etat jacobin capable de dissoudre en son sein toute velléité de contestation sociale ou politique. Ce projet est, certes, naturellement inscrit dans la démarche de tout prétendant au pouvoir en tant qu'il est mû par la conviction de mener une tâche noble. Dans le cas qui nous occupe, c'est à d'autres déterminants qu'il doit d'être si fortement ressenti comme une nécessité : il s'agissait tout à la fois de transcender les luttes internes et de donner corps au pouvoir par dessus les clans ; de chercher, autrement dit, à le dégager des contingences claniques pour l'exercer avec encore plus d'allant. D'où la ténacité avec laquelle les nouvelles autorités se sont attelées à créer des institutions censées *survivre aux hommes* selon la formule consacrée.

Mais elles n'aboutirent qu'à une centralisation excessive du pouvoir, centralisation qui semblait aussi aller de soi sous un autre angle de vue : le délabrement de l'économie, conséquence non seulement de la guerre sans merci que se sont livrée les protagonistes d'hier, mais aussi de la faiblesse caractérisée du potentiel productif hérité de la colonisation, militait pour une (re)prise en mains ferme et déterminée des principaux leviers de l'économie, voire des principales activités par l'Etat. C'est ce qui fut fait dès l'indépendance avec la nationalisation des quelques entreprises industrielles existantes et la confiscation pure et simple d'autres formes de patrimoine appartenant aux colons décrétes par le Président Benbella.

Bien que limitées dans leur effet tant qu'elles n'avaient pas touché le secteur pétrolier, ces mesures ont visé à renforcer le prestige du nouvel Etat auprès des populations alors même que couvait en son sein la toute première crise de légitimité à laquelle il était confronté. Celle-ci finit par se résoudre dans l'éviction du président et l'institution d'un organe collégial de direction : le Conseil de la Révolution.

Plus problématique encore était néanmoins la légitimité de ce directoire militaire qui s'était joué de toutes les institutions. Il ne servait à rien aux tenants du nouveau régime

---

<sup>825</sup> *Société et pouvoir en Algérie, la décennie des ruptures*, Ed. Casbah 1998, p 30.

d'invoquer, pour justifier le coup d'Etat militaire, la nécessité d'un « redressement révolutionnaire » en accablant le président déchu de tous les maux, lui qui, il est vrai, n'avait épargné aucun effort pour concentrer tous les pouvoirs entre ses mains<sup>826</sup>. Mais au moins la nature véritable du pouvoir apparaissait pour ce qu'elle était : un régime militaire sans autre légitimité que celle qu'il se donnait lui-même au travers d'un discours auto-justificateur. Tout efficace qu'il pût être aux yeux des djounouds<sup>827</sup> formés à l'esprit de conquête qui animait leur chef, ce discours ne put servir longtemps de substitut à une réelle légitimité. D'où la recherche éperdue de voies nouvelles de légitimation. C'est le rôle dévolu au projet d'industrialisation dont on a étudié précédemment le contenu et la forme.

### 9.3. L'Etat national à l'épreuve de l'esprit de clan.

---

L'Algérie a fêté en 2002 le quarantième anniversaire de son indépendance politique. Quarante années d'existence d'un Etat souverain qui a connu ses heures de gloire. Naturellement porté – de par son histoire – à adopter les positions anticolonialistes les plus radicales, il dut s'afficher sur l'échiquier politique mondial dans le camp des Etats les plus à la pointe de la lutte anti-impérialiste dans un contexte – celui de la guerre froide – qui obligeait chaque Etat à se déterminer sur la question du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Pourtant l'Etat algérien était rongé de l'intérieur par ce qu'il faut bien appeler avec Ibn Khaldoun *l'esprit de clan*.

Tant qu'était en vie le Président Boumédiène, le régime des colonels qu'il avait instauré avait conservé une certaine cohésion en la forme d'un équilibre savamment réalisé entre les forces de diverses natures qui le composaient. Le régime s'était attaché les services d'un personnel civil nombreux pour la conduite des affaires publiques en veillant à assurer une représentation régionale équilibrée au niveau le plus élevé des instances politiques : le gouvernement. Par ailleurs, s'étant lancé dans la gigantesque entreprise d'industrialisation du pays, il avait donné accès à des postes clés de l'organisation technico-administrative aux personnes de toutes conditions qui allaient former la base sociale du régime. Dans le sillage de sa politique d'industrialisation, il avait entrepris de démocratiser l'enseignement et réussi la gageure de donner une formation qualifiante – et plus tard un emploi – à des enfants issus des familles paysannes et citadines les plus pauvres. Ce faisant, il avait accédé aux principales sollicitations de la société, comblant par cela même le déficit de légitimité dont il souffrait à l'origine.

Mais tout s'est passé par la suite comme si le régime ne tenait qu'à un homme : le Président Boumédiène en l'occurrence.

La disparition de ce dernier a révélé au sein même du parti (que le défunt avait voulu rétablir sur le tard dans son rôle de force dirigeante de la société), au sein du

---

<sup>826</sup> Il était Président de la République, Secrétaire Général du Parti etc.

<sup>827</sup> Pluriel de Djoundi – soldat en arabe.



gouvernement et – plus symptomatique de la nature véritable du régime – au sein de l'armée, de profondes dissensions. La crise avait montré toute la fragilité de l'édifice institutionnel laborieusement mis sur pied par le défunt Président qui avait perçu la nécessité d'asseoir le régime sur d'autres bases que celles dont il s'était lui-même servi pour accéder au pouvoir. Le consensus social réalisé sous son autorité apparaissait pour ce qu'il était : un *modus vivendi* appelé à changer et de forme et de contenu avec le moindre changement dans l'équilibre des forces en présence ; ce qui se produisit effectivement dans les semaines qui suivirent sa disparition.

Tout s'est passé en fait comme si le défunt Président avait joué le rôle de *modérateur* dans le système de clans dont il était issu lui-même du temps où il avait triomphé de ses rivaux du GPRA dans la lutte pour le pouvoir qui l'opposait à eux. Par la suite, malgré les accommodements qui ont été trouvés pour assurer sans violence sa succession, le régime avait perdu en lui l'élément modérateur qu'il incarnait et la crédibilité qu'il lui avait insufflée. Il était d'autant plus nécessaire au régime de trouver de nouvelles formes de légitimation que la politique antérieure d'industrialisation accélérée qui avait servi à cette fin avait atteint ses limites avec la crise de l'accumulation apparue dès les années 1978-1979. Il ne servit à rien aux nouveaux dignitaires du régime de définir de nouvelles priorités dès lors que, anciennes ou nouvelles, leur réalisation dépendait des aléas du marché mondial de pétrole. Le contre-choc pétrolier de 1986 allait d'ailleurs apporter la preuve de cette dépendance : en réduisant drastiquement les ressources en devises du pays, il obligeait les autorités à faire des coupes sombres dans les budgets de toutes les institutions sociales autres que l'armée et dans les programmes d'importation de tous les produits. Il n'en a pas fallu davantage pour délégitimer le régime qui, ayant par ailleurs donné libre cours à l'accaparement des biens publics par tout ce qu'il comptait de dignitaires, avait jeté le discrédit sur l'Etat. Ce fut une époque de révoltes populaires où la rue affronta les forces de l'ordre dans un accès de colère impossible à contenir. Les verrous psychologiques qui empêchaient jusque-là l'*Œdipe social*<sup>828</sup> de passer à l'action avaient sauté, livrant l'*Etat-père*<sup>829</sup> à la vindicte publique<sup>830</sup>.

L'Etat en est sorti affaibli, presque anéanti et la nation disloquée, elle qui n'avait pas encore achevé le processus de sa formation. Le ciment nationalitaire s'était effrité, donnant à voir les béances qu'ont provoquées dans le corps social la perte des repères et le délitement de l'identité collective. L'homme de la rue comme celui que les circonstances avaient placé dans la position de l'intellectuel se sont trouvés soudain comme vidés de leurs forces vitales, en proie à une sorte de dérégulation

### 9.3.1. Le sens originel de l'esprit de clan.

<sup>828</sup> L'expression est de M. Boucebci in *La psychiatrie tourmentée, l'effet Dagma*, Ed. Bouchène, 1990.

<sup>829</sup> Ibid.

<sup>830</sup> Les émeutes d'octobre 1988 qui avaient touché la plupart des grandes villes du pays à l'exception de celles de la Kabylie, ont été le point de départ de cette remise en cause de l'autorité : les émeutiers s'en sont pris essentiellement aux édifices publics qui symbolisaient l'Etat.

Puisqu'on a fait référence dans ce qui précède à l'existence de clans et à l'organisation clanique de la société et du pouvoir en Algérie, il nous faut tenter d'approcher les problèmes déjà exposés en termes de clans et d'esprit de clans, ces concepts étant empruntés, comme on l'a déjà indiqué, à Ibn Khaldoun. On cherchera plus loin à définir, sur le modèle de l'esprit de clan, le concept d'esprit de rente, plus à même de saisir la complexité du réel dans une Algérie où se mêlent et s'entrechoquent modernité et tradition. Pour ce faire, force est de remonter à des considérations plus générales sur la société et les lois qui la gouvernent.

L'hypothèse qui sous-tend la réflexion est que si la société se présente comme un tout intelligible, elle ne présente pas un caractère univoque. Tout au plus peut-on repérer, dans l'interconnexion des faits, une certaine régularité qui fonde précisément leur intelligibilité. Mais cette régularité est d'un contenu tellement diversifié que la science sociale peine à la mettre au jour, y mêlant le plus souvent des *a priori* qui, pour ne rien apporter de concret à la compréhension des faits, forgent dans les esprits des convictions dont le seul rapport à la réalité est qu'elles traduisent la position sociale de ceux qui en font leur idéologie. Bien peu nombreux sont les auteurs à s'être débarrassé en toute conscience de ces *a priori* qui n'ont rien à voir avec les *a priori* méthodologiques que constituent les hypothèses de travail quand elles sont clairement formulées.

En économie de marché, la loi du profit est une de ces régularités à laquelle on réduit trop souvent l'organisation et le fonctionnement de la société. Dans l'étude de ce type d'économie, on en vient à oublier le caractère historiquement daté de la loi du profit. Pis, on procède sans aucune précaution méthodologique à sa transposition dans d'autres types d'économie et de société. D'où les déboires de l'économie du développement relatés dans la première partie de la présente étude et l'incapacité où se trouvent la plupart des chercheurs à comprendre la situation qui prévaut en Algérie depuis plus d'une décennie.

On a vu dans ce qui précède les limites du développement du capitalisme dans l'Algérie coloniale, limites que le statut même de colonie impliquait. Mais d'autres barrières de nature totalement endogène s'élevaient aussi devant la tentative de transformer l'économie de l'Algérie en une économie de marché. Ces barrières découlent de l'esprit de clan qui a, des siècles durant, prédominé dans le pays.

C'est Ibn Khaldoun qui a mis au jour, sous la dénomination d'esprit de clan, la nature de la loi socioéconomique fondamentale qui a prévalu dans tout le Maghreb depuis le haut Moyen-Âge.

Ce qu'on peut retenir de tout ce qu'Ibn Khaldoun dit de l'esprit de clan, c'est qu'il constitue le liant qui cimente la collectivité dans une communauté de destin des individus qui la composent. Prenant racine dans les liens du sang, l'esprit de clan est le sentiment d'appartenance à la collectivité dont on ne peut s'abstraire sans endommager irrémédiablement sa propre personnalité et sans porter préjudice à la communauté. « Le sentiment de matrilignage est naturel aux hommes – sauf exception, écrit Ibn Khaldoun. On aime ses parents et sa famille maternelle. On a l'impression qu'aucun mal ne peut leur arriver, aucun désastre les atteindre. On partage leur humiliation s'ils sont traités injustement ou attaqués et l'on voudrait intervenir en leur faveur si quelque danger les

menace »<sup>831</sup>. Sentiment naturel, l'esprit de clan n'est pas dénué de toute logique : « Ceux qui n'ont à se soucier de personne de leur propre sang sont rarement attachés aux autres » écrit Ibn Khaldoun qui ajoute : « si une proche parenté entre personnes qui s'épaulent est très étroite, [...] les liens sont évidents et la solidarité n'a pas besoin de manifestations extérieures »<sup>832</sup>.

L'esprit de clan peut déborder le cadre des seuls liens du sang pour englober les alliés et *les clients*. Il se transforme alors en esprit de corps si par esprit de corps on veut signifier toute forme d'entente solide entre clans, potentiellement ou effectivement opposés à d'autres clans ; l'opposition pouvant être d'intérêt ou de prestige.

D'essence clanique, le pouvoir se présente comme la domination d'un clan sur les autres clans. Et c'est à l'encontre de ces derniers que s'exerce toute la violence dont sont capables les tenants du pouvoir en place. C'est par la violence en effet que s'établit la suprématie du clan régnant sur les autres et c'est par elle que se maintient et s'étend son pouvoir. Ibn Khaldoun décrit ce processus qui s'accompagne de l'accaparement des biens d'autrui. Ce type de violence, nous le désignerons ici par violence légitimante en ce sens qu'elle légitime par l'appropriation la propriété. La violence est donc légitimante avant d'être légitime au sens que donne Max Weber à cette expression. Ibn Khaldoun indique qu'une fois advenu, l'ordre social ne peut être maintenu sans que le clan régnant ne s'érige en *modérateur* des appétits en présence, en sorte que, de légitimante, la violence tend à devenir légitime.

Venons-en à présent à l'aspect proprement économique de ce raisonnement. La violence légitimante suppose l'exogénéité de la production de la richesse par rapport au clan dominant ; exogénéité qui explique l'emploi de la force brutale pour s'emparer des biens d'autrui. On appellera *économie de prédation* le type d'économie pratiquée dans ces conditions par opposition à l'économie de production régie par d'autres lois – la loi du profit pour ne parler que de celle-là. L'économie de prédation est sans cesse portée à étendre l'espace vital de la communauté parce que le clan régnant n'a pas appris à faire un usage productif du surplus obtenu par l'emploi de la force à l'encontre d'autres clans ou d'autres communautés. D'où résulte un état de guerre permanent entre communautés.

C'est dans la vie bédouine selon l'auteur de la *Mouqaddima* que se manifeste avec le plus d'éclat l'esprit de clan. La rudesse de la vie bédouine est en rapport direct avec les manifestations les plus extrêmes de la violence légitimante alors que la violence légitime est déjà un attribut de la vie sédentaire, de la civilisation en tant que mode d'être et d'agir dans la cité urbaine. A l'inverse de la vie bédouine, celle-ci suppose que soit endogénéisée la production de la richesse qui donne naissance à un surplus. C'est ce surplus qui, s'il n'est employé à accroître les capacités productives de la collectivité (accumulation), offre du moins à la classe régnante (au clan régnant) les moyens de mener une vie aisée tout en jetant les bases d'une civilisation où l'acte de produire n'apparaît pas comme un fait anthropologique anodin mais comme l'élément autour duquel s'ordonnent les rapports humains. Un tournant se produit alors dans l'évolution

---

<sup>831</sup> El Mouqquadima, op. cit. p 199-200.

<sup>832</sup> Id.

sociale...

La communauté est en nombre élevé, en sorte que les liens du sang qui se nouent entre les familles appartenant à différentes ethnies se diversifient, élargissant en proportion le champ d'action de l'esprit de clan qui perd ainsi de son efficace sociale au profit d'une autre loi socioéconomique. Celle-ci commence à opérer sur une base clanique en s'introduisant dans les pores de la collectivité par le biais du commerce, activité qui, exercée surtout en temps de paix, modifie subrepticement la nature des relations sociales en en expurgeant le contenu personnel avec ce qu'il comporte d'arbitraire et de contingent. *L'esprit de gain* supplante l'esprit de clan. Délivé du rapport au sacré, il se développe avec le marché dont il conforte en retour l'assise sociale jusqu'à le faire apparaître pour une institution naturelle dont l'historicité se perd dans la nuit des temps.

Tout porte à croire que les choses ont évolué autrement dans l'ensemble du Maghreb, travaillé de l'intérieur comme de l'extérieur par des antagonismes de toutes natures qui animent de perpétuelles tensions. Ces tensions ont évidemment quelque chose à voir avec la survivance de l'esprit de clan même s'il ne faut pas prendre ce concept au sens littéral.

### 9.3.2. Le sens métaphorique de l'esprit de clan.

On a déjà noté dans ce qui précède les effets désastreux des invasions étrangères sur les populations autochtones dans tout le Maghreb et singulièrement dans l'espace sur lequel s'étend l'Algérie actuelle. Ces effets se sont surajoutés à l'hostilité de la nature qui ne se manifeste pas seulement par l'aridité des sols sur lesquels ces populations ont trouvé refuge : de grandes calamités n'ont cessé de s'abattre sur elles. Séismes, inondations sécheresses, épidémies, invasions d'insectes ont ponctuellement mais répétitivement aggravé l'effet des érosions qui rendaient les sols chaque année plus ingrats que la précédente. Ces caractéristiques du cadre physique ont déteint sur l'homme au point de forger sa personnalité tumultueuse : « toute proportion gardée, la brutalité des acteurs sociaux équivaut à celle du cadre physique où ils évoluent » écrit S. Medhar qui tente d'établir un lien entre toutes les formes de violence sociale en Algérie, depuis la violence physique jusqu'à la violence sacrale en passant par la violence symbolique<sup>833</sup>. Résultat : partout la précarité règne et avec elle l'incertitude et l'insécurité qui expliquent l'instabilité des institutions ; le tout s'agençant en une véritable culture de résistance et de survie face à l'adversité. Comme on peut l'imaginer, c'est avec les matériaux les plus immédiatement disponibles que cette culture s'est construite, donnant à croire à une diversité de contenu qui n'a de réalité que la diversité de forme. Jamais ensemble linguistique aussi vaste que la Numidie – aujourd'hui le Maghreb – n'a connu de variantes aussi nombreuses d'une seule et même culture.

Culture de résistance donc que celle qui a prévalu depuis les premières invasions. De par leur nature, les invasions – *a fortiori* les colonisations successives – portent en elles le déni du fait identitaire indigène : langue, culture, traditions communautaires ; empêchant ce faisant la collectivité de trouver son propre chemin vers la modernité et de s'élever au

---

<sup>833</sup> La violence sociale en Algérie, Ed. Thala, 1997.

rang d'une formation sociale susceptible de se constituer en nation avec ce que ce processus suppose de mise en relation des facteurs techno-économiques et socio-politiques.

Tout au contraire de cela, les invasions et colonisations ont, par-delà leur effet dirimant sur la formation sociale indigène, poussé les communautés autochtones à s'investir dans la déconstruction de l'autre, de l'étranger, quitte à ne rien entreprendre de constructif pour soi. On voit bien alors pourquoi le facteur culturel l'emporte sur le facteur économique dont on sait combien lui-même a partie liée avec le facteur technique, tous deux participant de la définition de ce que nous avons appelé le principe de composition.

Si, comme le font J.C. Vatin et d'autres auteurs, on range la Numidie – et l'Algérie coloniale – dans ce qu'ils appellent la forme archaïque de société au motif qu'y prédominait la propriété collective du sol, on ne peut comprendre pour autant les raisons de la dominance du fait culturel sur le fait économique qu'en replaçant le tout dans le contexte de l'esprit de clan à l'œuvre dans les formations sociales indigènes. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut admettre avec J.C. Vatin que « la recherche des causalités [dans l'analyse des formations sociales archaïques du Maghreb] passerait plus volontiers par l'analyse des rites que des techniques, des signes que des choses, des relations que des situations, des normes que des faits ».<sup>834</sup>

C'est donc le fait culturel qui l'emporte dans la tentative de transformer en nation cette formation sociale en devenir qu'était l'Algérie dans la guerre. Mais le fait culturel est perméable à toutes les idéologies : parce que manquait la matrice sociotechnique dans laquelle pouvait s'inscrire les faits de culture, la nation a revêtu d'emblée un contenu culturel non exempt d'ambiguïté, de contradiction même, qui limitent grandement la portée politique de l'acte libérateur que fut la guerre.

Ainsi, et alors que la déclaration du premier novembre 1954 et la plateforme de la Soummam se distinguaient par la clarté de leurs concepts et de leurs objectifs, les autres textes fondateurs de la nation algérienne – Programme de Tripoli (1961), Charte d'Alger (1964), Charte Nationale (1975) – ont donné prise à l'altération du sens de ces textes. Deux courants idéologico-politiques s'y mêlent et s'entrechoquent :

- un courant moderniste tourné vers le progrès social mais marqué du sceau de l'autoritarisme, adepte de l'idéologie socialiste qu'il a cherché à adapter à l'Algérie (le socialisme spécifique) en l'arrimant aux valeurs du communautarisme ;
- un courant d'obédience islamique qui ne reconnaît de nation que la Umma, sorte de supra-nation englobant tout le monde arabe dans lequel l'idée même d'Etat-nation est sujette à caution.

Ces deux courants ne sont pas nés du néant. Ils ont tous deux un lien ombilical avec le mouvement national, version radicale pour l'un, version réformiste pour l'autre. Avec le déclenchement de la lutte armée, on aurait pu croire au triomphe de l'un et à la défaite de l'autre dans la recherche du leadership qui les opposait et, par suite, dans la conduite des affaires publiques. Il n'en fut rien parce que l'idée de nation contenait l'ambiguïté dont il a

---

<sup>834</sup> L'Algérie politique, histoire et société, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1974, p 74.

été question. Bien qu'elles n'eussent jamais cessé, les dissensions entre les représentants de ces deux courants n'ont pas connu d'issue nettement tranchée ni au cours de la guerre, ni après l'indépendance. Se nourrissant l'un l'autre de leurs idéologie respective, le courant radical et le courant réformiste ont œuvré de concert à créer de toute pièce une conception de la nation où trouvent leur place des éléments hétéroclites définissant une forme de socialisme dit spécifique aux allures d'un nationalisme panarabe. Ce que l'un présupposait d'effacement des contradictions sociales internes, l'autre le sublimait dans les consciences en le présentant comme l'idéal de la nation arabe tout entière, elle qui – si tant était qu'elle existât – était travaillée au plus profond d'elle-même par des forces antagoniques irréductibles, réunissant en un seul et même moment historique des valeurs relevant de la féodalité la plus obscurantiste et d'autres, plus virtuelles que réelles, symboles d'une modernité quasi-transcendantale.

Socialisme et panarabisme n'étaient en vérité que les paravents sous lesquels se dissimulaient les questions irrésolues de la nation. Tandis que l'idéologie socialiste mêlait ingénument ses propres concepts aux catégories du communautarisme à l'œuvre dans tout le corps social, le panarabisme inventait à la nation algérienne une identité collective aussi aliénante qu'inopérante dans les faits parce que tout séparait l'Algérie du reste du monde arabe, jusques et y compris les rites religieux, sans parler des langues vernaculaires qui, même dérivées de l'arabe, intègrent une telle quantité de termes d'origine berbère – et latine – qu'elles sont tout simplement inaccessibles aux frères du Moyen-Orient.

L'effervescence régnait dans les sphères dirigeantes qui s'étaient saisi de ces nouveaux concepts comme de nouvelles armes de combat pour la libération mentale de l'Algérien. On parlait de créer *l'homme nouveau* comme s'il s'agissait de *l'usiner* avec ces nouveaux instruments qu'étaient le socialisme spécifique et le panarabisme. Mais les réalités du pouvoir étaient bien différentes. L'esprit de clan ressurgissait de dessous les apparences de modernité des institutions censées donner corps à l'idée d'Etat-nation.

Tout militait en vérité en faveur de cette perversion : l'option socialiste, sous couvert de laquelle on avait perpétué le communautarisme d'antan ; la forme de gouvernement, alliant autoritarisme et *consensualisme* en une sorte de paradigme politique original etc. Mais c'est surtout l'existence d'un revenu exogène à l'économie domestique – la rente pétrolière - qui produisait l'effet le plus pervers sur la mentalité de la plupart des gens.

### 9.4. Du rôle de l'esprit de rente dans la déconstruction de l'Etat-nation.

---

C'est le lieu de dire ici ce qu'on entend par esprit de rente, expression forgée à partir de celle d'esprit de clan dont nous avons précédemment précisé le contenu.

Par esprit de rente nous entendrons cette disposition d'esprit consistant à tourner à son avantage, à l'avantage de personnes, groupe de personnes ou communauté de gens auxquels on est lié par des liens d'intérêt ou de prestige, les situations, faits ou événements sur lesquels on possède un certain pouvoir d'agir de par la position qu'on occupe dans la hiérarchie sociale ou de par les fonctions qu'on y assume. L'esprit de

rente prend racine dans l'extériorité du surplus dont on cherche à s'emparer par rapport à la société dans laquelle il est employé.

L'esprit de rente s'oppose donc à l'esprit de gain en ce qu'il n'œuvre d'aucune façon à accroître par la production les richesses existantes ni, *a fortiori*, à favoriser leur accumulation. L'esprit de rente n'en est pas moins socialement structurant en ce sens qu'il crée et entretient un système de rapports dans lequel s'ordonnent différemment du système de rapports propre à l'esprit de gain les positions sociales effectives. Dans ce système, les relations *personnalisées* qu'on établit avec autrui n'ont nul besoin d'être *médiatisées* par les choses. Tout au contraire, l'accès aux biens (économiques ou autres) est médiatisé par les relations dont on peut se prévaloir quelle que soit la position sociale officiellement occupée. De telles relations deviennent des relations de pouvoir sans autre médiation que ce qu'elles contiennent elles-mêmes de médiation<sup>835</sup>. Elles prennent la place du Capital comme rapport social fondamental, favorisées en cela par toutes les formes de communautarisme que l'industrialisation n'a pu réduire tant elle était elle-même ambiguë dans ses objectifs. Mais, à la différence du Capital dont la vocation est d'être accumulé sans restriction, le *capital-relations* en lequel elles se présentent est enfermé dans une contradiction : alors qu'il est de l'intérêt de chaque personne, groupe de personnes ou communauté de gens d'étendre son propre réseau relationnel et d'élargir ce faisant sa sphère d'influence, la vraie nature du *capital-relations* est de discriminer entre les personnes, groupes de personnes ou communauté de gens auxquels on appartient et les autres, qui ont eux aussi leurs réseaux relationnels. La *lutte*, qui met en jeu les places dans la hiérarchie sociale, a l'Etat pour principal enjeu parce que c'est dans l'Etat que siège le *pouvoir formel* qui permet d'accéder aux positions sociales les plus recherchées pour ce qu'elles offrent de possibilité d'élargir son réseau relationnel. Quant au *pouvoir réel*, s'il est l'apanage de personnes qui possèdent l'argument suprême en matière d'autorité – celui des armes – il ne participe pas moins du système de rapports défini par l'esprit de rente tout en le surdéterminant. Même l'industrialisation du pays n'a rien pu changer à ce mode d'organisation sociale.

L'industrialisation a évidemment sa propre logique. Porteuse d'un système de places défini par son *modus operandi*, elle occulte la place qu'occupe l'opérateur dans la hiérarchie sociale traditionnelle<sup>836</sup> pour lui en assigner une nouvelle dans son propre système de places. En même temps qu'elle lui confère un certain pouvoir, la place que l'opérateur occupe dans ce système exige de lui qualifications et compétence techniques à même de permettre au système de machines d'atteindre l'objectif de production en vue duquel il est organisé.

Il n'en va pas de même en Algérie où le système de machines auquel font défaut les conditions pour fonctionner comme tel est resté pour ainsi dire à l'état foetal. En conséquence il se trouve soumis non à la rationalité du capital mais à l'autre rationalité,

<sup>835</sup> Lorsque les relations sont établies indirectement, les relations directes servent de médiation. Ainsi peut-on faire appel aux personnes *de sa connaissance* pour intervenir auprès des personnes *de leur connaissance* qui ne peuvent refuser de rendre service sans altérer leur propre réseau relationnel.

<sup>836</sup> Nous qualifierons ainsi, faute de terme adéquat, la hiérarchie sociale fondée sur l'esprit de clan.

celle que nous avons tenté de rendre dans ces pages en termes d'esprit de clan, cette expression étant prise au sens métaphorique que nous lui avons donnée. Il n'est pas étonnant que, dans cette logique, les usines, complexes industriels et autres systèmes de machines ne puissent atteindre les performances qu'on leur connaît ailleurs ; performances techniques, organisationnelles ou financières. Il en va de même évidemment des autres organisations sociales qui, ailleurs, se sont adaptées à la rationalité du capital si même elles ne l'ont pas adoptée. Fonctionnant selon la rationalité que leur insuffle l'esprit de clan, toutes ces organisations semblent au contraire ériger en performances ce qu'ailleurs on considérerait comme des contre-performances : pour ne prendre qu'un exemple, la pléthore de personnel des administrations et des entreprises publiques a longtemps été une manière de distribuer des postes (et des revenus) avant que le FMI n'impose les licenciements économiques et autres restrictions à l'emploi public. Mieux, les licenciements économiques (notamment ceux ayant pris la forme de départs volontaires) n'ont rien changé à la logique du système, ayant servi à vider l'entreprise publique de ses forces vitales<sup>837</sup>. Autre aspect de cette même rationalité : on place aux postes de commande non pas les personnes ayant les qualifications requises et faisant montre de compétences effectives, mais les personnes s'inscrivant dans tel réseau relationnel pour les services qu'elles sont en mesure de rendre en retour. Conséquence : moins on a de compétences techniques pour se placer convenablement dans le système de places défini par le modus operandi du système de machines, plus on cherchera à se placer avantageusement dans le système de places défini par les réseaux relationnels. Et c'est aux postes de commandement les plus élevés (postes politiques) que les personnes s'inscrivant dans les réseaux relationnels chercheront à se placer pour n'avoir pas à dépendre de celles qui ont des responsabilités techniques ; les postes techniques revenant naturellement à ceux qui ont les qualifications requises et qui n'ont d'autres ambition que d'exercer convenablement leur métier – ce qu'ils font souvent avec rigueur et abnégation<sup>838</sup>. Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans l'industrie que se vérifie ce schéma : tout ce que la société compte de pouvoirs s'organise selon ce double registre parce que l'industrialisation, qui a vocation à projeter sur toute la société sa propre rationalité, a échoué dans cette entreprise face à l'esprit de clan. Son échec peut donc s'analyser maintenant comme le triomphe de l'esprit de clan. On ne peut dès lors pas s'étonner de la résurgence actuelle du communautarisme (dont l'expression idéologique moderne est l'islamisme) et de sa volonté d'en découdre avec toutes les formes de la modernité que l'industrialisation a amenée dans son sillage. Le sacré, en lequel se retrouve les communautés, devient le pivot autour duquel s'organise la société. Mais c'est parce que, aussi, l'Etat n'a jamais véritablement tranché la question du type de socialité qu'il voulait voir s'instaurer dans le pays en initiant l'industrialisation. L'ambiguïté était déjà dans le rapport salarial dont on a dit qu'il structurait les sociétés modernes où prévalent les rapports marchands.

C'est donc l'esprit de rente qui, dans la formation sociale algérienne postcoloniale,

---

<sup>837</sup> Voir à ce sujet les développements des chapitres septième et huitième ci-avant.

<sup>838</sup> On comprend donc pourquoi, malgré toutes les carences du système économique algérien, celui-ci continue de présenter un semblant d'organisation moderne.



allait prédominer ; produisant les effets sur l'économie et la société dont on a longuement parlé dans les chapitres septième et huitième de la présente étude. Maintenant que le projet industriel a échoué, l'esprit de rente se manifeste dans toute sa nudité. Le centre du pouvoir s'est déplacé vers le lieu où la rente est le plus immédiatement disponible – les banques – sans que ne se modifie le type de système qui en organise l'appropriation à titre privé : les banques deviennent l'enjeu de luttes exacerbées entre les tenants des clans au pouvoir et ceux des clans qui aspirent à y accéder<sup>839</sup>, chacun cherchant à se concilier les faveurs de l'armée qui continue d'être la seule force organisée de la société – et l'unique gardien d'un ordre républicain qui, sans elle, aurait déjà été balayé par ce que la société compte de forces les plus rétrogrades et, comble de paradoxe, les plus avides changement. L'Etat-nation se ressent de toutes ces convulsions sociales, lui que le projet islamiste ne se fait pas faute de menacer dans son existence même...

Nous avons tenté dans ce chapitre de saisir les déterminants historiques de ce qu'on peut appeler à présent sans réticence la *spécificité algérienne*. Celle-ci réside dans la survivance de rapports communautaristes dans toutes les sphères de la vie en société ; rapports qui se soumettent d'autant plus aisément les autres types de rapports sociaux (y compris les rapports de travail dont pourtant on sait qu'ils obéissent à une autre logique – la logique des process industriels) qu'ils s'autonomisent de la sphère productive du fait de l'existence de la rente. Ce faisant, ils ne se contentent pas d'inverser l'ordre des déterminations entre rapports de production et rapports de distribution, ils créent et entretiennent un esprit en tous points opposé aux valeurs de la société industrielle tout entière structurée par la notion de travail. C'est dire si la tâche est rude pour qui veut changer quoi que ce soit au système algérien d'économie articulé autour des catégories de rente et de clan en lieu et place de celles de principe de composition et d'Etat-nation. La libéralisation en cours pourra-t-elle y changer quelque chose ?

Cette seconde partie de l'étude a été entièrement consacrée à l'analyse de l'expérience algérienne en matière d'industrialisation et de libéralisation économique. Menée sous l'égide de l'Etat, l'industrialisation du pays a échoué à endogénéiser le principe de composition. Censée réaliser le désengagement de l'Etat de la sphère marchande de l'économie, la libéralisation en est restée à mi-chemin de cet objectif alors que le pays est pris dans le tourbillon de la libéralisation planétaire dont il ne peut se soustraire sans dommages. La question qui se posait alors était de savoir ce qui pouvait bien justifier l'orientation de départ et ce qui rendait si prégnant ce choix dont la force d'inertie continue d'agir à des décennies de distance et en des circonstances entièrement nouvelles.

Concernant l'industrialisation, c'est à l'Etat qu'avait incombé dès l'indépendance la responsabilité de définir et de conduire le projet initial dont le but était d'endogénéiser le principe de composition. Aux raisons proprement économiques de ce choix s'adjoignirent les nécessités d'ordres social et politique d'édifier un Etat-nation à même de satisfaire aux attentes de la population nées de l'issue victorieuse de la guerre de libération. Le but affiché était de recouvrer l'indépendance économique, ce qui ne paraissait possible que si

---

<sup>839</sup> Les banques (privées et publiques) sont, depuis de nombreuses années déjà, au cœur de scandales financiers où sont impliqués des personnes liées aux dignitaires du régime.

L'Etat s'investissait pleinement dans cette entreprise. Il fallait affronter sur le terrain même de l'économie des puissances établies, ayant défini un ordre mondial dont elles tiraient le plus grand profit. Celles-ci se sont constituées de longue date en Etats-nations fortement charpentés, aux institutions dotées d'autorité et de volonté à même de leur assurer une place dans la hiérarchie des puissances qui comptent dans le concert des nations. Par ailleurs, l'Etat algérien était apparu au sortir de la guerre comme la seule force organisée de la société, force dont on attendait qu'elle satisfît des demandes sociales nombreuses et variées. Il semblait naturel qu'il prît en mains les destinées du pays et qu'il traduisît en actes le projet qu'avaient porté tout au long de la guerre les forces combattantes représentant toutes les franges de la société. La stratégie algérienne de développement est née de cette conjonction de facteurs internes et externes dans une sorte de défi qui allait marquer jusqu'au tréfonds de leur être les générations d'Algériens qui ont eu leur part de l'épreuve commune.

Le régime de gouvernement qui allait s'instaurer avait toutes les cartes en mains pour réussir la double gageure d'œuvrer à la formation de l'Etat-nation (en favorisant la transformation de la société traditionnelle en une société moderne, maîtresse de son destin) et de réaliser l'endogénéisation du principe de composition, principe syncrétique s'il en est, sans la maîtrise duquel il n'y a point de sortie possible du sous-développement. Aussi, les espoirs furent-ils grands de voir le pays s'engager dans cette voie, d'autant qu'il a pu disposer de revenus importants provenant de l'exploitation de ses ressources minières.

Mais soit que les tenants du régime autoritaire de gouvernement qui s'était instauré, baignant dans l'inculture et l'incurie ambiantes, n'ont perçu de leur mission historique que des bribes insuffisamment cohérentes pour imprégner durablement leur conscience collective, soit que les revenus pétroliers, qui intègrent la rente comme une de leur composante principale, aient été frappés de cette incapacité dont on a cru pouvoir dire qu'elle était ontologique à se transformer en surplus accumulable, le projet industriel de l'Algérie a échoué dans son objectif de sortir le pays du sous-développement et de la pauvreté où il se trouve maintenant plus enfoncé que jamais. La crise pétrolière de 1986 a été sinon le facteur déclenchant, du moins le point de départ d'une crise autrement plus grave touchant aux fondements mêmes du système d'économie et plongeant dans la précarité de situation et de condition des franges nombreuses de la population dont certaines ont donné libre cours à l'expression de la violence extrême contenue en elles.

Si, dès avant 1986, le besoin de réforme du système économique s'était fait sentir, le résultat de la réforme de 1980 a été des plus décevants, n'ayant mis en cause ni - *a fortiori*- modifié en quoi que ce soit la nature du dit système ou à son mode de fonctionnement. Plus porteuse de promesses de changements systémiques, la réforme de 1988 n'a pas davantage réalisé les espoirs qu'elle a suscités en chacun des Algériens soucieux du devenir de leur pays et attachés aux valeurs de la modernité en tant qu'elles reflètent le progrès et qu'elles favorisent en retour le développement économique et social. Cette réforme, fortement appuyée par les organismes multilatéraux de financement tels le FMI et la Banque Mondiale, s'inscrivait pourtant dans le processus global de libéralisation économique qui se déroule à l'échelle mondiale. Si elle a satisfait aux exigences de ces organismes en matière de rétablissement des équilibres

macrofinanciers, elle n'a en revanche ni enclenché la dynamique devant aboutir à une restructuration de l'économie à même de la placer sur le sentier de croissance sur des bases productives, ni donné un coup d'arrêt au processus de paupérisation qui était apparu à la faveur de l'application des mesures de restrictions budgétaires incluses dans le programme de stabilisation macroéconomique précédant le programme d'ajustement structurel proprement dit.

Les raisons de cet échec annoncé résident dans la nature du surplus économique et dans la perte par les tenants du régime autoritaire de gouvernement du sens de leur mission historique, enclins qu'ils étaient devenus à partir du début des années 1980 à donner libre cours à la consommation monstrative au détriment de l'investissement et donc de l'élargissement des bases de la production domestique. Le résultat a été d'annihiler les capacités (encore immatures il est vrai) d'endogénéisation du principe de composition et de bloquer en conséquence les possibilités de développement autonome; autrement dit de bloquer le procès d'accumulation.

Tout cela n'a pas empêché les réformes (que ce soit la réforme de 1980 ou celle de 1988) de produire des effets sociaux délétères et, sinon de provoquer, du moins d'aggraver la paupérisation de franges de plus en plus nombreuses de la population. Plus que jamais le pays vit comme suspendu à la conjoncture internationale qui commande le volume de devises entrant dans les caisses de l'Etat. D'où cette surveillance malade du niveau des réserves comme si le sort du pays en dépendait au point de basculer dans la famine du jour au lendemain.



## Conclusion générale

***Si le pied, qui a marché nu, Avait la faculté de se souvenir, Il aurait de quoi écrire un livre ; Si l'esprit, qui a la faculté de se souvenir, Pouvait refaire le chemin [que le pied a parcouru] Mais Il ne le peut, Ayant les yeux rivés au Ciel. Lounis Aït Menguellet<sup>840</sup>***

Nous voici parvenu au terme de cette étude laborieuse. L'effort soutenu qu'elle a nécessité durant plusieurs années a enfin abouti, ce qui devrait être pour nous un motif de contentement. Pourtant c'est un sentiment mitigé qui nous habite : si, par maints aspects, l'étude contribue à faire avancer la connaissance de son objet, a-t-on réussi pour autant à *transformer l'essai* ? Bien des questions ont été abordées sans avoir été traitées de manière entièrement satisfaisante. Certaines ont été à peine évoquées, d'autres ont fait l'objet de développements ardues à force de détails. Toutes l'ont été néanmoins dans l'esprit de dégager le lien (pour ne pas dire le liant) qui unit en un seul et même ensemble les faits desquels elles émanent comme autant de variantes d'une interrogation unique. Le tout présente sans doute l'aspect d'une étude éclectique, mais c'est aussi en cela que réside peut-être la force de ce projet : (re)dessiner la trame des événements (au sens statistique de ce terme) autour d'un seul et même paradigme, découvrir leur communauté de sens par-delà leur sens commun.

---

<sup>840</sup> *Barde de la chanson kabyle contemporaine.*

## **Un cadre de référence historico-conceptuel : l'économie de marché.**

Parce qu'elle traite de questions factuelles, l'étude accorde une grande place à l'histoire en tant que processus sans cesse alimenté par des faits bien réels. Mais l'étude ne néglige pas les questions idéelles qui ont aussi leur histoire. Celle-ci forme le cadre conceptuel dans lequel évoluent les catégories explicatives (qui affichent donc leur historicité). Qu'elles relèvent des faits ou des idées, les questions traitées dans la présente étude ont trait à la production, à la répartition et à l'accumulation des richesses ; questions d'économie sans doute mais pas seulement : c'est à l'organisation sociale dans son ensemble qu'elles réfèrent. D'où l'intérêt porté aux problèmes politiques, culturels etc., bref, aux problèmes humains en tant qu'ils participent de cet ensemble, un ensemble structuré dont il faut bien découvrir les éléments structurants. L'Etat-nation, le régime de gouvernement, les classes sociales et autres groupements humains avec ce qu'ils véhiculent d'éthos propre participent de cet ensemble comme catégories du politique, du social et du culturel et ont un rôle structurant. Il en est de même des catégories de l'économie : capital, travail et autres facteurs générateurs de revenus et ces revenus eux-mêmes. Mais aucun de ces éléments ne revêt d'intérêt en lui-même, en dehors de la matrice sociotechnique dans laquelle ils s'insèrent pour donner corps au concept de principe de composition qui les articule en un tout intelligible. D'où l'importance accordée dans la présente étude au concept de principe de composition. Si une loi d'intégration de même nature existe dans toute formation sociale dès lors qu'elle est en mesure de se développer sur ses propres bases, celle que nous désignons du nom de principe de composition ne remonte pas au-delà de cette époque héroïque entre toutes où émergea le système d'économie de marché des flancs du système féodal. Que le dit principe n'ait pas cessé de se développer en des applications nouvelles depuis cette époque ancienne où l'économie de marché ne s'était pas entièrement dégagée des limbes de l'économie féodale, cela ne fait aucun doute. Mais ces développements ne mettent pas en cause ce qu'il y a de plus fondamental en lui : le fait qu'il articule en un tout cohérent des éléments de nature (et de fonction) si disparates. Le système d'économie de marché s'accomplit avec le développement du principe de composition. C'est lors du passage d'une maîtrise élitaires à une maîtrise sociale de ce dernier que s'affirme en lui ce quelque chose de pérenne qui participe de son essence même. Il fallait donc retracer les processus à l'œuvre dans le système d'économie de marché pour se saisir de la quintessence de ce type d'économie et de la vraie nature du principe qui le régit avant de chercher à voir si la libéralisation en cours dans de nombreux pays y conduit.

Il ne suffisait pas pour ce faire de prendre connaissance des travaux – trop nombreux au demeurant pour être tous consultés – consacrés à l'étude de l'économie de marché, encore fallait-il trouver la clé qui nous permît d'y entrer par la pensée. C'est le concept de principe de composition qui nous semble être cet instrument. Il a donné toute la mesure de son pouvoir explicatif de faits qui, en apparence, n'avaient pas de liens entre eux.

Si l'économie de marché a ses lois – ce que les auteurs de l'école de la régulation rendent bien en parlant de logique marchande de régulation sociale – celles-ci rencontrent dans la logique tutélaire un obstacle à l'expression complète de leur potentiel d'action. D'où cette évolution dans *l'entre-deux* des économies concrètes portées à donner libre cours aux lois du marché mais retenues par la main bien visible de l'Etat censé traduire l'intérêt national à défaut de réaliser l'équité dans le développement social.

Sur la scène mondiale, la logique tutélaire fait valoir le prestige de l'Etat-nation. Sous ce masque, c'est la place de ce dernier dans le concert des nations qui est doublement en jeu : comme rapport économique et comme rapport politique (c'est-à-dire aussi militaire). Mais c'est toujours le degré de maîtrise du principe de composition qui commande la capacité de l'Etat-nation à *en imposer* aux autres Etats-nations, à se les soumettre même économiquement et militairement ; la soumission pouvant aller jusqu'à l'occupation pure et simple au moyen de la force brutale.

Il s'établit de la sorte une hiérarchie des puissances représentant un état plus ou moins stable, chaque Etat-nation cherchant à se (re)positionner dans cette hiérarchie en faisant valoir des arguments qui ne tiennent pas de la seule rationalité économique. Bien entendu, tous les Etats-nations de la planète n'ont pas la capacité de se positionner de la sorte dans la hiérarchie des puissances parce que tous les Etats-nations ne sont pas des puissances. Certains sont encore dans cet état larvaire qui ne leur permet d'exister que symboliquement sur la scène internationale. Leur existence même ne dépend que de l'équilibre des puissances tel qu'il s'est établi depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Existence précaire au possible depuis que cet équilibre a été rompu à la suite de l'effondrement du bloc socialiste et de la puissance-pivot autour de laquelle il s'est constitué : l'Urss.

Quant aux grands Etats-nations, les processus mondiaux de libéralisation en cours sont loin de les menacer dans leur existence quoi qu'en disent les opposants à la mondialisation ou qu'appellent de leurs vœux ses partisans. A en croire P. Kennedy et E. Hobsbawm, c'est bien plutôt leur tendance à se constituer en empires (du moins pour le plus puissant d'entre eux, les Etats-Unis d'Amérique) qui représente pour eux une menace... à terme<sup>841</sup>. La raison ? L'Etat-empire est antinomique de l'Etat-nation, c'est du moins ce que l'on peut retenir de l'histoire depuis l'époque médiévale.

Qu'en est-il à présent des Etats-nations en formation ? Ceux-là ont cette caractéristique de s'être constitués sur une base strictement politique (du moins est-ce le cas de ceux qui sont nés dans le sillage du mouvement de décolonisation). Leur mission historique a donc été de libérer les peuples du joug colonial. Quand il est apparu que la libération politique était de pure forme, certains pays à l'exemple de l'Algérie ont cherché à la compléter par une libération économique, ce qui supposait qu'ils enclenchassent le processus d'endogénéisation du principe de composition. La stratégie algérienne de développement qui s'est appuyée sur une politique d'industrialisation accélérée, s'inscrit pleinement dans ce schéma explicatif qui inclut le souci des autorités d'asseoir un régime

<sup>841</sup> Dans un article récent (juin 2003), E. Hobsbawm écrit qu'« il est impossible de dire combien de temps va durer la supériorité américaine. La seule chose dont nous soyons absolument certains, c'est qu'il s'agit d'un phénomène temporaire dans l'histoire comme l'ont été tous les empires ». *Où va l'empire américain*, Le Monde Diplomatique, juin 2003, p 21.

de gouvernement à même de faire émerger un Etat-nation jouissant d'une forte notoriété sur la scène mondiale. Qu'en a-t-il été dans la réalité, c'est ce qu'il nous reste à dire avant d'émettre quelque hypothèse que ce soit sur le devenir de ce pays.

## L'échec consommé du régime de gouvernement dans sa double mission historique.

Dans la réalité, l'Algérie en est encore à ce stade de la formation de l'Etat-nation où rien n'est définitivement acquis. L'échec n'est pas seulement de l'ordre du politique (le caractère purement formel des institutions du pays et leur entière soumission à l'Exécutif rend bien ce qu'il y a d'artificiel dans l'Etat-nation) mais aussi de l'ordre du social et de l'économique. L'incapacité avérée à endogénéiser le principe de composition en est la cause évidente mais elle-même a sa propre cause dans l'exogénéité de la richesse (figurée par la rente) par rapport à la société. Parce qu'elle se définit en effet comme revenu exogène à l'économie, la rente échappe à ce complexe de déterminations qu'on a tenté de rendre par le concept de principe de composition pour agir négativement sur lui, de l'extérieur, inhibant ainsi les forces internes et conduisant à la perte des valeurs les plus prégnantes de la société – la valeur du travail pour ne citer que la plus importante. Sinon comment expliquer l'impéritie générale où baigne toute la société comme si, d'avoir du pétrole dispensait de travailler et *d'avoir des idées*<sup>842</sup> ? Quant à l'Etat-nation, cette entité morale à caractère transcendantal, il a été livré à la plus impitoyable des critiques sociales – la dérision – pour n'avoir d'existence que formelle avant de se voir mis en cause par les tenants d'une idéologie communautariste transnationale : l'islamisme politique.

Indépendamment même des effets sur les esprits de la tragédie qui s'est jouée à huis clos dans le pays pendant plus d'une décennie, de nombreux indices révèlent une perte de sens chez le citoyen algérien des notions de nation et d'Etat. Nombreux sont les Algériens (principalement parmi les jeunes) à vouloir partir à tout prix ailleurs en quête non pas tant d'une vie meilleure (ce que beaucoup savent qu'ils ne trouveront pas), mais de possibilités de se *réaliser* en tant que personnes (ce dont beaucoup ignorent la difficulté)<sup>843</sup>. C'est dire combien est pesante pour eux la situation sociale vécue dans le pays qui les a vu naître, situation sociale autant que familiale ; situation politique aussi

<sup>842</sup> On se souvient que la phrase « on n'a pas de pétrole mais on a des idées » avait fait florès au tout début des années 1970 dans la presse parisienne suite à la nationalisation des sociétés pétrolières françaises par le défunt Président H. Boumédiène. On est tenté de croire que l'histoire a finalement donné raison aux journalistes de la vingt-cinquième heure qui avaient lancé cette phrase. Ce serait néanmoins faire injure au génie humain dans son expression nationale que de se rallier à cette idée. On ne doit pas oublier que ce n'est pas tant l'homme qui a fait faillite dans l'Algérie d'aujourd'hui que le système dans lequel il est immergé.

<sup>843</sup> Dans une chanson improvisée à l'occasion de la visite dans leur quartier de l'ancien président de la République (Liamine Zeroual), un groupe de jeunes de Bab El Oued (secteur ouest d'Alger) entonnait en guise de refrain, dans cette sorte de créole typique de l'Algérois : « [...] fuyant le pouvoir de Zeroual Je me donnerai pour nom Michel Et je passerai la nuit à la Tour Eiffel ».



dans la mesure où, comme nous l'avons dit en introduction à la présente étude, les rapports sociaux se présentent d'emblée comme des rapports à l'Etat.

A défaut de partir, des dizaines de milliers de jeunes gens à peine sortis de l'enfance se sont transformés en la pire espèce d'êtres humains qui soit, tuant, pillant, brûlant, violant, détruisant tout sur leur passage. Avec le recul qu'on en a, on est plus à même de comprendre maintenant les causes de ce phénomène. Celles-ci ont un rapport direct avec l'échec de la stratégie algérienne de développement, échec découlant de l'incapacité du régime de gouvernement qui s'est instauré dès l'indépendance à réaliser sa double mission historique : édifier un Etat-nation sur des bases autres qu'idéologiques et endogénéiser le principe de composition.

Quant à édifier un Etat-nation sur des bases autres qu'idéologiques, un obstacle de taille s'y opposait : l'embryon d'Etat qui s'était formé à l'indépendance l'a été hors des frontières du pays ; un Etat qui, de surcroît, a revêtu dès le départ l'habit militaire contre la volonté de ceux qui avaient mené la lutte de l'intérieur contre l'occupant. Dès avant l'indépendance, l'Etat se situait donc en extériorité par rapport à la société<sup>844</sup>. Mais il l'était davantage encore par le fait que le régime de gouvernement s'est soustrait à la dépendance matérielle de la société grâce aux surplus pétroliers dont il s'est trouvé d'emblée nanti. Cette circonstance a induit ce que nous avons appelé l'inversion de l'ordre des déterminations en sorte que c'est la société qui semble tenir son existence de l'Etat au lieu que ce soit l'Etat qui tire son existence de la société. Dans ces conditions, la nation (à peine constituée) était vouée à être le faire-valoir de l'Etat, sorte de *deus ex machina* qui ne doit rien à personne hormis les personnes qui le représentent et qui croient (en toute sincérité sans doute) en être l'incarnation. L'Etat-nation est réduit à n'être qu'un simulacre d'Etat-nation. Quelle confiance<sup>845</sup> peut-il donc inspirer au citoyen, quel crédit celui-ci peut-il lui accorder en retour ?

Quant à endogénéiser le principe de composition, l'Etat a échoué non pas tant par manque de volonté politique, mais parce que les ressources pour ce faire n'émanent pas de la société, exogène qu'elles étaient à l'économie. Ces ressources ont certes servi à financer les investissements réalisés dans le cadre de la stratégie de développement (des usines en grand nombre, des complexes industriels intégrés sans parler des infrastructures économiques, sociales et administratives). Mais outre qu'elles étaient excédentaires par rapport aux capacités d'absorption de l'économie<sup>846</sup>, les investissements financés sur ces ressources ont révélé leur manque d'efficacité productive en raison de l'incapacité persistante du système économique à endogénéiser le principe de composition. De nombreux facteurs ont concouru à cette inaptitude du système à se saisir du principe de composition. Le fait que le dit système a atteint un

---

<sup>844</sup> L'expression symbolique de cette extériorité est le regroupement de tout ce que le régime compte de dignitaires dans les résidences d'Etat du Club des Pins, station balnéaire à l'ouest d'Alger interdite depuis le début de la décennie sanglante à la population.

<sup>845</sup> « Tout dépend dans un Etat, Sire, de la confiance publique, conservez-la, Sire, cette confiance, c'est le plus riche trésor que vous puissiez avoir ». Remontrance des Parlementaires de Paris au régent, 7 février 1718. Cité par JM. Tiveaud in *La construction sociale de la confiance*, Ed. Montchrétien, 1997, avant-propos, p14.

degré de complexité élevé dans sa composante technologique sans pouvoir la reproduire est un de ces facteurs dirimants. Mais la nature du surplus économique – la rente pétrolière – est sans aucun doute aussi un facteur de blocage de l'accumulation. Paradoxalement, le fait de disposer de ressources en devises en grande quantité n'a pas favorisé l'accumulation : en desserrant la contrainte financière sur les entreprises de production, il a facilité l'acquisition de technologies de pointe sans assurer leur assimilation par le collectif des travailleurs. Si certains des membres de ce collectif ont bénéficié de la formation technique adéquate, la plupart n'ont eu qu'une formation *sur le tas*, parcellaire et insuffisamment systématisée pour enclencher une dynamique d'apprentissage des métiers de l'industrie. De surcroît, le système éducatif n'a pas joué son rôle en ce domaine. Lentement mais sûrement, il a favorisé au contraire la désaffection des jeunes pour le travail en leur inculquant des valeurs purement morales – je veux dire sans prise sur le réel. Une forme d'hostilité s'est développée chez bon nombre d'entre eux à l'égard de la modernité dans ce qu'elle nécessite d'effort d'adaptation mentale aux rigueurs de l'économie de production. Cela a évidemment contribué à la désagrégation de la société. Plus personne ne semble se soucier de l'assimilation sociale du principe de composition (ce qui se traduit par l'état de déshérence du système productif algérien décrit en détails dans les chapitres septième et huitième de la présente étude) ni de l'édification d'un Etat-nation algérien sur les bases solides de l'économie de production. Reste-t-il, dans ces conditions, un espoir pour le pays de se sortir du sous-développement ?

## La libéralisation économique à l'épreuve de l'esprit de rente.

Ce qui a été dit dans cette étude de l'échec du régime de gouvernement à réaliser sa double mission historique laisse peu de place à l'espoir d'un retournement de la situation. Les mêmes tares caractérisent le système d'économie algérien depuis l'indépendance. Le même esprit de rente règne chez les décideurs (qui disposent des mêmes sources de pouvoir et de revenu) et chez les simples citoyens. Trois caractéristiques fondamentales de l'économie de marché font défaut au système d'économie à base de rente :

1°/ Le système à base de rente n'est pas un système de rapports économiques dépersonnalisés. Il l'est d'autant moins que l'esprit de rente qui l'anime s'accommode

---

<sup>846</sup> On se trouve là dans la situation exactement inverse de celle décrite par les économistes à travers le modèle dit « des deux déficits ». Selon ce modèle, le déficit en devises d'un pays sous-développé s'ajoute au déficit d'épargne domestique en tant que principales contraintes pesant sur le développement. « Ce modèle, écrivent CP. Oman et G. Wignaraja, s'est avéré particulièrement pertinent dans le cas de nombreux pays d'Amérique Latine et d'Asie du sud qui ont tenté de s'industrialiser au cours des années 50 et 60 en adoptant une politique de substitution aux importations ». Op. cité p 22. Ce modèle ne s'applique pas à l'Algérie parce que le problème de ce pays n'est pas celui des ressources en devises mais celui de la capacité à endogénéiser le principe de composition. A la réflexion, on peut se demander si ce n'est pas ce même problème qui est à la base du sous-développement de la plupart des pays d'Amérique Latine et d'Asie.

plutôt de rapports personnels du type de ceux qui ont cours sous forme de réseaux relationnels structurés par l'esprit de clan. Cela ne tient pas seulement au fait que la rente est une catégorie de la distribution et qu'à ce titre elle échappe aux déterminations purement objectives de la production. Cela tient aussi au fait que la rente suppose que l'autorité qui la perçoit a le pouvoir discrétionnaire de la (re)distribuer à sa guise, conférant ainsi à l'Etat dans le cas de l'Algérie un caractère *personnel* prononcé ;

2°/ Le système à base de rente n'est pas structuré par le rapport salarial. Cela tient cette fois à la nature de la rente comme catégorie de la distribution. S'il existe bien un rapport salarial dans un tel système, il est de type formel en ce sens qu'il n'organise pas la production autour de l'objectif consistant à produire un surplus accumulable. La rente est un surplus d'origine extérieure au système productif qu'elle *intoxique* plutôt qu'elle ne dynamise de ses effets (re)distributifs.

3°/ Le système à base de rente ne favorise pas la maîtrise du principe de composition parce que lui manque précisément le mobile : celui de produire un surplus accumulable. S'il a besoin d'éléments à fort contenu technologique nécessitant pour leur production une grande maîtrise du principe de composition, il supplée à leur production interne par leur importation, ce qui le conduit virtuellement à une impasse dont il ne se sort que parce que la rente renouvelle sans cesse les ressources en devises dont il se nourrit.

C'est donc à un triple handicap que se heurte la libéralisation dans un pays à régime d'économie à base de rente comme celui de l'Algérie. Aurait-elle dès lors le pouvoir de *renverser la vapeur* ou serait-elle une libéralisation formelle destinée à transformer l'économie algérienne en une économie de bazar sur le modèle des économies des pays du Golfe arabe ? Telle est la question.

La réponse à cette question ne tient pas en une affirmation péremptoire, elle dépend de facteurs trop nombreux pour être aisément mis en équation ; facteurs internes référant à l'état général de l'économie, au type de rationalité qui l'organise, à l'état des forces sociales en présence, à leur volonté de (re)prendre en mains le destin du pays etc. ; facteurs externes référant aux intérêts des puissances à l'œuvre sur la scène algérienne, au pouvoir d'influence qu'elles exercent sur les hommes politiques en place etc. Mais le facteur décisif est sans conteste la capacité de tout un chacun à pratiquer sur lui-même cette sorte d'exorcisme consistant à s'extirper de l'esprit de rente qui le mine. Ce faisant, il contribuera à créer les conditions pour réhabiliter le travail, se plaçant ainsi en position pour entreprendre collectivement une nouvelle aventure : celle consistant à domestiquer le principe de composition, c'est-à-dire à s'en assurer la maîtrise tout en l'acclimatant.

La tâche n'est évidemment pas aisée parce que la rente continuera d'exister et de représenter un enjeu de pouvoir autant qu'une source de richesse. Parce que, aussi, le système d'économie à base de rente peut fort bien s'accommoder d'une libéralisation formelle. Parce que, enfin, la libéralisation économique de type formel peut ne pas s'accompagner d'une libéralisation politique. Or la libéralisation politique n'a pas pour principale caractéristique de se commander centralement : elle est tributaire de ce que nous avons appelé le processus d'individuation. De quels atouts dispose donc l'Algérie pour entreprendre une libéralisation économique qui ne se satisfait pas des apparences ?

Ces atouts ne sont pas ceux que l'économie orthodoxe désigne par l'expression de

dotations naturelles en facteurs. On a vu combien au contraire ces dotations ont joué de malheur pour l'Algérie. Ce sont bien plutôt les hommes, non pas seulement les hommes en tant que force productive (encore que ce ne soit pas là un aspect à négliger dans le cas de l'Algérie dont la population majoritairement jeune), mais les hommes en tant qu'être pensants qui ne se satisfont pas de leur condition. N'est-ce pas eux en effet qui, en des moments cruciaux, se sont saisi de leur destin, bravant la force destructrice des armes les plus sophistiquées que la puissance coloniale ait pu inventer ? Pourquoi n'en irait-il pas de même maintenant qu'ils ont affaire à ce qu'ils désignent eux-mêmes par *le système* pour signifier leur extériorité par rapport à lui ? Vaste programme sans doute pour un pays en crise ! Mais la crise n'est-elle pas ce moment décisif au cours duquel s'opèrent les changements les plus inattendus ?

Il n'est pas dans notre intention de prédire les changements susceptibles de se produire dans la situation sociopolitique de l'Algérie. Il n'est du pouvoir de personne de prédire de tels changements ni d'identifier les forces sociales qui seront à même de les réaliser. Iront-elles jusqu'à mettre en cause *le système* ou se contenteront-elles d'édicter de nouvelles règles pour l'affectation de la rente ? Dans ce dernier cas de figure, seront-elles au moins assez clairvoyantes pour décider d'un usage socialement utile des revenus pétroliers ?

## Pour un usage socialement utile des revenus pétroliers.

Il existe deux façons possibles d'utiliser les revenus pétroliers<sup>847</sup> :

- la première, expérimentée par l'Algérie dans le cadre de sa stratégie de développement, est leur utilisation à des fins productives ;
- la seconde est leur utilisation à des fins socialement utiles non directement productives.

Cette manière de *catégoriser* les usages possibles des revenus pétroliers appelle les précisions suivantes : par usages productifs on entend toutes utilisations à des fins de production d'un surplus accumulable. En économie de marché, ce sont les activités marchandes qui, seules, ont vocation à produire un surplus accumulable. Cela ne veut nullement dire que les activités non marchandes sont improductives en soi. Elles ne le sont qu'en considération du caractère non marchand du produit et donc aussi du surplus qu'elles sont susceptibles de dégager, en sorte que ce dernier ne puisse être mobilisé en tant que tel dans le procès d'accumulation. Mais ces activités n'en sont pas moins socialement utiles, ne serait-ce que parce qu'elles créent les conditions favorables au développement des activités marchandes et donc à la production d'un surplus

---

<sup>847</sup> Nous faisons ici abstraction de l'utilisation des revenus pétroliers à des fins *monstratives* qui regroupent les usages au travers desquels s'affichent les positions sociales des *détenteurs de parts* de la rente.

accumulable.

Le critère de distinction entre activités productives et activités non productives est le caractère marchand ou non marchand du produit. S'il est attendu des activités marchandes qu'elles dégagent un surplus accumulable et qu'elles puissent ainsi se développer par elles-mêmes en faisant un usage productif de leur surplus, les activités non marchandes, parce qu'elles n'ont pas vocation à produire un surplus accumulable, doivent être prise en charge par l'Etat qui doit s'assurer au préalable de leur utilité sociale.

La question de savoir quelles activités relèvent de cette catégorie est une question pratique qu'il appartient aux autorités publiques du pays (en accord avec les forces sociales qu'elles représentent) de résoudre pratiquement sinon de jure. Classiquement, on associe aux activités marchandes la production de biens privés et aux activités non marchandes la production de biens collectifs. Mais cette distinction est en passe d'être remise en question dans les pays à économie de marché constituée où les activités non marchandes sont de plus en plus soumises à la rationalité du marché. Néanmoins cette nouvelle orientation ne doit rien au hasard : elle résulte d'une sorte de saturation des activités marchandes traditionnelles qui oblige le capital à trouver d'autres espaces de valorisation.

La situation est différente en Algérie où le capital est loin d'avoir soumis à sa rationalité toutes les activités marchandes de production de biens privés. C'est l'Etat qui supplée à cette carence par la prise en mains de ces activités. Mais l'Etat a montré ses limites dans cette entreprise : cherchant à incarner l'intérêt général, il est conduit à mettre en œuvre un type de rapports de travail dénué de toute efficacité productive et ne présentant de similitude que formelle avec le rapport salarial.

Cette façon de procéder s'est soldée par l'échec de la double mission dévolue à l'autorité consistant à endogénéiser le principe de composition et à élever le pays au rang d'Etat-nation. Malgré l'existence de revenus en devises qui ont levé devant lui la contrainte de disponibilités de ressources, l'Etat algérien a en effet échoué dans sa tentative de sortir le pays du sous-développement par l'industrialisation et de le hisser au rang de puissance économique. Tout bien considéré, c'est même le contraire qui s'est produit et cela a quelque chose à voir avec la disponibilité de ressources dont l'effet a été de pervertir les rapports de travail au point de les rendre inaptes à dégager un surplus et à l'investir productivement. Le pays disposait de plus d'argent que ne pouvait absorber son économie<sup>848</sup> ; ce qui a déterminé en grande partie l'emploi improductif des revenus pétroliers. Pourtant la matrice interindustrielle est loin d'être complètement *noircie*, ce qui laisse la plus grande latitude aux autorités pour décider d'une politique à même de réaliser ce que la stratégie algérienne de développement n'a pu obtenir. Dans cette perspective, il paraît indispensable de *neutraliser* l'effet rente sur le système productif. S'il n'est pas raisonnable de militer en faveur de *l'assèchement* pur et simple de ce type de revenu, il ne paraît pas déraisonnable de prôner son emploi à la réalisation des grandes infrastructures économiques qui font cruellement défaut ; infrastructures susceptibles de

---

848

« Ce n'est pas le manque d'argent qui paralyse le développement. La difficulté la plus grande est l'absence de préparation sociale, culturelle et technologique – le manque de connaissance et de savoir-faire ». David S Landes, *Richesse et pauvreté des nations*, op. cit. p 349.

faciliter les investissements productifs dans les activités marchandes sans altérer leur vocation – celle de produire un surplus accumulable. Pour ce faire, force est de redéfinir les rapports de travail, ce qui doit disqualifier le type de socialité à l'œuvre dans la formation sociale algérienne. Encore faut-il pour cela *reporter les yeux du Ciel vers la terre... pour voir où l'on met le pied.*

---

## Bibliographie.

- Abdelmalki (L)**, Dufourt (D). (sous la direction de), 1994, *La nouvelle coexistence des nations*, Les Editions de l'Épargne.
- Addi (L)**. 1989, *Entre le volontarisme économique et l'ajustement structurel*, Revue Révolution Africaine, n° 1312.
- Aglietta (M)**, 1976, *Régulation et crise du capitalisme, l'expérience des Etats-Unis*, Ed. Calman-Lévy.
- Aglietta (M)**, Orléan (A), 1982, *La violence de la monnaie*, Ed. PUF
- Aglietta (M), Bender (A)**. 1984, *Les métamorphoses de la société salariale*, Ed. Calmann-Lévy.
- Aglietta (M), Orléan (A)**, 1999, *La monnaie souveraine*, Ed. Odile Jacob.
- Aglietta (M), Moatti (S)**. 2000, *Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Ed. Economica.
- Agosin (M)**, 1994, *Réforme des politiques commerciales et performances économiques : un panorama de la question et quelques éléments d'appréciation préliminaire*, Revue Tiers-Monde, n°139.
- Akkache (A)**, 1987, *Introduction à la politique nationale des salaires*, Revue algérienne du travail, n°17.
- Akyüz (Y)**, *Libéralisation financière, mythes et réalités*, Revue Tiers-Monde n° 139, juillet-septembre 1994.

- Amarouche (A)**, 1999, *Les fondements de la violence sociale en Algérie, approche marxo-khaldounienne*, Revue Recherches Internationales, n° 56-57.
- Amin (S)**, 1973, *Le développement inégal, essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Ed. de Minuit .
- Andreff (W), Hayab (A)**, 1978, *Les priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles vraiment industrialisantes ?* Revue Tiers Monde n°76.
- Asselin (JC)**, 1991, *Histoire Economique, de la Révolution industrielle à la première guerre mondiale*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz.
- Austruy (J)**, 1972, *Le prince et le patron*, Ed. Cujas.
- Baba-Ahmed (L)**, Dévaluation du dinar et entreprise publique, Revue Les cahiers du CREAD, n°57, 2001.
- Baba-Ahmed (M)**, 1999, *L'Algérie, diagnostic d'un non développement*, Ed. l'Harmattan.
- Bairoch (P)**, 1992, *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Ed. La Découverte.
- Bairoch (P)**, 1999, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Ed. La Découverte.
- Bairoch (P)**, 2001, *Victoires et déboires, histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours*, Ed. Gallimard.
- Banque d'Algérie**, *Déséquilibres financiers, dette publique intérieure et emballement de l'inflation*, non daté.
- Banque Mondiale**, 1990, *Rapports sur le développement dans le monde*.
- Banque Mondiale**, 1993, *Mémoire économique [sur l'Algérie]: la transition vers une économie de marché*, rapport principal.
- Banque Mondiale**, *Croissance, emploi et réduction de la pauvreté (Algérie)*, rapport principal et annexes, 20 janvier 1999.
- Banque Mondiale**, *Revue des dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux (Algérie)*, Rapport principal, 25 juillet 2001.
- Barrère (A)**, 1983, *Déséquilibres économiques et contre-révolution keynesienne*, Ed. Economica.
- Beaud (M)**, 1987, *Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours*, Ed. du Seuil.
- Beaud (M)**, 2000, *Le basculement du monde*, Ed. La Découverte.
- Benabdellah (Y)**, 1998, *Le surendettement d'un pays rentier*, Thèse de doctorat d'Etat, Institut National de la Planification et de la Statistique.
- Benachenhou (A)**, 1980, *Planification et développement en Algérie*, Ed. OPU.
- Benachenhou (A)**, 1998-1999, *Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée*, Les cahiers du CREAD, n° 46-47.
- Benachenhou (A)**, *La formation du sous-développement en Algérie, essai sur les limites du développement du capitalisme en Algérie, 1830-1962*, Ed. OPU
- Benachenhou (A)**, *La répartition des revenus en Algérie*, Revue RASJEP, 1972.
- Benhouria (T)**, 1980, *L'économie de l'Algérie*, Ed. F. Maspéro.



- 
- Belhimer (A)**, 1999, *Dette extérieure de l'Algérie, analyse critique des politique d'emprunt et d'ajustement*, Ed. Casbah.
- Benissad (ME)**, 1982, *Economie du développement de l'Algérie, sous-développement et socialisme*, Ed. OPU.
- Benissad (ME)**, 1993, *L'ajustement structurel, objectifs et expériences*, Ed. ALIM.
- Béraud (P)**, 1995, *La longue marche de la Turquie vers la richesse des nations*, Revue Economies et Sociétés, n° 34.
- Béraud (P)**, (sous la direction de) O. Castel, 1996, *Les voies étroites du libéralisme économique en Turquie* » in *L'ajustement structurel et après ?* Ed. Maisonneuve & Larose.
- (de) Bernis (G)**, 1971, *Les industries industrialisantes et les options algériennes*, Revue Tiers-Monde, n° 47.
- (de) Bernis (G)** 1995, *La régionalisation asiatique et européenne et les Etats-Unis d'Amérique du nord*, Ve conférence franco-japonaise d'économie.
- (de) Bernis (G)**, *Développement durable et accumulation*. Document ronéoté non daté.
- BIT** (Bureau International du Travail), 1999, *Les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté*, rapport du 29 janvier.
- BIT**, 2002, *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.
- Bizaguet (A)**, 1988, *Le secteur public et les privatisations*, Ed. Que sais-je ?
- Blanc (J)**, 2000, *Les monnaies parallèles, Unité et diversité du fait monétaire*, Ed. l'Harmattan.
- Blin (L)**, 1992, *Le programme de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie égyptienne*, Revue Egypte-Monde Arabe, n°9.
- Blin (L)**, 1994, *L'économie égyptienne, libéralisation et insertion dans le marché mondial*, Ed. L'Harmattan.
- Boccaro (P)**, 1974, *Etudes sur le capitalisme monopoliste d'Etat, sa crise et son issue*, Ed. Sociales.
- Bocquet (R), Laurencin (JP)**, *La globalisation : de nouveaux défis pour les économies en développement*, in Actes du colloque de l'IREPD.
- Bonvin (J)**, 1999, *Préface à l'étude de l'OCDE La libéralisation financière en Asie, analyses et perspectives*.
- Borelly ®**, 1975, *Disparités sectorielles des taux de profit*, Ed. Presse Universitaires de Grenoble (PUG).
- Bouchema (A)**, *Eléments pour une approche des problèmes de productivité de la sidérurgie algérienne*, Revue Tiers-Monde.
- Boucebci (M)**, 1990, *La psychiatrie tourmentée, l'effet Dagma*, Ed. Bouchène.
- Boudalia-Greffou (M)**, 1989, *L'école algérienne, d'Inb Badis à Pavlov*, Ed. Laphomic.
- Boussoumah (M)**, 1983, *La gestion socialiste des entreprises depuis le début de son application, essai de bilan*, Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques (RASJEP), n°4.
- Bourdieu (P)**, 1976, *Algérie 60, structures économiques et structures temporelles*, Ed.

de Minuit.

- Bouyakoub (A)**, 1976, *La séparation des fonctions de production et de commercialisation dans certaines sociétés nationales algériennes*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris IX Dauphine.
- Bouyakoub (A)**, 1987, *Les mécanismes financiers et les entreprises publiques*, in Monnaie et financement en Algérie, CREAD.
- Bouyakoub (A)**, 2001, *Entreprises publiques, ajustement structurel et privatisation*, Les cahiers du CREAD n°57.
- Bouzidi (A)**, 1986, *L'industrie publique en Algérie, quelques observations*, Revue du CENEAP, n°7.
- Boyer ®**, 1993, *Vers un nouveau modèle productif*, Ed. Syros / Alternatives.
- Boyer ®**, 1995, *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Ed. La Découverte.
- Boyer ®**, Saillard (Y), 1995, *Théorie de la régulation*, Ed. La Découverte.
- Braudel (F)**, 1985 : *Une leçon d'histoire*, Actes du colloque de Chateaufallon, Ed. Arthaud / Flammarion.
- Braudel (F)**, 1986, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Ed. A. Colin.
- Burdeau (G)**, 1970, *L'Etat*, Ed. du Seuil.
- Bussière (E), Griset (P), Bouneau ©, Williot (JP)**. 1998, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale, 1880-1970*, Ed. A. Colin.
- Calvet (J), Di Ruzza ®**. *Système productif et industrialisation*, in Crise et régulation, Recueil de textes 1983-1989, Université P. Mendès-France, Grenoble.
- Carpentier (PA)**, 1994, *La Turquie, pays de tous les défis*, Revue Futurable.
- Castells (M)**. 1972, *La question urbaine*, Ed. Maspéro.
- Castel ®**. 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Ed. Fayard.
- CENEAP**, *Emploi et productivité en Algérie*, Revue n°7, juin 1986.
- Chang (H) Lee**, 1995, *La transformation économique de la Corée du sud*, Etude du centre de développement de l'OCDE.
- Chang (H) Lee**, 1999, *La libéralisation financière en Asie, analyses et perspectives*.
- Chikhi (S)**. 1986, *Grève et société en Algérie, 1969-1985*, Revue du CREAD, n° 6.
- Clément (F)**, 1992, *Genèse d'une réforme, du discours à la réalité*, Revue Egypte-Monde Arabe, n°9.
- Conseil Economique et Social des Nations Unies**, 1999, *Les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté*.
- CNES [Algérie] (Conseil National Economique et Social)**, 1998, *Le système des relations de travail dans le contexte de l'Ajustement structurel*.
- CNES [Algérie] 2001**, *Projet de rapport sur le développement humain*
- Conseil National de la Planification (CNP)**, *Note méthodologique et autres rapports*.
- Collot ©, Henry (JR)**, 1981, *Le mouvement nationale algérien, Textes 1912-1954*, Ed. OPU.

- Corriéras (JL)**, 1996, *Fraude fiscale et pratiques monétaires au Moyen-Age : le cas de l'évaluation et du paiement du cens*, Revue Economies et Sociétés, n° 4-5.
- Cuche (D)**, 1996, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Ed. Casbah.
- Dahmani (A)**, 1999, *L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1980-1997*, Ed. Casbah.
- David (F)**, 1994, *Les échanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale*, Ed. PUF.
- Debouzy (M)**, 1984, *Travail et travailleurs aux Etats-Unis*, Ed. La Découverte.
- Decornoy (J)**, 1988, *Les multinationales omniprésentes et... impuissantes*, Le Monde Diplomatique.
- Dehove (M)**, 1998, *Régionalisme et souveraineté, éléments pour une approche institutionnaliste*, La Revue de l'IRES, n° 27.
- Diaz (P)**, *L'accumulation technologique comme facteur de résistance face à la crise asiatique : une comparaison entre les NPI d'Asie et d'Amérique Latine*, Revue Economies et Sociétés, n°36, novembre-décembre 1999.
- Diaz Alvarado (P)**, 1996, *L'adhésion de l'Etat argentin au néolibéralisme, in L'ajustement structurel et après ?* Ed. Maisonneuve et Larose.
- Djeflat (A)**, 1991, *Blocages de l'accumulation technologique endogène, les dimensions d'une problématique*, Revue du CREAD, n° 25.
- Dockès (P), Rosier (B)**, 1988, *L'histoire ambiguë*, Ed. PUF.
- Dockès (P)**, 1993, *Les recettes fordistes et les marmites de l'histoire (1907-1993)*, Revue Economique, n°3.
- Dostaler (G)**, 1978, *Valeur et prix, histoire d'un débat*, Ed. Presses Universitaires de Grenoble et F. Maspéro.
- Dubuys (Y), Maris (B)**, 1996, *Le pouvoir et le marché : une relation complexe*, Problèmes Economiques, n° 2495.
- Duguet (E), Grenan (N)**, 1997, *Le biais technologique, une analyse économique des données individuelles*, revue Economique, n°5.
- Duménil (G), Lévy (D)**, 1996, *La crise de 1929 et la dépression des années 30 : des événements paradoxaux*, Economies et Sociétés, n° 4-5.
- ECOFIE** (Société d'études économiques, d'analyse financière et d'évaluation prospective), 1999, *Tableaux de bord des Holdings Publics nationaux*.
- Ecrement (M)**, 1986, *Indépendance politique et libération économique*, Ed. ENAP / OPU / PUG.
- Eichengreen (B)**, 1997, *L'expansion du capital, une histoire du système monétaire international*, Ed. l'Harmattan.
- Eisner @**, 1994, *Déficits, épargne et politique économique*, Revue Economies et Sociétés, n° 1-2.
- El Kenz (A)**, 1983, *Monographie d'une expérience industrielle en Algérie, le Complexe sidérurgique d'El Hadjar*, Thèse pour le doctorat d'Etat en sociologie.
- Elsenhans (H)**, 1992, *La transition à l'économie de marché à partir d'économies*

- sous-développées*, NAQD, Revue d'études et de critique sociales, n° 3.
- Elsenhans (H)**, 1999, *Options export-led et politiques de mise à niveau dans les pays de l'est : enseignements pour les PTM*, Deuxième session du cycle d'études pour décideurs de l'UE et des pays partenaires méditerranéens. Les actes de Milan.
- Emmanuel (A)**, 1977, *L'échange inégal*, Ed. F. Maspéro.
- Engels (F)**, 1977, *Anti-Dühring (M.E. Dühring bouleverse la science)*, Ed. Sociales.
- Engels (F)**, 1976, *La question du logement*, Ed. Sociales.
- Etienne (B)**, 1977, *L'Algérie, cultures et révolution*, Ed. Seuil.
- Fabri (MY)**, *Modèle conceptuel du développement* in Intégrer population et développement, Chaire Quetelet 1990, Ed. Academia/l'Harmattan.
- Fanelli (JM), Frenkel ®**, 199 ? *Gradualisme, traitement de choc et périodisation*, Revue Tiers-Monde.
- Farooq (G M), Ofosu (Y)**, 1992, *Population, main-d'œuvre et emploi : concepts, tendances et politiques*, BIT.
- Fernex (A)**, 1991, *Système éducatif, système productif*, Revue de l'ISERES n° 97.
- Ferro (M)**, 2003, *Le livre noir du colonialisme XVI-XXIe siècles, de l'extermination à la repentance*, Ed. Robert Laffont.
- Finley (MI)**, 1984, *Economie et Société en Grèce ancienne*, Ed. La Découverte.
- Fisher (B), Reisen ®**, 1992, *Vers la liberté des mouvements de capitaux*, Cahier de politique économique, n°4.
- Fonds Monétaire International**, 1989, *Mémoire économique sur l'Algérie*.
- Fonds Monétaire International**, 1998, *Algérie, stabilisation et transition à l'économie de marché*.
- Fonds Monétaire International**, 2002, *Algeria*, Staff Report for the 2002 Article IV Consultation.
- Fonds de Participation des Industries Diverses**, 1992, *Rapport Général sur la situation actuelle et problématique de la restructuration industrielle des EPE relevant du FPID*.
- Fontaine (JM)**, 1993, *Demande et investissement dans le processus d'ajustement*, Revue Tiers-Monde, n° 135.
- Fontaine (JM)**, *Adjustment lending revisited : policies to restore growth*, Washington, World Bank.
- Fontaine (JM)**, 1990, *Mécanismes et politiques de développement économique du 'big push' à l'ajustement structurel*, Ed. Cujas.
- Front de Libération Nationale (FLN)**, 1962, *Programme de Tripoli*, Annuaire de l'Afrique du Nord.
- Front de Libération Nationale (FLN)**, 1964, *Charte d'Alger*, Ed. En-nasr.
- Front de Libération Nationale (FLN)**, 1976, *Charte Nationale*, Editions populaires de l'armée.
- Front de Libération Nationale (FLN)**, *Document de travail de la Commission du Parti chargée de la restructuration organique et financière des entreprises publiques*.

- 
- Furtado** ©, 1974, *Théorie du développement économique*.
- Ghaïcha (DE)**, *Evolution des taux d'intérêt et des produits du système bancaire algérien*, Revue Les cahiers du CREAD, n°57, 2001.
- Galbraith J.K.** 1975, *L'Argent*, Ed. Gallimard.
- Gallez (A), Troupin (JL)**, 1981, *Modèle d'industrialisation extraverti coréen*, Revue Tiers-Monde, n° 87.
- (de) Gaudemar (JP)**, 1982, *L'ordre et la production*, Ed. Dunot.
- Goumeziane (S)**, 1994, *Le mal algérien, Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994*, Ed. Fayard.
- Goux (G), Maurin (E)**, 1997, *Le déclin de la demande de travail non qualifié*, Revue Economique, n° 5.
- Gowan (P)**, 1999, *Le régime dollar-wall street d'hégémonie mondiale*, Revue Economies et sociétés.
- Grevet (P)**, 1972, *Besoins populaires et financement public*, Ed. Sociales.
- Guigou (JL)**, 1986, *La rente foncière, les théories et leur évolution depuis 1650*, Ed. Economica
- Guillaume (P), Delfaud (P)**, 1995, *Nouvelle histoire économique*, Ed. A. Colin.
- Guitian (M)**, 1981, *La conditionnalité au Fond Monétaire International, Evolution des principes et des pratiques*, FMI.
- Guetteman ®**, 1995, *Monnaie et crédit dans la théorie de la régulation in R. Boyer et Y. Saillaud Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Ed La Découverte.
- Ha Joon Chang**, 2003, *Du protectionnisme au libre-échange, une conversion opportuniste*, Le Monde Diplomatique.
- Haberler (G)**, 1959, *International trade and economic development* .
- Hagen (EE)**, 1982, *Economie du développement*, Ed. Economica.
- Henni (A)**, 1987, *Monnaie et Banques en Algérie, in Monnaie, crédits et financements en Algérie, 1962-1987*, CREAD.
- Henni (A)**, 1993, *Le cheikh et le patron, Usages de la modernité dans la reproduction de la tradition*, Ed. OPU.
- Hibou (B)**, 1999, *De la privatisation des économies à la privatisation des Etats, une analyse de la formation continue de l'Etat*, Ed. Karthala.
- Hidouci (G)**, 1995, *Algérie, la libération inachevée*, Ed. La Découverte.
- Hobsbawm (E)**, 2002, *L'Ere du Capital 1848-1875*, Ed. Hachette.
- Hobsbawm (E)**, *Où va l'empire américain ?* Le Monde Diplomatique, Juin 2003.
- Hobsbawm (E)**, 1999, *L'âge des extrêmes*, Ed. Le Monde Diplomatique.
- Hugon (Ph)**,(sous la direction de) O. Castel,1996, *L'ajustement structurel et après ?* Ed. Maisonneuve et Larose.
- Hugon (Ph)**, 1999, *Le « consensus de Washington » en question*, Revue Tiers-Monde, n°137.
- Ibn Khaldoun**, 1997, *El Mouquaddima*, Ed. Sinbad

- Institut national du travail (INT, Algérie), 1988, *Les mécanismes de la liaison salaire/production*.
- Jevons (WS)**, *La théorie de l'économie politique*, Ed. Giard et Brière.
- Joly (H)**, *Crise asiatique et architecture du SMFI : le point de la réflexion aux Etats Unis*, Revue d'Economie Financière.
- Jung-en Woo**, 1991, *Rate to the swift : State and Finance in Korean Industrialization*, Columbia University Press, New York.
- Kaïd (A)**, 1970, *Contradictions de classes et contradictions eu sein des masses*, Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques (RASJEP), n° 4.
- Kançal (S)**, 1995, *La longue marche de la Turquie vers la richesse des nations*, Revue Economies et sociétés, n° 34.
- Kennedy (P)**, 1986, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Ed. Payot.
- Keynes (JM)**, 1977, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Ed. Payot.
- Kenniche (M)**, *Monnaie surévaluée, système de prix et dévaluation en Algérie*, Revue Les cahiers du CREAD, n°57, 2001.
- Koriche (MNE)**, 2001, *Libéralisme et réforme du droit du travail en Algérie. Vers un renforcement des droits collectifs*, in Bulletin du droit comparé du travail et de la sécurité sociale.
- Kornaï (J)**, 1984, *Socialisme et économie de la pénurie*, Ed. Economica.
- Kouznetsov**, *Les réformes russes ont-elles une logique ?*, Revue Economies et Sociétés.
- Krugman (P)**, 1995, *La mondialisation n'est pas coupable, vertus et limites du libre-échange*, Ed. Casbah
- Landes (DS)**, 2002, *Richesse et pauvreté des nations*, Ed. Albin Michel.
- Lanzarotti (M)**, 1992, *Corée du sud : Une sortie du sous-développement*, IEDES, Ed. PUF.
- Laroui (A)**, 1975, *L'Histoire du Maghreb*, Ed. François Maspéro.
- Lassudrie-Duchêne**, 1984, *La consommation ostentatoire et l'usage des richesses*, Bulletin du Mauss.
- Latouche ®**, 1970, *Les origines de l'économie occidentale*, Ed. Albin Michel.
- Lavigne (M)**, 1992, *L'Europe de l'Est, du plan au marché*, Ed. Liris.
- Lénine (VI)**, 1975, *Le développement du capitalisme en Russie*, Ed. du progrès.
- Lénine (VI)**, 1975, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Ed. du progrès.
- Léon (A)** 1996, *Vers une régionalisation de l'ajustement structurel*, in L'ajustement structurel et après ? Ed. Maisonneuve et Larose.
- Lewis (A)**, 1971, *Théorie de la connaissance économique*, Ed. Payot.
- Liabes (D)**, 1986, *Rente, légitimité et statu quo, quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat-Providence*, Les Cahiers du CREAD, n° 6.
- Liabes (D)**, 1994, *Du statut au contrat, vers de nouveaux rapports sociaux*, Revue

- Algérienne du Travail, n° 21.
- Luxemburg** ®, 1976, *L'accumulation du capital*, Ed. F. Maspéro.
- Macciocchi (MA)**, 1975 *Pour Gramsci*, Ed. du Seuil.
- Malek** ®. 1991, *Tradition et révolution, le véritable enjeu*, Ed. Bouchène.
- Marx (K)**. 1972, *Le Capital*, Ed. Sociales.
- Marx (K)**. 1972, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Ed. Sociales.
- Marx (K)**, 1972, *Misère de la philosophie*, Ed. Sociales.
- Marx (K)**. 1976, *Théories sur la plus-value*, Ed. Sociales.
- Marx (K), Engels (F)**, 1972, *Le manifeste du parti communiste*, Ed. Sociales.
- Marx (K), Engels (F)**, 1977, *Textes sur le colonialisme*, Ed. du Progrès.
- Ministère de l'information et de la culture (Algérie)**, 1971, Dossier documentaire n° 16, Ed. Ech.chaab presse.
- Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT)**, 1980, *Synthèse de bilan économique et social de la décennie 1967-1978*.
- Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT)**, *Projet de plan quinquennal 1980-1985*.
- Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MRIP)**, 1995, *Stratégie économique globale de la phase de transition*.
- Ministère du Travail**, 1983, *Les salaires dans le secteur public 1980-1982*.
- Moreau (F)**, 1994, *Financiarisation, le cas du Canada*, Revue Economies et Sociétés.
- Norel (P), Saint-Alary (E)**, 1994, *L'endettement du Tiers-Monde*, Ed. Syros.
- Nurkse** ®, 1968, *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Ed. Cujas.
- OCDE**, 1987, *Ajustement structurel et performances économiques*.
- OCDE**, 1997, *Etudes Economiques (Turquie)*.
- Oman ©, Wignaraja (G)**, 1991, *L'évolution de la pensée économique sur le développement depuis 1945*, OCDE.
- Ominami ©**, 1984, *Le tiers-monde dans la crise*, Ed. La Découverte.
- Office National des Statistiques (ONS Algérie)**, 2002, *Comptes Economiques*, Série statistiques économiques, n° 102.
- Quandt (WB)**, 1998, *Société et pouvoir en Algérie, la décennie des ruptures*, Ed. Casbah.
- Palloix ©**, *Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux 1970-1977*, Revue Tiers-Monde
- Palloix ©**, 1975, *L'internationalisation du capital*, Ed. F. Maspéro.
- Palloix ©**, 1980, *Essai sur la formation de la classe ouvrière algérienne (1963-1978)*, Revue Tiers-Monde, n° 83.
- Pascallon (P), (de) Laulanie (JF)**, 1971, *L'expérience monétaire algérienne, du satellisme à l'indépendance*, Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, n° 1.

- Perrin (J)**, 1993, *Politique technologique et politique scientifique, dépendance ou autonomie ?* Texte ronéoté.
- Perroux (F)**, 1964, *L'économie du XXème siècle*, Ed. PUF.
- Polanyi (K)**, 1972, *La grande Transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Ed. Gallimard.
- Poulantzas (N)**, 1976, *Les transformations actuelles de l'Etat, la crise politique et la crise de l'Etat*, in *La crise de l'Etat*, Ed. PUF.
- Prébisch ®**, 1962, *Le développement de l'Amérique Latine et ses principaux problèmes*, Bulletin économique de l'Amérique Latine, n° 1.
- Prisset (P), Piqueinal (A)**, 1993, *Stratégie et économie des échanges internationaux*, Collection Banque.
- Raffinot (M), Jacquemot (P)**, 1977, *Le capitalisme d'Etat algérien*, Ed. F. Maspéro.
- Raymona ®**, (sous la direction de) H. Bourguinat, 1982, *Autonomie et coordination des politiques monétaires* in *Internationalisation et autonomie de décision*, Ed. Economica.
- Ricardo (D)**, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Ed. Gallimard.
- Rodrik (D)**, 1999, *Has globalization gone too far ?*, Institute for International Economy.
- Rollet (P)**, 1990, *Spécialisation internationale et intégration européenne*, Ed. Economica.
- Rosier (B)**, 1994, *Cahiers Français*, n° 265.
- Rostow (W)**, 1963, *Les étapes de la croissance économique*, Ed. du Seuil.
- Sachwald (F)**, 1994, *Mondialisation et systèmes nationaux* in *Les défis de la mondialisation*, Ed. Masson.
- Salama (P), Mathias (G)**, 1983, *L'état surdéveloppé, des métropoles au Tiers-Monde*, Ed. La Découverte / Maspéro.
- Sapir (J)**, *L'économie mobilisée*, Ed. ????? 19 ??
- Say (JB)**, 1990, *Traité d'économie politique*, Ed. ENAG.
- Schmidt (B)**, *La monnaie*, Encyclopaedia Universalis.
- Schowb ©**, 1995, *Le marché est-il un objet économique non identifiable ?* Economies et Sociétés, n° 10.
- Smith (A)**, 1976, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Ed. Gallimard.
- (de) Solages (O)**, 1992, *Réussites et déconvenues du développement dans le Tiers-Monde*, Ed. L'Harmattan.
- Sandretto ®**, 1992, *Démocratie et développement, un diptyque ambigu*, Texte ronéoté.
- Sandretto ®**, 1993, *Le pouvoir et la monnaie*, Ed. Economica.
- Sandretto ®**, 1994, *Mondialisation et crépuscule des nations ?*, in *La nouvelle coexistence des Nations* (ouvrage collectif sous la dir. de L. Abdelmalki et D. Dufourt), Ed. de l'Epargne.
- Sandretto ®**, 1995, *Le commerce international*, Ed. Armand Colin.



- Schumpeter (J)**, *Théorie de l'évolution économique*, Ed. Dalloz.
- Secrétariat d'Etat au Plan (SEP)**, *Projet de plan quadriennal 1970-1973*.
- Secrétariat d'Etat au Plan (SEP)**, *Projet de plan quadriennal 1974-1977*.
- Steinbeck (J)**, 2001, *Lais raisins de la colère*, Ed. Gallimard.
- Tersen (D), Bricout (JL)**, 1996, *L'investissement international*, Ed. Armand Colin.
- Teulon (F)**, 1992, *Croissance, crise et développement*, Ed. PUF.
- Théret (B)**, 1992, *Régimes économiques de l'ordre politique, esquisse d'une théorie des limites de l'Etat*, Ed. PUF.
- Théret (B)**, 1993, *Les métaphores fiscales du capital, une approche marxiste-weberienne des finances publiques*, Revue Economie Appliquée, n°2.
- Thierry (SP)**, 1980, *Les biens d'équipement dans l'industrie algérienne, évolution passée et perspectives*, Revue Tiers-Monde, n° 83.
- Tiveaud (JM)**, 1997, *La construction sociale de la confiance*, Ed. Montchrétien.
- Tolstoï (L)**, 1961, *La guerre et la paix*, Ed. Rencontre. Lausanne.
- Traité marxiste d'économie politique**, 1976, *Le capitalisme monopoliste d'Etat*, Ed. Sociales.
- Uhel (P)**, *La banque asiatique de développement et l'investissement en Asie* in Investir en Asie.
- Van Der Wee (H)**, 1992, *Histoire économique mondiale – 1945-1990*, Ed. Academia-Duculot.
- Vatin (JC)**, 1974, *L'Algérie politique, histoire et société*, Ed. Presses de la Fondation des Sciences Politiques.
- Verley (P)**, 2001, *La révolution industrielle*, Ed. Gallimard.
- Vilar (P)**, 1974, *Or et monnaie dans l'histoire*, Ed. Flammarion.
- Viner (J)**, 1952, *International trade and economic development*, Ed. The Free Press.
- Wallerstein (I)**, 1980, *Capitalisme et économie-monde, (1450-1640)*, Ed. Flammarion.
- Weber (M)**, 1998, *Le savant et le politique*, Ed. 10/18.
- Williamson (O)**, 1985, *The economic institutions of capitalism*, Ed. The Free Press, New York.
- Woodward (B)**, 1987, *CIA, guerres secrètes, 1981-1987*, Ed. Stock.
- Yachir (F)**, 1977, *Technique et Technologie, définitions analytique et définitions descriptives*, Cahiers du CREA.
- Yefsah (A)**, 1990, *La question du pouvoir en Algérie*, Ed. ENAP.
- Zine eddine (D)**, 1996, « *L'ajustement subi* » au Maroc, in *L'ajustement structurel et après ?* Ed. Maisonneuve et Larose.
- Zola (E)**, 1998, *L'argent*, Ed. Classiques de poche.
- Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, *Lois, Ordonnances et décrets*.